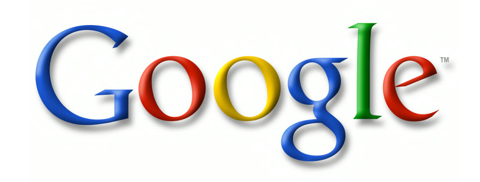


ARCHIVES

DÉPARTEMENTALES, COMMUNALES ET HOSPITALIÈRES

RAPPORT

DE

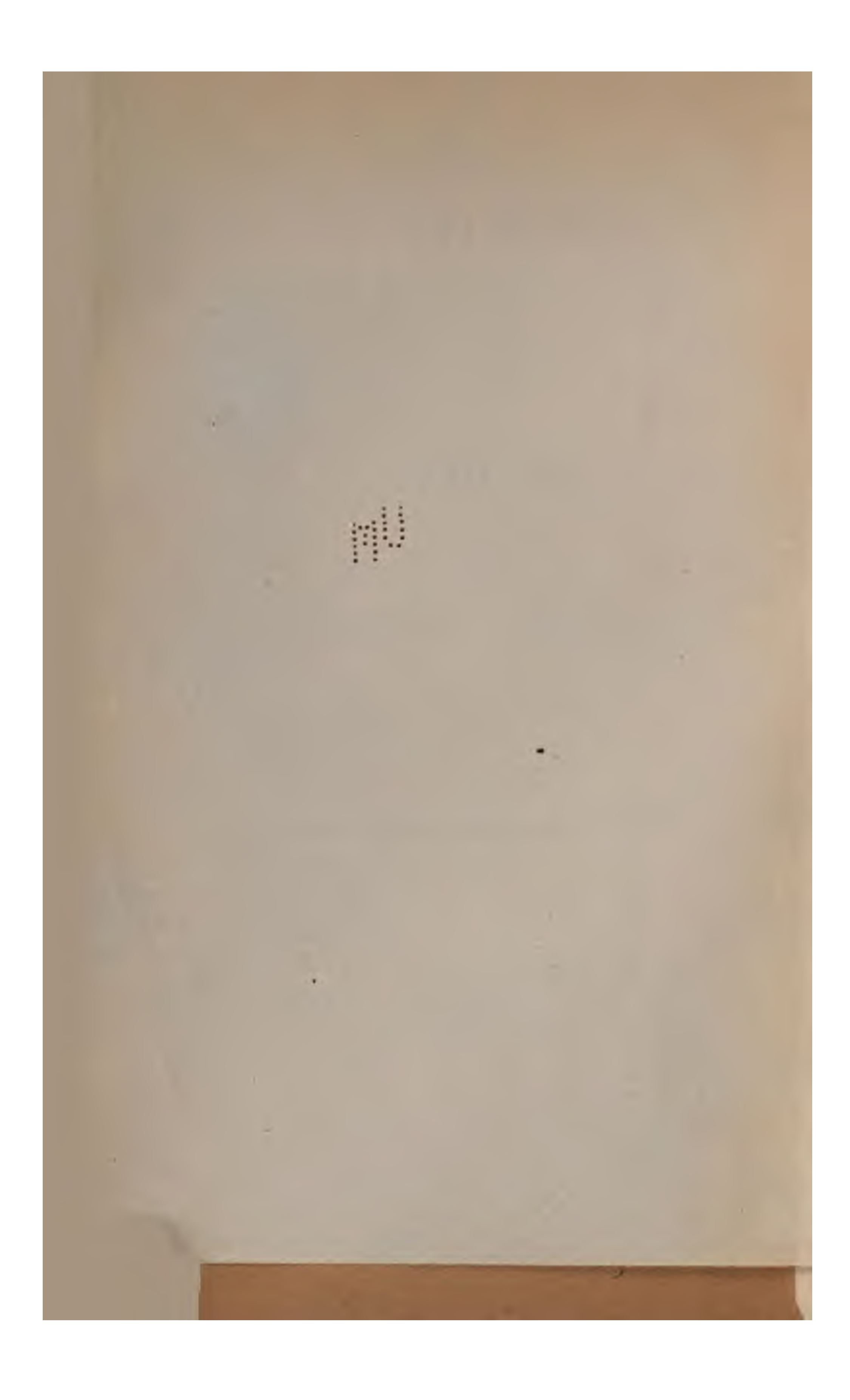
M. L'ARCHIVISTE DU DÉPARTEMENT

A M. LE PRÉFET DE LA LOIRE

SESSION ORDINAIRE D'AOUT 1882

SAINT-ÉTIENNE
J. BESSEYRE ET C[ie], IMPRIMEURS DE LA PRÉFECTURE
14, RUE DE LA RÉPUBLIQUE, 14

1882


MU

RAPPORT

DE

M. L'ARCHIVISTE DU DÉPARTEMENT

J'ai l'honneur de vous présenter trois rapports séparés, l'un sur les archives départementales, les deux autres sur les archives communales et hospitalières du canton de Saint-Germain-Laval.

Des réparations importantes s'exécutent en ce moment aux archives de la Préfecture. La toiture qui était très endommagée va enfin être remise en état, les châssis en bois vermoulu qui encadraient les ciel-ouvert ont déjà été ou vont être incessamment remplacés par de solides armatures en fer et, grâce à ces améliorations, le local sera mieux éclairé et les papiers et les livres conservés dans le dépôt seront désormais, il faut l'espérer, à l'abri des infiltrations et de l'humidité, dont ils ont eu si longtemps à souffrir.

Le nombre des demandes en communication de pièces, formées depuis le mois d'août 1881, s'est élevé à 73, sans parler des recherches que les bureaux de la Préfecture font journellement aux archives. Le produit des expéditions délivrées dans le même intervalle a été seulement de 10 fr. 50 c., montant de 14 rôles.

307 volumes ou brochures ont été inscrits sur le registre d'entrée de la bibliothèque administrative (n°s 5568 à 5874) et il a été fait, en outre, un travail

de classement considérable. Les procès-verbaux des séances des Conseils généraux, les comptes et budgets des départements avaient été jusqu'ici, faute d'espace, disséminés dans différentes pièces, partout où il y avait quelque place libre. L'installation de deux rangs de rayons au-dessus de la grande porte d'entrée et sur les travées contiguës a enfin permis de réunir et de classer méthodiquement ces milliers de volumes et de brochures qui ont tous été munis de l'estampille de la bibliothèque et inscrits à leur ordre sur des catalogues spéciaux.

Les registres ou liasses versés aux archives départementales, dans le cours de cette année, soit par les bureaux de la Préfecture, soit par la Trésorerie générale, forment un total de 249 articles, non compris les documents de diverse nature récemment réintégrés par la Sous-Préfecture de Montbrison, et qui seront intercalés à leur ordre dans les séries respectives auxquelles ils appartiennent.

M. l'archiviste auxiliaire a continué, comme par le passé, à tenir à jour l'inventaire des archives modernes et le catalogue de la bibliothèque administrative et à faire la copie des expéditions demandées et des cahiers d'inventaire des archives anciennes ; il est allé, de plus, surveiller le transport et l'installation des archives des Sous-Préfectures de Roanne et de Montbrison dans les nouveaux locaux qui leur ont été préparés, et il a estampillé une partie des archives seigneuriales du duché de Roannais déposées à la bibliothèque de la ville de Roanne.

Les feuilles 28 et 29, série B, tome 2, de l'inventaire des archives anciennes du département sont les seules qui aient été imprimées cette année; mais, indépendamment du cahier d'inventaire qui est sous presse à l'imprimerie Ménard et Ding, deux autres

cahiers très-volumineux ont été approuvés par M. le Ministre de l'Intérieur et sont prêts à être livrés à l'imprimeur.

La Sous-Préfecture de Montbrison a réintégré, le 31 mars dernier, une quantité considérable de liasses et registres qui y avaient été oubliés lors du transfert de la Préfecture à Saint-Etienne, en 1855. Ces papiers qui remplissaient 23 caisses, d'un poids total de 1,222 kilos, sont de valeur très-inégale. Les seules pièces antérieures à 1790 que l'on y remarque sont des cartes terristes du XVIII[e] siècle, relatives la plupart à l'abbaye de Bonlieu, les autres à la châtellenie de Feurs, à l'Hôtel-Dieu de Montbrison, au chapitre de la même ville, aux prêtres-sociétaires de l'église Notre-Dame de Saint-Chamond, à la prébende de Saint-Jean-l'Evangéliste, fondée en l'église paroissiale de Condrieu, aux Jésuites de Roanne, aux Minimes de Saint-Chamond et à la rente du Palais de Moind ; — des procès-verbaux d'assemblée d'un grand nombre de paroisses de l'Election de Roanne pour la nomination des syndics et autres membres des municipalités en 1787 ; — enfin, quelques pièces d'un procès entre les officiers du bailliage de Montbrison et Jean-François Mazenod de Pavézin. Parmi les très-nombreux documents modernes réintégrés et qui intéressent les diverses branches de l'administration, nous signalerons notamment : des procès-verbaux d'élection de fonctionnaires, administrateurs, juges et curés, de 1790 à 1792 ; — un précieux recueil de décrets impériaux et d'ordonnances royales : portant création et délimitation de communes, autorisation de maisons et communautés religieuses, établissement de foires ; permettant à différentes communes, fabriques, hospices et bureaux de bienfaisance de vendre, acquérir,

échanger, d'accepter des legs et donations; fixant les budgets des principales villes du département; concédant le droit d'exploiter des mines de houille; nommant des membres du Conseil départemental et des Conseils d'arrondissement, des présidents de Colléges électoraux, etc.; — plusieurs liasses de correspondance administrative; — un grand nombre d'autres liasses concernant les élections; — la comptabilité départementale; — la comptabilité municipale; — les travaux communaux; — les routes nationales; — les routes départementales; — les chemins vicinaux; — les ponts; — les bacs; — les mines, etc.

Le greffe du tribunal civil et la bibliothèque de la ville de Roanne ont également fait remettre aux archives du département une petite caisse de vieux papiers provenant des greffes du bailliage ducal de Roanne et d'autres justices seigneuriales supprimées par la Révolution, papiers qui serviront à compléter les nombreux documents de même nature et de même origine réintégrés en 1863.

J'ai terminé, cette année, par le canton de Saint-Germain-Laval, mon exploration des archives communales et hospitalières du département, commencée en 1874. Ce qui m'a surtout frappé dans ma tournée, c'est le nombre toujours croissant de mairies-écoles qui s'élèvent à l'envi jusque dans nos moindres bourgades; dans les rares communes où il n'existe pas encore d'édifice municipal, des projets et devis sont à l'étude et ne tarderont pas sans doute à être mis à exécution. L'installation des archives que j'avais spécialement mission de vérifier est aussi en voie d'amélioration, et il suffirait, dans la plupart des mairies, d'une faible dépense pour la rendre tout à fait satisfaisante. Au nombre des documents

les plus intéressants conservés dans les dépôts que j'ai visités, il convient de citer : à Saint-Germain-Laval, un registre de délibérations du Conseil municipal du 30 janvier 1790 au 18 juin 1792, un registre de police du 8 avril 1790 au 27 thermidor an VIII, un registre de la fabrique et marguillerie du 16 février 1783 au 16 février 1816 ; — à Souternon, un registre de délibérations du Conseil municipal du 22 janvier 1791 au 2 février 1828 ; — à Luré, un registre de baptêmes, mariages et sépultures, remontant à 1561; — à Bully, un autre registre paroissial, commençant à l'année 1594.

Je vous prierai, en terminant, Monsieur le Préfet, de vouloir bien demander au Conseil général le maintien du crédit de 6,500 francs alloué, les années précédentes, au service des archives départementales, crédit qui se répartissait ainsi :

Traitement de l'archiviste...........	3,500 fr.
— de l'archiviste auxiliaire..	1,800
Frais de bureau et de tournées.......	600
Publication de l'inventaire...........	500
Reliure et réparation de registres....	100
TOTAL ÉGAL...	6,500 fr.

L'Archiviste de la Loire,

AUG. CHAVERONDIER.

15 v

ARCHIVES

DÉPARTEMENTALES, COMMUNALES ET HOSPITALIÈRES

RAPPORT

DE

M. L'ARCHIVISTE DU DÉPARTEMENT

A M. LE PRÉFET DE LA LOIRE

SESSION ORDINAIRE D'AOUT 1888

SAINT-ÉTIENNE
IMPRIMERIE THÉOLIER ET Cie
12, RUE GÉRENTET, 12

1888

RAPPORT

DE

M. L'ARCHIVISTE DU DÉPARTEMENT

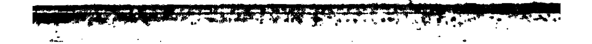
J'ai l'honneur de vous présenter le compte rendu de la situation des Archives départementales, communales et hospitalières de la Loire, du 1er août 1887 au 31 juillet 1888.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

L'insuffisance du local des Archives et les dangers d'incendie auxquels il est exposé ont été constatés depuis longtemps par l'Inspection générale et ont motivé l'envoi d'une nouvelle dépêche de M. le Ministre de l'Instruction publique, ainsi conçue :

Paris, le 3 mai 1888.

« Monsieur le Préfet, dans son rapport sur l'état des archives de votre département, M. Servois, inspecteur général, m'avait signalé une fois de plus le danger d'incendie dont ce dépôt est perpétuellement menacé et l'encombrement qui y règne. Je suis heureux d'apprendre par l'extrait des délibérations du Conseil général transmis à mon administration, que cette assemblée avait chargé la Commission



d'étudier la question du transfèrement dans un autre local des collections de la Préfecture, et je vous prie de me tenir au courant de la suite donnée à cette affaire.

« Recevez, etc. »

Cette dépêche et les précédentes des 2 mai 1885, 25 février 1886, 16 mai et 21 juin 1887 montrent l'intérêt persistant que M. le Ministre attache à cette question du transfert des Archives, et je vous serais très reconnaissant, Monsieur le Préfet, de vouloir bien attirer de nouveau sur ce point l'attention du Conseil général et le prier d'aviser aux mesures qu'il conviendrait de prendre.

Les demandes de recherches faites par l'administration, les fonctionnaires publics et les particuliers forment un total de 1.292 et se répartissent ainsi :

Demandes faites par l'administration et les fonctionnaires publics :

Avec déplacement	121
Sans déplacement	1.079

Demandes faites par les particuliers :

Avec déplacement autorisé . . . . . , .	»
Sans déplacement	92

Le nombre des séances faites aux Archives par les érudits du département a été de 79.

Les expéditions délivrées ont donné 23 rôles et produit la somme de 17 fr. 25 qui a été versée à la Trésorerie générale.

Les liasses et registres versés aux Archives soit par les bureaux de la Préfecture, soit par la Trésorerie générale, forment un total de 536 articles ainsi distribués : série M, Police générale et administra-

tive, 253 articles ; série N, Administration et Comptabilité départementale, 30 ; série O, Administration et Comptabilité communale, 129 ; série P, Finances, 72 ; série S, Travaux publics, 51.

La Bibliothèque administrative de la Préfecture a reçu de son côté 240 volumes ou brochures inscrits sous les nos 7511 à 7.750 du registre d'entrée.

M. Cros, aide-archiviste, a tenu à jour les inventaires des archives modernes, le catalogue de la bibliothèque administrative et les registres de communication de pièces ; il a, de plus, fait plusieurs voyages à Roanne et à Montbrison pour activer le classement et l'inventaire des collections des Sous-Préfectures, des Mairies et des Hospices.

M. Guély, le nouvel employé, a fait preuve d'ordre et d'activité. Il a déplacé de volumineux amas de papiers qui obstruaient la grande salle et trouvé moyen de dissimuler un peu l'encombrement qui est malheureusement trop réel, en utilisant les moindres coins, les embrasures des portes, les portes faisant double emploi, et en transportant au grenier un grand nombre de liasses qui ne sont presque jamais consultées.

M. Ménard a imprimé les feuilles 45 à 47 et partie de la feuille 48, série B, tome 2, contenant la suite et fin des cédules de notaires enregistrées en la chancellerie de Forez.

J'ai terminé, cette année, l'inventaire de la première section du fonds de la Chambre des comptes de Montbrison comprenant les articles 1836 à 1906, série B, tome 2. La collection des *Testaments du pays de Forez*, qui forme la partie la plus considérable et la plus importante de cette section, était composée avant la Révolution de 67 registres cotés *Armoire Adam* 1 à 67, mais elle n'en comprend

plus aujourd'hui que 52 (B. 1850 à 1901), dont plusieurs même sont incomplets. Malgré ces lacunes regrettables, notre recueil de testaments qui embrasse une période de près de deux siècles (1272 à 1467) est encore un des plus considérables qui existent en France. J'ai préparé sur cette collection une notice spéciale que j'ai eu l'honneur de vous soumettre en manuscrit, mais qui a trop d'étendue pour pouvoir prendre place dans ce compte-rendu sommaire. Je me bornerai donc à indiquer les principales divisions de mon travail : Trois formes de testament. — Enregistrement des testaments en la chancellerie de Forez. — Prix des registres. — Différends du comte de Forez avec l'archevêque de Lyon, d'une part, et avec l'archevêque de Vienne, d'autre part, au sujet de la connaissance des causes pies et des testaments. — Personnel et attributions de la Cour des causes pies de Montbrison en 1475. — Suscription des testaments. — Invocation. — Election de sépulture. — Veillée des morts. — Porteurs. — Droit de terrage. — Pauvres escortant le cercueil. — Eglises et chapelles de cimetière. — Lanternes des morts. — Draps d'or ou de soie placés sur le cercueil. — Litre — Donne ou aumône générale. — Préconisation. — Banquet des funérailles. — Legs à des œuvres pies. — Eglises et chapelles sous le vocable de la Sainte-Vierge. — Eglises et chapelles sous le vocable de Saint-Martin. — Chapelles de châteaux. — Vocables de quelques chapelles isolées. — Luminaires. — Luminaire des Rogations. — Aumônes. — Aumône de Jérusalem. — Aumônes de la Charité. — Charités. — Confréries diverses. — Confrérie du Saint-Esprit. — Statuts de la confrérie du Saint-Esprit de Montbrison, du 27 mai 1285. — Anciens ponts : Ponts de la Loire. — Pont de l'Aillot. — Ponts de

l'Aix. — Ponts de l'Anzon. — Ponts de la Coise. — Pònts de la Currèse. — Ponts de la Loise.— Ponts de la Mare. — Ponts du Furan. — Ponts du Gier. — Ponts du Lignon. — Ponts du Renaison. — Ponts du Vizézy. — Ponts indéterminés. — Hôpitaux. — Léproseries, maladreries, infirmeries. — Recluseries. — Pèlerinages. — Terre Sainte. — Indulgences. — Legs : aux quêteurs ; — aux pauvres ; — à des jeunes filles pauvres en aide de dot. — Legs à l'archevêque de Lyon et autres dignitaires ecclésiastiques. — Legs au comte de Forez. — Legs de protocoles et de livres. — Ecoles. — Legs : aux tenanciers ; — aux familiers et aux serviteurs. — Institution d'héritier et substitutions. — Legs à la femme et aux enfants. — Exécuteurs testamentaires. — Date des testaments. — Noms des témoins. — Episodes de la guerre de Cent Ans dont nos testaments ont conservé le souvenir.

SOUS-PRÉFECTURES

Roanne. — J'ai eu le plaisir, Monsieur le Préfet, de vous annoncer, l'année dernière, que le classement des collections de la Sous-Préfecture était terminé. Malheureusement, M. Chabot, l'employé chargé de la garde des Archives, a été appelé sous les drapeaux au mois de septembre dernier. Les rectifications qui restaient encore à faire à l'inventaire n'ont pu être effectuées, le service courant a été négligé et M. Cros a été obligé de faire deux voyages à Roanne pour mettre en ordre et classer sur les tablettes les liasses et registres versés au dépôt et inscrire sur le catalogue les volumes reçus dans le courant de l'année. M. Chabot, qui est actuellement en garnison à Roanne, a promis d'employer le temps

qu'il aurait de libre à veiller au bon ordre des collections et à tenir à jour le catalogue et l'inventaire.

MONTBRISON. — M. Cros a également fait deux voyages à Montbrison pour achever le classement des Archives et de la Bibliothèque administrative de la Sous-Préfecture. Avec l'aide de M. Palais, l'employé spécialement chargé de la garde des collections, il a rangé dans leurs séries et sections respectives tous les registres et liasses conservés au dépôt et il ne reste plus qu'à les étiqueter et à les inventorier. La bibliothèque a été également classée et M. Palais a promis d'en dresser le catalogue.

M. Cros a rapporté de la Sous-Préfecture deux dossiers d'une certaine importance qui y avaient été laissés par oubli, lors du transfert de la Préfecture à Saint-Etienne. L'un de ces dossiers est relatif à trois prébendes fondées en l'église de Saint André en Roannais, la 1re sous le vocable de Sainte-Catherine, par Jean Curtil, curé dudit Saint-André, le 21 octobre 1489 ; la 2me sous le vocable de Sainte-Barbe, par André Curtil, également curé dudit Saint-André, le 23 février 1516 n. st. ; la 3me sous le vocable des Cinq-Plaies, par Mathieu du Curtil, licencié en droits, prieur commendataire du prieuré de Montheau en Agenais, chantre de Notre-Dame de Montbrison et curé de Saint-André en Roannais, le 14 novembre 1544. L'autre dossier concerne la chapelle de Notre-Dame de la Chira, à Saint-Marcel-d'Urfé, fondée le 2 novembre 1508, par vénérable et égrège personne messire Claude de Saint-Marcel, docteur en décrets, seigneur dudit lieu de Saint-Marcel, chanoine de l'Eglise de Lyon, prieur commendataire et administrateur perpétuel du prieuré de l'Hôpital-de-Rochefort, de l'ordre de Saint-Benoît, au diocèse de Lyon.

ARCHIVES COMMUNALES

Le *Recueil des Actes administratifs* de cette année, nº 12, contient un résumé des principales dispositions de la circulaire ministérielle du 20 novembre 1879, relative à l'amélioration du cadre de classement prescrit le 16 juin 1842 pour les Archives communales postérieures à 1790.

Outre les feuilles 45 à 47, série B, tome 2, ci-dessus mentionnées, M. Ménard a livré, cette année, les feuilles 22 à 24 de l'Inventaire sommaire des Archives communales de l'arrondissement de Montbrison, comprenant les communes d'Epercieu-Saint-Paul (paroisse d'Epercieu ou de Notre-Dame-d'Epercieu et paroisse de Saint-Paul-d'Epercieu) et les communes d'Essertines-en-Donzy et de Feurs (en partie).

Les Archives anciennes des autres communes du canton de Feurs sont inventoriées depuis longtemps, sauf celles de Saint-Cyr-les-Vignes, et j'ai également préparé l'inventaire des Archives anciennes des communes de Cervière, Noirétable, Saint-Didier-sur-Rochefort et Saint-Jean-la-Vêtre dans le canton de Noirétable.

ARCHIVES HOSPITALIÈRES

Saint-Etienne. — Le Secrétaire-Archiviste des Hospices, M. Ginet, a continué, cette année, l'inventaire des registres de délibérations du Bureau de l'Hôtel-Dieu, et bien que son travail ne porte que sur une période de temps assez limitée (4 septembre 1767 au 4 janvier 1770), plusieurs des délibérations

analysées présentent un réel intérêt et nous ont paru mériter d'être reproduites ici par extrait : 4 septembre 1767. « Antoine de Malvin de Montazet, archevêque et comte de Lyon, primat de France, étant dans le cours de nos visites épiscopales en la ville de Saint-Etienne en Forêt, nous nous sommes, aujourd'hui, 4 septembre 1767, rendu au bureau de l'Hôpital ou Hôtel-Dieu de cette ville avec M. de Moras, ministre d'Etat, seigneur de la même ville, et accompagné de M. de La Goutte, abbé commendataire de l'abbaye de Belleville, notre vicaire général, où nous avons trouvé MM. les Recteurs qui nous ont reçus et qui nous ont donné connaissance dudit Hôtel-Dieu et de la manière dont ils se régissent ; il a été ensuite délibéré que les visites des malades se feront tous les jours par les médecins à 8 h. du matin ; que chaque malade sera dans son lit ou auprès de son lit ; que le médecin écrira dans un registre l'ordonnance concernant chaque malade et qu'on s'y conformera exactement. Il a été pareillement arrêté qu'aucun malade ne pourra être renvoyé de l'Hôtel-Dieu que sur l'avis du médecin et l'ordre du Recteur préposé pour veiller sur les malades, dont il sera tenu registre. On a encore délibéré qu'il sera posé une barrière fermant à clef à la porte qui donne sur le vestibule, à l'effet d'empêcher que les personnes du dehors apportent aux malades des aliments qui pourraient être contraires à l'état des malades. MM. les quatre médecins dudit Hôtel-Dieu visiteront exactement tous les ans la nature et la composition des remèdes dont on se servira et ils donneront leur avis sur le tout pour être, par le Bureau, statué sur ce qui sera le plus utile aux malades dudit Hôtel-Dieu. Et avons signé avec M. de Moras, M. de La Goutte et MM. les

Recteurs dudit Hôtel-Dieu. » — 1er octobre 1767. Autorisation aux sieurs Jean Chomier, Jean-Claude Dessaigne et Jean Richard d'extraire du charbon des pilles de la carrière de la Mine, moyennant 36 sols par jour ouvrable pour un pit seulement, à condition de ne laisser subsister aucune ouverture le long du chemin et d'avertir lorsqu'ils cesseront d'exploiter ladite mine. — « Aujourd'hui, 28 janvier 1768, le Bureau assemblé a accordé une somme de 200 livres aux Dames de la Miséricorde de la paroisse de Notre-Dame pour subvenir au soulagement des pauvres malades du dehors de cette maison. » — Allocation de même somme, pour le même objet, aux Dames de la Miséricorde de la paroisse de Saint-Etienne. — 3 février 1768. Messire Barthélemy-Jean-Claude Pupil, chevalier, seigneur de Méons et autres lieux, conseiller du Roi, premier président honoraire en la Cour des monnaies de Lyon, fait donation de 4.000 livres à l'Hôtel-Dieu, en augmentation des fondations faites par Barthélemy de Craponne, son bisaïeul, Claude Pupil, son aïeul, secrétaire du Roi en la Grande Chancellerie, et Jean Pupil, son père, seigneur de La Tour-en-Jarez et Saint-Jean-Bonnefonds. — « Aujourd'hui, 13 octobre 1768, le Bureau assemblé. Par délibération de l'Hôtel-de-Ville, du 9 du présent mois, MM. les Maire, échevins et communauté ont chargé le Bureau de la démolition de la porte de cette ville appelée la porte Notre-Dame, moyennant l'abandon des matériaux, à la charge de réparer les murs de côté. » — « Aujourd'hui, 1 mai 1769, le Bureau assemblé... Le mur de face des Archives et de partie du Bureau sur rue Violette étant surplombé, la voûte des archives attenante audit Bureau fendue en différents endroits ainsi que le mur mitoyen desdites archives avec l'église de la

maison, le mur de face de ladite église étant aussi surplombé et menaçant, ainsi que les archives, un éboulement prochain, le Bureau a fait examiner par les sieurs Claude Beneyton et Jacques Léglise, architectes et entrepreneurs de bâtiments de la Ville, d'après lesquels examen et avis le Bureau s'est déterminé à faire faire incessamment la démolition et reconstruction desdits murs et prié MM. Grivel et Charrier de veiller sur ce travail. » — « Aujourd'hui, 21 mai 1769, le Bureau extraordinairement assemblé. Paiement au seigneur comte de Feugerolles d'une somme de 6.000 livres comptée réellement par M. Alléon, trésorier, pour amortir les droits de laods, milaods, hommes vivants et mourants, trentenaires, pour tous les immeubles appartenant à cette maison relevant des terres et seigneuries de Feugerolles; les domaines de La Roa ou La Ricamarie, de La Romeysy, des Brosses et de La Colombière. Les pauvres de cette maison demeureront affranchis pour le passé et l'avenir de tous lesdits droits et encore des sens (cens) et servis dus jusques et y compris la Toussaint 1772. Passé acte aujourd'hui devant Me Trimollet, notaire royal. »

Si l'inventaire des archives de l'Hôtel-Dieu a fait assez peu de progrès, cette année, M. Ginet a entrepris en revanche un travail fort utile, pour lequel je me suis empressé de lui offrir mon concours et celui de M. Cros. Il existe dans le fond de la salle des Archives hospitalières un vaste placard à quatre vantaux, dans lequel on savait par tradition que les liasses de comptabilité étaient renfermées, et comme ces pièces ne doivent être inventoriées qu'après les registres de délibérations, on les laissait dormir en paix, en attendant que leur tour fût venu d'être répertoriées. J'ai engagé M. Ginet à sonder ce mys-

térieux réduit et grande a été notre surprise et notre satisfaction de voir apparaître, au milieu des pièces de comptabilité qui sont en très forte majorité, un assez grand nombre de registres et liasses d'une toute autre nature, les uns intéressant l'Hôtel-Dieu ou la Charité, les autres de provenance inconnue et n'ayant aucun rapport avec ces deux établissements. Cet amas considérable de papiers a été d'abord débarrassé de l'épaisse couche de poussière qui le recouvrait depuis de longues années et le dépouillement a commencé. D'un côté ont été placés les documents concernant l'Hôtel-Dieu, d'un autre côté ceux relatifs à la Charité, et dans un endroit séparé ceux qui sont étrangers à ces deux établissements. En attendant qu'un classement régulier et méthodique de ces pièces de nature diverse puisse être effectué, on nous saura gré de faire connaître celles qui présentent le plus d'intérêt. — *Hôtel-Dieu* : Inventaire des titres, contrats, testaments, obligations, sentences et autres papiers et documents appartenant à l'Hôtel-Dieu de la ville de Saint-Etienne, 1666 à 1669, in-f° de 117 pages ; — Construction de l'Hôtel-Dieu, établissement des religieuses hospitalières de Saint-Augustin, 1645-1698, liasse ; — Contrats de réception des religieuses hospitalières, 1667-1777, deux liasses ; — Etat des biens, revenus et charges, 14 janvier 1682, cahier in-f° ; — Titres de propriété, 1703-1710, liasse ; — Quittances de lods, cens et servis, 1695-1714, liasse ; — Prébende des Astiers à Saint-Héand, bénéfice transporté à l'Hôtel-Dieu par Gabriel Poisat, prêtre dudit Saint-Héand : fondations et nominations de prébendiers, 1481-1710, liasse ; — Extrait des reconnaissances passées au profit de Christophe de Saint-Chamond, au terrier Flachon, de 1561 à 1565, registre in-4°. Cette rente paraît

provenir d'une donation du domaine de Montaud faite à l'Hôtel-Dieu, le 20 décembre 1670, par Antoinette Bonhomme, veuve d'Ennemond Achard, etc. — *Charité* : Inventaire général des titres et papiers concernant la maison de Charité et Aumône générale de la ville de Saint-Etienne, 1701-1706, in-f°, 74 feuillets ; — Mémoire concernant le bon ordre et le bien de la maison de Charité, règlement de la maison ; in-4°, couvert en parchemin, etc. — *Pièces de provenance inconnue* : Terrier de la rente de La Merlée, prenant à La Tour-en-Jarez et aux environs, reçu au profit de Balthazar de Gadaigne, seigneur de Bouthéon et autres places, par Ducurtial, notaire et commissaire en droits seigneuriaux, 1619-1623, in-4° ; — Trois liasses de minutes de Ducurtial, notaire, 1622-1623, 1622-1624, 1628-1634 ; — Trois liasses de minutes de Jacod, notaire, 1651-1671, 1669-1671, 1670-1671, plus quatre carnets ou registres de minutes du même, des années 1669, 1670, 1671 et 1672 ; deux liasses de provisions d'offices pour Louis Jacod, 1622-1670 et 1672-1673 ; un livre des prêts faits par le même ; un registre d'actes notariés concernant les familles Jacod et Murat ; — des registres audienciers de la sénéchaussée de Saint-Etienne, 1660-1671, et des justices seigneuriales de Rochetaillée, 1667 ; de Saint-Etienne, 1678-1679, et de Valbenoite, 1667-1670 ; — des registres de baptêmes, mariages et sépultures de plusieurs paroisses : Bessey, 1694 ; Cellieu, 1692 ; Echalas (Rhône), 1693 ; Feugerolles, 1692 ; Firminy, 1693-1694 ; Givors, annexe de Bans (Rhône), 1694 ; Les Hayes (Rhône), 1692 ; Rocheblaine et Paillerest (Ardèche), 1692 ; Rochetaillée, 1692 ; Sainte-Colombe (Rhône), 1693 ; Saint-Just-en-Velay (Haute-Loire), 1694 ; Saint-Ferréol (Haute-Loire), 1694-95 ; Saint-Martin-en-Coailleux,

1694-95 ; Saint-Michel, 1694 ; Saint-Pierre-en-Colombaret (Ardèche), 1693 ; Véranne, 1695-96 ; des rôles de tailles : de la paroisse de Malleval, 10 décembre 1670 ; de la parcelle d'Outre-Furan, 26 juillet 1694, etc.

M. Ginet a terminé son travail de cette année par un tableau chronologique de tous les comptes-rendus des recteurs et des trésoriers de l'Hôtel-Dieu et de la Charité depuis l'origine jusqu'à la Révolution. Cet état comprend 78 liasses pour l'Hôtel-Dieu, de 1667 à l'an III, et 79 liasses pour la Charité, de 1686 à l'an II.

ROANNE. — De la petite salle qu'ils occupaient sur une rue déserte, le Secrétariat et les Archives de l'Hôtel-Dieu viennent d'être transférés au centre des nouveaux bâtiments donnant sur la route de Roanne à Charlieu. Le Secrétariat, placé au-dessus de la grande porte d'entrée, est composé d'un vestibule et d'une belle salle éclairée par trois fenêtres sur la route et deux sur la cour intérieure, et très bien aménagée pour sa destination.

Le Secrétaire-Archiviste, M. Vallas, s'occupe actuellement de l'installation des collections et reprendra la rédaction de l'inventaire dès que le classement sera terminé. Il vient, en attendant, de publier dans le *Roannais illustré* un très intéressant Inventaire du mobilier, de la bibliothèque, des objets d'art, titres et papiers composant le cabinet de Jean-Marie de La Mure, l'historien du Forez, en date des 5 juillet et 2 novembre 1675. Ce précieux document s'est trouvé à l'Hôtel-Dieu parmi les papiers de la famille de La Mure, une des principales bienfaitrices de l'établissement.

L'Archiviste de la Loire,
AUG. CHAVERONDIER.

ARCHIVES

DÉPARTEMENTALES, COMMUNALES ET HOSPITALIÈRES

RAPPORT

DE

M. L'ARCHIVISTE DU DÉPARTEMENT

A M. LE PRÉFET DE LA LOIRE

CONSEIL GÉNÉRAL

SESSION ORDINAIRE D'AOUT 1896

SAINT-ÉTIENNE
IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE ET COMMERCIALE MÉNARD
4, Rue de la Loire, 4

1896

RAPPORT

DE

M. L'ARCHIVISTE DU DÉPARTEMENT

Conformément à l'article 4 du Règlement général des archives départementales du 6 mars 1843 et à la circulaire du 23 juin 1875, j'ai l'honneur de vous présenter le compte-rendu de la situation des archives départementales, communales et hospitalières de la Loire, du 1er juillet 1895 au 30 juin 1896.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES.

LOCAL. — Depuis mon dernier rapport, deux annexes ont été créées afin de nous permettre d'attendre dans le local actuel, sans trop d'encombrement, l'installation très convenablement spacieuse qui nous est réservée dans le futur hôtel de préfecture en voie de construction.

L'une de ces annexes se trouve dans les combles du Palais de Justice où un grenier, suffisamment éclairé par un ciel ouvert, a été rayonné pour un développement total d'environ 200 mètres et fermé par une solide porte à clé. Comme je l'expliquais l'année dernière, c'est un débarras pour les documents très peu ou jamais consultés.

L'autre dépôt provisoire se trouve, avec l'autorisation de M. le Directeur de la circonscription pénitentiaire, à la prison départementale de Bellevue, où deux grandes cellules ont été mises à ma disposition pour recevoir les caisses contenant les livres, manuscrits, gravures et cartes de la bibliothèque Chaleyer, acquise par le département et que je suis actuellement occupé à emballer à Firminy. Faute de place, cette grande et précieuse collection est obligée de rester dans ses caisses jusqu'à l'achèvement de la salle qu'on lui prépare à côté du nouveau dépôt des archives départementales. Il y avait lieu, dans ces conditions et étant donnée une durée probable de deux ans au moins, de trouver un entrepôt à l'abri de l'humidité, des rongeurs et du vol, toutes conditions réalisées par M. l'Architecte départemental.

Archives anciennes. — J'ai continué le dépouillement et l'inventaire analytique aussi détaillé que possible de notre belle collection de terriers en suivant la méthode que j'indiquais l'année dernière (pages 12 et 13 du tiré à part de mon rapport annuel). Les nouveaux numéros d'articles imprimés ou prêts pour l'impression, dûment approuvés par le Ministère de l'Instruction publique, sont ceux que j'énumère ci-dessous, mentionnant très succinctement en regard les sources d'informations qu'ils peuvent offrir :

VI. — Terriers des Châtellenies *(Suite)*.

B. 2031. — (XVe siècle). — Feurs et Donzy. — Répertoire de terrier utile à consulter pour les noms de familles.

B. 2032. — (1376-1377). — La Fouillouse. — Censives de l'église de La Fouillouse, du curé de Prétieux, de la confrérie du Saint-Esprit de La Fouillouse, des prieurés de Jourcey et de Saint-Rambert, d'Humbert Durgel et de Jean de Saint-Paul. — Principales cultures : les prés et la vigne à Saint-Rambert. — Notions générales et particulières sur la quotité des droits de *blande* ou *fouage* et de *garde* dans la circonscription. — Tenure *ad quartum*.

B. 2033. — (1376-1377). — La Fouillouse.

B. 2034. — (1394-1395). — Lavieu.

B. 2035. — (1352). — Maleval.

B. 2036. — (1362-1365). —

B. 2037. — (1375-1378). —

B. 2038. — (1375-1378). —

B. 2039. — (1375-1394). —

B. 2040. — (1375-1377). —

B. 2041. — (1376-1378). —

B. 2042. — (1472-1476). —

B. 2043. — (1472-1476). —

B. 2044. — (1472-1476). — Maleval. — Le seul complet des terriers de Maleval ; à consulter avant tout autre. — Censives du seigneur de Lupé, de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, du prieuré de Bœuf, de Saint-Pierre hors la porte, à Vienne, de Sainte-Claire. — Nombreuses mentions pour la reconstitution de l'ancien Maleval. — Principales cultures : prés et vignes. — Droits féodaux fréquemment mentionnés : *bailliagium; brassagium ; pro sedibus gerbariorum ; prandium nativitatis domini ; salvagardia.* — Terme de la Toussaint. — Lettres ornées.

B. 2045. — (1399). — Marclopt.

B. 2046. — (1512-1518). — Marclopt. — Nombreuses routes. — Droit féodal souvent mentionné : *messis castellani.* — Principale culture : les prés. — Terme de l'Assomption. — Censives du prieuré de Saint-Rambert, du seigneur de la Liègue et de l'hôpital de Montbrison. — Voir aussi les terriers de Chambéon.

B. 2047. — (1442). — Agrandissement du mandement de la châtellenie de Montbrison.

B. 2048. — (1340-1347). — Montsupt. — Nombreuses mentions pour le droit de fournage. — Censive du prieuré de Saint-Thomas.

B. 2049. — (1379). — Montsupt.

B. 2050. — (1379). — —

B. 2051. — (1450-1452). —

B. 2052. — (1451-1473). —

B. 2053. — (1493-1520). — Montsupt. — Censives du prieuré de Saint-Romain-le-Puy et de l'Hôtel-Dieu de Montbrison.

B. 2054. — (1394). — Néronde. — Nombreux détails pour la reconstitution du château au XIVe siècle. — Censives de la famille de Salemard, de Notre-Dame de Montbrison, du prieuré de Pouilly, de la confrérie du Saint-Esprit, de Néronde.

B. 2055. — (1400-1508). — Néronde. — Nombreux abénévis passés au XVe siècle pour moulins, chasses, cours d'eau, etc. — Termes variables : Assomption, Toussaint, Saint-Martin d'hiver.

B. 2056. — (1376). — Rocheblaine et Pailharès. — Censives du prieuré de Pailharès, de l'église Saint-Félicien et du seigneur d'Hauteville. — Droits féodaux : *focagium*, *vintenum*, *monagium*, *vigeria*. — Terme de la Toussaint.

B. 2057. — (1488-1489). — Baronnie de Rocheblaine. — Censives du prieuré de Pailharès et du seigneur de la Porte.

B. 2058. — (1489-1491). — Baronnie de Rocheblaine.

B. 2059. — (1489-1492). — —

B. 2060. — (1379). — Saint-Bonnet-le-Château.

B. 2061. — (1415-1425). — Saint-Bonnet-le-Château. — L'un des plus beaux terriers de la collection. — Reconstitution des quartiers, des rues et de la disposition des maisons du vieux Saint-Bonnet. — Indications d'anciennes portes. — Nombreux détails pour les droits perçus sur les *aitres*, les *bancs*, etc. — Droits féodaux : *Taillia*, *vintenum*, *marescalcia*, *messis baiuli vel castellani*, *garde*. — Censives de l'église de Saint-Bonnet, de la maison du temple de « Lhiout », du prieuré de Roziers, de Bertrand de Bouthéon.

B. 2062. — (XVe siècle). — Saint-Bonnet-le-Château.

Archives modernes. — M. Mazet, qui était aux archives depuis un an, nous a quittés pour un autre service de la préfecture au mois de décembre dernier. Son successeur immédiat a suivi la même voie au bout de très peu de temps, ce qui fait en moins de deux ans trois changements pour ce modeste, mais d'autant plus important emploi de commis spécialement chargé du classement des archives modernes, que si l'on considère le chiffre des recherches et communications tant pour l'exercice écoulé que pour les précédents, il est aisé de comprendre que cette branche du service a besoin de deux employés absolument familiarisés avec nos modes de classement et leurs si nombreuses subdivisions, connaissances qui ne peuvent s'acquérir d'une façon satisfaisante que par une pratique assez longue, au bout de plusieurs mois de noviciat. Au moment où nous avons, en dehors des travaux ordinaires, à préparer 1° une grosse vente de papiers arrivés au terme officiel

de conservation de manière à ne pas apporter d'inutilités dans le nouveau local ; 2° le devis minutieusement établi de notre déménagement que l'on voudrait pour la fin de l'année prochaine et qui, on le sait, doit s'effectuer par petites fractions méthodiques devant prendre immédiatement leur place définitive sous peine d'interrompre le service pour un temps illimité, je demande instamment à ce que l'on ne prenne plus mes employés pour le service des divisions aussitôt qu'ils commencent à être un peu formés.

Il a fallu, pour ne pas s'apercevoir du préjudice qu'auraient pu causer ces mutations successives, tout le zèle actif du nouveau venu, M. Despert, qui, en quatre mois, a dépouillé à peu près complètement les versements faits depuis deux ans et constitué 234 dossiers ainsi répartis : série K, 1 ; série M, 78 ; série N, 18 ; série O, 5 ; série P, 81 ; série S, 20 ; série T, 15 ; série U, 6 ; série X, 8 ; série Y, 2.

Dans bien peu de temps, le terrain sera entièrement déblayé et nous pourrons nous occuper exclusivement des opérations préliminaires de notre transfert dont je viens de parler.

Archives de la période révolutionnaire. — M. Délande a continué, tout en collaborant au service des archives modernes, le triage des titres de cette époque. Sa liste de fiches, composant ce qui est momentanément la série L supplément, s'est accrue de 42 nouveaux numéros parmi lesquels il y a à indiquer comme les plus intéressants les suivants :

L. 271 (supplément). — Dossier concernant l'application de la loi du 6 octobre 1791, sur la réorganisation du notariat (1791-1793).

L. 272 (supplément). — Pièces relatives à la transformation des écuries de l'hôtel Saint-Louis en caserne provisoire pour les troupes de ligne en garnison à Roanne (1790).

L. 279 (supplément). — Pièces concernant des inondations survenues dans l'étendue du district de Roanne et la construction de quais au bord de la Loire (1790-1792).

L. 282 (supplément). — Tableau alphabétique des ecclésiastiques du district de Roanne.

L. 283 (supplément). — Pièces relatives au personnel des tribunaux et principalement au paiement des traitements (1790-an III).

L. 285 (supplément). — Lettre adressée au comité révolutionnaire de La Pacaudière par la société populaire de Jars-la Montagne (Saint-Martin-d'Estréaux) pour lui dénoncer un manifeste soit-disant émané de Dieu et prescrivant le repos et la sanctification des dimanches et fêtes. — Copie du manifeste (29 floréal an II).

L. 291 (supplément). — Cahiers de délibérations et dénonciations du comité révolutionnaire du canton de Villemontais. — Instructions relatives à la formation des comités de surveillance (5 brumaire an II-20 vendémiaire an III).

L. 292 (supplément). — Registre du comité de surveillance révolutionnaire de Saint-Just-la-Pendue (25 octobre 1793-4 thermidor an II).

L. 297 (supplément). — Registre des délibérations de l'assemblée municipale du canton de Boën (floréal an IV-floréal an V).

L. 298 (supplément). — Registre des délibérations de l'administration municipale du canton de Boën (floréal an V-frimaire an VI).

L. 299 (supplément). — Registre des délibérations de l'administration municipale du canton de Boën (frimaire-messidor an VI).

L. 301 (supplément). — Compte-rendu des travaux du comité de surveillance révolutionnaire de Roanne (20 pluviôse au 1er ventôse an II).

L. 311 (supplément). — Mémoire adressé par le citoyen Bouillet d'Armeville (ci-devant Saint-Etienne) au tribunal révolutionnaire pour se justifier et obtenir son élargissement (5 novembre 1793).

Travaux extraordinaires. — Deux mois de cette année ont été absorbés par des tâches spéciales inhérentes aux circonstances dont la principale est la prise de possession de la bibliothèque Chaleyer au nom du Département. Cette opération n'étant pas encore terminée ne peut faire l'objet d'un compte-rendu dans le présent rapport. Un procès-verbal avec chiffres justificatifs à l'appui sera dressé aussitôt que la répartition entre le Département et la Ville stipulée par le contrat sera effectuée, ce à quoi nous travaillons encore, M. le Bibliothécaire de la Ville et moi, en récolant un par un tous les articles portés aux trois volumes imprimés du catalogue et en procédant à leur mise en caisse.

Don. — Le travail supplémentaire ci-dessus ne m'a pas permis de dépouiller encore trois volumineux ballots de documents intéressant la région Saint-Chamonaise, qui viennent de m'être adressés par MM. Finaz et Poidebard, pour faire suite à leur don de l'année dernière. J'ai le plus vif regret d'être dans la nécessité d'attendre à l'année prochaine pour faire connaitre le détail sommaire de cette nouvelle et précieuse générosité.

Bibliothèque. — La bibliothèque s'est enrichie cette année de 585 volumes ou brochures, qui ont été inscrits au registre d'entrée sous les numéros 11.616 à 12.200.

Recherches et communications. — Les recherches et communications se sont élevées à 1.678, soit : pour les archives anciennes, 147 ; pour les archives modernes, 1.531 (803 dossiers consultés sur place, 184 communiqués avec déplacement et 544 brochures des collections en nombre remises aux administrations).

Expéditions. — Les expéditions délivrées du 1er juillet 1895 au 30 juin 1896 ont produit la somme de 2 fr. 25, qui a été versée entre les mains de M. le Trésorier-payeur général.

Archives des Sous-Préfectures. — Pendant un séjour de trois semaines à Montbrison, M. Despert a remis en ordre quelques piles de papiers dérangés cet hiver par la crainte d'un incendie, puis, après avoir classé le versement annuel de la recette des finances, a constitué avec les anciennes archives en désordre 112 nouveaux dossiers ainsi répartis : série K, 1 ; série M, 35 ; série O, 13 ; série P, 19 ; série R, 24 ; série S, 2 ; série U, 1 ; série X, 15 ; série Y, 2. Les travées commencent à être surchargées par le poids des liasses mises en ordre depuis quelques années et auraient besoin d'être consolidées par des barres de fer fixées au mur.

M. Délande a consacré le même laps de temps à Roanne à classer le versement de la recette particulière et 45 nouveaux dossiers ainsi distribués : série M, 5 ; série O, 34 ; série R, 1 ; série S, 3 ; série X, 2. Le plancher du grenier où sont entreposés les rôles des contributions directes et les journaux à souche des percepteurs, fléchissant sous le poids de la masse de ces volumineux registres, il y a nécessité de créer une annexe à la salle des archives pour recevoir ces documents. Pour soulager ce plancher, M. Délande a dû descendre toute une collection de comptes de gestion remontant au commencement du siècle, ce qui en a un peu diminué la charge.

ARCHIVES COMMUNALES.

I. — Inventaire de la série E supplément.

Les registres paroissiaux nouvellement inventoriés sont ceux des communes suivantes du

CANTON DE SAINT-JEAN-SOLEYMIEU

Boisset-Saint-Priest. — 1602-1792. — Population de laboureurs. — Familles de Pierrefeu, de Punctis de la Tour.

La Chapelle-en-Lafaye. — 1657-1789. — Anciennement La Chapelle-en-Moutarcher.

Chazelles-sur-Lavieu. — 1670-1792. — Population de laboureurs. — Familles Dubost, Pourrat, Ronzault de Puzieu, Réal, Duguet, de Damas, de Foudras, Morel, de la Mure.

Chenereilles. — 1705-1792. — Population de laboureurs. — Familles Perrin de Chenereilles, de Mazenod, de Grozelier, de Michel, de Beauvoir.

Gumières. — 1701-1789. — Pays de nourrissage, laboureurs, meuniers. Industrie du bois : Marchands de bois, charpentiers,

menuisiers, scieurs de long, sabotiers, « benniers », marchands de bennes. — Familles Réal, Joye, Rey, Montet, Chapot, Morel, Dondon, Rochinieu, Fougerouse, Gouzy.

Lavieu. — 1735-1785. — Population de laboureurs, vignerons; pays de nourrissage. — Familles Chauvon, Chault.

Luriec. — 1631-1792. — Population de forgeurs, serruriers, scieurs de long ; pays de nourrissage. — Familles d'Assier, Chaula, Le Roux, de Vinols, Rigodon. — Confrérie de prêtres sociétaires.

Marols. — 1699-1792. — Population de laboureurs. — Familles Pascal, Chalancon, Perrier, d'Assier, Frotton d'Albuzy.

II. — Inspection et inventaire des archives communales.

Exceptionnellement cette année, par suite des élections municipales générales, d'une part, et du déménagement de la bibliothèque Chaleyer qui m'a pris pendant tout le mois de juin, d'autre part, je n'ai pu selon l'habitude faire de tournées d'inspection avant la rédaction du présent rapport, tournées qui seront faites dans le courant d'août et d'octobre. Ce retard involontaire aura d'ailleurs pour bénéfice de permettre de contrôler à bref délai dans certaines localités l'exécution des prescriptions visant les *procès-verbaux de récolement, classement et inventaire des archives communales* rappelées aux maires récemment élus par la circulaire préfectorale, n° 507, en date du 16 mai dernier, insérée au n° 127 du *Recueil des Actes administratifs*. Ce document a de plus servi d'envoi aux deux cahiers d'inventaires à cadres imprimés d'après le type officiel de 1879 et pourvus de tables alphabétiques avec références foliotaires adressés à chaque municipalité du département à charge d'en renvoyer un exemplaire dûment rempli pour être conservé aux archives départementales. Les circonstances étaient opportunes pour rappeler des prescriptions malheureusement trop souvent ignorées ou tombées en désuétude pour le plus grand préjudice des titres communaux.

ARCHIVES HOSPITALIÈRES.

De pressantes instances ont été adressées dans le courant de l'année, et il y a peu de temps encore, aux commissions administratives des hôpitaux de Montbrison, Roanne et Saint-Etienne pour les inviter à faire enfin procéder au classement et à l'inventaire de leurs chartriers. Cette double opération qui était en voie d'exécution à Montbrison parait avoir cette année un certain ralentissement, puisque je n'ai reçu aucune communication à ce sujet, contrairement à l'habitude des années précédentes. Il a été proposé à l'administration de l'établissement de faire estimer le temps approximatif que demanderait à un archiviste compétent qui s'y consacrerait exclusivement ce qui reste à faire et de le donner ensuite à forfait sur les bases énoncées par le ministère de l'instruction publique et d'application générale partout où on a classé des archives, c'est-à-dire sur le pied de 250 à 300 francs par mois pour quelqu'un qui s'occuperait exclusivement de la tâche. Ce mode de rémunération à prix fait parait également avoir été adopté en principe à Roanne et à Saint-Etienne, mais aucune décision ferme n'a encore été prise. A Roanne, en particulier, où les documents se trouvent actuellement *en vrac* sur une table, il y a urgence à ce que la mise en chantier ne tarde pas, d'autant qu'on a déjà fait les opérations préliminaires de l'estampillage et de la reconnaissance du nombre de pièces. L'ensemble remplirait 25 à 30 cartons de capacité moyenne et demanderait à mon avis de 6 à 8 mois de travail exclusif pour : 1° classer toutes les pièces dans leurs séries respectives, 2° les lire toutes afin d'en extraire les analyses intéressantes pour les droits utiles de l'établissement et l'histoire, 3° dresser l'inventaire (d'après lesdites analyses) en double exemplaire, l'un pour les archives de l'hospice, l'autre pour les archives départementales, 4° rédiger, une fois que tout sera inventorié, une triple table alphabétique de noms de personnes, de lieux et de matières.

Ce travail fait dans les mêmes conditions et aux mêmes charges demanderait au moins trois ans à l'hôpital de Saint-Etienne où il

faut évaluer à 175 cartons la totalité des documents dont partie se trouve dans d'anciennes layettes qui ont servi de base à un simple catalogue dressé en 1857, mais plus à jour aujourd'hui, le nombre des papiers ayant augmenté et l'ancien ordre parfois bouleversé et partie dans des placards sans ordre aucun, sans inventaire, sans le moindre catalogue. Dans cette seconde section surtout, les recherches ne peuvent être qu'excessivement longues et difficiles pour ne pas dire plus.

Indépendamment de l'utilité d'un chartrier bien classé au point de vue de la sauvegarde des intérêts matériels, il y a un intérêt moral généralement senti à mettre en lumière le passé historique d'un établissement hospitalier surtout au moment où les vieux bâtiments vont être ou démolis ou désaffectés pour être remplacés ailleurs par de nouvelles constructions.

L'Archiviste départemental,
Inspecteur des Archives communales et hospitalières,

JOSEPH DE FRÉMINVILLE.

Saint-Etienne. — Imprimerie et Papeterie MÉNARD, rue de la Loire, 4.

NOTICE

SUR

LA FORMATION ET LA COMPOSITION

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

DE LA LOIRE

PAR

JOSEPH DE FRÉMINVILLE
Archiviste du département



SAINT-ÉTIENNE
SOCIÉTÉ DE L'IMPRIMERIE THÉOLIER — J. THOMAS & Cie
12, Rue Gérentet, 12

1897

Extrait du livre publié à l'occasion
du *Congrès de l'Association française pour l'Avancement des Sciences,*
tenu à Saint-Etienne en août 1897.



ARCHIVES DÉPARTEMENTALES
de la Loire



La ville de Saint-Etienne, créée capitale du département de la Loire en 1856, possède, en cette qualité, depuis cette date, comme annexe et partie de la préfecture, le dépôt des archives départementales précédemment à Montbrison, en vertu de la loi du 5 brumaire an V (26 octobre 1796) qui avait ordonné la réunion dans tous les chefs-lieux de départements des papiers remis d'abord aux divers centres de districts par les administrations et les congrégations que supprima la Révolution, ce par application :

1° Des décrets des 28 décembre 1789 et 15 janvier 1790, de la proclamation et des lettres du Roi des 20 avril et 2 juillet 1790 pour les titres des *institutions administratives* de l'ancien régime (réserve faite pour les titres des vieilles *institutions judiciaires* remplacées par les décrets des 25, 30, 31 août, 1, 2, 6 et 7 septembre, et la proclamation royale du 11 septembre 1790, titres qui, en principe, devaient être déposés aux greffes des nouveaux tribunaux, mais qui, par suite de circonstances variables, restèrent en partie aux archives du district) ;

2° Du décret du 2 novembre 1789, de la proclamation et des lettres patentes du Roi des 4 et 27 novembre 1789 et de

la loi du 5 novembre 1790 pour ceux de l'*église*, des *abbayes*, *prieurés* et *communautés* dont les biens avaient été déclarés nationaux ;

3° Des lois des 30 octobre et 25 novembre 1792 pour les papiers des *émigrés* comme troisième grande catégorie d'origine des documents antérieurs à 1790, que renferment toutes les archives départementales de France.

Cette centralisation des chartriers des institutions abolies, des églises, des congrégations dissoutes et des émigrés dans chacune des nouvelles divisions territoriales a eu pour objectif de mettre à la portée de tous, dans le pays intéressé, les titres nécessaires à la propriété et à l'état des personnes et les éléments de l'histoire locale dans toutes ses variétés.

En conséquence des dispositions législatives que nous venons de rappeler, l'Etat, c'est-à-dire la Nation, est devenu propriétaire de ces versements ou apports formant autant de fonds que de sources différentes et en a confié la garde à charge d'usufruit par elles et les particuliers aux administrations de département. Telle est l'origine de la première grande division de tout dépôt d'archives départementales qu'on nomme les *Archives anciennes* ou *Archives antérieures à 1790*. C'est d'elle, comme présentant un intérêt rétrospectif spécialement régional, que s'occupera particulièrement la présente notice, la seconde grande division dite des *Archives modernes* ou *Archives des préfectures depuis leur institution en l'an VIII* ne comprenant que les dossiers administratifs, partout les mêmes. Entre ces deux dates de 1790 et de l'an VIII, se place la *période intermédiaire* ou *période révolutionnaire* qui, elle aussi, a laissé de nombreuses archives bien captivantes pour l'étude de cette époque de transition.

Dans notre département, plus encore que dans beaucoup d'autres, il s'en faut que les lois de l'Assemblée Constituante, de l'Assemblée Législative et de la Convention, énumérées ci-dessus comme autant d'actes de fondation des archives départementales, aient reçu leur pleine exécution. L'intégralité des chartriers n'a pas été versée par le fait de

circonstances multiples en tête desquelles il faut placer les vicissitudes de cette époque tourmentée qui n'ont pas toujours laissé la possibilité de faire paisiblement ces transferts de vieux papiers et le manque de locaux sûrs et convenablement aménagés pour les recevoir. Ici comme ailleurs à la faveur du défaut de surveillance issu de ces inconvénients, défaut qui a encore survécu longtemps à la disparition de ceux-ci, de regrettables dilapidations ont été commises soit par intérêt personnel, soit dans un but mercantile, ainsi qu'à plusieurs reprises l'ont prouvé les mises en vente de documents qu'on ignorait ou qu'on voulait ignorer être propriété d'Etat par nature, alors qu'ils portaient en eux-mêmes, d'une façon indélébile, leur estampille d'origine. Le plus souvent, ces documents ont été oubliés dans quelque coin ou dans quelque administration qui n'en avait que faire.

Quoi qu'il en soit de ces lacunes, résultats d'oublis ou de vols, en partie réparées par les réintégrations que poursuivent professionnellement les archivistes, tout ce qui est arrivé à destination a été, depuis une quarantaine d'années à peine, réparti en séries selon le cadre officiel de 1841 uniformément imposé à toutes les archives départementales de France.

En faisant connaître le caractère et le faible état numérique des Archives du département de la Loire à l'origine, en mentionnant ensuite dans leur ordre chronologique la nature des réintégrations opérées et des dons dus à l'intelligente et généreuse initiative privée, nous aurons étudié la formation progressive du dépôt et, chemin faisant, passé la revue rapide, sinon de toutes, du moins de la plupart des institutions administratives et judiciaires des abbayes et des prieurés de l'ancienne province de Forez.

La plus grande partie des Archives antérieures au XVIe siècle n'était plus dans le pays lorsqu'éclata la Révolution. Après la défection du connétable de Bourbon, lors de la réunion du Bourbonnais et du Forez à la couronne, les titres les plus précieux et les plus anciens de la Chambre des

Comptes de Montbrison furent transportés à celle de Paris en 1532. Ils sont aujourd'hui aux Archives nationales répartis en deux sections : les *titres* (registres cotés P. 1.314 à 1.402) et les *hommages et aveux* (registres P. 490 à 494). Objets de plusieurs dépouillements, ils sont décrits très sommairement ou analysés : 1° dans l' « Inventaire des titres du comté de Forez, fait en 1582 par Jacques Luillier, publié en 1860 par Aug. Chaverondier » ; 2° dans les « Titres de la maison ducale de Bourbon », inventaire analytique en 2 vol. et une table publié, de 1867 à 1882, par MM. Huillard-Bréholles et Lecoy de la Marche ; 3° dans les « noms féodaux » de Bétencourt. Les seuls documents qui furent laissés à la Chambre domaniale succédant à celle dite « des comptes », en Forez, consistèrent en *registres de transcriptions* de pièces comme le *Cartulaire* ou *livre des compositions* du comté de Forez, *registres de fiefs* et de *provisions d'offices*, *recueils d'anciens testaments*, *registres des comptes du trésorier de Forez*, et des *prévots des châtellenies*, enfin les *terriers* des châtellenies qu'il était nécessaire de conserver dans le pays même pour la perception des droits utiles.

Ce reliquat grossi progressivement par les registres et papiers de l'administration courante de la Chambre domaniale eut aussi son exode à la fin du XVIIe siècle, celui-ci temporaire puisqu'une très notable partie nous fut restituée en 1854, ainsi qu'il sera expliqué en temps voulu. Le Bureau des Finances de Lyon, jaloux des attributions de la Chambre domaniale de Montbrison, chercha, dès la première moitié du XVIIe siècle, à les faire réduire, sinon à les accaparer en totalité ; de nombreux arrêts rappelés par M. Chaverondier (pages 11 et 12 de l'Introduction à l'Inventaire sommaire des Archives départementales de la Loire) témoignent de cette longue lutte dans laquelle, au point de vue qui nous occupe, l'événement le plus regrettable fut un arrêt du Conseil d'Etat du 15 décembre 1691 ordonnant le transfert au Bureau des Finances de Lyon des Archives de la Chambre domaniale de Forez, sous prétexte que le local qui les abritait à

Montbrison menaçait ruine. L'exécution de cette mesure eut lieu le 5 février 1692, sous la direction de Laurent Pianello Besset de la Vallette, président des trésoriers de Lyon, et de Fillion, greffier de cette administration, qui dressa de cet emport un inventaire conservé aujourd'hui aux Archives du Rhône, sous la cote C. 648.

Ainsi donc, à deux reprises différentes et dans un but de centralisation, la petite province de Forez fut dépossédée des titres de son administration générale comprise entre le XIe et le XVIIIe siècle. Ce qui restait de même origine fut encore transporté à Lyon lors de la formation du département de Rhône-et-Loire. La Révolution ne pouvait apporter dans nos districts d'abord, au chef-lieu de département ensuite, que les papiers provenant des juridictions secondaires, royales et seigneuriales, ainsi que les chartriers des abbayes et des prieurés. La première catégorie de cet apport, qui ne s'est pas fait d'un seul coup, mais par une suite de réintégrations, est, depuis bien des années, entièrement dépouillée et inventoriée dans le tome Ier et dans la première partie du tome II de l'Inventaire sommaire des Archives de la Loire dont nous reproduirons à la fin de la présente notice la nomenclature succincte. La seconde catégorie comprenant les fonds ecclésiastiques, lesquels renferment de nombreuses chartes du XIIIe siècle, non encore dépouillée, est utile et intéressante à faire connaître comme composition :

Il y a d'abord les dossiers relatifs aux *collégiales de N.-D. de Montbrison* et de *N.-D. de Saint-Chamond* et à *66 églises paroissiales* du département, puis viennent 461 liasses ou registres des abbayes, prieurés, ordres militaires religieux, hospices et maladreries, dont suit la liste :

Série H

CLERGÉ RÉGULIER

ORDRES RELIGIEUX D'HOMMES

Ambierle (prieuré bénédictin dépendant de Cluny);

Bénissons-Dieu (abbaye royale, d'abord abbaye d'hommes, puis abbaye de filles);

Charlieu (prieuré bénédictin dépendant de Cluny);

Montbrison (cordeliers);

Montverdun (prieuré bénédictin réuni au séminaire de Saint-Charles de Lyon);

Pommiers (prieuré bénédictin dépendant de Cluny);

Pontempeyrat (prémontrés);

Roanne (capucins) (minimes);

Sail-sous-Couzan (prieuré bénédictin);

Saint-Chamond (minimes);

Chartreuse de Sainte-Croix;

Saint-Etienne (minimes);

Saint-Germain-Laval (récollets);

Saint-Julien-en-Jarez (prieuré bénédictin réuni au second collège des Jésuites de Lyon);

Saint-Rambert (prieuré bénédictin);

Saint-Rigaud (abbaye du diocèse de Mâcon);

Saint-Romain-le-Puy (prieuré bénédictin);

Saint-Sauveur-en-Rue (prieuré bénédictin réuni au collège de Jésuites de Tournon);

Salt-en-Donzy (prieuré bénédictin);

Savignieu (prieuré bénédictin réuni au collège de Montbrison);

Thizy (prieuré bénédictin);

Valbenoîte (abbaye royale de l'ordre de Cîteaux);

Valfleury (prieuré bénédictin réuni aux Lazaristes de Lyon).

ORDRES RELIGIEUX DE FEMMES

Beaulieu (prieuré de l'ordre de Fontevraud);

Bonlieu (abbaye royale de l'ordre de Cîteaux);

Bourg-Argental (ursulines);

Charlieu (ursulines);

Feurs (ursulines);

Joursey (prieuré de l'ordre de Fontevraud);

Leignieu (chapitre noble de chanoinesses régulières de Saint-Benoît dépendant de l'abbaye de Savigny);

Montbrison (ursulines) (couvent de la Visitation de Sainte-Marie);

Pouilly-les-Nonnains (prieuré dépendant de l'abbaye de *Saint-Menoux-en-Bourbonnais*);

Roanne (ursulines);

Saint-Bonnet-le-Château (ursulines);

Saint-Chamond (ursulines);

Saint-Etienne (ursulines) (couvent de Sainte-Catherine de Sienne);

Saint-Galmier (ursulines);

ORDRES MILITAIRES RELIGIEUX

Saint-Jean-de-Jérusalem : commanderie de Chazelles;
— commanderie de Montbrison;
— commanderie de Verrières;

HOSPICES ET MALADRERIES

Hospice de *Charlieu*;
— *Montbrison*;
— *Roanne*;
— *Saint-Etienne*;
— *Saint-Galmier*;

Maladrerie : *Lazaristes de Moind.*

Pour les archives religieuses comme pour les archives civiles, bien des lacunes sont à regretter, bien des épaves se retrouvent encore de temps à autre; vers 1835 environ, Auguste Bernard voyait chez un paysan une douzaine de registres de comptes de la commanderie de Saint-Jean-des-Prés, de Montbrison. L'archéologue et l'infatigable chercheur qu'était Auguste Bernard ne se contentait pas de parcourir les campagnes pour y voir de vieilles églises et découvrir incidemment au fond des chaumières quelques anciens registres ou quelques chartes apportés là par on ne sait quelles circonstances; sans se laisser rebuter par leur extrême état de désordre, il entreprit l'exploration des dépôts de Montbri-

son et de Lyon et fut tout d'abord frappé de la quantité de documents foréziens conservés dans cette dernière ville, sans utilité pour elle et le département du Rhône. Ce sont, on l'a vu plus haut, les archives de la Chambre domaniale sorties de Montbrison en 1692 et celles qui furent de même transportées plus tard au chef-lieu du département de Rhône-et-Loire. C'est le plus ignoré mais non le moindre des titres de gloire de l'éminent historiographe lyonnais et forézien que d'être arrivé, par ses démarches, à faire restituer à son pays natal ses archives exclusivement personnelles, appuyé dès l'origine et secondé dans ses légitimes revendications par deux ministres amis de l'histoire, MM. Guizot et Duchâtel. Déjà une réintégration avait eu lieu ainsi que l'explique l'auteur de l'histoire du Forez et des d'Urfé : « Après le soulèvement de Lyon, Rhône-et-Loire fut divisé en deux départements distincts du *Rhône* et de la *Loire*. Ce dernier, formé presque uniquement du Forez, réclama ses archives; on sentit la justice de cette réclamation, et, en même temps, la nécessité de rendre à ce département les documents administratifs qui le concernaient. M. Cochard, alors archiviste du Rhône, rendit, tant à la Loire qu'à d'autres départements, une trentaine de caisses d'archives, mais on ne rendit que ce qui était indispensable à la nouvelle administration ». Bernard, Guizot et Duchâtel voulaient plus, et, dès 1834, réclamaient avec insistance le retour à Montbrison des vieux titres historiques qu'une rivalité de magistrats avait exilés depuis 1692. La préfecture de la Loire en avait quelques-uns, échappés par hasard au premier enlèvement et aux autodafés révolutionnaires. Malheureusement, sans garde sérieuse, ces épaves furent encore amoindries par des disparitions de pièces figurant à l'inventaire dressé sous le préfectorat de M. Ducolombier et dont Auguste Bernard déplorait la perte, en 1837, dans une lettre à M. Baude, député de la Loire, qui joignit son action à celle des hommes que nous venons de nommer et mérite comme eux la reconnaissance de tous ceux qui veulent étudier l'histoire dans ses sources.

Si juste que fut leur demande, bien des années se passèrent avant de recevoir un commencement de satisfaction par la décision de la Commission des Archives auprès du Ministère de l'Intérieur en date du 20 janvier 1848 autorisant le préfet du Rhône à remettre aux Archives de la Loire environ 90 registres. C'est au Ministre de l'Intérieur de 1854, M. de Persigny, Forézien, que revient l'honneur de la solution définitive de la lutte commencée vingt ans auparavant par Auguste Bernard. Par décision du 6 septembre de cette année, la préfecture du Rhône fut invitée à réintégrer en bloc le chartrier de l'ancienne Chambre domaniale de Montbrison consistant en quantités de :

— lettres de provisions d'office;
— d'actes de foi et hommage;
— terriers de châtellenies;
— d'actes d'aliénations du domaine du roi en Forez;
— d'abénévis;
— de comptes du trésorier de Forez;
— de comptes des prévots des châtellenies;
— de registres de testaments;
— de registres audienciers du bailliage;
— de registres des assises des châtellenies;
— d'actes des élections et départements intermédiaires de Montbrison, Roanne et Saint-Etienne;
— De protocoles de notaires.

Jusqu'en 1889, les Archives de la Loire ont reçu à diverses reprises de ce même département du Rhône des réintégrations de bien moindre importance comprenant le même genre de documents et complétant celle de 1854. Mais l'ensemble de cette restitution est loin de comprendre tous les documents enlevés en 1692; les uns en effet n'ont pu être représentés et l'on en trouve l'explication dans ce passage du rapport adressé au roi par le Ministre de l'Intérieur en 1841 : « Les Archives de ce département (Rhône) soumises à plusieurs déplacements ont été presque de tout temps abandonnées dans un désordre extrême qui a causé la perte de beaucoup de titres » ; les autres

avaient déjà été compris dans l'inventaire imprimé des Archives du Rhône. Quoi qu'il en soit des lacunes, peut-être pas toutes irrémédiables, d'embryonnaire qu'il était au moment de la Révolution, le dépôt des Archives départementales de la Loire, sans prétendre rivaliser pour les collections historiques documentaires avec les capitales de plus grandes provinces, a conquis dès cette époque, grâce au zèle énergique et à la patiente persévérance des Bernard, Guizot, Duchâtel, Baude et Persigny, un rang très honorable que l'impulsion donnée par ces promoteurs est venue encore accroître. D'une part, l'attention des administrations était éveillée; d'autre part, des esprits d'élite comprirent spontanément tout l'intérêt qu'il y avait à centraliser dans le même local et sous le même régime d'ordre et de mise en lumière les papiers relatifs au passé administratif, judiciaire et religieux de notre circonscription départementale. Les nombreuses réintégrations que nous allons énumérer en suivant leur ordre chronologique en sont la preuve. La plupart d'entre elles, ainsi qu'on le verra par les dates, ont eu pour inspirateur mon prédécesseur, M. Chaverondier, qui a terminé sa carrière en 1891, presque en même temps que sa vie, après trente ans d'exercice.

1856. — Réintégration par le greffe du tribunal civil de Montbrison de 300 registres audienciers du bailliage de Forez, de 30 registres concernant la commanderie de Saint-Jean-des-Prés et de quantité de titres relatifs au prieuré de Saint-Rambert.

1858. — Réintégration par M. le préfet de l'Ardèche de 59 liasses de papiers concernant le prieuré de Saint-Sauveur et provenant du lycée de Tournon.

— . — Réintégration par les hospices de Saint-Etienne de 188 registres de catholicité des XVII[e] et XVIII[e] siècles appartenant à 56 communes du département de la Loire (arrondissement de Saint-Etienne) et à 13 communes du département du Rhône. Ces documents ont été adressés à MM. les présidents des tribunaux civils de Saint-Etienne et de Lyon pour être déposés au greffe, dépôt légal des registres de l'Etat-civil.

1859. — Réintégration par l'hospice de Saint-Chamond de 10 caisses de protocoles de notaires de Saint-Chamond, de 1608 à 1711.

1861. — Par décision ministérielle du 30 octobre 1861, les titres concernant spécialement le duché de Roannais sont provisoirement déposés à la bibliothèque de Roanne.

— . — Réintégration par le greffe du tribunal de Montbrison, en vertu d'instructions ministérielles, de plusieurs terriers de châtellenies et de recueils d'actes de foi et hommage.

1863. — Réintégration par la bibliothèque de Roanne d'une très grande quantité de papiers provenant des justices seigneuriales et d'abord déposés au greffe du tribunal.

— . — Don, par M. Varinard, d'un grand nombre de minutes provenant d'anciens notaires de Perreux.

1867. — Don, par M. Vital de Valous, de la charte originale datée de mai 1270 par laquelle Jean de Chatillon confirme au nom de sa femme Dauphine les libertés et franchises de Saint-Bonnet-le-Château (en dialecte de l'époque).

1872. — Remise par le sous-inspecteur des forêts de 375 dossiers provenant des anciennes maîtrises des eaux et forêts et concernant le régime forestier dans des abbayes, prieurés, châtellenies et communes au XVIIIe siècle.

1873. — En exécution d'instructions ministérielles, réintégration par le greffe du tribunal civil de Montbrison de papiers du bailliage, des sénéchaussées et de la maréchaussée de Forez, de papiers des châtellenies de Lavieu et de Saint-Galmier, de papiers des justices seigneuriales de Saint-Rambert, Bellegarde et Bouthéon et de titres de famille.

— . — Acquisition de M. Chevalier, libraire à Saint-Etienne, d'une quarantaine de terriers.

1875. — Remise par M. le maire et M. le curé de Saint-Sauveur d'un grand nombre de registres et minutes de notaires de la fin du XVIe et du XVIIe siècle.

— . — Don par les héritiers de M. Bethenod de 92 pièces parchemin relatives à Doizieu et à Saint-Julien-en-Jarez.

— . — Don de M. Fulchiron très important pour le Jarez et la contrée de Rive-de-Gier se composant de papiers de justices seigneuriales et de terriers.

— . — Remise par le greffe du tribunal civil de Saint-Etienne de vieux papiers provenant du bailliage de Bourg-Argental et des justices seigneuriales de Maleval, Virieu et Chavanay ; baronnie de Maclas, Saint-Etienne, marquisat de Saint-Priest et dépendances, Sénevas, Saint-Romain-en-Jarez, Chagnon, Valfleury et dépendances ; marquisat de Saint-Chamond ; baronnie de Feugerolles ; Saint-Julien-Molin-Molette ; prieuré de Firminy ; baronnie de Rochetaillée.

1880. — Don par M. Adrien Lascombe, conservateur de la bibliothèque publique du Puy, d'un dossier concernant le prieuré de Pommiers.

1881. — Réintégration par la mairie de Bourg-Argental du fonds du bailliage de ce nom intéressant le Forez Viennois et comprenant non seulement les pièces judiciaires, mais encore nombre de titres utiles relatifs aux seigneuries et couvents de la région.

— . — Réintégration par la mairie d'Ambierle d'un inventaire des effets mobiliers, titres et papiers du prieuré bénédictin de cette paroisse dressé le 14 juillet 1788.

— . — Réintégration par la mairie de Saint-Rambert de pièces des XVIIe et XVIIIe siècles concernant l'ancien prieuré, l'église et le chapitre de cette ville.

1882. — Réintégration par la bibliothèque de Roanne de papiers provenant des greffes du bailliage ducal de Roanne et d'autres justices seigneuriales complétant le versement de 1863.

1885. — Réintégration par la mairie de Sainte-Agathe-la-Bouteresse de pièces relatives à Bonlieu.

1886. — Réintégration par la direction de l'enregistrement de 96 dossiers antérieurs à 1780 (copies prises sur les originaux déposés aux Archives nationales ou aux Archives du Rhône) du fonds des domaines engagés consistant en contrats d'engagement, ventes et reventes de châtellenies, terres, seigneuries, justices, etc.

1893. — Au cours d'une tournée d'inspection d'Archives communales, M. le maire de Chazelles-sur-Lyon a bien voulu remettre pour les archives départementales 120 parchemins des xve et xvie siècles concernant la confrérie des prêtres sociétaires et la commanderie de cette ville ainsi qu'un registre de délibérations de l'administration municipale du canton (an IV — an VII).

1895-1896. — Dons très importants par M. Finaz, notaire à Saint-Chamond, et M. William Poidebard, de protocoles de notaires, terriers et titres des xvie, xviie et xviiie siècles concernant la région Saint-Chamonaise.

L'ensemble de tous ces fonds antérieurs à 1790 déposés aujourd'hui dans un local des plus défectueux et comme espace et comme sécurité en cas d'incendie, considéré comme provisoire depuis 1856, parfois dans des caisses empilées les unes sur les autres, parfois sur trois rangs dans le même casier, occupera dans l'aile nord qui lui est réservée dans la nouvelle préfecture en construction un développement de 431 mètres de rayonnage.

Les archives de la période dite de la Révolution ou intermédiaire allant de 1790 à l'an VIII (1800), couvriront 75 mètres.

Celles de l'administration moderne répartiront, entre leurs nombreuses séries et subdivisions, une totalité de 2.522 mètres.

Je ne cite que pour mémoire la *bibliothèque administrative* recevant les journaux, le recueil des actes administratifs, l'officiel, les procès-verbaux de délibérations de tous les Conseils généraux de France, les brevets d'inventions, les publications officielles des différents ministères, etc., et la *bibliothèque historique* comprenant comme noyau principal d'intérêt local l'importante collection Louis Chaleyer, récemment acquise par le département, les dépôts faits par le Ministère de l'Instruction publique pour servir d'instruments aux études historiques, et la série qui s'augmente chaque année des volumes imprimés des inventaires sommaires

des archives départementales, communales et hospitalières de toute la France.

En résumé, manuscrits et livres demandent pour leur bonne installation bien près de 4.500 mètres de rayonnage et il est prudent de prévoir une latitude d'au moins 500 mètres pour les réintégrations possibles et pour être plus exact probables, l'intelligence de l'utilité de la conservation des titres du passé se manifestant de plus en plus.

Ce n'est pas tout que de réunir, de classer et par une vigilance continue de préserver les richesses documentaires, soit historiques, soit utilitaires, du feu et des dilapidations des humains ou des rats, il faut encore par la voie d'inventaires raisonnés, de types uniformes pour toutes les archives départementales de la France, les porter à la connaissance du public, et c'est là la partie principale de la tâche de l'archiviste qu'on appelle souvent et improprement le *conservateur des archives*. Il est à coup sûr et tout d'abord un gardien, mais il fait aussi œuvre réelle par ses longs dépouillements et ses analyses publiées chaque année, après contrôle du Ministère de l'Instruction publique, en un certain nombre de feuilles qui, réunies en moyenne au nombre de 50, forment au bout de quelques années de gros volumes in-4° en partie distribués à charge d'échange dans les grandes bibliothèques et dans les archives des départements et en partie mis dans le commerce.

Seuls sont imprimés les inventaires des archives antérieures à 1790 et aussi dans quelques départements, selon la volonté du conseil général, ceux des archives révolutionnaires. Les inventaires des archives modernes, étant donnée leur grosse masse, ne peuvent être analytiques. Ce sont des catalogues manuscrits par séries avec des rubriques brèves et des dates pour chaque dossier.

VOLUMES D'INVENTAIRE PUBLIÉS

Tome premier rédigé par M. Chaverondier.

Série B. Bailliage de Forez; sénéchaussées de Roanne

et de Saint-Etienne; maréchaussée de Forez; juridiction des gabelles du Forez; bailliage ducal de Roanne; châtellenies unies au bailliage de Roanne; lieutenances de maréchaussée de Roanne; juridiction des traites foraines de la ville de Roanne et dépendances; eaux et forêts et gruerie du duché de Roannais et des châtellenies y unies; châtellenies; justices seigneuriales. — Publié en 1870.

Tome deuxième rédigé par M. Chaverondier.

Série B. Suite des justices seigneuriales. Chambre des comptes de Forez. — Publié en 1888.

VOLUMES D'INVENTAIRE A PUBLIER

Tome troisième préparé par l'archiviste actuel.

Série B. Suite de la Chambre des comptes et Chambre domaniale. — 20 feuilles tirées.

Tome quatrième. — Série B, supplément. — Réintégrations faites par les greffes des tribunaux civils de Montbrison, Roanne et Saint-Etienne et la mairie de Bourg-Argental, comprenant de nombreux titres du bailliage de Forez, du bailliage de Bourg-Argental, des sénéchaussées de Roanne et de Saint-Etienne, de la maréchaussée de Beaujolais, etc.

Tome cinquième. — Série C. — Subdélégations de Roanne, Montbrison, Saint-Etienne; élection de Roanne, bureau intermédiaire de Roanne. — Série D. Çollège de Boën; Oratoriens de Montbrison, de Notre Dame-de-Grâces. — Série E. — Titres féodaux du duché de Roannais, des marquisats de Saint-Chamond et Saint-Priest, des baronnies du Chambon, Chavanay, Maclas, Malleval, Rochetaillée et Virieu; titres de familles; minutes de notaires; quelques dossiers de corporations d'arts et métiers. — Série F. — Fonds provenant des diverses donations.

Tome sixième. — Séries G et H devant comprendre tous les fonds ecclésiastiques dont nous avons donné la liste dans le corps de cette notice.

Sous le titre de série E supplément, il y aura en plus trois

volumes comprenant l'inventaire analytique des registres paroissiaux conservés dans les communes des trois arrondissements du département. Celui concernant l'arrondissement de Montbrison, rédigé par MM. Chaverondier et de Fréminville, entièrement terminé, paraîtra incessamment.

JOSEPH DE FRÉMINVILLE,
Archiviste départemental de la Loire,
Correspondant du Ministère de l'Instruction publique,
pour les travaux historiques.



[redacted]

ARCHIVES

DÉPARTEMENTALES, COMMUNALES ET HOSPITALIÈRES

RAPPORT

DE

M. L'ARCHIVISTE DU DÉPARTEMENT

A M. LE PRÉFET DE LA LOIRE

CONSEIL GÉNÉRAL

SESSION ORDINAIRE D'AOUT 1898

SAINT-ÉTIENNE
IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE ET COMMERCIALE MÉNARD
4, Rue de la Loire, 4

1898

RAPPORT

DE

M. L'ARCHIVISTE DU DÉPARTEMENT

Conformément à l'article 4 du Règlement général des archives départementales du 6 mars 1843 et à la circulaire du 23 juin 1875, j'ai l'honneur de vous présenter le compte rendu de la situation des archives départementales, communales et hospitalières de la Loire, du 1er juillet 1897 au 30 juin 1898.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

LOCAL. — A en juger par l'état actuel des travaux et de l'avis des architectes, il ne sera pas possible d'effectuer, cette année, le transfert de la totalité des archives, la saison devant être déjà fort avancée quand la partie de la préfecture qui nous est destinée sera complètement agencée, les murs parfaitement secs et le rayonnage nécessaire en place. Nos risques d'incendie sont si grands dans le grenier qui nous abrite maintenant qu'on ne sau-

rait assez se hâter d'en sortir et si le temps doit nous être strictement limité avant l'arrivée des jours froids et courts qui rendraient notre opération plus difficile, plus longue et plus coûteuse, je propose de déménager au moins, dès que les salles qui leur sont affectées seront prêtes, nos collections les plus précieuses : les archives anciennes, la bibliothèque Chaleyer et certaines catégories dés archives modernes de conservation perpétuelle, comme les comptes de gestion des communes; le reste attendrait à l'ancien dépôt le printemps de 1899. Mais le transfert à la première heure, dans l'hôtel de préfecture, dont une moitié seule est terminée, soulève une considération de sérieuse importance : qui gardera les archives pendant la nuit? Seront-elles sûrement à l'abri derrière de fortes portes, au fond de corridors, en libre communication avec la partie de l'édifice encore en construction ? On ne saurait répondre affirmativement. Les bureaux de la préfecture, dit-on, ne pourront être transférés que dans deux ans environ, mais leurs locaux qui avoisinent les nôtres sont déjà prêts. Ne serait-il pas possible de leur emprunter deux ou trois pièces pour servir de logement à un gardien provisoire des archives ? Je vous demande, Monsieur le Préfet, de vouloir bien faire étudier cette solution qui pourrait être très économique en même temps qu'elle répondrait efficacement à l'objection précitée.

Une seconde question à résoudre est celle de l'accès au nouveau dépôt pendant le déménagement : L'escalier qui doit nous desservir en passant par le corridor des divisions ou de l'inspection académique n'est pas construit; on arrive actuellement à notre futur local par un étroit escalier de tourelle impraticable à des hommes chargés de lourds fardeaux et par les corridors dont je viens de parler, trajet relativement long.

L'escalier particulier des archives a son entrée sur l'allée de voitures réservée aux postes donnant directement sur la rue. Cette entrée est condamnée par une barrière de fer dont il faudrait demander l'ouverture à l'Administration des postes qui, je l'espère, se prêtera volontiers à nous faciliter notre pénible et longue opération de transfert.

Le déménagement partiel effectué ainsi que je le dis plus haut, resterait encore à caser la majeure partie des archives modernes, la masse la plus encombrante et sans cesse grandissante de toutes

les archives départementales. La nécessité de pourvoir convenablement à l'installation des bureaux de l'Administration et de l'Inspection académique nous enlève trois salles qui nous étaient réservées dans le devis primitif des architectes. Ce changement peut être largement compensé, du moins quant à l'espace, par l'abandon qui nous serait fait des combles qui touchent au grand hall des archives modernes et, s'il en est besoin, d'une salle du pavillon dit de l'Horloge. Avant tout, il importe que nous ayons un espace largement prévisionnel si on ne veut tomber dans l'erreur des départements qui ont fait des constructions simplement suffisantes et qui, après peu d'années, ont été obligés à des agrandissements et, à défaut, à des créations d'annexes plus ou moins éloignées. Je ne peux mieux faire que de rapporter ici le résultat de l'expérience de celui qui dirigea pendant vingt ans le service des archives départementales aux Ministères de l'Intérieur et de l'Instruction publique : Dans une conférence aux élèves de l'Ecole des Chartes, futurs archivistes départementaux, M. Desjardins s'exprime ainsi :

« L'accroissement des archives modernes est indéfini ; on n'aura « jamais trop de place. Ce serait entendre bien mal les intérêts « du département que de l'exposer en se contentant d'une cons- « truction exiguë à recommencer peu d'années après. Pour bien « faire, il conviendrait d'avoir vide une moitié en sus de l'espace « actuellement occupé. On irait contre les intérêts du département « si l'on ne faisait pas les efforts les plus pressants pour obtenir « au minimum un tiers. »

Appelé en 1893 à fournir un devis du rayonnage qu'il nous faudrait, j'adressai à M. le Préfet de l'époque un mémoire détaillé concluant à la nécessité d'un rayonnage de 3.692 mètres, ledit métrage soigneusement contrôlé et établi aux fins de nous caser largement. M. l'Inspecteur général, Ulysse Robert, trouva cependant, l'année dernière, qu'on n'avait pas assez prévu l'avenir et, à la suite de son rapport, M. le Ministre de l'Instruction publique, par lettre du 19 mars 1898, considérant que « le nombre des papiers versés périodiquement par les bureaux, s'augmente très rapidement et dans une proportion plus grande qu'il n'est permis d'en supprimer » exprime le vœu en prévision d'un prochain encombrement « que l'on puisse abandonner aux archives tout

l'espace qui ne serait pas nécessaire aux autres services de la préfecture ». Si, passant à la pratique, on considère que, depuis le dépôt de mon mémoire de 1893, des institutions ont été créées qui, fatalement, nous feront des apports importants, comme *la vérification de la comptabilité des fabriques, l'assistance médicale gratuite*, qu'un projet de loi existe qui nous ferait verser toutes les vieilles minutes notariales antérieures à 1700, on sera pleinement convaincu de la nécessité d'un espace vide de prévoyance particulièrement utile dans le nouvel hôtel de préfecture où les versements des bureaux seront fréquents par suite de l'exiguité des locaux.

En conclusion de tous ces motifs, je sollicite un développement total de rayonnage de 4.700 mètres dans lesquels un millier de mètres sera un espace prévisionnel. Bien des personnes croient à tort que cet espace prévisionnel à laisser vide doit prendre la suite de l'espace occupé sans solution de continuité. Sous peine d'avoir à déplacer, chaque année, 30.000 liasses, ou de reconstituer là-bas le morcellement qui nous est si pénible ici, les vides de prévoyance doivent se faire à la suite de chaque section de séries et proportionnellement à son importance. Ce sont, en un mot, des vides intercalaires, d'où la nécessité pour notre déménagement méthodique d'avoir tout prêt l'ensemble de nos 4.700 mètres de rayonnage. Toutefois, comme il est expliqué plus haut, les archives anciennes qui ne sont pas sujettes à accroissement et ont un compartiment spécial peuvent être transférées avant l'agencement complet de la partie réservée aux archives modernes.

ARCHIVES ANCIENNES — J'ai terminé cette année avec la

VIIe Section dite des Terriers des Châtellenies.

les analyses des articles provenant du fonds de la Chambre des Comtes de Forez auxquelles vont immédiatement succéder celles du fonds de la Chambre domaniale en cours de classement. Les registres terriers constituant l'une des plus belles collections des archives de la Loire, parce qu'elle rappelle, avec l'ancienne topographie forézienne, la condition des personnes et des terres dans

les siècles passés, j'ai cru devoir, comme les années précédentes, multiplier les détails. Voici, à titre de reconnaissance du travail effectué et d'indications sommaires pour les chercheurs, la liste des cotes dépouillées pendant l'exercice écoulé et approuvées par le Ministère de l'Instruction publique :

B. 2076. — (1334-1336). — Saint-Maurice-en-Roannais. — Droits féodaux souvent mentionnés : *tachia ad quintam, sextam vel septimam gerbam. Lectum munitum quando contingit dominum comitem jacere in castro sancti Mauricii ; messis castellani.* — Terme de la Saint-Martin d'hiver. — Il est très souvent question des mesures de *Neymaut* et de *Vyral*. — Censives des prieurés d'Ambierle, Beaulieu, Marcigny, Montverdun, Pommiers, Pouilly, Saint-Jean, Verrières et du chapitre de Montbrison, du seigneur de Chatelus et de Guillaume du Verdier.

B. 2077. — (1376). — Terrier de Saint-Maurice-en-Roannais, spécial à Villerest. — Censives de La Bénissons-Dieu. — Droits féodaux : *quinta vel quarta pars racemorum temporibus vendemiarum.*

B. 2078. — (1402). — Terrier de Saint-Maurice, spécial à La garenne. — Important pour la reconstitution topographique de Saint-Maurice. — Censives du prieuré de Riorges.

B. 2079. — (1465-1468). — Terrier de Saint-Maurice, particulier pour la reconstitution topographique de Villerest. — Le prieuré de Marcigny et le comte de Forez, co-seigneurs de Villerest et Saint-Sulpice. — Censives de l'abbaye de La Bénissons-Dieu, du prieuré de Riorges, du seigneur de *Pietra lata* et de Jean du Sais, seigneur du Poyet.

B. 2080. — (1468-1469). — Terrier de Saint-Maurice, prenant au Vernet (ancien château du comte de Forez).

B. 2081. — (1488-1490). — Terrier de Saint-Maurice, reçu Delestra : 1re partie prenant à Saint-Maurice, Saint-Jean, Fons, Combes, Bully, Clavellières, Vitré, Villemontais, Chazelles, Montorsier.

B. 2082. — Terrier de Saint-Maurice, reçu Delestra : 2me partie prenant à Chérier, Sodey, Roanne, Riorges, Lentigny, Lucé, Crémeaux, Le Pont, Goles, Saint-Polgues, Perey, Dancé, Amions, Saint-Paul, Baroilles et Colonges.

B. 2083. — (1488-1490). — Copie des deux numéros précédents.

B. 2084. — (1319). — Terrier de Saint-Romain-le-Puy. – Redevances dites « *de vieral* » (?) et « *messis castellani* ».

B. 2085. — (1397). — Terrier de Saint-Romain-le-Puy.

B. 2086. — (1337). — Terrier de Saint-Victor-sur-Loire prenant à Saint-Victor, La Riotière, Grangent, La Plantée, Cyrison, Chichyvieu, Ances, Aurelles, La Peyreteri, Blichisieu, La Tréoleyri, L'Hôpital, Essumin, La Valette, Malmont, Vassalieu, La Garde, Essalois, Ceysieu, Chambles'

B. 2087. — (1380-1381). — Terrier de Saint-Victor-sur-Loire. — *Montagia* (appareils ou filets posés dans la Loire pour la capture du poisson).

B. 2088. — (1447-1450). — Terrier de la seigneurie de Souternon appartenant au comte de Forez et à Guichard de Foudras.

B. 2089. — (1357). — Terrier de Sury-le-Bois, prenant à Valeilles et Saint-Cyr-les-Vignes. — Tenures *ad quartum et retroquartum, ad quintum et retroquintum*. — Redevances « *pro gaylia* ». — Censives du prieuré de Saint-Rambert, des seigneurs de Magnieu-le-Gabion, de Talaru et de Piney.

B. 2090. — (1390). — Cueillette d'un terrier de Sury-le-Bois.

B. 2091. — (1392-1405). — Terrier de Sury-le-Bois. — Censives du seigneur de Saint-Marcel et du prieur de Salt-en-Donzy. — Les tenanciers de cette châtellenie ont comme corvées particulières celle du pré du comte et celle d'aller chercher en Forez le vin du comte.

B. 2092. — Expédition du précédent.

B. 2093. — Fragment de copie de B. 2091.

B. 2094. — (1463-1468). — Terrier de Sury-le-Bois. — Censives du seigneur de Sainte-Colombe. — Service particulier des habitants de cette châtellenie : *ad defferendos pro dicto domino duce et Forensi comite licet custodiendos captivos et eos conducere per comitatum Forensis si et quando necesse fuerit.*

B. 2095. — (1463-1468). — Terrier de Sury-le-Bois. — Corvées souvent mentionnées : aller chercher le vin du comte de Forez ; faire le pré du comte ; garder les prisonniers et les conduire ; porter les lettres.

B. 2096. — (1463-1468). — Id.

B. 2097. — (1498-1499). — Id.

B. 2098. — (1503-1508). — Id.

B. 2099. — (1510-1521). — Id. — Terme de la Saint-Martin d'hiver pour le *cens* et de l'Assomption pour la *taille*.

B. 2100. — (XIVme siècle). — Terrier de Sury-le-Comtal. — Censives du chapitre et de l'hôpital de Montbrison, des prieurés de Saint-Romain, Saint-Thomas, Saint-Rambert et Savignieu. — Droits féodaux mentionnés : *taillia ; corum ; crida ; cavalgata ; messis castellani ; charreium ; manopera ; charnagium omnium animalium, exceptis gallinis et roncinis ; decima bladi ; decima racemorum.*

B. 2101. — (XVme siècle). — Id. — Quelques notions générales sur les coutumes de Sury.

B. 2102. — Id. — Quelques détails sur la topographie ancienne de Sury.

B. 2103. — Id. — Id.

B. 2104. — (XVme siècle). — Id. — prenant particulièrement à Veauche et Veauchette.

B. 2105. — (XVme siècle). — Sury-le-Comtal.

B. 2106. Id. Id.

B. 2107. Id. Id.

B. 2108. Id. Id.

B. 2109. Id. Id.

B. 2110. — (1466-1475). — Terrier de La Tour-en-Jarez. — Censives de l'abbaye de Valbenoite, du prieuré de Saint-Rambert et de l'église de La Tour partageant avec le comte la moitié du produit des lods et investisons. — Nombreuses mentions pour les droits de *blande* et de *garde*.

B. 2111. — (1462-1466). — La Tour-en-Jarez.

B. 2112. — (1340-1348). — Le Verdier. — *Tachia ad quintam gerbam.* — Censives des prieurés de Charlieu, Saint-Jean, Marcigny et Saint-Victor.

B. 2113. — (1340-1348). — Id.

B. — 2114. — (1369-1389). — Le Verdier. — Droit dit de *fanagio* ou de *favagio, sine directo dominio, laudibus, etc.* — *Passim,* censives de Saint-Vincent, du prieuré de Saint-Jean-en-Roannais, de la maison de Verrières, de l'église de Montbrison, de la sacristie de Cluny, du prieuré de Pommiers.

B. 2115. — (1388). — Virignieu. — Droit féodal : *portare baneriam domini comitis in omni acie.* — Censives du prieuré de Salt.

Archives modernes. — J'expliquai, l'année dernière, par une situation trop longtemps provisoire, l'éparpillement des dossiers sur les rayons et comme conséquence celui de leurs inscriptions sur les registres d'inventaire, concluant à la nécessité d'un groupement méthodique et préalable sur papier pour effectuer, dans le même ordre, le transfert au nouveau dépôt. Conformément à ce plan, les registres d'inventaire ont été entièrement dépouillés,

chaque article relevé sur une fiche individuelle avec l'indication de sa place actuelle; toutes ces fiches ont été rassemblées et réparties d'abord selon les séries du cadre officiel, puis selon les divisions des séries, enfin en subdivisions répondant chacune à une catégorie d'affaires homogènes. Maintenant on reconnaît les articles sur les rayons et on les revêt du numéro d'ordre donné à la fiche correspondante. Ce travail de reconnaissance nous fera rassembler, dans le nouveau local, les éléments épars dans l'ancien, mais il nous a, en cours d'exécution, démontré complètement l'utilité d'une refonte générale des classements des séries. Dès mon arrivée, j'avais constaté que, de très vieille date, les constitutions des dossiers d'archives modernes avaient été faites sans sérieux esprit de méthode, sans souci apparent de réunir ensemble les éléments de même nature en leur affectant un ordre rigoureusement chronologique qui permette de répondre de suite affirmativement ou négativement à une demande de recherche bien précisée quant à l'objet et à la date. Il arrive fréquemment aujourd'hui qu'une recherche nécessite l'ouverture de dix à douze liasses, parce que ces dix à douze liasses contiennent le même genre de papiers et à peu près les mêmes dates alors que, l'année connue, il doit suffire d'ouvrir une seule liasse quand le classement est normal. Enfin, nous avons retrouvé d'anciens dossiers dont on avait omis l'inscription à l'inventaire et qu'il faudra incorporer à leurs subdivisions respectives.

Déménagement méthodique, réintégration à leur place des dossiers non inventoriés et refonte générale de toutes les séries du dépôt, voilà, indépendamment des recherches, communications et expéditions, l'ensemble du travail qui demandera pendant plusieurs années, de la part de l'employé commis aux archives modernes, une activité et une méthode spécialement soutenues. Par le zèle qu'il donne aux travaux préliminaires de notre déménagement, M. Despert m'a prouvé qu'il avait toutes les qualités requises pour mener à bien cette triple besogne à laquelle il faut ajouter le service de la bibliothèque Chaleyer. Il mérite tous les encouragements du Conseil général qui, sur votre demande, Monsieur le Préfet, ne refusera pas, j'en ai la ferme espérance, de donner à cet auxiliaire un traitement fixe en rapport avec son travail et égal à celui des employés des divisions. Le traitement

de 1.200 francs qu'il a maintenant, inférieur à celui de tous ses collègues des autres archives départementales d'importance égale et souvent inférieure est notablement le plus faible de la préfecture alors qu'il est appelé à fournir une somme de travail plus grande encore que celle des deux employés que j'avais en 1895 et dont les traitements étaient de 2.000 francs et de 1.500 francs, soit un total de 3.500 francs. L'archiviste, dans tous les départements, a besoin d'un auxiliaire entendu et, dans le département de la Loire, où la statistique des communications qu'on lira plus bas révèle l'importance des archives modernes, il importe particulièrement que celui qui a à y faire ordinairement les recherches les connaisse à fond, et c'est le cas de M. Despert, qui, par le fait du déménagement, aura revu une à une toutes les liasses du dépôt. Dans l'intérêt du service, il serait très utile qu'il y reste attaché par une situation sortable.

Dons et remise d'anciens documents aux archives départementales. — J'ai eu le plaisir de recevoir, depuis le mois de juillet 1897, plusieurs dossiers à annexer aux archives anciennes :

1° De M. William Poidebard, de Lyon : 1 pièce du XIVme siècle, 1 pièce du XVIme et 4 pièces du XVIIme relatives à la commune de Saint-Marcel-de-Félines, ainsi qu'un registre paroissial de baptêmes de 1617 à 1656, de la même localité, à réintégrer à son lieu d'origine;

2° De M. l'abbé Signerin, curé de Saint-Rambert-sur-Loire : registre de 166 feuillets contenant des extraits notariés du XVIme siècle relatifs à des acquisitions et ventes de biens à Saint-Victor-sur-Loire par les familles Greysieu et de Nérestang;

3° Des archives de Saône-et-Loire : 34 pièces du XVIIme siècle provenant de la justice d'Urbise, sur les confins nord du département de la Loire;

4° Des archives du Calvados, un cahier des recettes et dépenses du grenier à sel de Saint-Etienne et Saint-Chamond, en janvier 1602.

Versement de registres provenant de l'administration de l'enregistrement et des domaines. — Par une circulaire du

25 novembre 1896, M. le Directeur général de l'enregistrement et des domaines a prescrit de rechercher dans tous les bureaux qui dépendent de son administration et d'en éliminer les registres, sommiers, tables et documents divers hors de service. Certaines catégories de ces documents remontant à l'ancien régime ou à la période révolutionnaire pouvant offrir quelque utilité aux études historiques, M. le Directeur général de l'enregistrement eut la bonne pensée d'en faire dresser des nomenclatures spéciales pour les offrir aux archives départementales. M. le Directeur du département de la Loire ne manqua pas de nous adresser, à la première heure, les états de ce genre fournis par ses receveurs. Le bordereau récapitulatif donne 22 registres qui ont été acceptés et reçus avec reconnaissance; en voici le détail par bureau :

Bureau de Charlieu. — Un registre des Francs Fiefs, 1790. — Deux registres de recettes des rentes domaniales, 1791.

Bureau de La Pacaudière. — Un registre des petits scels (1722-1734). — Enregistrement des quittances et rachat de rentes et droits féodaux (1791-an III). — Deux registres patentes (an VIII à 1807 et an IX).

Bureau de Noirétable. — Un sommier des droits de patente à recouvrer (an VII). — Une table alphabétique des droits de patente (an VII). — Un registre de recettes des taxes d'entretien des routes (an XII).

Bureau de Saint-Galmier. — Un registre : quittances de rachats de droits féodaux (an II). — Un registre : bacs et bateaux sur les fleuves et rivières navigables (1813).

Bureau de Saint-Haon-le-Châtel. — Deux volumes : sommier des biens et domaines nationaux depuis 1778 jusqu'à messidor an IV. — Deux volumes de recettes des revenus nationaux depuis l'an VII jusqu'au 31 janvier 1822. — Trois volumes : sommier des rentes, sommier des biens séquestrés, sommier des biens des prêtres déportés de brumaire an III au 30 juin 1813. — Deux volumes de recette pour les biens séquestrés, biens des émigrés, biens des prêtres déportés, depuis le 22 germinal an II jusqu'au 15 messidor an VII. — Un volume : sommier des procès-verbaux de contraventions, depuis le 1er juillet 1771 jusqu'au 12 octobre 1787.

Vente de papiers inutiles. — C'est la seconde effectuée en 4 ans dans le but de réduire le plus possible l'encombrement du dépôt. — Elle a eu lieu le 13 août 1897 après accomplissement de toutes les formalités auprès de l'Assemblée départementale, du Ministère de l'Instruction publique et de l'Administration des domaines. Faite aux enchères publiques et en bloc, sur le simple vu des papiers à supprimer, elle a produit les résultats suivants :

1° Papiers dont le produit doit revenir à l'Etat (1335 liasses ou registres) conformément à la distinction établie par la circulaire du 9 novembre 1835 et versé entre les mains de M. le Receveur des domaines	183 30
2° Papiers dont le produit revient au département (1223 liasses) versé entre les mains de M. le Trésorier-Payeur général, sous la rubrique « ressources du budget extraordinaire, produit de biens aliénés »	140 »
Total de la vente	323 30

Ce stock général de 2558 articles indiqués dans les bordereaux de vente et sommairement dans mon rapport de l'année dernière a été acheté pour le compte de MM. Voisin et Pascal, papetiers, à Jallieu, près Bourgoin (Isère), qui, conformément aux prescriptions, l'ont mis au pilon, sous les yeux d'un délégué de l'Administration des domaines qui nous a fait parvenir le procès-verbal. Le poids du chargement s'est trouvé à la gare de 11.200 kilog. ce qui, d'après le prix total de vente de 323 fr. 30, met les cent kilogrammes à 2 fr. 88.

Recherches et communications. — Les recherches et communications de pièces se sont élevées à 1.428 se décomposant ainsi :

Archives anciennes et de la période révolutionnaire, 286 ; archives modernes 1.142 (637 dossiers consultés sur place, 147 communiqués avec déplacement et 358 brochures ou fascicules des collections en nombre remises aux administrations).

Expéditions. — Il a été délivré du 1er juillet 1897 au 30 juin 1898 seize expéditions comprenant 23 rôles. Ces expéditions ont produit

Registres de délibérations du Conseil municipal : 20 mars 1793-24 pluviôse an IX ; 24 pluviose an IX-23 juin 1825 ; 2 janvier 1826-14 février 1858 ; 6 février 1859 à ce jour.

Cula (La). — Archives dans une maison louée pour servir de maison commune.

Pas d'inventaire.

Etat civil depuis 1793 en cahiers qu'il faudrait relier par période de dix ans.

Registres de délibérations du Conseil municipal : on n'a pas pu me représenter les registres suivants signalés par mon prédécesseur dans un rapport d'inspection de 1877 : 14 mars 1792-15 mai 1824 ; 31 décembre 1824-12 octobre 1840 ; 13 février 1841-15 août 1864 ; j'ai seulement vu les deux registres suivants : 19 février 1865-18 décembre 1887 ; 19 février 1888 à ce jour.

Dargoire. — Archives dans une salle louée pour le service du Conseil municipal, dans des placards fermant à clé.

Pas d'inventaire.

Etat civil : 1642-1661 ; 1663-1673 ; 1674-1678 ; 1693-1700 ; 1701-1709 ; 1710-1726 ; 1726-1733 ; à partir de 1733, suite sans solution de continuité en cahiers d'une année jusqu'en 1792.

J'ai remarqué un petit registre de baptêmes de Saint-Jean-de-Toulas (Rhône), compris entre les dates de 1661 à 1673, qu'il y aurait lieu de faire réintégrer à son lieu d'origine.

Registres de délibérations du Conseil municipal : 7 septembre 1788-25 décembre 1822; 25 septembre 1821-17 mai 1874 ; 19 juillet 1874-18 septembre 1890 ; je n'ai pu voir le dernier registre en cours, probablement emporté par le secrétaire de mairie, qui est instituteur à Saint-Jean-de-Toulas (Rhône).

Comme document ancien, j'ai remarqué un petit registre in-4° contenant :

1° La " nativité des enfants de Guichard Beaujolin, notaire à Dargoire. de 1623 à 1633 " ;

2° La " nativité des enfants de Jean Perrot et Jeanne Beaujolin " (1672) ;

3° La " nativité des enfants de Claude-Joseph Tixier, notaire et procureur de la juridiction de Châteauneuf et Dargoire, et d'Antoinette Perrot " (1675-1710).

Farnay. — Archives à la maison commune, dans des placards fermant à clé.

Inventaire de 1844 non tenu à jour.

Etat civil : 1692-1722 ; 1723-1757 ; 1757-1769 ; 1770-1780 en cahiers d'une année ; 1781-1790 ; depuis cette dernière date, tout serait à classer et à relier.

Registres de délibérations du Conseil municipal : Je n'ai pu en voir aucun. Il est à présumer que le secrétaire de mairie qui habite Saint-Paul-en-Jarez a dû les emporter chez lui. Mon prédécesseur mentionnait, en 1877, les registres suivants : 25 mai 1816-21 décembre 1856 ; 5 mai 1839-19 août 1860 ; 9 février 1862-13 mai 1877.

Grand-Croix. — Archives à la mairie. Pas d'inventaire.

La commune date de 1860.

Etat civil depuis cette époque, relié jusqu'en 1889.

Registres de délibérations du Conseil municipal : 8 octobre 1860-14 juillet 1878 ; 25 août 1878-11 août 1888 les (30 premiers feuillets de ce registre sont brûlés en partie sur les bords ; 17 août 1890 à ce jour).

Lorette. — Archives à la maison commune, dans trois placards fermant à clé.

Pas d'inventaire.

La commune date de 1848.

Etat civil relié de 1848 à 1890.

Registres de délibérations du Conseil municipal : 4 avril 1848-26 décembre 1860 ; 20 février 1861-29 mai 1869 ; 28 août 1869-9 septembre 1882 ; 11 novembre 1882-25 août 1889 ; 29 septembre 1889-12 février 1898 ; 13 avril 1898 à ce jour.

Pavezin. — Archives à la maison commune, dans un placard fermant à clé.

Pas d'inventaire.

Etat civil : En 1877, mon prédécesseur avait remarqué : 1° les registres de la paroisse de Jurieu partant de 1619 ; 2° ceux de la paroisse de Pavezin partant de 1612. En 1878 ou 1879, on a fait relier les registres des deux paroisses sans distinction, et, ce qui est regrettable, l'ordre chronologique a été souvent interverti

ainsi qu'il résulte de la nomenclature suivante : 1612-1675 ; 1621-1664 ; 1665-1692 ; 1679-1719 ; 1693-1705 ; 1706-1723 ; 1719-1765 ; 1723-1744 ; 1744-1764 ; 1764-1781 ; 1766-1790 ; 1781-1792 ; la suite est reliée jusqu'en 1877.

Registres de délibérations du Conseil municipal : 9 décembre 1792-an X ; 25 thermidor an X-13 janvier 1819 ; 19 février 1820-1er mai 1835 ; 12 mai 1836-9 novembre 1837 ; 10 mai 1838-25 mars 1849 ; 12 mai 1849-7 octobre 1873 ; 7 septembre 1873-28 avril 1889 ; 19 mai 1889 à ce jour.

Sainte-Croix. — Archives à la maison commune, dans de beaux placards fermant à clé.

Inventaire de 1896.

La commune a été créée en 1888 et est un démembrement de Pavezin.

Saint-Genis-Terrenoire. — Archives à la maison commune, dans un placard et sur des casiers.

Pas d'inventaire.

Etat civil : 1652-1674 ; 1676-1694 ; 1694-1700 ; 1701-1713 ; 1714-1731 ; 1731-1752 ; 1753-1756 ; 1757-1770 ; 1764-1768 ; 1771-1777 ; 1778-1783 ; 1784-1790 ; 1791-an IV ; an V-an VII. Tous ces registres précédents sont cartonnés. A dater de 1800, les naissances, mariages et décès sont en registres séparés jusqu'en 1887 inclusivement.

Registres de délibérations du Conseil municipal : 18 avril 1790-août 1791 ; 24 août 1791-23 mars 1793 ; 15 août 1792-pluviôse an II ; pluviôse an II-germinal an VII ; an IX-an-XI ; an XI-an XII ; an XII-1808 ; 10 mai 1808-4 octobre 1839 ; 24 février 1839-27 février 1853 ; 29 mars 1853-20 mai 1879 ; 10 août 1879 à ce jour.

Saint-Joseph. — Archives à la mairie. — Pas d'inventaire. — Commune datant de juillet 1867.

Etat civil partant de la même époque.

Registres de délibérations du Conseil municipal : 22 septembre 1867-15 octobre 1884 ; 23 novembre 1884-17 juin 1892 ; 17 juin 1892 à ce jour.

Saint-Martin-la-Plaine. — Archives à la mairie. — Bon ordre matériel. — La correspondance administrative est classée par année depuis 1865 dans des cartons ou boites en bois portant le millésime en vedette.

Pas d'inventaire.

Etat civil : 1570-1573 ; 1613-1616 ; 1626-1631 ; 1633-1638 ; 1638-1642 ; 1667-1668 ; 1669-1674 ; 1675-1678 ; 1679-1682 ; 1683-1686 ; 1687-1690 ; 1691-1692 ; 1693-1717 ; 1718-1719 ; 1720-1723 ; 1724-1726 ; 1727-1728 ; 1729-1730 ; 1731-1734 ; 1735-1736 ; 1736-1738 ; 1738-1740 ; 1741-1792 ; 1792-1800. Tout ce qui précède est en cahiers. Depuis, l'état civil est relié.

Registres de délibérations du Conseil municipal : deux registres mentionnés par mon prédécesseur (22 juillet 1816-29 décembre 1827 ; 3 mars 1828-1 mai 1837) manquent. Ceux que j'ai vus sont compris entre les dates suivantes : 3 décembre 1837-11 septembre 1853 ; 2 octobre 1853-2 février 1868 ; 9 février 1868-13 juillet 1881 ; 10 août 1884-20 octobre 1895 ; 24 novembre 1895 à ce jour.

Saint-Romain-en-Jarez. — Archives à la mairie, dans des placards vitrés. — Pas d'inventaire. — Recueil des Actes administratifs broché jusqu'en 1893.

Etat civil : 1709-1733 ; 1734-1751 ; 1752-1768 ; 1774-1787 ; 1751-1792 ; 1793-an II ; an V-an VIII ; la suite est en registres cartonnés jusqu'en 1852.

Registres de délibérations du Conseil municipal : Je n'en ai pas vu un seul lors de ma visite à la mairie et l'on me dit qu'ils devaient être probablement chez M. le Maire, alors absent. Une note que je reçus de lui mentionne seulement deux registres : 12 ventôse an II-20 thermidor an X ; 24 février 1839-20 novembre 1884. Il faut y ajouter celui en cours. Mais en se reportant au procès-verbal d'inspection de 1877, il y aurait en *déficit* trois registres : 14 novembre 1790-1 floréal an II ; 21 pluviôse an X-16 juillet 1812 ; 15 novembre 1812-22 avril 1816.

Tartaras. — Archives à la mairie, dans un placard fermant à clé.

Pas d'inventaire.

Etat civil : 1673-1736; 1736-1792. Un ancien maire de Tartaras, M. Maurice, ingénieur, a annexé à ces deux registres des tableaux donnant, pour chaque année, le nombre des naissances, décès et mariages, pendant le temps compris entre 1673 et 1793 exclusivement, soit pendant 120 ans, et arrivant pour ladite période aux totalisations suivantes :

Naissances : 1.590.

Décès : 1.326.

Mariages : 359.

De ces chiffres ressort une moyenne annuelle de 13 pour les naissances, de 11 pour les décès et de 3 pour les mariages.

Registres de délibérations du Conseil municipal : 6 décembre 1789-1809 ; 19 septembre 1821-2 novembre 1837 ; 25 mars 1838-1er novembre 1858 ; 13 février 1859-10 novembre 1878 ; 16 février 1879-25 novembre 1894 ; 3 février 1895 à ce jour.

Saint-Galmier. — Archives à l'Hôtel de Ville, dans une salle spéciale créée depuis deux ans et dans des placards vitrés.

Il n'y a pas d'inventaire.

Etat civil : Les registres paroissiaux compris entre les dates de 1635 et 1792 sont inventoriés dans le tome Ier de la série E supplément, pages 426-444.

Registres de délibérations du Conseil municipal : 14 avril 1814-21 mars 1832 ; 6 mai 1832-14 mai 1843 ; 7 juillet 1843-7 mai 1850 ; 20 mai 1850-24 mai 1857 ; 12 juin 1857-11 juin 1865 ; 11 juin 1865-10 avril 1873 ; 11 mai 1873-7 mai 1882 ; 28 mai 1882-26 décembre 1897 ; 13 février 1898 à ce jour.

M. le Maire a fait retirer des greniers de l'Hôtel-de-Ville une masse de documents anciens et modernes qui ont été sommairement reconnus et triés par M. Louis Fessy, clerc de notaire.

Quelques-uns de ces documents modernes concernent l'hospice et devraient y être réintégrés. Parmi les documents anciens, j'ai vu :

Une belle collection de minutes des notaires Pauche, Gonon et Lorange, allant du milieu du XVIme siècle à la fin du XVIIIme ;

Un terrier de Saint-Galmier de 1612 ;

Un terrier de la seigneurie de Cremeaux du XVIIe siècle ;

Des registres audienciers de la châtellenie de Saint-Galmier, des XVIIme et XVIIIme siècles;

Des procédures et titres de propriétés concernant l'abbaye de Jourcey, des XVIIme et XVIIIme siècles;

Un livre de la recette des cens et servis de la rente noble de Bellegarde, du XVIIIme siècle;

Un registre de contrôle des exploits à Saint-Galmier, de 1695 à 1698;

Un livre des recettes et dépenses des revenus de Saint-Héand et Malval, de 1776 à 1780;

Un registre des servis dus aux rentes nobles de Montrond et Boisset, de 1771-1792;

Des dossiers relatifs aux familles Tamisier, Bourguet et Dulac, des XVIIme, XVIIIme et XIXme siècles;

Des fragments de terriers et d'actes relatifs aux communes environnantes, Saint-Héand et Veauche, du XVme au XVIIIme siècle.

Les actes notariés provenant d'anciennes études de la ville forment la très majeure partie de ce chartrier.

ARCHIVES HOSPITALIÈRES

Saint-Galmier. — Cet établissement est très ancien puisqu'il est déjà mentionné dans les dispositions testamentaires du XIIIme siècle, mais ses archives ne datent que de sa reconstitution au commencement du XVIIIme siècle, ainsi qu'il résulte des pièces suivantes, les plus anciens titres administratifs que j'ai vus :

Règlement général pour les maisons de l'hôpital de Saint-Galmier, du 11 mars 1711;

Acte de l'établissement de la confrérie de la Charité, sous la conduite de M. Gazan, prêtre et curé de la ville, du 14 mars 1714;

Union de l'hôpital et de la confrérie de la Charité, du 11 mars 1714;

Les lettres patentes de confirmation de l'hôpital de Saint-Galmier données à Versailles, au mois de janvier 1715, signées Louis et, par le roi, Colbert, avec le sceau royal.

Les registres de délibérations des recteurs partent de la même époque et sont : 1° du 25 mars 1714 au 27 juin 1772; 2° du 16 mai 1784 au 2 septembre 1792; 3° du 3 fructidor au XI au 28 juin 1807, le reste moderne. Le second registre tiré des greniers de l'Hôtel de Ville vient d'être réintégré par les soins de M. le Maire. Cette trouvaille peut faire espérer de combler les lacunes que l'on constate de 1772 à 1784 et de 1792 à l'an XI.

Il y a encore de nombreux titres de propriétés provenant des legs, donations et acquisitions, ainsi que des registres et pièces de comptabilité qu'il faudrait classer dans l'ordre méthodique et officiel comme du reste tout l'ensemble du chartrier.

L'Archiviste départemental,
Inspecteur des Archives communales et hospitalières,

JOSEPH DE FRÉMINVILLE.

Saint-Etienne. — Imprimerie MÉNARD, rue de la Loire, 4.

ARCHIVES

DÉPARTEMENTALES, COMMUNALES ET HOSPITALIÈRES

RAPPORT

DE

M. L'ARCHIVISTE DU DÉPARTEMENT

A M. LE PRÉFET DE LA LOIRE

CONSEIL GÉNÉRAL

SESSION ORDINAIRE D'AOUT 1899

SAINT-ÉTIENNE
IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE & COMMERCIALE MÉNARD
4, Rue de la Loire, 4

1899

RAPPORT

DE

M. L'ARCHIVISTE DU DÉPARTEMENT

Conformément à l'article 4 du Règlement général des archives départementales du 6 mars 1843 et à la circulaire du 23 juin 1875, j'ai l'honneur de vous adresser mon rapport annuel sur la situation des archives départementales, communales et hospitalières de la Loire, au 30 juin 1899. Ce rapport sera principalement le compte rendu du transfert des archives départementales dans leur nouveau local et, à cette occasion, la revue rétrospective de ce qui a été fait jusqu'à ce jour comme classement et comme inventaire, tant dans les collections anciennes que modernes. Comme conséquence, il sera, par le fait, l'exposé complet de ce qu'il faut encore faire pour la bonne organisation du service, la mise en lumière des documents dont nous avons la garde et la facilité des recherches et communications.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

LOCAL ET PERSONNEL. — Le transfert des archives à l'hôtel de préfecture est, aujourd'hui, fait dans la proportion de onze douzièmes.

Il reste encore à l'ancien local, à transférer ultérieurement, avec des épaves anciennes de bibliothèque administrative, de vieux dossiers d'archives modernes à reconnaitre, parce qu'ils n'avaient jamais été inventoriés et des versements récents à classer, tous les registres de finances (livres de trésorerie, rôles de contributions, journaux à souche de percepteurs), dont la masse encombrante et de conservation temporaire devra être déposée dans les combles, qui nous ont été réservés sur la demande des inspecteurs généraux, pour compenser les trois pièces de notre devis primitif que nous avons dû abandonner à d'autres services. La partie basse nous servirait aussi de magasin pour les papiers inutiles, au fur et à mesure des triages, ces rebuts pouvant parfaitement être empilés sur le sol (macadam ou plancher); par contre, la partie élevée demande à être rayonnée aussi simplement que possible, mais avec assez de solidité pour recevoir des poids relativement forts. Le développement du rayonnage à faire pour le moment n'excéderait pas 400 mètres au maximum, à établir en épis.

Je vous serais reconnaissant, Monsieur le Préfet, de vouloir bien donner, à ce sujet, à MM. les Architectes les instructions voulues pour étudier la voie la plus économique et, en même temps, la plus prompte pour nous permettre de terminer entièrement notre déménagement, en utilisant, avant la fin de l'année, c'est-à-dire pendant l'exercice en cours, les 300 francs qui nous restent disponibles sur le crédit de 1.500 francs affecté au transfert.

Dans une dizaine de jours, lorsque quelques travaux de menuiserie encore à faire seront effectués, nous ferons venir de la prison de Bellevue les caisses contenant les livres de la bibliothèque Chaleyer. Quand elle sera en place, nous aurons occupé 3.333 mètres de rayonnages, y compris les vides prévisionnels dont il sera parlé plus loin; en y ajoutant les 400 mètres que nous demandons dans les combles, nous aurons un développement total de 3.733 mètres, jugé suffisant par M. l'Inspecteur général Prost, à la condition expresse qu'il sera procédé à des sélections périodiques, sous peine d'encombrement fatal dans le délai de vingt ans.

Avant d'exposer le détail de nos récentes opérations, formant

l'œuvre principale de notre tâche, nous devons exprimer toute notre reconnaissance pour le Conseil général du département et dire que le local qui nous a été préparé par MM. les Architectes Huguet et Delorme se recommande par la solidité de la construction, l'élégance et la bonne disposition des salles, leur rayonnage, tantôt fixe, tantôt sur clavettes, enfin par les précautions prises contre les risques d'incendie : l'emploi du bois ayant été strictement limité aux tablettes, les portes faites en fer, le sol en mosaïque, les montants des travées en ciment coulé dans des fers à cornières et des bouches d'eau avec tuyaux, lances et seaux de toile, établies à chaque étage. L'installation des archives modernes, que tout le monde admire, rappelle celle de la Bibliothèque Nationale, par ses quatre divisions recevant toutes la lumière d'en haut, au moyen de planchers à claires-voies métalliques. La seule critique à lui faire est que l'autre éclairage de façade est, par suite de baies trop petites, insuffisant au premier étage, dont quelques parties dans l'ombre en été, seront obscures en hiver.

Le déménagement des archives a été commencé le 7 avril et a duré jusqu'au 22 juin, comportant 58 jours de travail se décomposant ainsi :

Archives anciennes....	7 jours.
Archives modernes....	44 —
Bibliothèque administrative....	7 —
Total égal.......	58 jours.

Il a été fait :

	Pour les archives anciennes :	
23	chargements de 12 caisses, soit...........	276 caisses.
	Pour les archives modernes :	
134	chargements de 12 caisses, soit...........	1.608 —
	Pour la bibliothèque administrative :	
28	chargements de 12 caisses, soit...........	336 —
185	chargements.	2.220 caisses.

Les caisses pesant environ 60 kilogrammes, le poids des documents transportés s'élève donc à environ 2.220 × 60 = 133.200 kilogrammes.

Ce déménagement s'est effectué d'une façon très méthodique avec l'aide de 3 porteurs chargés spécialement de prendre les caisses remplies à l'ancien local, de les descendre et de les monter à pied d'œuvre ; d'un homme de peine chargé d'enlever la poussière des documents de l'ancien dépôt et d'un jeune homme ayant pour mission de classer les documents dans les caisses.

Les porteurs étaient salariés à raison de 0 fr. 60 l'heure; l'homme de peine recevait 3 francs par jour et le jeune homme 2 francs.

Nous avons eu 191 journées de 7 heures des 3 porteurs, 57 journées et demie de l'homme de peine et 78 journées du jeune auxiliaire. Le total des dépenses, tant du personnel que des menus frais de sangles et blouses, s'élève à 1.198 francs 70.

191 journées de 7 heures, à 4 fr. 20...............	802 20
57 journées de 3 francs........................	171 »
78 journées de 2 francs........................	156 »
Sangles et blouses............................	69 50
TOTAL égal........	1.198 70

Depuis deux ans, nous avions commencé la préparation de notre déménagement, d'autant plus délicat que les séries modernes, en particulier, étaient très morcelées dans l'ancien dépôt, ainsi que j'ai eu l'occasion de le signaler dans presque tous mes rapports annuels.

Le groupement méthodique sur fiches faites spécialement à cette occasion a été la mesure préparatoire qui nous a permis à l'heure voulue de conduire le transfert sans hésitation et de placer, en les réunissant, les documents de même nature souvent disséminés dans le grenier que nous venons de quitter. Conformément au plan exposé dans mon rapport de 1897, le commis des Archives, après les avoir fait remplir selon l'ordre établi d'avance, a dirigé le départ des caisses que je recevais au nouveau local pour en disposer moi-même le contenu sur les rayons, laissant après chaque groupement particulier un espace vide répondant au tiers

de la surface couverte et destiné à recevoir les apports nouveaux. Ce vide de prévoyance, le *minimum* recommandé par nos instructions, est d'autant plus utile, que l'exiguïté des bureaux de l'Administration fait pronostiquer les versements périodiques futurs plus fréquents et plus volumineux que par le passé. Chaque genre d'affaires ayant maintenant sa place nettement marquée, le classement normal de ce qui nous sera confié dans l'avenir devient chose forcée par elle-même et les tâtonnements dans les recherches disparaîtront de plus en plus, au fur et à mesure qu'il sera remédié à ce qu'il y a de regrettablement défectueux dans les classements anciens, alors qu'au moment de la confection des liasses l'on ne prenait pas le soin de se reporter à ce qui avait été déposé antérieurement et de mettre à la suite les uns des autres, et dans l'ordre chronologique, les titres de même nature, d'où la conséquence actuelle que, pour une demande, plusieurs liasses sont à ouvrir parce qu'elles contiennent des papiers de même date et de même espèce. Le bénéfice d'aujourd'hui est que, par le fait de leur assemblement, on n'a plus à perdre de temps à les aller chercher de ci et de là. Leur refonte plus ou moins rapide, si l'on considère qu'il s'agit de longues périodes d'années et parfois aussi de nombreux numéros d'articles, est subordonnée au personnel employé et à sa stabilité, étant reconnu d'expérience que les classements longs gagnent en méthode à être faits par les mêmes mains. Nous nous y attacherons de notre mieux pour arriver, dans le plus bref délai, à l'état de choses tel qu'il doit être. Il y a beaucoup à faire pour être à ce point, mais, à l'heure présente, nous avons la conscience d'avoir, à propos de notre nouvelle installation, amélioré considérablement et facilité le service des recherches. Nous avons consacré à ce but tout notre temps et tout notre zèle, cherchant à tirer le parti qui nous a paru le meilleur en toutes circonstances.

Nous serions heureux que par le bienveillant intermédiaire de l'Administration et de la Commission départementale, le Conseil général se rendit compte de l'œuvre accomplie par une préparation de longue haleine et par une laborieuse exécution menées sans désemparer. Comme chef du service, il est de mon devoir de vous recommander la part de collaboration de mon commis, M. Despert, qui, dès ses débuts ne datant que de 1896, s'est mis

courageusement à cette tâche exceptionnelle avec une assiduité et une docilité à la direction dignes d'éloges et de récompense dans la proportion que vous jugerez convenable eu égard à la fatigue de ce travail extraordinaire qui rebuterait bien des gens par sa longueur, son manque de propreté et les poussières qu'on y absorbe.

Permettez-moi d'attirer à nouveau votre bienveillante attention sur la nécessité d'avoir, pour les archives départementales, un garçon de bureau qui leur soit *exclusivement* attaché, nécessité qui se fait particulièrement sentir par les considérations suivantes :

Notre installation à l'hôtel de préfecture comporte au premier étage une bibliothèque administrative ; au second, la salle des Archives anciennes, et au troisième le hall des Archives modernes divisé lui-même en quatre étages. Toutes ces divisions comprennent dans leur ensemble une quantité considérable de rayons chargés de dossiers qu'il faut défendre contre la poussière si abondante à Saint-Etienne. Ce ne serait pas de trop que le garçon de bureau consacrât chacune des matinées des six jours de la semaine au nettoyage successif de chacun de nos six étages.

Archives anciennes. — Une circulaire du Ministère de l'Instruction publique, en date du 8 juillet 1898, considérant que le *Tableau numérique par fonds des archives départementales antérieures à 1790*, publié par le Ministère de l'Intérieur en 1848, était devenu insuffisant par l'effet des accroissements des fonds et par l'absence d'indications sur les travaux d'inventaires effectués, a ordonné qu'il en fut rédigé un nouveau comprenant pour chaque fonds :

1° Le titre du fonds ;
2° Ses dates extrêmes ;
3° Le nombre de ses articles ;
4° Ses principales divisions et ses particularités les plus notables ;
5° L'état du classement ou de l'inventaire.

Ce tableau, dressé à l'occasion de l'Exposition universelle de 1900

et plus conforme que l'ancien à nos cadres de classement, sera un utile instrument de recherches et de travail pour les études historiques.

Afin de répondre de notre mieux à ce but et aux prescriptions de notre direction, nous avons ouvert et exploré un à un, une à une, tous les registres et toutes les liasses de chacun de nos fonds. Bien qu'il augmente quelque peu le volume du présent rapport, nous pensons servir les chercheurs de la région en consignant, dans une publication départementale, le résultat complet de notre enquête.

Tableau des fonds des Archives départementales de la Loire antérieurs à 1790 et de la période révolutionnaire.

SÉRIE B

Bailliage de Forez. — XVIIme-XVIIIme s. (Copies de pièces de 1277 et 1335, un article du XVme siècle, six du XVIme siècle). — 223 art.

Arrêts du Conseil d'Etat. Audienciers. Plumitifs audienciers. Remises de productions. Provisions d'offices. Enregistrement de testaments. Insinuations de donations.

Inv. impr. (B. 1 à 223).

Sénéchaussées de Roanne et de Saint-Etienne. — 1645-1788. — 131 art.

Edits, arrêts du Conseil d'Etat. Procédures. Audienciers.

Inv. impr. (B. 224-354).

Maréchaussée de Forez. — 1720-1789 (un article du XVIIme s.). — 54 art.

Enregistrement d'édits et lettres patentes. Procédures. Procès-verbaux de capture.

Inv. impr. (B. 355-408).

Juridiction des Gabelles du Forez. — 1731-1790 (un article du XVIIme s.). — 34 art.

Edits et déclarations du Roi. Commissions, provisions d'offices, nominations et prestations de serments. Procès-verbaux de capture et de saisie. Audienciers.

Inv. impr. (B. 409-442).

Bailliage ducal de Roanne. — 1674-1790. — 274 art.

Enregistrement des édits. Déclarations et Lettres patentes du Roi. Procédures (plaintes, requêtes, appositions de scellés, inventaires, tutelles, informations, sentences, procès-verbaux). Réceptions d'offices. Audienciers.

Inv. impr. (B. 443-716).

Châtellenies unies au bailliage de Roanne. — 1689-1790. — 61 art.

Audienciers. Plumitifs audienciers. Procédures.

Inv. impr. (B. 717-777).

Lieutenance de maréchaussée de Roanne. — 1656-1789. — 107 art.

Réceptions d'offices. Procédures criminelles.

Inv. impr. (B. 778-884).

Juridiction des traites foraines de la ville de Roanne et dépendances. — 1713-1789. — 5 art.

Règlements, réceptions d'officiers.

Inv. impr. (B. 885-889).

Eaux et Forêts et gruerie du duché de Roannais. — 1698-1700. — 11 art.

Procédures.

Inv. impr. (B. 890-900).

Châtellenies : Cervière ; Charlieu ; Lay ; La Fouillouse ; Malleval ; Marcilly-le-Châtel ; Montbrison ; Néronde ; Perreux ; Saint-Germain-Laval ; Saint-Haon-le-Châtel ; Saint-Maurice-en-Roannais ; Tour-en-Jarez (la). — 1358-1790. — 293 art.

Procédures. Inventaires. Audiences. Assises. Publications et Insinuations de donations et testaments. Provisions d'offices. Evaluation des grains. Ordonnances d'administration ou de police.

Inv. impr. (B. 901-1193).

Justices seigneuriales : Aix; Ambierle; Arcinges, Ecoches, le But et dépendances; Beauvoir; Changy, Arcon, Saint-Bonnet-des-Quarts, Saint-Rirand et dépendances; Chantois; Charlieu; Châteauneuf; Cornillon, Maltaverne et dépendances; Coutouvre, la Varenne et dépendances; Cremeaux (comté de), Cinquin, les Fontanes et dépendances; Curée (La); Espinasse (baronnie de l'); Estang (l'); Champrond, Villerest et dépendances; Forest (la); Forges (les); Fourneaux-Sarron et dépendances; Garde (la); Gâtelier, Mars, Genouilly, La Motte-aux-Moines et dépendances;

Genouilly; Grezolles; Hôpital-le-Grand; Liesme (le); Mably, Cornillon et dépendances; Magnerie (la); Maréchaugy; Mars; Mont (le); Montagny; Montrégnard; Montverdun; Motte-Can (la); Palais (le) et dépendances; Parigny, Ailly, Commelles, Saint-Cyr-de-Farières et dépendances; Pierrefitte et Champagny; Pommiers, Saint-Georges-de-Baroille et dépendances; Poyet (le); Pradines; Régny, Naconne et Petit-Saint-Symphorien; Renaison; Ressins, Nandax, Villers, Marigny et Noailly-le-Petit lès Belmont; Rochetaillée (baronnie de); Rongefert; Rosey; Saint-André (marquisat de) et dépendances; Saint-Marcel-d'Urfé, Cezay, Nollieu et dépendances; Saint-Pierre-la-Noaille, le Bussy Fleury, Florette et Iguerande; Saint-Polgue et Chantois; Saint-Rambert, Saint-Maurice-en-Gourgois et dépendances; Saint-Romain-la-Motte; Saint-Serain, Mussie-le-Roucray et dépendances; Saint-Vincent-de-Boisset; Sauzey (marquisat du), Jarnosse et dépendances; Semur-en-Brionnais et Anzy-le-Duc; Souternon (comté de); Tronchy (le), Cherye, Le Vefure et dépendances; Urfé (marquisat d'), Champoly et dépendances; Varinay; Vauban (comté de), Boyer et dépendances; Vendranges, Cucurieux, Neulise et dépendances; Verpré, Barnaye et dépendances; Verrières, Saint-Martin-la-Saucreté et dépendances; Vézelins; Villerest, Saint-Sulpice-les-Villerest et dépendances; Vougy. — 1385-1793. — 642 art.

Procédures. Audiences. Assises. Inventaires. Mercuriales. **Réceptions d'officiers. Déclarations** de grossesses. Procès-verbaux d'Assemblées **d'habitants.** Ordonnances d'administration ou de police.

Inv. impr. (B. 1194-1835.)

Chambre des Comptes de Montbrison. — 1re Section : Inventaires, cartulaires, provisions d'offices, chancellerie. — XIIe s.-1532. — 71 art.

Inventaires (1317-1474.) Cartulaires (XIIe s.-1474.) Testament de **Jean, Comte de** Forez (1324-1338.) Provisions d'offices (1333-1496.) **Registres matricules** des notaires (1332-1532.) Contrôle de la Chancellerie (1448-1480.) Testaments (1272-1467) [cf. Notice sur le recueil des **testaments enregistrés** en la chancellerie de Forez (1272-1467) par **Auguste** Chaverondier, Archiviste de la Loire. Saint-Etienne, Théolier, **1888**]. Cédules de notaires enregistrées en la Chancellerie de Forez **(1323-1333.)**

Inv. impr. (B. 1836-1906.)

SÉRIE D

Collège de Boën et Oratoriens de Montbrison — XVIIme-XVIIIme s. (1 pièce du XVIme). — 3 liasses.
Non classé.

Oratoriens de N.-D. de Grâces. — XIVme-XVIIIme s. — 44 liasses.
Non classé.

Petites écoles de Rive-de-Gier et de Montferrand. — XVIIme-XVIIIme s. — 2 liasses.
Non classé.

SÉRIE E

Féodalité. — XIVme-XVIIIme s. — 98 reg. 18 liasses.
Principales seigneuries : Beauvoir ; Boën ; Bussy ; Chambon (baronnie du) ; Montherboux ; Motte-Can (la) ; Maclas ; Malleval, Virieu et Chavanay (baronnie de) ; Saint-Bonnet-les-Oules ; Saint-Chamond (marquisat de) Saint-Priest (marquisat de).
Non classé.

Duché de Roannais. — 1239-1790. — 278 art.
Procès de Jacques Cœur.
Inv. impr. (E 1. — 278).
En dépôt provisoire à la bibliothèque de Roanne par décision ministérielle du 30 octobre 1861.

Familles. — XIIIme-XVIIIme s. — 63 liasses.
Principaux fonds : Allard ; Apinac (d') ; Fornier (de) ; Livet du Colombier ; Charpin (de) ; Chavagnac ; Espinchal ; Boisserand ; Bouchetal ; Boulard de Gatelier ; Caze ; Faure ; Henrys d'Aubigny ; Jars ; Le Blanc ; Lesgallery ; Libéral ; Maréchal ; Paulze ; Peyretier.
Non classé.

Communes et municipalités. — XVIIme-XVIIIme s. — 9 reg. et 6 liasses.
Presque exclusivement sur Saint-Chamond.
Non classé.

Notaires et tabellions. — XVIme-XVIIIme s. — 400 liasses.
Principaux fonds : notaires de Saint-Chamond et de Saint-Sauveur.
Non classé.

Corporations et confréries. — XVIme-XVIIIme s. — 1 liasse.
Non classé.

SÉRIE F

Bethenod (don). — XVme-XVIIme s. — 1 liasse de 92 parchemins.
Non classé.

Chevalier (acquisition). — XIVme-XVIIIme s. — 2 reg., 59 liasses.
Terriers. Lièves. Procédures, actes de ventes.
Non classé.

Fulchiron (don). — XIVme-XVIIIme s. — 103 liasses.
Procédures de justices seigneuriales. Terriers.
Non classé.

Finaz-Poidebard (don). — XIXme-XVIIIme s. — 18 reg. et 19 liasses.
Minutes de notaires. Terriers. Titres de famille.
Non classé.

Fougerolles (don). — 1550-1743. — 53 liasses.
Minutes de notaires de Saint-Etienne.
Non classé.

Farinard (don). — XVIIme-XVIIIme s. — 10 liasses.
Minutes de notaires de Perreux.
Non classé.

SÉRIE G

Séminaire et communauté des prêtres missionnaires de N.-D. de l'Hermitage à Noirétable, diocèse de Clermont. — XVIIme-XVIIIme s. (1 pièce du XVme, 5 du XVIme). — 14 liasses (à décomposer en plusieurs articles).
Non classé.

Collégiale de N.-D. de Montbrison. — XVIme-XVIIIme s. (5 pièces du XIIIme, 1 pièce du XIVme, 3 pièces et copies de terriers du XVme s.). 6 liasses (à décomposer en plusieurs articles).
Non classé.

Collégiale de N.-D. de Saint-Chamond. — XVIme-XVIIIme s. (1 pièce originale et 2 copies du XIIIme s. ; 1 pièce du XVme). — 6 liasses (à décomposer en plusieurs articles).
Non classé.

Eglises paroissiales de la Loire. — XIVme-XVIIIme s. — 133 petits dossiers.
Non classé.

SÉRIE H

Ordres religieux d'hommes.

Ambierle (prieuré bénédictin dépendant de Cluny). — XVIIIme s. — 2 liasses.
Non classé.

Bénissons-Dieu (la) (abbaye royale, d'abord abbaye d'hommes, puis abbaye de filles). — XIVme-XVIIIme s. — 1 reg., 3 liasses.
Non classé.

Charlieu (prieuré bénédictin dépendant de Cluny). — XVIIIme s. 1 pièce du XVIme). — 6 liasses.
Non classé.

Charlieu (Cordeliers). — XIIIme-XVIme s. — 1 liasse.
Non classé.

Montbrison (Cordeliers). — XIIIme-XVIIIme s. — 2 reg. et 14 liasses.
Non classé.

Montverdun (prieuré bénédictin). — XIVme-XVIIIme s. — 2 liasses.
Non classé.

Pommiers (prieuré bénédictin). — XVIIIme s. — 1 liasse.
Non classé.

Roanne (Capucins). — XVIIme-XVIIIme s. — 1 liasse.
Non classé.

Roanne (Minimes). — XVIIIme s. — 1 liasse.
Non classé.

Sail-sous-Couzan (prieuré bénédictin). — XVIme-XVIIIme s. — 3 liasses.
Non classé.

Saint-Chamond (Minimes). — XVIme-XVIIIme s. — 2 liasses.
Non classé.

Sainte-Croix (Chartreuse). — XVIme-XVIIIme s. — 2 reg. et 3 liasses.
Non classé.

Saint-Etienne (Minimes). — XVIme-XVIIIme s. — 1 liasse.
Non classé.

Saint-Galmier (Cordeliers). — XVIIme-XVIIIme s. — 1 liasse.
Non classé.

Saint-Germain-Laval (Récollets). — XVIIme-XVIIIme s. — 1 liasse.
Non classé.

Saint-Julien-en-Jarez (prieuré bénédictin). — XVIIme-XVIIIme s. — 1 liasse.
Non classé.

Saint-Rambert (prieuré bénédictin). — XIIIme-XVIIIme s. — 20 reg. et 25 liasses.
Non classé.

Saint-Rigaud (diocèse de Mâcon). — XVIme s. — 1 liasse.
Non classé.

Saint-Romain-le-Puy (prieuré bénédictin). — XIIIme-XVIIIme s. — 27 reg. et 55 liasses.
Non classé.

Saint-Sauveur-en-Rue (prieuré bénédictin réuni au collège de Jésuites de Tournon). — XVIme-XVIIIme s. — 13 liasses.
Non classé.

Salt-en-Donzy (prieuré bénédictin). — XVIIIme s. — 1 liasse.
Non classé.

Savignieu (prieuré bénédictin). — XIIIme-XVIIIme s. — 3 liasses.
Non classé.

Thizy (prieuré bénédictin). — XVIme s. — 1 liasse.
Non classé.

Valbenoite (abbaye royale de l'ordre de Citeaux). — XVIIme-XVIIIme s. — 1 liasse.
Non classé.

Valfleury (prieuré bénédictin réuni aux Lazaristes de Lyon). — XIIIme-XVIIIme s. — 1 liasse.
Non classé.

Ordres religieux de femmes.

Beaulieu (prieuré de l'ordre de Fontevraud). — XVIIIme s. (copie du XVme). — 3 liasses.
Non classé.

Bonlieu (abbaye royale de l'ordre de Cîteaux). — XIIIme-XVIIIme s. — 9 reg., 1 rouleau et 57 liasses.
Non classé.

Bourg-Argental (Ursulines). — XVIIIme s. — 1 liasse.
Non classé.

Charlieu (Ursulines). — XVIIme-XVIIIme s. — 1 liasse.
Non classé.

Feurs (Ursulines). — XVIIme-XVIIIme s. — 2 liasses.
Non classé.

Joursey (prieuré de l'ordre de Fontevraud). — XIIIme-XVIIIme s. — 69 liasses.
Non classé.

Leignieu (chapitre noble de chanoinesses régulières de Saint-Benoit dépendant de l'abbaye de Savigny). — XIIIme-XVIIIme s. — 12 liasses.
Non classé.

Montbrison (Ursulines). — XVIIme XVIIIme s. — 2 reg. et 12 liasses.
Non classé.

Montbrison (Visitation). - XVIIme-XVIIIme s. — 25 liasses.
Non classé.

Pouilly-les-Nonains. — XVIIIme s. — 1 liasse.
Non classé.

Roanne (Ursulines). — XVIIme-XVIIIme s. — 2 liasses.
Non classé.

Saint-André-le-Bas — XVIIIme s. — 1 liasse.
Non classé.

Saint-Bonnet-le-Château (Ursulines). — XVIIme-XVIIIme s. — 2 liasses.
Non classé.

Saint-Chamond (Ursulines). — XVIme-XVIIIme s. — 1 liasse.
Non classé.

Saint-Etienne (Sainte Catherine de Sienne). — XVIme-XVIIIme s.— 12 liasses.
Non classé.

Saint-Etienne (Ursulines). — XVIIme-XVIIIme s. — 1 liasse.
Non classé.

Saint-Etienne (Visitation). — XVIme-XVIIIme s. — 1 liasse.
Non classé.

Saint-Galmier (Ursulines). — XVIIme-XVIIIme s. — 1 liasse.
Non classé.

Ordres militaires religieux.

Commanderie de Chazelles. — (Saint-Jean de Jérusalem). — XIVme-XVIme s. — 3 reg. et une petite caisse.
Non classé.

Commanderie de Saint-Jean-des-Prés, à Montbrison (Saint-Jean de Jérusalem). — XIVme-XVIIIme s. — 27 reg. et 3 liasses.
Non classé.

Hospices et maladreries (Chandieu. Charlieu. Feurs. Montbrison. Roanne. Saint-Etienne. Saint-Galmier). — 1530-1790. — 1 reg. et 12 liasses.
Non classé.

PÉRIODE RÉVOLUTIONNAIRE

SÉRIE L

I. Département. — 117 art.

II. Districts : Saint-Etienne. — 50 art.
— Roanne. — 80 art.
— Montbrison. — 89 art.

III. Cantons. — 30 art.

IV. Communes. — 13 art.

V. Comités révolutionnaires et Sociétés populaires. — 61 art.

Réintégration de documents d'archives par voie de justice : Affaire de Verna. — M. le Préfet du Rhône avait avisé M. le Préfet de la Loire, le 22 octobre 1895, que la bibliothèque du baron de Verna, qui devait se vendre à Lyon dans la première quinzaine de novembre de la même année, renfermait des titres détournés des archives du Rhône, nombre de documents provenant des anciennes archives foréziennes, de la chambre domaniale de Montbrison, transférées au bureau des finances de la généralité de Lyon, à la fin du XVIIme siècle, puis, sur ordre ministériel, réintégrées aux archives de la Loire depuis 1864 jusqu'à ces dernières années. M. le Préfet du Rhône demandait à son collègue de se joindre à lui dans une revendication commune au nom de l'Etat et des départements intéressés.

M. le Ministre de l'Instruction publique, dans une dépèche en date du 30 octobre 1895, s'exprimait ainsi :

« Monsieur le Préfet, je suis informé qu'une importante bibliothèque de manuscrits doit être mise en vente le 4 novembre prochain, à Lyon. Un grand nombre de documents réunis dans cette collection sont des titres originaux paraissant provenant de dépôts publics de la Loire.

« Vous estimerez sans doute qu'il est urgent de faire opposition à cette vente et d'inviter M. le Procureur de la République à ouvrir une enquête sur la provenance des documents énumérés dans le catalogue paru à Lyon. »

Délibérant sur ces données et leurs circonstances, la Commission départementale, dans sa séance du 23 décembre 1895, a donné à l'Administration préfectorale l'autorisation d'ester en justice pour cette affaire.

Les numéros du catalogue revendiqués par le département de la Loire étaient les suivants :

1355. — Registre de testaments passés en Forez de 1414 à 1423.

1356. — Registre des recettes et dépenses de la châtellenie de Roanne de 1410 à 1428.

1357. — Registre des recettes et dépenses des prévôts de Virieu et Chavanay de 1398 à 1405.

1358. — Enquête établissant le droit et la supériorité juridique des comtes de Forez sur diverses châtellenies.

1360. — Etat de répartition des tailles du mandement de Sury-le-Comtal de 1455 à 1472.

1361. — Etat du bois des forêts de la châtellenie de Cervières de 1392 à 1404.

1362. — Comptes généraux des revenus des châtellenies de Forez en 1378, 1379, 1381, 1383.

1363. — Terrier de Saint-Germain-Laval de 1350.

1364. — Comptes de ménage de l'hôtel de Jeanne de Bourbon de 1390 à 1402.

1365. — Comptes de ménage d'Anne Dauphine, duchesse de Bourbon et comtesse de Forez, au mois de mai 1408.

1366. — Comptes domestiques du comte Jean Ier en 1314 et 1315.

1367. — Comptes de recettes et dépenses de la fortification de Feurs en 1388 et 1389.

1368. — Répertoire du terrier de la prévôté de Saint-Just-en-Chevalet.

1370. — Registre des minutes de Pierre de La Val, notaire en Forez de 1351 à 1356.

1372. — Comptes du prévôt de Crozet en 1451.

1374. — Comptes de la prévôté de Montbrison en 1393.

1375. — Comptes de la prévôté de Roanne au XVme siècle.

1376. — Comptes du prévôt de Saint-Maurice et du Verdier en 1404.

1382. — Comptes de la chancellerie de Forez pour 1417-1418 à 1420-1418 à 1425.

1384. — Comptes de la châtellenie de Marclopt de 1394 à 1397.

1487. — Registre des assises de Bois-Boissel des ressorts de Forez et Velay de 1376 à 1378.

1489. — Recueil des testaments de la cour de Forez en 1313 et 1314.

Trois des numéros ci-dessus ont fait de la part des experts nommés par jugement du Tribunal civil de première instance de

Lyon l'objet d'observations particulières qu'il convient de relater ici pour éclairer la décision de justice les concernant :

N° 1363. — Terrier de Saint-Germain-Laval.

« Il resterait à déterminer s'il devrait être attribué au département du Rhône ou au département de la Loire qui le revendique également. »

N° 1368. — Terrier de Saint-Just-en-Chevalet.

« Nous avons vainement cherché, avec l'aide de MM. les Archivistes du Rhône et de la Loire, à vérifier l'indication du catalogue; dans l'impossibilité où nous nous trouvons de faire l'attribution de ce volume, en l'absence de toute cote ancienne et de toute mention d'inventaire, nous devons exprimer un doute sur sa provenance. »

N° 1370. — Registre de minutes de Pierre de La Val, notaire à l'officialité de Lyon.

« Il se compose, en effet, d'actes relatifs au Forez, mais il émane d'un notaire de l'officialité de Lyon et il nous semble résulter de l'examen que nous avons fait du fonds de l'officialité aux archives du Rhône que tous les registres des notaires dépendant de cette juridiction, alors même qu'ils instrumentaient hors de la cité, étaient centralisés à Lyon, au siège de l'officialité. »

Laissant de côté tous les autres détails du rapport d'expertise, leur appréciation par le Tribunal ainsi que les arguments invoqués par les parties, nous nous bornerons ici à extraire du jugement rendu le 29 janvier 1890, les considérants généraux formant jurisprudence en matière d'archives et le dispositif final sur le fond du procès.

JUGEMENT

entre

les départements du RHÔNE, de la LOIRE, de l'ISÈRE, la ville de LYON, la ville et les hospices de CRÉMIEU

et

les Héritiers de M. le BARON DE VERNA
(25 janvier 1899)

Attendu que les départements du Rhône, de la Loire et de l'Isère, les villes de Lyon et de Crémieu et l'hospice de Crémieu ont réclamé à la succession de Verna divers manuscrits, actes ou documents ayant fait partie de la bibliothèque de feu le baron Dauphin de Verna, qu'ils soutiennent être frappés de domanialité publique et, par conséquent, non susceptibles de propriété privée;

Attendu que l'exécution testamentaire et à lui joints les héritiers de Verna ont répondu en contestant la domanialité par nature des documents revendiqués et en demandant l'application pure et simple de la loi de 1887;

. . . .

Attendu que les experts ont procédé à la mission qui leur avait été confiée et déposé leur rapport au greffe le 8 février 1898;

. . . .

Attendu qu'avant d'examiner successivement les diverses revendications soulevées ainsi que les appréciations et conclusions des experts afférentes à chacune d'elles, il convient de poser brièvement les principes de droit qui guident l'examen du tribunal et délimiteront sa décision;

Droit. — Attendu que l'énumération des dépendances du domaine public faite par les articles 538 et 540 du code civil n'est qu'énonciative et doit être complétée par un critérium cherché dans un caractère commun à toutes les choses énumérées par la loi;

gestion par la Chambre des Comptes démontrent que ces établissements étaient, dès lors, considérés comme des établissements publics;

Qu'ainsi, les documents qui proviennent de leurs archives, à quelque époque et de quelque manière qu'ils en soient sortis, doivent être considérés comme faisant partie du domaine public et peuvent toujours être valablement revendiqués, pourvu que la provenance en soit démontrée ;

. . . .

En ce qui touche les revendications du département de la Loire :

Attendu que les experts affirment qu'il y a lieu de considérer comme archives d'Etat et appartenant au domaine public les numéros 1355, 1356, 1357, 1358, 1360, 1361, 1362, 1363, 1364, 1365, 1366, 1367, 1372, 1374, 1375, 1376, 1382, 1384, 1487, 1489, provenant de la Chambre des Comptes du Forez ;

Qu'on ne peut considérer comme pouvant être revendiqué le numéro 1368, à raison de sa provenance tout à fait incertaine;

Qu'on doit attribuer au département du Rhône le numéro 1370, qui provient, non de la Chambre des Comptes de Montbrison, mais des archives de l'église métropolitaine de Lyon ;

Attendu que les experts accordent au département de la Loire la presque totalité des documents qu'il revendique, comme provenant d'une administration publique, la Chambre des Comptes du Forez, et étant domaniaux par nature ;

Que deux seulement sont refusés : les numéros 1368 et 1370;

Que, cependant, le numéro 1368, étant un terrier, doit évidemment être accordé, par application des principes ci-dessus exposés ;

Que les conclusions des experts doivent être homologuées en ce qui concerne le numéro 1370;

. . . .

Attendu qu'il résulte de toutes les considérations qui précèdent que les héritiers de Verna trouveront dans la répartition des dépens, telle qu'elle va être faite par le Tribunal, une réparation

suffisante du préjudice qu'ils ont pu éprouver par suite des numéros compris à tort dans la saisie et de l'indemnité qui peut leur être due pour la simple détention et conservation des documents revendiqués.

. . . .

Par ces motifs,

Le Tribunal, jugeant contradictoirement et publiquement, en matière ordinaire et premier ressort, le ministère public entendu par Monsieur Paturet, substitut, après en avoir délibéré;

Ayant tel égard que de droit au rapport des experts ;

Joignant les instances et y statuant par un seul et même jugement,

Dit et prononce :

. . . .

2° Que les numéros 1355, 1356, 1357, 1358, 1360, 1361, 1362, 1363, 1364, 1365, 1366, 1367, 1372, 1374, 1375, 1376, 1382, 1384, 1487, 1489, 1368, sont la *propriété du département de la Loire;*

. . . .

Dit que la *détention ou acquisition* des documents sus-énoncés par le baron de Verna *est nulle et illicite;*

. . . .

Dit qu'attribution est faite des numéros 1363 et 1370, sauf règlement ultérieur entre les départements intéressés comme il est dit aux conclusions ;

. . . .

Rejette comme mal fondée la demande en dommages-intérêts formée par les défendeurs,

Et dit que les dépens mis en masse, y compris les frais d'expertise seront supportés, savoir : cinq dixièmes par les héritiers de Verna, un dixième par le département du Rhône, un dixième par le département de la Loire, un dixième par le département de l'Isère, un dixième par la ville de Lyon, un dixième par la ville et l'hôpital de Crémieu, à chacun par moitié,

Rejette toutes autres demandes, fins ou conclusions des parties comme mal fondées et non justifiées.

Recherches et communications. — Les recherches et communications de pièces pendant le dernier exercice s'élèvent à 916 se décomposant ainsi :

Archives anciennes et de la période révolutionnaire.....	109
Archives modernes..................................	807

(408 dossiers consultés sur place, 52 communiqués avec déplacement et 347 brochures ou fascicules des collections en nombre remis aux administrations.)

Expéditions. — Il n'a pas été délivré, cette année, d'expéditions conformes.

Versements. — Les versements faits cette année par les diverses administrations sont assez volumineux ; ils s'élèvent au total de 1.651 articles se répartissant ainsi :

Versement	de la 1re division...............	103 liasses.
—	de la 2me —	99 —
—	de la 3me —	91 —
—	de la 4me —	39 —
—	de la Trésorerie générale :	
	Rôles et journaux à souche....	68 —
	Registres de trésorerie.........	653 —
—	du Conseil de préfecture..........	480 —
—	de l'Inspection académique........	115 —
	Total égal.......	1.651 liasses.

Archives des sous-préfectures. — La moitié du crédit affecté au classement des archives des sous-préfectures a été employé pour le séjour, à Roanne, pendant deux semaines, du commis des archives, M. Despert. Ce temps a été utilisé au classement des rôles et journaux à souche de l'arrondissement de Roanne, de 1895 et 1896, ainsi que les versements de registres de la recette des finances, de 1898 et 1899 ; au total : 82 liasses. Il a été, en

outre, constitué 18 liasses de documents épars qui ont été intercalées dans les classements précédents.

Le travail extraordinaire du déménagement n'a pas permis d'aller à Montbrison. Ce classement se fera fin août ou commencement de septembre.

ARCHIVES COMMUNALES

Si l'opération du brochage ne demande pas trop de temps, j'espère pouvoir présenter au Conseil général, à sa session d'août, le tome Ier de l'inventaire de la série E supplément comprenant le dépouillement de tous les registres paroissiaux de l'arrondissement de Montbrison antérieurs à 1792 (511 pages), précédé d'une introduction (56 pages) résumant les grandes lignes de l'ouvrage et destinée à servir d'*Indicateur* en attendant la table générale de noms de personnes, de lieux et de matières qui embrassera les trois arrondissements du département.

Peu nombreuses sont les communes qui ont répondu depuis le dernier rapport à la circulaire du 16 mai 1896, rappelée par celle du 15 juin 1898, prescrivant la rédaction d'un nouveau cahier d'inventaire. Ce sont celles de :

Bellegarde, Cuzieu, Luré, Mably, Maclas, Poncins, Roizey, Saint-Héand, Saint-Priest-la-Roche, Saint-Denis-sur-Coise, Saint-Martin-en-Coailleux, Saint-Sauveur, La Valla, Valeilles.

A l'heure actuelle, nous ne possédons que les inventaires de 67 communes sur 333.

Exceptionnellement, je n'ai pas encore pu faire de tournée d'inspection d'archives communales cette année, tout mon temps, depuis le mois de mars, ayant été pris par le déménagement des archives départementales.

ARCHIVES HOSPITALIÈRES

Les archives communales étant maintenant représentées par un volume d'inventaire, il serait juste que celles des hôpitaux aient

leur tour, et après autorisation de M. le Ministre de l'Instruction publique, on a imprimé, cette année, les inventaires des établissements de Chandieu et Charlieu. Pour répondre au désir manifesté par les Commissions administratives, je me propose de continuer par ceux des hospices de Roanne et Bourg-Argental. La nécessité de profiter des facilités données empêche de suivre l'ordre alphabétique qui sera rétabli dans la table des matières.

L'Archiviste départemental
Inspecteur des Archives communales et hospitalières,

JOSEPH DE FRÉMINVILLE.

Saint-Etienne. — Imprimerie et Papeterie MÉNARD, rue de la Loire, 4.

ARCHIVES

DÉPARTEMENTALES, COMMUNALES ET HOSPITALIÈRES

RAPPORT

DE

M. L'ARCHIVISTE DU DÉPARTEMENT

A M. LE PRÉFET DE LA LOIRE

CONSEIL GÉNÉRAL

SESSION ORDINAIRE D'AOUT 1900

SAINT-ÉTIENNE
IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE ET COMMERCIALE MÉNARD
4, Rue de la Loire, 4

1900

RAPPORT

DE

M. L'ARCHIVISTE DU DÉPARTEMENT

Conformément à l'article 4 du Règlement général des archives départementales du 6 mars 1843 et à la circulaire du 23 juin 1875, j'ai l'honneur de vous adresser mon rapport annuel sur la situation des archives départementales, communales et hospitalières de la Loire, au 30 juin 1900.

LOCAL ET PERSONNEL. — Une année d'expérience nous a permis de reconnaitre et d'apprécier les qualités de notre nouvelle installation où nous avons pu grouper méthodiquement les documents de même nature jadis épars. Les vides prévisionnels pour les apports futurs de papiers administratifs ne nous préserveront de l'encombrement que pendant quelques années et ils sont réduits au strict *minimum*. C'est pourquoi, ainsi que je l'expliquai l'année dernière, j'ai laissé à l'ancien dépôt la masse encombrante des registres de trésorerie de conservation temporaire et dont la place paraît toute indiquée dans le grenier qui nous avoisine, simplement mais solidement rayonné sur un développement total de 400 mètres. J'exprime le vœu que cet agencement non encore commencé

ne tarde pas à se faire, d'autant que les versements de la Trésorerie se multiplient et embarrassent l'arrière-salle du public, faute de pouvoir être casés ailleurs. Après cette adjonction, nous n'aurons plus rien à désirer de longtemps comme espace à la condition que nous soyons à même de faire des vides par le moyen de sélections périodiques. Or, pour ces triages, il faut du temps et des bras et l'unique commis permanent des archives est trop absorbé par le service des recherches (ainsi que le prouve la statistique présentée plus loin) et celui du classement des versements annuels pour s'occuper d'une façon assidue de ces travaux de désencombrement qui font plus naturellement partie des attributions d'un garçon de bureau. Pour le bon fonctionnement du service, il nous faudrait un garçon de bureau qui nous reste toute la journée occupé chaque matin au nettoyage à tour de rôle de chacun de nos six étages, et le soir aux travaux tout mécaniques d'enliassage, d'étiquetage et de triage. Un huissier de la préfecture ne peut, malgré la meilleure bonne volonté, remplir ces tâches avec toute l'assiduité désirable. Ainsi que nous l'avons vu bien des fois et parfois longtemps, il a à répondre à trop d'obligations urgentes pour pouvoir assurer une aide continue même de demi-journée. Après Monsieur le Ministre de l'Instruction publique et les Inspecteurs généraux, permettez-moi, Monsieur le Préfet, d'exprimer respectueusement le vœu que sans rien ajouter à notre budget, vous puissiez, en compensant autrement M. Drevet, nous donner un garçon de bureau *permanent*.

Archives anciennes. — Il ne m'est pas possible de présenter aujourd'hui un travail d'ensemble sur un fonds quelconque des collections historiques. Celui en cours de dépouillement vient du chartrier de l'hospice de Roanne dont tous les titres antérieurs au XIXme siècle nous ont été communiqués à Saint-Etienne même. Les registres sont en petit nombre, mais les papiers et parchemins très nombreux sont arrivés sans ordre établi, de telle sorte que la manière la plus pratique de procéder était de les prendre comme ils venaient à la main. Plusieurs milliers de pièces ont déjà été lues et munies d'une fiche contenant, avec la lettre de série et la date, une analyse sommaire qui sera reproduite plus tard sur registre quand le dépouillement complet aura permis la répar-

tition chronologique et méthodique des éléments de même nature. Ce fonds de l'hospice de Roanne fera suite à ceux de Charlieu et de Chandieu dont les analyses imprimées ont commencé cette année la série H supplément. Tout en m'occupant des archives hospitalières anciennes, je vais analyser le fonds de la chambre domaniale des archives départementales.

Inventaire. — Le volume paru en août dernier (LVII + 547 pages) sous la rubrique technique de *tome Ier de la série E supplément* contient l'analyse de tous les registres paroissiaux de toutes les communes de l'arrondissement de Montbrison. 55 exemplaires ont été déposés au Ministère de l'Instruction publique pour les échanges traditionnels avec les grandes bibliothèques et les gouvernements étrangers. La distribution d'usage aux départements est un peu retardée par ce fait que nous avons à faire revenir de toutes les archives départementales les sept premières feuilles qui y avaient été envoyées jadis, feuilles qui manquaient au chiffre normal d'exemplaires.

Bibliothèque Chaleyer. — Extraite de ses 70 caisses, elle est maintenant dans la salle qui lui est affectée. J'ai reconnu tous les livres et procédé à un premier rangement par ordre alphabétique sans ordre rigoureux dans celui-ci et sans distinction de format. Les manuscrits ont été rangés selon les numéros d'ordre du catalogue. Dans cette disposition provisoire, tout est communicable, sans recherches trop tâtonnantes. Les opérations à faire dans la suite pour la mise en ordre définitive seront :

1° La répartition des imprimés selon l'ordre alphabétique, en formats in-f°, in-4°, in-8° et pièces ;

2° La rédaction de fiches pour le catalogue alphabétique et le catalogue idéologue avec références placières;

3° L'étiquetage et le timbrage des articles.

Une partie de ces travaux rentre dans la catégorie des services à demander à un homme de peine de façon à moins détourner l'archiviste de ses travaux spéciaux d'inventaire par des besognes purement matérielles.

Bibliothèque historique. — Notre bibliothèque historique s'est enrichie, cette année, d'un certain nombre de volumes envoyés

par M. le Ministre de l'Instruction publique. Nous citerons, parmi les principaux :

1° *Bibliographie des travaux historiques et archéologiques*, par Robert de Lasteyrie, tome IIIme, 2me livraison.

2° *Catalogues généraux des manuscrits des bibliothèques publiques de France.*

a) Paris, bibliothèque de l'Arsenal, tome VIII, histoire de la bibliothèque.

b) Départements, tomes XXX, 1re et 2me parties (2 vol.) XXXIII, 1re partie; XXXV et XXXVIIme, 1re partie.

3° *Recueil des actes du Comité de salut public*, tome XIIme.

4° *Remontrances du Parlement de Paris au XVIIIme siècle*, par Jules Flammermont, tome IIIme.

5° *Lettres de Peiresc*, publiées par Tamizey de Larroque, tome VIIme.

6° *Lettres de Catherine de Médicis*, tome VIIme.

Nous avons reçu également les volumes des *procès-verbaux des séances de l'assemblée provinciale de la généralité de Lyon* et de sa *commission intermédiaire*, ainsi que les volumes de procès-verbaux de la *commission populaire*. Ces ouvrages, imprimés à frais communs par les départements du Rhône et de la Loire, seront distribués après attribution par la Commission départementale.

Versement de documents provenant de l'administration de l'enregistrement et des domaines. — Au nombre de 1.636 registres et 45 liasses, les 1.681 articles que nous avons reçus en totalité se répartissent ainsi d'après leur nature et leur provenance :

Direction de l'enregistrement et domaines. — 77 reg., 45 liasses. Documents domaniaux postérieurs à 1791, concernant les biens d'émigrés, des communes, des hospices, fabriques, cures, confréries, districts, municipalités, etc. ; biens affectés aux sénatoreries, domaines nationaux, forêts, cens, rentes, biens des religionnaires fugitifs, des conscrits réfractaires, rachat de droits féodaux.

Bureau de Boën. — 111 registres. Actes des notaires, déclarations de successions, insinuations, biens des émigrés, domaines fixes et corporels. (1693-an VII.)

Bureau de Bourg-Argental. — 81 reg. (1693-1790.) Contrôle des actes, insinuations, centième denier, actes des notaires des bureaux de Saint-Félicien, Pailleret et Bourg-Argental.

Bureau de Charlieu. — 149 reg. (XVIIIme siècle.) Francs fiefs. rentes domaniales, actes de notaires, biens nationaux, etc.

Bureau de Feurs. — 99 reg. Actes de notaires, insinuations des bureaux de Cottance et Feurs. (1693-1791.)

Bureau de La Pacaudière. — 87 reg. Petits scels, patentes, actes de notaires. (1697-an VIII.)

Bureau de Montbrison. — 211 reg. (1693-1791.) Insinuations, centième denier, actes des notaires.

Bureau de Néronde. — 61 reg. Actes de notaires, insinuations, offices supprimés, contraventions, etc. (1703-an V.)

Bureau de Noirétable. — 115 reg. Droits de patentes, entretien des routes, actes de notaires, etc. (1698-an XII.)

Bureau de Rive-Gier. — 60 reg. (1717 à 1789.)

Bureau de Roanne. — 78 reg. Actes de notaires. (XVIIIme s.)

Bureau de Saint-Bonnet-le-Château. — 99 reg. Actes de notaires. (1693-1790.)

Bureau de Saint-Etienne. — 185 reg. Insinuations, centième denier, actes de notaires, domaines nationaux.

Bureau de Saint-Galmier. — 2 reg. Rachat de droits féodaux (an II), lacs et bateaux.

Bureau de Saint-Germain-Laval. — 10 reg. Insinuations (1705-1791.)

Bureau de Saint-Haon-le-Châtel. — 109 reg. (1697-1791). Biens, revenus et domaines nationaux ; Biens des émigrés, des prêtres déportés ; Contraventions, contrôle, etc.

Bureau de Saint-Just-en-Chevalet. — 62 reg. Actes de notaires, centième denier, insinuations. (XVIIIme s.)

Archives modernes. — La progression toujours croissante des demandes de recherches dans les archives modernes aussi bien que dans les documents anciens n'a pas permis, ainsi que je le disais plus haut, d'entreprendre les grands travaux de triage de papiers inutiles et de refonte des séries. Le déménagement nous avait laissé une quantité de liasses qui, n'étant pas portées sur nos inventaires, ne faisaient l'objet d'aucun classement. Le gros travail du commis des archives a consisté en la mise en place et l'inventaire de ces épaves. Actuellement, 8 à 900 liasses ont été incorporées dans leurs séries respectives. Il ne reste plus qu'une centaine de dossiers à classer dans cet ordre de travail. Il nous faudra classer aussi les 1.651 articles versés dans l'exercice précédent auxquels viendront certainement s'ajouter des apports considérables au moment du déménagement des bureaux de la préfecture. Toutes ces raisons justifient la demande que je fais d'avoir un garçon de bureau attaché exclusivement au service.

Recherches et communications. — Les recherches et communications de pièces se sont élevées pendant cet exercice à 1.176 contre 916 pour l'exercice précédent. Elles se décomposent ainsi :

Archives anciennes	281
Archives modernes :	
Dossiers consultés sur place	469
Dossiers communiqués avec déplacement	64
Documents en nombre remis aux administrations	362
Total égal	1.176

A mesure que le perfectionnement du classement des archives rend les recherches plus faciles et surtout plus fructueuses, le nombre des demandes va croissant. La bibliothèque Chaleyer entre dans une bonne part dans l'augmentation des communications historiques.

Expéditions. — Il a été délivré, cette année, trois expéditions conformes qui ont produit la somme de 2 fr. 25. Le montant en a été versé à la Trésorerie générale.

Versements. — Nous avons reçu de la Trésorerie générale 68 paquets de rôles et journaux à souche de l'année 1897. Le service des mines nous a remis également 16 paquets de rapports des délégués mineurs.

Archives des sous-préfectures. — Le commis des archives a consacré douze jours en août 1899 pour classer les archives de la sous-préfecture de Montbrison. Il a constitué 76 liasses des rôles et journaux à souche des percepteurs des années 1895 et 1896. Le local des archives commençant à devenir trop étroit, il a fallu supprimer un certain nombre de registres de trésorerie ayant plus de trente années d'existence. Ces registres, au nombre de 282, ont été déposés, en attendant la vente, dans une des salles du rez-de-chaussée de la sous-préfecture.

Archives communales. — Ayant visité cette année les deux cantons du Chambon-Feugerolles et de Saint-Genest-Malifaux, je suis à la veille d'avoir terminé l'inspection des archives communales de l'arrondissement de Saint-Etienne. Tout comme les années précédentes et malgré la circulaire récente insérée au *Recueil des Actes administratifs*, j'ai constaté avec peine que les instructions tant de fois rappelées depuis 1896 pour la confection d'un inventaire n'étaient pas écoutées comme il le faudrait pour la sauvegarde des titres communaux. La réponse est constante : MM. les Secrétaires de mairie s'exagérant la difficulté et la longueur du travail voudraient une indemnité pour l'effectuer. Au fond, ce que nous leur demandons se résume au récolement que doit faire tout dépositaire lors d'une prise en charge et MM. les Secrétaires de mairie ont de ce chef un traitement, mais à titre d'encouragement et de rémunération d'un petit travail exceptionnel, j'estimerais équitable qu'une petite gratification leur fut allouée sur la présentation de leur cahier d'inventaire régulièrement rédigé. — La rédaction attirerait leur attention sur les lacunes que l'on constate parfois dans les collections de registres de délibérations du Conseil municipal comme à Fraisses, Unieu, Saint-Victor-sur-Loire, Jonzieu, registres qu'il faudrait rechercher chez les anciens maires ou leurs héritiers.

Çaloire. — Inventaire de 1843 non tenu à jour.

Etat civil : Volumes reliés de 1797 à 1885 inclusivement.

Registres de délibérations du Conseil municipal : 28 juin 1846-21 avril 1886; 23 mai 1886 à ce jour.

Recueil des Actes administratifs broché jusqu'en 1875 inclusivement.

Chambon-Feugerolles. — Ni inventaire, ni procès-verbal de récolement.

Etat civil : 1590-1617, 1620-1648, 1649-1663, 1668-1675, 1676-1686, 1686-1699, 1700-1711, 1712-1720, 1721-1730, 1730-1739, 1740-1749, 1750-1759, 1760-1766, 1767-1779, 1780-1792, 1793-1799, le reste relié jusqu'en 1894.

Registres de délibérations du Conseil municipal : 18 septembre 1808 - 9 mai 1829, 25 octobre 1829 - 9 juin 1831, 24 avril 1841-12 novembre 1846, 2 janvier 1847 - 31 décembre 1852, 25 janvier 1853 - 11 avril 1862, 24 juin 1862 - 23 août 1872, 7 octobre 1872-15 mars 1880, 9 mai 1880 - 5 février 1884, 18 mai 1884 - 29 juillet 1887, 19 août 1887 - 19 janvier 1890, 12 février 1890 - 1er août 1896, 6 août 1896 à ce jour.

On classe le *Journal officiel*, le *Bulletin des lois*, le *Recueil des Actes administratifs*, l'*Ecole des communes*, le *Bulletin du Ministère de l'Intérieur*, le *Journal des maires* et autres périodiques.

Le local affecté aux archives est trop étroit ; l'encombrement est évident ; une salle supplémentaire avec rayonnages serait indispensable pour le groupement méthodique des archives.

Chazeau. — Inventaires de 1843 et 1879 non tenus à jour.

Registres état civil : Depuis l'an II, sans solution de continuité, reliés jusqu'en 1894.

Registres de délibérations : 30 janvier 1808 - 14 août 1852 ; 5 décembre 1852 - 7 février 1886 ; 16 mai 1886 à ce jour.

Firminy. — Pas d'inventaire.

Etat civil : 1617-1644, 1644-1672, 1673-1682, 1683-1692, 1693-1702, 1703-1712, 1713-1722, 1723-1732, 1731-1742, 1743-1752, 1753-1762, 1763-1768, 1769-1772, 1773-1776, 1777-1783, 1784-1790, 1790-1792 (3 reg.), 1793-1802. Belle collection, bien reliée, depuis le commencement, jusqu'en 1898 inclusivement.

Registres de délibérations : 1791-1793, 1791 - an V, 8 juin 1793-

20 nivôse an III, 30 prairial an VIII - 16 vendémiaire an X, 16 vendémiaire an XI - 12 janvier 1808, 27 janvier 1808 - 27 mars 1830, 2 octobre 1830 - 13 avril 1838, 6 mai 1838 - 18 avril 1845, 2 mai 1845 - 8 mai 1856, 8 août 1856 - 18 mai 1865, 15 juin 1865-10 novembre 1876, 14 novembre 1876 - 28 décembre 1883, 11 janvier 1884 - 11 mars 1887, 10 mai 1887 - 1er décembre 1889, 30 janvier 1890 - 6 octobre 1893, 11 novembre 1893 - 13 février 1897, 13 février 1897 à ce jour.

Les archives modernes courantes sont réparties en dossiers spéciaux par natures d'affaires. Lorsque celles-ci sont terminées, les dossiers sont mis à part sous les mêmes rubriques avec mentions chronologiques.

Tous les périodiques sont reliés jusqu'en 1897.

Dépôt bien tenu, mais trop à l'étroit.

Fraisses. — Pas d'inventaire.

Etat civil : Registres depuis l'an II reliés jusqu'en 1890.

Registres de délibérations : 30 mai 1869 - 8 avril 1888, 20 mai 1888 à ce jour. Je signale ici la disparition de deux registres de délibérations trouvés par mon prédécesseur pendant l'inspection de 1879 et que l'on n'a pas pu me représenter. Ce sont les registres allant du 22 mars 1826 au 5 août 1838 et du 11 novembre 1838 au 7 février 1869.

On a réparti les archives modernes dans des cartons-liasses selon l'ordre du cadre officiel.

La Ricamarie. — Ni inventaire, ni procès-verbal de récolement.

Etat civil : Relié depuis son origine (1844) jusqu'en 1894.

Registres de délibérations : 28 avril 1844 - 26 janvier 1862, 26 janvier 1862 - 24 mars 1883, 21 juillet 1883 à ce jour.

Recueil des Actes administratifs broché jusqu'en 1895, le reste en feuilles sans lacunes.

Roche-la-Molière. — Vieil inventaire de 1880 non tenu à jour.

Etat civil : 1793 - an V, an V - an VIII, an IX - 1807, 1807-1815, 1816-1821, 1822-27, 1828-1833, 1834-1844, 1845-1854, 1855-1864, etc. Relié jusqu'en 1894 inclusivement.

Registres de délibérations : 1829-1859 (copies de lettres adressées par la municipalité. — Enregistrement d'arrêtés préfectoraux. — Procès-verbaux d'élections. — Délibérations du Conseil municipal

et du bureau de bienfaisance). 5 oct. 1837 - 6 février 1859, 15 août 1859 - 25 décembre 1888, 17 fév. 1889 à ce jour.

Recueil des Actes administratifs en portefeuilles non broché depuis 1885. — Antérieurement la collection est brochée.

Il y a beaucoup d'ordre à mettre dans les papiers administratifs courants.

Saint-Genest-Lerpt. — Inventaire de 1896 non tenu à jour depuis. Pas de procès-verbal de récolement.

Etat civil: 1612-1618, 1618, 1614-1618, 1629-1647, 1667-1668, 1668-1674, 1675-1676, 1683-1689, 1689-1692, 1692-1697, 1700-1738, 1739-1755, 1756-1774, 1775-1792. Ensuite relié de 1793 à 1890.

Registres des délibérations: 22 vendémiaire an X - 27 fév. 1806, 13 sept. 1808 - 23 juillet 1843, 5 novembre 1843 - 15 mai 1863, 13 sept. 1863 - 4 juin 1884, 8 juin 1884 à ce jour.

Recueil des Actes administratifs relié jusqu'en 1891.

Pas de classement pour la correspondance administrative.

Saint-Paul-en-Cornillon. — Pas d'inventaire.

Etat civil: 3 registres reliés: 1749-1762, 1763-1774, 1775-1792. La suite est également reliée jusqu'en 1887 inclusivement.

Registres des délibérations: 21 octobre 1830 - 17 juin 1845, 28 septembre 1845 - 1er avril 1882, 21 mai 1882 - 7 juillet 1889, 18 août 1889 à ce jour.

La collection du *Recueil des Arts administratifs* est toute entière en feuilles.

Saint-Victor-sur-Loire.— Inventaires de 1843 et 1861, inventaire de 1896 tenu à jour. Procès-verbal de récolement.

Etat civil: 1595-1614, 1614-1629, 1629-1641, 1642-1667, 1668-1671; 1672-1684, 1685-1699, 1700-1721, 1721-1740, 1741-1751, 1751-1759, 1759-1770, 1771-1792, le reste relié jusqu'en 1892.

Registres des délibérations : 1789-1793, 10 nivôse an II-an V, 30 prairial an VIII-an XI, an XI-1811, 2 février 1813-23 juin 1833, 12 mai 1833-26 septembre 1841, 23 mai 1860-5 mai 1895, 3 juin 1895 à ce jour. Déficit : registre de 1841 à 1860.

Recueil des Actes administratifs broché jusqu'en 1889; le reste de la collection en feuilles et sans lacunes.

M. le Secrétaire de mairie classe actuellement dans leurs séries respectives tous les papiers administratifs.

En résumé dépôt bien tenu.

Unieu. — Pas d'inventaire.

Etat civil : Registres reliés de l'an II à 1880 inclusivement.

Registres de délibérations : 3 juin 1860 - 11 juin 1876, 9 juillet 1876 - 29 mars 1885, 18 avril 1885 à ce jour. Les registres antérieurs à 1860 et mentionnés dans un procès-verbal d'inspection de 1879 n'ont pu être représentés.

Il y a beaucoup d'ordre à mettre dans les collections de périodiques.

Jonzieu. — Vieil inventaire non tenu à jour.

Etat civil : 1603-1617, 1627-1681, 1682-1726, 1791-1800, 1801-1809, 1810-1819, reliés jusqu'en 1880. *Déficit* reg. de 1595 et de 1726 à 1790.

Registres de délibérations : 14 avril 1839 - 5 septembre 1865, 7 février 1866 - 21 décembre 1885, 1885 à ce jour. *Déficit* 10 mars 1793 - 10 août 1838.

Marlhes. — Pas d'inventaire.

Etat civil : 19 janvier 1601 - 8 janvier 1612, 18 novembre 1612-5 juin 1627, 26 janvier 1612 - 9 novembre 1630, 23 novembre 1617-8 mai 1625, 13 juin 1627 - 23 septembre 1628, 25 juin 1631-30 décembre 1645, 1er janvier 1632 - 14 mai 1661, 10 janvier 1632-15 juin 1661, 22 janvier 1637 - 10 septembre 1645, 3 janvier 1646-29 octobre 1656, 30 octobre 1656 - 25 décembre 1667, 1er janvier 1668 - 20 septembre 1670, 1er janvier 1671 - 25 avril 1677, 14 janvier 1699 - 16 octobre 1705, 19 novembre 1710 - 27 décembre 1749, 15 janvier 1750 - 1er mars 1770, 13 juillet 1770 - 23 mars 1774, 24 mars 1774 - 16 janvier 1778, 23 janvier 1778 - 19 août 1779, 26 août 1779 - 28 décembre 1781, 6 janvier 1782 - 30 décembre 1782, 1783, 1784, 1785, 1786, 1787, 1788, 1789, 1790, 1791, 1792, 1793, an II, an III, puis suite ininterrompue. Cahiers en désordre, dont les feuilles éparses sont à ranger chronologiquement avant d'être reliées.

Registres de délibérations : Je n'ai pu trouver trace des registres de délibérations du 2 juin 1791 au 15 floréal an VIII et du

8 vendémiaire an IX au 10 août 1850. Ces registres avaient été trouvés lors de l'inspection de 1876; depuis, ils ont disparu et je n'ai trouvé qu'un registre du 2 février 1851 à ce jour.

Planfoy. — Commune érigée par la loi du 23 mars 1863. Pas d'inventaire.

Etat civil : volumes reliés de 1819 à 1887.

Registres de délibérations du 19 fév. 1860 - 4 août 1895, du 18 août 1895 à ce jour.

Meuble à casiers se fermant pour les archives courantes.

Saint-Genest-Malifaux. — Etat civil : 1582 1611, 1592-1593, 1614-1625, 1620-1627, 1626-1638, 1629-1637, 1650-1658, 3 mai 1658 - 12 fév. 1668 (baptêmes) et en retournant le registre 27 mai 1658 - 29 fév. 1668 (mariages), 8 fév. 1668 - 4 nov. 1683, 1673-1692, 1692-1704, 1705-1719, 1719-1727, 1728-1740, 1741-1751, 1752-1763, 1764-1776, 1777-1790, 1791 - an IV, cahiers brochés jusqu'en 1807; reliure depuis cette date jusqu'en 1892.

Registres de délibérations : 12 mai 1793 - 18 pluviôse an II, 2 thermidor an VIII - 11 fructidor an XII, 29 vendémiaire an XIII - août 1817 et en retournant le registre 10 thermidor an XIII au 17 avril 1821 ; 12 nov. 1821 - 15 juillet 1845, 15 juillet 1845 - 15 nov. 1868, 15 nov. 1868 - 19 nov. 1890, 19 nov. 1890 à ce jour.

Saint-Régis-du-Coin. — Archives dans un local loué pour servir de mairie. Inventaire de 1896.

Etat civil : Les cahiers de l'état civil datant de 1858, époque de la création de la commune, seraient à relier, de même que le *Recueil des Actes administratifs.*

Registres de délibérations : 8 août 1853 - 25 novembre 1884, 28 nov. 1884 à ce jour.

Saint-Romain-les-Atheux. — Pas d'inventaire.

Etat civil : 14 août 1678 - 20 nov. 1699, 20 fév. 1700 - 9 déc. 1712, 10 janv. 1713 - 15 janv. 1728, 15 janv. 1728 - 28 décembre 1740, 9 janvier 1741 - 28 déc. 1752, 2 janv. 1753 - 30 décembre 1762, 2 janv. 1763 - 27 décembre 1770, de 1771 à 1792 un cahier par an. Cahiers en mauvais état à faire relier.

Registres de délibérations : 25 juillet 1816 - 2 octobre 1833, 6 déc. 1840 - 12 mai 1874, 15 fév. 1875 - 10 mars 1889, 31 mars 1889 à ce jour.

Tarentaise. — Inventaire de 1896.

Etat civil : 1704 à 1707, 1709, 1710, 1711, 1712, 1713, 1714, 1715, 1716 (lacune de 1717 à 1724), 1724-1732, 1732-1737, 1737-1748, 1748-1758, 1758-1772, 1772-1782, 1783-1793, 1793 à 1801, puis suite ininterrompue.

Tarentaise était autrefois annexe de Rochetaillée. C'est le maire actuel, M. Thiollière, en fonctions depuis 16 ans, qui a découvert, il y a une quinzaine d'années, bon nombre des registres paroissiaux restés chez d'anciens maires. Collection entièrement à relier.

Registres de délibérations : 20 septembre 1830-27 mars 1844, 19 juin 1844-30 novembre 1871, 11 février 1872-26 juillet 1891, 1891 à ce jour.

L'Archiviste départemental,
Inspecteur des Archives communales et hospitalières,

JOSEPH DE FRÉMINVILLE.

Saint-Etienne. — Imprimerie MÉNARD, rue de la Loire 4. — 826

ARCHIVES

DÉPARTEMENTALES, COMMUNALES ET HOSPITALIÈRES

RAPPORT

DE

M. L'ARCHIVISTE DU DÉPARTEMENT

A M. LE PRÉFET DE LA LOIRE

CONSEIL GÉNÉRAL

SESSION ORDINAIRE D'AOUT 1901

SAINT-ÉTIENNE
IMPRIMERIE COMMERCIALE ET ADMINISTRATIVE DU " STÉPHANOIS "
10, Place Marengo, 10

1901

RAPPORT

DE

M. L'ARCHIVISTE DU DÉPARTEMENT

MONSIEUR LE PRÉFET,

Conformément à l'article 4 du Règlement général des Archives départementales du 6 mars 1843 et à la circulaire du 23 juin 1875, j'ai l'honneur de vous adresser mon rapport annuel sur la situation des archives départementales, communales et hospitalières de la Loire, au 30 juin 1901.

LOCAL ET PERSONNEL. — Au moment de votre installation dans le nouvel hôtel de préfecture et alors qu'à cette occasion vous aurez sans doute à faire quelques remaniements du personnel de vos bureaux, permettez-moi, Monsieur le Préfet, de soumettre à votre bienveillante attention quelques considérations datant de notre déménagement et concernant la situation du garçon de bureau des Archives.

A plusieurs reprises, les Inspecteurs généraux et le Ministère de l'Instruction publique ont instamment demandé que notre service soit pourvu d'un *garçon de bureau permanent*, pour les motifs résumés dans mon rapport annuel de 1900. Notre dépôt, divisé en six étages, a besoin d'un homme spécial pour être entretenu en état de propreté. Les Archives modernes doivent être, tantôt sur un point, tantôt sur un autre, l'objet de remaniements par voie de classement des nouveaux apports et de sélection des papiers arrivés à leur terme de conservation. Cette tâche est celle du commis des Archives, et comme elle porte sur une masse considérable, en raison directe avec l'importance de la Préfecture, il serait utile de faire faire par un homme de peine la besogne toute matérielle d'enliassage et d'étiquetage, comme aussi celle de numérotage et de timbrage des Archives anciennes, qui ne l'ont jamais été antérieurement à mon arrivée dans la Loire. Seuls, les documents inventoriés par moi ont été estampillés. Faute de cet aide absolument nécessaire, les versements administratifs faits depuis dix-huit mois n'ont pas encore été annexés à leurs séries respectives. Le garçon de bureau *permanent* est encore une nécessité au point de vue de la surveillance : notre dépôt est très vaste et, qui plus est, réparti en plusieurs étages ; si le commis a des recherches un peu longues à faire — et le fait est fréquent — ou il est obligé d'emmener le demandeur avec lui et alors la salle du public est fermée pour un nouveau visiteur, ou bien,

s'il y a plusieurs demandeurs, force est de les laisser seuls pendant un temps plus ou moins long. J'ajouterai à ce sujet que la bibliothèque Chaleyer nous vaut une augmentation de travailleurs et, par suite, une complication de service, puisqu'il faut du troisième descendre chercher au premier étage les livres demandés. Et si, comme le cas vient de se présenter ces derniers jours, les livres et documents demandés à la bibliothèque Chaleyer sont trop nombreux pour être déplacés, on installe les lecteurs dans la bibliothèque ellemême et ils y restent sans contrôle quand le commis est appelé ailleurs. Chaque année, celui-ci passe un mois à Roanne et à Montbrison, pour le classement des Archives des Sous-Préfectures. Pendant tout ce temps jusqu'à présent, j'ai assuré seul le service des Archives modernes, tout en m'occupant simultanément de mes travaux techniques d'inventaire d'Archives anciennes. — Ceux-ci subissent naturellement le ralentissement imposé par les circonstances — mais il peut se faire que je sois malade et c'est ainsi que tout récemment atteint par la grippe, le dépôt est resté fermé trois jours jusqu'au retour de mon commis. Bien des personnes, indépendamment des inspecteurs généraux, se sont rendu compte de ce défaut trop manifeste de personnel, que je voudrais voir constater sur place par l'Administration et la Commission départementale, qui seraient ainsi bien à même d'éclairer le Conseil général, dont nous ne sollicitons pas en réalité une augmentation de personnel, mais simplement un relèvement dans la mesure que vous jugerez convenable du gage de 600 francs affecté au salaire du garçon de bureau. A ce traitement très modique nous ne pouvons avoir que de tout jeunes gens, fatalement trop souvent renouvelables, tandis qu'avec une petite majoration de deux à trois cents francs, nous pourrions espérer plus de stabilité et un âge plus sérieux.

Archives anciennes et inventaire. — Après avoir procédé pendant trois mois au rangement définitif de la bibliothèque Chaleyer, dont il sera parlé ci-après, je me suis occupé simultanément de travaux d'inventaires :

1° Sur le fonds des *Archives de l'hospice de Roanne*, déjà commencé l'exercice précédent J'expliquais dans mon dernier rapport, que ces papiers, sans ordre établi, ne pouvaient être analysés que lentement, un par un, comme ils viennent à la main, réservant le groupement méthodique et, par suite, l'exposition d'ensemble après l'épuisement du stock. Le dépouillement est arrivé aujourd'hui à la moitié de son cours.

2° Sur le fonds de la *Chambre domaniale*, dont la première section est entièrement terminée et approuvée pour l'impression par le Ministère de l'Instruction publique. En voici les cotes justificatives avec indications sommaires des sources de renseignements que peuvent fournir les différents articles :

CHAMBRE DOMANIALE

PREMIÈRE SECTION

Edits et déclarations du Roi ; arrêts des Cours souveraines ; provisions d'offices.

B. 2116. — 1539-1542. — Nominations de sergents royaux dans différentes villes du Forez.

B. 2117. — 1573-1578. — Nominations de notaires, capitaines-châtelains et autres fonctionnaires.

B. 2118. — 1579-1581. — Nominations de capitaines-châtelains, notaires, sergents royaux. — Autorisations d'ouverture d'auberges. — Edits et déclarations concernant les notaires et les greffes.

B. 2119. — 1581-1583. — Création des contrôleurs des actes, des receveurs des consignations. — Réglementation des greffes des prévôts et lieutenances criminelles, de la prévôté des maréchaux en Forez. — Réunion des grands jours à Clermont. — Curieux tableau des revenus et charges du royaume.

B. 2120. — 1595-1631. — Définition détaillée des attributions du secrétaire-greffier du domaine. — Informations des vie, mœurs, capacités de notaires, sergents, etc.

B. 2121. — 1607-1610. — Nomination de lieutenant-général au gouvernement des provinces de Lyonnais, Beaujolais et Forez. — Réglementation des fonctions de lieutenant particulier assesseur criminel. — Différends accords du XVe siècle entre le seigneur de Saint-Priest et les habitants de Saint-Etienne. — Prohibition du port d'armes. — Edit contre les duels.

B. 2122. — 1605-1612. — Provisions d'offices. — Lettres patentes de juillet 1610 fort curieuses par la longue nomenclature des offices très divers qu'elles suppriment. — Nomination de lieutenant-veneur-louvetier avec détail de ses attributions. — Confirmation d'une dotation faite en faveur du couvent de Joursey, en 1428, par Guillaume, comte de Forez. — Privilèges du chapitre de Montbrison. Relation des dégâts commis par les protestants en 1562.

B. 2123. — 1617-1620. — Edits ou déclarations contre les formations de troupes armées sans autorisations ; — contre les ducs de Vendôme et de Mayenne ; — de pardon pour les partisans du maréchal d'Ancre ; — contre la trop grande richesse des costumes ; — contre les duels.

B. 2124. —1621-1627. — Nombreuses provisions d'offices. — Contrats de ventes de charges de notaires. — Ventes de seigneuries et rentes particulièrement par les de Saint-André-d'Apchon. — Augmentation du mandement de Montbrison. — Réglementation des greffes des présentations. — Création de foires à Saint-Marcellin. — Quelques actes de foi et hommage.

B. 2125. — 1628-1630. — Provisions d'offices.

B. 2126. — 1635-1637. —Nominations d'officiers. — Enregistrement de testaments. — Lettres patentes royales et déclarations contre l'abus et le trop grand luxe des dentelles ; pour former de nouvelles galères ; pour la convocation du ban et de l'arrière-ban ; pour la réglementation des tailleurs d'habits ; pour la création des offices de commissaires-examinateurs et de l'élection de Roanne.

B. 2127. — 1630-1636. — A l'occasion de provisions d'offices, nombreuses enquêtes de vie, mœurs et religion éclairant le passé des postulants aux diverses fonctions.

B. 2128. — 1637-1639. — Nominations diverses après enquêtes. — Nombreuses nominations de conseillers.

B. 2129. — 1640-1642. — *Idem.*

B. 2130. — 1643-1646. — *Idem.* — Affectation des revenus du Forez au payement de la dot et du douaire de la reine-mère.

B. 2131. — 1647-1650. — *Idem.*

B. 2132. — 1651-1661. — Très nombreuses nominations d'officiers. — Etablissement de foires à Naconne et Nervieux. — Statuts des couteliers, gra- et tailleurs d'habits de Saint-Etienne. — Edits concernant le présidial de Montbrison et les sénéchaussées de Roanne et Saint-Etienne.

B. 2133. — 1651-1653. — Provisions d'offices.

B. 2134. — 1654-1656. — *Idem.*

B. 2135. — 1657-1660. — *Idem.*

B. 2136. — 1660-1668. — Arrêts, Edits ou Déclarations du Roi concernant le port d'armes, les broderies, les congrégations, les titres à exiger pour exercer les charges de judicature, les grands jours et la procédure y suivie, les affaires ecclésiastiques et communautés religieuses. — Etat des notaires, procureurs, huissiers et sergents nommés par le roi en 1665 pour exercer dans les villes du Forez. — Statuts des pharmaciens-chirurgiens, fileurs et mouliniers de soie et cordonniers.

B. 2137. — 1661-1665. — Provisions d'offices.

B. 2138. — 1666-1668. — *Idem.*

B. 2139. — 1669-1671. — Provisions d'offices. — Réception de maîtres-cordonniers et tailleurs d'habits.

B. 2140. — 1672-1673. — Provisions d'offices.

B. 2141. — 1674-1677. — *Idem.*

B. 2142. — 1678-1680. — *Idem.*

B. 2143. — 1680-1687. — Provisions d'offices. — Edits et Déclarations concernant les rivières, l'exercice de la religion réformée, les dettes des communautés, la décence des habits des magistrats.

B. 2144. — 1681-1698. — Provisions d'offices. — Edits et Déclarations concernant l'ordre de Cluny, les enfants bâtards de la religion réformée, les gages des officiers de justice, l'administration des hôpitaux.

B. 2145. — 1702-1717. — Edits, arrêts concernant l'exemption de la taille pour les officiers de justice ; une augmentation des gages de ceux-ci ; révoca-

tion de privilèges. — Lettres patentes de l'Hôtel-Dieu de Saint-Chamond (1713). — Arrêt pour les rangs et séances des officiers des maréchaussées dans les bailliages : pour la production des actes de fondation et des comptes de recettes et de dépenses des monastères de femmes ; pour le règlement général des prisons.

B. 2146. — 1722-1724. — Déclarations. Edits-arrêts concernant les vagabonds, les officiers municipaux ,les maîtrises des arts et métiers, les duels, les injures entre gentilshommes, le contrôle de l'or et de l'argent, les juridictions consulaires, les maîtres-chirurgiens, les faillites et banqueroutes, les voleurs, les geôliers.

B. 2147. — 1725-1732. — Déclarations, Edits. Arrêts concernant les prisons, les indemnités dues par les ecclésiastiques, les maîtrises des arts et métiers, la religion réformée, les curés, la pêche de mer, le port des armes, les imprimeurs.

B. 2148. — 1727-1728. — Déclarations, Edits, Arrêts concernant les communautés de femmes, la fixation des droits de la navigation de la Loire de Roanne à Saint-Rambert, la revente du domaine de Donzy, celle de la baronnie et châtellenie de Rocheblaine et Pailharez, la chambre domaniale de Montbrison, l'administration de la justice.

B. 2149. — 1731-1736. — Lettres, Edits, Arrêts concernant la teinture des laines, les scellés et inventaires, les offices des hôtels de ville, le contrôle des actes, la fabrication des bouteilles et carafons de verre, les testaments, les fabriques de toiles de la Généralité de Lyon, les chirurgiens, les vérificateurs de faux en écritures en matière criminelle, les pèlerinages.

B. 2150. — 1734-1748. — Provisions d'offices. — Lettres, Edits, Arrêts concernant la publication des aveux et dénombrements ; actes de foi et hommage pour les seigneuries de Cuzieu, Unias, Sury-le-Comtal, Saint-Romain-le-Puy, Saint-Bonnet-les-Oules, Fontanès, Noailly, Batailloux, des Périchons, de Sainte-Colombe, de la Faye, de Rochebaron et Bas-en-Basset, de Montarcher et de Roche-la-Molière.

B. 2151. — 1740-1745. — Arrêté, Edits, Lettres concernant les faillites et banqueroutes, les mendiants et vagabonds, le mode de payement des fermages se payant en nature, la subsistance des pauvres, les ouvrages de chaudronnerie, les curés, les postes, la bonneterie.

B. 2152. — 1762. —Arrêts, Edits, Lettres concernant le dont gratuit du clergé au roi, les Jésuites, le droit d'aubaine.

B. 2153. — 1763. — Arrêts, Edits, Lettres concernant les biens des Jésuites,les collèges indépendants de l'Université.

B. 2154. — 1765-1767. -- Arrêts, Edits, Lettres concernant les lieutenants-généraux, le collège de Roanne, l'intérêt de l'argent, les défrichements, l'abolition du droit d'aubaine entre la France et les autres nations.

B. 2153. — 1763. — Arrêts, Edits, Lettres concernant les biens des arts et métiers, l'exemption du droit d'aubaine, les ordres religieux, le commerce des cuirs. — Nombreuses déclarations de défrichement en Forez.

B. 2156. — 1769-1771. — Provisions d'offices. — Règlement pour le chapitre de N.-D. de Montbrison. — Quelques testaments.

B. 2157. — 1769-1771. — Arrêts, Edits, Lettres patentes concernant la compétence en dernier ressort des bailliages et sénéchaussées, les interdictions pour démence, fureur et prodigalité, les bénéfices, les collèges indépendants de l'Université, le commerce des grains et farines, les conseils supérieurs la procédure, les sièges du Chauffour et de Mâcon, les anoblissements, la cour des monnaies de Lyon, les papiers et cartons, la sénéchaussée et le présidial de Lyon.

B. 2158. — 1772-1774. — Arrêts Edits, Lettres-patentes concernant les corps municipaux, les collèges du ressort du Conseil supérieur de Lyon, les agents de change de Lyon, la cour des monnaies de Lyon, le port d'armes, le parlement de Dombes, les faux sauniers, la procédure, les échanges du roi avec le maréchal de la Feuillade.

B. 2159. — 1775-1780. — Arrêts, Edits, Lettres patentes concernant le parlement, les présidiaux, le commerce des grains, la compétence des prévôts généraux des maréchaussées, les lieutenants particuliers civils et criminels. les seigneuries, justices et châtellenies du duché-pairie de Roannais, les élèves de l'école royale militaire, les grandes routes, les jurandes et communautés de commerce, arts et métiers, la juridiction des présidiaux, les gens de mer, les collèges, les aubergistes et cabaretiers, la Société royale de médecine, la fabrication des étoffes de laine.

B. 2610. — 1781-1787. — Arrêts, Edits, Lettres-patentes concernant les jeux défendus, la fabrication des toiles dans la généralité de Lyon, les communautés d'arts et métiers, les anoblissements dans les colonies, la recontruction du collège de Montbrison, les postes.

B. 2161 — 1787-1790. — Arrêts, Edits, Lettres-patentes concernant les assemblées provinciales, le commerce des grains, les prestations, les saisies réelles, les marchés, les états généraux, les attroupements, la juridiction des prévôts des maréchaussées. — Nombreux décrets de l'Assemblée Nationale.

Prévoyant qu'il me faudra encore plusieurs mois avant d'en avoir terminé avec les archives hopitalières de Roanne, je me suis plus particulièrement attaché ces temps-ci (comme je le ferai aussi à l'avenir) aux archives départementales de la chambre domaniale, dont un texte manuscrit, représentant plus de cinq feuilles de l'inventaire officiel, vient d'être remis au nouvel adjudicataire des impressions de la préfecture. Celui-ci devant faire venir les caractères typographiques voulus, demande exceptionnellement, pour ce motif, un délai pour fournir ces épreuves promettant de compenser le temps perdu quand il aura ce qu'il faut.

J'ai demandé que le crédit de 1900 soit reporté pour faire face à l'impression de l'inventaire des archives de l'hospice de Roanne, dont l'achèvement est un peu retardé par les considérations ci-dessus exprimées.

BIBLIOTHÈQUE CHALEYER. — Tous les livres ont été répartis suivant l'ordre alphabétique en formats in-folio, in-4°, in-8° et pièces avec références placières mentionnées sur le catalogue ; de même pour les dessins, gravures et manuscrits. Tout est estampillé. Il ne reste plus à faire que l'étiquetage.

BIBLIOTHÈQUE HISTORIQUE. — Notre bibliothèque historique s'est accrue, cette année d'un certain nombre d'ouvrages adressés par M. le Ministre de l'Instruction publique. Nous citerons parmi les principaux :

Rôles Gascons, transcrits et publiés par Charles Bémont, tome deuxième (1273-1290).

Correspondance administrative d'Alfonse de Poitiers, publiée par Auguste Molinier, tome II.

Recueil des actes du Comité de Salut public, avec la correspondance secrète des représentants en mission, par F.-A. Aulard, tome 13e (23 avril 1794-28 mai 1794).

Catalogue général des Manuscrits des bibliothèques publiques de France, Départements (tome XXIX).

Archives parlementaires de 1787-1860, 2e série (1800-1860) tome C. III, du 29 avril 1836 au 19 mai 1836..

ARCHIVES MODERNES. — Le manque de personnel n'a pas permis à M. Despert de se rendre à l'ancien local pour classer les versements des divisions qui y sont entassés ; il eut fallu pour cela fermer les archives. Ces dossiers seront classés après leur déménagement, qui aura lieu concurremment avec celui des bureaux de la Préfecture. Il a été classé tous les versements faits au nouveau local, parmi lesquels se trouvaient les versements de deux années de la Trésorerie générale. Une grande partie du temps a été employée à la mise en ordre de la bibliothèque Chaleyer.

RECHERCHES ET COMMUNICATIONS. — Les recherches et communications de pièces se sont élevées pendant cet exercice à 1.085. Elles se décomposent ainsi :

Archives anciennes	116
Bibliothèque Chaleyer	123
Archives modernes :	
Dossiers consultés sur place	352
Dossiers communiqués au dehors	112
Documents en nombre remis	382
Total égal	1.085

La bibliothèque Chaleyer, quoique depuis peu de temps mise à la disposition du public, a déjà occasionné un assez grand nombre de communications.

EXPÉDITIONS. — Il n'a été délivré cette année, que deux expéditions conformes qui ont produit la somme de 1 fr. 50.

Versements. — Il ne nous a pas été fait cette année de versements importants. Les bureaux de la préfecture étant restés à l'ancien local, se sont réservés pour le prochain déménagement.

Archives des sous-préfectures. — M. le Sous-Préfet de Roanne demande instamment qu'on débarrasse le grenier au-dessus des remises des *rôles des contributions* et des *journaux à souche* qui y sont accumulés depuis une dizaine d'années. Pour donner satisfaction à cette légitime demande, je propose de faire rayonner la salle contigüe à celle des archives, qui est aujourd'hui un débarras et que l'on affecterait désormais au dépôt des versements de la trésorerie. Sur ma demande, M. le Sous-Préfet a dû faire faire le devis de ce que coûterait cette installation et le transmettre à la préfecture. En attendant, et pour permettre à M. le Sous-Préfet de se servir du grenier au moins en partie, mon commis a fait entasser contre le mur dudit grenier tous les papiers qu'il contenait, après avoir procédé à un triage sommaire de ceux reconnus inutiles.

M. Despert a consacré 21 jours au classement des papiers de la sous-préfecture de Montbrison. Après avoir classé les versements de la recette, il a procédé au triage des papiers parvenus à leur terme de conservation. Cette mesure s'imposait : l'encombrement commençait à gagner la salle des documents des finances. Par cette mesure environ 1.200 kilos de rôles et journaux à souche ont été retirés des travées, en vue d'une vente ultérieure. Ce sont les rôles de 1860 à 1871.

Archives communales. — Le défaut d'inventaire presque partout est encore la constatation prédominante de ma tournée d'inspection de cette année, dont le bénéfice a été, dans quelques communes, de faire rechercher séance tenante et retrouver d'anciens registres de délibérations oubliés et enfouis sous des monceaux de livres et papiers de rebut. Les procès-verbaux de mes prédécesseurs guidaient mes recherches, pas toujours fructueuses puisqu'il y a malheureusement des déficits à signaler.

Saint-Etienne. — Les archives communales sont disséminées dans trop de locaux. Le groupement s'imposera le jour où la municipalité rentrera en possession des bureaux actuels de la préfecture. Il sera alors facile d'agencer un espace suffisant pour le développement méthodique des liasses dès aujourd'hui constituées selon le cadre officiel. Mai il est un endroit spécial qu'il faudra écarter absolument, car j'en connais par expérience tous les inconvénients. Je veux parler des combles del'Hôtel de Ville qui, pendant 43 ans, ont servi de dépôt aux archives départementales, lesquelles ont été deux fois sur le point d'être brûlées, et si les sinistres s'étaient déclarés avec violence, on n'avait pas à pareille hauteur le temps de sauver beaucoup de choses. Si un incendie se déclarait dans quelques-unes de ces hautes maisons de la rue Gérentet, la toiture de l'Hôtel de Ville courrait de grands risques, tant est restreinte la largeur qui les sépare.

Les archives modernes ont été correctement et consciencieusement classées par M. Jouve, l'archiviste municipal, qui a récolé les archives ancien-

nes, en formant des articles spéciaux répondant à un inventaire rédigé en 1863 Parmi les documents saillants, il convient de citer :

Série BB : registre d'échevinage de 1766 à 1791 ; divers actes d'assemblée de ville.

Série CC : affaires financières, impositions.

Série DD · réglementation de l'exploitation de la houille.

Série EE : manufacture d'armes ; épreuve des armes de guerre.

Série GG · registres paroissiaux :

Paroisse de Saint-Etienne, 167 registres : 1584-1585, 1620, 1624, 1629, 1630-1631, 1631-1632, 1632-1635, 1635-1638, 1635-1638, 1638-1642, 1642, 1656, 1656-1659, 1659-1661, 1661-1663, 1663-1664, 1664-1667, 1667, 1668-1669, 1669 1669-1672, 1672-1674, 1674-1677, 1677-1678, 1678, 1678, 1679-1681, 1679-1681, 1681 1681-1683, 1684, 1684, 1684, 1686-1688 (5 reg.), 1688-1689, 1690-1691, 1691, 1692, 1692-1693, 1692-1693, 1693, 1693-1695, 1695-1696, 1696-1697, 1697-1698, 1698, 1698, 1698-1699, 1699, 1699, 1701-1701, 1702-1703, 1704-1705, 1706-1707, 1708-1709, 1710-1711, 1712-1713, 1714-1715, 1716-1717, 1718-1719, 1720-1721, 1722-1723, 1724-17p5, 1726-1727, 1728-1729, 1730-1731, 1732-1733, 1733-1735, 1735-1736, 1737 à 1792 (1 cahier par année) ; naissances et mariages : 1727, 1738-1739, 1739-1740, 1741-1742, 1743-1744, 1745-1746, 1747-1748, 1749-1750, 1751-1752, 1753, 1754-1755, 1756, 1757-1758, 1759, 1760-1761, 1762, 1763-1764, 1765, 1766, 1767, 1768, 1769, 1770, 1771-1772, 1773-1774, 1775-1776, 1777-1778, 1779-1780, 1781-1782, 1783, 1784, 1785, 1786, 1787, 1788-1789, 1790, 1791, 1792. En plus huit volumes de répertoires ainsi composés : 1700-1727 (naissances, mariages, décès) ; 1729-1749 (naissances) : 1750-1792 (décès) ; 1740-1755 (naissances, mariages) ; 1700-1768 (mariages) ; 1750-1792 (décès) ; 1700-1765 (décès) ; 1737-1792 (décès).

Paroisse de Notre-Dame, 123 registres : 1670-1673, 1673-1675, 1675-1677, 1677-1679, 1679-1682, 1682-1683, 1683-1685, 1687-1689, 1689-1690, 1690-91, 1691-1693, 1693-1694, 1694-1695, 1694-1695, 1695-1696, 1696-1697, 1697-1698, 1698-1699, 1700-1701, 1701, 1702-1703, 1704-1705, 1706-1707, 1708-1709, 1710-1711, 1712-1713, 1714-1715, 1716-1717, 1718-1719, 1720-1721, 1722-1723, 1724-1725, 1726-1727, 1728, 1729, 1730-1731, 1732-1733, 1734-1735, 1736-1737, 1738 à 1792 (décès, 1 cahier par année) ; naissances et mariages 1738-1739, 1740-1741, 1742-1743, 1744-1745, 1746-1747, 1748-1749, 1750-1751, 1752-1753, 1754-1755, 1756-1757, 1758-1759, 1760-1761, 1762-1763, 1764-1765, 1766-1767, 1768-1769, 1770-1771, 1772-1773, 1774-1775, 1776-1777, 1778-1779, 1780-1781, 1782-1783, 1784-1785, 1786-1787, 1788-1789, 1790-1791, 1792. En plus, 6 volumes de répertoires alphabétiques : 1670-1792, 4 pour les naissances, 1 pour les mariages et 1 pour les décès.

Petites écoles ;

Série H. II. : Projet de navigation de la Loire jusqu'à Monistrol.

Il existe une très belle collection de registres de délibérations du Conseil municipal pendant la période révolutionnaire :

29 juin 1766-10 octobre 1791.

16 octobre 1791-2 février 1793 (14 pluviôse, an I).

3 février 1793-19 juillet 1794 (15 pluviôse, an I-1 thermidor, an II).

23 juillet 1794-19 février 1795 (5 thermidor, an II-1 ventôse, an III).

20 février 1795-2 février 1796 (vent., an III-13 pluviôse, an IV).

4 février 1796-2 août 1796 (15 pluviôse, an IV-15 thermidor, an IV).

3 août1796-31 janvier 1797 (16 thermidor, an IV-12 pluviôse, an V).

3 février 1797-2 juin 1797 (15 pluviose, an V-14 prairial, an V).

2 juin 1797-5 novembre 1797 (14 prairial, an V-15 brumaire, an VI).

19 novembre 1797-7 février 1798 (29 brumaire, an VI-19 pluviose, an VI).

8 février 1798-21 septembre 1798 (20 pluviôse, an VI-5e complémentaire, an VI).

22 septembre 1798-19 mars 1799 (1 vendémiaire, an VII-29 ventôse, an VII).

21 mars 1799-21 septembre 1799 (1 germinal, an VII-5e complémentaire, an VII).

24 septembre 1799-29 juin 1800 (2 vendémiaire, an VIII-10 messidor, an VIII).

Saint-Jean-Bonnefonts. — Inventaire de 1843, non tenu à jour.

Registres de délibérations : 7 février 1790-18 pluviôse, an X, 16 vendémiaire, an XI-11 brumaire, an XI, 2 vendémiaire, an XII-30 pluviôse, an XII, 24 mars 1814-29 mars 1815, 29 mars 1815-31mars 1825 ; (actes de la mairie, arrêtés, délibérations) : 12 mai 1816-7 juin 1825, 29 juin 1825-21 novembre 1832 ; 9 août 1837-29 octobre 1845, 19 novembre 1845-28 novembre 1866, 5 mars 1867-22 février 1879, 25 mai 1879-22 novembre 1885, 21 février 1886-30 novembre 1895, 30 novembre 1895 à ce jour. — *Nota :* il est à remarquer que ce dernier registre n'a pas ses procès-verbaux signés des membres du Conseil municipal ; depuis 1889 ceux-ci ne signent régulièrement que les *sommaires* de leurs séances rédigés immédiatement sur un registre spécial. Depuis le procès-verbal de 1881, quatre nouveaux registres ont été trouvés.

Etat-Civil : 1652-1680, 1692-1723, 1724-1752, 1753-1773, 1774-1792.

La Talaudière. — Commune érigée par la loi du 29 février 1872.

Registres des délibérations : 27 août 1872-4 décembre 1887, 12 février 1888 à ce jour.

Etat-Civil : depuis 1872.

Terrenoire. — Commune créée par décret du 17 février 1866.

Registres de délibérations : 3 juin 1866-28 décembre 1885, 21 juin 1886-29 novembre 1891, 10 janvier 1892-3 mars 1901, 17 mars 1901 à ce jour.

Rochetaillée. — Pas d'inventaire.

Registres de délibérations : 4 mai 1814-1er octobre 1864, 26 février 1865 4 janvier 1880, 23 mai 1880-20 janvier 1901, 10 mars 1901 à ce jour.

Etat-Civil : Il eut fallu séparer les registres en trois groupes distincts :

1° Ceux qui concernent uniquement Rochetaillée ;

2° Ceux concernant uniquement Tarentaise ;

3° Ceux concernant à la fois Rochetaillée et Tarentaise.

Au lieu de cela, on a tout mélangé, localités et dates, comme on peut le vérifier par les dates extrêmes des registres : 1616-1675, 1680-1770, 1700-1722, 1723-1747, 1748-1789, 1766-an II, 1770-1794.

L'Etrat. — Commune créée en 1884, pas d'inventaire.

Registre de délibérations : 18 mai 1884 à ce jour.

Fontanès. — Inventaire de 1896.

Registres de délibérations : 30 prairial, an IX-6 juillet 1834, 8 mai 1836-17 novembre 1872, 10 janvier 1873 à ce jour.

Etat-Civil : Feuilles volantes de 1671-1695 ; registres : 26 janvier 1701-28 septembre 1733, 14 octobre 1733-8 décembre 1762, 26 janvier 1763-31 décembre 1793, 29 janvier 1793-28 thermidor, an X.

La collection du Recueil des Actes administratifs serait entièrement à classer et à relier.

La Fouillouse. — Pas d'inventaire.

Registres de délibérations : 31 décembre 1789-18 mars 1792, 8 avril 1792-4 février 1793, 20 prairial, an II-10 nivôse, anIV, 25 vendémiaire, an X-20 fructidor, an XI, 7 vendémiaire, an XII-24 mars 1814, 9 mai 1814-7 février 1835, 1833-22 décembre 1878, 9 février 1879-16 août 1896, 8 novembre 1896 à ce jour.

Etat-Civil : 1609-1623, 1624-1663, 1634-1665, 1666-1683, 1683-1700, 1700-1712, 1713-1722, 1723-1736, 1737-1742, 1743-1753, 1754-1761, 1762-1772, 1773-1782, 1783-1792, 1793-1802.

Marcenod. — Inventaire de 1896 très bien tenu. (Cette commune a été créée par la loi du 13 juin 1868.)

Registres de délibérations : 9 août 1868-21 décembre 1884, 10 mai 1885 à ce jour.

Etat-Civil : complet depuis le 1er janvier 1869.

Saint-Christo-en-Jarez. — Pas d'inventaire.

Registres de délibérations : 17 brumaire, an IV-10 février 1846, 6 nivôse, an IV-27 frimaire, an XI, 23 frimaire, an XI-14 août 1810, 15 pluviôse, an XIII-15 mai 1850, 10 mai 1853-31 mars 1865, 26 mai 1865-23 janvier 1877, 11 février 1877-mai 1895, 26 mai 1895 à ce jour.

Etat-Civil : 1493-1497 (2 petits cahiers agendas), 1503-1514, 1507-1516, 1517-1524, 1524-1534, 1588-1601, 1601-1644, 1603-1611, 1611-1621, 1621-1628, 1628-1635, 1638-1642, 1643-1662, 1646-1647, 1650-1668, 1673-1674, 1674-1685, 1685-1699, 1700-1717, 1718-1737, 1737-1749, 1750-1759, 1760-1769, 1770-1786, 1787-1792.

Saint-Héand. — Inventaire de 1896 bien rédigé, mais non tenu à jour depuis.

Registres de délibérations : 21 septembre 1815-15 mai 1823, 10 juin 1824-28 juillet 1844, 18 octobre 1844-10 juin 1867, 7 juillet 1867-24 janvier 1882, 12 février 1882 à ce jour.

Etat-Civil : 1629-1637, 1629-1656, 1684-1697, 1700-1707, 1708-1717, 1718-1732, 1733-1734, 1744-1754, 1755-1765, 1765-1775, 1773 (année isolée), 1775-1785, 1785-1792.

Regstre de dispense pour mariages (1743-1790).

Saint-Priest. — Inventaire de 1843 non tenu à jour.

Registres de délibérations : 23 septembre 1792-18 juillet 1824, 9 janvier 1825-11 mai 1838, 19 octobre 1838-19 mai 1872, 16 août 1872-17 février 1884, 9 mars 1884-6 novembre 1892, 20 novembre 1892-28 septembre 1899, 11 novembre 1899 à ce jour.

Etat-Civil : 1639-1642, 1651-1671, 1668-1671, 1673-1700, 1702-1717, 1718-1760, 1761-1771, 1774-1780, 1772-1774, 1781-1792.

Liasse de pièces de procédure du XVII[e] et du XVIII[e] siècles devant la sénéchaussée de Saint-Etienne.

Sorbiers. — Pas d'inventaire.

Registres de délibérations : 12 mai 1826-15 juin 1848, 15 octobre 1848-13 août 1884, 20 août 1884 à ce jour.

Etat-Civil : 1641-1692, 1693-1718, 1739-1791, puis suite ininterrompue.

La Tour-en-Jarez. — Inventaire de 1843 qui n'a été tenu à jour que jusqu'en 1864.

Registres de délibérations : 22 thermidor, an VIII-24 octobre 1830, 15 janvier 1832-17 septembre 1837, 22 juin 1838-6 février 1848, 10 mars 1848-17 mars 1888, 21 mars 1888 à ce jour.

Etat-Civil : 1653-1718, 1718-1768, 1768-1792, 1793-1802.

Villars. — Pas d'inventaire.

Registres de délibérations : Les cinq registres suivants qui ont été trouvés lors de l'inspection de 1876, n'ont pu m'être représentés : 10 janvier 1808-9 septembre 1816, 24 mai 1816-8 décembre 1821, 20 novembre 1828-30 novembre 1834, 25 décembre 1829-15 octobre 1837, 24 mai 1840-16 février 1851. Je n'ai trouvé que les suivants : 31 août 1851-25 septembre 1889, 11 octobre 1889-7 avril 1900, 20 mai 1900 à ce jour. Ce dernier n'est ni coté, ni paraphé.

Etat-Civil : 1642-1700, 1700-1717, 1718-1738, 1739-1753, 1754-1792.

L'Archiviste départemental,

Inspecteur des Archives communales et hospitalières,

Joseph DE FRÉMINVILLE.

Saint-Etienne. — Imp. du STÉPHANOIS, 10, place Marengo.

ARCHIVES

DÉPARTEMENTALES, COMMUNALES ET HOSPITALIÈRES

RAPPORT

DE

M. L'ARCHIVISTE DU DÉPARTEMENT

A M. LE PRÉFET DE LA LOIRE

CONSEIL GÉNÉRAL

Session ordinaire d'Août 1902

SAINT-ETIENNE
IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE ET COMMERCIALE DU " STÉPHANOIS "
10, place Marengo, 10

1902

RAPPORT

DE

M. L'ARCHIVISTE DU DÉPARTEMENT

MONSIEUR LE PRÉFET,

En conformité de l'article 4 du règlement général des archives départementales du 6 mars 1843 et de la circulaire du 23 juin 1875, j'ai l'honneur de vous adresser mon rapport annuel sur la situation des archives départementales, communales et hospitalières de la Loire au 30 juin 1902.

LOCAL ET PERSONNEL. — Notre installation est aujourd'hui aussi complète que possible, grâce à la bienveillance de l'Administration et de l'Assemblée départementale qui a bien voulu adjoindre au local des archives les combles de la Préfecture donnant sur la rue Balay. Cette annexe rayonnée pendant l'hiver avec les bois de l'ancien dépôt est destinée à recevoir les volumineux dossiers de comptabilité de conservation temporaire, les versements des divisions en attendant leur classement dans les séries, enfin le dépôt des papiers devenus inutiles et triés pour être vendus. J'exprime à Monsieur le Préfet et au Conseil général toute ma reconnaissance pour l'allocation votée en août 1901 afin de relever le salaire du garçon de bureau et de l'attacher d'une façon plus stable, à son poste. Ce but, sollicité également par la Direction des archives au ministère de l'Instruction publique, a reçu sa sanction définitive par la nomination, au 1er juin dernier, de M. Borde qui nous fut attaché les années précédentes à titre d'auxiliaire temporaire et qui remplissait déjà à titre provisoire les fonctions de garçon de bureau depuis le mois de janvier dernier. Il est au courant de nos méthodes de classement et peut rendre de réels services en dehors de la besogne purement matérielle et des soins d'entretien.

ARCHIVES ANCIENNES ET INVENTAIRE. — J'ai poursuivi d'une façon plus spécialement active l'inventaire du fonds de la *Chambre domaniale* dont 12

feuilles ont été tirées depuis l'année passée, la dernière étant la 36e du tome III, série B. Comme d'habitude, pour la justification du travail et afin de fournir au plus tôt des indications pouvant intéresser les chercheurs et les érudits, je donne ci-dessous, accompagnées d'un succint sommaire, les cotes inventoriées depuis le 30 juin 1901 :

CHAMBRE DOMANIALE.

PREMIÈRE SECTION. (Suite..)

Edits et déclarations du Roi ; arrêts des Cours souveraines ; provisions d'offices.

B. 2162. — 1495-1599. — Actes de foi et hommages concernant Châtelneuf, Parigny.

B. 2163. — 1601-1673. — Actes de foi et hommages concernant Parigny, Feurs, Epercieu, Balbigny, Saint-Galmier, Saint-Just, Saint-Georges-en-Couzan, Valprivas, Cordelles, Lavieu, Donzy, Saint-Martin-Lestra, La Tour-en-Jarez, Saint-Héand. — Différentes ordonnances concernant le ban et arrière-ban.

B. 2164. — 1668-1693. — Actes de foi et hommages. Règlementation de leur prestation en Forez. — Cérémonial. — Actes concernant Saint-Bonnet-des Quarts, Saint-Riran, La Valla, Saint-Haon, Lentigny, Pouilly-les-Feurs, Sainte-Colombe, Chazelles-sur-Lavieu, Fontanès, Renaison, Saint-Haôn-le-Vieux, Poncins, Saint-Priest-la-Roche, Tourzie, Saint-Bonnet-le-Château, Cezay, Apinac, Cordelle, Chatelus, Saint-Ferréol. Villerest, Saint-Paul-d'Epercieu, Saint-Héand, La Tour-en-Jarez, Crozet, Rochetaillée, L'Aubespin et La Rajasse, Saint-Julien-la-Vêtre, Essalois, Chambles, Villechenéve et Panissières, Les Salles, Bully, Le Chambon et Roche-la-Molière, Chalmazel, Piney, Saint-Thomas, Rocheblaine, Sauvain, Mably, Saint-Martin-la-Sauveté, Pouilly-en-Roannais, Saint-Just-en-Chevalet, Arconsat, Viricelle, Bourg-Argental, Saint-Julien-Molin-Molette.

B. 2165. — 1674-1679. — Oppositions à des publications d'aveux et dénombrements, à l'exercice de quelques droits seigneuriaux. — Procès-verbaux d'oppositions, de saisies. — Appels de sentences rendues par le juge domanial. — Dépôts de terriers.

B. 2166. — 1674. — Actes de foi et hommages concernant les communes de Valprivas, Luriec, Fontanès, L'Hôpital-sous-Rochefort, La Valla, Saint-Héand, Malleval, La Roche, Saint-Priest, Cleppé, Saint-Maurice-en-Gourgois, Balbigny, Savignieu, Saint-Galmier, Pommiers, Saint-Haôn-le-Vieux, La Bénissons-Dieu (nombreux fiefs de l'abbaye), Burdignes, Saint-Sauveur-en-Rue, Bourg-Argental, Saint-Julien-Molin-Molette, Cezay, Poncins, Api-

nac, Merle, Estivareilles, Saint-André, Montrond, Boisset, Ouches, Saint Germain-Laval, les possessions des pères jésuites du Collège de Roanne.

B. 2167. — 1674. — Actes de foi et hommages concernant les paroisses de Saint-André-d'Apchon, Pommiers, Saint-Didier-en-Velay, Châtelus, Maclas, Pélussin, La Tourette, Saint-Ferréol, Tourzie, Salles, Renaison, Marclopt, Salt-en-Donzy, Marcilly, Villerest, Mably, Saint-Martin-d'Estréaux, Jas, Pouilly-les-Feurs, Roanne, Saint-Chamond, Saint-Paul-d'Epercieu, La Rajasse et Saint-Martin-en-Haut, Saint-Martin-la-Sauveté, Nervieu, Apinac, Paillerest, Feurs, Veauchette, Grézolles, Villechenève, Sauvain, Palognieu, Trélins, Chevrières.

B. 2168. — 1675-1690. — Actes de foi et hommages concernant les paroisses de Bourg-Argental, Saint-Bonnet-les-Oules, Saint-Victor-sur-Loire, La Fouillouse, Saint-Just, Chenereilles, Bas, Saint-Martin-Lestra et Virignieu, La Tourette, Chevrières, Urbize, Estivareilles, Chandieu, Saint-Sauveur-en-Rue.

B. 2169. — 1691-1699. — Actes de foi et hommages concernant les paroisses de Burdigne, Saint-Sauveur-en-Rue, Bourg-Argental, Saint-Romain-la-Motte, Salvizinet, Essertines-en-Châtelneuf, Poncins, Parigny, Noailly, Châtelus, Bellegarde, Marclopt, Saint-Haôn-le-Vieux.

B. 2170. — XVIII[e] siècle. — Etat des fiefs à Montbrison, aux environs, à Sury-le-Comtal, Saint-Marcellin, Saint-Rambert, Saint-Bonnet-le-Château, Usson, Bas-en-Basset, Saint-Maurice-en-Gourgois, Saint-Victor, Saint-Etienne-de-Furan, Saint-Galmier, Feurs, Boën, Saint-Germain-Laval, Cervières, Roanne.

B. 2171. — XVII[e] et XVIII[e] siècles. — Conditions de fermage des domaines du Roi. — Sous-ferme des Châtellenies royales de Feurs et de Sury-le-Bois. — Fours banaux. — Engagement de la châtellenie de la Tour-en-Jarez. — Charges assignées sur les domaines et amendes de la généralité de Lyon en 1697. — Aumônes aux couvents du Forez ; gages des officiers. — Aliénations des châtellenies de Cleppé et Feurs, Sury-le-Bois. — Erection du comté de Nervieu et Sugny.

B. 2172. — XVIII[e] siècle. — Etat des fiefs du Forez, par ordre alphabétique.

B. 2173. — 1710-1722. — Actes de foi et hommages concernant les paroisses de Leizignieu, Sury, Firminy, Saint-Haôn-le-Vieux, Saint-Ferréol, Fontanès, Saint-Just-en-Chevalet, Saint-Thomas-la-Garde, Saint-Didier-sur-Rochefort, Saint-Bonnet-les-Oules, Précieu, Roche-la-Molière.

B. 2174. — 1713-1731. — Règlementation de la prestation des actes de foi et hommages. — Actes concernant les paroisses de Saint-Héand, Saint-Bonnet-les-Oules, Saint-Marcellin, Savignieu, Nervieu, Roche-la-Molière, Poncins, Boën, Sauvain, Marclopt, Bonson, Arconsat, Saint-Maurice-en-Gourgois, Chalmazel, Saint-Galmier, Chevrières.

B. 2175. — 1723-1753. — Actes de foi et hommages concernant Che-

vrières, Cordelles, Feurs, Montbrison (fours banaux), Urbize, Saint-Didier-sous Rochefort, Rochetaillée, Bourg-Argental.

B. 2176. — 1749-1757. — Actes de foi et hommages, aveux et dénombrements concernant Leigneu, Cottance, Cleppé, Saint-Germain-Laval, Nervieu, Saint-Romain-d'Urfé, Mizerieu, Saint-Héand, Estivareilles, Mornand, Saint-Romain-d'Urfé, La Valla, Souternon.

B. 2177. — 1754. — Actes de foi et hommages concernant les paroisses de Boën, Saint-André, Chambœuf.

B. 2178. — 1755. — Actes de foi et hommages, aveux et dénombrements concernant les paroisses de Saint-Priest-la-Roche, Mornand, Marclopt, Maclas, Saint-Héand, Estivareilles, La Valla.

B. 2179. — 1756-1760. — *Idem* concernant les paroisses de Renaison, Sainte-Foy-Largentière, Noailly, Montarcher, Roche-la-Molière, Sury-le-Bois.

B. 2180. — 1757-1768. — *Idem* concernant les paroisses de Montarcher, Sury-le-Bois, Paillerest, Feurs, Saint-Haôn, Saint-Héand, Saint-Julien-Molin-Molette, Bourg-Argental, Néronde.

B. 2181. — 1761-1769. — *Idem* concernant Bouthéon, Vendranges, Saint-Haôn, Lavieu, Saint-Just-en-Chevalet, Nervieu, Bourg-Argental, Saint-Chamond et La Valla, Marcoux, Néronde, Roche-la-Molière, Bully, Saint-Just-en-Chevalet, La Fouillouse.

B. 2182. — 1768-1775. — *Idem* concernant Saint-Just-en-Chevalet, Marlhes, Saint-Genest-Malifaux, Burdigne, Néronde, Saint-Julien-la-Vêtre, Roche-la-Molière, Marclopt.

B. 2183. — 1771-1773. — *Idem* concernant Saint-Genest-Lerpt, Saint-Julien-la-Vêtre, Roche-la-Molière, Marclopt, Nervieu, Mizerieu, Chazelles-sur-Lavieu, Poncins, Sauvain, Saint-Hilaire, Saint-Priest-la-Roche.

B. 2184. — 1774-1775. — *Idem* concernant Burdigne, Saint-Sauveur et Bourg-Argental, Feurs, Saint-Marcel-de-Félines, Urbize, Rochebaron, Jonzieu.

B. 2185. — 1774-1778. — Nicolas Sausseret acquiert les droits domaniaux du roi en Forez pour 30 ans, à dater du 1er janvier 1775. — Actes concernant Saint-Just, Jonzieu, Rochebaron, Grézieu-le-Fromental, Nervieu, Renaison et Saint-Haôn, Chevrières, Arcon, Saint-Marcel-d'Urfé, Fontanès, Chenevoux, Saint-Bonnet-les-Oules, Feurs, Saint-Marcellin, Saint-Just-en-Chevalet, Saint-André-d'Apchon, Sauvain, Cottance, Saint-Etienne-le-Molard.

B. 2186. — 1776-1777. — *Idem* concernant Arcon, Fontanès, Jas, Renaison, Chevrières, Saint-Just-en-Chevalet, Maclas, Montarcher, Bourg-Argental.

B. 2187. — 1778-1787. — *Idem* concernant Saint-Etienne-le-Molard, Bussy, Saint-Galmier, Aurec, Magnieu-Hauterive, Souternon, Chambœuf, Saint-

Just-en-Chevalet, Saint-Haon, Savignieu, Saint-Romain-d'Urfé, Saint-Héand.

B. 2188. — 1778-1786. — *Idem* concernant Saint-Etienne-le-Molard, Bussy Aurec, Magnieu-Hauterive, Nervieu, Souternon, Mizérieu, Saint-Just-en-Chevalet, Chambœuf, Saint-Cyr-les-Vignes, Montrond, Savignieu, Saint-Bonnet-les-Oules, Chevrières.

B. 2189. — Sans date. — *Idem* concernant Saint-André-le-Puy, Saint-Marcellin, Poncins, Saint-Thomas, Saint-Maurice-en-Gourgois, Cordelles.

III

Ban et Arrière-Ban.

B. 2190. — Déclarations de dévouement des gentilshommes pour le service des armes ou pour excuses valables, déclarations très curieuses. Détails sur les faits de guerre des gentilshommes foréziens.

B. 2191. — 1636-1639. — Règlementation du service de l'arrière-ban.

B. 2192. — 1660-1675. — Conditions financières du service du ban et de l'arrière-ban, exemptions.

B. 2193. — 1681-1683. — Rôles des tailles baptisées.

B. 2194. — 1689-1690. — Convocation du ban et de l'arrière-ban. — Certificats de comparutions et d'exemptions.

IV. — Domaine en général.

B. 2195. — 1522-1540. — Comptes de prévôté de Sury-le-Comtal avec détail de recettes et dépenses.

2196. — 1535-1536. — *Idem.*

B. 2197. — 1539-1670. — Evaluation des mesures de la châtellenie de Saint-Maurice-en-Roannais. — Etat des routes de la baronnie de Saint-Galmier. — Etat des charges des châtellenies du comté de Forez en 1628. — Vente de plusieurs seigneuries en 1639.

B. 2198. — XVIe siècle. — Aliénations des seigneuries du comté de Forez. — Etat et gages des officiers au XVIe siècle, dans l'administration centrale et dans les châtellenies et seigneuries.

B. 2199. — XVIe siècle. — Brouillons d'états des châtellenies et seigneuries.

B. 2200. — 1563. — Application au prieuré de Sail-sous-Couzan d'un édit royal pour la vente des biens ecclésiastiques.

B. 2201. — 1667. — Visite des châteaux et seigneuries de Montbrison, Saint-Bonnet-le-Château, Saint-Victor-sur-Loire, La Fouillouse, Saint-Héand, Saint-Galmier, Feurs, Sury-le-Bois, Donzy, Néronde, Saint-Maurice-en-

Roannais, Crozet, Saint-Haon, Cervières, Saint-Germain-Laval, Le Fayet, Saint-Jean-Bonnefont, la Tour-en-Jarez, Pérignieu, Châtelneuf, Lavieu, Chambéon, Cleppé, Marcilly.

B. 2202. — 1671. — Visite des châteaux de Montbrison, Saint-Bonnet-le-Château, Lavieu, Sury-le-Bois, Virignieu, Chambéon, Marcilly, Châtelneuf.

B. 2203. — 1673-1699. — Prise de possession de seigneuries, — Limites de la justice de Saint-Germain-Laval.

B. 2204. — 1703-1767. — Enregistrement de ventes des seigneuries de Saint-Héand, Feurs, Savignieu, Sury-le-Bois. — Etat des revenus de la congrégation de la mission de Valfleury. — Copie des lettres de fondation du collège de Roanne. — Vente de la seigneurie de Saint-Victor-sur-Loire.

B. 2205. — 1771-1786. — Vente de la seigneurie de Néronde et des étangs d'Uzore. — Rôles de taille baptisée. — Tableaux de mesures.

B. 2206. — 1767-1774. — Déclarations de défrichements en vue de bénéficier des privilèges stipulés par la Déclaration du roi du 13 août 1766. — Utile pour connaître les possesseurs de terres à l'époque.

B. 2207. — 1781-1786. — *Idem.*

B. 2208. — 1786-1790. — *Idem.*

V. — Terriers des Chatellenies.

B. 2209. — Bussy (1437). — Terrier prenant la région comprise entre Bussy, Saint-Sixte, Aillieu et Cezay.

B. 2210. — Chambéon (1555). — Terrier prenant à Chambéon, Villeneuve, Disanches, Cotilly, La Varenne, La Motte, Bigny. Terme de l'Assomption.

B. 2211. — Chambéon (1680-1688). — Limites de la justice et de la dîmerie. — Mesures. — Terrier prenant à Chambéon, Marclopt, Saint-Laurent-la-Conche. Possession de la famille de La Mure.

B. 2212. — Chambéon (XVIe siècle). — Limites de la dîmerie de Chambéon. — Fragments de terrier à peu près semblable au précédent.

B. 2213. — Liève de la Châtellenie de Châtelneuf. (XVIIe siècle).

B. 2214. — Châtellenie de Feurs. — Reconnaissances à terriers particulières au quartier dit de la Croix-des-Rameaux. (1553-1554).

B. 2215. — Châtellenie de Feurs. — Nombreuses reconnaissances à terrier permettant de reconstituer la topographie de l'ancien Feurs. (1554-1738.)

B. 2216. — Châtellenie de La Fouillouse. — Terrier prenant à La Fouillouse, Ecullieux, Saint-Rambert, Saint-Just. Industrie de tisserands. — Terme de l'Assomption.

B. 2217. — Terrier de la châtellenie de La Fouillouse.

B. 2218. — Terrier de la châtellenie de La Fouillouse.

B. 2219. — Terrier de la châtellenie de La Fouillouse. (XVII[e] siècle.)

B. 2220. — Terrier de la châtellenie de La Fouillouse, au profit de Louis Chapuis de Margniolas, seigneur de Margniolas, Saint-Victor, Saint-Just et La Fouillouse. — (1700-1716.)

B. 2221. — Rôle de la taille baptisée concernant la châtellenie de Lavieu, ou les villages de Saint-Jean-Soleymieu, Lavieu, Chazelles, Gumières, Margerie (1683). Terme de la Toussaint.

B. 2222. — Terrier de la châtellenie de Néronde prenant à Néronde, Saint-Marcel, Saint-Just-la-Pendue, Balbigny, Pouilly, Nervieu, Neulise, Saint-Jodard, Pinay, Bussières, au profit de Christophe de Chalmazel Lhermitte de la Faye (1553-1559). Terme de la Saint-Martin d'hiver. — Censive de Jean Passy, seigneur de Néronde.

B. 2223. — Terrier de la châtellenie de Néronde, reçu Silvestre. — Tome I[er], concernant particulièrement Néronde. Nombreux détails pour la reconstitution de la ville et du château. (1680-1683.)

B. 2224. — Terrier de la châtellenie de Néronde, reçu Silvestre. — Tome II, concernant Bussières, Pouilly, Balbigny, Nervieu. — (1679-1683.)

B. 2225. — Terrier de la châtellenie de Néronde, reçu Silvestre. — Tome III, concernant Saint-Marcel, Neulise, Pinay, Saint-Jodard. (1680-1683.)

B. 2226. — Terrier de la châtellenie de Néronde, reçu Silvestre. — Tome IV, concernant Violay, Sainte-Colombe, Saint-Just-la-Pendue, Croizet.

B. 2227. — Terrier de la châtellenie de Saint-Bonnet-le-Château. Tome II, concernant les écarts. — Le tome I, concernant la ville a disparu. — 1682-1683.) Terme de la Saint-Julien d'août.

B. 2228. — Terrier de la châtellenie de Saint-Galmier.

B. 2229. — Terrier de la châtellenie de Saint-Galmier. (1673.)

B. 2230. — Terrier de la châtellenie de Saint-Germain-Laval. (1350.)

Bibliothèque historique. — Notre bibliothèque historique s'est accrue, cette année, des ouvrages ci-dessous, adressés par M. le Ministre de l'Instruction publique :

Conseil de Commerce et bureau de Commerce (1700-1791) ; inventaire analytique des procès-verbaux.

Inventaire des Archives historiques du Ministère de la Guerre. — Tome II, 1[er] fascicule.

Bibliographie des travaux historiques et archéologiques. — Tome IV, 4[e] livraison.

Documents relatifs aux Etats-Généraux et Assemblées réunis sous Philippe-le-Bel, publiés par M. Georges Picot.

Comptes des bâtiments du roi sous le règne de Louis XIV, tome V.

Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne depuis les origines jusqu'à l'invasion arabe par Paul Monceaux, 2 vol. in 4°.

ARCHIVES MODERNES. — Une grande partie de l'automne a été prise par le déménagement des archives laissées à l'ancien local et au Palais de Justice en attendant que l'on ait fait le plâncher des combles sur lequel tout a été déposé en telle quantité que toute la longueur du grenier était couverte. Ainsi que le prouveront les statistiques exprimées plus loin, tous les services sans exception ont profité de leur transfert pour nous remettre de notables quantités de dossiers. Tous ces versements ont été rangés dans l'ordre de leurs bordereaux sur les rayons faits pendant l'hiver et seront intercalés dans leurs séries respectives aussitôt que le classement en cours sera terminé. Comme classement définitif, on a fait celui des registres de trésorerie par ordre chronologique qui m'a paru le plus rationnel, celui des registres à souche des perceptions et des rôles par ordre alphabétique de perception, tous documents remontant à l'année 1868. Actuellement, on procède à la refonte totale de la série K, concernant les arrêtés préfectoraux et ceux du Conseil de préfecture, dont le dernier versement a nécessité la revision dont il est question.

RECHERCHES ET COMMUNICATIONS. — Les recherches et communications de pièces se sont élevées, pendant cet exercice, à 932. Elles se décomposent ainsi :

Archives anciennes et Bibliothèque Chaleyer	217
Archives modernes :	
Dossiers consultés sur place	366
Dossiers Communiqués au dehors	52
Documents en nombre, remis aux administrations	297
TOTAL égal	932

EXPÉDITIONS. — Il n'a pas été délivré cette année d'expéditions authentiques.

VERSEMENTS. — Ainsi que nous le disons plus haut, les versements de cette année ont été exceptionnellement volumineux ; ils se répartissent ainsi :

Versement de la 1re division	152	liasses.
— de la 2e division	479	—
— de la 3e division	149	—
— de la 4e division	267	—
— du greffe du Conseil de Préfecture	354	—
— du service des Enfants assistés	175	—
— de l'Inspection académique	61	—
— de la Trésorerie générale	32	—
TOTAL	1.669	—

Archives Communales. — Mon inspection a eu lieu, cette année, dans le canton de Charlieu où j'ai eu le plaisir de constater, dans presque toutes les communes, un ordre satisfaisant, conséquence naturelle de l'inventaire dressé en vertu des instructions de 1896 dans la majorité des localités visitées, ce qui n'avait pas été le cas, les années précédentes. J'ai remarqué qu'en général les vieux registres paroissiaux, comme le *Recueil des actes administratifs*, étaient soigneusement reliés ou brochés.

Boyer. — Archives chez le secrétaire de la mairie, dans deux placards fermant à clef. — Inventaire de 1896.

Etat-civil : 1603-1672 ; 1673-1734 ; 1735-1771 ; 1772-1792, suite ininterrompue en volumes reliés, depuis l'origine jusqu'en 1889.

Registres de délibérations : 12 mai 1878 à ce jour. *Déficit :* 3 registres, 1er, 13 février 1826-14 octobre 1832, 2e, 6 janvier 1833-8 mai 1837, 3e, 1er octobre 1837-17 février 1878.

Chandon. — Archives à la mairie. — Inventaire de 1896 à jour.

Etat-civil : 1605-1671 ; 1672-1732 ; 1733-1752 ; 1753-1762 ; 1763-1772 ; 1773-1782 ; 1783-1792 ; 1793-1802 (3 registres). Toute la collection est reliée jusqu'en 1879 inclusivement.

Registres de délibérations : 7 août 1788-25 avril 1790 ; 21 novembre 1790-13 janvier 1793 ; 24 février 1793-21 thermidor an VIII ; 15 fructidor an VIII-29 juillet 1808 ; 5 juillet 1812-13 août 1837 ; 14 mai 1838-6 septembre 1860 ; 1er octobre 1860-5 mai 1893 ; 8 mai 1893 à ce jour.

Collection du *Recueil des actes administratifs.* reliée ou brochée jusqu'en 1900.

Charlieu. — Archives à l'Hôtel-de-Ville, dans des placards bien conditionnés.

Pas d'inventaire.

Etat-civil : 13 juin 1630-26 janvier 1637 (baptêmes) ; 22 avril 1637-3 mai 1645 ; 28 mai 1645-31 mars 1648 (baptêmes) ; 15 avril 1648-30 avril 1654 ; 31 juillet 1654-18 août 1658 (baptêmes) ; 22 mai 1660-20 octobre 1674 (mortuaires) ; 30 novembre 1670-19 avril 1671 (baptêmes) ; 29 avril 1674-31 décembre 1674 ; 18 avril 1667-18 octobre 1674 ; 1er janvier 1675-4 janvier 1676 ; 2 janvier 1677-10 janvier 1680 ; 6 janvier 1680-24 novembre 1682 ; 6 janvier 1682-31 décembre 1682 ; 1er janvier 1683-31 décembre 1685 : 1er janvier 1686-30 septembre 1687 ; 12 octobre 1687-23 décembre 1691 ; 5 janvier 1692-16 février 1695 ; 7 janvier 1695-13 janvier 1696 ; 1er janvier 1696-27 juin 1697 ; 1er janvier 1696-27 juin 1697 ; 4 février 1697-27 juin 1697 ; 28 juin 1697-20 novembre 1698 ; 24 novembre 1698-28 mai 1699 ; 28 mai 1699-16 mai 1700 ; de 1700 à 1700 un cahier par année ; 1708-1716 ; 1716-1719 ; 1719-1720 ; 1720-1722 ; 1722-1730 ; 1730-1740 ; 1740-1749 ; 1747-1768 ; depuis 1769, la collection se poursuit par cahiers représentant chacun une année.

Dans l'intérêt de sa conservation, toute la collection serait à relier.

Registres de délibérations : 2 octobre 1790-31 juillet 1792 ; 14 août 1792-

28 prairial an VIII ; 29 prairial en II-12 ventôse an III ; 16 ventose an III-26 frimaire an IV ; 20 prairial an VIII-12 mai 1811 ; 1809-1831.

Toute la collection se suit, mais elle aurait besoin d'être classée chronologiquement.

Jarnosse. — Archives à la mairie, dans des placards. Inventaire du 1896 tenu à jour.

Etat-civil : Collection reliée jusqu'en 1889. — 1633-1696 ; 1697-1720 ; 1721-1741 ; 1742-1758 ; 1759-1770 ; 1771-1782 ; 1793-1802 (3 registres) ; etc.

Registres de délibérations ; 5 février 1860-10 août 1871 ; 10 février 1872-7 novembre 1886 ; 28 novembre 1886-22 novembre 1896 ; 29 novembre 1896 à ce jour. — *Déficit :* Registre du 13 mai 1830-31 juillet 1859.

Collection du *Recueil des actes administratifs* brochée jusqu'en 1889.

Maizilly. — Archives à la mairie.

Inventaire de 1896.

Etat-civil en feuilles depuis 1673 et à classer par ordre chronologique.

Registres de délibérations : 17 juillet 1826-3 juillet 1859 ; 20 novembre 1859-14 novembre 1886 ; 14 novembre 1886 à ce jour.

Recueil des actes administratifs à faire relier.

Mars. — Archives à la mairie. — Pas d'inventaire.

Etat-civil : 1740-1746 ; 1747-1768 (2 registres) ; 1769-1779 ; 1780-1792 ; 1793-1799 (3 registres). Collection entièrement brochée depuis l'origine jusqu'en 1789.

Registres de délibérations 11 frimaire an II-8 nivose an III ; 2 mai 1827-5 février 1854 ; 6 mai 1854-26 novembre 1882 ; 26 novembre 1882-8 novembre 1896 ; 29 novembre 1896 à ce jour.

Collection du *Recueil des actes administratifs* reliée ou brochée jusqu'en 1889.

Nandax. — Archives à la mairie dans des placards fermant à clef. — Inventaire de 1896.

Etat-civil : 1767-1792 ; 1793-1802 (3 registres) ; suite ininterrompue reliée jusqu'en 1873.

Registres de délibérations : 1er messidor an XI-11 septembre 1834 (5 cahiers) ; 27 mai 1838-9 novembre 1879 ; 1er février 1880 à ce jour..

Collection du *Recueil des actes administratifs* brochée jusqufen 1901.

Pouilly-sous-Charlieu. — Archives à la mairie. — Pas d'inventaire.

Etat-civil : depuis 1638 qu'il faudrait classer par ordre chronologique et relier.

Registres de délibérations : 28 août 1817-13 décembre 1846 ; 9 mai 1847-10 septembre 1876 ; 8 octobre 1876-22 novembre 1891 ; 21 février 1892 à ce jour.

Recueil des actes administratifs broché jusqu'en 1897.

Saint-Denis-de-Cabanes. Archives à la mairie, dans des cartons portant des rubriques en vedette. — Inventaire de 1896 à jour.

Etat-civil : 1703-1747 ; 1748-1762 ; 1763-1782 ; 1783-1792 et suite ininterrompue. La collection est toute reliée jusqu'en 1900.

Registres de délibérations : On s'est servi de vieux registres datant du commencement du XIXe siècle pour y insérer presque simultanément les délibérations des époques plus rapprochées de nous. Les dates extrêmes sont les suivantes : 25 messidor an VIII-20 février 1834 ; 12 pluviose an XIII-25 février 1877 ; 27 mai 1877-13 juin 1888 ; 13 juin 1888 à ce jour.

Recueil des actes administratifs relié jusqu'en 1900.

Saint-Hilaire. — Archives à la mairie dans des placards fermant à clef. — Inventaire de 1896.

Etat-civil : 1628-1679 ; 1680-1699 ; 1700-1727 ; 1728-1742 ; 1743-1746 ; 1747-1768 ; 1769-1771 ; 1772-1792 ; suite ininterrompue en volumes reliés depuis 1628 jusqu'en 1889.

Registres de délibérations : 14 juillet 1790-20 prairial an IV ; 20 prairial an IV-8 mars 1816 ; 8 mars 1816-6 mai 1838 ; 6 mai 1838-10 mai 1878 ; 10 mai 1878-29 mai 1889 ; 29 mai 1889 à ce jour.

Recueil des actes administratifs relié jusqu'en 1889.

Saint-Nizier. — Archives à la mairie. — Pas d'inventaire.

Etat-civil : 1651-1671 ; 1671-1680 ; 1681-1700 ; 1701-1739 ; 1739-1760 ; 1760-1769 ; 1770-1779 ; 1780-1793 ; 1793-1799 ; depuis, suite ininterrompue, tout relié jusqu'en 1889.

Registres de délibérations ; 24 floréal an II-13 fructidor an III ; 1er ventose an IX-2 août 1844 ; 7 octobre 1860-1878 ; 28 mai 1878-20 mai 1888 ; 21 mai 1888 à ce jour. — *Déficit :* 17 août 1788-26 janvier 1790 ; 2 vendémiaire an XI-12 août 1860.

Recueil des actes administratifs relié jusqu'en 1889.

Saint-Pierre-la-Noaille. — Archives à la mairie dans trois placards fermant à clef. — Inventaire de 1897.

Etat-civil : 1742-1746 ; 1747-1750 ; 1750-1759 ; 1760-1766 ; 1767-1771 ; 1772-1779 ; 1780-1792 ; 1793-1799 (3 registres) ; la suite est en volumes reliés jusqu'en 1889 ; le reste est en cahiers.

Registres de délibérations : 24 mars 1793-5 prairial an III ; 4 messidor an III-17 brumaire an IV ; 8 février 1806-1807 ; 28 juin 1818-30 décembre 1820 ; 1842-48 ; 18 février 1849-13 mai-1877 ; 30 mai 1877-24 mai 1891 ; 24 mai 1891 à ce jour. En se reportant au procès-verbal d'inspection de 1875, on constate le déficit du registre suivant : 21 prairial an VIII-11 novembre 1807

En dehors des registres de délibérations proprement dits, il y a des registres spéciaux pour l'insertion des lois, décrets, arrêtés, au nombre de 5 : 8 février 1790-24 mai 1791 ; 28 mai 1791-15 décembre 1792 ; 15 décembre 1792-20 floréal an II ; 21 prairial an VIII-11 novembre 1807 ; 1813-1815.

Recueil des actes administratifs broché jusqu'en 1889.

Villers. — Archives à la mairie. — Inventaire de 1896 tenu à jour.

RAPPORT

DE

L'ARCHIVISTE DÉPARTEMENTAL

Monsieur le Préfet,

En conformité de l'article 4 du règlement général des Archives départementales du 6 mars 1843 et de la circulaire du 23 juin 1875, j'ai l'honneur de vous adresser mon rapport annuel sur la situation des Archives départementales, communales et hospitalières de la Loire au 30 juin 1902.

Local et Personnel. — Le nouveau commis des Archives, M. Troupel a pris son service depuis le mois de novembre dernier et s'est promptement familiarisé avec nos méthodes de classification en recopiant en double exemplaire (l'un pour le service courant, l'autre pour mon cabinet) toutes les fiches des Archives modernes. Il a ainsi pris une connaissance complète des divisions et subdivisions du dépôt dans lequel il pratique maintenant aisément les recherches voulues. Le classement est fait avec ordre et propreté. Bien secondé par M. Borde, le garçon de bureau, j'espère l'amener, en peu d'années à refondre méthodiquement les séries modernes qui, si elles sont mieux groupées et plus au large qu'autrefois, ont encore besoin d'un important travail de sélection et de rangement chronologique pour mieux assurer la certitude du résultat des recherches et en réduire la durée.

Archives anciennes et Inventaire. — Avec la cote B. 2308, je viens de terminer le tome III de la série B comprenant la majeure partie du fonds de la chambre des comptes de Forez et tout celui de la chambre domaniale. Selon ma coutume et pour aider les recherches des érudits je donne ci-dessous l'indication sommaire des articles inventoriés depuis le 30 juin 1902 :

B. 2231. — 1437. — Fragment d'un terrier de la châtellenie de Saint-Germain-Laval concernant spécialement Bussy-Albieu.

B. 2232. — XVIIe siècle. — Terrier de la Châtellenie de Saint-Germain-Laval, reconstitution de l'ancienne ville. — Mercuriales des grains et vins de 1643 à 1648.

B. 2233. — 1552-1556. — Terrier de la châtellenie de Saint-Héand. Etat des officiers.

B. 2234. — 1384. — Terrier de la châtellenie de Saint-Héand.

B. 2235. — 1535-1542. — Terrier de la châtellenie de Saint-Victor.

B. 2236. — Terrier de la châtellenie de Sury-le-Bois. — 1553-1554.

B. 2237. — 1554. — *Idem.* — Fragment. —

B. 2238. — XVIe siècle. — *Idem.* — Fragment. —

B. 2239. — XVIe siècle. — *Idem.* — Fragment. —

B. 2240. — Terrier complet de la châtellenie de Sury-le-Bois, — prenant également à Valeilles et St-Cyr-les-Vignes. — 1684.

B. 2241. — Terrier de la châtellenie de St-Maurice-en-Roannais. — 1536. Il y est alternativement question des mesures de St-Germain-Laval et de Nemo (?).

B. 2242. — XVIe siècle. — *Idem.* — Fragments.

B. 2243. — XVIIe siècle. — *Idem.* — Fragments.

Juridiction domaniale

B. 2244. — 1579-1580. — Audiencier à notes très brèves mentionnant simplement les noms des parties, des avocats et procureurs. — Tableau des officiers du bailliage en 1580.

B. 2245. — 1588. — Audiencier.

B. 2246. — 1591. — Audiencier.

B. 2247. — 1606-1607. — *id.*

B. 2248. — 1607-1608. — *id.*

B. 2249. — 1620-1622. — *id.*

B. 2250. — 1622-1627. — *id.*

B. 2251. — 1628-1635. — *id.*

B. 2252. — 1635-1636. — *id.* Attributions détaillées du secrétaire-greffier du domaine. — Liste complète des officiers du baillage.

B. 2253. — 1635-1637. — *id.*

B. 2256. — 1637-1638. — *id.* — Règlement des attributions et émolu-

ments des greffiers du domaine. — Règlement général pour la justice fait par les officiers du baillage.

B. 2255. — 1639-1642. — *Idem.* — Règlement particulier du présidial de Montbrison.

B. 2256. — 1666-1669. — *Idem.* —François Euldes, fermier général des domaines du roi dans le comté du Forez et à cette occasion visite générale de tous les châteaux du Forez.

B. 2257. — 1673-1675. — *Idem.*

B. 2258. — 1673-1675. — *Idem.*

B. 2259. — 1688-1692. — *Idem.* — Engagement de la châtellenie de Lavieu.

B. 2261— 1713-1714. *Idem.*

B. 2262. — 1736-1746. — *Idem.*

B. 2263. — 1746-1752. — *Idem.*

B. 2264. — 1752-1758. — *Idem.*

B. 2265. — 1758-1764. — *Idem.*

B. 2266. — 1764-1778. — *Idem.*

B. 2267. — 1543-1578. — Pièces diverses. — Petit terrier d'Essalois. — Réglementation de la levée de la dime. — Lettres patentes de Charles IX.—

B. 2268. — Procédures. — Luttes entre greffiers de justice et notaires pour la possession d'un testament. — Fondation du chapitre de l'Eglise collégiale de St-Pierre de St-Chamond. — 1601-1620.

P. 2269. — 1621.1626. — Procédures. — Interprétation du mot *mandement* dans le Forez.

B. 2270. — Procédures. — Divers procès de fermiers généraux pour le recouvrement de cens et servis. — 1627-1632.

B. 2271. — 1636-1637. — Procédures. — Acte de notoriété prouvant que le Forez est pays de droit écrit. — Nombreux procès du chapitre de Montbrison.

B. 2272. — Procédures. — Sentence concernant le port des lettres. — Enquête au sujet d'un service de langue de bœufs fait au châtelain de Donzy Nombreux procès du chapitre de Montbrison pour reconnaissances de pensions. — Curieux procès entro les religieuses de St-Thomas- la-Garde et le seigneur du Vernay se plaignant de ce que celles-ci avaient enlevé de leur église le tombeau de ses ancêtres. — 1638-1639.

B. 2273. — Procédures. — Paiement de droits de lods et de droits de lods et de dîmes. — Interdiction de porter des habits garnis d'or et d'argent Cérémonial de la prise de possession d'une seigneurie. — Inventaire de

Château-Gaillard. — Lettres de bénéfice d'âge. — Liquidation de frais d'education. — 16401-643.

B. 2274. — Procédures. — Enquête au sujet du paiement de la dîme de Cottance. — Prise de possession du comté du Forez au nom de la reine-mère régente. 1645. — Procès de fraudes du ban de mai. 1644-1647.

B. 2275. — Procédures. — Enregistrement de lettres de noblesse. — Procès-verbal de solennelle ouverture des archives, 1648-1656.

B. 2276. — Procédures. — Divers procès pour le ban de mai. — Droits payés à l'hôpital de Montbrison par les nouveaux officiers. — Fondation de N.-D. de l'Hermitage. 1657-1663.

B. 2277. — Procédures. — Différents procès concernant l'hôtel-dieu. — Règlementation du nombre des religieuses. — Mesures prises contre la « maladie contagieuse » en 1664. — 1664-1666.

B. 2279. — Procédures. — Evaluation des grains de la grenette de St-Galmier 1634-1664. — Plusieurs procès concernant les étangs. — 1667-1668.

B. 2279. — Procédures. — Règlement de la mendicité à Montbrison. — Différents procès intentés par Euldes, fermier général du Forez, pour paiement d'arrérages de cens et de droits seigneuriaux. — Ordonnance concernant les protocoles des notaires. — Règlement de police concernant linterdiction de faire tremper du chanvre dans le Vizézy. 1669.

B. 2280. — Procédures. — Ordonnances concernant les officiers. — Déclarations de dépens. 1670.

B. 2281. — Procédures. — Tarif des droits des scels. — Ordonnance sur la juridiction domaniale. — Ordonnance concernant le banvin. 1671. — 1672.

B. 2282. — Procédures. — Exercice du droit de contrôle des actes. — Renouvellement des terriers. — Règlementation de la tenue des registres paroissiaux. 1673.

B. 2283. — Procédures. — Recherches des usurpateurs du domaine à propos du renouvellement du terrier, particulièrement au sujet de prises d'eau sur le Furan. — Nombreuses procédures pour la revendication des droits domaniaux. 1675.

B. 2285. — Procédures. — Nombreux procès des préposés au renouvellement du terrier avec les emphitéotes au sujet des prises d'eau sur les rivières et ruisseaux et l'exploitation de bois. 1676

B. 2286. — Procédures. — Nombreux procès relatifs au renouvellement des terriers. 1677-1678.

B. 2287. — Procédures. — Procès relatifs au paiement des droits de lod et milod. 1679-1680.

B. 2288. — Procédures. — Procès intenté par les fermiers des

seigneuries, les recteurs de l'hôtel-Dieu de Montbrison pour arrérages de cens et servis. — Diverses taxes de frais judiciaires. — Transaction pour la cure de Saint-Philibert-de-Charlieu. 1681-1683.

B. 2289. — Procédures. — Diverses ordonnances concernant les corps de métiers 1684-1686.

B. 2290. — Procédures. — Nombreuses liquidations d'arrérages de cens et servis. — Procès concernant les droits de l'hôpital de la charité de Montbrison. 1687-1691.

B. 2291. — Procédures. — Réception à la maitrise de cordonnier. — Taxes de dépens. 1692-1699.

B. 2292. — Procédures. — Prééminence du bailllage de Forez sur celui de Roannais. — Transaction entre le curé de Panissières et le prébendier de Montchal. — Transaction entre l'abbé commandataire et les religieux de Valbenoîte. 1700-1734.

et droits de lod et mi-lod 1735-1740.

B. 2293. — Procédures. — Réglements d'arrérages de cens et serv's

B. 2294. — Procédures. — Lod et mi-lod 1741- 1745. —

B. 2295.— Procédures.— Lod et mi-lod. 1745-1749.

B. 2296. — Procédures. — Lod et mi-lod. Engagement de la chatellenie de Saint-Germain-Laval. — Réglementation de la procédure des seigneurs engagistes en matière domaniale. — Plan de l'enceinte de la ville de Feurs, 1754.

B. 2297. — Procédures. — Constitution de rentes pour les ursulines de Saint-Etienne. — Adjudication.

B. 2300. — Procédures. — Gages du châtelain de Montbrison. — Règlement des prêtres sociétaires de Saint-Etienne. — Plumitif audiencier de 1767 à 1773. — 1766-1773.

B. 2301. — Procédures. — Liquidation de cens et servis. — 1768-1773.

B. 2302. — Procédures. —	id.	1773-1774.
B. 2303. — Procédures. —	id	1774-1775.
B. 2304. — Procédures. —	id.	1776-1778.
B. 2305. — Procédures. —	id.	1778-1779.
B.2306. — Procédures. —	id.	1781-1784.
B. 2307. — Procédures. —	id.	1785-1791.

B. 2308. — Pièces diverses.

L'impression des dernières feuilles de ce tome III devant être effectuée à bref délai, ce volume sera mis en distribution et en vente avant la fin de l'année.

J'ai tenu à le terminer au plus tôt pour pouvoir m'occuper d'une façon plus effective de l'inventaire des archives de l'hospice de Roanne commencé il y a plus de deux ans. Celui-ci sera désormais poursuivi sans relâche jusqu'à la terminaison que j'espère pour le courant de l'année 1904.

Concurremment et pour répondre au désir manifesté par la Commission départementale de voir publier dans l'annuaire qui parait chaque année sous les auspices de l'administration des notices sur les conditions de la vente des biens nationaux dans la Loire, il est procédé au dépouillement sur fiches de tous les dossiers de la série Q. Chaque fiche porte l'indication du *bien national* (sa situation topographique, sa nature, sa superficie) du précédent propriétaire, de l'acquéreur, du *prix et de la date de vente*, enfin la référence à la numérotation provisoire des liasses. L'ensemble de ces fiches aura le double bénéfice de permettre l'étude historique désirée et aussi le classement méthodique de cette série Q dans laquelle les recherches sont très laborieuses faute même d'un catalogue succinct. Un autre fonds de documents sera en même temps l'objet de mes analyses.

Je veux parler de la série L qui comprend les archives administratives de la période révolutionnaire. J'ai expliqué, il y a plusieurs années, qu'un premier inventaire en avait été fait par mon prédécesseur en exécution d'une circulaire ministérielle de 1874 mais que des récolements postérieurs des séries modernes m'avaient fait découvrir dans celles-ci des quantités de pièces appartenant à l'époque comprise entre 1789 et 1800.

Extraites et mises de côté, elle ont été en partie analysées. Le dépouillement en a dû être arrêté lors de la préparation de notre transfert et aussi par suite de la suppression momentanée d'un employé. Je vais le reprendre en vue d'arriver dans un délai très rapproché à la refonte totale dont la constitution définitive concordera utilement pour l'histoire de la Révolution avec la publication des œuvres de M. Brossard pour laquelle je vous ai adressé un rapport détaillé lors de la session d'avril de l'assembée départementale. Pour exécuter les décisions de celle-ci, je vous ai adressé précédemment des projets de notice de présentation de l'ouvrage à la souscription publique et des conditions d'adjudication à l'impression à soumettre à l'homologation de la commission départementale. Dès qu'elle aura statué, la souscription pourra être ouverte et l'impression commencée.

Bibliothèque historique. — Notre bibliothèque historique s'est accrue cette année des ouvrages ci-dessous, adressés par M. le Ministre de l'Instruction publique :

Catalogue général des manuscrits des bibliothèque publiques de France. 3 volumes.

Procès-verbaux du Comité d'Instruction publique de la Convention Nationale par Guillaume.

Lettres de Mme Roland. Tome II.

Recueil des actes du Comité du Salut public avec la correspondance officielle des représentants en mission.

Bibliographie des travaux historiques et archéologiques. Tome IV.

Documents inédits sur l'histoire de France. — Comté de Champagne et de Brie. — Auguste Longnon.

Lettres de Catherine de Médicis p. Baguenault de Puchesse.

Missions archéologiques françaises au XVII[e] et au XVIII[e] siècle. — 1[ere] et 2[e] partie. — Henri Oomont. — 2 volumes.

Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France. — Tome XLI ; sup[t] tome II.

Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France. — Tome XXXVI-II.

Les Médailleurs français du XV[e] siècle au milieu du XVII[e]. — Mazerolle. — Tomes 1 et 2.

Testaments de l'officialité de Besançon (1265-1500) par Ulysse Robert. — Tome I

Recueil d'art de seconde réthorique. — E. Langlois.

Bibliographie des travaux historiques et archéologiques. — Tome IV 2[e] livraison. — Robert de Lasteyrie.

Bibliothèque administrative. — La bibliothèque administrative a été remaniée à fond en répartissant les ouvrages par ministères selon leurs matières qu'il s'agisse de publications officielles ou non. En tête, les périodiques et à la suite les œuvres isolées. Il a été malheureusement constaté bien des lacunes pour les collections anciennes et parfois aussi pour celles plus récentes. Les unes et les autres provenant vraisemblablement de ce que les Archives ne reçoivent pas directement les numéros des publications qui font l'objet de versements plus ou moins lointains, plus ou moins réguliers.

Archives modernes. — Depuis le dernier exercice, la série K comprenant tout ce qui ressort au Conseil de préfecture a été entièrement refondue. Plus de la moitié des gros versements faits l'année dernière lors de l'installation de la préfecture et mentionnés dans mon rapport de 1902, a été répartie dans les séries voulues : ce sont pour la première division, des dossiers relatifs aux listes électorales, dons et legs et écoles ; pour la 2[e] division des dossiers relatifs au bâtiments départementaux, dons et legs, budgets de l'administration communale et hospitalière, à l'assis-

tance publique et à la police générale ; pour la 3e division des dossiers relatifs aux travaux publics, aux affaires militaires et à l'agriculture.

Recherches et Communications. — Les recherches et communications de pièces se sont élevées pendant cet exercice à 1797. Elles se décomposent ainsi :

Archives anciennes et Bibliothèque Chaleyer 293

Archives modernes

Dossiers consultés sur place 998
Dossiers communiqués en dehors 313
Documents en nombre remis aux administrations 193

Total égal........................ 1797

Expéditions. — Le produit des expéditions s'est élevé à 4 fr. 50 pour 6 rôles. — Le montant en sera versé à la Trésorerie Générale.

ARCHIVES DES SOUS-PREFECTURES

Sous-Préfecture de Roanne. — Classements par M. Troupel.

I° du versement de la Recette particulière, les livres de comptabilité suivants :

Journal et grand-livre. — (1877-1893). — (nombreuses lacunes).
Livres des comptes divers. — (1884, 1886, 1892, 1893.)
Livres récapitulatifs. — (1892-1893).
Bordereaux détaillés. — (1891, 1892. 1893.)
Bordereaux de coupons de rente. — (1892, 1893, 1894.)
Livres des pièces de dépenses. — (1888, 1890, 1892, 1893.)

2° des dossiers administratifs :

Série M. — 12 liasses concernant la constitution des conseils municipaux les rapports de police, les faits de grève et politiques, les syndicats et sociétés, depuis une quinzaine d'années.

Série O. — 8 liasses de budgets primitifs et nominations de gardes-champêtre depuis six ans.

Série X. — 7 liasses relatives aux aliénés, aux budgets d'hospices et de bureaux de bienfaisance dans ces dix dernières années.

Il y a urgente nécessité à créer de nouveaux rayonnages aux archives de la Sous-Préfecture de Roanne pour la conservation des *livres de trésorerie* des *rôles de contributions* et des *journaux à souche*. Jusqu'à l'année

dernière, ces documents, de masse très encombrante, étaient conservés dans un grenier à foin dont le plancher, déjà vieux, faiblissait sous le poids Devant le danger d'effondrement, il a fallu chercher un autre dépôt que d'accord avec M. le Sous-Préfet, nous ne pouvons placer ailleurs que dans une salle voisine de celle des archives. Cette dernière est déjà pleine et ne pourrait être d'aucun secours pour le but que nous cherchons qui est le classement méthodique de ces documents assez souvent consultés pour faire valoir des droits ou prouver des paiements et que les règlements prescrivent de conserver trente ans.

M. l'Architecte de la Sous-Préfecture doit transmettre à l'Administration le devis de la dépense qu'occasionnerait cet agencement indispensable.

ARCHIVES COMMUNALES

J'ai visité, cette année, les communes des cantons de Perreux et de la Pacaudière dans lesquelles j'ai fait les constatations suivantes :

Combe. — Archives dans un immeuble loué servant de mairie, dans une armoire vitrée fermant à clef. — Inventaire de 1896 ayant besoin d'être tenu à jour.

Etat-civil : 1657-1688 ; 1689-1706 ; 1707-1742 ; 1743-1772 ; 1773-1792 ; etc.

Collection reliée depuis l'origine jusqu'en 1899.

Registres de délibérations : 28 janvier 1844 — 18 juillet 1880 ; 7 novembre 1880 à ce jour.

La collection du recueil des actes administratifs brochée seulement jusqu'en 1888, devrait être reliée.

Commelle-Vernay. — Archives à la Mairie, dans deux placards fermant à clef.

Inventaire de 1896.

Etat-Civil : On n'a pu me présenter ce qui constituait les registres paroissiaux antérieurs à 1792 et cependant portés à l'inventaire sous la mention : « de 1673 à 1789 inclus en feuilles ». La suite est continue jusqu'en 1883.

Registres de délibérations. — Commelle : 1er décembre 1809—22 septembre 1839.

Commelle-Vernay : 27 septembre 1840—27 juillet 1884 ; 12 août 1884—22 février 1903.

Coutouvre. — Archives à la mairie, dans des armoires fermant à clef.

Inventaire de 1896.

Etat-civil : collection reliée jusqu'en 1889 : 1700-1721 ; 1721-1740 ; 1741-1759 ; 1761-1780 ; 1781-1792 ; registre d'actes épars de 1713 à 1790 ; un registre-répertoire des actes de 1702 à 1845.

Registres de délibérations : 3 juin 1817—1er août 1852 ; 3 octobre 1852—27 septembre 1865 ; 8 mai 1876—24 janvier 1892 ; 21 février 1892 à ce jour.

Déficit : Registre de septembre 1865 à mai 1876.

Les registres ne sont pas cotés et paraphés par le Sous-Préfet.

Collection du Recueil des actes administratifs brochée jusqu'en 1889.

Montagny. — Archives à la mairie, dans plusieurs placards fermant à clef.

Pas d'inventaire.

Etat-Civil : Collection reliée depuis l'origine jusqu'en 1880 : 1660-1699, 1700-1739 ; 1740-1769 ; 1770-1790 ; 1791-1799 et suite.

Registres de délibérations : 20 mars 1793—16 novembre 1867 ; 8 février 1868 — 13 mai 1882 ; 15 mai 1882 — 12 octobre 1890 ; novembre 1890 — 11 juin 1898 ; 11 juin 1898 à ce jour.

Collection du Recueil des actes administratifs brochée jusqu'en 1889.

Notre-Dame-de-Boisset. — Archives à la mairie, dans une armoire vitrée fermant à clef.

Pas d'inventaire.

Etat-Civil : Collection reliée jusqu'en 1889 : 1694-1719 ; 1720-1744 ; 1745-1768 ; 1769-1792 et suite.

Registres de délibérations : 6 décembre 1835—6 août 1865 ; 31 septembre 1865—21 février 1886 ; 19 mai 1886— 1er novembre 1902.

Parigny. — Archives à la mairie, dans des placards fermant à clef.

Pas d'inventaire.

Etat-Civil : cahiers épars avec nombreuses lacunes de 1675 à 1780. Le reste, encore en vrac jusqu'en 1820, aurait également besoin d'être relié.

Registres de délibérations : 13 mai 1829—16 févrien 1862 ; 5 mars 1862—25 novembre 1900 ; 13 janvier 1901 à ce jour.

Perreux. — Archives à la mairie, dans des armoires grillagées fernant à clef.

Inventaire dressé en 1900 et tenu à jour.

Eta-Civil : belle collection reliée depuis l'origine jusqu'en 1901 inclusivement : 1570-1609 (répertoire à la fin) ; 1608-1654 (naissances) ; 1614-1674 (mariages, décès) ; 1654-1675 (naissances) ; 1673-1692 (naissances) ; 1679-1710 (naissances, mariages, décès ; 1710-1730 ; 1731-1741 ; 1741-1751 ; 1751-1761 ; 1761-1771 ; 1771-1781 ; 1781-1792 et suite.

Registres de délibérations : 14 mars 1790—20 avril 1792 ; 11 Nivose an IX—5 février 1841 ; 17 mai 1841—12 avril 1896 ; 17 mai 1896 à ce jour.

Recueil des actes administratifs en collection reliée jusqu'en 1901 inclusivement.

Archives courantes tenues très en ordre dans des casiers à devantures mobiles portant des rubriques de matières. Nombreux papiers en vrac concernant le séjour des Autrichiens à Perreux en 1814. Il faudrait allouer un crédit spécial au secrétaire de la mairie pour classer ces pièces.

Saint-Vincent-de-Boisset. — Archives bien rangées dans un placard fermant à clef.

Inventaire de 1896.

Etat-civil : de 1629 à 1700, cahiers épars avec nombreuses lacunes ; de 1700 à 1778, 68 cahiers ; 14 cahiers de 1779 à 1792 et suite.

Registres de délibérations : 24 vendémiaire an IX—28 mai 1870 ; 20 octobre 1870— 1er février 1891 ; 24 mai 1891 à ce jour.

Changy. — Archives à la mairie dans un placard fermant à clef.

Etat-Civil : en cahiers cartonnés au nombre de 41 depuis 1670 jusqu'en 1792.

Registres de délibérations : 22 janvier 1792—27 septembre 1793 ; 1810-1815 ; 1838-1859 ; 5 février 1860—31 décembre 1876 ; 25 février 1877—25 novembre 1889.

La collection, presque sans solution de continuité depuis la fin de l'ancien régime, mériterait d'être reliée.

Le Crozet. — Commune datant de 1872. Pas d'ancien état-civil.

Registres de délibérations : depuis l'époque de la création.

La Pacaudière. — Archives à la mairie, sur de simples rayonnages. Les archives administratives sont dans des tiroirs soigneusement étiquetés par nature d'affaires.

Pas d'inventaire.

Etat-Civil : 1602-1618 (baptêmes, mariages) ; 1626-1660 (baptêmes) ; 1626-1660 (sépultures) ; 1633-1641 (sépultures, mariages) ; 1633-1643 (baptêmes) ; 1647-1654 (baptêmes) ; 1655-1663 (baptêmes) ; 1655-1673 (mariages); 1655-1673 (sépultures) ; 1665-1675 (baptêmes) ; 1668-1673 (baptêmes) ; 1673-1675 (sépultures, mariages, baptêmes) ; 1676-1692 ; 1695-1696 ; 1697-1707 ; 1708-1718 ; 1717-1727 ; 1727-1736 ; 1737-1739 ; 1740-1749 ; 1750-1759 ; 1760-1770 ; le reste en cahiers comprenant plusieurs années jusqu'en 1792. L'état-civil n'est relié que depuis l'an IX. Quelques fragments de répertoires pour les actes du XVIIIme siècle.

Registres de délibérations : 31 mai 1838—5 août 1860 ; 4 novembre 1866—4 avril 1886 ; 16 mai 1886—6 janvier 1902 ; 1902 à ce jour.

Sail. — Archives à la mairie, dans un placard fermant à clef.

Pas d'inventaire.

Etat-civil : 1674-1698 ; 1699-1724 ; 1724-1753 ; 1754-1780 ;1780-1792.

Registres de délibérations : an VIII—an XII ; février 1826—novembre 1886 ; mars 1887 à ce jour.

Saint-Bonnet-des-Quarts. — Archives à la mairie, dans un placard fermant à clef.

Le cahier d'inventaire de 1896 n'est pas parvenu dans cette commune.

Etat-Civil : 1593-1603 ; 1640-1668 ; 1668-1676 ; 1681-1682 ; suite ininterrompue en cahiers jusqu'en 1792, puis suite.

Registres de délibérations : 16 décembre 1792—16 mars 1821 ; 1822-1827 ; 1827-1868 ; 1869-1884 ; 1884-1891 ; 1891-1897 ; 1897 à ce jour.

La collection du Recueil des actes administratifs serait à relier.

Saint-Forgeux-Lespinasse. — Archives à la mairie, dans des placards et vitrines fermant à clef.

Pas d'inventaire.

Etat-civil : Cahiers épars : 1642-1660 ; 1674-1679 ; 1725-1737 ; 1741-1792 ; la collection aurait besoin d'être reliée.

Registres de délibérations : septembre 1791-1872 ; 1872—15 mai 1898 ; 1898 à ce jour:

Recueil des actes administratifs relié jusqu'en 1900.

Saint-Martin-d'Estréaux. — Archives à la mairie dans des armoires fermant à clef.

Pas d'inventaire.

Etat-civil : cahiers cartonnés et se poursuivant chronologiquement depuis 1675. Ils ont besoin d'être classés et maintenus en ordre.

Registres de délibérations : 24 novembre 1822 — 28 novembre 1858 ; janvier 1859—juin 1866 ; mai 1876—juillet 1877 ; 1887 à ce jour.

Déficit : registre de 1866 à 1876.

Urbise. — Archives à la mairie, dans un placard fermant à clef.

Pas d'inventaire.

Etat-Civil : cahiers en vrac de 1655 à 1818 avec nombreuses lacunes.

Registres de délibérations : 1833-1874 ; 1874 à ce jour.

Vivans. — Archives à la mairie, dans des armoires.

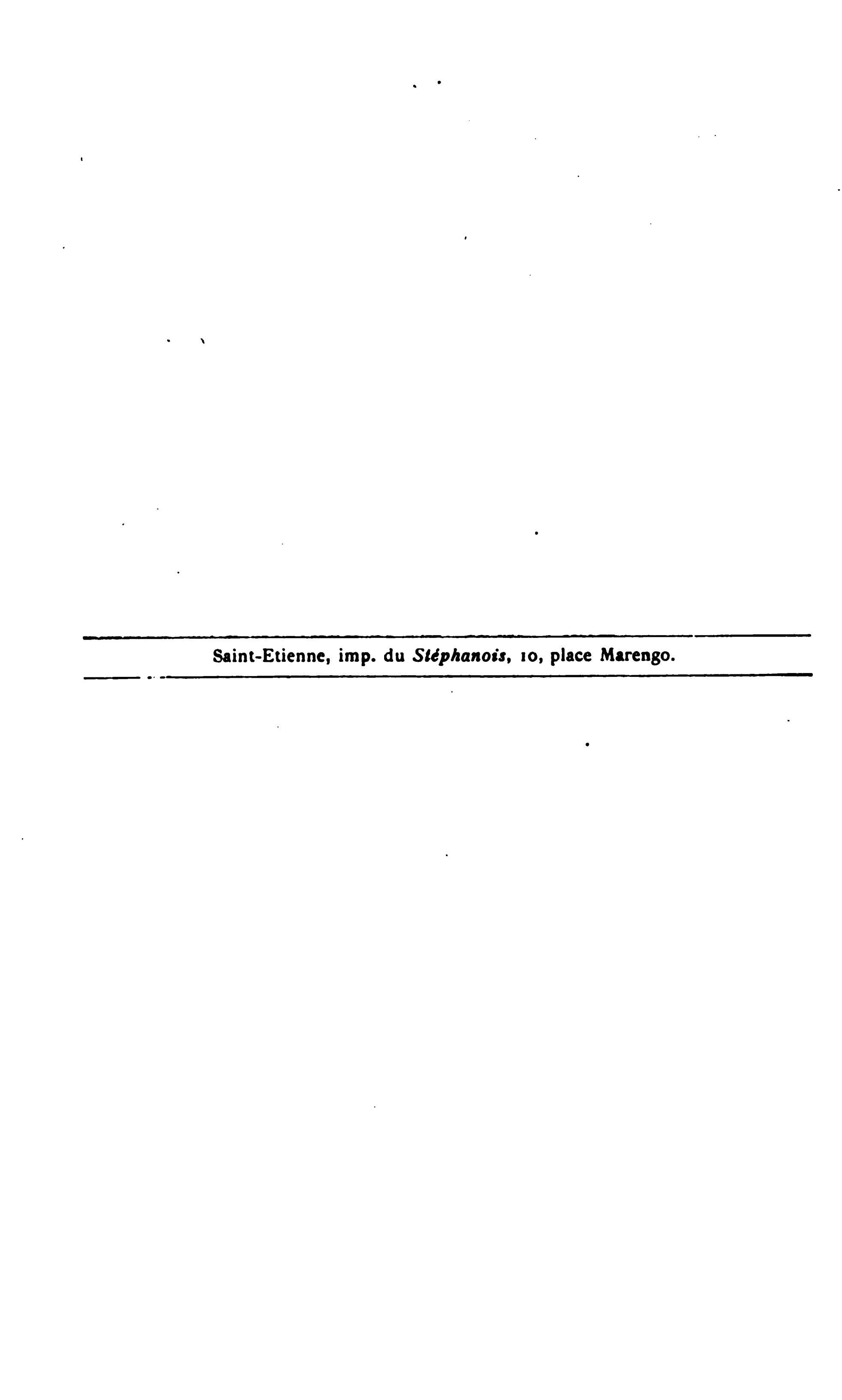
Inventaire de 1843.

Etat-Civil : depuis 1630 en cahiers de très mauvais état jusqu'en 1793. La suite de la collection est reliée jusqu'en 1852. Après, simples cartonnages.

Registres de délibérations : septembre 1830—mai 1838 ; mai 1838—novembre 1871 ; janvier 1872—octobre 1893 ; novembre 1893 à ce jour.

L'Archiviste départemental
Inspecteur des Archives communales et hospitalières

JOSEPH DE FRÉMINVILLE



Saint-Etienne, imp. du *Stéphanois*, 10, place Marengo.



ARCHIVES DE LA LOIRE

ARCHIVES

DÉPARTEMENTALES, COMMUNALES ET HOSPITALIÈRES

RAPPORT

DE

M. L'ARCHIVISTE DU DÉPARTEMENT

A M. LE PRÉFET DE LA LOIRE

CONSEIL GÉNÉRAL

Session ordinaire d'Août 1904

SAINT-ÉTIENNE
IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE & COMMERCIALE DU « STÉPHANOIS »
10, Place Marengo, 10

1904

RAPPORT

DE

L'ARCHIVISTE DÉPARTEMENTAL

Monsieur le Préfet,

En conformité de l'article 4 du règlement général des Archives départementales du 6 mars 1843 et de la circulaire du 23 juin 1875, j'ai l'honneur de vous adresser mon rapport annuel sur la situation des Archives départementales, communales et hospitalières de la Loire au 30 juin 1904.

ARCHIVES ANCIENNES ET INVENTAIRE

A l'exception d'un petit lot de parchemins encore à dépouiller, l'ensemble des pièces et registres constituant le chartrier de l'hospice civil de Roanne est aujourd'hui analysé. J'ai tout lu et n'ai laissé, sans autre mention que la date et la lettre de série, que quelques rares pièces sans intérêt. A toutes les autres a été épinglée une fiche analytique, parfois brève, parfois détaillée, qui facilitera les recherches. Ces fiches vont être recopiées pour être livrées à l'impression. La répartition en articles n'est pas encore faite. Je viens seulement de terminer le classement chronologique dans les séries.

Quelques aperçus sur l'importance des archives hospitalières de Roanne ont déjà été donnés dans les rapports de 1890, 1891, 1892. Celui de cette année en fera la revue générale succincte, pour renseigner les chercheurs avant l'apparition du volume d'inventaire, qui ne saurait être complet, que dans quelques années, les travaux de dépouillement des archives hospitalières, ordinairement en chaos, étant forcément longs et dépendant du bon vouloir et des facilités données par les commissions administratives.

[illegible] documents, que l'on [illegible] dans les fonds hospitaliers, sont [illegible] relatifs à l'établissement dans lequel ils sont conservés. [illegible] à la suite de donations faites par des familles et [illegible] situés dans le département et aussi ailleurs. Ils sont [illegible] au point de vue de l'histoire des familles, des terres.

Les familles bienfaitrices de l'établissement, dont les noms reviennent le plus souvent, sont :

De Gilbertès, originaires d'Auvergne, possessionnés dans les environs de Cervières ;

De la Mure de Chantois et de Bienavant ;

Valence de Minardière ;

De Chaussecourte, seigneurs de Gramont de Chardon et du Bost ;

Meaudre de Paladuc ;

Carton de Mérange ;

Gagne de Sanvement ;

De Madières ;

Rémond (de Mably) ;

Seguin (de Maizilly) ;

Déphelines et Ménard (de Perreux) ;

Déchalant et Esquichier (de Roanne) ;

Courtin de Châteauneuf.

Gaulne de Chazelles ;

D'Origny ;

Darmezin ;

Les immeubles et domaines, dont il est le plus souvent question, sont

Des maisons au château de Roanne et le logis du Chapeau-Rouge ;

Le domaine de la Bernarde ;

Les domaines de Chanteperdrix et Malval ;

Le domaine de Matel ;

Les domaines de Noailly ;

Suivent, dans l'ordre chronologique, dans les séries : A, B, C, D, E, F, G, des indications très sommaires sur la composition des fonds.

Série A

XVII[me] siècle. — Historique des origines de l'établissement.

XVII[me] siècle. — Direction de l'hôpital de Villerest par les recteurs de l'Hôtel-Dieu de Roanne.

1657. — Direction de l'hospice de la Charité par les sœurs du Saint-Sacrement.

1664. — Assemblée de notables pour l'introduction des sœurs hospitalières.

1667. — Prescriptions concernant les comptes à rendre par les recteurs, à leur sortie de charge.

1679. — Règlement pour l'hôpital de Roanne, sur le modèle de celui de Villefranche ; Mme Jeanne de la Mure de Chantois prend la direction du service.

1683. — Etablissement d'un hôpital général à Roanne, par l'Archevêque de Lyon et l'Intendant.

1685. — Approbation par l'Archevêque du règlement des sœurs hospitalières de Roanne.

1692. — Etablissement de chirurgiens-jurés dans les villes, bourgs et communautés du royaume.

1696. — Réunion à l'Hôtel-Dieu de Roanne de la maladrerie de Pouilly-sous-Charlieu et des hôpitaux de Villerest et de Saint-Haon.

XVIIIme siècle. — Etablissement d'un hôpital de mendiants à Roanne.

1716. — Etablissement à l'hôpital de Roanne des religieuses de Saint-Augustin, de Saint-Etienne.

1720. — Historique de l'établissement. Requête pour la confirmation des lettres patentes d'octobre 1696.

172G. — Déclarations royales concernant l'hospitalisation des mendiants

1724. — Instructions pour la tenue des registres d'entrées et de sorties.

1725. — Arrêt du Conseil d'Etat réunissant à l'hôpital de Roanne, l'aumône de la paroisse de Cervières, celle du couvent des dames de Beaulieu, de l'abbaye de Charlieu, les fondations Lornas à Roanne et Ramey à Saint-Just-en-Chevalet.

1725. — Conditions de l'admission des mendiants.

1726-1732. — Correspondance relative à une nouvelle confirmation royale de l'hôpital.

1728. — Nourriture des mendiants.

1732. — Lettres patentes royales confirmant l'Hôtel-Dieu de Roanne, jouissant alors d'un revenu de 4.000 livres.

1734. — Arrêt du Parlement confirmant les lettres précédentes et le règlement de l'établissement.

1740. — Fixation de la tenue des séances du bureau des recteurs.

1748. — Nomination des recteurs par l'assemblée des habitants.

1752. — Situation de l'Hôtel-Dieu.

1762-1763. — Donations et constitutions de rentes pour la fondation d'un hôpital de charité. Acte d'assemblée de la ville de Roanne y relative.

1766. — Lettres patentes et arrêt du Conseil d'Etat concernant l'acquisition de deux immeubles par l'Hôtel-Dieu.

1775. — Lettres patentes pour la création de la maison de Charité. Règlement intérieur.

1783-11784. — Fondations d'écoles à la Charité.

. *1796-6656.* — Règlement pour l'hospice de la Charité présenté par les administrateurs à la municipalité de Roanne.

Série [illegible]

XIIIme, XIVme et XVme siècles. — Nombreux actes de foi et hommage, contrats de mariage, testaments, baux, provisions d'offices, reconnaissances à terrier, concernant les familles Blein de Gilbertès, de Rochebaron, de Saint-Nectaire, de Tailhat, de Vissac.

1473. — Terrier de la prébende des Chalen, en l'église de Salles.

[illegible] — [illegible] de la famille de Gilbertès, pouvant servir à en dresser la généalogie. (actes de baptêmes et de mariages, testaments, inventaires, preuves de noblesse, actes d'affiliation religieuse pièces militaires, etc.)

[illegible]. — [illegible] du roi de France au chapitre de Saint-Flour pour faire pourvoir [illegible] de Gilbertès de la première prébende disponible.

[illegible]. — [illegible] de l'acquit de la contribution de l'arrière-ban par Jean de Gilbertès.

1572. — Acensement du domaine de Buffardan, à Mably.

1585. — Très nombreux actes divers, concernant la famille Rémond, de Mably et ses transactions.

1590. — Quittance de portion congrue passée par le curé de Riorges au prieur de l'endroit.

1595. — Testament d'Antoine Rémond, meunier de Mably.

1598. — Reconnaissances à terrier, au profit de Claude d'Ogerolles de Thélis, sieur de Commières et Cornillon.

1600. — Acensement de la dîme de grains, chanvre, blé et vin à Trambouze.

XVIIe siècle. — Quittances de servis pour le curé de Mably. — Rôles d'imposition sur la paroisse d'Iguerande. Mémoire juridique sur les devoirs des tuteurs et curateurs. — Nombreux actes de vente et d'échange de terres de la famille Carton, à Arconsat.

1602. — Requête des « voituriers par eau » de Roanne et Orléans, pour faire rendre la Loire navigable de Roanne à Digoin.

1605. — Acte d'assemblée fixant à un sol pour livre les gages du collecteur des tailles pour 1606, dans la paroisse de Mably.

1606. — Procédure pour le paiement de la grande taille, à Mably.

1607. — Transaction relative à des droits de passage sur des prés.

1609. — Requête d'habitants de Mably pour exemptions de tailles à cause des dommages de l'inondation de la Loire.

1611. — Rôle de la taille imposée aux habitants de Mably pour leur part des frais de séjour dans le pays des gens de guerre envoyés par le gouverneur.

1611. — Perception de la dîme à Mably.

1614. — Bail à grangeage à Mably.

1614. — Monitoires en l'église de Mably, pour la découverte de voleurs et meurtriers.

1614. — Fondation de vigiles et grandes messes faite par Antoine de Gilbertès, archidiacre et chanoine de l'église de Lyon, qui a affecté à leur paiement le revenu de la somme employée par lui à la restauration de l'hôtel de Collignac, près de l'église, paroisse de Saint-Romain, ledit hôtel servant de résidence aux archidiacres et « ruiné par les hérétiques en 1562 ».

1615-1618. — Règlement des droits dûs à Pierre Pomier, curé de Mably.

1617. — Requête des fermiers du « huitième du vin » à Mably.

1623. — Procès-verbaux du chapitre général de l'église de Lyon concernant les réparations et la cession du Château de Lentilly par Antoine de Gilbertès, archidiacre.

1624. — Prise de possession d'une prébende de Chanoine. comte de Lyon par Antoine de Gilbertès. Fondation Antoine de Gilbertès en l'église de Lentilly.

1627. — Admission de Charles de Gilbertès au chapitre des Comtes de Lyon.

1630-1683. — Actes et preuves de noblesse de la famille de Gilbertès.

1631. — Contrat d'apprentissage de serrurier.

1634. — Edification de la voûte de l'église des Carmes déchaussés par l'archidiacre Antoine de Gilbertès.

1634-1672. — Procès entre les familles de Gilbertès, de Mérange, d'une part, Pastural, et Chaussecourte, d'autre part, concernant la perception de cens, servis, droits de lod et milod.

1635. — Acensement du prieuré de Saint-Jean sous Saint-Maurice en Roannais par Antoine de Gilbertès.

1635. — Inventaire de la succession Archimbaud Esquichier.

1636. — Acquisition d'une rente noble à Lentilly par Antoine de Gilbertès.

1636. — Cens et servis dûs à l'abbaye de la Bénissons-Dieu.

1636 et années suivantes. — Fermages d'étangs à Renaison.

1638. — Compte annuel des recettes et dépenses des consuls.

1638. — Donation par Antoine de Gilbertès à l'hôpital de Roanne de l'enclos de l'ancien couvent des pères capucins.

1639. — Testament d'Antoine de Gilbertès « au moment de son passage en Roussillon, pour les affaires du roi »

1639. — Testament et partage des biens d'Antoine de Gilbertès, décédé archidiacre et comte de l'église de Lyon. — Legs de 300 livres à l'aumône générale de Lyon par Antoine de Gilbertès.

1640. — Inventaire du logis « Le Chapeau Rouge », à Roanne.

1641. — Vente d'une maison au château de Roanne.

1643. — Liquidation des successions de Nicolas Baillot, « maitre du logis où pend pour enseigne le Chapeau Rouge » et de Jean Valence, seigneur de Minardière.

1644. — Bail à ferme d'une dîme à Saint-Sulpice.

1645. — Testament de Marguerite du Sauzey, veuve d'Antoine de la Mure, seigneur de Chantois,

1648. — Ventes de poissons.

1648. — Bail à ferme du domaine Carré, à Mably.

1649. — Testament d'Antoine de Gilbertès. — Chapelus. — Etablissement par lui du monastère de la Visitation de Sainte-Marie, à Clermont.

1653. — Provision d'office de sergent-royal en l'Election de Roanne.

1653. — Liquidation de la succession de Nicolas Baillot.

1656. — Diverses procédures de Jeanne de la Mure, après le décès de son mari, Jacques Tissier, sieur du Soleillant.

1656. — Testament de Jeanne du Sauzey léguant 200 livres à l'hôpital de Roanne.

1658. — Lettres de grace en faveur de J.-B. Tricaud, sieur de Sury-le-Bois, coupable d'avoir assassiné en cas de légitime défense, le 3 août 1656, Jacques Tissier, sieur du Soleillant, qui l'avait menacé de son pistolet à cause de discussions concernant des droits de cens et servis.

1659. — Liquidation de la succession de Nicolas Baillot.

1659. — Testament de Jeanne de la Mure, veuve de Jacques Tissier du Soleillant, léguant 3.000 livres à l'Hôtel-Dieu de Roanne.

1662. — Ferme des droits seigneuriaux de Cervières.

1663-1664. — Inventaire du mobilier de Jeanne de la Mure de Chantois, veuve de Jacques Tissier du Soleillant, lors de son mariage avec Pierre de la Mure de Bienavant.

1665. — Contrat d'ouvrier tanneur.

1666. — Bail à ferme du prieuré de Saint-Pierre-d'Aigonnay passé par le recteur du Collége des Jésuites de Roanne.

1666. — Contrat de réception de Marie Anne de la Mure aux Ursulines de Montbrison.

1668. — Testament de Marie-Anne de la Mure, ursuline.

1669. — Obligation de Pierre Seguin envers l'Hôtel-Dieu.

1671. — Nomination de Jean Rousset comme maitre barbier chirurgien de la ville de Roanne.

1671-1675. — Cahier de recettes et dépenses de Madame de la Mure.

1672-1673. — Arrêt du Conseil du Roi concernant les notaires réservés de Roane.

1673. — Divers actes de J.-M. de la Mure, chanoine de Montbrison.

1675. — Lettres de M. de la Mure, sacristain et chanoine de N.-D. de Montbrison à sa sœur « Mme de Bienavant, très digne directrice de l'Hôtel-Dieu de Montbrison », pour le renouvellement et le paiement des fermages.

1675. — Extrait du testament de J.-M. de la Mure. Inventaire de ses meubles.

1678. — Testament de Jeanne de la Mure, en faveur de l'Hôtel-Dieu.

1679. — Autorisation de l'archevêque de Lyon à Mme Jeanne de la Mure de Chantois de se livrer au service des pauvres malades de l'Hôtel-Dieu de Roanne.

1680. — Codicille restamentaire de dame Jeanne de la Mure.

1680. — Inventaire du mobilier et des archives de l'Hôtel-Dieu de Raonne après le décès de Jeanne de la Mure de Chantois.

1681. — Ouverture du testament de Jeanne de la Mure de Chantois.

1683. — Imposition de la taille à Mably.

1686. — Testament Thévenot en faveur de l'Hôtel-Dieu.

1688. — Dénombrement des fonds de la paroisse de Saint-Martin-la-Boisy.

1697. — Legs Courtin à l'Hôtel-Dieu.

XVIIIme siècle. — Cens et servis dus par l'Hôtel-Dieu de Roanne à la rente de Linas de l'Abbaye de la Bénissons-Dieu et au chapitre de Saint-Nizier, de Lyon.

XVIIIme siècle. — Compte de tutelle des enfants mineurs Meaudre de Paladuc.

1703. — Procès entre les recteurs de l'Hôtel-Dieu et dame Marie-Anne Voiret. épouse de Claude Valence de Minardière, bailli et président de l'Election de Roannais.

1704. — Testament de Claudine Odin.

1707. — Enquête aux fins d'établir la quotité du droit d'indemnité en Beaujolais.

1707. — Contrat de mariage de Noel de Gilbertès avec Anne de Charbonnet.

1707. — Vente d'une blanchisserie à l'Hôpital de Roanne par Claude Valence, seigneur de Minardière. bailli du duché de Roannais.

1708. — Constitution d'une rente à l'hôpital par Guy Courtin.

1714. — Statuts et règlements des boulangers de Roanne.

1709. — Fondation en l'église de Saint-Martin de Boisy.

1715. — Procédure entre les recteurs de l'Hôtel Dieu et Claude Valence de Minardière .

1716. — Règlement d'honoraires de chirurgiens.

1716-1719. — Procédure entre les recteurs de l'Hôtel-Dieu, Claude Valence de Minardière, Pierre de la Mure et Pierre Seguin.

1719. — Ratification par la communauté des religieuses hospitalières de Saint-Etienne du règlement fait par la ville de Roanne pour celles de leurs sœurs qui devaient aller diriger l'Hôtel-Dieu de cette vlile .

1.720. — Donation de 4.000 livres par Messire Rolland, curé de Pouilly.

1721-1722. — Inventaire et description de cheptel du domaine de Layre à Noirétable.

1722. — Arrêt du Conseil d'Etat concernant la coupe du bois de Noailly.

1722. — Fournitures de pierres de taille de Saint-Maurice les Châteauneuf.

1722-1778. — Baux et adjudications de la boucherie de Carême.

1723. — Procédure relative à l'acquit du droit de lod.

1724-1725. — Bail à fermede la « boucherie de Fontenille ».

1726. — Renseignements sur la dépense des mendiants.

1728. — Procédure entre les recteurs et Jean-François de la Mure.

1730. — Bail à ferme de la dîme du ble.

1733. — Fondation pour les pauvres de Séve'inge et de Vougy.

1733-1739. — Procédure entre dame Marie-Anne Voiret, veuve de Claude Valence, bailli du duché de Roannais, et les recteurs de l'Hôtel-Dieu.

1735. — Contrat de rente pour les religieuses de Beaulieu.

1735. — Pièces concernant le domaine Baudon, à Noailly.

1735 et suite. — Procès entre Jean-Bernard Gagne, seigneur de Sauvement et les recteurs de l'Hôtel-Dieu, héritiers de Mme de la Mure de Chantois.

1738. — Testament de Marguerite de Lingendes, veuve de Guy Courtin, léguant à l'Hôtel-Dieu le domaine de la Charme, à Mably.

1740. — Bail à ferme du domaine Carré, à Mably.

1740. — Liquidation de lods et servis au collège de Roanne.

1745. — Bail de la maison dite « Le Chapeau Rouge » passé par les recteurs de l'Hôtel-Dieu à Louis de Létouf, marquis de Pradines.

1753. — Testament de Madeleine Pirot, veuve Deborde, fondant un lit à l'hôpital de Roanne.

1757. — Testament de Pierre Bernard, de Saint-Haon-le-Châtel, portant diverses fondations en faveur de cette localité.

1765. — Devis pour l'agrandissement de la salle des hommes malades.

1765-1778. — Compte rendu aux recteurs de l'Hôtel-Dieu par Jean Suitet et sa femme, Marie Barjot tenanciers de la blanchisserie de Fontenille.

1766. — Bail à ferme du domaine de Malval, en la paroisse de Saint-Cyr-de-Favières.

1769. — Contrat de rente de 300 livres à payer à l'Hôtel-Dieu de Roanne par le marquis de Courtemanche, selon le legs de Mme de Boisfranc.

1769. — Procédure entre François de Chaussecourte, seigneur du Bost, et Jean-François de Madières.

1770. — Testament d'Elisabeth Cordier fondant un lit.

1774. — Reconnaissance de droits seigneuriaux passée au profit de François Henri de Harcourt, seigneur du duché de Roannais, par les recteurs de l'Hôtel-Dieu.

1776. — Succession de Joseph Seguin, curé de Maizilly.

1777. — Fondation de quatre lits par Claude Marie de Nompère de Pierrefitte, ancien curé de Roanne.

1777. — Obligations de l'hôpital pour la messe dite « des prisonniers ».

1778. — Donation de la maison de Charité de Roanne par M. Dumyrat.

1778. — Donations au profit de la Charité de Roanne par messire Claude Nompère, ancien curé de Roanne.

1780. — Engagements relatifs à la maison de Charité.

1781. — Procès avec le prieur d'Ambierle au sujet de la dime des grains de Saint-Haon-le-Châtel.

1782. — Consultations juridiques concernant les souscriptions pour la Charité.

1785. et suite. — Saisie des biens d'Antoine Poyet, chirurgien à Briennon.

1789. — Tableau donnant l'état de situation de l'Hôtel-Dieu de Roanne.

Série C

1697. — Tableau des messes dites en vertu de fondations dans l'église de l'Hôtel-Dieu de Roanne.

1733 et *1783.* — Inventaires.

1553 et suite. — Servis dus à la rente de l'abbaye de la Bénissons Dieu sur des bois à Noailly.

1616 et suite. — Pensions dues à la cure de Noaïly.

1626. — Inventaire des biens et papiers de l'Hôtel-Dieu de Roanne.

1636. — Servis dus au collège des Jésuites de Roanne à cause de leur prieuré de Riorges.

1686. — Servis au seigneur de Cneurieux.

1686. — Etat des revenus de l'Hôtel-Dieu.

1688-1689. — Livre de recettes et dépenses.

1692. — Servis dus à la rente de la châtellenie de Perreux.

XVIIIe siècle. — Plans et devis de diverses parties de l'Hôtel-Dieu.

XVIIIe siècle. — Servis dus à la cure d'Arcon aux prieurés de Régny et Noailly, à la cure de Mably, au duc d'Harcourt, à l'Abbaye de Beaulieu.

1720. — Etat des immeubles, revenus et dispenses de l'hôpital.

1722. — Servis dus à la rente noble de Linas dépendant de l'abbaye de la Bénissons-Dieu.

1724. — Enquête sur la situation de l'hôpital.

1725. — Devis et comptes de menuiserie et charpenterie pour la grande salle de l'Hôtel-Dieu.

1727 et suite. — Etat et dépenses des mendiants. Arrêtés.

1727 et suite. — Quittances d'honoraires d'aumônier de l'Hôtel-Dieu.

1730. — Etat d'ensemble.

1738. — Rente due à l'église Saint-Etienne, de Roanne.

1744. —Devis pour l'agrandissement de l'établissement.

1779. — Servis dus à l'Aumônerie du prieuré de Charlieu.

1780. — Réparation du portail de l'Hôtel-Dieu de Roanne.

1780. — Règlement pour l'administration de l'Hôtel-Dieu.

1790. — Dépenses annuelles.

Série F

1669. — Lettres du père de la Chaise annonçant les indulgences accordées à la confrérie des Agonisants, dans la chapelle de l'Hôtel-Dieu.

1693. — Statuts de la communauté des maîtres chirurgiens.

1721. — Actes de prises d'habits.

1737-1750. — Actes de décès.

Série G

1667. — Arrêt du Parlement enjoignant aux seigneurs hauts justiciers

de contribuer à l'entretien et à la nourriture des enfants trouvés sur leurs terres.

BIBLIOTHÈQUE HISTORIQUE

Notre bibliothèque historique a reçu cette année les ouvrages ci-après adressés par M. le Ministre de l'Instruction publique

Recueil des actes du Comité du Salut public par F.-A. Aulard. — Tome XV.

Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France. — Tomes 38 et 39 (Première partie).

Recueil des Chartes de l'abbaye de Cluny. — Tome VI.

Bibliographie des travaux historiques et archéologiques. — Tome IV. Troisième livraison.

Documents inédits sur l'Histoire de France. Comté de Champagne et de Brie. — Auguste Lougnon. — Tome II.

ARCHIVES MODERNES

Dans le courant de cet exercice, il a été déposé aux archives : des comptes de fabrique, années 1894 à 1901 et des comptes de gestion, année 1900, versés par le greffe du Conseil de préfecture ; des Rôles et journaux à souche des percepteurs année 1901, versés par la Trésorerie générale ; des Dossiers divers d'administration et de police générale versés par la deuxième division ; des Documents de comptabilité et dossiers divers du service de l'assistance médicale gratuite, versés par la quatrième division.

Tous ces documents ont été classés et intercalés dans les séries respectives, sauf ceux de la quatrième division dont le dépôt est trop récent. (24 juin 1904).

En outre, tous les versements effectués lors de l'installation de la Préfecture sont maintenant complètement classés ainsi qu'un versement de la quatrième division du 9 février 1903.

RECHERCHES ET COMMUNICATIONS

Les recherches et communications se sont élevées, pendant cet exercice, à 2.016. Elles se décomposent ainsi :

Archives anciennes et bibliothèque Chaleyer	267
Archives modernes.	
Dossiers consultés sur place	1.000
Dossiers communiqués en dehors	212
Documents en nombre remis aux administrations	537
Total égal	2.016

EXPÉDITIONS

Le produit des expéditions s'est élevé à 3 fr. 75 pour 5 rôles. — Le montant en sera versé à la Trésorerie générale.

ARCHIVES DES SOUS-PRÉFECTURES

Sous-préfecture de Roanne. — Classement par M. Troupel :

1° D'une partie de la bibliothèque (Bulletin des Lois, Journal Officiel, Recueil des arrêts du Conseil d'Etat, etc.) ;

2° De dossiers administratifs :

Série M.— 17 liasses concernant les élections, les rapports de police, faits politiques, syndicats et sociétés.

Série N. — Une liasse concernant les bâtiments départementaux.

Série O. — 14 liasses concernant des budgets primitifs et des affaires communales diverses.

Série R. — 2 liasses concernant des demandes de sursis et le recensement des voitures.

Série S. — 2 liasses concernant des affaires diverses de chemins de fer.

Série T. — 3 liasses concernant l'instruction primaire.

Série V. — Une liasse concernant les congrégations religieuses. (Enquête).

Série X. — 12 liasses concernant les budgets des bureaux de bienfaisance et des hospices, les aliénés et la protection du premier âge.

Les instructions ministérielles sont très formelles sur la conservation trentenaire des livres de trésorerie, rôles de contributions et journaux à souche dans l'intérêt de toutes personnes à qui la justification de paiement d'impôts peut être obligatoire ou utile, comme pour des règlements de successions, des preuves de retenues de traitements pour la retraite, des comptes de tutelle, etc., tous renseignements qu'on ne trouve que là.

Or, une conservation de telle durée n'est pas possible dans le local affecté actuellement à ces documents que l'on ne saurait replacer dans le grenier où ils étaient primitivement. C'est à peine si l'on peut assurer la conservation pendant quelques dix ans ; encore l'absence totale de rayonnage engendre-t-elle déjà un effroyable empilement peu propice aux recherches. Je désirerais vivement que le Conseil général mieux renseigné sur la situation, revienne sur son refus de l'année dernière en accordant l'agencement de nouveau sollicité par M. le Sous-Préfet de Roanne et moi.

ARCHIVES COMMUNALES

Continuant l'inspection des archives communales de l'arrondissement

de Roanne, commencée il y a deux ans, j'ai visité cette année toutes celles des cantons de Roanne et de Saint-Haon le Châtel. Je n'ai trouvé nulle part le *procès-verbal de récolement* prescrit à l'occasion du renouvellement des municipalités et si instamment rappelé et demandé par la circulaire préfectorale du 2 mai 1904 (n° 6 du Recueil des actes administratifs) L' « Inventaire » même fait trop souvent défaut. A deux époques éloignées l'une de l'autre, des cahiers avaient été envoyés a toutes les municipalités pour la rédaction de ce document, en 1843 et en 1896, je retrouve fréquemment ces cahiers, tantôt tenus à jour, tantôt commencés puis abandonnés, parfois entièrement blancs et quelques rares fois je n'ai pu me les faire représenter. Le modèle de 1896, avec sa table alphabétique, est un guide commode pour le classement des archives et leur inventaire.

Malgré mes démonstrations à ce sujet, presque tous les secrétaires de mairie s'exagérant la difficulté et la longueur de cette double opération, la considèrent comme une tâche supplémentaire de leurs fonctions et demandent une rétribution spéciale. A mon avis, comme cette absence d'inventaire se rencontre trop souvent, les municipalités pourraient être invitées à allouer une gratification, une fois donnée, pour cette mise en ordre suivie de l'Inventaire et à signifier nettement aux secrétaires de mairie que l'entretien des archives et leur tenue à jour en classement et en inventaire font partie intégrante de leurs fonctions.

Comme les années précédentes, j'ai noté dans chaque commune le nombre et les dates des registres de l'Etat-civil et de délibérations, les deux séries de documents les plus importantes pour l'histoire et les intérêts de l'endroit.

Canton de Roanne

La Bénissons-Dieu. — Archives à la mairie, dans un cabinet spécial, sur des rayonnages. — Pas d'inventaire ni de procès-verbal de récolement.

Etat-civil : La commune n'existant que depuis 1848, l'état-civil date de cette époque.

Registres de délibérations : 28 septembre 1848 — 22 août 1858 ; 23 mai 1859 — 22 février 1872 ; 21 avril 1872 — 6 juin 1884 ; 12 juin 1884 à ce jour.

Briennon. — Archives à la mairie, dans la salle des délibérations, dans deux placards fermant à clef. — Inventaire de 1896, non signé pas de récolement.

Etat-civil : Cahiers en vrac, allant de 1634 à 1699, puis 2 gros registres : 1700-1750 ; 1751-1791. Quelques actes de prise d'habit à l'abbaye de La Bénissons-Dieu.

Registres de délibérations : 23 janvier 1791 — 19 avril 1793 ; 1er septembre 1793 — 24 prairial an II ; 12 nivôse an IX — 26 décembre 1820 ; 20 août 1821 — 31 octobre 1814 ; 28 mars 1842 — 25 décembre 1864 ; 25 décembre 1864 — 14 février 1875 ; 19 mai 1875 — 5 août 1901 ; 17 novembre 1901 à ce jour.

Lentigny. — Archives à la mairie, dans deux grands placards fermant à clef. — Ni inventaire ni procès-verbal de récolement.

Etat-civil : Entièrement à relier. En cahiers depuis 1674, avec quelques lacunes dans les XVIIme et XVIIIme siècles.

Registres de délibérations : 20 mars 1842 — 12 février 1874 ; 26 septembre 1874 — 2 octobre 1902 ; 15 novembre 1902 à ce jour.

Mably. — Archives dans la maison d'école, dans le vestiaire, dans un placard fermant à clef. — Inventaire dressé en 1898 tenu à jour. Pas de procès-verbal de récolement.

Etat-civil : 1649-1664 ; 1677-1699 ; 1700 — 1725 ; 1726-1749 ; 1750-1774 ; 1775-1790 ; 1791-1799 ; etc. La collection est reliée jusqu'en 1898.

Registres de délibérations : 10 fructidor an II — 16 mars 1862 ; 4 mai 1862 à nos jours.

Collection du « Recueil des actes administratifs », reliée en 1902.

Ouches. — Archives à la mairie, dans un placard vitré. — Ni inventaire ni procès-verbal de récolement.

Etat-civil : 1644-1674 ; 1675-1690 ; 1691-1710 ; 1711-1732 ; 1733-1752 ; 1753-1771 ; 1772-1792.

Registres de délibérations : 30 fructidor an VIII — 30 août 1865 ; 15 avril 1866 — 18 mai 1876 ; 24 septembre 1876 — 13 février 1898 ; 21 mai 1898 à ce jour.

Pouilly-les-Nonains. — 1730 — 1762 1763-1792.
à clef et un cabinet spécial.

Etat-civil : comprenant autrefois trois paroisses : Saint-Léger : 1673-1716 ; 1717-1752 ; 1753-1772 ; 1773-1792.

Saint Martin de Boisy : 1702-1752 ; 1753-1772 ; 1773-1792.

Pouilly-les-Nonains. 1730 -1762 1763-1792.

Registres de délibérations : Pouilly : 13 novembre 1791 — 20 frimaire an II. 27 janvier 1813 — 19 décembre 1824 ; 27 mars 1825 — 16 septembre 1860 ; 14 octobre 1860 — 11 juin 1885 ; 16 août 1885 à ce jour : Saint-Léger 25 janvier 1819 — 12 février 1824 ; Saint Martin de Boisy : 8 novembre 1815 — 18 janvier 1824.

Riorges. — Archives à la mairie, dans la salle des délibérations, dans des placards vitrés fermant à clef. — Inventaire de 1843. Pas de procès-verbal de récolement.

Etat-civil : Un cahier broché, 1656-1665 : volumes reliés : 1674-1730 : 1730-1759 : 1760-1795 et suite interrompue jusqu'à ce jour.

Registres de délibérations de la communauté de Beaulieu, paroisse de Riorges (24 janvier 1790-4 messidor an III).

28 avril 1814 — Septembre 1825 ; 8 janvier 1826 — 24 mai 1829 ; 5 juillet 1829 — 11 avril 1849 ; 23 décembre 1849 — Juillet 1882 ; 12 novembre 1882 — 6 juillet 1890 ; 9 novembre 1890 à ce ojur.

Collection du « Recueil des actes administratifs », reliée jusqu'en 1894.

Roanne. — Les archives modern s de cette ville ont eu un commencement de classement il y a une dizaine d'années, abandonné depuis cette époque. Il n'y a point d'inventaire et tous les emp'oyés de la mairie sont unanimes à dire que les recherches y sont des plus labor'euses. M. le maire que j'ai entretenu de la situation se montre tout disposé à solliciter du Conseil municipal des fonds pour faire procéder au classement définitif et à l'inventaire de ces papiers administr tifs par un employé spécial que je dirigerai de temps à autre dans son travail. Il y aurait lieu de rechercher et d'extraire des man scrits de la bibliothèque de Roanne nombre de pièces, particulièrement de l'époque révolutionnaire, qui doivent en réalité faire partie du fonds ancien des archives municipales.

Etat-civil : 1527-1586 : baptêmes (lacune de 1530 à 1574) ; 1586-1600 : baptêmes et mariages ; 1594-1606 : baptêmes : 1600-1618 ; baptêmes et mariages ; 1615-1626 : baptêmes, 1627-1653 ; mariages ; 1628-1653 : sépultures, 1628-1636 : baptêmes : 1636-1645 : baptêmes 1641-1645 : mariages ; 1645-1660 : baptêmes ; 1646-1660 : mariages ; 1653-1669 : décès 1660-1667 : baptêmes : 1663-1673 : mariages, 1667-1673 : baptêmes ; 1669-1673 : sépultures. 1700-1718 : baptêmes, mariages et sépultures. Tous les registres suivants comprennent des actes de baptêmes, mariages et sépultures : 1674-1693 ; 1693-1707 : 1707-1720 : 1720-1737 : 1737-1740 ; 1741-1750 ; 1751-1761 ; 1761-1766 : 1767-1773 : 1774-1781 ; 1781-1786 : 1786 ; 1787 : 1788 ;1789 ; 1790 : 1791.

Registres de délibérations : 15 avril 1790 — 16 mai 1792 : 25 mai 1792 — 13 fructidor an II ; 13 fructidor an II — 27 thermidor an V : 14 Brumaire an IV — 23 juillet 1806 ; 28 thermidor an V — 7 Frimaire an VIII : 8 Frimaire an VIII. — 6 vendémiaire an XII. En outre des registres de délibérations pour l'histoire de la période révolutionnaire, il faut consulter les registres suivants où, à côté de transcriptions de correspondances, on trouve parfois des arrêtés et même des délibérations de la municipalité : 10 septembre 1793 — 8 juin 1811 ; 1794 : 21 fructidor an III — 2me jour complémentaire de l'an VIII ; 22 frimiare an IV — 24 avril 1806.

Saint-Jean-le-Puy. — Archives à la mairie, dans des placards.

La commune ne date que du 18 janvier 1893. Etat-civil et registre de délibérations depuis cette époque.

Saint-Maurice-sur-Loire. — Archives à la mairie, dans des placards vitrés. — Inventaire de 1896 tenu à jour. Pas de procès-verbal de récolement.

Etat-civil : Collection reliée depuis l'origine : 1692-1702 ; 1703 1712 : 1713-1732 ; 1733-1742 ; 1743-1752 ; 1753-1762 ; 1763-1772 ; 1773-1782 ;1783-1792 et suite ininterrompue.

Registres de délibérations : 30 juillet 1828. — 1er octobre 1876 ; 8 octobre 1876 à ce jour.

Villemontais. — Archives à la marie, dans la salle des délibérations dans des placards vitrés fermant à clef. — Inventaire de 1896. Pas de procès-verbal de récolement.

Etat-civil : 1652-1673 (3 registres brochés) la suite reliée : 1673-1704 ; 1705-1739 ; 1754 ; 1755-1771 ; 1772-1792 ; puis suite ininterrompue.

Registres de délibérations : 14 fructidor an VIII — 31 décembre 1813, janvier 1814 — Décembre 1825 ; janvier 1826 — décembre 1839 ; mai 1840 Juin 1855 ; août 1855 — Juin 1884 ; juillet 1884 à ce jour.

Collections de périodiques soigneusement reliées. — Archives très bien tenues.

Villerest. — Archives à la mairie, dans des placards fermant à clef. Inventaire de 1896 laissé à l'état de brouillon. Pas de Procès-verbal de récolement.

Etat-civil : Jusqu'en 1824 il y avait 2 paroisses.

Villerest : 1691-1692 ; 1700-1709 ; 1710-1721 ; 1721-1730 ; 1730-1739 ; 1740-1750 ; 1750-1760 : 1760-1769 ; 1770-1779 ; 1780-1792 et suite ininterrompue.

Saint-Sulpice : 1671-1681 ; 1681-1689 ; 1690-1701 ; 1702-1709 ; 1710-1721, 1720-1734 ; 1734-1739 ; 1740-1750 ; 1750-1760 ; 1760-1769 ; 1770-1780 ; 1781-à 1792 et suite jusqu'en 1824, époque de la fusion avec Villerest.

Registres de délibérations : pour Villerest seulement : 13 avril 1808 — 8 mai 1867 ; 8 mai 1867 — 22 février 1891 ; 28 mai 1891 : 24 mars 1904 ; 15 mai 1904 à ce jour. Ce dernier registre n'est ni paraphé ni folioté.

Canton de Saint-Haon-le-Châtel

Ambierle. — Archives à la mairie, dans des placards fermant à clef. Ni inventaire ni procès-verbal de récolement.

Etat-civil : Quatre petits cahiers allant de 1618 à 1646 ; 1646-1667 ; 1668 1673 ; 1674-1675 ; 1676-1679 ; 1679-1680 ; 1681-1685 ; 1685 ; 1685-1690 ; 1690-1692 ; 1692-1697 ; 1697-1700 ; puis séries de cahiers allant de 1700 à 1792 comprenant tantôt une tantôt deux années.

Pour toute la période ci-dessus il a été dressé à la fin du XVIII[me] siècle, de volumineux répertoires (5 vol.), permettant, au moyen de références un peu compliquées, de retrouver tous les actes de naissances, mariages et décès et même la descendance d'un mariage.

Registres de délibérations : 8 petits cahiers allant de 1790 à 1792 ; 21 octobre 1792 — 20 vendémiaire an VII ; an VIII — an XI ; an XIII — 1812 ; 1813 ; 1827 ; 1829-1833 ; 1833-1845 ; 1837-1846 ; 1846-1858 ; 1874 ; 1874-1881 ; 1881-1886 ; 1886-1858 ; 1858-1874 ; 1874-1881 ; 1881-1886 ; 1886-1893 ; 1893 ; 1901 ; 1901 à ce jour.

Arcon. — Archives à la mairie, dans des placards fermant à clef. — Ni inventaire ni récolement.

Etat-civil : Volumes reliés depuis l'origine : 1664-1707 ; 1710-1739 ; 1740-1778 ; 1779- an VIII ; puis suite ininterrompue.

Registres de délibérations : 1790-1802 ; 1806-1861 ; 1861-1884 ; 1884-1903 ; 1903 à ce jour.

La collection du Recueil des actes administratifs serait à relier.

Noailly. — Archives à la mairie, dans un cabinet spécial, sur des rayons, dans des travées et des casiers méthodiquement rangés. Pas d'inventaire ni de procès-verbal de récolement.

Etat-civil : Collection reliée depuis l'origine : 1585-1625 ; 1625-1640 ; 1630-1637 ; 1641-1671 ; 1647-1670 ; 1671-1673 ; 1674-1680 ; 1681-1690 ; 1690-1699 ; 1700-1709 ; 1710-1719 ; 1720-1731 ; 1732-1739 ; 1740-1749 ; 1750-1759 ; 1760-1769 ; 1770-1779 ; 1780-1792.

Registres de délibérations : 11 avril 1790 — 5 mai 1793 ; 20 mai 1793-brumaire an X ; 29 brumaire an X — 29 mai 1816 ; 5 août 1816 — 1er septembre 1839 ; 25 juin 1840. — 10 novembre 1850 ; 10 février 1851 — 4 janvier 1863 ; 8 février 1863 — 7 janvier 1877 ; 18 février 1877 — 24 juin 1883 ; 24 juin 1883 — 31 mars 1898 ; 22 mai 1898 à ce jour.

Les Noes. — Archives à la mairie, dans deux placards fermant à clef. L'instituteur absent, je n'ai pu savoir s'li y avait un inventaire.

Etat-civil : Collection reliée depuis l'origine : 1721-1750 ; 1751-1774 ; 1775-1792.

Registres de délibérations : 30 septembre 1823 — 12 novembre 1848 ; 14 octobre 1849 — 7 janvier 1866 ; 18 février 1866 — 10 décembre 1882 ; 18 février 1883 — 12 novembre 1893 ; 3 février 1895 à ce jour

Il existe un registre contenant une collection de pièces imprimées relatives à la fondation faite par le testament de dame Françoise Eléonore de Montchanin-Marsac, marquise de Saint Georges, du 25 juin 1761, reçu par Ramey, notaire au bourg de Renaison, de 6.000 livres de rente perpétuelle en faveur de 30 pauvres incurables de 12 paroisses dont les Noes (annexe de Renaison), dont l'exécution est ordonnée par arrêt de la Cour de Parlement du 7 septembre 1786 ». A la suite des pièces, se trouvent manuscrites diverses dispositions d ce legs.

Renaison. — Archives à la mairie, dans la salle des délibérations, dans des cartons et des placards vitrés. — Inventaire de 1843. Pas de procès-verbal de récolement.

Etat-civil : 1615-1639 ; 1639-1644 ; 1644-1672 ; 1652-1672 : 1672-1683 ; 1674-1685 ; 1693-an III : relié depuis 1686-1704 : 1705-1718 : 1719-1737 ; 1738-1747 ; 1748-1757 ; 1758-1770 : 1771-1782 : 1782-1792.

Registres de délibérations : 20 messidor an VII au 7 août 1807 ; 1790 au 13 pluviose an II ; 29 pluviose an II — 12 frimaire an III ; 24 frimaire an III — 15 brumaire an IV : plusieurs registres de décrets contenant parfois des délibérations : 20 messidor an VIII — 7 août 1807 ; 10 février 1808 — 27 mars 1815 ; 1830-1847 : 1849-1869 : 13 février 1870 — 11 février 1883 — 23 avril 1883 — 15 novembre 1885 ; 26 janvier 1886 — 3 octobre 1897 ; 14 novembre 1897 à ce jour.

Terrier de pension à l'église de Renaison du XVIIme siècle.

Saint-Alban. — Archives à la mairie, dans des placards vitrés. — Ni inventaire ni procès verbal de récolement.

Etat-civil datant de l'érection de la commune en 1868.

Registres de délibérations : 15 juillet 1866 — 22 juin 1884 ; 28 septembre 1884 — 15 août 1901 ; 15 septembre 1901 à ce jour.

Saint-André-d'Apchon : Archives à la mairie dans des placards vitrés. — Inventaire de 1843 qui n'a été tenu à jour que jusqu'en 1856. Pas de procès-verbal de récolement.

Etat-civil en cahiers non reliés depuis 1578.

Registres de délibérations : 1820 — 29 août 1831 ; 1er janvier 1832 — 5 juin 1836 ; 8 août 1836 — 27 mars 1837 ; 4 mai 1837 — 7 mai 1843 ; 1843 — 13 août 1849 ; 13 février 1850 — 11 mai 1879 ; 18 mai 1879 — 25 août 1887 ; 4 décembre 1887 — 15 décembre 1897 ; 1897 à ce jour.

L'ensemble des archives est à classer soigneusement.

Saint-Germain-Lespinasse. — Archives à la mairie dans un placard fermant à clef et sur un rayonnage. — Inventaire de 1896. — Pas de procès-verbal de récolement.

Etat-civil : 7 cahiers non reliés de 1607 à 1673 ; puis volumes brochés : 1674-1699 ; 1700-1719 ; 1720-1749 ; 1750-1769 ; 1770-1790 ; 1791-1793 ; puis lacune jusqu'en l'an XIII.

Registres de délibérations : 24 février 1790-15 brumaire an IV ; 30 octobre 1832-1857 ; 8 novembre 1857, 16 mai 1892 ; 2 juin 1792 à ce jour.

Saint-Haon-le-Châtel. — Archives à la mairie dans un placard fermant à clef et sur des rayonnages dans des cartons. — Inventaire de 1896. Pas de procès-verbal de récolement.

Etat-civil. — 1674-1680 ; 1680-1686 ; 1687-1688 ; 1693 ; 1698 ; 1699 ; 1700-1718 ; 1719-1737 ; 1738-1749 ; 1750-1759 ; 1760-1770 ; 1770 ; 1770-1792.

Registres de délibérations : 27 germinal an X. — 14 mai 1817 ; 1e mai 1818-1832 ; 1e mai 1833-1844 ; 5 mai 1844 — 18 novembre 1860 ; 10 février 1861 — 22 avril 1877 ; 8 septembre 1877 — 19 octobre 1884 ; novembre 1884 — février 1904 ; février 1904 à ce jour.

Saint-Haon-le-Vieux. — Archives à la mairie, dans deux placards, cartons. — Inventaire de 1896. — Pas de procès-verbal de récolement.

Etat-civil : Cahiers en mauvais état non reliés de 1605 à 1814. Collection reliée depuis cette époque.

Registre de délibérations : 24 pluviose an XIII 1e avril 1824 ; 29 août 1872 — mai 1885 ; 1885 à ce jour ; déficit de 1824 à 1872.

Saint-Rirand. — Archives à la mairie, dans la salle des délibérations dans un placard fermant à clef et sur des rayonnages. — Inventaire de 1896 tenu à jour. Pas de procès-verbal de récolement.

Etat-civil : Collection reliée depuis l'origine 1661-1737 ; 1738-1756 , 1757-1772 ; 1773-1792 et suite ininterrompue.

Registres de délibérations : 1e juin 1824 — 15 février 1860 ; 4 mars 1806-26 mai 1882 ; 12 juin 1882 — 9 novembre 1890 ; 1e février 1891 à ce jour.

Saint-Romain-la-Motte. — Archives à la mairie, dans deux placards fermant à clef. — Inventaires de 1843 et 1896. Ce dernier très bien rédigé et tenu à jour. Pas de procès-verbal de récolement.

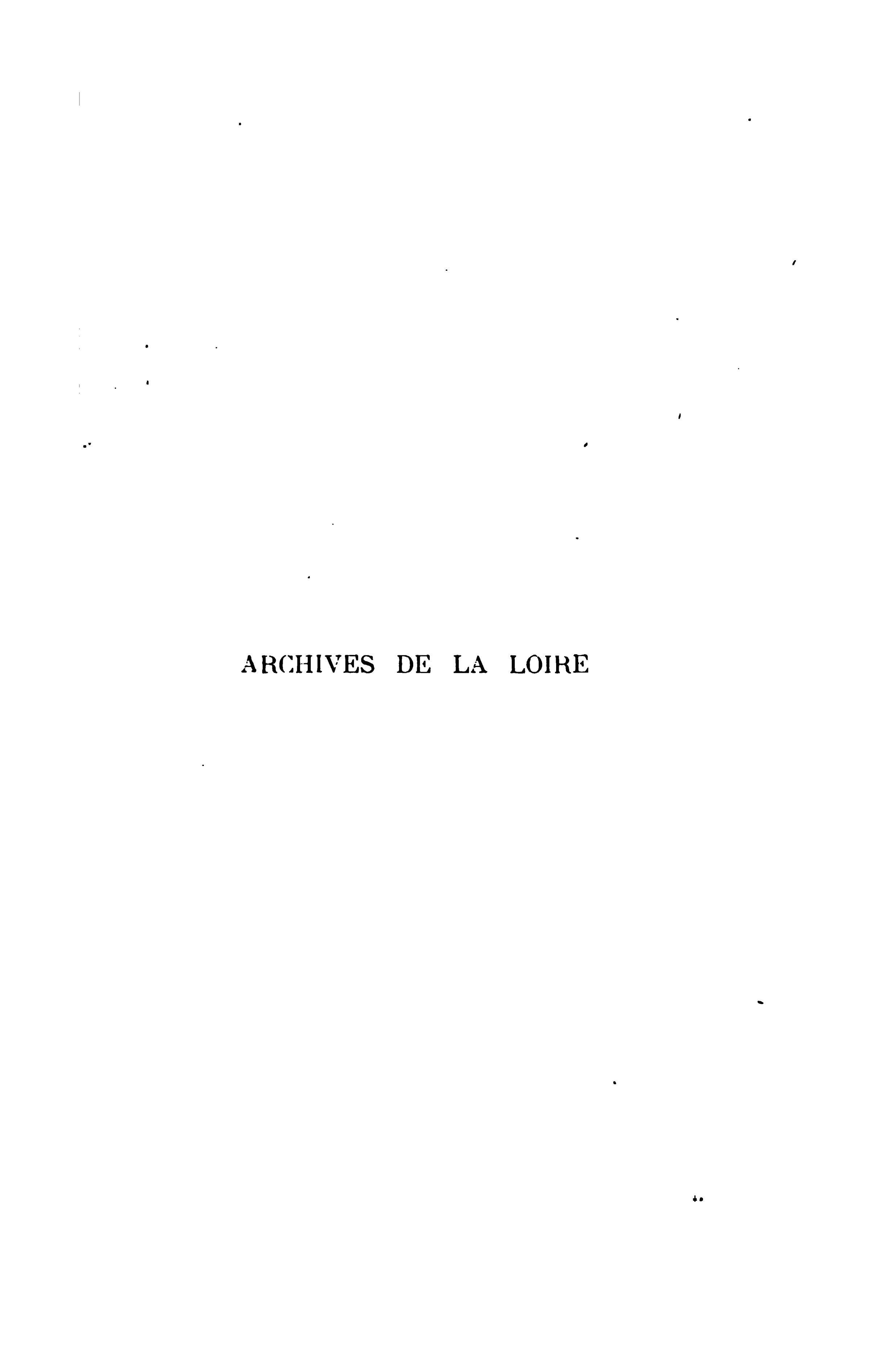
Etat-civil relié depuis l'origine : 1700-1716 ; 1717-1738 ; 1739-1752 ; 1753 1762 ; 1763-1770 ; 1771-1782 ; 1783-1792 et suite.

Registres de délibérations : 24 avril 1808 - 9 septembre 1815 ; 22 avril 1816 — 23 septembre 1884 ; 26 novembre 1884 à ce jour

L'Archiviste départemental, Inspecteur des Archives communales et hospitalières,

JOSEPH DE FRÉMINVILLE.

Saint-Etienne. — Imprimerie du " Stéphanois ", 10, place Marengo.



ARCHIVES DE LA LOIRE

ARCHIVES

DEPARTEMENTALES, COMMUNALES ET HOSPITALIÈRES

RAPPORT

DE

M. L'ARCHIVISTE DU DEPARTEMENT

A M. LE PRÉFET DE LA LOIRE

CONSEIL GÉNÉRAL

Session ordinaire d'Août 1905

SAINT-ETIENNE

IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE ET COMMERCIALE DU " STÉPHANOIS "

10, Place Marengo, 10

1905

RAPPORT

DE

L'ARCHIVISTE DÉPARTEMENTAL

MONSIEUR LE PRÉFET,

En conformité de l'article 4 du règlement général des Archives départementales du 6 mars 1843 et de la circulaire du 23 juin 1875, j'ai l'honneur de vous adresser mon rapport annuel sur la situation des Archives départementales, communales et hospitalières de la Loire au 30 juin 1905.

ARCHIVES ANCIENNES

Impressions, inventaire et classement

I. — **Impressions** : Depuis le dernier exercice, nous avons effectué le tirage des dernières feuilles et la publication du tome III de la série B comprenant les fonds de la chambre des comptes de Forez (XIVme s- 1531) et de la chambre domaniale de Montbrison (1531-1789).

L'inventaire du fonds de l'hospice de Roanne a également été imprimé et comprend les feuilles 7 à 11 du tome Ier de la série H supplément faisant suite aux fonds des hospices de Chandieu et Charlieu.

Enfin quand ce rapport paraîtra, le tome I de l'ouvrage de M. Brossard sur l'« Histoire du département de la Loire pendant la Révolution Française » sera mis en distribution.

II. — **Inventaire et classement** : En exécution des instructions ministérielles, l'état sommaire de la série L (archives de l'Administration pendant la période révolutionnaire) a été soigneusement remanié de manière à donner pour chaque nature de documents, avec le nombre d'articles et les dates extrêmes, des indications succinctes pour guider les recherches. Cet état ne comprend, pour le moment, que les 139 numéros de l'inventaire prescrit en 1874 auxquels nous allons annexer très prochainement 513 nu-

méros supplémentaires provenant d'extraits complets des archives modernes opérés au cours des remaniements de ces dernières années. En réalité, ces 513 numéros en donneront davantage, car bien des liasses auront besoin d'être dédoublées. Toutes concernent l'administration proprement dite et doivent prendre rang dans l'ordre des séries M à Z. Leur analyse détaillée, commencée il y a quelques années, puis suspendue a été reprise depuis plusieurs mois et est aujourd'hui comme terminée. Nous sommes à la veille de l'intercalation précitée. J'ai cru devoir terminer au plus tôt l'organisation définitive de cette série dans le but de aciliter la mission du *Comité départemental d'études et de recherches de documents sur l'histoire économique et sociale de la Révolution.*

Nous avons abordé l'inventaire analytique en le faisant aussi détaillé que possible particulièrement pour les registres de délibérations dont je me suis réservé le dépouillement. Selon les instructions de M. l'Inspecteur général Camille Bloch, j'analyse d'une façon concise mais complète chaque séance de façon que l'inventaire puisse, dans une certaine mesure remplacer l'original et servir de guide pour le choix de ce que l'on voudrait publier *in extenso*. Tout, en effet, n'est pas à imprimer : de simples mentions d'inventaires suffisent pour l'expédition des affaires courantes qui n'ont motivé ni discussion, ni réglementation d'ordre général. Sans être aussi développées, les analyses de M. Troupel, pour tout ce qui concerne les liasses des papiers d'administration sont un guide sûr pour orienter les recherches dans les affaires relatives à l'administration générale, départementale ou communale, aux finances à la guerre, aux travaux publics, à l'instruction publique, à la justice, aux cultes, etc.

Comme je l'ai fait les années précédentes, pour les articles inventoriés des séries B, E supplément et H supplément, je signalerai chaque année dans mon rapport, les articles constitués de la série L avec leurs cotes et un aperçu très succinct de ce qu'ils renferment de principal ; ces indications peuvent être utiles aux chercheurs en attendant la publication du volume d'inventaire qui ne pourra être complet que dans quelques années.

L'inventaire analytique, à son début, donne aujourd'hui les cotes suivantes :

L. 1. — Lois et décrets. — Etablissement de juges de commerce et de paix.

L. 2. — Lois et décrets. — Indemnité due aux propriétaires des maisons détruites pour la construction du pont de Roanne.

L. 3. — Lois et décrets. — Exécution des travaux du canal de Givors.

L. 4. à L. 6. — Lois et décrets.

L. 7. — 1793. — Recrutement dans le département de Rhône et Loire.

L. 8 à L. 9. — 1793. — Lois et décrets.

L. 10. — 1794. — Le citoyen Boiron, représentant du peuple, disculpé d'avoir présidé les sections de Saint-Chamond, lors de l'invasion des rebelles lyonnais.

L. 11. — Lois et décrets. — 1791. — Etablissement de juges de paix et de juges de commerce à Saint-Etienne. — 1792. — Impositions foncières du canal de Givors. — Mention honorable à la ville de Saint-Etienne.

L. 12. — 1793. — Secours de 500.000 livres accordé à chacun des districts de Saint-Etienne et Montbrison. — Etablissement d'une manufacture d'armes à feu et de limes à Roanne. — Création du département de la Loire. — Adjudication des bâtiments des ci-devant Ursulines de Roanne et des ci-devant dames de Beaulieu de Riorges, au sieur Leblanc.

L. 13. — 1793. — Transport de tous les effets or et argent et assignats à l'hôtel des monnaies à Paris. — Adjonction de la commission de justice populaire au Tribunal militaire qui viendra tenir ses séances à Armesville. —1794. — Le représentant du peuple Lemoine est chargé de surveiller l'exploitation des mines et les manufactures d'armes.

L. 14. — 1795. — Arrestation des représentants du peuple Javogues et Mallarmé.

L. 15. — 1797. — Validation et annulation d'élections.

L. 16. — 1799. — Validation d'élections et établissement de foires.

L. 17. — 1790. — Procès verbal de la première séance du Conseil général de Rhône et Loire et rapport de M. Chirat, procureur général syndic.

L. 18-19. — 1793-1794. — Délibérations et arrêtés du Conseil général et du Directoire du département de la Loire, concernant les affaires suivantes : création d'un bataillon révolutionnaire ; recouvrement de l'arriéré ; secours à accorder aux familles des militaires ; loi du maximum ; arrestation du comte de Saint-Polgues ; acquisition de la maison des ci-devant Minimes de Feurs ; agencement de leur église en maison d'arrêt réquisitions de grains : arrestation de M. de Boubée, sequestre des biens de Saint-Polgues et de Boubée ; éclairage de la ville de Feurs ; casernement de la force révolutionnaire ; méfiance contre la municipalité de Roanne ; établissement de comités de surveillance ; transport du trésor de Saint-Polgues ; nomination de Noël Misson comme ingénieur en chef ; nomination de commissaires ; battage des grains ; apposition de scellés sur les propriétés des fauteurs de la rébellion lyonnaise ; recensement des grains ; démolition des remparts de Montbrisé et érection d'une colonne

avec cette inscription « la ville de Montbrison fit la guerre à la Liberté elle n'est plus », arrestation à Chazelles d'un corps de troupe se rendant à Clermont ; construction d'une guillotine pour Feurs ; mesures prises contre la municipalité d'Ouches ; arrestation de Vernay, maire de Souternon ; broderie du drapeau de la force révolutionnaire par le citoyen Siveton ; substitution du nom de Montmarat à celui de Saint-Just-en-Chevalet ; conversion des cloches en canons ; concession à Pierre Pitiot d'une mine ; mesures contre les contre-révolutionnaires du district d'Armesville vente du mobilier des complices des rebelles lyonnais ; démolition du château de Saint-Chamond : fournitures et ravitaillement de la force révolutionnaire ; arrestation de plusieurs personnes de Ville-Fontfort ; création d'un tribunal militaire à Feurs ; organisation des sociétés populaires ; troubles au sein de la société populaire de Montmarat ; création du département de la Loire ; mines de charbon de Salt-en-Donzy ; entreprise du canal de Rive-de-Gier ; loi sur les accaparements ; dépôt de lettres de prêtrise ; nomination d'officiers municipaux et de juges de paix ; destitution du comité de surveillance de Roanne pour avoir élargi des prisonniers ; réquisition de matelas dans les immeubles séquestrés ; certificats de résidence et de civisme ; plaintes sur le 5me bataillon du Puy-de-Dôme ; conflits entre les districts de Monistrol et d'Armesville pour la posession de Marlhes ; suppression de la commission de justice à Feurs ; arrestation de Thoinet, chef des rebelles de Lyon ; adresse aux administrés sur les prestiges du fanatisme et de la superstition ; jonction des rivières du Furens et Semène à Armesville ; suppression de la section révolutionnaire ; réquisition des ouvriers occupés à l'extraction du charbon de terre ; mesures prescrites pour l'arrestation des auteurs de la sédition survenue à Montchallier ; mode de gouvernement provisoire et révolutionnaire ; suppression des conseils généraux ; fête décadaire à Feurs, en l'honneur de la prise de Toulon ; taxe révolutionnaire sur les fortunes au-dessus de cent mille livres ; réquisitions de bœufs ou vaches pour l'alimentation de l'armée ; établissement d'une manufacture d'armes à feu et de limes à Roanne ; dépôts d'objets du culte ; envoi du 3me bataillon du Jura à Feurs ; exécution de M. Dubourg de Saint-Polgues ; paiement de pensions écclésiastiques ; taxe de la viande à fournir à la troupe ; prise en protection du citoyen Lapalu ; travaux à faire sur les routes ; dégrèvement de contribution foncière ; traitement du vengeur du peuple et de ses aides ; dévastation des forêts ; formation d'une nouvelle commission révolutionnaire composée des citoyens Lafaye jeune, Lapalu, Chattier-Guyot ; Marcellin, Darcourt, Aventurier et Chaux ; règlement d'exploitation des mines de plomb dans le district de Boën ; organisation de la gendarmerie ; arpentage et estima-

tion de biens nationaux : licenciement des gardes nationales ; règlement de gages et frais des domestiques de contre-révolutionnaires et émigrés ; réquisition des cuivres et métaux ; fonderie de plomb des Salles ; construction du tribunal criminel ; secours accordés aux parents de rebelles condamnés à mort ; frais de construction du pont de Roanne ; recouvrement des impositions ; disette de grains à Roanne ; demande par la société populaire de Montbrison pour ériger une statue de la Liberté sur une place à construire sur un terrain appartenant aux ci-devant Cordeliers ; règlementation de la coupe des bois qui peuvent fournir du tan pour alimenter les fabriques de cuir ; ferrage des chevaux ; surveillance de la fabrication des poudres et salpêtres ; paiements de travaux effectués sur les routes ; vente des biens nationaux ; salaire des ouvriers des différentes manufactures d'armes ; emprunt de 3.000 livres pour la construction du pont de Roanne.

Tout en poursuivant activement l'analyse des régistres de délibérations de la série L., je continuerai ces temps-ci l'inventaire des archives hospitalières par le dépouillement du fonds de l'hospice de Bourg-Argental déjà classé au cours d'une tournée d'inspection en 1894 et je préparerai le classement régulier des séries G et H dont les différents fonds ont déjà été reconnus sommairement et chronologiquement.

J'espère également présenter à pareille époque, l'année prochaine, le tome II de l'ouvrage de M. Brossard dont l'impression va commencer.

On sera peut-être étonné qu'à la tête du tome 1er ne figure pas une préface d'introduction. Je l'ai réservée pour le volume de « *Notes et documents* » afin de mieux faire ressortir l'œuvre complète par l'exposé comparé de la rédaction et des pièces justificatives.

BIBLIOTHÈQUE HISTORIQUE

Notre bibliothèque historique a reçu cette année les ouvrages ci-après adressés par M. le Ministre de l'Instruction publique :

Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France. (Tomes XXXIII-XLII-XLIII.)

Bibliographie générale des travaux historiques et archéologiques publiés par les Sociétés savantes de la France. (1901-1902.)

Les Médailleurs français (Tome III album), par F. Mazerolle.

Recueil des actes du Comité du Salut public (Tome XVI), par Aulard.

Procès-verbaux du Comité d'Instruction publique de la Convention Nationale (Tome V), par Guillaume.

Recueil de documents relatifs à la convocation des Etats généraux de 1789 (Tomes I, II, III), et Atlas des bailliages.

ARCHIVES MODERNES

Dans le courant de cet exercice, il a été déposé aux archives :

Par le Greffe du Conseil de Préfecture, les comptes de gestion de l'exercice 1901 ;

Par la première division, 57 dossiers d'affaires relatives aux élections, à l'Instruction publique, au commerce et à l'industrie, à l'agriculture et aux cultes ;

Par la quatrième division, 27 dossiers d'affaires relatives à l'assistance médicale ;

Par le service des enfants assistés, 86 liasses comprenant des dossiers de secours temporaires et des bulletins de visite, d'entrées et de sorties ;

Par la Trésorerie générale, les rôles et journaux à souche des percepteurs de l'année 1902 et 376 registres de comptabilité.

Tous ces documents ont été classés et intercalés, dans les séries respectives.

Les dossiers des dons et legs ont été révisés complètement et classés selon leur nature dans les séries O (Dons et legs aux communes ou à divers établissements) V (Dons et legs aux fabriques et congrégations) X (Dons et legs aux établissements de bienfaisance).

En outre, une refonte partielle des séries R (Guerre et affaires militaires) et S (Travaux publics) a été faite, 96 liasses ont été intercalées dans ces séries.

RECHERCHES ET COMMUNICATIONS.

Les recherches et communications se sont élevées, pendant cet exercice, à 1.390.

Elles se décomposent ainsi :

Archives anciennes et Bibliothèques Chaleyer	81
Archives modernes :	
Dossiers consultés sur place	741
Dossiers communiqués en dehors	238
Documents en nombre remis aux administrations	330
Total égal................................	1.390

EXPÉDITIONS.

Il a été versé le 27 décembre 1904 à la Trésorerie générale la som-

me de quatre francs 50 centimes, montant de six expéditions comprenant chacune un rôle. Depuis cette époque une expédition d'un rôle a été délivrée.

Il a été remis à M. Chevalier, libraire, pour la vente 6 exemplaires de l'inventaire des séries B (Tomes I et II) et E sup. (Tome premier).

ARCHIVES DES SOUS-PRÉFECTURES.

Sous-Préfecture de Montbrison. — Ainsi que j'ai eu l'honneur de vous le faire connaître, le déménagement d'une partie des archives a été fait pour permettre la réparation de la salle effondrée. Il ne pourra être terminé que lorsque la nouvelle salle, destinée à recevoir les rayonnages de l'ancien dépôt, aura été aménagée à cet effet.

Le classement général pourra alors avoir lieu.

ARCHIVES COMMUNALES

Continuant l'inspection des archives communales de l'arrondissement de Roanne, j'ai visité cette année les communes des cantons de Belmont et Saint-Just-en-Chevalet. Des circonstances indépendantes de ma volonté ne m'ont pas permis de terminer ma tournée dans ce dernier canton.

Au cours de cette inspection, j'ai constaté dans beaucoup de communes l'absence complète des registres de délibérations des assemblées communales de la période révolutionnaire et de celles du premier empire.

J'aurai l'honneur de vous soumettre ultérieurement des propositions tendant à prier MM. les maires de faire des démarches auprès des familles des maires de ces époques au domicile desquels ces documents sont vraisemblablement restés.

Canton de Belmont.

Arcinges. — Archives à la mairie dans deux placards fermant à clef et dans des casiers. Pas d'inventaire.

Etat-civil : Quelques feuillets épars du XVIIe siècle ; en registres, 1693-1743 ; 1743-1779 ; 1780-an VIII puis suite ininterrompue en volumes reliés jusqu'en 1811 et en cahiers après.

Registres de délibérations : 21 juin 1832-27 février 1853 ; 11 décembre 1853-22 juin 1882 ; 12 novembre 1882-22 avril 1900 ; 20 mai 1903 à ce jour.

Belleroche. — Archives à la mairie dans deux placards fermant à clef. — Inventaire de 1896.

Etat-civil : Trois petits cahiers : 1634-1642 ; 1661-1667 ; 1670-1680 ; registres : 1642-1699 ; 1669-1716 ; 1716-1743 ; 1744-1753 ; 1754-1769 ; 1769-1777 ; 1778-1786 ; 1787-1792 ; puis suite régulière.

Registres de délibérations : Six frimaire an IX. — 1er avril 1808 ; 3 septembre 1848 à ce jour.

Déficit : registres de 1808 à 1848 dont celui allant du 4 mai 1808 au 1er avril 1831 signalé dans un rapport de mon prédécesseur.

Belmont. — Archives à la mairie dans des placards fermant à clef. — Pas d'inventaire.

Etat-civil : 1661-1669 ; 1671-1680 ; 1699-1711 ; 1711-1717 ; 1717-1726 ; 1728-1735 ; 1732-1740 ; 1751-1760 ; 1770-1775 ; 1780-1784 ; 1785-1789 ; 1790-1793 ; suite ininterrompue depuis.

Registres de délibérations : 10 novembre 1852 — 15 novembre 1864 ; 24 septembre 1865 — 17 août 1890 ; 16 novembre 1890 — 8 février 1900 : 16 avril 1900 à ce jour.

Le Cergne. — Archives à la mairie dans trois placards vitrés. — Pas d'inventaire.

La commune a été créée par une loi du 25 mai 1857. L'état-civil date de 1858.

Registres de délibérations : 8 février 1858 — 20 mars 1887 ; 24 mars 1887 à ce jour.

Cuinzier. — Archives partie à la mairie, partie au domicile de M. le Maire en fonctions depuis 35 ans.

Etat-civil : Il existe cinq registres paroissiaux antérieurs à 1792 et remontant à 1666 mais dont l'ordre chronologique a été tellement transposé que la réfection de la reliure s'impose. On constate des lacunes de 1792 à 1802. Depuis, suite régulière.

Registres de délibérations : 22 juillet 1831 — 2 août 1848 ; 6 mai 1849 — 1er décembre 1872 ; 22 mai 1873 — 29 novembre 1885 ; 15 novembre 1885 à ce jour.

Ecoches. — Archives à la mairie dans un placard fermant à clef. — Pas d'inventaire ni de procès-verbal de récolement.

Etat-civil : 1688-1772 ; 1772-1792 ; 1793-1800, suite ininterrompue en registres cartonnés jusqu'en 1889.

Registres de délibérations. — 10 décembre 1839 — 2 novembre 1852 ; 5 décembre 1852 — 18 novembre 1855 ; 29 janvier 1856 — 29 avril 1866 ; 15 août 1866 — 19 janvier 1873 ; 9 mars 1873 — 16 mai 1886 ; 29 mai 1902 ; 1902 à ce jour.

Comme document ancien j'ai remarqué un registre représentant des états de sections de la commune en 1791

La Gresle. — Archives à la mairie dans deux placards fermant à clef. — Inventaire de 1896 tenu à jour.

Etat-civil : 1663-1712 ; 1713-1742 ; 1743-1762 ; 1763-1778 ; 1779 à 1792 ; suite ininterrompue en volumes reliés jusqu'en 1898.

Registres de délibérations : 23 août 1821 — 20 juillet 1862 ; 15 août 1862 — 20 mai 1888 ; 4 juin 1888 à ce jour.

Nota : Ce dernier registre n'est ni paraphé, ni coté. Recueil des actes administratifs broché jusqu'en 1901.

Saint-Germain-la-Montagne. — Archives à la mairie dans des placards vitrés. — Pas d'inventaire.

Etat-civil : En registres : 1719-1754 ; 1755-1775 ; 1776-1792 ; suite régulière en cartonnages jusqu'en 1893.

Registres de délibérations : 5 janvier 1850 — 26 novembre 1876 ; 27 mai 1877 — 14 août 1892 ; 29 août 1892 à ce jour.

Sevelinges. — Archives à la mairie dans deux placards fermant à clef. — Inventaires de 1848 et 1896

Etat-civil : En cahiers depuis 1667 mais avec nombreuses lacunes pour les XVIIe et XVIIIe siècles. La collection serait à relier.

Registres de délibérations : 15 pluviôse an XII — 10 janvier 1827 ; 5 avril 1827 — 16 juillet 1837 ; 17 septembre 1837 — 14 mai 1853 ; 28 juillet 1853 — 18 juin 1882 ; 13 août 1882 — 6 avril 1902 ; 25 mai 1902 à ce jour.

Canton de Saint-Just-en-Chevalet.

Chérier. — Archives à la mairie dans un placard à casiers fermant à clef et dans des casiers ouverts.

Etat-civil : 1700-1715 ; 1715-1739 ; 1741-1758 ; 1758-1770 ; 1771-1782 ; 1783-1792 et suite.

Registres de délibérations. — 9 messidor an II — 9 mai 1849 ; 8 août 1849 — 9 mai 1875 ; 4 juillet 1875 — 15 octobre 1893 ; mai 1904 à ce jour (non côté ni parafé).

Crémeaux. — Archives à la mairie dans deux grands placards fermant à clef. — Inventaire de 1882, le seul de cette date que j'ai rencontré.

Etat-civil : de 1568 à 1792 en une quarantaine de cahiers qu'il faudrait relier chronologiquement.

Registre de délibérations : 1er janvier 1806 — 3 janvier 1892 ; 15 mai 1892 à ce jour.

Comme documents anciens, j'ai remarqué 16 cahiers d'états de sections en 1790.

Saint-Just-en-Chevalet. — Archives à la mairie dans des placards vitrés. — Pas d'inventaire.

Etat-civil : registres depuis l'origine : 1538-1614 ; 1567-1650 ; 1584-1607 ; 1615-1619 ; 1620-1626 ; 1626-1633 ; 1633-1650 ; 1651-1674 ; 1674-1792 ; suite ininterrompue en volumes reliés jusqu'en 1898. Table chronologique des actes de 1680 à 1813.

Registres de délibérations : 26 pluviôse an X — 30 mars 1838 ; 6 mai 1838 — 8 septembre 1870 ; 21 septembre 1870 — 20 novembre 1887 ; 4 décembre 1887 à ce jour.

L'Archiviste départemental,

Inspecteur des archives communales et hospitalières

JOSEPH DE FRÉMINVILLE.

Saint-Etienne. — Imp. du " *Stéphanois* "

RAPPORT DE M. L'ARCHIVISTE DÉPARTEMENTAL

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

RAPPORT

DE

M. l'Archiviste Départemental

CONSEIL GÉNÉRAL

Session ordinaire d'Août 1906

SAINT-ÉTIENNE
Imprimerie Moderne Ploton et Chave, directeurs
—
1906

RAPPORT

DE

M. l'Archiviste Départemental

MONSIEUR LE PRÉFET,

En conformité de l'article 4 du règlement général des Archives départementales du 6 mars 1843 et de la circulaire du 23 juin 1875, j'ai l'honneur de vous adresser mon rapport annuel sur la situation des Archives départementales, communales et hospitalières de la Loire au 30 juin 1905.

ARCHIVES ANCIENNES

Impressions, Inventaire et classement.

I. — **Impressions** : Le tome III de la série B (Chambre des comptes et chambre domaniale du Forez) a été mis en distribution dans les archives départementales de France par nos soins et dans les grandes bibliothèques et établissements scientifiques par ceux de l'administration des archives au Ministère de l'Instruction publique.

Le tome Ier de l'ouvrage de M. Brossard sur l'*Histoire du département de la Loire pendant la Révolution Française* a été livré aux souscripteurs dans le dernier mois de 1905 et récemment la Commission départementale a fait la répartition de 176 exemplaires entre 136 bibliothèques, les sociétés savantes du département et les membres du Conseil général.

Après des retards indépendants de nous, on commence actuellement l'impression du tome Ier de la série L, entièrement consacrée à l'*Histoire administrative* de la période révolutionnaire et dont plus de 500 pages de copie sont prêtes.

II. — **Inventaire et classement** : Les archives de la période révolutionnaire nous ont exclusivement occupés pendant l'exercice écoulé, de façon à fournir au plus tôt un ample champ à glaner pour l'*Histoire économique et sociale de la Révolution*. C'est dans ce but que mon collaborateur, M. Troupel, a achevé le dépouillement des 513 numéros extraits des archives modernes où ils avaient été intercalés jadis par erreur chronologique. Ils sont prêts à prendre

leur place exacte dans l'ordre des séries de M à Z, quand leur tour d'impression viendra, après la publication des analyses des registres de délibérations du directoire du département. La publication *in-extenso* desdits registres aurait entraîné de grosses dépenses sans qu'il ait été possible de prévoir le terme de l'impression.

Le mode d'analyses si complètement détaillées, adopté sur les indications de mes chefs, ne peut être que long, puisqu'il faut arriver à réunir en quelques lignes la substance souvent d'une page entière dégagée de son appareil protocolaire. Mais le travail ainsi compris dispensera bien souvent les historiens qui voudront écrire sur la Révolution de recourir aux originaux, ce qui entraîne toujours une grande perte de temps sans préjudice de l'insuccès des recherches. La période que nous avons suivi pas à pas, dans ses séances presque quotidiennes, embrasse la fin de 1793 et presque toute l'année 1794. Les sujets les plus intéressants, traités par l'Administration centrale du département, à l'époque, sont les suivants :

25 floréal an II (24 août 1794). — Arrêté sur les acquisitions de grains, stipulant que la déclaration des droits de l'homme et du citoyen, l'acte constitutionnel, le décret sur le gouvernement révolutionnaire seront encadrés et placés dans l'enceinte de l'administration et que l'on achètera les bustes des héros morts pour la Patrie.

28 floréal. — Invitation à la Commission des charbons de Saint-Rambert sur-Loire de livrer aux communes de Villerest et du Perron « cinq voies » de charbon pour la fabrication du salpêtre.

29 floréal. — Communication de l'état de situation des réparations à faire aux routes du district de Commune d'Armes pour la somme de 96.844 livres, 7 sols, 1 denier.

1er prairial. — Mandatement de la somme de 144 livres au profit de Coignet pour 18 jours employés à étudier les moyens d'opérer la jonction des rivières de Semène et de Furan, à assurer l'exécution de l'arrêté du département du 22 frimaire, relatif aux dévastations des forêts nationales du Pilat.

2 prairial. — Répartition entre les trois districts du savon accordé au département par la Commission des approvisionnements de la République.

6 prairial. — Transcription et communication aux districts et aux municipalités du décret coté 2.346 du rapport du Comité du salut public fait par Robespierre sur les rapports des idées religieuses et morales avec les principes républicains et sur les fêtes nationales.

14 prairial. — Fixation à 1.900 livres par an de la rémunération du citoyen Netton, chargé du service de la poste entre Feurs et Saint-Symphorien-de-Lay, pour quatre voyages aller et retour par semaine.

21 prairial. — Autorisation à Fulchiron, de Saint-Julien-en-Jarez, de reprendre l'exploitation de charbon qu'il possédait en 1789, au lieu de Paradis (à Izieu), dans un fonds appartenant à M. Dutreyve.

23 prairial. — Réclamation à la Commission du commerce et approvisionnements de la République de provisions de savon, huile et fer pour la population de la Loire, qui est de plus de 300.000 individus et ayant des mines de charbon de terre et de plomb et une fabrique d'armes.

26 prairial. — Adoption du projet d'adresse envoyé à la Convention nationale pour lui témoigner son attachement inviolable, sa haine pour les

tyrans et l'indignation dont elle a été pénétrée en apprenant les assassinats commis sur les personnes de Robespierre et de Collot d'Herbois, qui n'ont échappé au fer parricide que par la providence qui veille sur la représentation nationale et seconde ses glorieux travaux.

3 messidor. — Transmission au Comité de salut public de la Convention des tableaux de la population agricole du département de la Loire, s'élevant approximativement à 255.786 individus et de celle des villes s'élevant environ à 46.250 individus.

4 messidor. — Autorisation d'exécuter les réparations necessaires aux ci-devant églises de Bourg-Argental et de Sainte-Marie, de Commune d'Armes, destinées à servir de magasins nationaux.

5 messidor. — Blâme au district de Commune d'Armes pour entraver les adjudications des biens des détenus.

11 messidor. — Réception d'une lettre de la Société populaire, annonçant un envoi de salpêtre : « Le Directoire ordonne la mention civique au procès- « verbal, arrête en outre, que le salpêtre envoyé par les sans-culottes de « Firminy sera déposé aux archives, ainsi que la lettre, comme un signe « éclatant de l'industrie et de l'activité des braves salpêtriers de Firminy et « notamment du brave Français Magnien, qui sont invités à ne cesser de faire « du salpêtre que lorsque les tyrans et les ennemis du peuple seront anéantis « et arrête, en outre, qu'expédition du présent sera délivrée à la Société « populaire de Firminy par le président qui donnera le baiser fraternel à tous « les sans-culottes de Firminy. »

18 messidor. — Le Directoire, instruit de l'arrivée du représentant du peuple Reverchon, se porte au-devant de lui et, « par l'organe de son président, lui témoigne la joie qu'inspire la présence d'un montagnard, dont les principes révolutionnaires ont anéanti les complots liberticides des fédéralistes et dont l'austérité des mœurs retrace l'exemple de toutes les vertus ».

22 messidor. — Homologation des délibérations des Conseils généraux des communes de Christô-en-Jarez, Christô-en-Fontanès, Christô-en-Châtelus, Christô-en-Lachal et Valfleury et du directoire du district d'Armes portant réunion des communes susdites en une seule, sous le nom de Christô-la-Montagne. Députation à Commune Affranchie de Johannot, pour l'achat des bustes des martyrs de la liberté Lepelletier, Marat, Challier.

24 messidor. — Règlement du traitement des membres du Comité révolutionnaire de Bourg-Argental à raison de 3 livres par jour.

2 thermidor. — Invitation à l'agent national du district de Roanne, de poursuivre, conformément à la loi du 14 frimaire, les prêtres réfractaires signalés par la Société populaire de Montchalier.

5 thermidor. — Remise de deux pièces de canon à Commune d'Armes par la municipalité de Feurs.

6 thermidor. — Ordre de transcription, réimpression et distribution aux municipalités de l'arrêté concernant la prompte construction des bateaux dans l'atelier de Rambert-Loire et la réquisition des bois nécessaires.

14 thermidor. — Les recettes du département de la Loire s'élèvent à 4.700.000 livres pour le timbre de l'enregistrement et à 4 000.000 de livres pour les domaines.

18 thermidor. — Envoi d'une adresse à la Convention, dans laquelle

l'administration lui témoigne sa reconnaissance des mesures qu'elle a prises pour déjouer les complots de Robespierre, Couthon, Saint-Just et leurs complices et invite le représentant Javogue à faire part à la Convention de ses intentions.

6 fructidor. — Enregistrement d'un arrêté des représentants du peuple mettant en liberté le citoyen Johannot, administrateur du département de la Loire, maire de Commune d'Armes, arrêté dans le département de l'Ardèche sur de fausses accusations, alors qu'il y était venu pour exercer le droit de rabattement sur ses biens.

8 fructidor. — Demande aux représentants du peuple à Commune Affranchie de 300 à 400 prisonniers de guerre pour les travaux du pont de Roanne, les ouvriers faisant défaut. — Arrêté fixant ainsi qu'il suit le contingent de foin, paille et avoine à fournir par chaque district à l'armée des Alpes : district de Montbrison, foin 10 000 quintaux, paille, 3.500, avoine, 20 000 ; district de Roanne, foin, 10 000 quintaux, paille 10.000, avoine 3 000 ; district de Commune d'Armes, foin 20.000 quintaux, paille 10.000, avoine 3.500.

12 fructidor. — Enregistrement de l'arrêté du représentant du peuple Reverchon, ordonnant la mise en liberté du citoyen Buronne qui a commandé les patriotes à la bataille de Salvizinet contre les muscadins, et réclamée par plusieurs communes.

17 fructidor. — L'Administration avise la société populaire de Montbrison qu'elle va, conformément à son vœu, provoquer des soucriptions pour la construction d'un vaisseau.

25 fructidor. — L'Administration approuve la réunion des faubourgs de l'Heurton, de la Croix et du bas Vernay à Commune d'Armes.

27 fructidor. — Envoi d'une adresse à la Convention, relative aux évènements actuels de la Révolution et à la mort de Robespierre.

5 vendémiaire, an III. — Autorisation aux citoyens Mathieu Thollet et Jean Magard, de Roche-la-Molière, d'ouvrir une mine de plomb au lieu dit : « le pré de la Chambilière » appartenant au rebelle Vincent, à charge de faire des conventions avec l'Administration pour l'approvisionnement des ateliers et forges de commune d'armes.

19 vendémiaire. — Arrêté sur la construction d'un vaisseau qui portera le nom de « Département-de-la-Loire ».

Comme travaux de classement actuels, M. Troupel continue le dépouillement sur fiches des dossiers concernant la vente des biens nationaux, en notant pour chacun d'eux la commune, les noms de l'ancien possesseur et de l'acquéreur, enfin, la date et le prix de la vente. Le travail est déjà fait pour chacun des trois districts, mais il est à confronter avec les résultats d'ensemble réunis par l'Administration de département.

Je prépare activement l'impression du tome II de l'ouvrage de M. Brossard, que j'espère bien livrer dans quelques mois.

BIBLIOTHÈQUE HISTORIQUE.

Notre bibliothèque historique a reçu cette année les ouvrages ci-après, adressés par M. le Ministre de l'Instruction publique :

Recueil des lettres de Catherine de Médicis (Tome IX).

Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France. (Tome XXXVII, 2e partie).

Bibliographie générale des travaux historiques et archéologiques, années 1902, 1903.

Bibliographie des travaux historiques et archéologiques (Tome IV 4e livraison).

Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne, par Paul Monceaux (Tome III).

Documents relatifs à la vente des biens nationaux (Rhône).

Cahiers de doléances du bailliage d'Orléans pour les Etats généraux de 1789 (Loiret).

ARCHIVES MODERNES

Dans le courant de cet exercice, il a été déposé aux Archives :

Par le Greffe du Conseil de Préfecture, les comptes de gestion de l'exercice 1902;

Par la première division, 119 dossiers d'affaires relatives aux élections, au commerce et à l'industrie, à l'agriculture et aux cultes;

Par la quatrième division, les budgets et comptes des départements des années 1903, 1904, 1905, 1903;

Par la Trésorerie générale, les rôles et les journaux à souche des percepteurs de l'année 1902.

Tous ces documents, sauf ceux de la première division, dont le versement est récent, ont été classés et intercalés dans les séries respectives.

En outre, les séries V (cultes) et Z (affaires diverses) ont été remaniées, cette dernière série a été supprimée et les plans qui y étaient compris ont été classés dans les séries L et S.

RECHERCHES ET COMMUNICATIONS

Les recherches et communications se sont élevées, pendant cet exercice, à 1.969.

Elles se décomposent ainsi :

Archives anciennes et bibliothèque Chaleyer..................	187
Archives modernes :	
Dossiers consultés sur place..................................	876
Dossiers communiqués en dehors........................	241
Documents en nombre remis aux administrations.............	665
TOTAL égal........	1.969

EXPÉDITIONS

Il a été versé le 20 mars 1903, à la Trésorerie générale, la somme de 15 fr. 75, montant de trois expéditions comprenant vingt et un rôles.

ARCHIVES DES SOUS-PRÉFECTURES

Sous-Préfecture de Montbrison. — Le transfert des Archives est complètement terminé. Tous les dossiers ont été classés dans leurs séries respectives. Un vide suffisant a été laissé après chaque série ou subdivision de série pour permettre l'intercalation de nouvelles liasses.

ARCHIVES COMMUNALES

J'ai terminé cette année la visite des communes du canton de Saint-Just-en-Chevalet en leur ajoutant toutes celles du canton de Saint-Germain-Laval.

J'ai été particulièrement frappé, dans ce dernier, de la date trop peu ancienne à laquelle remontaient la plupart des registres de délibérations des Conseils municipaux, à peine au second empire.

Comme les autres années, j'ai beaucoup insisté auprès des secrétaires de mairies pour qu'ils fassent des recherches auprès des familles des anciens maires qui, vraisemblablement, ont dû garder les registres par mégarde, à une époque où le domicile tenait lieu de mairie.

Canton de Saint-Just-en-Chevalet.

Champoly. — Archives, partie à la mairie, partie chez M. le Maire. — Inventaire de 1843 tenu à jour.

Etat civil : 1628-1662; 1662-1686; 1664-1685; 1687-1699; 1700 à 1711; en cahiers depuis 1711. L'état civil moderne est relié de 1827 à 1898.

Registres et délibérations : 1790 — 11 nivôse an II; 15 nivôse an II — 10 germinal an V; 19 pluviôse an XII — 15 mai 1815; 21 mai 1815 — 26 mars 1844; 6 juin 1844-1884; 1884 à ce jour.

Comme autres documents d'archives de l'ancien régime, j'ai remarqué deux terriers du XVIe siècle pour la confrérie du Saint-Esprit et trois terriers pour l'église.

Juré. — Archives à la mairie dans deux placards et une vitrine. — Inventaire de 1896 dressé en 1905 par M. Laurent, secrétaire actuel de la mairie.

Etat civil : en cahiers et feuilles éparses, à classer depuis 1674 jusqu'en 1817 inclus. Le reste relié jusqu'en 1898.

Registres de délibérations : 26 octobre 1844 — 15 avril 1883; 29 mai 1883 à ce jour.

La collection du Recueil des actes administratifs est brochée jusqu'en 1875.

Saint-Marcel-d'Urfé. — Archives à la mairie, partie dans un placard fermant à clef, partie dans des casiers ouverts. Inventaire dressé en 1896.

Etat civil : en registres, 1630-1673; 1673-1694; 1694-1710; 1710-1738; 1738-1751; 1752-1773; 1774-1793; le reste sous cartonnage jusqu'en 1898.

Registres de délibérations : 4 pluviôse an IV — 19 juillet 1857; 4 octobre 1857 — 29 octobre 1899; 12 novembre 1899 à ce jour (ces deux derniers non cotés).

La collection du Recueil des actes administratifs reliée jusqu'en 1898.

Saint-Priest-la-Prugne.— Archives à la mairie dans deux placards vitrés. — Inventaire de 1896.

Etat civil en vieilles reliures : 1624-1653; 1653-1657; 1657-1683; 1683-1712; 1713-1728; 1728-1792, en reliures modernes depuis l'an IX.

Registres de délibérations : 15 mai 1827 — 29 novembre 1871; 16 janvier 1872 — 13 octobre 1889; 3 novembre 1889 à ce jour.

Les collections du Recueil des actes administratifs, du Bulletin des lois et du Bulletin du Ministère de l'Intérieur sont cartonnées jusqu'en 1902.

Saint-Romain-d'Urfé. — Archives à la mairie dans trois placards vitrés.

Etat civil : 1612-1637; 1612-1653; 1662-1683; 1684-1693; 1697-1700; 1701-1705; 1706-1719; 1720-1737; 1737-1738; la suite en cahiers plus ou moins épais jusqu'en l'an IX, où la collection est reliée.

Registres de délibérations : Je n'ai vu qu'un registre allant du 16 février à ce jour.

Canton de Saint-Germain-Laval.

Amions — Archives à la mairie dans une grande armoire ancienne fermant à clef. — Pas d'inventaire.

Etat civil : en cahiers depuis 1673-1719; 1718-1756; 1757-1772; 1772-1782; 1783-1788; 1791-1793; le reste se suit sans solution de continuité.

Registres de délibérations : 1840-1846; 10 novembre 1871 — 1er février 1891; 22 mars 1891 — 2 septembre 1894; 18 novembre 1894 à ce jour.

La collection du Recueil des actes administratifs est en paquets jusqu'en 1902 et brochée depuis.

Bully. — Archives à la mairie dans deux placards fermant à clef, mais insuffisants. Il faudrait au moins un autre placard. — Pas d'inventaire.

Etat civil en registres : 1700-1718; 1719-1792; 1721-1747; 1793-an VII, et suite ininterrompue jusqu'en 1892.

Registres de délibérations : 10 mai 1850 — 20 juin 1880; 29 septembre 1880 — 7 avril 1898; 22 mai 1898 à ce jour.

Collection du Recueil des actes administratifs reliée jusqu'en 1892.

Dancé. — Archives à la mairie dans un placard vitré. — Pas d'inventaire.

Etat civil en cahiers : 1673-1687 ; 1693-1703 ; 1704-1709 ; 1710-1716 ; 1717-1728 ; 1728-1739 ; 1740-1763 ; 1764-1776 ; 1777-1792 ; la collection devrait être reliée depuis cette dernière date.

Registres de délibérations : 1er novembre 1848 — 24 février 1856 ; 8 mai 1859 — 16 novembre 1884 ; 22 novembre 1885 à ce jour.

La collection du Recueil des actes administratifs est brochée jusqu'en 1903.

Grézolles. — Archives à la mairie dans un vaste placard fermant à clef et dans des casiers ouverts. — Pas d'inventaire.

Etat civil en cahiers brochés : de 1700-1730 ; 1730-1755 ; 1756-1771 ; 1773-1793 ; le reste ininterrompu, sans brochage et en cahiers depuis.

Registres de délibérations : 1er vendémiaire an IX — 20 novembre 1881 ; 5 février 1882 à ce jour.

La collection du Recueil des actes administratifs est simplement en paquets.

Luré. — Archives à la mairie dans la salle de classe, dans une commode et sur des rayonnages. — Inventaire de 1896.

Etat civil en volumes recouverts en parchemin : de 1561-1644 ; 1645-1673 ; 1674-1739 ; en cahiers, de 1740 à 1801 et en registres, de 1802 à 1897.

Registres de délibérations : 2 décembre 1826 — mai 1874 ; 1er janvier 1875 — 27 novembre 1904 ; 9 avril 1905 à ce jour.

Nollieux. — Archives à la mairie dans deux armoires vitrées. — Pas d'inventaire.

Etat civil en cahiers épars, depuis 1668, qu'il faudrait classer et relier.

Registres de délibérations : 18 novembre 1866 — 17 juin 1883 ; 1er juillet 1883 — 8 novembre 1896 ; 29 novembre 1896 à ce jour, (ni coté ni paraphé).

La collection du Recueil des actes administratifs est à classer et à relier.

Pommiers. — Archives à la mairie dans deux placards fermant à clef, dont l'un vitré.

Etat civil en registres reliés : 1700-1720 ; 1720-1745 ; 1746-1757 ; 1758-1772 ; 1773-1792 ; 1794-1801 ; 1793-1802 ; cahiers depuis.

Registres de délibérations : 19 novembre 1870 — 17 décembre 1893 ; 18 février 1894 à ce jour.

Saint-Georges-de-Baroille. — Archives à la mairie dans des placards ne se fermant pas à clef.

Etat civil en registres reliés : 1674-1716 ; 1717-1762 ; 1763-1777 ; 1778-1792 ; 1793, — an II (3 reg.) ; 1803-1815 (3 reg.) ; 1818-1823 ; 1824-1833 ; 1834-1842 (3 reg.) ; suite ininterrompue en reliures jusqu'en 1872, en cahiers depuis.

Registres de délibérations : 31 décembre 1843 — 16 juin 1878 ; 3 août 1878 — 18 septembre 1904 ; 27 novembre 1904 à ce jour.

La collection du Recueil des actes administratifs est en paquets.

Saint-Germain-Laval. — Archives à la mairie dans des placards fermés. — Pas d'inventaire.

Etat civil en registres reliés pour la commune de Verrières réunie à celle de Saint-Germain-Laval par ordonnance royale du 3 janvier 1839 : 1663-1723 ; 1723-1759 ; 1760-1792 ; 1793 — an VIII ; an IX, 1808 ; 1809-1816 ; 1817-1889.

Sous vieilles reliures pour Saint-Germain-Laval : 1604-1624 ; 1645-1661 ;

1662-1703; 1704-1721; 1722-1739; 1740-1749; 1750-1760; 1761-1770; 1771-1779; 1779-1792; la suite ininterrompue reliée jusqu'en 1905.

Registres de délibérations : 30 janvier 1790 — 18 juin 1792; en feuilles volantes du 15 germinal an IX au 10 avril 1827; 8 janvier 1826 — 10 août 1834; 5 octobre 1834 — 10 février 1845; 10 février 1845 — 2 septembre 1865; 10 septembre 1865 – 15 novembre 1885; 15 novembre 1885 – 23 novembre 1890; 30 novembre 1890 à ce jour.

Recueil des actes administratifs relié jusqu'à ce jour.

Archives bien tenues.

Saint-Jullien-d'Oddes. — Archives à la mairie dans un placard du corridor et dans deux placards de la salle de délibérations, tous fermant à clef.

État civil : en feuilles détachées et cahiers qu'il faudrait classer chronologiquement, depuis 1679 jusqu'en 1882. Le reste est correctement relié.

Registres de délibérations : 10 août 1842 — 27 août 1876; 26 novembre 1876 — 17 novembre 1901; 25 mai 1902 à ce jour.

La collection du Recueil des actes administratifs n'est pas reliée.

Saint-Martin-la-Sauveté. — Archives à la mairie dans deux vastes placards fermant à clef et sur des rayonnages. Inventaire de 1843. — Inventaire de 1896 complét et tenu à jour.

Etat civil en registres reliés de : 1700-1723; 1724-1740; 1741-1763; 1764-1765; 1766-1770; 1771-1780; 1781-1790; 1791-1792; la suite également en registres reliés jusqu'en 1898.

Registres de délibérations : 15 mai 1827 — 9 mai 1839; 11 janvier 1840 — 1er octobre 1854; 30 juillet 1854 — 22 juin 1884; 29 juin 1884 — 24 septembre 1893; 6 août 1893 — 14 septembre 1902; 21 septembre 1902 à ce jour.

La collection du Recueil des actes administratifs est très soigneusement reliée depuis l'origine jusqu'en 1902. Il en est de même du Bulletin du Ministère de l'Intérieur et du Bulletin des lois.

Tous les dossiers administratifs sont classés, par nature d'affaires, sous chemises spéciales portant les lettres de séries du cadre officiel.

En résumé, les archives communales les mieux tenues que j'ai encore rencontrées.

Saint-Paul-de-Vézelin. — Archives à la mairie dans des casiers ouverts. — Pas d'inventaire.

Etat civil : en registres reliés, de 1692-1741; 1742-1771; 1772-1792; 1793-1815; (3 reg.) 1816-1833; 1834-1851; (3 reg.) puis en cahiers cartonnés depuis 1852.

Registres de délibérations : 24 juin 1845-3 septembre 1871; 24 septembre 1871-19 juillet 1885; 11 octobre 1885 à ce jour. Manque un registre de 1835 à 1845 signalé par un procès-verbal d'inspection de 1882.

Saint-Polgues. — Archives à la mairie dans un placard fermant à clef. — Pas d'inventaire.

Etat civil : en registres cartonnés, de 1674-1771; 1772-1792; 1793-an VIII; 1800-1815; (3 reg.); 1816-1821; 1822-1827; 1828-1833; 1834-1845; (3 reg.) 1846-1858 (3 reg.) en cahiers depuis 1859.

Registres de délibérations : 4 octobre 1854-28 mai 1882; 12 novembre 1882-12 mai 1903; 22 novembre 1903 à ce jour. Non foliotés ni cotés par le Sous-Préfet.

La collection du Recueil des actes administratifs serait à relier après avoir été complétée.

Matrice cadastrale en bon état.

Saint-Thurin. — Archives à la mairie dans un cabinet spécial, à la salle des délibérations.

Inventaire de 1843 non tenu à jour.

Etat civil : 1669-1702; 1703-1722; 1723-1736; 1737-1752; 1753-1762; 1763-1772; 1773-1782; 1783-1792; puis suite reliée jusqu'en 1872.

Registres de délibérations : 1er avril 1827-25 août 1872; 8 février 1874-15 février 1885; 1er mars 1885-12 novembre 1902; 1902 à ce jour.

Souternon. — Archives à la mairie dans deux vastes placards vitrés. — Inventaire de 1843.

Etat civil : en registres reliés, de 1697-1725; 1725-1744; 1745-1774; 1718-1782; 1783-1793; le reste sans solution de continuité. En cahiers depuis 1800.

Registres de délibérations : 1791-1828 (ce registre, signalé dans un procès-verbal de 1882 comme n'ayant que plusieurs feuillets détachés dans le milieu, est aujourd'hui absolument dérelié et paraît avoir perdu la plus grande partie de ses feuillets); 2 avril 1831-18 mai 1851; 30 juillet 1851-27 mai 1856; 27 mai 1856-23 février 1890; 27 avril 1890 à ce jour.

Toute la collection du Recueil des actes administratifs serait à relier.

L'archiviste départemental,
inspecteur des archives communales et hospitalières,

JOSEPH DE FRÉMINVILLE.

Rapport de M. l'Archiviste Départemental

RAPPORT

DE

M. l'Archiviste Départemental

Monsieur le Préfet,

En conformité de l'article 4 du règlement général des Archives départementales du 6 mars 1843 et de la circulaire du 23 juin 1875, j'ai l'honneur de vous adresser mon rapport annuel sur la situation des Archives départementales, communales et hospitalières de la Loire, au 30 juin 1907.

ARCHIVES ANCIENNES

Inventaire, impression et classement.

J'ai continué l'analyse détaillée à fond des registres du *directoire du département*, en ne laissant passer aucun sujet de ses procès-verbaux de délibérations, fût-il des plus secondaires, dans la pensée que les menus faits en apparence peuvent servir les chercheurs.

En administration générale, le *directoire du département* correspond avec les différents comités de la Convention, les administrations de districts dont il homologue ou modifie les décisions, leurs agents nationaux, les ingénieurs; il veille au recouvrement des contributions, à la comptabilité des receveurs, à la fixation des charges locales des communes et à la délimitation de leur territoire; il ordonnance les mandats de paiement des travaux de routes, ponts et mines, ceux des traitements de la gendarmerie, des membres de l'administration et de leurs employés; il fait exécuter les enrôlements militaires, les réquisitions pour l'approvisionnement de l'armée et, à ce propos, l'on trouve des renseignements circonstanciés sur le prix des denrées; il fait dresser les tableaux des parents de soldats ayant besoin de secours, des émigrés et condamnés, des pensions ecclésiastiques.

Réglant les intérêts particuliers, il liquide les gages des serviteurs, des émigrés et condamnés, les créances de leurs fournisseurs, les pensions viagères, auxquelles ils sont tenus, il assure des secours alimentaires à leurs parents, fait restituer les biens et leurs produits aux accusés remis en liberté, fait payer les

frais de garde des scellés et des bois, des ventes de mobilier, enfin enregistre, après les avoir visés, les certificats de résidence, de civisme et de non émigration, les rétractations de serments et les délivrances de passeports.

Comme étant d'intérêt plus collectif et plus amplement traités, je signalerai les sujets suivants :

19 vendémiaire an III. — Transcription d'un arrêté du Comité de salut public et de sûreté générale mettant en liberté 65 citoyens du district de Roanne.

22 vendémiaire. — Transcription de l'arrêté détaillant les dépenses de l'administration départementale et du tribunal criminel pour l'an III.

26 vendémiaire. — Arrêté concernant le tracé de la route de Commune d'Armes à Roanne.

27 vendémiaire. — Arrêté concernant la navigation sur la Loire et la Compagnie « La Gardette ».

29 vendémiaire. — Arrêté remplaçant les comptes décadaires de l'administration par des comptes mensuels.

11 brumaire. — Etat des membres de l'administration du département de la Loire créée par arrêté des représentants du peuple, le 12 août 1793 et confirmée par décret du 29 brumaire.

13 brumaire. — Arrêté affectant le jardin de la maison de l'administration (ci-devant des Minimes) à un champ d'expérience ou à un jardin des plantes.

15 brumaire. — Arrêté autorisant les citoyens Carret, Lacour, Perrin et Dodery, de Roche-la-Molière, à continuer l'exploitation de la mine dite « Creux de la Vache », provenant du supplicié Labarre.

Traitements des conducteurs et ouvriers stationnaires des routes du district d'armes.

17 brumaire. — Etat de la fabrication du salpêtre dans le département de la Loire.

Prix des denrées fournies en étapes à la colonne du Puy-de-Dôme marchant contre Lyon.

19 brumaire. — Arrêté fixant le contingent des légumes secs à fournir par chaque district pour l'approvisionnement de la marine.

23 brumaire. — Traitement de l'exécuteur criminel.

27 brumaire. — L'administration fait tenir aux représentants du peuple une adresse pour le maintien du département de la Loire.

29 brumaire. — Entretien des détenus du district de Roanne.

1er frimaire. — Adjudications des travaux de routes.

8 frimaire. — Divers renseignements concernant la navigation sur la Loire.

Tarif détaillé des droits de passage du bac de Saint-Just-sur-Loire.

15 frimaire. — Arrêté basé sur la loi du 19 fructidor dernier établissant les dépenses fixes et variables encore à acquitter pour l'année 1793 et pour les neuf derniers mois de l'an II.

19 frimaire. — Arrêté relatif au pavage des chaussées.

24 frimaire. — Arrêté modifiant celui du 28 fructidor dernier, concernant les traitements des employés.

25 frimaire. — Fixation des appointements des cantonniers.

22 frimaire. — Arrêté fixant les limites des communes de Grézieu-les-Varennes (Rhône) et Viricelle (Loire).

1er nivôse. — Transcription de l'arrêté des représentants du peuple Charlier et Pocholle levant le séquestre mis sur les biens du citoyen Blumenstein, concessionnaire des mines de plomb du département.

5 nivôse. — Arrêté créant Cervières chef-lieu de canton.

12 nivôse. — Prise en charge par Javogues des sommes d'argent et des objets d'or et d'argent provenant des maisons séquestrées et des dons faits par les citoyens des districts de Roanne et de Montbrison.

7 pluviôse. — Arrêté stipulant que les adjudications des travaux des routes seront réglées en trois termes dont le dernier après la réception des ouvrages.

16 pluviôse. — Fixation des charges locales des communes de Saint-Just-en-Bas, Saint-Just-sur Loire, Bonson, La Côte en La Valla, Rambert-Loire, Trélins.

17 pluviôse. — Certificat détaillé des travaux exécutés par l'Ingénieur en chef Misson.

19 pluviôse. — Fixation des charges locales des communes de Saint-Hilaire, Montrond, Sauvain, Mornand, Agathe-la-Bouteresse.

22 pluviôse. — Fixation des charges locales des communes de Chénereilles, Leignec et Merle, Thomas-les-Nonnains, Lézigneux, Allieu et Bussy, Saint-Médard, Jean-la-Vêtre.

23 pluviôse. — Arrêté autorisant la municipalité de Roanne à établir un pont de bateaux sur la Loire pour attendre l'achèvement de celui de pierre.

24 pluviôse. — Fixation des charges locales des communes de Cleppé, Bussy, Bard, Jas, La Valmitte, Rochebaron.

27 pluviôse. — Fixation des charges locales des communes de Magnieu-Hauterive, Essertines-en-Châtelneuf, Viricelles, Saint-Martin-Lestra, Saint-Jean-la-Vêtre, Marcilly-le-Pavé, Pralong, Chandieu, Champs, Cezay, La Fouillouse, Landuzière, Marlhes, Bourg-Argental.

28 pluviôse. — Fixation des charges locales des communes de Montaud, Julien-Molin-Molette, Farnay.

29 pluviôse. — Bail du jardin de l'Administration, à Feurs, passé pour six ans à André Benoit, à charge d'y créer une pépinière de 6.000 arbres et d'y entretenir, pour le service des pauvres, des plantes propres à la médecine et à la chirurgie.

Traitement des employés de l'Administration.

2 ventôse. — Inventaire détaillé des pièces remises au département de la Loire, séant à Feurs, pour satisfaire au décret du 17 fructidor dernier et à l'arrêté du département du 17 vendémiaire dernier, concernant les droits dus sur la

navigation depuis Saint-Rambert jusqu'à Roanne, concédés à Pierre Lagardette et ses représentants pour les indemniser des dépenses qu'ils ont faites pour rendre et maintenir cette partie de la Loire navigable (1792-17 fructidor an II).

5 ventôse. — Prix du vin fourni en étapes à Boën.

Fixation des charges locales des communes de Chagnon, Villars, Saint-Genest-Lerpt, La Valla, Saint-Priest, Cellieu, Tarentaise, Firminy.

8 ventôse. — Dépenses concernant la maison de détention de Roanne.

12 ventôse. — Agrandissement de la commune de Cervières par des hameaux pris à celle de Noirétable.

19 ventôse. — Règlement de compte avec les citoyens Gouttenoire frères, maîtres de poste de l'Hôpital, commune de Saint-Cyr-de-Favières.

Notre nouvel imprimeur met toute activité à liquider la matière de plus de vingt feuilles accumulée depuis plusieurs mois. Au moyen d'un tirage à part spécial et en petit nombre, je compte mettre à la dispositton du *Comité départemental de recherches et d'études sur l'histoire économique de la Révolution* un instrument de travail que je voudrais voir profitable.

Le tome deuxième de l'*Histoire du département de la Loire pendant la Révolution française*, de M. Brossard, dont tout le manuscrit est entre les mains de l'imprimeur, pourra, je l'espère, être présenté au Conseil général à sa session d'août; plus de trois cents pages sont déjà tirées. Sa préparation pour la publication a été plus laborieuse que celle du tome premier, car, si certaines parties du début sont traitées à grand développement, d'autres, notamment celles de la fin, ne sont que de brèves notices qu'il a fallu coordonner après les avoir tirées de l'ensemble des documents destinés à la rédaction non encore commencée.

La seconde partie de l'œuvre concernant la publication des *Notes et documents*, pour être menée à bien demandera beaucoup de temps, car tout est à collationner ou à recopier. Je ne puis prévoir l'époque où le manuscrit entièrement refondu sera prêt pour l'impression. J'adresserai à ce sujet un rapport motivé l'année prochaine, ce travail étant supplémentaire de ma tâche professionnelle.

La mission qui m'avait été confiée par l'Assemblée départementale se trouvant aujourd'hui remplie dans sa partie essentielle, je pourrai désormais consacrer plus de temps aux classements des séries G et H et à l'inventaire des archives hospitalières. D'une entrevue que j'ai eue avec son président, il résulte que par suite de diverses considérations dans l'aménagement de locaux spéciaux, la Commission administrative des hospices de Saint-Etienne ajourne à plusieurs années la mise en ordre et l'inventaire de ses archives.

BIBLIOTHÈQUE HISTORIQUE.

Notre bibliothèque historique a reçu cette année les ouvrages ci-après, adressés par M. le Ministre de l'Instruction publique :

Recueil des actes du Comité du Salut public. (Tome XVII.)

Rôles gascons, par Charles Bémant. (Tome III.)

Lettres du Cardinal Mazarin, par G. d'Avend. (Tome IX.)

Bibliographie des travaux historiques et archéologiques, par R. de Lasteyrie. (Tome V, 1re livraison.)

Procès-verbaux des comités d'agriculture et de commerce de la Constituante, de la Législative et de la Convention. (Tome I.)

Commission de recherche et de publication des documents relatifs à la vie économique de la Révolution. Bulletin trimestriel, année 1906. Nos 2 et 3.

1re série des cahiers de doléances du département de la Marne.

Les Comités des droits féodaux et de législation et l'abolition du régime seigneurial (1789-1793), par Sagnac et Caron.

Cahiers de doléances du bailliage d'Orléans, par C. Bloch. (Tome II.)

Cahiers de doléances des bailliages des généralités de Metz et de Nancy, par Charles Etienne. (Tome I.)

Cahiers de doléances de la sénéchaussée d'Angoulême, par P. Boissonnade.

Cahiers de doléances du bailliage de Cotentin, par E. Bridrey.

Procès-verbaux du Comité d'Instruction publique de la Convention nationale, publiés et annotés par M. J. Guillaume. (Tome VI.)

Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France. — Départements. (Tome XXXIX.)

— Reims. (Tome II, 2e partie.)

ARCHIVES MODERNES

Dans le courant de cet exercice, il a été déposé aux archives :

Par la quatrième division, les budgets et comptes du département des années 1896 à 1900; 87 dossiers d'affaires relatives à l'Assistance médicale gratuite et aux Caisses d'épargne communales.

Par la première division, 34 dossiers contenant les listes nominatives des habitants de chaque commune.

Par la deuxième division, 30 exemplaires du recueil des *Usages locaux* du département de la Loire, et 41 dossiers d'affaires relatives à l'Administration communale et hospitalière, à l'Assistance publique et à la police générale.

Tous ces documents, sauf ceux de la deuxième division, dont le versement est récent, ont été classés dans les séries respectives.

En outre, le versement fait par la première division quelques jours seulement avant la clôture de l'exercice précédent et qui, de ce fait, n'avait pu être classé au cours dudit exercice, l'a été cette année. Il comprend 132 liasses de documents concernant l'agriculture, le commerce, l'industrie et les cultes, lesquelles ont été intercalées dans leurs séries respectives M., S. et P.

RECHERCHES ET COMMUNICATIONS

Les recherches et communications se sont élevées, pendant cet exercice à 1.348.

Elles se décomposent ainsi :

Archives anciennes et bibliothèque Chaleyer.....	152
Archives modernes :	
Dossiers consultés sur place..............................	544
Dossiers communiqués en dehors............................	234
Documents en nombre remis aux administrations.............	418
Total égal..........	1.348

EXPÉDITIONS

Il a été versé, le 14 mai 1907, à la Trésorerie générale, la somme de neuf francs, montant de trois expéditions comprenant douze rôles.

ARCHIVES DES SOUS-PRÉFECTURES

Les archives de la Sous-Préfecture de Montbrison sont bien installées et classées dans leur nouveau et spacieux local. Le dernier classement qui y a été opéré a réparti ainsi qu'il suit les dossiers versés par l'Administration :

Séries M à Z

3 M. — Elections municipales (1892).
Tableau des membres des Conseils municipaux (1904).

4 M. — Procès-verbaux de gendarmerie (1900-1903).

5 M. — Maladies contagieuses (1892-1899).
Eaux minérales de Saint-Galmier (1886-1898).
Conseil d'hygiène (1857-1883).
Vaccination (1868-1882).
Sages-femmes (1861-1886).
Constitution des bureaux d'assistance (loi du 15 juillet 1893).
Eaux thermales (1868-1873).
Inspection des pharmacies (1860-1889).
Assistance médicale gratuite (1896-1898-1900).

6 M. — Mercuriales de pain et de viande (1891-1892).

3 O. — Travaux communaux :
Feurs (1898-1902).
Saint-Bonnet (1897-1900).
Saint-Galmier (1902-1903).

5 O. — Budgets primitifs et additionnels (1905).

8 O. — Saint-Galmier. — Chemins vicinaux (1862-1901).

2 P. — Répartiteurs (1905).

1 R. — Classes 1900-1901-1902-1903.
Classe de 1905 (exemptés et ajournés).
Permissions pour travaux agricoles (1905).

2 S. — Routes nationales 82 et 89 (1857-1902).
Routes départementales 1, 1 *bis*, 2, 3, 5, 6, 12.
Chemins de grande communication n°s 1 à 27.
Chemins d'intérêt commun n°s 1 à 167.

4 S. — Crues, pisciculture, pêche fluviale (1862-1891).

5 S. — Canal du Forez (1858-1898).

6 S. — Bacs et bateaux (1856-1883).

8 S. — Etangs insalubres et dessèchements (1879-1890).

1 T. — Commissions scolaires (1904).
Délégués cantonaux (1871-1899).
Bourses (1891-1900).

1 V. — Cultes (1868-1886).

3 V. — Comptes de fabriques (1903-1904).

4 V. — Etablissements religieux (1890-1891).

1 X. — Hospice de Feurs (1886-1900).
Hospice de Saint-Rambert (1872-1900).
Etablissements de bienfaisance. — Renouvellement de pouvoirs expirés le 31 décembre 1902.
Bureaux de bienfaisance. — Nomination d'administrateurs.

A Roanne, sans y avoir autant de place qu'à Montbrison, les dossiers administratifs proprement dits peuvent être classés, mais le jour est prochain où, pour gagner du large, nous serons obligés de procéder au triage des papiers devenus inutiles.

Pour assurer la conservation des registres de trésorerie, des rôles de contributions et des journaux à souche, il est de toute nécessité que le Conseil général veuille bien voter les crédits qui lui ont été demandés à cet effet l'année dernière. L'examen de la question avait été renvoyé à la session d'avril, mais n'a pas été fait. L'empilement de masses de registres sur des planchers n'est pas pratique dans une salle exiguë (la seule dont on puisse disposer) et des plus incommodes pour les recherches. Comme à Montbrison, les derniers versements comprennent des dossiers de dates très récentes, ce qui prouve bien l'utilité d'archives bien agencées dans les sous-préfectures.

Séries M à Z

3 M. — Elections municipales (1892).
Tableau des membres des Conseils municipaux (1904).

4 M. — Rapports de police (1905-1906).
Associations (1902-1903).
Moyens de transports (1904).
Anarchistes (1904).
Loteries (1897-1904).
Ouverture de colombiers (1902-1904).
Mouvement des étrangers (1900-1905).

5 M. — Conseil d'hygiène. — Renouvellement (1901).
Assistance médicale gratuite (1889-1897).
Etablissements dangereux et insalubres (1893-1901).

9 M. — Naturalisations (1892-1903).

2 N. — Conseil d'arrondissement (1890-1901).

1 O. — Gardes champêtres et particuliers (1903-1904).

3 O. — Travaux communaux :

Roanne (1898-1904), Pommiers, Régny, Sainte-Agathe-en-Donzy Saint-Alban, Saint-André-d'Apchon, Sainte-Colombe, Saint-Cyr-de-Favières Saint-Cyr-de-Valorges, Saint-Denis-de-Cabanes, Saint-Forgeux-Lespinasse Saint-Georges-de-Baroilles, Saint-Germain-la-Montagne, Saint-Germain-Laval, Saint-Germain-Lespinasse, Saint-Hilaire-sous-Charlieu, Saint-Jodard, Saint-Julien-d'Oddes, Saint-Just-en-Chevalet, Saint-Just-la-Pendue, Saint-Marcel-de-Félines, Saint-Marcel-d'Urfé, Saint-Martin-d'Estréaux, Saint-Martin-la-Sauveté, Saint-Paul-de-Vézelins, Saint-Pierre-la-Noaille, Saint-Polgues, Saint-Priest-la-Prugne, Saint-Priest-la-Roche, Saint-Rirand, Saint-Romain-la-Motte, Saint-Romain-d'Urfé, Saint-Symphorien-de-Lay, Saint-Victor-sur-Rhins, Souternon, Urbise, Violay, Vivans.

8 O. — Chemin vicinal n° 5 (1876-1883).

1 R. — Remontes (1904).
Réservistes (1904).
Dispenses et sursis (1904).
Sapeurs-pompiers (1897-1899).
Sursis aux 28 jours (1903).

1 T. — Renouvellement des délégués des Commissions scolaires (1904).

4 X. — Enfants assistés. — Secours.

1 Y. — Prisons (1864-1899).

ARCHIVES COMMUNALES

Par suite du changement de l'employé des archives et de la maladie du garçon de bureau, je n'ai pas encore pu faire, cette année, ma tournée d'inspection d'archives communales.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'hommage de mon respectueux et entier dévouement.

L'Archiviste départemental,
Inspecteur des archives communales et hospitalières,

JOSEPH DE FRÉMINVILLE.

Rapport de M. l'Archiviste Départemental

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

RAPPORT

DE

M. l'Archiviste Départemental

CONSEIL GÉNÉRAL

2e Session ordinaire de 1908



SAINT-ÉTIENNE
IMPRIMERIE MODERNE, PLOTON ET CHAVE, DIRECTEURS
Place Villebœuf et 1, cours Fauriel

1908

RAPPORT

DE

M. l'Archiviste Départemental

MONSIEUR LE PRÉFET,

En conformité de l'article 4 du règlement général des Archives départementales du 6 mars 1843 et de la circulaire du 23 juin 1875, j'ai l'honneur de vous adresser mon rapport annuel sur la situation des Archives départementales, communales et hospitalières de la Loire, au 30 juin 1908.

ARCHIVES ANCIENNES

Inventaire, impression et classement

L'impression de l'inventaire analytique des *délibérations du directoire du département* en est à sa vingt-troisième feuille. Dans la rédaction faite depuis le dernier exercice, je signalerai comme les sujets les plus intéressants et les plus amplement traités :

25 ventôse, an III. — Arrêté enjoignant aux municipalités des trois districts de dresser l'état des biens nationaux de leurs circonscriptions avec indication des fermiers et des baux et, à leur défaut, des cultivateurs.

29 ventôse. — Réduction de huit à cinq du nombre des administrateurs du département, conformément à la loi du 1er ventôse, an III.

— Apurement des comptes de l'Administration, depuis le 21 nivôse dernier, se montant en recettes à 69.650 livres 12 centimes et en dépenses à 66.242 livres 47 centimes.

15 germinal. — Installation des nouveaux administrateurs nommés par arrêté du représentant du peuple Richaud du 7 germinal, an III, et remise des services par les anciens administrateurs.

28 germinal. — Demandes en concessions de mines à Saint-Etienne par Bernou de Rochetaillée et consorts, à Saint-Chamond par Joseph Praire, à Roche-la-Molière par Maurice Laroa.

6 floréal. — Fixation des salaires des conducteurs et ouvriers des routes du district d'armes.

15 floréal. — Arrêté rappelant celui du 16 brumaire, an II, pour hâter la démolition des murs de Montbrison.

24 floréal. — Proclamation des nouveaux administrateurs à leurs concitoyens.

4 prairial. — Arrêté rappelant celui du 6 floréal et mettant les adjudicataires des travaux des routes du district de Saint-Etienne en demeure d'exécuter leurs marchés.

5 messidor. — Dénonciation à la Convention nationale des dégradations commises dans le district de Saint-Etienne par Javogues.

8 messidor. — Instructions au directoire de Saint-Etienne sur la vente des biens nationaux renfermant des mines et sur la préférence en autorisations d'exploitation à accorder au propriétaire ou au concessionnaire.

26 messidor. — Fixation du contingent de chaque district pour fournir les deux cents hommes réclamés au département par Réal, représentant du peuple, pour l'armée des Alpes et d'Italie, selon arrêté du 20 messidor.

2 thermidor. — Arrêté ordonnant la vérification par les districts des registres des comités révolutionnaires et sociétés populaires pour faire rendre compte du versement des taxes révolutionnaires et dons patriotiques.

J'aurais désiré reprendre de suite la continuation de l'inventaire de la série H supplément par l'analyse du chartrier des hospices de Saint-Etienne; malheureusement, le dépouillement et le classement, à peine commencés il y a dix-huit mois, ont été interrompus par la nécessité d'agencer de nouveaux locaux. Si cette opération devait durer encore un an ou deux, comme on paraît le croire, je proposerais, en attendant sa terminaison, d'inventorier le fonds de l'hospice de Bourg-Argental que j'ai classé moi-même sur place, il y a quelques années. Venant de terminer la visite de toutes les Archives communales du département, j'ai l'intention, dès l'année prochaine, d'entreprendre le même travail dans chacun des autres petits dépôts hospitaliers: les fonds ainsi préparés pour l'analyse pourraient être facilement communiqués dans ce but aux Archives départementales, qui les réintégreraient ensuite comme cela a été fait pour Champdieu, Charlieu et Roanne.

Pour ne pas laisser s'écouler trop d'années entre deux volumes d'inventaires d'archives anciennes départementales, j'ai cru bien faire de commencer le volume relatif au clergé régulier et séculier dont les fonds sont reconnus et classés.

En tête de la série G, *l'Etat général par fonds* fait figurer le séminaire de Noirétable comme étant une dépendance d'évêché, mais cet évêché est celui de Clermont dont ne dépend plus aucune partie de la Loire et, à ce titre, il m'a paru plus juste de donner la préséance au diocèse de Lyon dont dépendaient les collégiales de Montbrison et de Saint-Chamond, si notre Direction au Ministère de l'Instruction publique admet la raison de cette interversion.

Notre-Dame-d'Espérance, de Montbrison, aujourd'hui classée comme monument historique, fut d'abord collégiale jusqu'à la Révolution, puis église paroissiale. Les archives qui nous en proviennent, en exécution des lois des

5 novembre 1790, 7 messidor, an II, et 5 brumaire, an V, sont comprises entre les dates extrêmes de 1260 et 1792. Elles portent maintenant les cotes G 1 à G 16.

La conclusion de l'inventaire analytique détaillé de toutes leurs pièces est la classification méthodique suivante des renseignements plus ou moins complets que le chercheur y trouvera :

Le Chapitre : Sa composition ; les noms de ses dignitaires ; leurs obligations, tant de leurs charges que des fondations.

Les prébendes : Leurs fondations ; leur nature, leurs patrons collateurs ; le cérémonial de leurs prises de possession ; leur service.

Le monument : Ses restaurations ; ses chapelles ; ses autels ; ses pierres tombales

Les testaments : Généalogie des familles ; charges des prébendes fondées, désignation des revenus qui leur sont affectés avec l'indication topographique des fonds de garantie hypothéqués ; legs de rente, d'objets précieux religieux ou profanes ; fondations d'anniversaires ; règlements de funérailles ; aumônes, sépultures.

Les baux : Leurs conditions de durée, de prix et de culture.

Les terriers : Prenant à Noirétable, Chamble, Cervières.

Tous les terriers sont des mines fécondes en renseignements sur l'histoire de la topographie locale, de ses monuments civils et religieux aujourd'hui disparus, des propriétés, des familles, des produits du sol, des conditions de tenure de la terre, des droits seigneuriaux, des servitudes, des voies de communication antiques et médiévales, des poids et mesures, des monnaies.

Les ventes et échanges : Histoire de la transmission des biens.

Les procédures relatives aux rentrées des revenus.

Je poursuis le classement des 17 gros cartons de notes recueillies par M. Brossard en vue de la publication des *Notes et documents* qui doivent faire suite aux deux volumes parus sur l'*Histoire du département de la Loire pendant la Révolution*. Ce triage de pièces de toutes formes et rédactions, la plupart à recopier ou à collationner, demandera encore quelque temps avant de pouvoir composer les dossiers de celles qu'il y aurait intérêt à imprimer.

BIBLIOTHÈQUE HISTORIQUE

Notre bibliothèque historique a reçu cette année les ouvrages ci-après, adressés par M. le Ministre de l'Instruction publique :

Recueil général des bas-reliefs de la Gaule romaine, par Emile Espérandieu ;

Bibliographie générale des travaux historiques et archéologiques, publiés par les sociétés savantes de la France ;

Procès-verbaux des Comités d'Agriculture et de Commerce de la Constituante, de la Législative et de la Convention, publiés et annotés par Fernand Gerbaux, sous-chef de la section moderne aux Archives nationales, Charles Schmidt, archiviste aux Archives nationales [illegible] II ;

Cahiers de doléances du bailliage de Blois et du bailliage secondaire de Romorantin pour les Etats-Généraux de 1789, publiés par le Dr F. Lesueur et A. Cauchie;

Recueil des documents d'ordre économique contenus dans les registres de délibérations des municipalités du district d'Alençon (1788 an IV), publiés par Félix Mourlot;

Cahiers de doléances de la Sénéchaussée de Nîmes pour les Etats-Généraux de 1789, publiés par E. Bligny-Bondurand, archiviste départemental (tome 1);

Cahiers de doléances de la Sénéchaussée de Marseille pour les Etats-Généraux de 1789, publiés par Joseph Fournier, correspondant du Ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques.

ARCHIVES MODERNES

Dans le courant de cet exercice, il a été déposé aux Archives :

Par le greffe du Conseil de préfecture, les comptes de gestion de communes (1903-1904);

Par les 1re et 3me divisions, 150 ouvrages adressés par les ministères de l'Instruction publique, de l'Intérieur, du Commerce et des Travaux publics, qui ont été classés à leurs places respectives dans la bibliothèque administrative;

Par la 2me division, 50 liasses de fiches individuelles alphabétiques des étrangers (1893-1907), 33 liasses de demandes de permis de chasse 1907, 8 liasses d'autorisations de transports de corps 1907, 1 liasse d'état de mutations des étrangers 1907;

Par la 3me division, 300 dossiers d'affaires militaires (recensement, tirage au sort, recrutement, dispenses, soutiens de familles), allant de 1878 à 1905, 3 dossiers d'agriculture allant de 1885 à 1902, 3 dossiers d'élections de prud'hommes allant de 1885 à 1903;

Par le service des enfants assistés, 95 liasses concernant les secours temporaires et la protection des enfants du premier âge de 1898 à 1905;

Par la 4me division, les budgets des départements, de 1903 à 1907;

Par la Trésorerie, les registres de rôles et journaux à souche des percepteurs de l'arrondissement de Saint-Etienne (1903-1905) et 394 registres de comptabilité générale (1881 à 1904);

Par la 1re division, 16 liasses de listes électorales de 1904 à 1905, 3 liasses d'élections consulaires de 1904 à 1905.

Outre les publications et les rôles des contributions et journaux à souche des percepteurs, on a classé les listes électorales et consulaires, les dossiers d'administration communale et hospitalière, d'assistance publique et de police générale compris entre les années 1892 et 1906 dans le versement de la 2me division effectué en 1907.

On a commencé la refonte totale de la série M par la première section affectée au personnel administratif. Conformément aux instructions minis-

térielles, on en a extrait toutes les pièces relatives au personnel subalterne comptant soixante années de date, telles que demandes d'emplois, de congés, nominations, renseignements, secours, indemnités, spécimens de signatures, lettres de transmission, etc. Elles ont été mises à part et représentées par des fiches qui figureront au bordereau de la première vente de papiers inutiles à présenter. Cette sélection faite, on a constitué les dossiers de conservation définitive qui sont, dans leurs grandes lignes :

Circulaires, instructions, tableaux d'ensemble des employés (an VIII-1888);

Personnel des préfets et secrétaires généraux (an VIII-1893);

Conseillers de préfecture et sous-préfets (an VIII-1893);

Employés de préfecture (1856-1895);

Traitements, indemnités, secours (1801-1893);

Personnel municipal (1800-1882);

Personnel administratif autre que celui de la préfecture (1871-1890).

La seconde section de la série M, relative aux élections ou nominations des sénateurs, députés, membres du Conseil général et des Conseils d'arrondissements, a également été remaniée par l'extraction des pièces annexes des listes électorales et des listes elles-mêmes postérieures à 1849 ayant plus de 10 ans de date.

Les procès-verbaux des élections rangés chronologiquement ne remontent pas au delà de 1833 et j'ignore quand et comment les documents du premier tiers du XIXe siècle ont disparu.

RECHERCHES ET COMMUNICATIONS.

Elles ont été particulièrement nombreuses cette année, notamment dans les archives historiques. Elles se décomposent ainsi :

Archives anciennes et bibliothèque Chaleyer................	539
Archives modernes :	
Dossiers consultés sur place..................................	905
Dossiers communiqués au dehors..........................	372
Documents en nombre remis aux administrations.............	484
TOTAL..........	2.300

Elles n'avaient été l'année dernière que de 1.348.

N'est pas compris dans le détail ci dessus le service du *casier administratif* qui nous a été passé il y a deux ans et qui a occasionné cette année un travail particulier au moment des élections.

EXPÉDITIONS

Il a été versé à la Trésorerie générale, au cours de cet exercice, la somme de 5 fr. 25, montant de cinq expéditions comprenant sept rôles.

ARCHIVES DES SOUS-PRÉFECTURES

Depuis le dernier exercice, les versements faits par la sous-préfecture de Montbrison et répartis dans les séries du cadre officiel concernent les objets suivants :

Séries M à Z

2 M. — Révision des listes électorales (1905 et 1907).

4 M. — Police de la chasse (1896-1904).

5 M. — Maladies épidémiques (1903-1905).

8 M. — Etrangers. — Fiches individuelles (1898-1907).

10 M. — Statistique sanitaire (1907).

11 M. — Concours de pouliches (1906).

11 M. — Concours hippiques (1889-1901).

3 O. — Affaires communales Poncins (1856-1895).

3 O. — — Pouilly-les-Feurs (1857-1895).

3 O. — — Saint-Jean-la-Vêtre (1859-1885).

3 O. — — Saint-Sixte (1857-1895).

5 O. — Budgets primitifs (1906).

5 O. — Budgets additionnels (1906).

6 O. — Revenus divers (1905-1907).

1 P. — Nomination des percepteurs (1879-1895).

1 P. — Porteurs de contraintes (1862-1899).

2 P. — Répartiteurs (1905).

2 R. — Etat numérique des chevaux, juments, mulets et mules existant au 15 janvier 1907.

3 R. — Comité de ravitaillement (1895-1899).

2 S. — Chemins vicinaux. — Délibérations des Conseils municipaux (1887-1905).

8 S. — Syndicat du Vizézy (1880).

3 V. — Comptes de fabrique (1903).

1 X. — Etablissements de bienfaisance. — Renouvellement des pouvoirs expirant le 31 décembre 1903.

1 X. — Etablissements de bienfaisance. — Nomination d'un vice-président, d'un ordonnateur et d'un délégué (1906).

3 X. - Aliénés (1888-1902).

A la sous-préfecture de Roanne, on a réparti :

Séries M à Z

4 M. — Rapports de police (1907).

4 M. — Transports de corps (1907).

5 M. — Déclarations de maladies contagieuses (1905-1906).

10 M. — Statistique sanitaire.

5 O. — Budgets communaux (1905 à 1908).

8 O. — Service vicinal. — Prestations (1900).

2 X. — Budgets des bureaux de bienfaisance (1906 à 1908).

2 X. — Budgets des hospices (1906 à 1908).

4 X. — Assistance aux vieillards, aux infirmes et aux incurables. — Affaires diverses (1900-1006).

3 X. — Aliénés (1906-1907).

L'ordre des séries qui avait été dérangé a été rétabli.

En outre, pour tirer le meilleur parti possible de la salle étroite et *sans rayonnage* qui nous est laissée pour le classement des documents de trésorerie, on a empilé sur une partie du plancher, par ordre chronologique et par tas correspondant à chaque perception, les rôles des contributions et les journaux à souche, réservant l'autre partie aux grands livres, journaux, etc.

Ce pis aller provisoire ne permettra le classement des pièces dont il s'agit que pendant quelques années, faute de pouvoir étager indéfiniment et, pour ce motif, je renouvelle mon vœu des années précédentes pour qu'il soit accordé à la sous-préfecture de Roanne le même crédit de rayonnage qui a été alloué à celle de Montbrison, en 1905.

ARCHIVES COMMUNALES

Archives municipales de Roanne

Mon procès-verbal d'inspection de 1904 constatait qu'il n'y avait ni ordre méthodique, ni inventaire, par conséquent point de facilités de recherches. L'employé spécialement délégué par la municipalité a commencé sa tâche les premiers jours de février dernier par la reconnaissance générale des documents et leur répartition dans les séries du cadre officiel prescrit par les règlements du ministère. Je suis alors intervenu pour voir avec lui chaque catégorie d'affaires en vue de trier les papiers inutiles par eux-mêmes, comme les lettres d'envois ou de transmissions ou devenus tels par double emploi et terme d'intérêt de conservation. Cette sélection faite, les pièces à conserver définitivement, préalablement timbrées, ont été réunies en dossiers particuliers par nature d'affaires et dans l'ordre chronologique. J'ai bien recommandé d'inscrire sur

chacune d'elles, à l'encre rouge, la lettre de série avec les numéros de subdivision et du dossier, pour qu'on en puisse immédiatement trouver la place. Chaque dossier est répertorité par ses dates extrêmes et le nombre de pièces. Le répertoire a son double sous forme de bordereau dans chaque dossier. D'après cette organisation nouvelle, les recherches comme les communications seront des plus rapides quand la refonte sera complète. Actuellement, elle n'est arrivée qu'au milieu de son cours.

Je viens de vérifier comme étant absolument classées les séries susvantes :

Série D. — Administration générale de la commune

Registres de délibérations depuis 1790;

Minutes et copies de délibérations qu'il y aurait intérêt à annexer dans les séries aux affaires spéciales qu'elles concernent;

Arrêtés du maire depuis 1793;

Registres de correspondance de l'an II à 1905;

Minutes de correspondance à traiter comme les minutes de délibérations;

Collection d'affiches de 1857 à 1905;

Projets d'annexion du Coteau et du faubourg Mulsant de 1806 à 1871;

Arrêtés préfectoraux de 1804 à 1892, concernant des affaires spéciales et à annexer aux séries respectives.

Série F. — Statistique

Recensements de la population de 1817 à 1906;

Délibérations de la Chambre consultative de 1806 à 1884;

Elections au Tribunal et à la Chambre de commerce de 1848 à 1906;

Organisation et élections des prud'hommes de 1836 à 1906;

Industries, salaires, machines à vapeur, fabriques roannaises, expositions (1802 à 1895);

Sociétés d'agriculture, d'horticulture et de sylviculture (1802 à 1895);

Grand concours agricole de 1890;

Dossiers sur les écoles d'agriculture, les étalons, les courses, les épizooties, la sériciculture, la vigne, les statistiques agricoles, la météorologie, l'échenillage;

Foires et marchés. — Règlementations et mercuriales de 1800 à 1896.

Série G. — Contributions, administrations financières.

Matrice cadastrale de 1820 à nos jours ;
Répertoire des actes soumis à l'enregistrement, de 1807 à nos jours ;

Série H. — Affaires militaires.

Conscrits, de 1806 à 1817 ;

Tableaux de recensement, de 1818 à 1881 ;

Conseils de revision ; réserve et territoriale ; chevaux et mulets ; engagements, de 1811 à 1899 ;

Dossiers particuliers à la guerre de 1870-1871 :

Casernements, manœuvres, logements militaires, gendarmerie, remonte, poudres et salpêtre (1791-1899) ;

Deux dossiers pour l'occupation étrangère (1814-1815).

Gardes nationales 1795-1871 ;

Sociétés sportives.

Série I. — Police.

Police locale ; fêtes et cérémonies, fêtes nationales, débits de boissons, foires et marchés, prostitution, vagabondage, chiens errants, crimes, délits, suicides, pompes funèbres, incendies, inondations, boues et vidanges, chasse et pêche 1811 à 1898 ;

Police générale : livrets d'ouvriers, passeports, secours de route, transports d'indigents et de malades, poids et mesures, police de roulage, affichage, police des cultes, livres d'hôtels, grèves, réunions, étrangers, condamnés politiques, surveillance de haute police, cercles, protection des enfants du premier âge ;

Registres d'audiences de simple police (1843 à 1877 ;

Instances diverses de la ville (1871-1900) ;

Hygiène et salubrité (1821-1897).

Comme importance numérique, ces cinq séries organisées selon l'ordre officiel représentent à peu près la moitié des archives ; le reste, à trier et à classer méthodiquement, déjà sommairement reconnu, concerne :

Série K. — Personnel, élections ;

Série L. — Comptabilité et revenus municipaux ;

Série M. — Monuments et établissements publics;

Série N. — Propriétés communales;

Série O. — Travaux publics, voirie, navigation;

Série P. — Cultes;

Série Q. — Assistance publique;

Série R. — Instruction publique, sciences, lettres et arts.

Les répertoires devront être faits en double dont un exemplaire doit être déposé aux archives départementales. Une table des matières dressée d'après le modèle des cahiers envoyés en 1896 en sera le complément et le guide obligatoire des recherches.

J'ai été très heureux de constater que mes instructions bien comprises avaient été exécutées avec autant de promptitude que d'esprit de méthode. En souhaitant que le travail déjà accompli soit apprécié et récompensé comme il le mérite, je forme le vœu qu'il soit continué sans interruption par le même personnel au courant, jusqu'à la terminaison qui ne peut excéder trois mois. L'œuvre alors définitive et bien homogène pourra être simplement placée sous la surveillance d'un employé spécial qui assurerait, avec le maintien rigoureux du classement, le service des recherches et des communications à l'administration et au public.

Inspection

J'ai visité cette année toutes les mairies des cantons de Néronde et de Saint-Symphorien-de-Lay : les inventaires y sont rares et les procès-verbaux de récolement n'existent pas. J'ai constaté également que les dernières tables décennales de l'état-civil (1903) manquent dans beaucoup de communes. La tenue des archives y est ordinairement satisfaisante mais particulièrement remarquable, par le soin qu'on y apporte, à Saint-Priest-la-Roche et à Pradines.

Canton de Néronde.

Balbigny. — Archives à la mairie, dans trois placards fermant à clé. — Un inventaire de 1843. Celui de 1896 n'a pas été touché. M. le Secrétaire de mairie promet de procéder au récolement.

Etat civil : 1659-1715; 1716-1744; 1745-1772; 1773-1791; 1792-an XIII; 1806-1815; suite ininterrompue reliée jusqu'en 1898.

Délibérations: 10 décembre 1792 au 22 mai 1864; 7 août 1864 au 8 septembre 1883; 11 novembre 1883 au 23 mars 1890; 21 mai 1890 au 1er août 1897; 29 août 1897 à ce jour.

Matrice cadastrale en bon état. – *Recueil des actes administratifs* broché

jusqu'en 1897. - Par suite de l'installation récente dans une nouvelle salle, les dossiers administratifs ne sont pas encore classés méthodiquement.

Bussières. — Archives à la mairie, dans un placard ne fermant pas Ni inventaire, ni procès-verbal de récolement.

Etat civil : 1674-1700 ; 1700-1714 ; 1715-1744 ; 1747-1756 ; 1756-1770 ; 1771-1778 ; 1779–1790. *Déficit* : registre du 1er janvier 1791 au 20 fructidor an VIII. Naissances : 1800-1815 ; mariages : 1800-1815 ; décès : 1800-1815 ; 1816-1827 ; 1828-1833. Tout est relié jusqu'en 1898.

Délibérations : 15 mai 1813-15 août 1849. Une note en tête de ce registre explique que les registres et papiers antérieurs ont été détruits par un incendie au château de Chenevoux, habitation du maire, le 23 décembre 1811 ; 18 avril 1856-14 mars 1880 ; mai 1880-2 juin 1898 ; 19 juin 1898 à ce jour. Ces derniers registres ne sont ni cotés, ni foliotés.

Recueil des actes administratifs broché jusqu'en 1900.

Néronde. — Archives à la mairie, dans quatre placards fermant à clé. — Inventaire-récolement dressé en 1891 par le secrétaire actuel.

Etat civil : En registres reliés 1616-1621 ; 1645-1678 ; 1669-1674 ; 1673-1692 ; 1692-1700 ; 1701-1719 ; 1719-1736 ; 1737-1753 ; 1754-1770 ; 1771-1792 ; 1793-1800 ; 1801 à 1809 ; suite ininterrompue, sous reliure, jusqu'en 1879. On fait beaucoup de recherches généalogiques dans ces registres.

Délibérations : 21 février 1790-3 juillet 1893 ; 18 novembre 1893-20 mai 1794 ; 21 mai 1794-17 novembre 1794 ; 18 novembre 1794-7 août 1795 ; 16 août 1795-15 mars 1797 ; 20 mai 1800-30 octobre 1802 ; 4 février 1803-1er mai 1809 ; 1er mai 1807-12 décembre 1811 ; 30 mai 1816-16 novembre 1837 ; 7 janvier 1818-24 juin 1839 ; 25 juin 1839-17 novembre 1846 ; 16 novembre 1846-11 novembre 1849 ; 11 novembre 1849-29 juin 1856. *Déficit* : de 1856 à 1863 ; 20 décembre 1863-30 juillet 1871 ; 24 août 1871-21 décembre 1884 ; 11 mars 1885-23 mai 1905 ; de mai 1905 à ce jour.

Le *Recueil des actes administratifs* est broché jusqu'en 1879.

Pinay. — Archives à la mairie, dans trois placards fermant à clé. Ni inventaire. ni procès-verbal de récolement.

Etat civil : registres en demi-reliure basane 1667-1701 ; 1702-1712 ; 1713-1736 ; 1737-1752 ; 1753-1762 ; 1763-1772 ; 1773-1792 ; la suite en demi-reliure jusqu'en 1851.

Délibérations : 25 février 1841-10 février 1867 ; 7 juillet 1867-19 février 1886 ; 16 mai 1886-8 mai 1904 ; 29 mai 1904 à ce jour.

Le *Recueil des actes administratifs* est broché jusqu'en 1904.

Sainte-Agathe-en-Donzy. — Archives dans une salle louée par la mairie, dans un placard fermant à clé et sur des rayons. Ni inventaire, ni procès-verbal de récolement.

Etat civil : En cahiers qu'il serait urgent de relier depuis 1683, quelques-uns étant en fort mauvais état.

Délibérations : En simples feuilles volantes roulées sans ordre chronolo-

gique, de 1858 à 1878; registre du 21 janvier 1878 au 30 novembre 1899; du 13 mai 1900 à ce jour. Ces deux registres ne sont ni cotés, ni foliotés.

Recueil des actes administratifs broché jusqu'en 1880.

Sainte-Colombe. — Archives à la mairie, dans un placard fermant à clé et un buffet vitré. Inventaire de 1843.

Etat civil : En fragments de cahiers qu'il faudrait relier de 1609 à 1674. Cahiers suivants à faire relier également : de 1674 à 1681; de 1700 à 1721; 1721-1725; 1725-1750; 1750-1770; 1770-1780; 1780-1790; 1791-1792; 1793; 1794-1800; toute la suite de la collection est reliée de 1801 à 1892.

Délibérations : 1 fructidor an II-21 décembre 1873; 3 mai 1874 à ce jour. Ce dernier registre n'est ni coté ni folioté.

Le *Recueil des actes administratifs* serait au moins à brocher.

Saint-Cyr-de-Valorges. — Archives à la mairie, dans deux placards vitrés fermant à clé. Inventaire de 1896 tenu à jour, en ordre parfait

Etat civil : En registres reliés 1628-1692; 1695-1726; 1727-1749; 1750-1770; 1771-1779; 1780-1788; 1789-1808; suite ininterrompue en reliure jusqu'en 1898.

Délibérations : 8 octobre 1792-10 janvier 1831; 2 février 1831-1er août 1864; 28 février 1865-30 avril 1884; 18 mai 1884-24 juillet 1888; 12 août 1888-13 mars 1892; de 1892 à ce jour.

Le *Recueil des actes administratifs* est relié jusqu'en 1887.

Saint-Jodard. — Archives à la salle d'école de garçons, sur des casiers à découvert. Ni inventaire, ni procès-verbal de récolement.

Etat civil : Il manque un vieux registre, forme d'agenda, allant du 2 février 1659 au 20 mai 1667, figurant au procès-verbal d'inspection de 1878. Registres en demi-reliure basane de 1668 à 1711; 1712-1752; 1753-1792; 1793-1802; la suite reliée jusqu'en 1892.

Délibérations : *Déficit :* un registre allant du 1er mai 1823 au 18 décembre 1830; 20 novembre 1831-25 février 1874; 26 mars 1874-23 mai 1897; 23 juin 1897 à ce jour (registre ni coté ni folioté).

Une salle de mairie s'impose dans cette localité où les archives sont trop serrées sur les rayonnages et pas en sûreté suffisante.

Saint-Marcel-de-Félines. — Archives à la mairie, dans trois placards fermant à clé. Inventaire dressé en 1873 et tenu à jour jusqu'en 1891.

Etat civil : Registre dérelié, forme agenda, de 1600 à 1647; deux petits registres, ensemble, de 1647 à 1656; 1656-1673; 1673-1692; 1692-1723; 1723-1749; 1750-1766; ici une lacune de vingt ans déjà remarquée par mon prédécesseur en 1878; 1786-1792; suite ininterrompue en reliure jusqu'en 1898.

Délibérations : 24 messidor an VIII-20 germinal an IX; 1er janvier 1808-20 mai 1823; 13 octobre 1839-26 octobre 1845; 4 septembre 1848-3 octobre 1878; 3 octobre 1878-13 mars 1892; 15 mai 1892-21 août 1904; 4 septembre 1904 à ce jour.

Comme dans nombre d'autres communes, les registres de délibérations ne sont ni cotés par la sous-préfecture ni foliotés.

La collection du *Recueil des actes administratifs* est ou reliée ou brochée jusqu'en 1878.

Violay. — Archives à la mairie, dans deux placards de la magnifique salle de délibérations. Vieil inventaire de 1843, non tenu à jour.

Etat civil : En registres cartonnés : 1618-1676 ; 1676-1696 ; 1700-1717 ; 1718-1744 ; 1745-1759 ; 1760-1773 ; 1774-1792 ; 1793-1801 ; 1802-1815 et suite en reliure jusqu'en 1898.

Manque la table décennale de 1903.

Délibérations : 30 avril 1845-10 avril 1881 ; 29 mai 1881-29 décembre 1895 ; 23 février 1896 à ce jour.

Recueil des actes administratifs broché jusqu'en 1888.

Canton de Saint-Symphorien-de-Lay.

Chirassimont. — Archives à la mairie dans trois placards. Inventaire dressé en 1896, non tenu à jour. Pas de procès-verbal de récolement.

Etat civil : Cahiers paroissiaux de Machezal de 1699 à 1792, de Chirassimont de 1692 à 1792, tous à mettre en cartons. L'état civil qui suit est également en cahiers.

Délibérations : 13 mars 1836-22 janvier 1855 ; 8 mars 1885 à ce jour (non folioté).

Recueil des actes administratifs, en feuilles.

Cordelles. — Archives dans une nouvelle salle de mairie provisoire, dans deux placards. — Vieil inventaire de 1843, non tenu à jour.

Etat civil : En demi-reliure, 1774-1792 ; 1793-1802, etc., jusqu'en 1851 ; la suite en cahiers.

Délibérations : Il ne m'a été présenté qu'un seul registre, commencé le 20 mai 1899. J'ai invité M. le Secrétaire de la mairie à faire les recherches nécessaires pour retrouver ceux qui le précèdent.

La collection du *Recueil des actes administratifs* est en feuilles.

Croizet. — Archives à la mairie, dans deux placards. — Ni inventaire, ni procès-verbal de récolement.

Etat civil : Remontant à 1674, mais en cahiers non couverts et même en feuilles volantes qu'il y aurait le plus grand intérêt à numéroter et à classer chronologiquement dans des cartons. Il n'y a de cahiers cartonnés que depuis 1818, que l'on devrait réunir et faire relier par périodes de dix ans.

Délibérations : 12 mai 1816-2 février 1844 ; 12 mai 1844-10 janvier 1897 ; 10 juin 1897 à ce jour.

La collection du *Recueil des actes administratifs* est tout entière en feuilles.

Fourneaux. — Archives à la mairie dans deux placards et sur des rayons. — Inventaire de 1813 tenu à jour. — Pas de procès-verbal de récolement.

Etat-civil. — Cahiers paroissiaux réunis dans des cartons portant les dates extrêmes suivantes : 1614-1687; 1693-1716; 1722-1761; 1761-1779; 1781-1788; 1789-1795; 1796 1800; la suite est reliée jusqu'en 1898.

Délibérations : 24 janvier 1822-24 mars 1861; 3 mars 1861 à ce jour.

La collection du *Recueil des actes administratifs* est reliée jusqu en 1900.

Lay. — Section de Saint-Symphorien érigée en commune par une loi du 29 juillet 1873. — Inventaire de 1896 tenu à jour.

Etat-civil : Registre paroissial de 1773 à 1789; état civil moderne depuis septembre 1873; les dix premières années reliées

Délibérations : 21 septembre 1873 à jour.

Le *Recueil des actes administratifs* est relié jusqu'en 1905.

Machézal. — Commune érigée le 4 août 1846. — Inventaire dressé avec soin.

Etat civil : Depuis le 1er janvier 1847, très bien relié.

Délibérations : 14 février 1847-4 mars 1866; 10 mai 1866-11 juin 1893; 11 juin 1893 à ce jour. Toute la collection du *Recueil des actes administratifs* est brochée.

Neaux. — Archives à la mairie dans deux grands placards et dans deux caisses. — Inventaire de 1813 non tenu à jour. — Pas de procès-verbaux de récolement

Etat-civil : En demi-reliure depuis l'origine 1675-1698; 1699-1722; 1723-1739; 1739-1744; lacune de 1744 à 1755; 1756-1761; 1768-1782; 1783-1792, etc. La collection est en cahiers depuis 1892.

Délibérations : Pâques 1792-1er septembre 1828 ; 10 février 1826-15 novembre 1863; 7 août 1864-26 juillet 1891; 12 novembre 1891-19 février 1899; 14 mai 1899 à ce jour; *déficit* : un registre allant du 24 septembre 1790 au 19 février 1792.

Il existe dans les archives de la mairie, en 21 cartes, un plan géométral des « curtils » de la paroisse de Sainte-Marguerite de Neaux, levé en 1763. « à l'échelle de cent cinquante compas de cinq pieds de roy chacun. »

La collection du *Recueil des actes administratifs* est en feuilles.

Neulise. — Archives à la mairie, dans un placard vitré et sur des rayonnages. — Inventaire dressé vers 1890.

Etat civil : En reliures anciennes 1631-1668; 1652-1671; 1671-1708; 1709-1737; 1737-1764; 1764-1781; la suite, en demi-reliure, jusqu'en 1898.

Les dernières tables décennales manquent, comme d'ailleurs dans les autres communes.

Délibérations : 23 février 1790-9 germinal an III; 11 germinal an III-8 mai 1829; 15 mai 1829-25 novembre 1866; 24 février 1867-20 décembre 1885; 4 février 1886 à ce jour. Ce dernier registre n'est ni coté ni folioté.

Le *Recueil des actes administratifs* est relié jusqu'en 1903.

Pradines. — Archives à la mairie, dans quatre magnifiques placards fort bien aménagés pour le classement des papiers administratifs qui sont répartis dans des casiers portant des vedettes. — Inventaire de 1896 tenu à jour. — Pas de procès-verbal de récolement.

Etat civil : En registres reliés 1638-1683; 1684-1700; 1701-1728; 1729-1742; 1743-1762; 1763-1772; 1773-1792; 1783-1802, etc., en cahiers depuis 1898.

Délibérations : 28 février 1790 au 27 février 1820; 17 juin 1821 au 23 novembre 1881; 15 janvier 1882 au 30 janvier 1895; 17 avril 1895 au 7 février 1906; de 1907 à ce jour.

La collection du *Recueil des actes administratifs* est reliée jusqu'en 1904.

Régny. — Archives à la mairie sur des casiers ouverts et dans un placard fermant à clé pour les documents les plus importants. — Ni inventaire, ni procès-verbal de récolement.

Etat civil : En cahiers et fragments de cahiers qu'il y aurait intérêt, pour leur conservation, à enfermer dans des cartons d'archives spéciaux, la reliure n'étant pas possible pour ceux des XVIe et XVIIe siècles faute de marge suffisante. Ces cahiers vont de 1583 à 1792 et concernent Régny et son annexe Naconne. Quelques tables des baptêmes et sépultures de 1700 à 1792. Des cahiers venant de Sevelinges devraient y être réintégrés. L'état civil est relié de 1793 à 1907.

Délibérations : 11 nivôse an IX-1er novembre 1836; 16 mars 1837-8 mars 1858; 2 mars 1858-6 décembre 1877; 26 décembre 1877-25 juin 1890; 3 juillet 1890-29 juillet 1903; 9 août 1903 à ce jour.

Registres de justice de paix : 24 messidor an III-13 nivôse an V; 14 pluviôse an V-18 nivôse an VI.

La collection du *Recueil des actes administratifs* est brochée jusqu'en 1903.

Saint-Cyr-de-Favières. — Archives à la mairie dans deux placards et dans des cartons spéciaux pour chaque nature d'affaires. Inventaire de 1896 tenu à jour.

Etat-civil : En demi-reliure 1578-1645; 1646-1689; 1690-1736; 1737-1749; 1750-1762; 1763-1773; 1774-1792, etc, jusqu'en 1885; la suite en cartonnage.

Délibérations : 3 juin 1838-29 février 1868; 30 août 1868-19 mars 1905; 21 mai 1905 à ce jour.

Le *Recueil des actes administratifs* est broché jusqu'en 1887.

Saint-Just-la-Pendue. Archives à la mairie sur des rayons à découvert. — Pas d'inventaire.

Etat-civil : En demi-reliure 1627-1660; 1662-1671; 1672-1692; 1693-1747; 1742-1767; 1768-1779; 1780-1791; 1792-an XI; toute la suite est reliée jusqu'en 1899.

Délibérations : 22 avril 1812-8 novembre 1863; 14 mai 1865-20 mars 1887; 13 avril 1887-25 février 1906; de 1900 à ce jour.

Je n'ai pas retrouvé deux anciens registres de délibérations signalés par un procès-verbal d'inspection de 1875 et portant les dates extrêmes suivantes : 14 germinal an IV-25 germinal an VIII; 20 prairial an VIII-8 août 1811.

Il y a dans ces archives un terrier des prêtres sociétaires de Saint-Just au XVIe siècle et un autre du XVIIe siècle.

Saint-Priest-la-Roche. — Archives à la mairie, très bien tenues, dans trois placards garnis de casiers. Inventaire de 1896 dressé avec soin et tenu à jour très régulièrement et très méthodiquement.

Etat-civil : Les registres paroissiaux ont été récolés par M. Pardon, secrétaire de mairie actuel, qui les a fait relier très solidement sous toile noire; ils forment trois volumes : 1576-1699; 1700-1770; 1771-1800; la suite est reliée jusqu'en 1898.

Délibérations : 17 novembre 1830-30 mai 1878; 18 septembre 1878-15 décembre 1889; 8 janvier 1890-20 mai 1900; mai 1900 à ce jour

Toutes les publication sont reliées jusqu'en 1901.

Saint-Symphorien-de-Lay. — Archives à la mairie dans des placards fermant à clé et sur des rayons à découvert pour les publications. Inventaire de 1878.

Etat-civil : En demi-reliure, 1673-1685; 1685-1699; un registre pour chacune des sections de Saint-Symphorien et de Lay; 1700-1720; 1719-1765; 1721-1727; 1727-1738; 1739-1748; 1749-1759; 1760-1772; 1760-1769; 1760-1778; 1779-1785; 1786-1792; la suite est également en demi-reliure jusqu'en 1905.

Délibérations : 3 avril 1788-13 février 1790; 28 février 1790-6 février 1791; 13 février 1791-1er juillet 1792; 30 septembre 1792-5 ventôse an II; 13 messidor an III,-6 fructidor an IV; 18 brumaire an IV-14 floréal an VIII; 27 messidor an VIII-15 vendémiaire an XII; 11 brumaire an XII-12 mai 1807; 1er janvier 1808-10 juillet 1812; 17 avril 1814-3 mai 1815; 15 novembre 1814-15 octobre 1815; 4 janvier 1816-24 octobre 1816; 5 mai 1816-4 avril 1817; 6 février 1821-16 octobre 1825; 6 février 1826-9 mai 1830; 7 septembre 1830-12 août 1835; 7 janvier 1836-21 novembre 1884; 15 février 1885-26 juillet 1903; 6 septembre 1903 à ce jour.

La collection du *Recueil des actes administratifs* est reliée ou brochée jusqu'en 1901.

Saint-Victor-sur-Rhins. — Archives dans un placard de l'ancienne mairie, annexe de l'école. — Inventaire de 1843 non tenu à jour. — Pas de procès-verbal de récolement.

Etat-civil : Registre dérelié allant de 1746 à 1775; registre de 1770 à 1788; en cahiers, de 1789 à 1792; en demi-reliure, de 1792 à 1889.

Délibérations : 14 novembre 1821-16 avril 1891; 23 mai 1891-15 mars 1894; 12 juin 1894 à ce jour.

Le *Recueil des actes administratifs* est relié jusqu'en 1829.

Vendranges. — Archives à la mairie, dans trois placards. Ni inventaire, ni procès-verbal de récolement.

Etat-civil : En demi-reliure 1674-1699; 1700-1722; 1723-1752; 1753-1772; 1773-1792, etc, jusqu'en 1880; la suite en cartonnages.

Délibérations : 5 janvier 1851-16 juillet 1885; 30 août 1885-9 septembre 1906; 16 décembre 1906 à ce jour (non folioté).

Un inventaire de 1844 mentionnait deux registres, allant de 1818 à 1854, qu'on ne retrouve pas.

Le *Recueil des actes administratifs* est en feuilles.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'hommage de mon respectueux et entier dévouement.

L'archiviste départemental,

Inspecteur des archives communales et hospitalières,

JOSEPH DE FRÉMINVILLE.

Rapport de M. l'Archiviste départemental

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

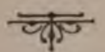
RAPPORT

DE

M. l'Archiviste départemental

CONSEIL GÉNÉRAL

2e Session ordinaire de 1909



SAINT-ÉTIENNE
IMPRIMERIE MODERNE, PLOTON T CHAVE, DIRECTEURS
[Place Villebœuf et 1, cours Fauriel

1909

RAPPORT

DE

M. l'Archiviste départemental

Monsieur le Préfet,

En conformité de l'article 4 du règlement général des Archives départementales du 6 mars 1843 et de la circulaire du 23 juin 1875, j'ai l'honneur de vous adresser mon rapport annuel sur la situation des Archives départementales, communales et hospitalières de la Loire au 30 Juin 1909.

ARCHIVES ANCIENNES

Local.

Pour faire suite à un premier versement, effectué en 1899, l'administration des Domaines, autorisée par le ministère des Finances, a proposé, en août 1908, le dépôt aux Archives départementales de 1085 articles provenant des bureaux des receveurs. Ce sont des enregistrements d'actes sous seing privé, d'actes civils publics et de mutations par décès reçus pendant la période révolutionnaire et les premières années du XIXe siècle.

Dans sa session d'avril, le Conseil général a bien voulu accepter ce nouvel apport de documents utiles à l'histoire économique de la fin du XVIIIe siècle. Avec celui qui l'a précédé, nous avons une masse de 2766 articles pour l'installation desquels l'assemblée départementale a affecté un crédit de 700 francs. Il sera employé à l'établissement de trois casiers doubles dans les alvéoles de la salle des Archives anciennes. Ces casiers seront semblables à ceux qui existent déjà, c'est-à-dire monture en fer et ciment, rayons en chêne.

Inventaire

Depuis le dernier exercice, on a imprimé dix nouvelles feuilles de l'inventaire analytique des délibérations de l'*Administration du département*. Mon travail, pendant le même temps, a porté sur la période comprise entre le

[illegible]

[illegible] — [illegible] par des brigades sous la direct[illegible] [illegible] travaillant isolément.

[illegible] — [illegible] grenier de Roanne.

[illegible] — [illegible] à Montbrison.

[illegible] — [illegible] les mouvements cont[illegible] [illegible] des départements de la Loire et [illegible]

[illegible]

[illegible] an IV. — [illegible] des mesures ci-dessus.

[illegible] — [illegible] pour l'assemblée électorale du [illegible]

[illegible]

[illegible] — [illegible] dans les districts po[illegible] [illegible]

[illegible] — [illegible] à la Commission [illegible] [illegible] que le département de la Loi[illegible] [illegible]

[illegible] — [illegible] de la loi du 19 vendémiai[illegible] [illegible] municipalités.

[illegible] — [illegible] administrateurs.

[illegible] — [illegible] contre l'arrivée [illegible] [illegible] de pouvoir de ses compagnon[illegible] [illegible]

[illegible] les administrateurs Pari[illegible] [illegible] Saint-Genest coupables de n'avo[illegible] [illegible] le département.

[illegible] du Directoire exécutif refusant [illegible] [illegible]

[illegible] les rassemblements contre-révolutionnair[illegible]

Pluviôse et ventôse.— Arrêtés de réduction, de maintien ou d'augmentation des taxes de l'emprunt forcé.

2 ventôse. — Fixation du prix du foin et de la paille dans le département, depuis le 1er brumaire, an III, jusqu'au 30 pluviôse, an IV.

3 ventôse. — Fixation des droits de navigation du canal de Givors.

5 ventôse. — Organisation de l'administration du département selon les lois des 21 fructidor, an III, et 3 brumaire, an IV.

Ventôse et germinal (*passim*). — Décisions nombreuses concernant les taxes d'emprunt forcé.

— Nombreux règlements de traitements de fonctionnaires, de gendarmes et de comptes d'étapiers.

11 germinal. — Ordre d'enquête sur le meurtre de Philippon, sellier à Saint-Galmier.

2 floréal. — Indemnité de 1.188 livres allouée à la garde nationale qui a marché contre Saint-Galmier à l'occasion du meurtre de Philippon.

8 floréal. — Récit détaillé d'un mouvement contre-révolutionnaire à Champdieu, terminé par un combat aux portes de Montbrison.

20 prairial, an IV. — Les presbytères sont affectés aux séances des administrations municipales, au dépôt des archives et au logement des instituteurs en vue de l'organisation des écoles centrales et primaires qui doit avoir lieu le 1er messidor prochain.

— Suspension de l'aliénation des droits de bacs sur la Loire.

21 thermidor. — Création d'une colonne mobile à Saint-Etienne, en conséquence des troubles qui y ont eu lieu.

Publication de l'œuvre de M. Brossard

La reconnaissance des 17 gros cartons de notes recueillies par M. Brossard sur l'histoire du département pendant la Révolution s'est terminée tout récemment. J'ai ainsi revu, pour la seconde fois, environ 5.000 pièces que j'ai toutes datées et rubriquées de façon très apparente pour en faciliter la recherche et le classement au moyen d'un double jeu de fiches par ordre alphabétique de matières et par ordre chronologique, avec références aux dossiers qui les contiennent. J'ai déjà dit, il y a quelques années, dans mon aperçu d'ensemble, que partie de ces notes avaient été utilisées dans la rédaction que M. Brossard nous a laissée et aujourd'hui publiée. Mais beaucoup aussi n'ont pas été mises en œuvre, principalement pour la période embrassant la Convention et le Directoire, plus écourtée par l'auteur, mort en cours de travail. Il serait regrettable, pour l'histoire en général et pour celle de notre département en particulier, de laisser inutilisable cet amas de documents recherchés pendant des années et recueillis avec la plus rare compétence par un savant consciencieux, passionné pour l'étude de l'évolution politique, économique et sociale de sa région. Les historiographes futurs de

la Révolution dans le département de la Loire y trouveraient des matériaux nombreux à tous les points de vue, matériaux qu'ils ne parviendraient à réunir avec la même richesse de documentation qu'au prix de beaucoup de temps et de travail que leur aurait ainsi épargnés le regretté M. Brossard.

Sous quelle forme publier ces notes? Ma première pensée avait été de suivre pas à pas le cadre de la partie rédigée et d'imprimer dans le même ordre, soit *in extenso*, soit en résumés, les sujets encore inédits. Ce mode de publication aurait peut-être l'avantage de mieux grouper les événements dans la succession des temps, d'en faire un ensemble chronologique homogène dans les deux parties de l'œuvre. Par contre, il se prête moins facilement à des recherches sur des points fixés, qu'il s'agisse, par exemple, d'étudier exclusivement la constitution civile du clergé, l'établissement du *maximum*, la règlementation des manufactures d'armes, etc. Il présente aussi l'inconvénient d'entraîner une impression dont l'abondance, qu'il est difficile de déterminer, dépasserait certainement de beaucoup les ressources disponibles, et il serait très aléatoire d'espérer combler la différence par la voie des souscriptions.

Mieux vaudrait, si l'Assemblée départementale partage cet avis, ne compter que sur nos ressources actuelles, très suffisantes pour assurer la mise au jour d'un volume de même format et même capacité que ceux déjà parus. Il porterait pour titre : *Inventaire analytique des notes et documents recueillis par M. Brossard pour servir à l'histoire du département de la Loire pendant la Révolution française*. Cet inventaire aurait la forme d'un dictionnaire où l'on trouverait à leur ordre voulu les mentions : *administrations, armée, assassinats, assignats, biens nationaux, billets de confiance, clergé, comités, compagnons de Jéhu, disette, dons, écoles, élections, hôpitaux, instruction, Javogues, prix de la journée de travail, manufactures, maximum, réquisitions, routes, secours, sociétés populaires, subsistances, troubles*, pour ne parler que des plus saillantes.

Sous chacune de ces rubriques, je ferais un résumé court, mais substantiel et complet de tout ce que l'on peut trouver sur le sujet dans les nouveaux dossiers Brossard reclassés à nouveau suivant le même ordre alphabétique. Les pièces capitales inédites seraient publiées en entier.

Enfin, toutes les sources consultées par M. Brossard seraient soigneusement indiquées pour être utilisées, le cas échéant, par ceux qui voudraient approfondir la question. Ce serait à la fois par l'exposé un précis succinct et par les références, un guide pour les études de plus d'ampleur. C'est principalement aux Archives nationales, à Paris, où M. Brossard a surtout puisé, que devraient se faire les vérifications de textes, de noms et de cotes de fonds, comme je l'ai expliqué jadis au Consei général qui a bien voulu adopter le principe légitime de la rémunération de ce travail. La Direction du service m'a promis, dans ce but, le concours de M. Villepelet, archiviste aux Archives nationales, docteur ès-lettres avec une thèse sur la Révolution. Je ne pouvais souhaiter un collaborateur mieux qualifié et mieux préparé.

ARCHIVES HOSPITALIÈRES

J'ai passé plusieurs jours à trier les archives anciennes de l'hospice de Boën, aidé avec la plus grande complaisance par la Supérieure de l'établissement qui a retrouvé nombre de pièces non mentionnées dans le catalogue succinct de 1861. Nous avons reconnu, daté et timbré 772 pièces, allant de 1642 à 1791, que j'ai prises en charge pour les inventorier à la Préfecture et les réintégrer ensuite à leur dépôt après l'impression de l'inventaire.

Pareil travail de reconnaissance et de timbrage a été effectué aux archives hospitalières de Bourg-Argental, comprenant quatre registres et environ un millier de pièces dont quelques-unes remontent au XVᵉ siècle. La Commission administrative de l'établissement doit me les confier prochainement contre reçu pour être inventoriées puis réintégrées à leur dépôt légal.

BIBLIOTHÈQUE HISTORIQUE

Au cours de cette année, il a été classé à la bibliothèque historique les ouvrages suivants adressés par M. le Ministre de l'Instruction publique :

Cahiers de doléances du bailliage de Cotentin (tome II), publiés par Emile Bridrey ;

Le partage des biens communaux. — Documents sur la préparation de la loi du 10 juin 1793, publiés par Georges Bourgin, archiviste aux Archives nationales ;

Recueil des réponses faites par les communautés de l'élection de Gap au questionnaire envoyé par la Commission intermédiaire des Etats du Dauphiné, par M. l'abbé Guillaume, archiviste du département des Hautes-Alpes ;

Cahiers de doléances du bailliage de Blois et du bailliage secondaire de Romorantin pour les Etats-Généraux de 1789, publiés par le Dʳ F. Lesueur, Secrétaire de la Société des sciences et lettres Loir-et-Cher (tome II).

Département des Bouches-du-Rhône. — Documents relatifs à la vente des biens nationaux, publiés par Paul Moulin (tome 1).

Procès-verbaux des comités d'agriculture et de commerce de la Constituante, de la Législative et de la Convention, par MM. Gerbaud, Fernand et Charles Schmidt (tome III). *Convention nationale* (première partie);

Département du Lot. — Cahiers de doléances de la Sénéchaussée de Cahors pour les Etats Généraux de 1789, publiés par Victor Fourastié ;

L'abolition des droits seigneuriaux en Savoie, 1761-1793, par Max Bruchet ;

Département de l'Yonne. — Cahiers de doléances du bailliage de Sens pour les Etats Généraux de 1789, publiés par Charles Porée.

Département de l'Orne. — Recueil des documents d'ordre économique contenus dans les registres de délibérations des municipalités d'Alençon (1788-an IV) publiés par Félix Mourlot (tome II).

ARCHIVES MODERNES

Dépôt de documents.

Il a été déposé aux Archives :

Par le Greffe du Conseil de Préfecture les comptes de fabriques des années 1901 à 1906 formant 135 liasses ;

Par la Trésorerie, les registres de rôles et journaux à souche des percepteurs de l'arrondissement de Saint-Etienne (1906) et les rôles fonciers de 1898 à 1905 des perceptions de Firminy (8 liasses), la Fouillouse (7 l., il manque 1900), Maclas (7 l.), Pélussin (8 l.), Rive-de-Gier (8 l.), Saint Chamond (2 l. 1898 et 1905), Saint-Etienne N.-E. (3 l.), N.-O. (2 l.), S.-E. (4 l. 1898 à 1906), S.-O. (3 l.), Saint-Etienne extra-muros (3 l.) Saint-Genest-Malifaux (3 l. il manque 1900), Saint Genis-Terrenoire (8 l.), Saint-Héand (1 l.) de 1898 à 1900, Saint-Martin-en-Coailleux (1 l.);

Par la 2me division, une liasse de documents relatifs à la sûreté générale (1903 à 1907), 4 liasses concernant les voyageurs indigents (1905 et 1906), 1 liasse de registres de permis de chasse (1898-1907), une liasse de statistiques sanitaires (1906-1907), une liasse d'autorisation de visiter les détenus (1907 et 1908), une liasse d'autorisations d'enlèvement d'armes de guerre (1904-1907), une liasse concernant la chasse (1906-1908).

Classement.

Les versements de la Trésorerie et de la 2me division mentionnés ci-dessus ont été entièrement classés, ainsi que le dépôt effectué par la 2me division au cours de l'exercice précédent et qui forme 90 liasses.

L'important versement effectué l'année dernière par la 3me division a été complètement classé au cours de la présente année. Il forme 252 liasses intercalées dans leurs séries respectives M. R. et U., et se rapporte aux objets suivants : sociétés de tir, colombophiles, enquêtes sur les récoltes, boulangerie et boucherie, plans de ravitaillement et statistiques agricoles, statistique des sinistrés, brevets d'invention, listes de tirage au sort, déserteurs et insoumis, décisions des conseils de révision, réservistes et territoriaux, secours aux militaires, tableaux de recensement, hospitalisation de militaires, engagements volontaires, congés pour travaux, dispensés divers, remonte, logement des troupes, convois, tribunaux de commerce, conseils de prud'hommes.

Ce versement contenait un certain nombre de pièces sans intérêt, telles que bordereaux d'envoi de mandats, demandes de sursis, recommandations, etc. formant 21 liasses qui ont été mises de côté pour être vendues et mises au pilon.

Il a été également enliassé et classé dans la salle de la bibliothèque

Chaleyer un certain nombre de vieux journaux qui se trouvaient entassés dans les combles : Mémorial de la Loire (1871 à 1886) 43 liasses, Stéphanois (1871-1876) 11 liasses, Républicain de la Loire (1873-1886) 25 liasses, Moniteur de la Loire et de la Haute-Loire (1877-1887) 12 liasses, l'Eclaireur de Saint-Etienne (1871-1872) 2 liasses.

Refonte des séries.

Ancienne série K. — Un certain nombre de liasses classées autrefois sous la rubrique de série K contenaient des documents qui, en réalité, d'après notre cadre actuel de classement, devaient entrer dans les séries P et M. Elles ont été refondues et forment maintenant 11 liasses de série P (Personnel des administrations des contributions, des postes, débits de tabac), 9 liasses de série 4 M, légion d'honneur et commissaires de police, et 10 liasses de papiers inutiles, lettres de transmission, demandes de congés, de secours, renseignements, etc.

Série P. — Comme il ne restait plus de casiers disponibles sous les combles pour recevoir le dernier versement de la Trésorerie, série P, il était nécessaire de procéder à un triage des pièces dont la conservation a cessé d'être obligatoire. Les documents de trésorerie pouvant, selon les instructions ministérielles, être détruits après trente ans, il a été extrait des casiers, pour être mis aux papiers inutiles, 740 registres de comptabilité générale (série 1 P) allant de 1867 à 1880, 206 liasses de journaux à souche allant de 1866 à 1880 et 197 liasses de rôles et états de frais 1869-1880.

Série M. — La refonte de la série M commencée l'année dernière s'est continuée cette année par la 3me section affectée aux élections municipales. On en a extrait, comme inutiles, conformément aux instructions ministérielles, les pièces suivantes : lettres de transmission, demandes de renseignements, fixations de l'ouverture et de la fermeture des scrutins, avis de convocation des conseils municipaux, etc., formant 8 paquets.

Cette sélection faite, on a constitué les liasses de conservation définitive, au nombre de 141, sous la rubrique 3 M^1 (Elections communales) et 44 sous la rubrique 3 M^2 (Maires et adjoints) qui se rapportent aux objets suivants :

Elections communales : Listes des notables communaux, formations et renouvellements des listes d'éligibilité, nominations de conseillers municipaux, élections de l'an XII, tableaux d'ensemble, instructions diverses, élections d'octobre 1852, sectionnement électoral, procès-verbaux d'élections, instructions, démissions, décès, listes des conseillers municipaux, listes d'émargement, feuilles de dépouillement, élections contestées, annulations, rapports de police, suspensions, dissolutions, nominations de commissions municipales, renseignements, listes des électeurs censitaires, tableaux divers.

Maires et adjoints : Tableaux d'ensemble, arrêtés de nominations, listes des maires et adjoints, propositions, renseignements, procès-verbaux

d'élections, plaintes et enquêtes, démissions, décès, suspensions, révocations, annulations d'élections, notices individuelles, résultats des élections, mutations.

En outre, la refonte de la quatrième section de la série M, relative à la police générale et administrative, a été commencée par le triage des documents relatifs au personnel de la police. Il a été extrait 25 liasses de papiers inutiles : lettres de transmission, demandes de renseignements, demandes de congés, recommandations, indemnités, concours d'admission, rapports périodiques et autres n'offrant pas d'intérêt, enquêtes, etc. Les liasses de conservation définitive n'ont pas encore été constituées pour cette subdivision.

De la série 4 M[3], relative à la chasse, il a été extrait, pour êtres rejetées aux papiers inutiles, 321 liasses de demandes de permis.

Série X. — Il a été également éliminé comme papiers inutiles des archives se rapportant aux enfants assistés, 126 liasses de demandes de secours (1859-1894).

RECHERCHES ET COMMUNICATIONS

Elles se décomposent ainsi :

Archives anciennes et bibliothèque Chaleyer	244
Archives modernes :	
Dossiers consultés sur place	991
Dossiers communiqués au dehors	226
Documents en nombre remis aux administrations	315
TOTAL	1.776

Le service du casier administratif n'est pas compris dans le détail ci-dessus.

ARCHIVES DES SOUS-PRÉFECTURES

Au cours des deux séjours faits à la sous-préfecture de Montbrison, en août 1908 et mai 1909, il a été procédé au classement des documents ci-après répartis dans les séries du cadre officiel :

Séries M à Z

1 M. — Employés de la sous-préfecture, états de traitements (1900-1905).
2 M. — Elections départementales (1889-1892).
2 M. — Elections législatives — Affiches (1907).
3 M. — Elections municipales (1904).
3 M. — Revision des listes électorales (1905-1906).
3 M. — Revision des listes électorales (1907).
4 M. — Destruction des animaux nuisibles.
10 M. — Statistique sanitaire (1907).
10 M. — Statistique sanitaire (1908).

10 M. — Statistique. — Assistance aux vieillards.
12 M. — Législation sur les accidents du travail (1908).
1 O. — Gardes champêtres et sapeurs-pompiers (1870-1897).
3 O. — Affaires communales. — Moingt (1861-1894).
3 O. — Affaires communales. — Gumières (1856-1893).
3 O. — Affaires communales. — Saint-Cyprien (1860-1898).
3 O. — Bâtiments communaux (1858-1883).
4 O. — Dons et legs (1890-1904).
8 O. — Chemins vicinaux. — Panissières (1858-1897).
8 O. — Chemins vicinaux. — Affaires diverses (1865-1894).
2 P. — Listes des répartiteurs (1906-1907).
1 R. — Recrutement. — Enquêtes de la gendarmerie (1905-1906).
1 R. — Demandes de permissions pour travaux agricoles (1906 1908).
2 R. — Etat numérique des chevaux, juments et mules au 31 janvier 1909.
3 R. — Affaires diverses (1880-1895).
3 S. — Défense de la rive droite de la Loire. — Syndicat de Saint-Just (1907).
1 T. — Instruction primaire. — Nominations d'adjoints (1903-1906).
3 V. — Fabriques. — Affaires diverses (1891-1897).
1 X. — Commission administrative des hospices. — Nomination du vice-président (1907).
1 X. — Hospices et bureau de bienfaisance de Panissières (1866-1895).
1 X. — Hospices et bureau de bienfaisance de Noirétable (1861-1896).
1 X. — Etablissements de bienfaisance. — Renouvellement des pouvoirs expirant le 31 décembre 1904.
1 X. — Délibérations des Commissions administratives des bureaux de bienfaisance (1908).
2 X — Bureaux de bienfaisance. — Budgets additionnels de 1905 et primitifs de 1906.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'hommage de mon respectueux et entier dévouement.

L'archiviste départemental,

Inspecteur des archives communales et hospitalières,

Joseph de FRÉMINVILLE.

Rapport de M. l'Archiviste départemental

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

RAPPORT

DE

M. l'Archiviste départemental

CONSEIL GÉNÉRAL

2e Session ordinaire de 1910



SAINT-ÉTIENNE-PARIS
IMPRIMERIE MODERNE, PLOTON ET CHAVE, DIRECTEURS
1, Cours Fauriel et Place Villebœuf

1910

RAPPORT

DE

M. l'Archiviste départemental

MONSIEUR LE PRÉFET,

En conformité de l'article 4 du règlement général des Archives départementales du 6 mars 1843 et de la circulaire du 23 juin 1875, j'ai l'honneur de vous adresser mon rapport annuel sur la situation des archives départementales, communales et hospitalières de la Loire, au 30 juin 1910.

ARCHIVES ANCIENNES

LOCAL

Au mois de mai dernier, on a établi, dans les alvéoles de la salle des Archives anciennes, les trois casiers doubles, montés en fer et ciment, avec rayons en chêne, destinés à recevoir les versements de l'administration des domaines effectués en 1899 et 1910.

INVENTAIRE

Depuis le dernier exercice, mon travail personnel d'inventaire analytique s'est porté sur trois fonds différents :

1° *Les registres des délibérations de l'administration départementale pendant la Révolution*, que j'ai continué à dépouiller intégralement, comme par le passé, en relevant tout le dispositif intéressant à quelque point de vue que ce soit. Comme sujets plus saillants ou plus amplement traités, il y a à signaler :

1er fructidor, an IV. — Traitement des administrateurs du département.

Fructidor (*passim*). — L'Administration prend de nombreuses décisions pour l'affectation des presbytères des chefs-lieux de cantons comme locaux destinés aux séances des Administrations municipales, au dépôt des archives et au logement de l'instituteur.

— Décisions relatives aux habillements à fournir par les municipalités aux militaires invalides.

28 fructidor. — Dévastations commises dans les bois du Mont-Pilat.

15 vendémiaire, an V. — Mesures prises par l'Administration pour remédier au manque de pain dont souffre la troupe stationnée à Montbrison.

8 brumaire, an V. — Règlement du traitement de l'exécuteur des jugements criminels et de son aide.

16 brumaire, an V. — Installation des écoles centrales du département.

1er frimaire, an V. — Mesures prises contre les troubles de Saint-Marcellin.

— Règlement de service des bureaux et des séances de l'Administration.

6 frimaire, an V. — Organisation des bureaux de l'Administration.

19 frimaire, an V. — Fixation des traitements des employés.

24 frimaire, an V. — Traitement des administrateurs du département et du commissaire du pouvoir exécutif.

25 frimaire, an V. — Mesures prises pour assurer la sécurité du « courrier de la malle » faisant le trajet de Tarare à Roanne.

19 nivôse, an V. — Arrêté relatif à l'exécution des lois sur les patentes.

14 ventôse, an V. — L'Administration décide le maintien près d'elle de vingt-cinq dragons pour réprimer les tentatives des prêtres réfractaires, poursuivre les déserteurs et protéger les acquéreurs des biens nationaux.

19 ventôse, an V. — Le ministre des finances demande aux administrateurs du département de la Loire de se justifier du reproche qui leur est fait d'avoir mal exécuté les lois des 28 ventôse et 6 floréal, an IV, sur la vente des biens nationaux, et d'avoir perçu sur les ventes plus que le demi pour cent accordé par la loi.

26 ventôse, an V. — Curieux conflit entre les membres de l'Administration au sujet des mesures à prendre à l'occasion des troubles qui ont eu lieu à Saint-Etienne, le 23 ventôse.

2° *Les archives de l'hospice de Bourg-Argental.* — La première partie de leur inventaire est revenue approuvée du ministère de l'instruction publique, et la seconde, comprenant les titres de propriété du XVIIIe siècle, le personnel et la comptabilité, sera très prochainement soumise à l'examen de notre direction.

Ces documents m'ont été confiés sur reçu par l'Administration de l'établissement auquel je les restituerai dès que l'inventaire aura été imprimé. Leurs dates les plus anciennes sont des XIIIe-XIVe siècles, et sont celles d'accords entre Guy de Pagan, Briand d'Argental et leurs vassaux de Bourg-Argental, entre les curés des deux églises d'Argental et de Bourg-Argental qui ne cesseront, dans la suite, de lutter pour leurs droits. L'histoire foncière des seigneureries d'Argental, de Gerlande et de Montchal y est largement représentée par un volumineux terrier et

des reconnaissances détachées. On peut en dire autant pour les familles Allioud, Bollioud, Beraud, Chirouze, Dallier, Palerne, Mayol, avec cette différence que les pièces étant plus nombreuses, on peut suivre, non seulement les transmissions de terres, mais encore la succession des membres des familles. A côté de ces éléments de généalogies, on trouve, dans les mêmes parchemins et papiers, des renseignements de première source sur l'histoire économique et sociale du temps. De nombreuses lettres familiales éclairent la vie d'alors.

Tous ces titres sont venus successivement à l'établissement à l'occasion des fondations ou des donations faites jadis par les familles du pays, qui, en procurant des revenus pour le soulagement des malades et des pauvres, ont fourni, par la même occasion, les bases de l'histoire locale des personnes et des biens.

Pour l'histoire hospitalière proprement dite, qu'on ne peut suivre régulièrement que depuis le commencement du XVII[e] siècle, nous avons quelques résumés, des arrêts du Conseil d'Eat du roi, les nominations des recteurs et leurs comptes de gestions, les cahiers de recettes et de dépenses, les mémoires, les quittances, enfin les états de mouvement du personnel.

L'inventaire a été rédigé selon les prescriptions de la circulaire ministérielle du 25 mars 1909, ayant eu pour buts principaux la simplification des analyses et la facilité de la recherche et de la communication. Pour répondre à cette dernière considération, chaque pièce d'une liasse ou chaque chapitre d'un registre a son numéro d'ordre reproduit en tête de l'analyse correspondante à l'article coté de la série. Ainsi, la pièce B.10/6 est la sixième de l'article 10 de la série B et est ainsi analysée : « Acte d'assemblée des villes du Forez députant à la cour, Dallier et Populle, pour réclamer l'imposition des ecclésiastiques, nobles et mineurs (21 avril 1605). »

3° *L'inventaire par ordre alphabétique des notes de M. Brossard.* — Je me suis efforcé de mener de front, aussi activement que possible, mon inventaire professionnel et celui dont m'a chargé le Conseil général pour rendre utilisables les recherches inédites de son ancien président.

La lettre A est entièrement dépouillée. Toutes les pièces de chaque article ont été analysées d'une façon complète, mais succincte, en suivant l'ordre chronologique. Mon savant et obligeant collaborateur, M. Villepelet, docteur ès lettres, archiviste aux Archives nationales, a vérifié soigneusement les cotes de références. L'inventaire manuscrit, prêt pour l'impression, est de trois cents pages, dont les articles sur l'*Administration* départementale, de districts, cantonale et communale, les *armes* et l'*armée*, seront de beaucoup les plus longs avec ceux des cultes et de l'insurrection lyonnaise encore à rédiger. J'ai dû faire à Paris, et faire faire, de nombreuses recherches pour l'établissement régulier des états de service des volontaires aux armées du Rhin, de la Moselle et d'Italie, la plupart des noms de lieux étant à contrôler.

Si la mise en train a été fatalement tâtonnante, le courant est bien pris maintenant et j'espère, d'ici deux ans, avoir terminé cette œuvre de longue haleine que l'on m'a dit, à la Direction des Archives, être sans précédent comme ampleur et comme forme pour cette période.

VERSEMENT DE L'ADMINISTRATION DES DOMAINES

En conséquence de l'acceptation par l'Assemblée départementale, à sa session d'avril 1909, et après l'édification des casiers destinés à les recevoir, l'Administration des domaines nous a fait parvenir, il y a deux mois, 1.053 registres d'actes sous seing privé, d'actes civils publics et de mutations par décès reçus pendant la période révolutionnaire et les premières années du XIX[e] siècle. Ils sont ainsi répartis :

Bureau de Boën	35	registres
— de Bourg-Argental	35	—
— de Charlieu	29	—
— de Feurs	21	—
— de Montbrison	69	—
— de Néronde	30	—
— de Noirétable	16	—
— de Rive-de-Gier	19	—
— de Roanne	60	—
— de Saint-Bonnet	26	—
— de Saint-Chamond	149	—
— de Saint-Etienne	250	—
— de Saint-Galmier	103	—
— de Saint-Germain-Laval	17	—
— de Saint-Haon-le-Châtel	35	—
— de Saint-Just-en-Chevalet	20	—
— de Saint-Rambert	86	—
— de Saint-Symphorien-de-Lay	53	—
TOTAL	1.053	registres

M. Olivier, correspondant du P.-L.-M., a été l'intermédiaire du transfert des bureaux des receveurs à la Préfecture. L'opération terminée, j'ai adressé à M. le Directeur des domaines, dûment signés de moi, les procès-verbaux de prise en charge.

BIBLIOTHÈQUE HISTORIQUE

Au cours de cette année, il a été classé à la bibliothèque historique les ouvrages suivants adressés par M. le Ministre de l'instruction publique :

Cahiers de doléances de la sénéchaussée de Rennes, publiés et annotés par Henri Sée, professeur à l'Université de Rennes, et André Lesort, archiviste d'Ille-et-Vilaine.

Cahiers de doléances du bailliage de Troyes et du bailliage de Bar-

sur-Seine, publiés par J.-J. Vernier, archiviste du département de la Seine-Inférieure ;

Cahiers de doléances de la sénéchaussée de Nîmes, publiés par E. Bligny-Bondurand, archiviste du département du Gard ;

Documents relatifs à la vente des biens nationaux, publiés par Paul Moulin, membre du Comité départemental d'Histoire économique de la Révolution ;

Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France :

Bibliothèque de la Marine, par Ch. de la Roncière ;

Bibliothèque du Sénat, par Louis Engerand ;

Chambre des députés, par E. Coyecque et H. Debraye.

Départements (tome XXXIX).

Départements (tome XXXIX *bis*).

Paris (tome Ier).

Bibliographie annuelle des travaux historiques et archéologiques, publiés par les Sociétés savantes de France, par Robert de Lasteyrie (1904-1905).
— (1905-1906).

Bibliographie des travaux historiques et archéologiques (tome V, 3e livraison).

Recueil des actes du Comité de salut public, par F.-A. Aulard (tomes 18e et 19e) ;

Correspondance générale de Carnot, par Etienne Charavay (tome IV);

Testaments de l'officialité de Besançon, par Ulysse Robert (tome II);

Recueil général des bas-reliefs de la Gaule romaine, par Emile Espérandieu (tome II) ;

Dictionnaire topographique du département du Pas-de-Calais, par le comte de Loisne ;

— *Département de la Haute-Loire*, par A. Chassaing.

Tableaux de dépréciation du papier-monnaie, réédités avec une introduction, par Pierre Caron.

Commission de recherche et de publication des documnts relatifs à la vie économique de la Révolution. — Bulletin trimestriel (année 1909) nos 1 et 2.

Cahiers de doléances des baillages de Sézanne et Chatillon-sur-Marne

(tome II, première série), publiés par Gustave Laurent, greffier du Tribunal correctionnel, conseiller municipal de Reims, membre de la Société de l'Histoire de la Révolution.

ARCHIVES MODERNES

Dépôt des documents

Au cours de cet exercice, il a été fait aux archives les versements suivants :

Par la trésorerie, les registres de rôle, états de frais et journaux à souche des percepteurs de l'arrondissement de Saint-Etienne pour l'année 1907 ;

Par la 1re division, 30 ouvrages concernant les chambres de commerce de Roanne et de Saint-Etienne, les ministères de l'Agriculture, des Finances, de l'Intérieur et de l'Instruction publique ;

Par la 2e division, 57 liasses de budgets communaux, 21 liasses de dossiers individuels d'aliénés, 2 registres d'inscription des aliénés de 1843 à 1892, 7 liasses relatives à la situation des sociétés de secours mutuels.

Par la 3e division, 23 liasses (1864-1908) relatives aux accidents, redevances minières, routes nationales, tarifs de chemin de fer, études d'irrigation et affaires diverses, 40 ouvrages de statistiques de l'industrie minérale et des chemins de fer français ;

Par la 4e division, 38 liasses de documents relatifs à l'assistance médicale gratuite (1901-1907), 63 registres de comptabilité départementale (1895-1905), 127 liasses ou registres de comptabilité se rapportant notamment au service vicinal, aux contributions directes, à la caisse nationale des retraites pour la vieillesse, aux prisons, à la caisse des pensions civiles, à l'Instruction publique, aux Cultes, aux octrois, aux caisses d'épargne, etc. ; 20 ouvrages émanés des Ministères des Finances et de l'Intérieur, procès-verbaux imprimés de la Commission départementale (août 1901 à mars 1910), procès-verbaux manuscrits sur registres de la même assemblée (14 décembre 1871 au 25 juillet 1894), et enfin les budgets et comptes des départements pour les années 1906 à 1909.

Classement

Les versements de la trésorerie et des bureaux de la Préfecture, mentionnés ci-dessus, ont été entièrement classés. Après élimination des papiers inutiles, ils forment 271 liasses intercalées dans leurs séries respectives.

D'autre part, les nombreuses liasses qui se trouvaient éparses sur le plancher du grenier depuis le transfert des archives dans les bâtiments de la nouvelle Préfecture, ont été soigneusement examinées. Il en a été extrait de nombreuses pièces sans intérêt qu'il serait trop long d'énumérer et dont un bordereau détaillé a été dressé pour servir aux formalités de la mise en vente. Ces documents devenus inutiles forment 287 liasses se répartissant comme suit : Série M : 54 ; série N : 17 ; série O : 4 ; série B : 22 ; série R : 8 ; série S : 24 ; série T : 74 ; série X : 80 ; série Y : 4.

Les papiers dont la conservation a été jugée utile ont été ensuite classés et forment 15 liasses appartenant aux séries N, R, U, S, et portent sur les matières suivantes : Bâtiments, Conditions des soies, Halle de Saint-Etienne, Cimetière du Crêt-de-Roch, Sous-Préfecture de Roanne, Collège de Saint-Etienne (1809-1832), Sous-Préfecture de Roanne, objets divers (1825-1853), Caserne de gendarmerie de Charlieu (1834-1851), collection des décrets, arrêtés, instructions, circulaires du gouvernement de la défense nationale (1870-1871), manufacture d'armes (1869-1877), tribunaux de commerce de Saint-Etienne et de Roanne (1891), Mines : demandes en concessions (an VIII à 1855 — 8 liasses) ; Bureaux de bienfaisance (1881).

Parmi ces documents, ceux de la série S relatifs aux demandes en concessions de mines sont particulièrement intéressants. Ils avaient servi à M. Brossard, ancien président du Conseil général, pour écrire son livre : *Le Bassin houiller du département de la Loire*, et n'avaient pas été réintégrés dans leur série. Il a donc été procédé à une refonte complète de cette série 7 S1, en y comprenant les documents du même ordre qui se trouvaient à leur place aux archives.

Refonte des séries

Les salles d'archives sont arrivées à un tel degré d'encombrement, que certaines séries ne peuvent plus recevoir les dossiers déposés par les bureaux de la Préfecture. Il y a donc lieu d'extraire tous les papiers dont la conservation n'offre plus d'intérêt.

Ce travail a été commencé, il y a deux ans, par la série M (personnel et administration générale), qui est la plus importante. La refonte s'est continuée au cours de cet exercice par la 4e section affectée à la police générale et administrative. On en a extrait, comme inutiles, conformément aux instructions ministérielles et aux délais prévus, les pièces suivantes : notices individuelles, demandes d'emplois, lettres de transmissions, renseignements, rapports de police, demandes de congés, surveillance des condamnés libérés, passeports, réfugiés étrangers, enquêtes de police et de gendarmrie, belles actions, propositions de récompenses, police de la chasse et de la pêche, délits, louveterie, colportage, police du roulage, voitures publiques, débits de boissons (demandes d'ouvertures, contraventions), mouvement des étrangers, événements, tableaux quotidiens des crimes, délits, arrestations, etc., etc. Un bordereau détaillé a, d'ailleurs, été dressé pour servir aux formalités de mise en vente.

Cette sélection faite, on a constitué les liasses de conservation définitive, en classant toutes les pièces par ordre chronologique et en éliminant tous les papiers blancs, de façon à réduire autant que possible les dossiers. Ces liasses se rapportent aux objets suivants :

4 M1. — Circulaires, instructions, tableaux d'ensemble (an VIII à 1884).

— Documents provenant de M. de la Rousselière, sous-préfet de Roanne (1858-1860).

4 M2. — Personnel de la police. — Instructions, nominations, dossiers individuels (1837-1894).

4 M3. — Syndicats ouvriers. — Réunions, rapports, congrès, bourses du travail (1888-1892).

4 M4. — Socialistes, anarchistes. — Réunions, rapports de police (1883-1893).

4 M5. — Arrêtés de nominations des décorés (1813-1893).

— Tableaux des décorés décédés (an XIII à 1894).

— Décorations, circulaires (an XIII à 1889).

4 M6. — Police de la chasse. — Arrêtés, circulaires, tableaux d'ensemble (1845-1888).

4 M7. — Colportage et voitures publiques. — Arrêtés, circulaires, tableaux d'ensemble (1879-1888).

4 M8. — Débits de boissons. — Arrêtés, instructions, tableaux d'ensemble (1856-1892).

4 M9. — Espagnols. — Prisonniers de guerre (1806-1814).

— Réfugiés espagnols. — Circulaires, tableaux d'ensemble, correspondances (1833-1877).

— Etrangers. — Répertoire des étrangers ayant satisfait à la déclaration de résidence.

— Etrangers. — Circulaires, tableaux d'ensemble (1836-1891).

— Etrangers. — Subsides aux réfugiés polonais (1834-1880).

— Etrangers.— Expulsions, permis de séjour (1870).

La subdivision suivante 4 M10 (événements, crimes, délits) a été également triée et il en a été extrait 12 liasses de papiers inutiles contenant des rapports quotidiens de crimes, délits, arrestations, etc. Il reste à constituer des liasses à conserver et se rapportant à des événements importants présentant un caractère historique.

Au fur et à mesure de la constitution des liasses, il est pris note des documents saillants qu'elles renferment.

Il a été extrait, en outre, de la bibliothèque administrative, afin de permettre le classement des apports futurs, tous les volumes de procès-verbaux des délibérations des Conseils généraux, antérieurs à 1898, pour les départements de l'Aisne à l'Orne (ordre alphabétique), soit 1.030 volumes qui viendront grossir l'amas des papiers à vendre.

RECHERCHES ET COMMUNICATIONS

Elles se décomposent comme suit :

Archives anciennes et bibliothèque Chaleyer	398
Archives modernes :	
Dossiers consultés sur place	717
Dossiers communiqués au dehors	178
Documents en nombre remis aux administrations	275
TOTAL	1.568

Le service du casier administratif n'est pas compris dans le détail ci-dessus.

ARCHIVES DES SOUS-PRÉFECTURES

Pendant les deux séjours faits à la sous-préfecture de Roanne, en juillet 1909 et avril 1910, il a été procédé au classement des documents ci-après, répartis dans les séries du cadre officiel :

Séries M à Z

2 M. — Elections législatives (1885-1893).

2 M. — Elections législatives (1898-1902).

2 M. — Elections sénatoriales (1885-1891-1897).

2 M. — Elections départementales (1901).

3 M. — Elections communales (1892-1898).

3 M. — Tableaux des membres des Conseils municipaux (1908).

3 M. — Elections municipales (1908).

4 M. — Grèves (1902).

4 M. — Grèves (1903-1904).

4 M. — Grèves (1905-1906).

4 M. — Sociétés de tir (1901-1904).

4 M. — Actes de courage. — Récompenses (1892-1903).

4 M. — Médailles d'honneur du travail (1903-1907).

4 M. — Sociétés d'assurances sur la vie (1905).

4 M. — Sinistres survenus en 1909.

11 M. — Sociétés d'assurances mutuelles agricoles (statistique au 1er janvier 1910).

11 M. — Orages. — Observations météorologiques.

12 M. — Chambre de commerce de Roanne. — Affaires diverses (1901-1908).

2 N. — Conseil d'arrondissement. — Rapports des chefs de service (1901-1905).

2 N. — Conseil d'arrondissement. — Rapports des chefs de service (1906-1907). — Affaires diverses (1901-1908).

10. — Gardes champêtres (1905-1908).

5 O. — Budgets des communes (1909).

5 O. — Budgets des communes (1910).

O. — Roanne. — Affaires diverses (1902-1909).

1 U. — Conseils de prud'hommes de Roanne et Charlieu (1901-1909).

1 R. — Recrutement. — Pièces diverses (1890-1908).

2 X. — Budgets des bureaux de bienfaisance (1905).

2 X. — Budgets des bureaux de bienfaisance (1908).

2 X. — Budgets des bureaux de bienfaisance (1909).

2 X. — Budgets des bureaux de bienfaisance (1910).

3 X. — Aliénés (1904-1905).

3 X. — Aliénés (1906).

4 X. — Assistance aux vieillards. — Etats (1907-1908).

4 X. — Assistance aux vieillards. — Extension aux mineurs de 6 à 16 ans (1909).

4 X. — Assistance aux vieillards. — Affaires diverses (1908-1909).

1 V. — Clergé (1901-1907).

4 V. — Congrégations (1902).

Dons et legs à divers (ordre alphabétique des donateurs), 3 liasses.

Les registres, rôles, états de frais, journaux à souche versés par la recette particulière ont été entassés par ordre de perception sur le plancher de la salle destinée à les recevoir.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'hommage de mon respectueux et entier dévouement.

L'archiviste départemental,

Inspecteur des archives communales et hospitalières,

Joseph de FREMINVILLE.

Rapport de M. l'Archiviste départemental

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

RAPPORT

DE

M. l'Archiviste départemental

CONSEIL GÉNÉRAL

2e Session ordinaire de 1911



SAINT-ÉTIENNE
IMPRIMERIE MODERNE, PLOTON ET CHAVE
Place Villebœuf, et 1, cours Fauriel
—
1911

RAPPORT

DE

M. l'Archiviste départemental

Monsieur le Préfet,

En conformité de l'article 4 du règlement général des Archives départementales du 6 mars 1843 et de la circulaire du 23 juin 1875, j'ai l'honneur de vous adresser mon rapport annuel sur la situation des archives départementales, communales et hospitalières de la Loire, au 30 juin 1911.

ARCHIVES ANCIENNES

Pendant l'année écoulée, j'ai consacré mes travaux d'inventaire analytique :

1° *Aux fonds d'archives hospitalières de Bourg-Argental et de Boën.*

A pareille époque de 1910, le dépouillement du premier étant comme terminé, j'ai pu en donner alors une vue d'ensemble complète.

La situation est aujourd'hui semblable pour celui de Boën. Son inventaire dressé selon les nouvelles méthodes, comprend, dans les différentes séries, comme sujets principaux, les suivants :

Série A (Actes de fondations) 1675-1792. — L'origine de l'établissement paraît être une requête adressée à l'archevêque de Lyon par Marguerite Gueynard, veuve de Pierre Boyer, greffier de la baronnie de Couzan, Marguerite Gontier, veuve de Jean Durand et Alix May, fille de feu Pierre May, marchand de la ville de Boën, pour être admises à prendre quelques filles dévotes et zélées afin de les aider à continuer « à subvenir aux nécessités extrêmes des pauvres, soit de cette ville, soit étrangers ». En même temps, ces charitables personnes assistées et aidées par des prêtres sociétaires appelaient et dotaient des religieuses trinitaires autorisées par l'archevêque de Lyon, à élever et instruire les jeunes filles de Boën. Ce furent les *petites écoles* dont les principales maîtresses, au début, furent Marie Ronat et Elisabeth Bontemps. Elles et leurs consœurs donnèrent de leurs biens pour l'érection d'un hôpital tant désiré par les habitants de la ville (26 mai 1712).

Des lettres patentes de l'archevêque de Lyon confirment l'établissement de l'Hôtel-Dieu « auquel nous avons uni, annexé et incorporé, unissons, annexons et incorporons généralement tous les biens et revenus appartenant aux filles maitresses d'école, conformément aux clauses par elles réservées dans leur acte de donation, et à condition qu'elles seront obligées de tenir à perpétuité les petites écoles comme elles faisaient ci-devant » (28 août 1719).

Le règlement spirituel et temporel de la maison est approuvé le 13 juillet 1722. Enfin, sanction suprême, les lettres patentes royales d'approbation datées de décembre 1723, sont enregistrées aux greffes des cours de Parlement, des comptes et des aides (1727-1730).

Série B (Titres de propriété) 1606-1792. — Dans ce dépôt, comme dans ceux du même genre, la série B est celle qui renferme le plus de titres et d'espèces les plus variées. Les biens de l'établissement peuvent provenir de sources diverses : *d'acquisitions* comme celle du domaine des Maillard ou des Germains, à Bussy, pour ne parler que de la principale; de *donations* comme celles faites mutuellement entre les personnes qui dirigeaient les petites écoles ou par elles aux religieuses trinitaires, ou par celles-ci à l'hospice et parmi les grosses donations, on remarque celles de Marguerite Gueymard et des prêtres Jacques Chassain, M. Thévenin et Pierre Serre, de Jean Durand, d'Antoine Jaquette, de Pierrette Terret veuve Plasse, de Françoise Bouton veuve Dieulavienne, d'Antoinette Duris.

Qu'ils proviennent *d'héritages, fondations* ou *donations*, les biens en question consistent en immeubles, maisons, prés, vignes dites de Chantelot, de la Planette, de la Chausieu, etc., obligations ou rentes comme celle sur le Prieuré de Bussy ou celle de 150.000 livres sur les religieux de Pommiers; ce sont les *revenus*. Les testaments ou actes de donations n'étaient pas toujours exécutés sans l'intervention de justice, d'où ces *procédures* contre l'hospice de Montbrison pour le legs de 2.000 francs fait à l'hospice de Boën par M. Grange de Rugneux, contre J.-B. Dupuy et Anne Delorme pour le paiement d'une somme de 1.200 francs, contre Antoinette Barlet et Claude Cheminal, au sujet de cens dus au collège de Boën, et ce procès intenté à l'hospice par M. Ferrier pour un terrain situé sur les bords du Lignon.

Série C (Matières ecclésiastiques) 1707. — Les religieuses directrices des petites écoles cèdent moyennant argent, au curé de Boën, une tour de ville acquise par elles, l'emplacement de ladite tour devenant nécessaire à l'agrandissement de l'église, et elle transfèrent leurs bancs et leurs sépultures de la chapelle de Saint-Roch à celle de Saint-François-de-Sales.

Série E (Administration). — Les cahiers de recettes et dépenses ne commencent qu'en 1741, et ceux de délibérations qu'en 1742.

2° *Inventaire par ordre alphabétique des notes de M. Brossard.* — J'ai donné à ce travail une impulsion particulière pendant le dernier exercice pour hâter la mise en train de l'impression et, dans ce but, j'ai suspendu très provisoirement, mais pour le reprendre incessamment, le dépouille-

ment des registres de l'administration centrale du département pendant la période révolutionnaire arrivé au mois d'avril 1797 (germinal an V).

Les lettres B, C et D (jusqu'après *disette*) des notes de M. Brossard, sont entièrement dépouillées. Entre tous, l'article *Cultes*, à lui tout seul, est une longue étude minutieusement fouillée dont les éléments ont été puisés autant dans les localités que dans les grands dépôts de Paris. Celui intitulé *Département* (état politique) fait bien voir l'état d'âme de nos ancêtres pendant cette époque mouvementée. L'article *Disette* abonde en détails de tous genres, qu'il s'agisse des moyens d'y remédier, des prix des denrées ou de l'insuffisance de celles-ci. Dans un rapport général, je ne peux que mentionner brièvement les articles saillants, mais quand l'ouvrage aura paru, le lecteur se rendra bien vite compte lui-même que tous les articles sont intéressants, que tous renferment des indications utiles, ne fussent que celles des sources où puiser si l'on voulait approfondir plus que M. Brossard tel ou tel point spécial car, dans l'ensemble, il est difficile d'être investigateur plus averti que lui.

Mon érudit collaborateur des Archives nationales, M. Villepelet, docteur ès lettres, constate régulièrement, à chaque envoi de manuscrits, que les renseignements sont tirés du bon endroit et que les références sont exactes. Au moment de la réunion du Conseil général, j'espère présenter imprimée une bonne partie du volume en cours.

VERSEMENT DE L'ADMINISTRATION DES DOMAINES

Le dépôt effectué l'année dernière par l'administration des domaines, ainsi que celui de 1899 de la même administration ont été classés au cours de cet exercice dans les rayonnages établis à cet effet dans la salle des archives anciennes.

Ces deux versements se composent uniquement de registres se rapportant aux objets suivants :

Actes civils, centième denier, insinuations, sommiers divers, actes sous seing privé, déclarations de mutations par décès, actes judiciaires, successions.

Ces registres, au nombre de 2.457, ont été classés chronologiquement par nature d'affaires et par bureau. Il a été établi des fiches mentionnant, avec la nature des documents, les dates extrêmes, les quelques lacunes qui ont été constatées, ainsi que l'emplacement des registres aux archives permettant de les retrouver immédiatement lorsque des demandes de renseignements seront faites. Ils se répartissent comme suit :

Bureau de Boën		181	registres
—	Bourg-Argental	120	—
—	Charlieu	179	—
—	Feurs	134	—
—	La Pacaudière	88	—
—	Montbrison	182	—
—	Néronde	89	—
—	Noirétable	96	—
—	Rive-de-Gier	80	—
—	Roanne	140	—
—	Saint-Bonnet-le-Château	167	—
—	Saint-Chamond	146	—
—	Saint-Etienne	249	—
—	Saint-Galmier	105	—
—	Saint-Germain-Laval	135	—
—	Saint-Haon-le-Châtel	144	—
—	Saint-Just-en-Chevalet	79	—
—	Saint-Rambert	90	—
—	Saint-Symphorien-de-Lay	53	—
	TOTAL	2.457	registres

BIBLIOTHÈQUE HISTORIQUE

Dans le cours de cet exercice, il a été classé à la bibliothèque historique les ouvrages suivants adressés par M. le Ministre de l'Instruction publique.

1° *Recueil général des bas-reliefs, statues et bustes de la Gaule romaine*, par Emile Espérandieu, correspondant de l'Institut tome III) ;

2° *Lettres de Catherine de Médicis*, publiées par M. le Comte Baguenault de Puchesse, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques (tome X, supplément, 1587-1587);

3° *Inventaire des sceaux de la collection des pièces originales du Cabinet des titres à la bibliothèque nationale*, par J. Roman, correspondant de l'Institut (tome I) :

4° *Recueil des actes du Directoire exécutif (procès-verbaux, arrêtés, instructions, lettres et actes divers)*, publiés et annotés par A. Debidour, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Paris, Inspecteur général honoraire de l'Instruction publique (tome I) :

5° *Cahiers de doléances du Bailliage de Bourges et des Bailliages secondaires de Vierzon et d'Henrichemont pour les Etats-généraux de 1789*, par Alfred Gandilhon, archiviste du département du Cher;

6° *Cahiers de doléances de la Sénéchaussée de Rennes pour les Etats-généraux de 1789 ;*

7° *Documents relatifs à la vente des biens nationaux* (tome III) (Bouches-du-Rhône) ;

8° *Procès-verbaux des Comités d'Agriculture et de commerce de la Constituante, de la Législative et de la Convention* (tome IV) ;

9° *La vente des biens nationaux dans le département de la Gironde* (tome I), *districts de Bordeaux et de Bourg*, publiés par MM. Marion et Benzacar, professeurs à l'Université de Bordeaux et Caudrillier, ancien professeur au lycée de Bordeaux ;

10° *Inventaire sommaire des archives historiques* (archives anciennes, correspance) (tome IV, 1er fascicule : Nos 2905 à 3094) (Guerre) ;

11° *Bulletin de la Commission économique de la Révolution* (Année 1910, nos 1 et 2) ;

12° *Recueil des documents d'ordre économique contenus dans les registres des délibérations des municipalités du district d'Alençon* (1788 an IV), publié par Félix Mourlot (tome III) ;

13° *Documents relatifs à la vente des biens nationaux*, publiés par Léon Schwab, membre du Comité départemental d'histoire économique de la Révolution (département des Vosges) :

14° *Cahiers de doléances du bailliage de Troyes et bailliage de Bar-sur-Seine pour les Etats généraux de 1789*, publiés par J.-J. Vernier, archiviste de la Seine-Inférieure (tome II) :

15° *Bibliographie annuelle des travaux historiques et archéologiques, publiés par les sociétés savantes de la France*, par Robert de Lasteyrie, membre de l'Institut :

16° *Les actes de Sully passés au nom du Roi de 1600 à 1610 par devant Me Simon Fournyer, notaire au Châtelet de Paris*, recueillis, publiés et annotés par M. F. de Mallevoue :

17° *Recueil des actes du Comité de Salut public avec la correspondance officielle des représentants en mission et le registre du Conseil exécutif provisoire*, publié par F. A. Aulard, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Paris.

ARCHIVES MODERNES

Dépôt de documents

Il a été fait aux archives les versements suivants :

Par la Trésorerie, les registres de rôles, états de frais et journaux à

souche des percepteurs de l'arrondissement de Saint-Etienne pour l'année 1908, plus 467 livres ou carnets de comptabilité ayant plus de 10 ans;

Par la 1re division, 105 liasses concernant l'Instruction publique, les élections, les cultes, les tribunaux, l'inspection du travail;

Par la 2me division, les dossiers des aliénés décédés de 1907 à 1910, les bordereaux de versement aux fonds de retraite des sociétés de secours mutuels des années 1909 et 1910, des bordereaux d'envoi de titres de rente (1906 à 1908), 45 liasses de documents concernant la destruction des animaux nuisibles, la vaccination, les voyageurs indigents, la chasse, les étrangers, les recherches dans l'intérêt des familles, 11 liasses concernant les tueries particulières;

Par la 3me division, 67 liasses de documents concernant les affaires militaires de 1900 à 1910;

Par la 4me division, les budgets et comptes du département (1901 à 1905);

Par le Greffe du Conseil de préfecture, les comptes de fabriques de 1894 à 1906;

Par le service de l'assistance publique, 49 liasses de documents relatifs aux secours.

CLASSEMENT

Les versements de la Trésorerie et des bureaux de la Préfecture, 2me et 4me division, ont été entièrement classés.

Les comptes de fabriques versés par le Greffe du Conseil de préfecture ont été classés au grenier par archiprêtrés et par fabriques ; ils forment 575 liasses.

Le versement de la 1re division n'est pas encore complètement classé, mais il en a été extrait 39 liasses de papiers inutiles, dont il a été dressé un bordereau pour servir aux formalités de mise au pilon.

Les documents versés par les bureaux de l'Assistance publique (49 liasses) ont été mis de côté comme papiers inutiles, attendu que ce genre de documents, d'après les instructions ministérielles, doit être détruit après 10 ans et que ceux-ci sont antérieurs à 1900.

Le dépôt effectué aux Archives départementales par le Ministère de la Guerre d'actes d'état-civil concernant des militaires morts aux armées, dans les prisons de l'ennemi ou à l'intérieur (1792-1815), a été réparti dans les séries L et R à raison de 6 liasses dans chaque série.

Un certain nombre de paquets qui se trouvaient déclassés au grenier depuis le transfert des archives dans les bâtiments actuels ont été examinés

et classés dans la série 3 O. Ces documents forment 9 liasses se rapportant aux communes d'Ambierle, Bouthéon, Charlieu, Le Coteau, Nervieux, Neulize, Noailly, Saint-Chamond.

REFONTE DES SÉRIES

La refonte des séries nécessitée par l'encombrement des salles de dépôt a été continuée au cours de l'exercice par le triage des séries suivantes:

Evénements, fêtes publiques, grèves, loteries, mendicité et vagabondage, colonisation.

Conformément aux instructions ministérielles et aux délais prévus, il a été extrait 146 liasses de papiers inutiles, et il a été constitué 22 liasses de conservation définitive dans les séries 4M10 à 4M15. Il y a lieu de citer, comme particulièrement intéressants les objets suivants :

Guerre contre la Prusse. - Correspondance. Situation du département ;

Adresses et discours divers ;

Proclamation de la République dans les communes. — Effet produit ,

Insurrection de 1871 ;

Passage de souverains dans le département : La duchesse d'Angoulême (1814), le frère du Roi (1814), le duc d'Angoulême (1815), la duchesse de Berry (1816), S. A. R. le prince Léopold de Saxe Cobourg (1818), le duc d'Orléans (1828), la reine d'Espagne (1843), le prince Président (1852):

Acquisition du château de Chambord. — Souscription, correspondance;

Assassinat du duc de Berry ;

Naissance du duc de Bordeaux ;

Décès de Louis XVIII, du duc d'Orléans ;

Situation politique (an IX à 1853);

Dossier concernant le nommé Digonnet (Jean-Baptiste), dit le Bon Dieu des Béguins, auteur de désordres, notamment dans la commune de Saint-Jean-Bonnefonds ;

Adhésion des communes au Gouvernement provisoire 1848;

Procès-verbal d'inauguration du buste d'Henry IV sur la pyramide de la fontaine de la ville de Saint-Etienne, le 1er novembre 1815, etc., etc...

Au fur et à mesure de la constitution des liasses, il est pris note des documents saillants qu'elles renferment.

Il a été extrait, en outre, de la bibliothèque administrative, afin de permettre le classement des apports futurs, tous les volumes de procès-verbaux des délibérations des Conseils généraux antérieurs à 1898, pour les départements du Pas-de-Calais à l'Yonne (ordre alphabétique), soit 627 volumes qui s'ajoutent à ceux déjà extraits précédemment pour grossir l'amas des papiers à vendre.

Ont été également jointes aux papiers inutiles :

48 liasses de budgets des départements antérieurs à 1880;

21 liasses de la série R, demandes de renseignements, de sursis, etc.;

10 liasses de la série K.

RECHERCHES ET COMMUNICATIONS

Elles se décomposent comme suit :

Archives anciennes et bibliothèque Chaleyer	286
Archives modernes :	
Dossiers consultés sur place	920
Dossiers communiqués au dehors	240
Documents en nombre remis aux administrations	109
TOTAL	1.555

Le service du casier administratif n'est pas compris dans le détail ci-dessus. Le classement de ces bulletins individuels qui était par trop rudimentaire puisqu'il ne comprenait qu'un paquet par lettre alphabétique, a été complètement refait; des dossiers ont été constitués pour tous les individus ayant plusieurs condamnations et classés dans l'ordre rigoureusement alphabétique, ce qui facilite les recherches et assure leur exactitude.

ARCHIVES DES SOUS-PRÉFECTURES

Pendant le séjour fait à la sous-préfecture de Montbrison en juillet 1910, il a été procédé au classement des documents suivants dans les séries du cadre officiel :

Séries M à Z

2 M. — Elections législatives (1906).

2 M. — Elections départementales (1889-1892).

2 M. — Elections départementales. — Affiches (1895).

5 M. — Maladies épidémiques (1905-1909).

10 M. — Assistance aux vieillards, aux infirmes et aux incurables. — Statistique (1908-1909).

11 M. — Concours hippiques de Feurs (1886-1899).

11 M. — Statistique agricole et plan de ravitaillement (1908).

12 M. — Situation industrielle (1885-1894).

12 M. — Syndicats professionnels (1885-1897).

3 O. — Commune de Saint-Hilaire-Cusson-la-Valmitte (1860-1899).

3 O. — Commune de la Chamba (1893-1899).

5 O. — Budgets primitifs (1907).

5 O. — Budgets primitifs (1908).

5 O. — Budgets primitifs (1909).

5 O. — Budgets additionnels (1908).

5 O. — Bordereau détaillé des recettes et des dépenses.

5 P. — Baux de pêche (1884-1892).

1 R. — Tableaux de recensement (1896).

3 S. — Prises d'eau (1887-1894).

2 X. — Bureaux de bienfaisance. — Budgets additionnels (1901) et primitifs (1902).

2 X. — Bureaux de bienfaisance. — Budgets additionnels (1902-1903-1904) et primitifs (1903, 1904, 1905).

Les registres, rôles, états de frais, journaux à souche, versés par la recette particulière ont été également classés dans les casiers réservés à ces documents.

Pendant le séjour fait à Roanne, en juin 1911, il a été classé les documents suivants :

4 M. — Etrangers. — Statistique des ouvriers agricoles polonais (1910).

4 M. — Actes de courage. — Récompenses (1903-1908).

5 M. — Etablissements dangereux. — Dépôts de cheddite. — Enquête du 31 mars 1910.

11 M. — Sociétés d'assurance mutuelle agricole. — Statistique au 1er janvier 1911.

3 O. — Roanne. — Affaires diverses (1906-1910).

3 O. — Roanne. — Affaires diverses (1904-1911).

2 S. — Elargissement de route nationale n° 7 à Roanne. — Expropriation de terrains (1910).

1 T. — Ecole pratique de commerce et d'industrie de Roanne (1904-1906).

2 X. — Budgets des bureaux de bienfaisance (1911).

4 X. — Assistance aux vieillards, infirmes et incurables. — Statistique (1909-1910).

2 X. — Budgets des hospices (1910-1911).

3 X. — Aliénés (1908-1911).

Les registres, rôles, états de frais, journaux à souche, versés par la recette particulière sont entassés par ordre de perception sur le plancher de la salle destinée à les recevoir, mais, ainsi que je l'ai signalé dans mes précédents rapports, ce classement est par trop insuffisant; les recherches, dans ces conditions, sont forcément longues et occasionnent un bouleversement complet de ces documents.

Je ne puis qu'insister une fois de plus pour qu'il soit établi des rayonnages permettant un classement méthodique, et je vous serais reconnaissant, Monsieur le Préfet, de vouloir bien présenter au Conseil général, le rapport spécial que j'ai l'honneur de vous transmettre d'autre part.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'hommage de mon respectueux et entier dévouement.

L'archiviste départemental,

Inspecteur des archives communales et hospitalières,

Joseph de FRÉMINVILLE.

Rapport de M. l'Archiviste départemental

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

RAPPORT

DE

M. l'Archiviste départemental

CONSEIL GÉNÉRAL

2e Session ordinaire de 1912



SAINT-ÉTIENNE
Imprimerie Moderne Stéphanoise, PLOTON et CHAVE

1912

RAPPORT

DE

M. l'Archiviste départemental

MONSIEUR LE PRÉFET,

En conformité de l'article 4 du règlement général des archives départementales du 6 mars 1843 et de la circulaire du 23 juin 1875, j'ai l'honneur de vous adresser mon rapport annuel sur la situation des archives départementales, communales et hospitalières de la Loire, au 30 juin 1912.

LOCAL

Quand on entre dans le grand hall grillagé des archives modernes, on est frappé de la pénombre qui y règne. Elle s'explique par le fait que la lumière n'y vient que par deux voies : par les fenêtres sur la cour au midi, et par la toiture vitrée. Cette dernière s'est, à la longue, incrustée de parcelles de suie qui tendent de plus en plus à la rendre opaque. Il faudrait, de temps en temps, faire décaper les lames de verre pour assurer leur transparence, au besoin, les arroser à l'aide des tuyaux des postes d'incendie, lesquels se conserveraient mieux en étant utilisés quelquefois dans l'année. Ces maniements périodiques auraient aussi l'avantage de rendre le secours plus rapide en cas d'incendie. Quelques gouttières sont à reconnaître.

ARCHIVES ANCIENNES

Selon mes promesses, j'ai poursuivi le dépouillement des papiers Brossard en y mettant toute l'activité compatible avec la nature du travail. Celui-ci ne peut être que lent et long, de par le grand nombre de pièces à voir et leur écriture très pénible à déchiffrer, même pour des professionnels.

De *disette* où nous étions, l'an dernier, à pareille époque, nous sommes arrivés à *inventaire* en procédant de la même façon par analyses compactes, aussi complètes que possible dans leur brièveté, avec références aux sources. Texte, origine, tout est exactement contrôlé à Paris par mon érudit confrère, M. Villepelet.

A défaut d'une histoire finie dans toutes ses parties, d'une étude complète, méthodiquement chapitrée, M. Brossard aura toujours laissé une richesse documentaire des plus précieuses pour les historiographes à venir. Ses *notes et documents* seront bien plus consultés que ses deux volumes de rédaction, bien surpassés par d'autres ouvrages. Il est unique par l'étendue, la profondeur et la précision des recherches. A ce triple point de vue, son œuvre méritait vraiment d'être publiée. Pour l'être plus rapidement, il eût mieux valu en charger quelqu'un de plus libre de son temps que l'Archiviste départemental. Je m'efforce de mener de front et par égales parts l'inventaire professionnel et l'œuvre Brossard. Malgré la meilleure bonne volonté, la chose n'est pas réalisable; une partie sera toujours sacrifiée plus ou moins au profit de l'autre.

Le règlement général des archives, du 6 mars 1843, avait prévu ce surcroît de besogne, en stipulant, article 2, que « les archivistes et employés des archives ne pourront être, sous aucun prétexte, détournés de leurs fonctions ni chargés d'aucun travail étranger aux archives ». Je n'ai jamais voulu me prévaloir de ce texte cependant positif : J'ai toujours répondu de mon mieux, avec empressement et de la façon la plus désintéressée, aux vœux du Conseil général. J'ai expliqué longuement, dans des rapports précédents, et notamment dans celui de 1909, quelle était, à mon avis, la meilleure manière de présenter et d'utiliser toutes les notes de M. Brossard. C'est une œuvre de très longue haleine et qui ne va pas sans de sérieuses difficultés d'analyses. Le tome 1er, en cours d'impression, a 500 pages tirées. Il en aura de 900 à 1.000. Il a pour sous-titre « *Evénements. Institutions* ». Ce qui concerne l'administration, l'armée, les cultes, l'esprit public a déjà paru, ce qui revient à dire que toutes les notes concernant l'histoire administrative, militaire, religieuse et politique du département sont publiées. Reste à traiter l'histoire *économique et sociale*, ce qui n'est pas la moitié du volume et pourra être terminé dans quelques mois.

Bien que des raisons de santé et des intérêts patrimoniaux voudraient que je profite de mes droits à la retraite, acquis depuis le mois d'avril dernier, je resterai encore le temps voulu pour terminer le tome 1er, dans les mêmes conditions de désintéressement. J'espère qu'alors, sur le vu de l'œuvre, l'assemblée départementale voudra bien me faire connaître si j'ai bien rempli le but qu'elle s'est proposé, d'honorer la mémoire de son ancien Président, et me dire dans quelles conditions elle me permettrait d'occuper les loisirs de la retraite à parachever chez moi l'œuvre Brossard en publiant le tome II des *Notes et documents*. Ce dernier volume renfermerait les notices biographiques et topographiques dans un ordre alphabétique servant en même temps de table onomastique à l'ouvrage tout entier par les références aux trois volumes précédents. Ainsi, le nom de *Javogues*, le fameux terroriste, serait immédiatement suivi d'une notice biographique à la fin de laquelle figureraient les renvois suivants : Rédaction II, pages 116, 197, 303, 424; Notes 1, pages ....

Le nom *Lyonnais* serait la légende de la Notice sur l'Insurrection fédé-

raliste qui a eu tant de répercussion dans le département de la Loire. A la fin de l'exposé, on lirait :

Rédaction I, pages........

Rédaction II, pages......

Notes 1, pages........

Même notice historique brève, mêmes références après chaque *nom* de *localité*.

Un malentendu entre l'imprimeur et moi a laissé publier, l'année dernière, le titre du tome 1er des *Notes et documents*, tandis que, dans ma pensée, ce titre ne devait paraître qu'à la fin du texte, après la rédaction de l'introduction, laquelle doit être réservée jusqu'à la dernière heure aux explications éventuelles. J'ai vivement regretté cette erreur, et, pour répondre au vœu de M. Morel, sénateur, je lui ai déjà fait savoir que l'intercalation de la préface était encore possible, que cette préface comprendrait une biographie de M. Brossard, ingénieur et parlementaire, la bibliographie de ses œuvres, enfin l'exposé des conditions de publication de son *Histoire du département pendant la Révolution*.

Je suis allé à Paris, à mes frais, au printemps, pour prendre aux bibliothèques de la Chambre et du Sénat toutes références à son mandat de député, puis de sénateur, références bien difficiles et bien longues à trouver dans les tables si incomplètes de l'*Officiel*.

N'ayant pu faire qu'un séjour restreint à Paris, il ne m'a pas encore été possible de me renseigner sur l'ingénieur minéralogique de la province de Constantine et des mines de Malfidano en Sardaigne. On m'a signalé, dans la région roannaise, quelques contemporains qui pourraient me donner des détails sur la famille, la vie du jeune homme, ses études, sa participation à la guerre de 1870. Mais cette petite enquête au pays d'origine me demanderait quelques jours dont je ne peux disposer actuellement. Je pourrai utiliser pour cela quelques journées d'octobre.

En résumé, le tome 1er de l'Inventaire analytique des notes recueillies par M. Brossard paraîtra avec tous les éléments précités et cela dans un délai qui n'excédera pas quelques mois.

INVENTAIRE

Comme inventaire d'archives, j'ai analysé tous les procès-verbaux de l'administration centrale du département, du 15 germinal, an V, au 9 messidor, an V, rencontrant comme sujets saillants :

18 germinal, an V. — Renouvellement des administrations par **l'Assemblée électorale.**

20 germinal, an V. — Refus de Fanget, administrateur, de prendre part aux travaux de l'administration.

18 floréal, an V. — Composition et règlement intérieur des bureaux de l'administration départementale de la Loire, en exécution de la loi du 19 vendémiaire, an V, relative à l'organisation administrative et de police.

26 prairial, an V. — Fixation des traitements des employés de l'administration centrale.

REVISION DE L'ORTHOGRAPHE DES NOMS DE COMMUNES

Le 10 février 1912, vous m'avez fait l'honneur de me demander, de la part de M. le Ministre de l'Intérieur, de reviser, à l'occasion du dénombrement de la population, la nomenclature des noms de communes du département et plus spécialement l'orthographe d'une vingtaine de noms désignés.

Je vous ai répondu le 16 mars suivant, en vous adressant un tableau complet donnant, dans une première colonne les formes actuelles, dans une deuxième colonne les formes latines et médiévales, dans une troisième, les formes paraissant les plus correctes; enfin, dans une quatrième, les explications paraissant utiles pour proposer une forme. Je me suis toujours inspiré de l'orthographe du moyen-âge, d'après les terriers et pouillés, ainsi que des règles philologiques. Ce travail existait déjà, *disséminé* dans le grand ouvrage « Le Forez pittoresque », de Félix Thiollier. L'auteur est M. Vincent Durand. Je n'ai eu qu'à vérifier ses sources et à multiplier les exemples pour les noms qui m'étaient particulièrement signalés. Si M. le Ministre de l'Intérieur ne désapprouve le projet, je proposerais de faire imprimer ce tableau dans l'Annuaire du département, publication la mieux indiquée pour faire connaître au public les rectifications conformes aux règles étymologiques ou à la tradition exacte.

CONFÉRENCES AUX ÉLÈVES DE L'ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS

En conformité du vœu exprimé par M. le Ministre de l'Instruction publique dans sa circulaire du 20 mai courant et après en avoir causé avec M. l'Inspecteur d'Académie, j'accepte en principe, de faire aux élèves de l'Ecole normale de Montbrison, pendant l'année scolaire 1912-1913, six conférences sur l'organisation, la gestion et l'utilité des archives communales, en y joignant des notices de bibliographie locale. Je ne demande pour cela qu'une rémunération égale à celle des autres départements où, comme ici, cet enseignement spécial est donné hors de la résidence de l'Archiviste.

BIBLIOTHÈQUE HISTORIQUE

Dans le cours de cet exercice, il a été classé, à la bibliothèque historique, les ouvrages suivants adressés par M. le Ministre de l'Instruction publique :

1° *Procès-verbaux et rapports du Comité de mendicité de la Constituante* (1790-1791), publiés et annotés par Camille Bloch et Alexandre Tuetey;

2° *Recueil des actes du Comité de Salut public*, publié par Aulard, tome XXI;

3° *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France*, tome XLIV;

4° *Dictionnaire topographique du département de l'Ain*, rédigé par Edouard Philippon;

5° *La vente des biens nationaux dans le département des Bouches-du-Rhône*, tome IV, par Paul Moulin;

6° *Documents relatifs à la vente des biens nationaux* (Ille-et-Vilaine), par A. Guillou et A. Rebillon;

7° *Cahiers de doléances de la sénéchaussée de Rennes pour les Etats généraux de* 1789, par Henri Su et André Lesort;

8° *Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne, depuis les origines jusqu'à l'invasion arabe*, par Paul Monceaux;

9° *Bulletin de l'histoire économique de la Révolution*, année 1911, numéro unique;

10° *Recueil général des bas-reliefs, statues et bustes de la Gaule romaine*, par Emile Esperandieu;

11° *Recueil des actes du Directoire exécutif, publiés et anotés*, par A. Débidour, tome II;

12° *Bibliographie annuelle des travaux historiques et archéologiques*, publiés par les sociétés savantes de la France, dressée par Robert de Lasteyrie, membre de l'Institut, avec la collaboration d'Alexandre Vidier, Conservateur-adjoint à la Bibliothèque nationale (1907-1908);

13° *Répertoire sommaire des documents antérieurs à* 1800, conservés dans les archives communales (département de l'Aube);

14° *Cahier de doléances des bailliages de Sézanne et de Châtillon-sur-Marne*, par Gustave Laurent;

15° *Cahiers de doléances du bailliage de Troyes et du bailliage de Bar-sur-Seine*, par J.-J. Vernier;

16° *Les subsistances en céréales dans le district de Chaumont*, de 1788 à l'an V, par Ch. Lorain;

17° *Le Comité de subsistance de Toulouse* (12 août 1793, 3 mars 1795), par J. Adher.

ARCHIVES MODERNES

Dépôts de documents.

Il a été fait aux archives les versements suivants :

Par la Trésorerie générale, les registres de rôles, états de frais et journaux à souche des percepteurs de l'arrondissement de Saint-Etienne, pour l'année 1909;

Par la 1re division, 49 liasses de listes électorales et 336 listes nominatives du dénombrement de la population;

Par la 2me division, 11 liasses de documents concernant les voyageurs indigents, la vaccination, les recherches dans l'intérêt des familles, les autorisations de visiter des détenus, les demandes de passeports, les transports de corps, l'emploi du fusil de chasse; 3 liasses concernant les aliénés.

(Cette division a versé également les budgets et comptes des communes de 1905 à 1907).

Par la 4me division, les procès-verbaux des délibérations des conseils généraux, ainsi que les budgets des autres départements.

CLASSEMENT

Tous ces versements, sauf celui de la Trésorerie générale, qui est récent, ont été classés dans leurs séries respectives après avoir été allégés des papiers inutiles.

Le versement fait l'année dernière, par le service des Enfants assistés, ne comprenait que des documents sans intérêt. Seuls, 22 registres d'inscriptions d'enfants ou de dépenses, ont été, au cours de cet exercice, classés à la série 4 X.

REFONTE DES SÉRIES

La refonte des séries dont l'urgence se fait sentir de plus en plus, ainsi que je l'ai expliqué dans mes rapports précédents, a été continuée par le triage des séries suivantes :

Secours, inondations, tremblements de terre, explosions de grisou, sociétés d'anciens élèves des écoles, artistiques, amicales, société du sou des écoles, de la libre-pensée, de bienfaisance, sociétés maçonniques, musicales, de sarbacane, d'archers, de tir et de gymnastique, cercles, sociétés colombophiles.

Conformément aux instructions ministérielles et aux délais prévus, il a été extrait de ces séries 111 liasses de papiers inutiles, allant du n° 374 au n° 484, qui ont fait l'objet d'un bordereau détaillé.

Les papiers inutiles, mis de côté, au cours de cet exercice, soit en classant les documents versés par les bureaux de la Préfecture, soit pour faire place aux nouveaux apports dans les diverses séries du cadre de classement, se décomposent comme suit :

Série M	93	liasses
— R	158	—
— S	34	—
— U	54	—
— V	3	—
— X	80	—
Soit, en tout	422	liasses

qui, ajoutées au 111 liasses de la refonte générale de la série M donnent un total de 533 liasses qui viennent grossir l'amas des papiers à vendre.

Au fur et à mesure de la constitution des liasses, il est pris note des documents saillants qu'elles renferment.

RECHERCHES ET COMMUNICATIONS

Elles se décomposent comme suit :

Archives anciennes et bibliothèque Chaleyer		348
Archives modernes	dossiers consultés sur place	517
	dossiers communiqués au dehors	251
Documents en nombre remis aux administrations		468
	Total	1.584

Le service du casier administratif n'est pas compris dans le détail ci-dessus.

ARCHIVES DES SOUS-PRÉFECTURES

Pendant le séjour fait à la sous-préfecture de Montbrison en novembre 1911, il a été procédé au classement des documents suivants dans les séries du cadre officiel :

Séries M à Z

3 M. — Revision des listes électorales (1909-1911).

5 M. — Police sanitaire des animaux (1883-1907).

5 M. — Epidémies (1862-1910).

8 M. — Etrangers. — Correspondance (1900-1908).

10 M. — Assistance aux vieillards. — Statistique (1910).

11 M. — Agriculture. — Affaires diverses (1882-1895).

3 O. — Rozier-Côtes-d'Aurec. — Affaires communales (1861-1898).

5 O. — Budgets primitifs des communes (1910).

1 R. — Affaires militaires. — Classes 1904 et 1909.

4 V. — Petits Séminaires. — Inspection (1883-1906).

1 X. — Etablissements de bienfaisance. — Renouvellement des pouvoirs expirant le 31 décembre 1907.

4 X. — Enfants assistés (1903-1906).

5 X. — Aveugles. — Hospice des Quinze-Vingts (1890-1904).

Divers. — (1906-1910).

Les rôles et journaux à souche se rapportant à l'année 1908 ont été classés, et il a été extrait, comme papiers inutiles, tous les documents de cette nature antérieurs à 1881. Le classement des liasses de rôles a été refait.

Veuillez agréer, Monsieur le PRÉFET, l'hommage de mon respectueux et entier dévouement.

L'Archiviste départemental,

Inspecteur des archives communales et hospitalières,

JOSEPH DE FREMINVILLE.

Rapport de M. l'Archiviste départemental

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

RAPPORT

DE

M. l'Archiviste départemental

CONSEIL GÉNÉRAL

2e Session ordinaire de 1912



SAINT-ÉTIENNE
Imprimerie Moderne Stéphanoise, PLOTON et CHAVE
—
1912

classer les derniers versements des divisions auxquels il a été peu touché, faute d'assez de temps pour cela. Le personnel auxiliaire des Archives ayant été complètement changé, deux ou trois mois ont dû être consacrés à la formation des nouveaux venus. D'autre part, des recherches particulièrement nombreuses cette année, pour établir des droits à la médaille commémorative de la guerre de 1870, ou pour régler des pensions de retraites ouvrières, ont absorbé leur temps.

Les travaux d'inventaire d'archives anciennes ont subi aussi, depuis plusieurs mois, un temps d'arrêt provisoire, pour terminer la publication Brossard en cours, dont il a été rendu compte ailleurs. Ils devront être repris par la continuation de la série L (registrés de délibérations de l'Administration centrale dont le dernier article, L. 31 est à l'impression),et la série H supplément (archives hospitalières), qu'il faudrait poursuivre par celles de Saint-Bonnet-le-Château et de Saint-Galmier, dont la composition se trouve dans mes procès-verbaux d'inspection.

BIBLIOTHÈQUE HISTORIQUE

Dans le cours de cet exercice, il a été classé à la Bibliothèque historique, les ouvrages suivants :

1° *Les subsistances en céréales dans le district de Chaumont, de* 1788 *à l'an V*, par Ch. Lorain (Tome II);

2° *Cahiers de doléances de la sénéchaussée de Niort*, par Léonce Cathelineau;

3° *Cahiers de doléances de la sénéchaussée de Rennes*, par Henri Sée et André Lesort (Tome IV);

4° *Cahiers du bailliage de Dieuzé*, par Charles Etienne;

5° *La vente des biens nationaux dans le département de la Gironde*, par Marion, Benzacar et Caudrillier (Tome II);

6° *Bulletin d'histoire économique de la révolution*, 1912, n° 1;

7° *Vente des biens nationaux dans le département de l'Yonne (district de Sens)*, par Charles Porée (Tome I);

8° *Répertoire sommaire des documents antérieurs à* 1.800 *(département du Calvados)*;

9° *Inventaire sommaire des archives historiques* (Tome IV) (Ministère de la Guerre);

10° *Notes et documents sur les travaux de* 1903 *à* 1912 *de la Commission de recherche et de publication des documents relatifs à la vie économique de la République* (Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts).

ARCHIVES MODERNES

Dépôts de documents

Il a été fait aux Archives modernes les versements suivants :

290 liasses (série T), par la 1re division;

81 liasses (séries M. O. T, X), par la 2me division;

25 liasses (série P et S), par la 3me division:

212 liasses de dossiers d'administration départementale, de comptabilité, par la 4me division;

13 liasses (série T et K), par le Cabinet du Préfet;

104 liasses de comptes de gestion, par le greffe;

33 liasses ou registres, par le service des Enfants assistés;

Soit un total global de 758 liasses ou registres.

CLASSEMENT

Tous ces versements ont été faits presque à la fois. Aussi a-t-il éte presque impossible de classer réglementairement toutes ces liasses dans les travées ou casiers de leurs séries ou sous-séries respectives. Seul, le classement réglementaire du versement de la 2me division est achevée. Mais les autres liasses, alignées sur le plancher du grenier des Archives suivant exactement l'ordre dans lequel elles sont inscrites sur les bordereaux de versement, peuvent être retrouvées rapidement quand il est nécessaire de les consulter.

REFONTE DES SERIES

Le travail de refonte de la série 4 M, poussé l'année dernière jusqu'à la sous-série 4 M 17, a été continué jusqu'à 4 M 20, donnant 28 bonnes liasses et 41 liasses de papiers inutiles. (Les sous-séries allant de 4 M 17 a 4 M 20 sont celles des : Cercles divers, sociétés diverses : musicales, de sarbacane et d'archers, de tir et de gymnastique, des subventions, des syndicats et coopératives et des sociétés de secours mutuels.

RECHERCHES ET COMMUNICATIONS

Elles se décomposent comme suit :

Archives anciennes et bibliothèque Chaleyer		500
Archives modernes :	dossiers consultés sur place	1.442
	dossiers communiqués au dehors	133
Documents remis en nombre		275
	TOTAL	2.350

Le service du casier administratif n'est pas compris dans le détail ci-dessus.

ARCHIVES DES SOUS-PRÉFECTURES

1° *Roanne.*

Pendant son séjour à Roanne, le commis d'archives a classé :

1° Les journaux officiels des années 1908-1909-1910-1911-1912-1913, ainsi qu'un certain nombre de Bulletins des Lois déclassés;

2° Classé dans les rayonnages récemment installés à cet effet, les archives des 17 perceptions de l'arrondissement de Roanne suivant l'ordre alphabétique des noms de ces perceptions. Mais comme les archives de ces perceptions, pour les vingt années écoulées environ, sont toutes en tas et sans ordre aucun sur le plancher, au centre de la pièce, il n'a pu être méthodiquement classé que les archives des années 1908, 1909 et 1910, auxquelles il est le plus souvent besoin de recourir.

3° Classé 68 liasses d'archives administratives des services de la sous-préfecture ressortissant aux sous-séries : 2 M; 3 M; 4 M; 5 M; 6 M; 8 M, 10 M; 11 M; 12 et 13 M; 8 O; P; R; T; V; X.

Remarques. — La petite salle où sont classées les archives administratives regorge déjà de liasses. Et il conviendrait, sans doute, de classer ailleurs *Journaux Officiels et Bulletins des Lois*, pour vider des cases qui, dans un an ou deux seront nécessaires pour permettre un classement pratique des archives administratives. Et les *Journaux Officiels* et les *Bulletins des Lois* pourraient bien, semble-t-il, être casés dans la salle des Archives des Perceptions.

2° *Montbrison :*

Pendant son séjour à Montbrison, le commis d'Archives a :

1° Relevé du plancher et classé sur les rayonnages à cet effet trois années de rôles généraux de chacune des 19 perceptions de l'arrondissement de Montbrison. Les rayonnages de certaines perceptions étant trop petits, il a fallu laisser, en ligne, sur le plancher, au pied de ces rayonnages, nombre de journaux à souche, que protègent d'ailleurs assez bien leurs couvertures demi-rigides;

2° Classé 35 liasses d'archives administratives des services de la sous-préfecture et ressortissant aux sous-séries suivantes :

4, 5, 10, 11, 12 et 13 M;
3 et 8 N;
3, 5 et 10 O;
2 P;
1 et 2 R;
T, X et U.

Veuillez agréer, Monsieur le PRÉFET, l'hommage de mon respectueux dévouement.

L'Archiviste départemental,

Inspecteur des Archives communales et hospitalières,

JOSEPH DE FRÉMINVILLE.

Rapport de M. l'Archiviste départemental

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

RAPPORT

DE

M. l'Archiviste départemental

CONSEIL GÉNÉRAL

2e Session ordinaire de 1914



SAINT-ETIENNE
IMPRIMERIE MODERNE, PLOTON ET CHAVE, Directeurs

1914

RAPPORT

DE

M. l'Archiviste départemental

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous adresser mon rapport annuel, conformément à l'article 4 du règlement général des archives départementales du 6 mars 1843 et de la circulaire du 23 juin 1875.

ARCHIVES DEPARTEMENTALES

Je constate tous les jours combien ma tâche est facilitée par l'ordre matériel parfait que mon savant prédécesseur a su établir dans les archives tant anciennes que modernes.

Local. — La salle des archives anciennes est claire et spacieuse. La salle des archives modernes est très obscure, et par suite les recherches y sont laborieuses. A mon avis, il serait bon d'étudier un projet remédiant à cet état de choses.

Récolement. — Mon premier soin a été de faire le récolement des archives départementales, conformément aux instructions de la dépêche ministérielle du 31 juillet 1913. Ce travail s'est effectué rayon par rayon et liasse par liasse; j'ai tenu à obtenir ainsi une véritable photographie du dépôt qui m'était confié. Ce récolement a été envoyé à M. le Ministre de l'Instruction publique, mais j'ai gardé le double, qui permet de trouver très rapidement les documents cherchés.

Refonte. — La refonte de la série M a été poursuivie. Cette importante série reçoit les documents les plus divers (élections, conseils municipaux,

police, hygiène, état-civil, agriculture, commerce, etc.); il faut la débarrasser de tous les papiers inutiles.

Inventaire. — J'ai continué l'inventaire de la série L, commencé depuis plusieurs années. Ce travail sera terminé le plus rapidement possible. Il est nécessaire de l'achever avant d'aborder l'inventaire d'une autre série et les répertoires numériques.

Versements. — Conformément à votre décision du 23 juin 1914, M. le PRÉFET, vos arrêtés sont déposés aux archives.

Les versements suivants ont été effectués par les divers services :

Cabinet : Le 27 janvier 1914, médailles d'honneur du travail, années 1911 et 1912, (deux liasses); — le 7 février 1914, médailles coloniales, 1894-1900 et 1901-1910 (deux liasses); messages du Président de la République, déclarations du gouvernement, discours dont l'affichage a été prononcé par le Sénat et la Chambre des Députés, (deux liasses); secours d'extrême urgence, 1912, (deux liasses); commissions administratives des hospices et bureaux de bienfaisance, 1879-1899, (1 registre); — le 28 mars 1914, belles actions, jusqu'en 1905 inclus (trois liasses); médailles d'honneur du travail, correspondance générale, 1900-1910 (une liasse).

2me *Division :* Le 15 décembre 1913, assistance aux vieillards, listes d'assistance, 1910-1912 (douze liasses); — le 17 décembre 1913, assistance aux vieillards, 1907-1912 (quarante et une liasses); assistance médicale, 1908-1912 (dix-neuf liasses).

3me *Division* : Le 5 novembre 1913, pigeons voyageurs, 1902-1909 (quatre liasses); classe 1908 (quatorze liasses); ravitaillement, 1908-1910 (sept liasses); non-disponibles, 1900-1907 (une liasse); sociétés de tir, 1908-1909 (une liasse); soutiens de famille 1908-1912 (quarante liasses); classe 1908 (une liasse); classe 1909 (seize liasses); classe 1910 (une liasse); engagés volontaires, 1904-1910 (une liasse); réservistes et teritoriaux, 1908-1910 (une liasse); classement des chevaux, 1907-1910 (une liasse); chevaux et voitures, 1911 (une liasse); recensement, 1896-1900 (sept liasses); — le 17 mars 1914, permis de chasse, 1913 (trente-six liasses); transport de corps, arrêtés d'autorisation, 1913 (douze liasses); visite des détenus, 1913 (une liasse); destruction des animaux nuisibles 1912-1913 (deux liasses); voyageurs indigents, 1912 (deux liasses); recherches dans l'intérêt des familles antérieures à 1912 (une liasse).

4me *Division :* Le 20 mai 1914, assistance médicale gratuite trois liasses); mémoires d'hôpitaux, 1911-1912 (deux liasses).

Inspection académique : Le 4 juin 1914, états des indemnités de résidence allouées aux instituteurs et institutrices publics, 1900-1912 (une

liasse); états des traitements des instituteurs et institutrices publiques des écoles primaires élémentaires, 1854-1872 (deux liasses); états des traitements des instituteurs et institutrices publics, 1880-1888 (deux liasses), état des modifications survenues dans les traitements du personnel des écoles primaires élémentaires, 1891-1908 (5 liasses).

Communications : Les communications faites dans le cours de l'année peuvent se décomposer ainsi : archives anciennes, 288; archives modernes, 2.108; bibliothèque Chaleyer, 62.

ARCHIVES DES SOUS-PREFECTURES

Montbrison. — Classement fait par le commis des archives :

2 M, élections législatives de 1914 (une liasse).

4 M, affaires municipales : Chazelles-sur-Lyon, Feurs, Montbrison, Sail-sous-Couzan, Saint-Galmier, Verrières (une liasse).

4 M, permis de chasse, 1911-1912 (une liasse).

5 M, assisance aux vieillards, 1912-1914 (une liasse).

11 M, statistiques agricoles, médailles d'honneur agricoles et industrielles, 1906-1912 (une liasse).

5 O, budgets et comptes, 1912-1913 (deux liasses).

P, (57 registres du service de la recette des finances se rapportant aux opérations de 1904).

P, rôles et journaux à souche pour taxes assimilées de l'année 1911, versées par les perceptions de Boën, Chazelles-sur-Lyon, Chevrières, Feurs, Montbrison, Nervieux, Noirétable, Panissières, Prétieux, Saint-Bonnet-le-Château, Saint-Galmier, Saint-Georges-en-Couzan, Saint-Jean-Soleymieux, Saint-Rambert, Saint-Sixte, Soleymieux, Sury-le-Comtal, Usson, Verrières.

R, grandes manœuvres, 1887-1894 (une liasse).

1 X, 1908-1913 (une liasse).

2 X, 1912 (une liasse).

Roanne. — Les papiers de finances, qui se trouvaient entassés sur le plancher, ont été classés sur des rayons, conformément aux instructions de la dépêche ministérielle du 2 mars 1914.

ARCHIVES COMMMUNALES

Les évènements actuels ont interrompu ma tournée d'inspection des archives communales. Je la reprendrai dès que les circonstances le permettront.

J'ai trouvé beaucoup de bonne volonté chez MM. les Secrétaires de mairie, mais plusieurs se plaignent de ne pas connaître les règles du classement des archives communales. Je me suis mis à leur entière disposition. Jusqu'à présent, j'ai fait les constatations suivantes :

Coteau (Le). — Pas d'inventaire. Le secrétaire de la mairie vient de commencer un classement. *Registres de l'état-civil* et *registres des délibérations municipales*, de 1846 (la commune ne date que de cette époque) à nos jours, reliés. — *Bulletin des lois*, relié. — *Bulletin du Ministère de l'Intérieur*, relié.

Feurs. — Pas d'inventaire. — *Registres de l'état-civil*, de 1586 à nos jours, complets, bien reliés. — *Registres des délibérations municipales*, de 1788 à nos jours. — *Bulletin des lois*, broché. — *Bulletin du Ministère de l'Intérieur*, broché. — *Journal officiel.*

Izieux. — Inventaire dressé en 1896. — *Registres de l'état-civil*, de 1600 à nos jours. — *Registres des délibérations municipales*, de 1790 à nos jours, avec un déficit de deux registres (constaté déjà dans le rapport de M. de Fréminville, en 1897), du 22 janvier 1792 au 13 juillet 1793 et de 1814 à 1837. — *Bulletin des lois*, relié jusqu'en 1905. — *Bulletin du Ministère de l'Intérieur*, relié jusqu'en 1905. — *Journal des communes*, relié jusqu'en 1905.

Montbrison. — *Registres de l'état-civil*, de 1580 à nos jours. — *Registres des délibérations municipales*, de 1790 à nos jours. — A la bibliothèque de *la Diana* se trouvent 152 pièces, estampillées au nom de la ville de Montbrison; elles appartiennent à cette dernière, mais n'ont pas à proprement parler, le caractère d'archives communales.

Notre-Dame-de-Boisset. — Ordre matériel suffisant. — Pas d'inventaire. — *Registres de l'état-civil*, de 1694 à nos jours, reliés. — *Registres des délibérations municipales*, de 1835 à nos jours, reliés. — *Bulletin des lois*, broché. — *Bulletin du Ministère de l'Intérieur*, broché.

Rive-de-Gier. — Pas d'inventaire. — *Registres de l'état-civil*, de 1668 à nos jours. — *Registres des délibérations municipales*, de 1789 à nos jours.

Roche-la-Molière. — M. le Secrétaire de la mairie m'a déclaré n'avoir jamais vu l'inventaire dont il est fait mention dans le rapport de 1901. — *Registres de l'état-civil*, de 1793 à nos jours. — *Registres des délibérations municipales*, de 1829 à nos jours, avec une lacune de 1859 à 1888. — *Bulletin des lois.* — *Bulletin du Ministère de l'Intérieur.*

Saint-Chamond. — Pas d'inventaire. — Ordre matériel parfait. — *Registres de l'état-civil :*

Paroisse Notre-Dame

1 registre de naissances de 1596 à 1623.
1 — de 1629 à 1645.
1 — de 1644 à 1663.
14 registres contenant naissances, mariages et décès de 1664 à 1793.

Paroisse de Saint-Pierre

1 registre de naissances de 1630 à 1662.
1 — de 1620 à 1653.
1 registre contenant naissances, mariages et décès de 1654 à 1674.
1 registre contenant naissances, mariages et décès de 1666 à 1691.
12 registres contenant naissances, mariages et décès de 1692 à 1793.

Paroisse de Saint-Ennemond

1 registre contenant naissances, mariages et décès de 1653 à 1699.
1 registre contenant naissances, mariages et décès de 1700 à 1749.

Hôtel-Dieu

1 registre de décès, de 1718 à 1765.
1 registre contenant naissances et décès de 1766 à 1792.

1 registre de publications de mariages de la commune, du 30 décembre 1792 au 16 nivôse, an II.

Registres de mariages, naissances et décès du 1er janvier 1793 à ce jour.

Registres des délibérations du Conseil municipal, de 1788 à nos jours.

Saint-Etienne. — Archives fort bien classées. — L'inventaire est un modèle du genre; je regrette vivement que les préoccupations du moment ne m'aient pas permis de le transcrire et de l'insérer dans mon rapport.

Saint-Priest-en-Jarez. — *Registres de l'état-civil*, de 1639 à nos jours. — *Registres des délibérations municipales* de 1792 à nos jours. — Une liasse de pièces de procédure des XVIIe et XVIIIe siècles, de la Sénéchaussée de Saint-Etienne.

Saint-Vincent-de-Boisset. — Archives bien classées. — Inventaire de 1896. — *Registres de l'état-civil*, de 1627 à nos jours, reliés. — *Registres des délibérations municipales*, de 1788 à nos jours, reliés. — *Bulletin des lois*, relié. — *Bulletin du Ministère de l'Intérieur*, relié.

Villars. — Pas d'inventaire. — *Registres de l'état-civil*, de 1642 à nos jours, reliés. — *Registres des délibérations municipales*, depuis le 31 août 1889; les registres précédents ont disparu, ainsi que M. de Fréminville le constate dans son rapport de 1901. M. le Secrétaire de la mairie m'a déclaré ne les avoir jamais vus. — *Bulletin des lois*. — *Bulletin du Ministère de l'Intérieur*.

ARCHIVES HOSPITALIÈRES

Montbrison. — Archives bien classées et renfermées dans des cartons.

BIBLIOTHÈQUE ADMINISTRATIVE

Conformément à vos instructions du 24 mai 1914, M. le PRÉFET, j'ai inventorié les ouvrages appartenant au département et disséminés dans les divers services de la Préfecture. Il ne reste plus qu'à dresser l'état de ces livres.

BIBLIOTHÈQUE CHALEYER

La bibliothèque Chaleyer contient des ouvrages fort intéressants pour l'histoire du Forez et des régions voisines; je les ai fait classer.

Il existe un catalogue imprimé de cette bibliothèque; malheureusement, les livres y figurent par ordre alphabétique de noms d'auteurs, de là une perte de temps pour les travailleurs qui, le plus souvent, cherchent les ouvrages concernant tel sujet ou telle province et désirent les rencontrer immédiatement groupés. Aussi m'a-t-il paru nécessaire de dresser deux nouveaux catalogues sur fiches, l'un par ordre *méthodique*, l'autre par ordre *topographique*.

BIBLIOTHEQUE HISTORIQUE

Voici la liste des ouvrages reçus dans le cours de cette année pour la bibliothèque historique :

AULARD. — *Recueil des actes du Comité de Salut public* (tome XXIII).

BLOSSIER (Albert). — *Cahiers de doléances du baillage de Honfleur pour les Etats-Généraux de* 1789.

BRIDREY (Emile). — *Cahiers de doléances du baillage de Cotentin pour les Etats-Généraux de* 1789 (tome III).

CARON (Pierre). — *Rapports des agents du Ministre de l'Intérieur dans les départements* (1793, *an* II), (tome I).

COUARD (E.). — *L'administration départementale de Seine-et-Oise*, 1790-1913.

DEBIDOUR (A.). — *Recueil des actes du Directoire exécutif* (tome III).

Documents sur l'histoire religieuse de la France pendant la Restauration, 1814-1830.

Inventaire-sommaire des archives départementales de l'Allier, séries D-E.

Inventaire-sommaire des archives départementales et communales des Hautes-Alpes : série E (tome II); *série G* (tomeVII); *ville de Gap* (tome II).

Inventaire-sommaire des archives départementales du Finistère, série B, amirautés de Cornouailles et de Morlaix.

Inventaire-sommaire des archives départementales du Var, série E.

PERROUD (Claude). — Lettres de Madame Roland, nouvelle série (tome I).

PORÉE (Charles). — Documents relatifs à la vente des biens nationaux dans le district de Sens (tome II).

REBILLON (Armand). — La situation économique du clergé à la veille de la Révolution dans les districts de Rennes, de Fougères et de Vitré.

Répertoire numérique de la série E des archives départementales des Hautes-Alpes.

Répertoire numérique des séries E et V des archives départementales de l'Ariège.

Répertoire numérique de la série K des archives départementales de l'Ariège.

Répertoire numérique de la série V des archives départementales de la Charente-Inférieure.

Répertoire numérique de la série T des archives départementales de la Dordogne.

Répertoire numérique de la série K des archives départementales de la Drôme.

Répertoire numérique de la série V des archives départementales de la Haute-Garonne.

Répertoire numérique de la série Y des archives départementales de la Haute-Garonne.

Répertoire numérique des séries B^6, B^7 et N des archives départementales de la Gironde.

Répertoire numérique de la série V des archives départementales de la Loire-Inférieure.

Répertoire numérique des séries U et Y des archives départementales de la Manche.

Répertoire numérique de la série Q des archives départementales du Pas-de-Calais.

Répertoire sommaire des documents antérieurs à 1800 conservés dans les archives communales (département des Bouches-du-Rhône).

SCHWAB (Léon). — *Documents relatifs à la vente des biens nationaux dans le district de Remiremont.*

Statistique agricole de 1814.

DÉPOT LÉGAL

Conformément à votre arrêté du 28 juin 1914, M. le PRÉFET, l'important service du dépôt légal est rattaché aux Archives départementales depuis le 1er juillet.

Veuillez agréer, M. le PRÉFET, l'expression de mon profond respect.

Saint-Etienne, le 15 août 1914.

L'Archiviste départemental,

LOUIS BIERNAWSKI.

RAPPORT

DE

M. l'Archiviste Départemental

MONSIEUR LE PRÉFET,

J'ai l'honneur de vous adresser mon rapport annuel, conformément au règlement général du 6 mars 1843, à la circulaire du 23 juin 1875 et à votre lettre du 27 juillet 1920.

Archives départementales

Personnel. - M. Rauch, seul employé des Archives départementales depuis 1916, quitte définitivement son service par suite de son mauvais état de santé. Je ne peux voir qu'avec regret le départ de ce collaborateur utile et consciencieux. Lorsque ces lignes paraîtront il aura certainement été pourvu à son remplacement.

Budget. - L'augmentation des frais de toutes sortes me contraint à la nécessité absolue de demander au Conseil général une augmentation proportionnée des crédits alloués pour le service des Archives : Le crédit de 100 francs pour le dépouillement extraordinaire des archives, achat de carton et papier serait ainsi élevé à 500 francs ; celui de 600 francs pour les frais de bureau et de tournées à 1.800 fr. ; celui de 500 francs pour la publication de l'inventaire à 2.500 fr. ; celui de 200 francs pour achat et reliure d'ouvrages à 1.000 francs ; celui de 300 francs pour le classement des archives des Sous-Préfecture à 600 francs.

Inventaire. - Le Ministère, dans le courant de cette année, a approuvé le manuscrit de l'inventaire des registres L 39 (29 Floréal an VII, 18 mai 1799 - 3 Fructidor an VII, 20 août 1799), L 40 (4 Fructidor an VII, 21 août 1799 - 29 brumaire an VII, 20 septembre 1799), L 41 (1er Frimaire an VIII, 29 novembre 1799 - 7 Pluviose an VIII, 27 janvier 1800). Je termine en ce moment l'inventaire du registre L 42 (7 Pluviose an VIII, 27 janvier 1800 - 5 Germinal an VIII, 26 mars 1800). La place me manque ici pour donner des détails, mais je dois dire que ces registres sont très riches

en renseignements sur l'esprit public pendant la période de la fin du Directoire et du commencement du Consulat.

J'envoie au Ministère les épreuves des feuilles 45 et 46. Le quatrième fascicule de l'inventaire de la série L. commencé par M. de Fréminville, paraîtra incessamment.

Versements. — Des versements ont été effectués par le Cabinet (7 liasses et 4 registres), par la 2e Division (135 liasses et 9 registres), par la 3e Division (111 liasses).

Classement. — 317 liasses ont été classées dans les séries M, N, O, P, R, S, T, V, X et Y.

Dons. — M. le Préfet de Loir-et-Cher a envoyé aux Archives de la Loire les extraits de décès de 3 soldats originaires de notre département : Louis Denis, du 27e Bataillon de Soissons, décédé à l'hôpital d'Amiens, le 1er août 1793 ; Pralot, de la 6e demi-brigade, décédé à l'hôpital Grand-Hème, le 28 novembre 1795 ; Jean Derain du 23e bataillon des fédérés, décédé à l'hôpital St-Vaast, le 14 juin 1796. Ces trois pièces ont été classées dans la série 1 R^{11}.

M. de Beaucorps nous a fait don d'une intéressante collection de lettres, adressées à M. de Nonneville, Préfet de la Loire, de 1815 à 1818. Cette correspondance a été classée dans la série 1 M^{1}.

Legs Majollat. — Le Conseil général a accepté le legs fait au département de la Loire par un stéphanois, M. Majollat. Ce legs comprend : 1° une collection incomplète de divers journaux quotidiens de Paris de 1914 à 1917 ; 2° une collection de 3 journaux politico satiriques : *l'Eclipse*, de 1868 à 1876 ; *La Lune*, de 1860 à 1868, *La Lune Rousse*, de 1877 à 1879 ; 3° quatre albums de photographies de monuments. La collection des quotidiens a été classée dans la série 1 M 23, car elle peut présenter quelque intérêt pour la période de la guerre. Les journaux satiriques et les albums ont été déposés à la bibliothèque Chaleyer.

Communications. — Le nombre des communications, du 1er août 1919 au 1er août 1920, a été de 72 pour les archives anciennes, 1084 pour les archives modernes et 179 pour la bibliothèque Chaleyer.

Dépôt légal. — Le service du dépôt légal a enregistré 86 journaux et publications périodiques et 28 imprimés non périodiques.

Archives des Sous-Préfectures

L'état de santé de M. Rauch l'a empêché de classer les archives des sous-préfectures.

Archives communales

Andrézieux. — Cette commune existe seulement depuis 1830 ; elle était précédemment rattachée à celle de Bouthéon. Ni inventaire, ni procès-verbal de recolement. Les registres de l'état-civil sont complets depuis 1830 et ceux des délibérations municipales depuis 1864. (le secrétaire de la mairie m'a déclaré n'avoir jamais vu les registres antérieurs à cette date.) Pas de collection du *Journal officiel*, ni de *Bulletins des Lois*. Collection du *Recueil des Actes administratifs* reliée jusqu'en 1908.

Le Chambon-Feugerolles. — Les deux communes du Chambon et de Feugerolles ont été réunies en 1834. Ni inventaire, ni procès-verbal de recolement. La dernière inspection (1900) mentionnait des registres de l'état-civil depuis 1590 et des registres de délibérations municipales depuis 1808. Toutes les archives ont été détruites par l'incendie du 24 avril 1910, sauf un registre des naissances de 1883 à 1886. L'état-civil a été recontitué grâce aux registres du greffe. L'acte le plus ancien est du 1er janvier 1793. Pour les années 1793 et 1794 seulement les naissances et les mariages. De 1795 à 1805 naissances, mariages et décès. De 1805 à 1808 aucun acte. Ces registres sont complets depuis 1808 jusqu'à nos jours. Les registres de délibérations municipales ne datent que du 4 mai 1910. Collection du *Bulletin des Lois* reliée depuis 1911. Collection du *Journal officiel* depuis 1910, non reliée. Les archives hospitalières, déposées à la mairie, ont été aussi brûlées en 1910. Elles sont représentées actuellement : 1° par une monographie (un cahier) résumant la vie de cet hôpital depuis sa fondation (1852) ; 2° par tous les documents postérieurs à 1910.

Firminy. — Ni inventaire, ni procès-verbal de recolement. Registres de l'Etat-civil : 1617-1664, 1644-1672, 1673-1682, 1683-1692, 1692-1702, 1703-1712, 1713-1722, 1723-1732, 1731-1742, 1743-1752, 1756-1762, 1763-1768, 1769-1772, 1773-1776, 1777-1783, 1784-1790, 1790-1792 (3 registres), 1793-1802, et complets jusqu'à ce jour. Registre des délibérations municipales de 1791 à ce jour. Collections du *Bulletin des Lois* et du *Journal officiel* non reliées. *Recueil des Actes administratifs* relié.

Fraisses. — Ni inventaire, ni procès-verbal de récolement. Registres de l'état-civil complets depuis l'an II, registres des délibérations municipales depuis 1838. Collections du *Journal officiel* et du *Recueil des Actes administratifs* incomplètes pour la période de la guerre. Collection du *Bulletin des Lois* reliée.

Grand-Croix. — Cette commune, détachée de Saint-Paul-en-Jarez, existe depuis 1860. Ni inventaire, ni procès-verbal de récolement.

Registres de l'état-civil complets de 1860 à ce jour. Registres de délibérations municipales : août 1860-11 juillet 1878 ; 25 août 1878-11 avril 1888 (de nombreux feuillets sont brûlés sur les bords) ; de 1888 à 1890 absence de registres, constatée par la dernière inspection (1898) ; 3e registre, 17 août 1890-30 mars 1911 ; 4e registre, 28 mai 1911 à ce jour.

Lorette. — Cette commune, détachée de Saint-Paul-en-Jarez, Farnay, Rive-de-Gier, Saint-Genis-Terrenoire et Cellieu, existe depuis 1848. Ni inventaire, ni procès-verbal de récolement. L'état-civil et les délibérations municipales sont complets de 1848 à ce jour. Collections du *Journal officiel*, du *Bulletin des Lois* et du *Recueil des Actes administratifs*.

La Ricamarie. — Cette commune, détachée du Chambon, St-Etienne et Roche-la-Molière, existe depuis 1844. Ni inventaire, ni procès-verbal de récolement. Registres de l'état-civil et des délibérations municipales complets de 1844 à ce jour. Collection du *Journal officiel* non reliée, collections du *Bulletin des Lois* et du *Recueil des Actes administratifs* reliées.

Rochetaillée. — Inventaire de 1909. Pas de procès-verbal de récolement. Etat-civil : 1616-1676, 1680-1770, 1700-1722, 1723-1747, 1748-1785, 1766-an II, 1770-1791, an V-an IX, 1802-1815, 1816-1833, 1834-1850, 1851-1865 et jusqu'à ce jour. Délibérations municipales seulement depuis 1901 ; les registres de 1811 à 1911, mentionnés sur le dernier rapport d'inspection (1909), n'ont pas été retrouvés. Pas de collection du *Journal officiel*. Collection du *Recueil des Actes administratifs* et du *Bulletin des Lois*.

Saint-Genest-Lerpt. — Ni inventaire, ni procès-verbal de récolement. Les registres de l'état-civil de 1618 à 1668, 1697, 1773 à 1795 et les registres des délibérations municipales de l'an XII à 1808, mentionnés par la dernière inspection (1900), n'ont pas été retrouvés par le secrétaire de la mairie. J'ai constaté la présence des registres suivants. Etat-civil, 1612-1618, 1668-1676, 1683-1692, 1696, 1700-1738, 1739-1755, 1755-1779, 1795 à ce jour. Délibérations municipales : an X et an XII, 1808-1843, 1843-1863, 1863-1884, 1884-1900 à ce jour. Collections du *Journal Officiel*, *Bulletin des lois* et du *Recueil des Actes administratifs* reliés.

Saint-Héand. — Inventaire de 1881. Pas de procès-verbal de récolement. Etat-civil : 1629-1637, 1620-1656, 1681-1697, 1700-1707, 1708-1717, 1718-1732, 1733-1743, 1744-1754, 1755-1765, 1765-1775, 1773, 1775-1785, 1785-1792, 1792-1796, 1797-1802, 1803-1808, 1809-1815, 1816-1818 et jusqu'à ce jour.

Délibérations municipales : 5 registres de 1824 à ce jour. Un registre de dispenses de mariages, de 1743 à 1790, et le registre des délibérations municipales de 1815 à 1823, mentionnés dans le dernier rapport (1901) n'ont pas été retrouvés. Collections du *Journal officiel*, du *Bulletin des Lois* et du *Recueil des Actes administratifs*, classées, mais non reliées.

Saint-Jean-Bonnefonds. — Inventaire de 1912 tenu à jour sauf pendant la guerre. Pas de procès-verbal de récolement. Etat-civil : 1652-1692, 1692-1723, 1724-1752, 1753-1773, 1774 - 1792 et jusqu'à ce jour. Délibérations municipales : 1790-an X, an XI, an XII ; de l'an XII à 1824 il n'y a que des procès-verbaux d'installation de maires. A partir de 1814, les registres sont complets jusqu'à ce jour. Collection du *Journal officiel* non reliée, collections reliées du *Bulletin des Lois* et du *Recueil des Actes administratifs*.

Saint-Just-sur-Loire. — Inventaire de 1895 non tenu à jour. Pas de procès-verbal de récolement. Un registre de fondations au profit de l'église de Saint-Just (1661). Etat-civil : 1580 et 1597, 1608-1613, 1615-1625, 1649-1668, 1673-1676, 1676-1699, 1700-1736, 1736-1746, 1747-1762, 1763-1770, 1771-1780, 1781-1792 et jusqu'à ce jour ; les registres sont reliés jusqu'en 1898. Délibérations municipales de 1832 à ce jour. Collection du *Journal officiel*, non reliée. Collections reliées du *Bulletin des Lois* et du *Recueil des Actes administratifs*.

Saint-Paul-en-Jarez. Inventaire de 1813 non tenu à jour. Pas de procès-verbal de récolement. Etat-civil : 1612-1640, 1632-1646, 1670-1672, 1653-1671, 1672-1681, 1682-1699, 1700-1706, 1707-1715, 1715-1724, 1725-1734, 1735-1745, 1746-1756, 1756-1766, 1766-1773, 1774-1775, 1774-1784, 1784-1789, 1789-1792 et jusqu'à ce jour. Délibérations municipales de 1788 à ce jour. Pas de collection du *Journal officiel*, ni du *Bulletin des Lois*. Collection du *Recueil des Actes administratifs* reliée.

Saint-Victor-sur-Loire. Deux inventaires, l'un de 1843, l'autre de 1896, tenu à jour jusqu'en 1899. Pas de procès-verbal de récolement. Etat-civil : 1595-1614, 1614-1620, 1621-1641, 1642-1667, 1672-1684, 1685-1699, 1700-1721, 1721-1740, 1741-1751, 1751-1759, 1759-1770, 1771-1792 et jusqu'à ce jour. Délibérations municipales : an II-an IV, an VIII-an XI, an XI-1811, 1813-1833, 1833-1841, 1860-1895, 1895-1908, 1908 à ce jour. Les registres de l'état-civil, de 1668 à 1671, et des délibérations municipales, de 1789 à 1793, mentionnés à la dernière inspection (1900), n'ont pas été retrouvés. Le deficit du registre des délibérations de 1841 et 1860 était déjà signalé en 1900. Pas de collection du *Journal officiel*. Collections du *Bulletin des Lois* et du *Recueil des Actes administratifs* reliees.

Terrenoire. - Inventaire de 1909, pas de procès verbal de récolement. Registres de l'état-civil et des délibérations municipales complets

depuis 1866, date de la fondation de la commune. Collection du *Journal officiel* depuis 1912, non reliée. Collections du *Bulletin des Lois* et du *Recueil des Actes administratifs*, reliées.

J'ai visité des communes, dont les archives n'avaient pas été inspectées depuis une vingtaine d'années. L'ordre matériel existe, mais il est difficile, d'une façon générale, de déclarer leur état satisfaisant. Parfois des registres ont disparu. Nulle part la formalité du récolement, rappelée aux municipalités l'an dernier par le n° 15 du *Recueil des Actes administratifs*, n'a été observée Partout j'ai reçu la même réponse : les secrétaires de mairie se plaignent d'être accablés de besogne depuis la guerre, il ne faut pas se dissimuler qu'une persévérance opiniâtre sera nécessaire pour arriver à un résultat.

Je ne peux passer sous silence l'heureuse initiative de la municipalité de Rive-de-Gier, qui a confié le classement des archives communales à M. Léon Bideau, diplômé d'études supérieures d'histoire, professeur à l'école pratique d'industrie de cette ville.

Saint-Etienne, le 15 août 1920.

L'Archiviste départemental,
Louis BIERNAWSKI.

RAPPORT

DE

M. l'Archiviste Départemental

MONSIEUR LE PRÉFET,

J'ai l'honneur de vous présenter le compte rendu de la situation des archives départementales, communales et hospitalières de la Loire, du 1er août 1920 au 1er août 1921.

ARCHIVES DEPARTEMENTALES

Personnel. — Le nouvel emloyé des archives, M. Loger, a été mis au courant de son service. Je me félicite de son assiduité au travail et de sa bonne volonté, qui promettent d'heureux résultats. Ces qualités incontestables ne peuvent malheureusement tenir lieu des deux employés qui ont constitué le personnel des archives de la Loire jusqu'en 1911, d'autant plus que la tâche à accomplir est immense. La dernière vente de papiers inutiles a été faite en 1898. Depuis cette date, les versements se sont accumulés. Le triage n'a pu être effectué pendant toute la période de la guerre, faute de temps et de personnel suffisant et compétent ; c'est une opération indispensable, sans laquelle le local deviendra, à brève échéance, trop étroit. Les attributions du service des archives n'ont cependant cessé de s'accroitre : extraits de casiers judiciaires, dépôt légal, qui exige une attention minutieuse et rencontre parfois des difficultés, recherches fréquentes pour les extraits de contributions du service des retraites ouvrières ; si l'on ajoute que le nombre des chercheurs venant travailler aux archives, tend à augmenter, qu'un nettoyage total du dépôt est indispensable, il est donc de toute nécessité d'adjoindre un employé auxiliaire. Je ne fais que répéter ici le vœu exprimé, de façon pressante, par la voix autorisée de M. l'Inspecteur général Vidier, lors de sa récente visite.

Inventaire. — Le quatrième fascicule de l'inventaire de la série L a été publié. Le Ministre a approuvé le manuscrit de l'inventaire des registres L 42, 43, 44 et 45 et l'impression des feuilles 45 et 46.

Versements. — Les versements du 1er août 1920 au 1er août 1921, proviennent du Cabinet, des première, troisième et quatrième Divisions et de la Recette des finances.

Classement. — Les classements, effectués dans le cours de cette année, intéressent les séries M, P et S.

ARCHIVES DES SOUS-PREFECTURES

M. Loger a classé les archives de la sous-préfecture de Roanne et fera le même travail à Montbrison au mois d'octobre.

ARCHIVES COMMUNALES

Chambles. — Ni inventaire, ni procès-verbal de récolement. Registres de l'état-civil cartonnés : 1662-1694, 1695-1700, 1721-1772, 1773-1792, 1793-1802, et jusqu'à ce jour. Registres des délibérations municipales depuis 1855. Collections du *Bulletin des lois* et du *Recueil des actes administratifs* avec nombreuses lacunes.

Charlieu. — Ni inventaire, ni procès-verbal de récolement. Les registres anciens de l'état-civil, depuis 1650, ne sont même pas classés par ordre chronologique. Ils mériteraient d'être reliés ou tout au moins enfermés dans des boites en carton. Registres des délibérations depuis 1790. Collections du *Bulletin des lois* et du *Recueil des actes administratifs* reliées.

Civens. — Inventaire de 1896 non tenu à jour. Pas de procès-verbal de récolement. Registres de l'état-civil : 1685-1702, 1703-1712, 1713 1742, 1743-1762, 1763-1782, 1783-1792, 1793 à ce jour. Ces registres cartonnés sont rangés avec ordre et très proprement dans une armoire vitrée. Un seul registre des délibérations municipales, actuellement en cours depuis 1892. Le secrétaire de la mairie m'a déclaré n'avoir jamais vu d'autres registres de délibérations. Collections du *Bulletin des lois* et du *Recueil des actes administratifs*, classées, mais non reliées.

Combres. — Ni inventaire, ni procès-verbal de récolement. Registres de l'état-civil : 165.-1680, commun à Combres et à Saint-Victor sur-Rhins, qui ne formaient alors qu'une seule paroisse, 1689-1706, 1707-1742, 1743-1772, 1773-1792 et jusqu'à ce jour. Registres des délibérations municipales depuis 1844. Collections du *Bulletin des lois* et du *Recueil des actes administratifs.*

Montagny. — Ni inventaire, ni procès-verbal de récolement. Registres de l'état-civil complets depuis 1660. Registres des délibérations municipales depuis 1793. Collections du *Bulletin des lois* et du *Recueil des actes administratifs* reliées jusqu'à 1893.

Pavezin. — Ni inventaire, ni procès-verbal de récolement. Registres de l'état-civil 1612-1675, 1621-1664, 1665-1692, 1679-1719, 1693-1705, 1706-1723, 1719-1765, 1723-1744, 1744-1764, 1764-1787, 1781-1792, 1782-1790. Registres des délibérations municipales depuis 1849. Le maire m'a déclaré n'avoir jamais vu les registres de délibérations de 1792 à 1849, mentionnés dans le dernier rapport d'inspection (1898). Collections du *Bulletin des lois*, reliée jusqu'en 1876, et du *Recueil des actes administratifs*, reliée jusqu'en 1879.

Planfoy. — Inventaire de 1907 non tenu à jour. Pas de procès-verbal de récolement. Registres de l'état-civil depuis 1899, reliés jusqu'en 1919. Registres des délibérations municipales depuis 1865, reliés. Collections du *Bulletin des lois* et du *Recueil des actes administratifs*, non reliées.

Régny. — Ni inventaire, ni procès-verbal de récolement. Registres de l'état-civil depuis 1583, dont plusieurs relatifs à la commune de Naconne. Ils ne sont reliés que depuis l'an IX ; les précédents ne sont ni protégés par des cartons, ni même classés par ordre chronologique. Registres des délibérations municipales : an IX-1836, 1837-1858, 1858-1877, 1878-1890, 1890-1903, 1903 à ce jour. Registres de la justice de paix de la période révolutionnaire. Collections du *Bulletin des lois*, entièrement reliée, et du *Recueil des actes administratifs*, reliée jusqu'en 1907.

Roanne. — 1° *Archives du duché de Roannais.* — Ces archives, qui font partie des archives départementales, sont déposées à la bibliothèque de Roanne, en vertu de l'autorisation ministérielle du 30 octobre 1862 et fort bien classées dans des cartons.

2° *Archives anciennes de la ville de Roanne.* — A la bibliothèque sont également les archives anciennes de la ville de Roanne, confiées aux soins de l'érudit roannais, très distingué et très sûr qu'est M. Guilloud de Courbeville. Elles comprennent de nombreuses pièces du XIIIe et XVIIe siècles, relatives à Roanne et à ses environs, notamment à Charlieu, classées en grande partie. Le *fonds Noëlas*, formé par des pièces de toutes les époques, numérotées sans aucun ordre logique, est complètement à inventorier et à classer. Le *fonds Vichy* donné par un membre de la famille de Vichy-Chanron, est en voie de classement; il est très riche en renseignements sur les familles de Bourgogne et possède une grande quantité de lettres du XVIIIe siècle, notamment 25 lettres de Julie de Lespinasse. Le *fonds Saint-André*, qui provient vraisemblablement du château de Saint-André-d'Apchon, est abondant.

3° *Archives modernes.* — A la mairie, pas de procès-verbal de récolement, 2 inventaires, sur cahier, sur fiches. Tout est classé avec beaucoup d'ordre par l'archiviste communal, M. Lauxerois.

Saint-Etienne. — M. l'Inspecteur général Vidier a félicité M. le Maire de Saint-Etienne de l'excellent classement des archives communales de cette ville. Ce travail, qui peut servir de modèle à tant d'égards, fait le plus grand honneur à l'archiviste de la mairie, M. Bolart.

Saint-Galmier. — M. le Maire de Saint-Galmier a eu l'heureuse initiative de faire procéder à un classement complet des archives de cette commune. J'ai suivi avec intérêt ce travail, exécuté de façon active et intelligente, par deux employés de la mairie. Il est terminé aujourd'hui. Je regrette vivement que l'absence du seul employé des

archives départementales, actuellement en congé, et la nécessité de remettre ces lignes à l'imprimeur le plus tôt possible, m'aient empêché d'aller à Saint-Galmier pour voir l'œuvre accomplie dans tout son ensemble. Je l'exposerai, avec tous les détails nécessaires, dans mon prochain rapport.

St-Genest-Malifaux. — Ni inventaire, ni procès-verbal de récolement. Registres de l'état-civil : 1582-1611, 1592-1593, 1611-1613, 1614-1626, 1620-1627, 1626-1638, 1628-1636, 1629-1637, 1637-1651, 1640-1647, 1646-1648, 1649-1658, 1658-1668, 1668-1686, 1673-1692, 1692-1704, 1705-1719, 1717-1736, 1719-1727, 1728-1740, 1741-1751, 1752-1763, 1764-1776, 1777-1790, 1791-an IV, an V-an VIII, an IX-1806, et jusqu'à ce jour, reliés depuis 1807. Les précédents registres sont de simples cahiers et ne sont même pas classés par ordre chronologique. Registres des déligérations municipales : 1793-an II, de l'an II à l'an VIII lacune signalée dans le rapport de 1900 ; an VIII-an XII, an XIII-1821, 1821-1845, 1845-1868, 1868-1890, 1890-1912, 1912 à ce jour. Collection du *Bulletin des lois,* reliée jusqu'en 1894, et du *Recueil des actes administratifs,* classée, mais non reliée.

Saint-Victor-sur-Rhins. — Pas de procès-verbal de récolement. Inventaire de 1899 non tenu à jour. Les registres de l'état-civil et des délibérations municipales sont déposés dans un bâtiment annexe de l'école. Registres de l'état-civil : 1746-1775, 1781, 1792, complets de 1793 à ce jour. Registres des délibérations municipales de 1821 à ce jour. Collections du *Bulletin des lois,* reliée jusqu'en 1880 et du *Recueil des actes administratifs.*

Unieux. — Procès-verbal de récolement. Registres de l'état-civil de l'an II à ce jour, reliés jusqu'en 1916. Registres des délibérations municipales depuis 1855. Collections du *Bulletin des lois* et du *Recueil des actes administratifs,* reliées. L'état de ces archives est satisfaisant.

Veauche. — Procès-verbal de récolement. Registres de l'état-civil : 1684-1699, 1708-1729, 1730-1745, 1746-1762, 1762-1777, 1778-1792, 1793-1806 et jusqu'à ce jour. Registres des délibérations municipales : 1859-1894, 1894-1916, 1916 à ce jour. Le secrétaire de la mairie m'a déclaré n'avoir jamais vu de registres de délibérations antérieurs à 1859. Collections du *Bulletin des lois* et du *Recueil des actes administratifs,* classées mais non reliées.

ARCHIVES HOSPITALIÈRES

Saint-Etienne. — Les hospices de Saint-Etienne ont été formés par deux établissements réunis à la Révolution : l'Hôpital qui date du XIII[e] siècle, et la Charité de 1686. Inventaire de 1857 non tenu à jour. Un répertoire, dressé par le savant historien de Saint-Etienne, M. Galley, pourrait amorcer un nouvel inventaire. Les archives anciennes sont rangées dans des boites en bois.

Saint-Etienne, le 15 août 1921.

L'Archiviste départemental, Louis BIERNAWSKI.

RAPPORT

DE

M. l'Archiviste Départemental

Monsieur le PRÉFET,

J'ai l'honneur de vous adresser mon rapport relatif au service des archives *du 15 août 1925 au 30 juin 1926*.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

Répertoire numérique de la série M. — Le 1er mai 1926, le Ministère a approuvé le manuscrit du Répertoire numérique de la série M, de 11 M1 à 42 M16. Rappelons que cette partie du nouveau classement de la série M correspond aux subdivisions : 11 M, *Fêtes publiques ;* 12 M, *Hommages publics et dénominations de rues ;* 13 M. *Réunions publiques ;* 14 M, *Commissaires spéciaux ;* 15 M, *Etrangers ;* 16 M, *Passeports ;* 17 M, *Circulation automobile ;* 18 M, *Surveillance légale ;* 19 M, *Anarchistes ;* 20 M, *Personnel de la police ;* 21 M, *Rapports de police ;* 22 M, *Sinistres ;* 23 M, *Inondations ;* 24 M, *Grisou ;* 25 M, *Secours ;* 26 M, *Transports de corps et exhumations ;* 27 M, *Cercles ;* 28 M, *Sociétés diverses ;* 29 M, *Sociétés fondées pendant la guerre de* 1914-1918 ; 30 M, *Sociétés musicales ;* 31 M, *Sociétés de sarbacanes ;* 32 M, *Sociétés de tir et de gymnastique ;* 33 M, *Loteries ;* 34 M, *Débits de boissons ;* 35 M, *Service d'hygiène ;* 36 M, *Vaccinations ;* 37 M, *Epidémies ;* 38 M, *Personnel médical ;* 39 M, *Assistance médicale gratuite ;* 40 M, *Etablissements dangereux et insalubres ;* 41 M, *Eaux minérales et thermales ;* 42 M, *Affaires diverses*. Plusieurs de ces subdivisions ont incontestablement des points communs ; il faut ajouter à cela le désordre intérieur que j'ai trouvé dans de nombreuses liasses. Aussi ai-je été obligé de procéder à une véritable révision et à d'importantes modifications des sous-séries 13 M à 21 M. Après cela seulement il m'a été possible de faire la rédaction définitive de cette partie du répertoire numérique.— J'ai même dû reclasser beaucoup de pièces à 10 M, *Evènements et affaires politiques ;* cette subdivision y a gagné deux articles de plus. Les derniers numéros, de 10 M38 à 10 M59, ont été complètement revus pièce par pièce et regroupés dans un ordre non seulement chronologique, mais méthodique. Il ne faut pas oublier, en effet, que 10 M, encore plus que les autres parties de cette série, est une source d'histoire.

Mon rapport de l'an dernier s'arrêtait à 36 M, *Vaccinations*. A 37 M, *Epidémies*, de nombreuses pièces, qui ne s'y trouvaient pas à leur place, ont été retirées pour être versées à 42 M, *Affaires diverses* (d'hygiène et santé publiques), et même dans la série S, à *Chemins de fer*. 37 M1-2 groupent les circulaires, instructions, correspondance, tableaux, états, arrêtés, bulletins mensuels et bi-mensuels, statistiques et rapports, relatifs aux épidémies, de l'an XIII à 1900. 37 M3 à 7 correspondent aux diverses épidémies de choléra : 1831-1832, 1835, 1848, 1854-1865, 1884. 3 liasses de *Déclarations*, 1909-1917, sont également classées à 37 M, mais sans figurer au répertoire numérique, puisqu'elles ne sont pas d'une conservation indéfinie.

La subdivision *Personnel médical* (actuellement 38 M) se trouvait dans un désordre extraordinaire. J'ai dû trier tout pièce par pièce et retirer les nombreux documents, qui n'étaient pas à leur place. Parmi ces derniers, les uns ont été versés à *Affaires diverses* (d'hygiène et santé publiques), d'autres dans des subdivisions encore plus éloignées. Maintenant, il ne subsiste plus qu'une liasse ancienne, 38 M8, *Ecoles d'accouchement, rapports de la Commission départementale*, 1899-1916. Toutes les autres, 38 M1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 9 ont été créées pour le nouveau classement.

39 M (28 articles) comprend *l'Assistance médicale gratuite*. A ces 28 numéros, j'ai ajouté dans le classement 60 liasses de mémoires d'hôpitaux et autres pièces relatives à l'hospitalisation, mais sans les faire figurer au répertoire numérique, leur conservation étant d'une durée limitée.

Avec les *établissements dangereux et insalubres*, je me suis trouvé en présence de 200 liasses, sans autre différence entre elles que l'inégalité de leurs dimensions. Aucun ordre pas plus chronologique que méthodique. Dates et usines de diverses catégories, tout était confondu. Je n'ai versé que quelques pièces aux papiers inutiles : *les taxes des frais pour visites des établissements dangereux et insalubres et les états des épreuves d'appareils à vapeur*, 1846-1847. A cette seule exception près, j'ai estimé devoir tout garder, puisque le département de la Loire est un département industriel. A 40 M, j'ai constitué pièce par pièce 148 liasses répondant aux rubriques suivantes : *Appareils à vapeur, Fabriques d'acide acétique, Fabriques d'acide gallique, Aciéries, Fabriques d'agglutinés, Fabriques d'allumettes, Fabriques d'amidon, Fabriques d'artifices, Fabriques de bière, Fabriques de blanc et céruse, Ateliers de boulonnerie, Boyauderies, Buanderies, Fabriques de café, Carbonisation du bois, Fabriques de cartouches, Fabriques de chandelles, Ateliers de chaudronnerie, Dépôts de chiffons, Fabriques de cidre, Fabriques de cirage, Fabriques de colle forte, Ateliers de constructions, Usines de coton, Cylindrages de rubans, Distilleries, Dépôts de dynamite, Fabrique d'eau de Javelle, Fabriques d'enclumes, Dépôts d'engrais, Equarissages, Féculeries, Fonderies, Forges, Fours à chaux, Fours à coke, Fours à cuire les cailloux, Usines*

à gaz, Huileries, Dépôts d'immondices, Fabriques d'instruments agricoles, Fabriques de lacets, Fabriques de lampes de mineurs, Lavoirs, Ateliers de menuiserie, Métallurgie, Moulins, Fabriques de noir animal, Fabriques de noir de fumée, Papeteries, Dépôts de pétrole, Fabriques de phosphore, Fabriques de plombs de chasse, Porcheries, Poudres, Fabriques de produits bitumeux, Fabriques de produits céramiques, Fabriques de produits chimiques, Fabriques de produits réfractaires, Quincaillerie, Dépôts de salaisons, Dépôts de sang chaud, Savonneries, Scieries, Serrureries, Usines de soieries, Fonderies de suif, Tanneries, Teintureries, Tréfileries, Triperies, Tueries d'animaux, Tueries particulières, Tuileries, Vacheries, Fabriques de vélocipèdes, Fabrique de vernis, Verreries, Fabriques de vinaigre, Industries diverses, Logements insalubres.

La plus grande confusion régnait également aux *Eaux minérales et thermales* (actuellement 41 M). Sur 13 articles, que comprend maintenant cette sous-série, j'ai formé complètement 10 liasses : 41 M1, *circulaires, instructions, correspondance*, puis 41 M2, *inspections, rapports*. Enfin, de 41 M3 à 41 M9, 7 liasses correspondant aux divers centres d'eaux minérales et thermales du département : Moingt, Ouches, Renaison, Sail-les-Bains, Sail-sous-Couzan, Saint-Alban, Saint-Galmier. A 41 M10, j'ai groupé toutes les pièces relatives à l'affaire Paranelle (Recherches des eaux minérales souterraines, 1838-1853). — 5 liasses, relatives aux envois des malades indigents aux eaux thermales, années 1886 à 1899, ont été versées aux papiers inutiles.

La rubrique 42 M *Affaires diverses* avait pour raison d'être la nécessité de réunir les liasses, qui ne pouvaient entrer dans les autres subdivisions *d'Hygiène et santé publiques*. 5 liasses ont été entièrement formées en vue de ce nouveau classement : 42 M1, *Assainissement de la plaine du Forez*, 1809-1895 ; 42 M2, *Dessèchements*, 1811-1831 ; 42 M3, *Coloriage des bonbons*, 1835-1840 ; 42 M4, *Asphyxiés, noyés, soins divers, an XIII*-1812 ; 42 M5, *Remèdes secrets*, 1811-1817.

A la suite du triage des pièces, ont été versées à 44 M, *Boulangerie et boucherie*, à 81 M, *Questions industrielles*, et même à 9 M12, *Prix Napoléon*. Des documents, relatifs au *dessèchement des étangs dans le district de Montbrison, an II*, ont constitué une liasse de la série L.

A 43 M, *Mercuriales*, 70 liasses de mercuriales *mensuelles, de quinzaines* et *hebdomadaires*, et de *correspondance relative aux mercuriales*, de 1831 à 1903, ont été versées aux papiers inutiles. De nombreuses pièces ont été retirées pour être classées à *Boulangerie et boucherie* (44 M), à *Ravitaillement* (45 M), à *Foires et marchés* (58 M), à *Service vétérinaire* (64 M). Après ce triage, la sous-série a fait l'objet d'un reclassement complet. D'abord, à 43 M1, toute la correspondance antérieure à 1830 ; 43 M2 groupe une collection, malheureusement avec des lacunes, des mercuriales annuelles, de l'an XII à 1904 ; 43 M3, les mercuriales et états mensuels et trimestriels, de l'an IX à 1823; 43 M4, les mercuriales de décades, de l'an IX à l'an X ; enfin, 43 M5-25,

les mercuriales de quinzaines qui doivent être conservées comme antérieures à 1830, (43 M25 est la liasse relative à l'année 1830).

Les pièces relatives à *Boulangerie et boucherie* et à *Ravitaillement* sont examinées une à une avant le classement définitif de ces deux subdivisions, qui ont, forcément, des joints communs. Une grande minutie est nécessaire dans ce triage pour éviter toute confusion entre elles. Des pièces, qui n'étaient pas à leur place, ont été versées à 58 M (*Foires et marchés*), à 61 M (*Récoltes*) et même dans la série L.

Inventaire.— Le fascicule de H supplément (inventaire des archives des hôpitaux de Chandieu, Charlieu, Roanne, Bourg-Argental et Boën), sera mis incessamment en distribution.

Parchemins du Moyen-Age ayant servi à des travaux de reliure. — A la suite des recherches, faites conformément à la circulaire de M. le Directeur général des Archives, du 31 octobre dernier, 59 parchemins, encore incorporés à des reliures anciennes, ont été trouvés dans les séries B, B supplément, E, F, G et H.

Archives historiques des greffes. — Les 29 et 30 mars derniers, M. l'Inspecteur général Vidier a visité et trié les archives historiques des greffes de Montbrison, Roanne et Saint-Etienne. Conformément à ses instructions, j'ai, par la suite, continué cette opération. En vertu de l'autorisation de M. le Garde des Sceaux, du 28 mai, les archives historiques des greffes des tribunaux civils de Saint-Etienne et de Roanne ont été transportées aux archives départementales. Le transport de celles de Montbrison sera un fait accompli ces jours-ci. Quand tout sera terminé, je rédigerai le rapport prescrit par la lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique du 1er juin.

Conférences. — J'ai fait deux conférences aux élèves de l'Ecole normale d'instituteurs de Montbrison : le 8 juin sur *l'histoire du Forez* et le 15 juin sur la *bibliographie et les sources de l'histoire du Forez.* Je tiens à exprimer toute ma gratitude à M. l'Inspecteur d'Académie et à M. le Directeur de l'Ecole normale de Montbrison pour leur très aimable accueil.

Classement. . . Archives anciennes : Le dépliage des dossiers de la série B se poursuit, conformément aux instructions de M. l'Inspecteur général Vidier, ce qui permet de rendre des casiers disponibles. — *Archives modernes :* Les classements effectués cette année intéressent les séries M et P : 15 M, Papiers d'identité d'étrangers, 1925, (3 l.) ; — 25 M, Secours d'extrême urgence, 1924, (2 l.) ; — 26 M, Transports de corps, 1921-1924, (4 l.) ; — 2 P, Rôles et journaux à souches, Perception de Maclas, 1916-1919, (16 l.) ; — Perception de Saint-Etienne-nord-est, 1919-1920, (6 l.).

Versements. — Cabinet (3 l.) ; — Conseil de Préfecture (69 l.) ; — 1re Division (214 l.) ; — 2e Division (69 l.) ; — Perceptions de La

Fouillouse (68 l.) ; — Maclas (14 l.) ; — Saint-Etienne-nord-est (6 l.). — Les bordereaux de ces versements ont été mentionnés au registre d'entrées conformément à l'article 30 du règlement général.

Don. — Les archives départementales de la Loire ont reçu de M. l'archiviste de l'Allier une pièce du 11 février 1745 : *Requête d'Antoine Chaland, marchand à St-Chamond, à la sénéchaussée de Lyon.* Je renouvelle ici à M. Fazy l'expression de tous mes remerciements.

Bibliothèque administrative. — Tous les volumes du Conseil général de la Loire ont été classés par ordre chronologique.

Bibliothèque historique. — La Bibliothèque historique s'est augmenté des ouvrages suivants : 1° *Envois du Ministère de l'Instruction publique :* Balencie : Cahiers de doléances de la sénéchaussée de Bigorre pour les Etats-Généraux de 1789 (1 vol.). — Boissonnade et Cathelineau : Cahiers de doléances de la sénéchaussée de Cirray pour les Etats-Généraux de 1789 (1 vol.). — Bulletin d'histoire économique de la Révolution, années 1920 et 1921 (1 vol.). — Caron : La Commission des subsistances de l'an II, procès-verbaux et actes, fascicules 1er et 2e (2 vol.). — Catalogue général des manuscrits des Bibliothèques publiques de France, Départements, T. XLVI, Bibliothèques de la Marine (supplément). La Rochelle et Nancy (2 suppléments) (1 v.). — Comité des travaux historiques, Notices, Inventaires et documents, XI. Etudes et documents divers (1 vol.). — Droits féodaux, instructions, recueil de textes et notes (1 vol.) — Espérandieu : Recueil général des bas-reliefs, statues et bustes de la Gaule romaine. T. IXe. Gaule germanique, 3e partie et supplément (1 vol.) — Gain : Liste des émigrés, déportés et condamnés pour cause révolutionnaire du département de la Moselle (1 vol.) — Malsieu : Cahiers de doléances de la sénéchaussée de Montaubant et des pays et jugerie de Rivière-Verdun (1 vol.). — Martin : Documents relatifs à la vente des biens nationaux, district de Saint-Gaudens (1 vol.). — Vidier : Chronique des archives départementales, 1re année, 1923 (1 vol.).

2° *Envois d'archives départementales :* Aisne : Inventaire sommaire des archives communales de la ville de Chauny (1 vol.). — Alpes-Maritimes : Inventaire sommaire de la série L (1 vol.). — Aude : Inventaire sommaire des séries G et H, Additions (1 vol.). — Bas-Rhin : Inventaire sommaire des séries A et E, t. 1er (1 vol.) ; — Inventaire sommaire des séries E 1408-4125 et H supplément, t. 1er, 2e partie (1 vol.) ; — Inventaire sommaire des séries E (suite) et F, t. 2e, 1re partie (1 vol.); — Inventaire sommaire de la série G 1-2697, t. 3e, 1re partie (1 vol.) ; — Inventaire sommaire de la série G 2698-5154, t. 3e, 2e partie (1 vol.) ; — Inventaire sommaire des séries G (suite) et H1-3406, t. 4e (1 vol.). — Basses-Alpes : Inventaire sommaire de la série L (1 vol.). — Charente : Répertoire numérique des séries A et B (1 vol.). — Côte-d'Or : Inventaire sommaire de la série G (1 vol.). — Gers :

Catalogue général du fonds Castarède (1 vol.); — Inventaire sommaire de la série E (1 vol.) ; — Répertoire numérique de la série C (1 vol.). — Haute-Savoie : Répertoire numérique de la série G (1 vol.). — Hautes-Pyrénées : Inventaire sommaire des archives communales de Vic-Bigorre (1 vol.). — Hérault : Répertoire numérique de la série D (1 vol.) ;— Répertoire numérique de E supplément (1 vol.).— Landes : Répertoire numérique de la série C (1 vol.). — Lot-et-Garonne : Inventaire sommaire de la série L, t. II (1 vol.). — Puy-de-Dôme : Bonnefoy: Statistique générale du département du Puy-de-Dôme (1 vol.) ; — Bréhier : Etudes archéologiques (1 vol.) ; — Clermont-Ferrand et le Puy-de-Dôme, Congrès de l'association française pour l'avancement des sciences, 1908 (1 vol.);— Revue d'Auvergne, années 1884-1923 (38 fascicules). — Seine : Etat méthodique des documents antérieurs au mois de juin 1871 (1 vol.) ; — Etat par séries des documents antérieurs au mois de juin 1871 (1 vol.). — Vosges : Inventaire sommaire de la série H, t. 1er, abbayes et prieurés de l'ordre de Saint-Benoit (1 vol.) ; — Inventaire des archives de l'hôpital Notre-Dame de Plombières (1 vol.). — Yonne : Répertoire numérique de la série Q (1 vol.).

3° *Envois d'auteurs :* Galley : Le connétable de Bourbon, l'union du Forez à la couronne (1 vol.). — Guilloud de Courbeville : Histoire de la formation et des institutions de la Châtellenie de Roannais sous les comtes de Forez. (Extrait des positions de thèses de l'Ecole des Chartes).

4° *Envois de la Préfecture de la Loire :* Gras : Histoire des eaux minérales du Forez suivie de notes historiques sur l'industrie de la verrerie en Forez et en Jarez (1 vol.) ; — Invasion du Forez en 1815 (1 vol.) ; — Le premier chemin de fer de France, Saint-Etienne à Anddrézieux (1 vol.). — Les routes du Forez et du Jarez, le tourisme, le roulage et la poste, des origines à nos jours (2 exemplaires).

5° *Envoi de la Diana :* T. XXIIe, n° 5, janvier-mars 1925 ; n° 6, avril-juin 1925 (2 fascicules).

6° *Achat :* Abbé Batia : Recherches historiques sur le Forez viennois (1 vol.)

7° *Abonnement :* Les Amitiés Foréziennes et Vellaves, nos de janvier, février, mars, avril, mai et juin 1926 (6 fascicules).

Tous ces volumes ont été inscrits sur le registre d'acquisitions de la bibliothèque historique et sur le double catalogue sur fiches par ordre alphabétique et par ordre méthodique.

Communications. — Le nombre des communications a été de 274 pour les archives anciennes, 35 pour la Bibliothèque Chaleyer, 544 pour les archives modernes ; celui des communications administratives 248. — Conformément à l'autorisation ministérielle du 15 fé-

vrier les articles 355, 371, 387 et 434 de la série L ont été communiqués aux Archives nationales, du 18 février au 10 mars.

Dépôt légal. — En exécution du décret du 21 novembre dernier, les archives départementales ont été déchargées du service du dépôt légal le 1er janvier, mais elles gardent le classement des périodiques conservés par la préfecture.

Casier administratif. — Il a été envoyé 535 notifications.

Expéditions. — Il a été délivré une expédition authentique s'élevant à la somme de 40 francs, dont le montant a été versé à la 3e Division (service de la comptabilité). — Il n'a été délivré aucune expédition pour le service des retraites ouvrières et paysannes.

Personnel. — Je ne peux que me louer de la bonne collaboration, à la fois intelligente et active, de M. Loger. — A la suite de la demande de M. l'Inspecteur général Vivier, la lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique du 23 avril réclamait de façon pressante la nomination d'un auxiliaire capable de concourir au triage des papiers périmés et plus spécialement à celui des comptes de gestion. Le Conseil général a voté, à sa 2e session, une somme de 2.000 francs pour cette année. L'auxiliaire entre en fonctions ces jours-ci. J'espère bien qu'une rétribution suffisante sera prévue au budget de 1927.

Local. — La lettre ministérielle du 23 avril réclamait également le nettoyage du dépôt. Le service compétent fera, je l'espère, le nécessaire avant la fin de l'année.

Budget. — Les dépenses suivantes ont été faites pour le service des archives (chapitre 16, *du 15 août 1925 au 30 juin 1926 :* art. 2, indemnité pour conférences aux élèves-maîtres de l'école normale de Montbrison, 200 fr. ; art. 3, dépouillement extraordinaire d'archives, 867 fr. 10 ; art. 4, frais de bureau, 157 fr. 45 ; art. 6, achat et reliure d'ouvrages, 600 fr. ; art. 7, classement des archives des sous-préfectures, 260 fr. — D'accord avec le service de la comptabilité il a été adressé les mêmes demandes de crédits pour cette année.

ARCHIVES DES SOUS-PREFECTURES

Montbrison. — M. Loger a classé 243 liasses dans les séries K, M, N, O, P, R, S et X.

Roanne. — 85 liasses ont été classées dans les séries K, M, O, P, R et X.

ARCHIVES COMMUNALES

Par suite du trransfert des archives des greffes et de l'obligation de remettre ce rapport un mois plus tôt que les années précédentes, je n'ai pas encore terminé ma tournée d'inspection d'archives communales.

Veuiillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mon profond respect.

Saint-Etienne, le 16 juillet 1926.

L'archiviste départemental,

Louis BIERNAWSKI.

PRÉFECTURE DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

RAPPORT

DE

l'Archiviste du Département



NANTES

IMPRIMERIE C. MELLINET. — BIROCHÉ ET DAUTAIS, SUCC^rs

5, Place du Pilori, 5

—

1912

Rapport de l'Archiviste du Département

Monsieur le Préfet,

Nous avons l'honneur de vous adresser le rapport annuel sur la situation des Archives départementale, communales et hospitalières de la Loire-Inférieure.

I. — Archives départementales

1° Construction d'un nouveau dépôt. — Le Conseil général, dans sa dernière session, ratifiait la délibération prise, le 11 novembre 1911, par la Commission spéciale nommée pour visiter les Archives et vous renouvelait, Monsieur le Préfet, l'autorisation de souscrire, au nom du Département, une promesse d'acquisition de terrain.

Achat d'un terrain.

Depuis lors, des offres diverses vous ont été proposées et, si aucun choix n'a encore été fait, seul le souci de le faire bien en a été la cause. M. l'Architecte départemental a émis des réserves sur plusieurs terrains ; les uns sont situés dans des rues indignes d'une aussi importante construction ; les autres n'ont pas l'étendue suffisante ; d'autres encore sont trop près de l'Erdre et susceptibles d'inondation.

Aujourd'hui les choix se limite, et nous espérons qu'avant la fin d'août, date où doit se réunir l'Assemblée départementale, ce terrain sera enfin acheté. S'il ne l'était pas, c'est que nous n'aurions pas trouvé celui remplissant toutes les conditions essentielles.

Et alors mieux vaudrait attendre.

Mais dans ce dernier cas, Monsieur le Préfet, nous vous prierions de demander le maintien du crédit mis à votre disposition.

Plan du futur dépot

Vous nous avez demandé de vous indiquer sommairement la façon dont nous concevons le futur édifice.

Il nous est facile de répondre, ayant sous les yeux la description du modèle *officiel* d'un dépôt d'archives.

Le 20 août 1909, le Conseil général de la Mayenne sollicitait de son Architecte un projet de construction d'archives. L'Architecte à son tour pria le Préfet de demander à l'Administration centrale un programme précis et détaillé. M. Chevreux, Inspecteur général des archives, l'envoya le 20 février 1910. Il figure au *rapport* de la session de mai. En voici les passages susceptibles de nous intéresser.

« Les points qu'il convient de signaler à l'Architecte et que l'Administration centrale examinera quand les plans définitifs lui seront transmis concernent :

1° La sécurité des collections.

2° La place nécessaire aux collections actuelles et aux versements futurs.

3° L'aménagement des locaux en vue du fonctionnement du service.

I. — Sécurité des collections

Précautions contre l'humidité.

« Au point de vue de la sécurité des collections, c'est la question de l'humidité du sol et surtout celle de l'incendie qu'il faut considérer ».

Contre l'incendie : les bureaux et logements doivent être separés du dépôt.

« Pour l'humidité résultant du terrain, il sera facile à l'Architecte de l'éviter ». Pour les risques de l'incendie provenant du voisinage, on y peut remédier par l'isolement. *Reste la question d'incendie pouvant résulter du chauffage du local.* Il est nécessaire « de séparer nettement les deux parties de l'établissement ; l'une la plus considérable, le dépôt proprement dit ou le magasin, ne doit renfermer que des rayonnages sans aucun système de chauffage ; l'autre, destinée uniquement aux bureaux (et aux logements, s'il y a lieu, de l'Archiviste et du concierge) composée de chambres à feu, doit être séparée du dépôt lui-même, soit par un espace vide, soit par un mur épais, avec des portes et communications en fer. Le meilleur système consiste à placer les bureaux et logements dans un pavillon spécial distinct du dépôt lui-même et communiquant avec lui par une simple

passerelle en fer, vitrée en partie (Lons-le-Saulnier, Melun, Rouen).

II. — Place nécessaire aux collections

« Il faut éviter que le local soit établi de telle sorte qu'il devienne nécessaire de l'agrandir encore dans quelques années. Il faut prévoir de la place pour une cinquantaine d'années, *au moins*... ». M. l'Inspecteur énumère ensuite en dehors des dépôts annuels ordinaires, certaines collections. Je citerai pour la Loire-Inférieure les énormes archives des notaires destinées probablement à nous être un jour confiées. — « Dans le département de la Seine-Inférieure, le rayonnage comprend 8270^{m} ; dans le Nord 11.000^{m} ; dans l'Hérault 13.000^{m} ». J'estime qu'en Loire-Inférieure, il peut être installé tout d'abord 10.000^{m} de rayons ; à condition bien entendu qu'une large place soit laissée pour des constructions ou tout au moins, si tout le terrain est recouvert de constructions, pour des aménagements futurs de nouveaux rayons.

Calcul du rayonnage.

III. — Aménagement

« Il y a lieu de constituer les locaux, ainsi qu'il est dit plus haut, en deux parties ; *le dépôt* lui-même ou magasin, et les *bureaux et logements* ».

« Pour le dépôt, le principe à appliquer est celui qui consiste à faire tenir le plus grand nombre de tablettes dans le plus petit espace possible... Le meilleur système est celui des travées transversales établies, aussi rapprochées que possible, en travers des salles, avec éclairage latéral des deux côtés ou d'un seul côté. La distance entre chaque travée peut être réduite à 1 mètre, ainsi que la largeur des passages. La hauteur des étages ne doit pas dépasser 2^{m}50, de façon à permettre d'atteindre les tablettes supérieures avec un simple escabeau : *l'usage des échelles doit être absolument proscrit* ».

Dépôt proprement dit. Façon d'établir les tablettes.

« Au cas où l'on établirait des salles de 4 à 5 mètres d'élévation, il serait indispensable de les partager en deux dans leur hauteur par une galerie ajourée ». (Agen)

« Chaque tablette doit avoir une hauteur de 0^{m}40 à 0^{m}50. La profondeur doit être de 0^{m}30 à 0^{m}60. Le système des tablettes larges, c'est-à-dire de 0^{m}60, est préférable ; non seulement il permet le placement des dossiers debout sur double rangée, mais aussi le placement des liasses à plat dans le sens de leur

largeur. Il est évident que, dans un même espace, le nombre des travées étroites sera plus considérable que celui des travées larges ; les deux systèmes ont leurs avantages et leurs inconvénients».

« Dans un bâtiment mesurant 30m80 de longueur et 8 mètres de largeur, dans œuvre, se composant de cinq étages, de 2m50 chacun, on peut établir 14 travées de 7 mètres, (13 travées doubles et 2 demi-travées aux extrémités), l'espace entre chaque travée étant de 1 mètre et une largeur de 1 mètre étant réservée au passage. Le rayonnage des travées (5 tablettes par travée) sera de 980 mètres, auxquels il faut ajouter 154 mètres sur le mur latéral opposé aux ouvertures, soit pour l'étage 1134 mètres et (1134×5) 5670 mètres pour l'ensemble du dépôt. L'emplacement d'un escalier, l'installation de quelques tables pour la consultation sur place des dossiers, diminueront de 400 à 500 mètres le rayonnage utile qui sera pourtant supérieur à 5000 mètres.

« Dans un bâtiment de même dimension (30m80 de long 8 de large, et cinq étages de 2m50), en appliquant le sytème des travées étroites (0m30 de profondeur par tablette), on pourrait placer 18 travées doubles et 2 demi-travées aux extrémités, soit 19 travées; on obtiendrait ainsi un rayonnage total de 7400 mètres, mais sans possibilité de placer les liasses sur double rang ».

Bureaux. Salle du public.

« Quant au bâtiment des bureaux (et logements s'il y a lieu), il doit être, ainsi qu'il est dit plus haut, distinct du dépôt, ou au moins séparé de lui par un mur de protection. L'aménagement du local des bureaux doit comprendre : une salle de travail pour le public et l'employé des archives, un cabinet pour l'Archiviste et une salle de classement. Il faut prévoir également un sous-sol pour les provisions de chauffage, et un local quelconque au sous-sol ou ailleurs, pour le dépôt des documents périmés en attendant la vente; enfin une loge pour le concierge ou gardien. L'appartement de l'Archiviste, si le Conseil général en décide l'établissement, peut être aménagé au premier étage du bâtiment des bureaux ».

Sous-sol. — Loge du concierge. — Appartement de l'archiviste.

« Cette question du logement de l'Archiviste appelle quelques observations. Le Département n'est pas tenu de loger l'Archiviste; mais dans certains cas, il y a intérêt à ce que l'Archiviste soit logé dans le dépôt, ou plutôt à proximité du dépôt, auprès des bureaux. Quand les archives se trouvent, soit dans la Préfecture elle-même, soit dans l'enclos de la Préfecture, les gens de service de l'immeuble, concierge et autres, suffisent à la surveillance. Mais lorsque les

archives sont situées en dehors de la Préfecture, isolées, il est nécessaire d'y installer un concierge ou un gardien logé dans le bâtiment des bureaux. Dans ce cas il peut y avoir des inconvénients à laisser un employé subalterne, sans surveillance, dans le local des archives, et le logement de l'Archiviste n'est pas inutile. D'autre part, l'Archiviste logé aux archives, peut facilement consacrer à son travail un temps plus considérable ».

Tels sont, Monsieur le Préfet, les points les plus intéressants de ce rapport, adressé par la Direction des Archives Nationales à M. le Préfet de la Mayenne, et qui permit à l'Architecte de ce département de préparer un projet de construction.

Le Département de la Loire-Inférieure, qui possède l'une des plus précieuses collections d'archives de France, ne voudra certainement rien négliger pour en assurer la parfaite conservation; s'inspirant du rapport si documenté que nous avons reproduit, il tiendra à élever un dépôt digne des richesses de premier ordre que cet édifice sera destiné à renfermer.

Disposition générale. — Economie.

Et cela le moins onéreusement possible. Seul le bâtiment de façade devra avoir une apparence décorative. Il pourrait se composer, comme à Bordeaux, d'un sous-sol, d'un rez-de-chaussée, où seront situés les bureaux, d'un premier étage affecté au logement de l'Archiviste. On placerait l'appartement du concierge soit dans la cour devant l'édifice, soit au rez-de-chaussée.

Le reste de la construction, le dépôt proprement dit, ne nécessiterait aucune dépense d'ornementation ; quatre murs percés de fenêtres, simplement. L'ensemble de l'édifice sera en pierre et ciment armé, pas de bois.

Nous espérons que l'Assemblée départementale voudra bien, sur votre demande, approuver ce programme et charger M. l'Architecte d'établir un projet dans ce sens. Il sera, sans doute, nécessaire à celui-ci de visiter préalablement quelques dépôts importants.

Enfin, nous tenons à rappeler qu'avant d'être mis à exécution, ce plan devra être soumis à M. le Ministre de l'Instruction publique.

2° *Communications au public.* — De même que chaque année un commerçant ordré établit la balance des recettes et des dépenses, reconnaît l'augmentation ou la diminution de ses affaires, de même un Archiviste soucieux de la marche de son service doit avoir à cœur de récapituler le nombre

des consultations faites à son dépôt et d'en évaluer la hausse ou la baisse.

Les communications qui s'étaient élevées, en 1910 à 1930 et en 1911 à 2364, ont atteint, cette année, le chiffre de 3171, soit une augmentation de 807 sur l'année dernière. Cet accroissement est dû surtout aux visites des industriels, ouvriers et commerçants curieux de consulter les brevets d'invention et les marques de fabrique mis entièrement à leur disposition. Les demandes faites par les anciens officiers, sous officiers et soldats de la garde nationale mobilisée, dans le but d'obtenir la médaille de 1870, ont aussi occasionné de nombreuses recherches. Il s'agissait pour les postulants de prouver qu'ils étaient bien inscrits aux contrôles nominatifs de la garde nationale mobilisée.

Les bureaux de la Préfecture, le Service vicinal, les Ponts et Chaussées, l'Enregistrement, les Chemins de fer, la Trésorerie ont présenté 161 demandes ; 172 particuliers ont fréquenté les archives et y ont fait 1139 séances, soit 327 de plus que pendant l'année 1910-1911 ; il a fallu répondre à 45 lettres posant des questions diverses. Nous avons dû pour tout cela déplacer 3171 liasses ou registres, savoir : 1151 concernant les archives historiques antérieures à la Révolution ; 959 la période révolutionnaire et les biens nationaux, 493 relatifs aux archives administratives depuis 1800 et enfin 568 brevets d'invention ou marques de fabrique.

Parmi les travailleurs inscrits sur le registre de communications, on remarque notamment 3 députés, 4 conseillers généraux, un membre de l'Institut, un inspecteur des archives, 7 archivistes ou bibliothécaires, le secrétaire des archives royales du Danemark, le consul de la République de Libéria, un ancien secrétaire d'ambassade, un docteur américain, un canadien français, un colon de la Guadeloupe, une femme de lettres, un inspecteur primaire, 3 professeurs de Lycée, des instituteurs, un inspecteur des finances, 22 ecclésiastiques dont 2 chanoines et un carme de Monte-Carlo, 3 docteurs médecins, 2 notaires, 3 officiers, de nombreux membres des sociétés savantes.

3° *Versements aux Archives.* — Le flot continue à monter ; il n'y a pas eu, cependant, comme l'année dernière, de crue provoquée par le nettoyage des bureaux ; le débit est normal et la marée, par conséquent, a retrouvé son étiage.

La 1re division a versé 240 liasses concernant les

élections politiques départementales, communales, consulaires et prud'hommales, la police administrative, les sociétés de secours mutuels, les prisons, le dénombrement de la population de 1911, ci.. 240

La 2e division a versé 13 liasses de budgets et comptes administratifs des communes, ci...... 13

La 3e division a versé 352 liasses qui se rapportent aux batiments départementaux, canaux, chemins de fer, tramways, à la Loire, au port de Nantes, aux ports et rivages maritimes, aux mines et carrières, rivières et ruisseaux, routes nationales, aux syndicats, à la comptabilité départementale, aux contributions, etc., ci.... 352

Le Conseil de Préfecture a versé 126 liasses de pièces justificatives et des comptes de gestions des receveurs des communes, établissements de bienfaisance et syndicats, ci.................. 126

Les perceptions de l'arrondissement de Nantes ont versé 62 liasses pour l'exercice 1909, ci.... 126

Total des versements............ 793

4° *Bibliothèque administrative.* — Nous l'exposions dans notre précédent rapport : la bibliothèque administrative devient de plus en plus la source de dépenses nouvelles. L'abonnement des Sous-préfectures et des Divisions aux recueils spéciaux dont elles ont besoin, l'achat à leur intention d'ouvrages techniques, la reliure d'énormes publications comme celle des brevets d'inventions et du Journal officiel absorbent facilement le crédit de 1,600 fr., inscrit au budget de 1912; nous en demandons le maintien au budget de 1913.

5° *Expéditions.* — La délivrance des expéditions authentiques, du 1er juillet 1911 au 3 juin 1912, a produit, au profit du département, une somme de 3 fr.

6° *Travaux d'inventaire.* — Nous avons débuté dans les travaux d'inventaire par la série E supplément, qui concerne les archives des communes antérieures à 1790. M. Maître en a publié un premier volume; il a de plus préparé l'inventaire d'un certain nombre de communes devant figurer au tome II. Nous analysons les registres des communes laissées par notre prédécesseur. Nous avons fait paraître cinq feuilles d'imprimerie de huit pages chacune ; elles concernent les anciennes paroisses de Bourgneuf, Chéméré, Les Moûtiers, Corsept ; Paimbœuf est commencé.

Conformément aux prescriptions ministérielles, nous avons entrepris en même temps la rédaction de

Répertoires numériques, inventaires plus succincts, plus concis, par conséquent moins longs à confectionner. Nous avons ainsi répertorié la partie des archives de la Chambre des Comptes que M. Maître n'avait pas eu le temps d'inventorier; soit 2035 liasses ou registres. Travail multiple qui a exigé d'abord le triage de certains lots encore confus, le déplacement d'un nombre considérable de liasses et un numérotage provisoire au crayon qu'il faudra remplacer par un numérotage définitif, maintenant que le Ministère a approuvé le manuscrit qui lui a été soumis.

Les archives de l'ancienne Chambre des Comptes forment dans notre dépôt la portion la plus riche pour l'histoire de Bretagne. Avec l'aide de l'inventaire de M. Maître et de notre répertoire qui fait suite à cet inventaire, le travailleur se dirigera sans peine dans les arcanes de ces masses énormes de documents.

Signalons enfin, comme l'année dernière, le labeur désintéressé et si consciencieux, en même temps que de tout premier ordre, entrepris par M. Cornée, chef de Division honoraire de préfecture. M. Cornée vient chaque jour et à chaque séance aux archives; avec le plus grand soin, il relève sur les registres de l'époque révolutionnaire tous les noms de lieux, de personnes et de matières. Il en dresse une table qui est placée à la fin du registre ainsi dépouillé. Son travail épargnera celui des chercheurs. Il est de toute justice de rappeler ce service rendu aux archives.

7° *Travaux effectués par les employés des archives.* — Les deux employés des archives ont continué de collaborer de leur mieux à l'œuvre que nous poursuivons. M. Chevrel, après avoir trié et mis à leur place régulière les documents compris dans les 793 liasses de papiers versés par la préfecture, nous a ensuite fortement secondé dans la préparation du répertoire numérique de la Série B.

M. Rolland a marqué du timbre protecteur, certains documents des deux anciennes séries d'archives ecclésiastiques H et G, documents qui avaient été oubliés; puis il commence l'estampillage de la série Q (biens nationaux). De plus, il a vérifié si tous les sceaux des séries précieuses étaient bien enfermés dans un petit sachet d'étoffe.

Enfin, le public de plus en plus nombreux n'est pas sans prendre beaucoup de temps à ces deux employés.

8° *Solde de Madame Chabot.* — Mme Chabot, veuve

d'un employé de la Préfecture, est depuis cinq ans chargée du nettoyage et de l'entretien du local principal (quai Ceineray). Elle touche pour ces fonctions, dont elle s'acquitte avec beaucoup de zèle 200 fr. Elle nous a fait remarquer à juste titre que le prix de la vie a beaucoup augmenté et que son traitement n'a pas varié. Nous vous prions, Monsieur le Préfet, de demander que le crédit de 200 fr. alloué à Mme Chabot (chap. IV, art. 21), soit porté à 250 fr.).

9° *Dons.* — Un don important est venu augmenter encore nos richesses. Les archives du Département contiennent suffisamment de documents pour permettre de dresser la monographie de la plupart des communes. Il n'en était pas ainsi de la commune de Fay ; il existait aux archives peu de pièces concernant son histoire. Cette lacune est aujourd'hui comblée, grâce à la générosité de M. de Monti de Rezé. Un généalogiste distingué, M. de Freslon, sachant que M. de Monti possédait d'importantes collections particulières, a bien voulu plaider auprès de lui en faveur de notre dépôt, et M. de Monti nous fit envoyer quinze grosses liasses de parchemins et de papiers intéressant surtout la commune de Fay. Certains remontent à 1362.

Ces titres touchent notamment les terres et seigneuries de La Bioretterie du Bodouet, de La Briançais, de Carheil, Lescurais, La Maure, La Méraye, Procé, Quéhillac en Fay, la seigneurie de Blain et celle de Villehouin en Bouvron ; les familles de Berthou, Boju de La Menallière, Bily, Bitaud, Blanchard, Chambres, Chavaudon de Sainte-Maur, Feillet, Guéheneux, de La Joue, Kerbondel, Le Moyne des Ormeaux, Moulnier, de Saint-Aubin, etc.

Nous remercions vivement M. de Monti de Rezé de ce don précieux.

Nous unissons à M. de Monti, dans le même sentiment de gratitude, M. de Freslon ; habitué des dépôts publics, M. de Freslon connaît bien toute l'utilité de ces archives familiales ainsi centralisées. En l'imitant on éviterait bien des destructions, bien des pertes irréparables. Beaucoup de personnes, en effet, possèdent des papiers absolument sans intérêt pour elles et qui seraient très profitables aux érudits. Ces papiers, enfouis depuis des années au fond de bahuts boiteux ou entassés sur les planchers de greniers vermoulus, nourrissent les rats et les insectes ; ils sont voués à la désagrégation lente, à moins qu'un incendie ne vienne en une seule nuit les aénantir. Les

déposer aux archives départementales, c'est à la fois les rendre utilisables et les sauver.

Nous signalons également l'heureuse intervention de M. Riondel, trésorier de la Société d'Archéologie, qui a joué auprès de M. le curé de Piriac le même rôle d'aimable intermédiaire que M. de Freslon auprès de M. de Monti. M. le curé de Piriac possédait les feuillets 20 à 30 d'un registre du général de la paroisse déposé aux archives de la Loire-Inférieure. M. le curé de Piriac a bien voulu nous faire remettre ces feuillets détachés.

M. le Mis de Bellevue, Conseiller général, a complété notre collection des ouvrages dont il est l'auteur. Il nous a offert : *Les Guillery, célèbres brigands bretons (1606-1608). — Le Comte de Thiard. — Marsin de Montauban. — Un agent administratif de la Chouannerie dans l'Ille-et-Vilaine (1792-1799), Louvart de Pontigny. — Le Comte Desgrées du Loû. — Un héros malouin, Nicolas Beaugeard. — Prieuré et pèlerinage de Saint-Barthélemy du Dougilard, en Soudan. — Mlles de Renac de Châteaubriant, guillotinées à Rennes en 1794.*

M. le Vte Hervé du Halgouet nous a donné le 2e volume de son *Inventaire d'archives des châteaux bretons ;* M. l'abbé Grégoire ses travaux *Etat du diocèse de Nantes en 1790* et *Les Ecoles primaires sous la Révolution ;* M. Chollet, secrétaire de la Loire navigable, a déposé la collection du *Bulletin* de cette Société ; M. le docteur Mignen, P^t^ de la *Société d'Emulation de la Vendée*, nous fait le cadeau très appréciable de la collection du *Bulletin* de cette société, bulletin plein d'intérêt pour l'histoire poitevine. Dans le même ordre de publication, M. le directeur de la *Revue du Bas-Poitou*, M. René Vallette, nous a envoyé de nombreux numéros qui faisaient défaut dans la collection que nous possédons de cette remarquable revue. M. Loquet vient de nous offrir le premier volume du travail considérable entrepris par lui sur « *La Vendée côtière contre la Révolution* ».

A tous nous offrons nos remerciements.

Comme précédemment le Ministère de l'Instruction publique nous a continué l'envoi des collections imprimées sous sa direction. La plupart concernent l'histoire économique de la Révolution et sont fréquemment consultées.

10° Crédits à inscrire au budget :

Traitement de l'Archiviste..............	4.500 fr.
» du Rédacteur.................	2.600 »
» de l'Expéditionnaire..........	1.800 »
Mobiliers et solde de Mme Chabot........	1.406 »
Publication de l'inventaire....	600 »
Inspection des archives communales.....	300 »
	11.206 »

11° Local de l'Oratoire. — Les radiateurs demandés par notre rapport de l'année dernière pour chauffer et assainir la conciergerie de l'Oratoire, occupée par M. Rolland, ont été installés. Ils produisent un effet excellent ; malheureusement l'humidité pénètre quand même par le dessus de la toiture, formant terrasse. M. Rolland en est réduit à mettre un seau sous les gouttières, au milieu de son appartement, et l ‹plâtre du plafond s'est écroulé en plusieurs endroits.

Cela provient de l'usure du bitume et des interstices que laissent entre eux les pylones de la balustrade. M. Perdriel, architecte départemental, a reconnu cette situation défectueuse et demandera de son côté la somme nécessaire pour permettre d'y remédier.

ACHAT DES REGISTRES D'UN COMMERÇANT NANTAIS DU XVIIIe SIÈCLE

Nous avons eu l'heureuse fortune de mettre la main sur un lot de premier ordre d'archives commerciales ; mais il serait injuste de ne pas dire tout d'abord à qui nous la devons ; notre aimable, compatriote M. Mathorez, Inspecteur des Finances, n'a pas oublié qu'avant d'éplucher les registres des trésoriers généraux et des receveurs des finances, il passa quelques années de jeunesse sur les bancs de l'École des Chartes, dont il reçut le diplôme. Il prépare un gros ouvrage sur les étrangers à Nantes au XVIIIe siècle ; et, comme le Sous-Préfet de Daudet qui composait des vers entre deux corvées administratives, M. l'Inspecteur des finances trouve le temps, entre deux contrôles, de visiter des dépôts d'archives, des mairies, des bouquineries, voire même des simples marchands de chiffons. C'est au cours d'une exploration de ce genre chez un chiffonnier d'une ville voisine qu'il aperçut, sous un amas rébarbatif de vieux papiers, les registres en question. L'occasion était heureuse. Si

M. Mathorez n'était pas resté fureteur et curieux de choses anciennes, les registres seraient probablement allés se résoudre dans la grande chaudière d'un fabricant de papier. Pour la modique somme de 30 fr., nous les avons sauvés du désastre. On ne nous accusera pas d'avoir fait une spéculation trop onéreuse pour la Loire-Inférieure, l'Ille-et-Vilaine ayant, en 1910, payé 2000 fr. 26 registres de correspondance de la Cie des Indes et de l'armateur malouin Magon de La Balue.

L'ensemble est formé des 28 énormes volumes provenant de la puissante maison d'armement Delaville-Deguer ; il se décompose ainsi : 9 volumes de copies de lettres (1763-1782) ; 2 volumes d'armements et désarmements (1764-1780) ; 10 volumes de comptes (1760-1787) ; 3 volumes de journal (1768-1779) ; 2 volumes de brouillard (1758-1768) ; 2 volumes de recettes et de factures (1763-1785). Les premiers en date appartenaient à Prudent Delaville, fils de François Delaville ; la plus grande partie au sieur Deguer, devenu après son mariage avec Mlle Delaville, sœur de Prudent (5 septembre 1763) le maître de la maison de commerce. Prudent, son fonds vendu, partit pour Cadix où son frère François était déjà établi depuis 12 ans. Il prit la voie de terre, Bordeaux, Madrid, plus longue, moins dangereuse ; il craignait les coups de vents et surtout les forbans de Sallé. La frayeur de ces barbares est telle, écrit-il, que les assurances demandent des prix très élevés pour le navire *La Poste*, de Cadix, qui doit partir dans 8 jours (24 septembre 1763). — (Sur les Delaville, cf. Kerviler. *Répertoire de Bio-bibliographie*).

Deguer demeura donc seul maître de la maison de Nantes, mais n'en resta pas moins en relations d'affaires perpétuelles avec les frères Delaville. Sa correspondance très étendue, très nombreuse, apporte un appoint considérable aux sources de l'histoire commerciale de notre ville, à la fin du XVIIIe siècle. Possédant de nombreux vaisseaux, intéressé en partie dans quantité d'autres, Deguer ne se contentait, pas de transporter des marchandises sur ses propres navires et sur ceux qu'il frêtait chez les étrangers, il achetait et revendait aussi pour son propre compte ; on le voyait tour à tour armateur, négociant, courtier. Il s'associa notamment avec Guillet de la Brosse. Il entretenait des correspondants sur tous les points du globe susceptibles d'un trafic quelconque. A la Touraine il demande des fruits et surtout des peaux de veaux, pour importer en Espagne ; à Cholet des toiles ; à Saumur des blés, des pois blancs,

des fèves ; à Bordeaux des vins ; à la Bretagne des fers et des toiles ; à Bayonne des laines ; à l'Angleterre du charbon, qu'il négocie en Portugal et en Espagne ; à l'Amérique de l'indigo, du sucre, du café, du coton ; à la Hollande, de menus objets pour la traite des noirs.

Il porte au Nouveau monde des vins de Malaga et de Xérès, du charbon de terre, du sel, de grosses toiles de Bretagne et de Laval, des farines (alors l'Amérique ne nourrissait pas la France) ; il envoie à Saint-Domingue des briques, des carreaux, des ardoises, des clous, des chaussettes, du beurre, de la faïence de Rouen ou de Nevers, des batteries de cuisine ; toutes choses dont les colons sont démunis. Il conduit en Espagne des bois de campêche et de l'huile de foie de morue, des pois blancs.

Les chercheurs qui feuilletteront ces registres verront combien déjà, malgré les douanes multiples qui élevaient leurs barrières, non seulement à la limite du territoire, mais encore en marge de chaque province, combien déjà, pourtant, l'abondance ou la pénurie des récoltes d'un pays déterminé exerçait une répercussion profonde sur les marchés de l'Europe entière, et c'était comme maintenant une frénésie chez les négociants habiles d'être les premiers avisés des cours étrangers. Deguer, par exemple, écrit : « l'Espagne, le Portugal et la Provence ont occasionné ici une hausse de 10 à 12°/₀ ; l'Espagne, le Portugal et la Provence sont maltraités (6 juillet 1765) ; le Levant et l'Italie sont dans l'abondance, mais cette abondance sera-t-elle assez grande pour fournir les pays qui manquent ? (11 juillet) ». Nous qui vivons à une époque où le télégraphe met l'autre bout du monde à quelques minutes de nous, nous ne pouvons nous douter avec quelles difficultés ces renseignements étaient obtenus.

En dehors de ces grosses questions, de ces questions essentielles, quantité de petits renseignements fourmillent dans cette correspondance, piquants ou instructifs. Il est remarquable, par exemple, lorsqu'on dresse une liste des noms de négociants nantais cités par Deguer et qu'on se reporte à un annuaire de notre ville en 1912, il est remarquable combien peu surnagent. Vraisemblablement, ces familles notables ne se sont pas éteintes, mais elles ont descendu, disparu, se sont fondues dans les masses uniformes d'en bas. D'autres ont monté, ont pris leur place ; perpétuel mouvement en sens inverse.

Dans ces lettres, en apparence froides et sèches se

glisse parfois entre un baril de cassonade et un sac de blé, un détail amusant, suggestif, documentaire. En voici un concernant les négociants installés aux colonies : « MM. les négociants sont de très honnêtes gens avant de passer là-bas ; mais je crois que la probité s'évapore sous la Ligne, car c'est le diable pour retirer des fonds de leurs mains » (21 octobre 1763).

Sévère aussi envers les tonneliers de Bordeaux, il écrit à un bordelais : « Les tonneliers de chez vous sont de grands fripons, sans doute qu'on ne jauge point leurs futailles » (9 juillet 1764). Ils nous instruit des habitudes de nos pères ; ceux-ci voyageaient plus que nous, la plupart avaient à leur actif plusieurs voyages au Cap-Haïtien ou à la Guadeloupe. Combien d'armateurs de nos jours n'ont jamais quitté le continent ? Et pourtant ces déplacements coûtent cher. Un armateur exige 1500 livres, payables en Amérique, pour le passage d'un négociant de Rennes, celui de sa mulâtresse et celui de sa négresse. Le prix moyen est de 800 livres par personne de qualité (6 octobre 1763). Pour avoir la valeur actuelle de ces chiffres, il faudrait les multiplier par dix, approximativement.

Négrillons et négrillonnes se rencontrent à chaque pas dans notre ville ; avec les perroquets et parfois les singes ils font partie de la famille, comme aujourd'hui le chien et le chat. C'est à qui s'en procurera. « Un de mes proches parents, écrit Deguer, me prie en grâce de lui faire venir un négrillon pour servir de domestique à sa demoiselle » (20 novembre 1764). — La population baisse, les domestiques se font rares. Peut-être en sera-t-on réduit, comme cette demoiselle, à prendre nos tabliers blancs chez les gens de couleur.

En dehors de ces « petits pays chauds », un grand nombre de fils de colons recommandés à des négociants nantais suivent, à Nantes, le cours de leurs études. Deguer s'occupe de plusieurs, entre autres du fils de Mme veuve Delarocque, qui habite le *Fonds de l'île à Vache* ; il la place dans la pension de l'abbé Frotté « prêtre rempli de science et de bonnes mœurs et qui a une très jolie pension uniquement composée d'enfants de famille » ; « Je l'envoie chercher pour manger de ma soupe, écrit-il à sa mère » (20 septembre 1763). Il habille avec soin le petit Saint-Martin, également du Fonds de l'Ile à Vache : « habit vert et culotte de drap sur lequel je fais mettre une petite tresse en or, de même que sur une redingotte et veste à pelure de drap bleu » et il ajoute : « Il est rare

de voir enfant arrivant de l'Amérique aussi raisonnable » (30 août 1764). L'enfant grandit et Deguer change d'avis. A dix ans il accole la particule à son nom. « Jamais, avec une pareille signature, on ne te croira le fils de ton père » écrit son protecteur (16 avril 1768). Le jeune Saint-Martin part à Paris terminer son instruction ; il dépense beaucoup, de grosses sommes, mais son protecteur craint de le faire revenir à Nantes où il trouvera quantité d'américains « dont notre ville est remplie, sans compter les jeunes gens du pays et de l'étranger qui ne sont pas fort sages ». Nantes sans doute a changé depuis lors (9 novembre 1775). Le gaillard ne se corrige point, c'est un gouffre ; il réclame 20.000 francs par an à son père ; Deguer déclare que 4.000 suffisent (3 mai 1777).

Ninette, au contraire, sœur de Saint-Martin, grandit en âge et en sagesse, fait le ravissement de Mme Deguer, parce qu'elle lui rappelle une fille qu'elle a perdue (26 avril 1771). Mais Ninette prend la petite vérole et Mme Deguer se hâte *d'inauculer* ses enfants ; seulement, elle oublie de vacciner son nègre qui attrape « une vérette aussy étoffée qu'il est possible » (23 octobre 1771). Mme Deguer a également pris sous son égide les petites demoiselles de M. de Champigny, major des milices à Cayes. Elle les visite dans leur couvent d'où elle les sort pour les confier « à une pension du monde. Il fallait commencer comme elles ont fait pour les instruire de la religion » (28 décembre 1774.

Deguer n'est pas récompensé de ses soins paternels envers les petits coloniaux ; sans compter les ennuis de toutes sortes que ceux-ci lui causent par leurs incartades, il n'obtient pas toujours des parents le remboursement des sommes par lui avancées. M. Muzaine de La Grenonnière, résidant à Cayes, dont il a placé les trois fils au Collège oratorien de Vendôme, lui doit 5.300 livres, il fait le mort, En vain M. Deguer écrit lettre sur lettre, pas de réponse. Ce M. Muzaine « est un dissipateur qui se ruine à plaisir », mais qui ne prend point souci de ses fils (21 avril 1774). Pour comble, Deguer doit les rapatrier à ses frais.

Quel restaurant fréquente cette jeunesse joyeuse ? M. Deguer ne cite que deux traiteurs convenables dignes de recevoir les membres des Etats de Bretagne qui lui font demander conseil à ce sujet : l'un vis-à-vis la cathédrale entre l'évêché et le château où loge le duc d'Aiguillon. Il a une belle salle à manger. L'autre est logé près de chez lui (?) Il a 17 chambres.

« Il fournira la bonne chère, linge ouvré, fayence et argenterie. Le premier fournira de même, mais il n'est pas si bien en argenterie ». Deguer conseille à ces Messieurs d'apporter leur argenterie avec eux (7 août 1764).

Et sur la traite des noirs, que de détails savoureux ! Deguer est un des principaux trafiquants de *bois d'ébène* et trés bien renseigné, par conséquent. Il connaît les bons endroits : « A la côte de Guinée les nègres sont très beaux et à meilleur marché que partout ailleurs ». On les revend de 13 à 1400 livres pièce. Ceux du Galbard n'offrent pas la même résistance ; il en meurt la moitié durant la traversée, car on ne peut les nourrir qu'avec des vivres de leur pays ; or, ces vivres se gâtent à la mer ; quand aux noirs du Sénégal, ils ont mauvais caractère et se révoltent continuellement (6 juillet 1768). D'ailleurs il faut agir prudemment dans l'achat de la marchandise ; le chirurgien du bord est spécialement chargé de palper, mensurer, examiner des pieds à la tête les esclaves amenés à la côte. « Je vous réitère, écrit Deguer à un de ses capitaines, de prendre le plus d'hommes possible et très peu de femmes, encore les faut-il toutes à sein debout (*sic*) » (20 février 1770). Des Vénus noires !

Parmi ces belles négresses, parmi ces nègres solides arrachés à leurs lointaines régions du centre africain, beaucoup n'abordaient jamais aux îles américaines ; il y avait sur ces transports une mortalité effrayante. Deguer cite le cas d'un navire nantais « sur lequel présidait tant en vivres qu'en armement une économie sordide » ; on avait traité 350 captifs, il en arriva 201 exténués ; 20 hommes d'équipage avaient péri (15 juillet 1767). « Les nègres défectueux que le Saint-Joseph a traités et conduits à Porto-Rico, écrit-il une autre fois, sont l'ouvrage d'un ignorant de chirurgien qui assurait être très habile ; » une grande partie de la cargaison humaine avait dû être jetée à la mer et dix matelots avaient suivi le même chemin (3 mars 1770). D'affreuses épidémies, le scorbut, le typhus trouvaient dans ces étroits navires chargés de 6 à 700 nègres souvent (12 août 1767), un foyer de contagion tout préparé.

Perte sèche pour l'armateur. Généralement le haut prix des nègres vendus lui procurait quand même un sérieux bénéfice. Et aussi le prix d'achat, surtout au début, était fort peu élevé. A la côte d'Angola on les payait en marchandises de l'Inde, en coquillages ; à la Côte-d'Or, en eau-de-vie, fusils, cof-

tres, pipes, couteaux (30 juin 1764). Beaucoup de ces denrées provenaient de Hollande. Deguer se procure à Amsterdam pour un navire négrier « 200 grands sabres de traite à manche d'os avec leurs foureaux qui ont petits canaux le long de la lame ; 100 petits sabres qui n'ont qu'un canal idem ; 100 bassins de cuivre de 14 à 15 pouces; 40 douzaines de couteaux flamands à manche de bois ; 6 milliers de poudre de traite en 100 barils de 60 livres etc. » (25 octobre 1764. — Voir les registres d'armements).

Ces navires négriers étaient généralement armés en guerre. En 1767, Deguer donne tous ses soins à l'armement du navire *La Fortune*, capitaine Siochan de Saint-Jouan qu'il compte expédier, sous pavillon espagnol, de Cadix à la côte d'Angola, puis ensuite à Carthagène des Antilles, colonie espagnole. Dans cette intention, il commande à Londres 16 canons « les meilleurs et les plus courts possible de calibre français et des munitions » (25 mars, 25 avril, 12 mai 1767). Les mers ne sont pas sûres, les Anglais guêttent. La concurrence est telle sur la côte africaine que les navires des nations diverses réunis par l'appât du gain sur les mêmes points s'envoient des bordées de mitraille pour se voler leur cargaison.

L'équipage d'un navire négrier se montait à une quarantaine d'hommes, compris le capitaine, le 2e capitaine, le lieutenant, un enseigne, un chirurgien et un barbier. L'usage de Nantes voulait qu'on donnât, aux seconds capitaines lorsqu'ils étaient payés à commission, de 12 à 15 livres par tête de noir, argent d'Amérique, soldées sur le comptant de la vente, et, lorsqu'ils étaient « à port permis, » on les payait... en nature, on leur abandonnait 7 nègres et 1 négrillon (19 juillet 1772).

Là, encore, sur ce marché spécial, la concurrence des autres nations se fait sentir; Deguer accuse les Anglais de fournir à vil prix à Saint-Louis le rebut des noirs de leurs colonies, de la camelote de nègres. Eh bien, malgré la rivalité des multiples intéressés, malgré les débours considérables engagés, le décès des nègres, les risques de guerre, le profit est considérable et la splendeur de certaines vieilles maisons des quais et des îles de Nantes témoigne des richesses acquises.

Epoque féconde, active, fiévreuse où les navires nantais portaient à travers les mers leurs noms gracieux ou allégoriques. *La Glaneuse, La Charmante-Suzanne, La Jeune-Pauline, La Roxelane, La Vestale, Le Bien-Aimé, La Belle-Nantaise, L'Amphitrite, Le*

Favori, La Thétis, La Nymphe « le plus beau négrier de notre rivière »,47 hommes d'équipage et 10 canons, capable de recevoir 650 noirs (8 août 1772). Prospérité énorme qu'interrompra la guerre d'Amérique : les ports bloqués, les navires arrêtés par les croisières anglaises (Nombreuses lettres).

Combien de renseignements de tous ordres ne pourrait-on pas tirer de ces 9 volumes de correspondance et aussi des autres registres, quoique plus secs, plus squelettiques ? Ces documents apporteront une contribution sérieuse à l'histoire économique d'une ville qui fut grande dans le passé et dont l'effort présent tend à reconquérir le rang ancien.

II. — Archives des Sous-préfectures, des communes et des hôpitaux

Conférence à l'Ecole normale de Garçons

Comme l'année dernière, nous sommes allé à Savenay et nous avons donné aux élèves-maîtres, en grande partie futurs secrétaires de mairie, les éléments essentiels de cette fonction, que l'application des lois nouvelles d'assistance et d'hygiène rend de plus en plus délicate. Nous avons surtout attiré leur attention sur l'entretien, la propreté du local, les précautions contre l'incendie et l'humidité, sur le classement des archives, la tenue des registres de l'état-civil. La semaine suivante nous réunissions les élèves-maîtres aux Archives départementales, afin de les intéresser aux études historiques. Rapidement nous avons fait passer sous leurs yeux les documents les plus typiques de chaque genre et nous leur avons indiqué succinctement le profit qu'on pouvait en tirer, la manière de s'en servir.

Or, Monsieur le Ministre de l'Instruction publique par une circulaire en date du 20 mai dernier, vient de rendre obligatoires pour les archivistes ces conférences dont un certain nombre ont déjà pris l'initiative. Il désire que cinq conférences environ soient faites, dont une aux archives départementales et une autre dans un dépôt communal bien tenu.

Et M. le Ministre ajoute : « Je me persuade également, M. le Préfet, que l'organisation de l'enseignement tout pratique dont il s'agit, enseignement aussi évidemment fructueux pour l'histoire du département et des communes, que profitable à la bonne tenue des archives communales, sera bien accueillie des conseils généraux, auxquels ne saurait échapper

l'intérêt à la fois scientifique et administratif d'une pareille œuvre. La libéralité éclairée de ces assemblées à l'égard des archives départementales m'est un sûr garant que, en particulier, le Conseil général de votre département ne refusera pas sur la demande que vous lui en ferez de ma part, soit d'augmenter légèrement le crédit d'inspection des archives communales, soit d'y annexer une indemnité, de façon à rémunérer M. l'Archiviste départemental du surcroit d'occupation qui lui incombera de ce chef. »

Cette indemnité semble équitable à double titre, puisque en Loire-Inférieure l'Ecole Normale est située loin du chef-lieu et que les frais de tournée de l'Archiviste sont inférieurs à ceux de ses confrères de départements moindres. Ainsi, ils sont de 200 fr. en Loire-Inférieure et de 400 fr. en Vendée.

C'est pourquoi, Monsieur le Préfet, pour que les frais de déplacements nécessités par ces conférences ne nous obligent pas à supprimer la visite de quelques mairies, nous vous prions de bien vouloir demander à l'Assemblée départementale que le crédit de 200 fr. alloué dans cette intention soit porté à 300 fr.

Visite des Sous-Préfectures

Trois Sous-Préfectures ont été visitées : Saint-Nazaire, Paimbœuf et Châteaubriant ; les papiers inutiles vont être vendus conformément aux règles établies à ce sujet.

Nous nous plaisons à signaler la tenue vraiment exceptionnelle des Archives de la Sous-Préfecture de Saint-Nazaire ; les Secrétaires ont eux-mêmes, en dehors de leurs heures de service, trié, classé, mis proprement sur des étagères les papiers de leurs bureaux.

ARCHIVES COMMUNALES.

Canton de Bourgneuf.

La Bernerie. — Mairie neuve et vraiment luxueuse. Elle n'était pas encore installée, lorsque nous l'avons visitée ; les archives reposaient sur des rayons dans le secrétariat. Malheureusement, il n'y a pas d'inventaire.

Bourgneuf. — Belle mairie. L'état-civil relié tous les ans est déposé sur les étagères d'une armoire confortable, dans le bureau du maire. — Les autres

papiers sont placés dans de vieux cartons, dans le bureau du secrétaire. L'inventaire est arrêté à 1888. Le cadastre brille par son bon état.

Chéméré. — On a mis les archives dans deux salles comprenant trois meubles. L'inventaire est tenu à jour jusqu'à 1886. Le cadastre paraît très propre. *Recueil* relié.

Fresnay. — Deux salles, l'une avec un petit meuble, l'autre avec une armoire et des étagères munies de cartons. *Recueil* broché jusqu'à 1892. Inventaire clos à 1895.

Les Moûtiers. — Un vaste meuble, fait suivant les indications de M. Maitre; les papiers y sont bien classés, l'inventaire est tenu à jour jusqu'à 1907. — *Recueil* relié, l'état-civil l'est tous les dix ans. La reliure de l'atlas cadastral est fatiguée.

Saint-Hilaire-de-Châléons. — Le mobilier composé de trois meubles, ne suffit plus pour tout contenir. L'inventaire est arrêté à 1889; *Recueil* relié. L'atlas cadastral semble très usagé; il est grand temps d'intervenir.

Canton de Pornic

Arthon. — Un meuble de plus serait fort utile. L'inventaire est arrêté à 1887; le *Recueil* est relié, mais l'atlas cadastral mérite sérieusement de l'être.

Le Clion. — Les étagères sont incapables de tout contenir; il est nécessaire d'en augmenter le nombre. L'inventaire est arrêté à 1893. *Recueil* relié; cadastre en très bon état.

La Plaine. — Quatre armoires suffisantes renferment les papiers communaux; l'inventaire va jusqu'à 1905. Le *Recueil* est relié; mais les matrices cadastrales ont absolument besoin de l'être. L'état-civil ancien et le nouveau sont reliés.

Pornic. — L'une des plus belles mairies de la Loire-Inférieure et parfaitement tenue. Le matériel ne laisse rien à désirer. L'ancien état-civil mériterait d'être relié, de même que les huit volumes de délibérations.

Préfailles. — Commune de date trop récente pour posséder des archives intéressantes (1908).

Saint-Michel-Chef-Chef. — Deux armoires dans une grande pièce humide contiennent les papiers de la commune. Pas d'inventaire; ordre approximatif. Le *Recueil* est relié; l'atlas vient de l'être; les matrices

cadastrales sont en bon état. Un autre meuble serait utile.

Sainte-Marie. — Classement entièrement refait par notre employé, M. Chevrel. Une unique armoire, quoique spacieuse, ne peut recevoir tous les papiers ; il est urgent d'ajouter des étagères pour recevoir les volumes et d'acheter des cartons pour déposer les archives. Le *Recueil* est relié. Les matrices cadastrales ont grand besoin d'une reliure nouvelle.

Canton de Paimbœuf

Corsept. — Les archives sont placées sur des rayons, dans la salle du secrétariat. Une armoire renferme les différents registres. Le cadastre est en bon état et le *Recueil* est relié jusqu'en 1905.

Paimbœuf. — Le secrétariat et une autre petite salle affectée à toutes sortes d'usages ne conviennent pas pour recevoir les archives ; il faudrait un lieu unique à proximité du bureau du secrétaire. Celui-ci a vraiment du mérite à conserver son dépôt en ordre, vu les mauvaises dispositions du local. Il serait nécessaire, lorsque l'inventaire de l'ancien état-civil sera terminé, de faire relier ces registres si utiles pour l'histoire de Paimbœuf. Le *Recueil* et le *Bulletin des Lois*, sont reliés ; il serait utile de faire réparer le cadastre.

Les archives de l'*Hôpital* sont tenues en bon ordre.

Saint-Brevin. — Archives placées dans la salle des délibérations et dans un cabinet exigu. En ordre ; inventaire date de 1905. Le *Recueil* est relié ; l'atlas cadastral passable ; mais les matrices cadastrales sont en mauvais état.

Canton du Pellerin

Cheix. — Mobilier exigu ; archives forcément empilées. — *Recueil* relié, cadastre en bon état.

La Montagne. — Des cartons de bois contiennent les archives en ordre, mais non inventoriées. *Recueil* relié ; cadastre en état convenable.

Le Pellerin. — Deux spacieuses armoires vitrées dans le secrétariat. On y a déposé les imprimés ; *Recueil* relié, le *Bulletin des Lois*, broché. Dans une salle voisine, les archives proprement dites derrière de larges vitrines. Le cadastre est dans un état convenable. Dépot bien tenu.

Port-Saint-Père. — Archives tenues avec goût par un secrétaire en fonctions depuis 40 ans. Deux salles; l'une encombrée malheureusement d'objets les plus divers. *Recueil* broché. Inventaire arrêté à 1887. Atlas cadastral bien conservé; matrices passables.

Rouans. — Archives conservées avec un soin parfait. Dans la salle des délibérations, d'élégantes tablettes supportent le cadastre; en dessous, un buffet contient l'état-civil. Une autre salle, munie d'étagères et d'une armoire vitrée, reçoit le *Recueil* relié; le *Bulletin des Lois*, broché; et les papiers de la mairie. Inventaire dressé par M. Maître en 1892.

Saint-Jean-de-Boiseau. — Les archives sont déposées dans le cabinet du secrétaire et dans un autre cabinet, en ordre convenable. Cadastre en bon état. *Recueil* relié. L'inventaire est à jour jusqu'à 1904

Sainte-Pazanne. — Archives placées dans deux salles. *Recueil* et *Bulletins des Lois* reliés. Inventaire égaré. — Atlas en piteux état. Anciens registres des délibérations devraient être reliés.

Nous nous plaisons à signaler les 44 ans de services de l'excellent secrétaire; probablement le doyen des secrétaires de mairie de la Loire-Inférieure. M. Boudet débuta à Varades, en 1868, comme instituteur-adjoint et secrétaire de mairie. L'année suivante, il vint à Sainte-Pazanne comme directeur d'école et en même temps encore comme secrétaire. Il prit sa retraite de l'enseignement, en 1898; mais il garda le secrétariat. Il est officier d'Académie.

Vue. — Belle salle commune où l'on pourrait placer les archives au lieu de les entasser dans deux cabinets humides. *Recueil* broché seulement jusqu'à 1855; ensuite par années et sans ordre. Les matrices cadastrales sont très usagées. Meubles insuffisants. Pas d'inventaire.

Canton de Legé

Legé. — Trois salles. L'une contient le cadastre, en bon état; la seconde, qui est la salle des délibérations, est destinée à l'état-civil; la troisième est le vrai dépôt des archives, lesquelles sont contenues dans cinq meubles. L'inventaire date de 1890. Le *Recueil* est relié et le *Bulletin des Lois* l'a été jusqu'en 1902.

Saint-Etienne-de-Corcoué. — Un petit cabinet tout à fait insuffisant; une armoire contient l'état-civil; un meuble à casiers renferme le reste. Les dix der-

nières années du *Recueil* ne sont pas reliées. Le cadastre bien conservé.

Saint-Jean-de-Corcoué. — Deux grandes bibliothèques, mais devenues insuffisantes. L'inventaire a disparu. *Recueil* relié; cadastre passable; archives en état convenable.

Touvois. — Trois meubles dont deux armoires et une petite bibliothèque. Papiers en ordre, mais pas d'inventaire. *Recueil* et *Bulletin des Lois* reliés. Les matrices cadastrales en bon état de conservation; l'atlas mal réparé s'en va en loques.

A la suite de ces inspections, vous avez bien voulu, Monsieur le Préfet, adresser aux maires dont les mairies ont été visitées les réflexions, les éloges ou les conseils qui convenaient. La moyenne des mairies bien tenues est très élevée en Loire-Inférieure. Cela vient en grande partie des efforts de notre distingué prédécesseur qui, durant 30 ans, a parcouru les communes du département, stimulant le zèle des secrétaires et mettant lui-même, le cas échéant, la main à la pâte.

Nous vous prions, Monsieur le Préfet, de bien vouloir agréer l'assurance de notre respectueux dévouement.

Nantes, le 1er juillet 1912.

L'Archiviste départemental,

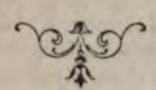
EMILE GABORY.

PRÉFECTURE DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

RAPPORT

DE

l'Archiviste du Département



NANTES
IMPRIMERIE C. MELLINET. — BIROCHÉ ET DAUTAIS, SUCrs,
5, Place du Pilori, 5

—

1913

...rt de l'Archiviste du Département

...LE PRÉFET,

...s l'honneur de vous adresser le rapport ... sur la situation des Archives départemen-...es ,communales et hospitalières de la Loire-Inférieure.

I. — Archives départementales

1° Construction d'un nouveau dépôt. — M. l'Inspecteur général des Archives, Bloch, spécialement délégué par M. le Ministre de l'Instruction publique, pour suivre la question du nouveau dépôt, revint à Nantes, dans cette intention, le 12 avril dernier.

Pour la seconde fois, il se rencontra avec M. Jamin, président du Conseil général, et l'entretint longuement de la nécessité d'une solution rapide. Depuis deux ans, en effet, le principe de la construction est voté ; pratiquement, l'affaire n'a pas fait un pas. De nouveaux versements d'archives, cependant, se sont ajoutés aux masses déjà existantes. Nous avons dû, à notre grand regret, Monsieur le Préfet, vous proposer, faute de place, de ne pas accepter, pour l'instant, un lot imposant et sans doute précieux de documents appartenant à la Cour des Comptes, offerts par M. le Ministre de l'Intérieur.

M. le Président du Conseil général, dont l'intérêt envers les Archives départementales s'est affirmé en maintes circonstances, renouvela à M. Bloch la volonté ferme de l'Assemblée départementale d'aboutir dans le plus bref délai possible.

Depuis cette rencontre, M. le Ministre de l'Instruction publique, par lettre datée du 20 juin, montrant toute l'importance qu'il attache à la question, constate que celle-ci demeure actuellement en suspens et manifeste l'espoir qu'elle recevra promptement « une solution conforme aux intérêts du service. »

Nous paraîtrions manquer de confiance envers l'Assemblée départementale, si nous insistions plus longuement : nous savons trop que le souci de choisir un terrain convenable a été la seule cause de retard. Aujourd'hui, il ne semble pas que cette cause doive persister, car des occasions s'offrent nombreuses.

2° *Versements aux archives.* — L'envahissement des papiers administratifs poursuit sa montée régulière. Parmi ces dossiers, il en est destinés au pilon, mais la plupart devront être conservés. Et à mesure que ce flot monte, notre embarras grandit : où caser convenablement tous ces documents ? Les comptoirs destinés aux triages et classements sont submergés, ce qui donne aux salles, à notre grande confusion, l'aspect du désordre.

La première division de la Préfecture a versé 162 liasses concernant les affaires militaires, l'agriculture, la santé publique, les fraudes, etc., ci..	162
La troisième division a versé 101 liasses qui se rapportent à la comptabilité départementale, aux travaux publics, chemins de fer, tramways, routes nationales, ports et rivages maritimes, la Loire maritime et fluviale, le port de Nantes, le canal de Nantes à Brest, les rivières navigables et non navigables, ci.	101
Le Conseil de Préfecture a versé 135 liasses de pièces justificatives annexées aux comptes des communes, des établissements de bienfaisance et des syndicats, ci	135
La Trésorerie a versé 1.056 liasses ou registres, provenant tant des perceptions de l'arrondissement de Nantes pour l'année 1910, que des services de la Trésorerie, ci......	1.056
Ajoutons les papiers anciens dont nous parlons plus loin :	
Papiers versés par la Chambre de Commerce, provenant de l'ancien Tribunal Consulaire, ci....................................	345
Papiers versés par l'Administration de la Marine, le Greffe du Tribunal Civil et divers.	51
Total.......	1 694
	liasses ou registres.

3° *Travaux d'inventaires.* — Dans la mesure des crédits accordés pour ce travail, nous avons poursuivi la publication de l'inventaire des archives.

Celui de la série E supplément, qui concerne les archives des communes, antérieures à 1790, s'est augmenté de quatre feuilles. Nous avons terminé Paimbœuf, commune particulièrement intéressante, à cause de son passé.

Avec l'inventaire, marche de front le répertoire numérique des séries non susceptibles d'être promptement inventoriées. Le repertoire numérique de la Chambre des Comptes de Bretagne est terminé ; celui de l'Amirauté de Nantes, des Traites foraines et des maîtrises des Eaux et Forêts est sur le chantier. — Les séries modernes ne sont pas oubliées. La série T (Instruction publique) va être abordée et sera vraisemblablement suivie de la série N (Administration et Comptabilité départementale).

Nous signalerons, comme les années précédentes, le travail de première importance poursuivi avec une patience inlassable par M. Cornée : le répertoire analytique des noms de personnes, de lieux et de matières contenus dans les registres de l'époque révolutionnaire. Jusqu'ici 36 registres ont été ainsi dépouillés.

4° Travaux effectués par les employés des archives. — Nous n'avons qu'à nous louer du dévouement de nos deux employés, MM. Chevrel et Rolland. Soumis à un labeur qui augmente sans cesse, ils font de leur mieux, pour ne pas se laisser déborder et se tenir constamment à jour.

Les rôles des percepteurs, jusque-là divisés par communes, ont été réunis par perceptions. Un groupement analogue a été exécuté dans la série X. Dans la comptabilité communale (série O), les pièces justificatives jointes aux comptes de gestions étaient jusqu'ici classées par arrondissement ; on a commencé de les mettre par ordre alphabétique de communes.

Dans l'ordre alphabétique des communes également ont été rangées les occupations temporaires, précédemment classées chronologiquement.

M. le Ministre du Commerce ayant demandé la statistique de tous les établissements insalubres depuis 1800, ces établissements ont d'abord été relevés sur fiches par ordre de dates, puis inscrits sur listes, par ordre alphabétique. Le nombre s'en élève à plus de 1.800.

La loi accordant une médaille commémorative aux anciens combattants de 1870 a suscité près de trois cents recherches dans les dossiers de la garde nationale mobilisée. Les postulants, en effet, ayant fait

partie de l'active ou de la mobile présentent, à l'appui de leur demande, leur livret militaire ; les personnes ayant fait partie de la garde nationale mobilisée, dépourvues de tout livret, ne peuvent apporter, comme preuve de leur présence sous les drapeaux, que l'attestation de leur inscription aux contrôles nominatifs de cette organisation. Et les contrôles sont aux archives.

Nous dirons enfin un mot de l'énorme surcroît de travail occasionné par la loi sur les retraites ouvrières. Les assurés facultatifs doivent produire les extraits des rôles des années 1908, 1909, 1910. Or, les dits rôles des contributions, pour l'arrondissement de Nantes, étant déposés aux archives départementales, c'est à l'archiviste et à ses employés que revient la tâche ingrate de délivrer ces extraits. Et l'on comprendra combien ce travail est un supplément lourd, lorsqu'on saura que, depuis novembre, il a été fait 2.051 extraits.

Encore une fois, les employés des archives se sont montrés à la hauteur des exigences nouvelles de leurs fonctions et nous avons été heureux de lire la lettre que M. le Ministre de l'Instruction publique a bien voulu vous adresser, sur le rapport de M. l'inspecteur général Bloch ; lettre dans laquelle M. le Ministre fait l'éloge de M. Chevrel et de M. Rolland. Il vous recommande tout particulièrement, Monsieur le Préfet, M. Chevrel « dont la collaboration est si précieuse ».

5° *Traitement de M. Rolland.* — L'énumération des travaux accomplis par ces deux fonctionnaires me fait espérer, Monsieur le Préfet, que vous voudrez bien présenter au Conseil général et appuyer la demande que fait M. Rolland d'une augmentation de traitement de 200 francs, demande conforme au statut des employés de Préfecture.

6° *Communications au public et aux administrations.* — Les bureaux de la Préfecture, les administrations des Ponts-et-Chaussées, de l'Enregistrement, des Chemins de fer, la Mairie de Nantes ont présenté 223 demandes de dossiers.

320 personnes ont fréquenté les archives ou ont posé des questions par correspondance.

Les séances faites au dépôt s'élèvent à 1.085. Parmi les travailleurs, on remarque, notamment, 3 députés, 5 conseillers généraux, 7 archivistes, 6 hommes de lettres, 10 docteurs en médecine, 4 notaires, 7 avocats, 4 officiers, 28 ecclésiastiques dont un professeur

de théologie à Hastings (Angleterre), 3 ingénieurs, 1 inspecteur primaire, 7 instituteurs, etc.

Pour répondre à ces différentes demandes, pour documenter les postulants à la médaille de 1870, pour compléter les dossiers des assurés facultatifs aux retraites ouvrières et paysannes, enfin pour exécuter les termes de la circulaire ministérielle relative à tous les établissements insalubres autorisés dans le département, on a dû déplacer 7.297 liasses ou registres.

Les déplacements, dans les trois années précédentes, s'établissent ainsi : en 1910, 1.930 ; en 1911, 2.364 ; en 1912, 3.171. C'est donc, pour cette année, une augmentation exceptionnelle dépassant le dernier chiffre de 4.126 déplacements. Nous disons : augmentation exceptionnelle, car nous ne prévoyons pas que l'exécution de la loi sur les retraites ouvrières et paysannes et que les demandes en vue d'obtenir la médaille de 1870 nous occasionnent à l'avenir autant de recherches que par le passé.

Le détail de ces déplacements et communications s'établit comme suit :

Documents antérieurs à la Révolution : Séries B, C, D, E, G, et H	1.056
Période révolutionnaire et biens nationaux : Séries L et Q	729
Documents administratifs postérieurs à la Révolution : Séries K, M, N, O, P, R, S, T, V et X	528
Brevets d'inventions et marques de fabrique	847
Certificats de présence dans la garde nationale mobilisée : Série R	266
Extraits des rôles des contributions, années 1908, 1909 et 1910, destinés aux assurés facultatifs pour les retraites ouvrières et paysannes : Série P	2.051
Relevé des établissements insalubres, autorisés dans le département : Série M	1.820
Total	7.297

7° *Expéditions.* — La délivrance des expéditions a produit cette année, au profit du département, la somme de 10 fr. 75.

8° *Dons.* — Le dépôt de la Loire-Inférieure s'est encore enrichi cette année d'ouvrages intéressants et de documents de tout premier ordre.

Les volumes envoyés sont toujours les bien venus,

surtout lorsqu'ils concernent l'histoire de Bretagne. Citons d'abord : de M. le marquis de Bellevue, *Le camp de Coëtquidan* et *La Forêt de Paimpont* ; de M. l'abbé Grégoire, une monographie de la commune de *Gorges* ; de M. de Berthou, *Clisson et ses monuments*, magistrale étude historique et archéologique : de M. Mousset, *Les Archives du Consulat de la Mer à Bilbao* ; de M. Laurain, archiviste de la Mayenne, *Le Chartrier de Goué*; de M. de Goué, *Réponse à M. Laurain*. — Nous avons reçu de Madame Léon Bureau, par l'intermédiaire de M. Norbert Lallié, une collection de sept à huit cents lettres de faire part de décès, dans des familles nantaises.

Passons aux dons les plus marquants. Notre ami, M. Brossier, le distingué président du Tribunal de Commerce, nous autorisa à enlever des greniers de cet établissement, où ils demeuraient inutilisés, tous les papiers de l'ancien tribunal consulaire. Pour l'histoire économique de Nantes, c'est une collection d'une valeur inestimable ; les érudits sauront la consulter avec profit Elle comprend 345 registres ou liasses et remonte au XVII[e] siècle.

Un dépôt d'archives d'un grand département maritime ne peut être vraiment profitable pour tous, qu'à la condition de posséder le plus grand nombre possible de documents relatifs au Commerce, à la Navigation. Aussi, avons-nous reçu avec empressement les 20 liasses et registres que M. l'Administrateur de la Marine à Nantes a bien voulu nous remettre. La plupart des dossiers concernent l'époque moderne, mais plusieurs remontent à la Révolution et à l'Empire et fournissent d'intéressants détails sur les prises faites par les corsaires nantais à cette époque mouvementée.

M. Guillot, aujourd'hui substitut du procureur général à Rennes, alors substitut à Nantes, me signala, à diverses reprises, les papiers de commerce d'un certain Henry, papiers échoués, on ne sait à la suite de quelles circonstances, vers la fin de la Révolution, au greffe du tribunal civil. M. Bellamy, greffier, voulut bien nous autoriser à enlever ces documents.

Ils forment une masse imposante d'un mètre cube environ. Nous les avons triés, classés, compulsés, recompulsés, afin d'en extraire quelque notice substantielle ; nos recherches ont été vaines ou à peu près.

Henry était mercier, établi à Laigle (Orne), voyageait pour sa propre maison et promenait dans

toutes les villes de l'Ouest une camelote variée. Il écrivait une correspondance multiple.

Cette correspondance s'étend sur les années les plus violentes de notre histoire. La Vendée militaire, qu'il traverse dix fois, est à feu et à sang. Et cet homme n'a rien vu, ou, s'il a vu quelque chose, il néglige d'y hasarder la moindre allusion. Les lettres se suivent, vantant la qualité de ses boutons, la trempe de ses épingles, la finesse de ses étoffes; pas un mot n'a trait aux graves évènements qui grondent autour de lui. On s'égorge dans les rues, Henry ne semble pas s'en douter. On pourrait le comparer à l'homme impassible d'Horace, si plutôt — et cela est moins admirable — on ne le supposait baillonné par la peur.

Aussi, sa volumineuse correspondance n'offre-t-elle qu'un pâle intérêt. Nous avons retenu seulement trois ou quatre liasses d'une banalité un peu moins grande.

Nous avons été plus heureux avec un apport très modeste de quelques pièces, parmi lesquelles deux autographes de Cambronne.

LES TESTAMENTS DE CAMBRONNE

Il en est du collectionneur comme du chasseur : il lui arrive parfois de suivre longuement une piste sans résultat, tandis que, le lendemain, d'elle-même la chance sourit, une bonne fortune inattendue se présente.

Une personne nantaise des plus distinguées, M. de Passorio-Peyssard, nous vint dernièrement trouver et nous fit cette proposition : « J'ai à la maison plusieurs pièces du plus haut intérêt, se rapportant à la vie de Cambronne et à sa succession, les voulez-vous ? » L'occasion était trop belle, pour la laisser échapper : quelques jours après, le précieux dossier entrait aux archives départementales.

Il se compose de deux pièces essentielles : 1° un premier testament, daté du 1er janvier 1822 : 2° un second testament, daté du 24 septembre 1835; ensuite, d'une dizaine de pièces ayant trait au règlement épineux de la succession de Napoléon, dans laquelle Cambronne était compris pour 100.000 fr. ; de documents se rapportant à la statue du général, érigée à Nantes et due au ciseau du sculpteur de Bay; enfin, de papiers d'affaires, visant les propriétés du général.

En réalité, ces documents n'apprennent rien de bien nouveau ; l'excellent ouvrage de Léon Bruns-

chvicg, sur Cambronne, a dit à peu près tout ce que l'on pouvait dire et reproduit même l'une des deux pièces principales dont nous venons de parler ; cependant, il nous semble impossible, vu l'importance de ces documents, de ne pas leur consacrer une courte notice, au moment où ils prennent place dans les collections départementales.

Cambronne se maria tard. Une passion fervente occupa sa jeunesse. En l'an XII, capitaine au 46ᵉ de ligne, à Dunkerque, il s'éprit d'une jeune fille, Sophie-Augustine Corbizet, à laquelle il adressa, jusqu'en 1818, une correspondance douloureuse et brûlante. Pourquoi ne l'épousa-t-il pas ? Quel obstacle se dressait entre eux ? Mystère. Le 28 fructidor an XII, il lui écrivait, de Boulogne : « Tu respectes avec raison les auteurs de tes jours, dis-leur comme nous nous sommes vus, ne leur cache rien, tes fautes, les miennes, fais-leur voir mes onze dernières lettres. S'ils te conseillent de rompre avec moi, je te laisserai tranquille... »

Il ne rompit point, et les parents durent connaître la liaison, car la correspondance de Cambronne fut adressée chez eux ou chez le général Joba. Les années passèrent ; le capitaine gravissait rapidement les échelons de la hiérarchie militaire ; mais il n'oubliait point son amie, et, de tous les points de l'Europe où l'entraînaient les guerres impériales, il lui envoyait des épîtres enflammées. Un jour, il disait : « Amante chérie ! Oui, je te le jure qu'il n'y a que la mort qui puisse nous séparer. » De l'armée d'Espagne, le 14 décembre 1811, à peine promu colonel, il mande à sa chère Sophie : « Si ton amant n'interrompait pas toujours ton silence, tu l'oublierais aisément ; tu sais cependant qu'il t'aime toujours. » En 1818, le héros de Waterloo écrit : « Amie bien-aimée..., je suis encore garçon et je le serai encore longtemps, ma cruelle me refuse tout. » (1).

Hélas ! les serments d'amour sont parfois de fragile métal. Deux ans après cette profession de célibat, le 20 mai 1820, le général Cambronne épousait, dans la petite commune de Saint-Sébastien-lès-Nantes, une veuve de 47 ans ; il en avait lui-même 50.

Que s'était-il passé ! s'était-il lassé d'attendre le bon vouloir de la bien-aimée ? Celle-ci, inconstante, avait-elle congédié l'amant de sa jeunesse ? Nul ne le sait. Une chose est certaine : la mère de Cambronne, à son lit d'agonie, avait fait promettre à son

(1) Ces lettres appartiennent à M. Bord qui autorisa M. Brunschvicg à les reproduire.

fils d'épouser une veuve de ses voisines. Mme Cambronne rendit le dernier soupir le 2 février 1819, et, quelques mois à peine écoulés, Cambronne exécutait la parole donnée.

La mariée s'appelait Marie Osburn ; elle était née, le 27 décembre 1773, à Glascow et avait épousé en premières noces M. Samuel Able, en secondes M. John Sword, avec lequel elle vint habiter le domaine de la Baugerie, en Saint-Sébastien. John Sword mourut le 2 décembre 1813. Ces deux mariages étaient demeurés stériles.

Le second amour de Cambronne lui fit-il oublier le premier? Il serait hasardeux de le présumer. Celle à qui il consacra quinze années de sa vie, les plus belles, les plus enthousiastes, garda peut-être un petit coin secret au fond de ses pensées. Quoi qu'il en soit, l'entente fut parfaite entre les époux. Après avoir versé à la Restauration le tribut d'ennuis, de tracas, d'opprobres, que payèrent presque tous ceux qui avaient servi l'Empire, Cambronne, ayant fait amende honorable, était rentré en grâce. Nommé le 24 avril 1820, au commandement de la place de Lille, il écrivait au roi : « Sire, vous m'avez accordé votre confiance, en me faisant employer ; mes actions y répondront, en combattant vos ennemis. L'honneur et la fidélité prouveront que mes serments sont inviolables. » Chef de la 16e division militaire, il visitait fréquemment Dunkerque ; mais tout fait supposer qu'il n'y rencontra pas l'objet de la passion défunte.

Le 17 août 1822, Louis XVIII décernait à Cambronne le titre de *vicomte*, dont le général — il était rallié sans réserve — sembla plus fier que de celui de *baron*, reçu sous l'Empire. Mais l'heure du repos approchait et, le 2 octobre de la même année, Cambronne était mis à la retraite. Il se retira au pays cher à son enfance, sur cette charmante côte Saint-Sébastien que la Loire faufile de son large ruban. Il vécut dès lors dans la retraite, avec sa femme et la sœur de celle-ci, Agnès Osburn ; cette dernière mourut en 1825.

On le voyait souvent se promener le long du fleuve, déjà légèrement voûté, mais gardant toujours la vivacité un peu brusque de son caractère ; ce qui n'excluait pas — comme cela se voit fréquemment — une extrême sensibilité.

Parfois seul, souvent accompagné de sa femme et d'une jeune fille, Sophie-Catherine Adamson, qu'ils avaient adoptée, à Lille, il s'arrêtait pour interroger les pêcheurs, ou jeter des sous aux enfants, applaudir le plus agile, tancer les indolents. Les jours de pluie,

il restait au logis et faisait de la tapisserie, brodait au canevas, en compagnie d'un ancien compagnon d'armes, le général Dumoustiers.

Ainsi coulèrent les dernières années, calmes et sans trop de mélancolie. Il avait vu sa gloire, née à l'ombre des cyprès de Waterloo, grandir et se répandre. En 1836, Louis-Philippe ordonna de graver le nom de Cambronne sur l'arc de triomphe de l'Étoile. A Nantes, un respect unanime l'enveloppait.

La maladie suprême fut courte, comme il convient pour un soldat. Le 20 janvier 1842, il s'alita ; de tristes pressentiments l'assiégèrent : « On considère l'homme comme quelque chose, disait-il à son entourage, l'homme n'est rien. » Le 29 au matin, Cambronne dormait de l'éternel sommeil.

A celle qui fut la compagne dévouée, fidèle, attentive, des vingt dernières années de son existence, il léguait tous ses biens. Elle lui avait légué les siens, par testament, en date du 31 mai 1826.

Le premier testament du général que nous avons est ainsi conçu :

Je reconnais pour ma seule et unique héritière, mon épouse Marie Osburn, pour tout ce que je possède en meubles et immeubles ou autres choses, ainsi que tout ce que je pourrai hériter d'ici à ma mort: elle devra en jouir, sans qui que ce soit de mes parents puissent y prétendre, étant elle seule que je veux avantager, pour la bonne union qu'elle me fait jouir.

J'annule tous les testaments ou donations que j'aurois fait jusqu'à ce jour.

Lille, le 1er janvier 1822.

Le Maréchal de camp des Armées du Roi,

Le Baron Cambronne.

Cambronne annule tous les testaments ou donations faits par lui jusque là. De quels testaments s'agit-il, qui en devait bénéficier ? sa mère, la petite amie d'antan... ? Nous ne le saurons sans doute jamais.

Le 29 avril 1826, un autre testament, daté de Nantes et reçu par Me Barailler est rédigé dans le même sens, sous cette forme : «... J'institue ma légataire universelle, Mme Marie Cambronne, mon épouse... »

Enfin, un troisième et dernier testament est écrit dans des termes identiques, mais qualifie Mme Cambronne de vicomtesse Cambronne (1). Le général avait

(1) Le premier et le troisième de ces testaments font partie des pièces entrées aux archives.

des doutes, à tort semble-t-il, sur la validité du testament précédent ; il tenait à ce qu'aucune contestation ne fût possible, après son décès. Voici le document :

Ceci est mon testament.
J'institue mon héritière universelle de tous les biens meubles et immeubles que je délaisserai ma femme, la vicomtesse Cambronne. Je veux qu'au moment de mon décès elle soit saisie de toute ma succession.
Le présent est fait en cas que le testament fait devant Me Baraillier, notaire, l'an dix-huit-cent-vingt-six, le vingt-neuf avril, ait quelque difficulté ou quelque chose contestable ; sans cela je ne l'aurais pas fait, ne voulant pas le détruire, au contraire lui donner plus de force.
Tous testaments ou donations, faits avant ce temps, sont nuls ; c'est-à-dire ceux faits avant celui de Me Baraillier.
Le tout est écrit de ma main.

Nantes, le vingt-quatre septembre mille huit cent trente cinq.

L.-V. Cambronne,

ou le Vicomte Cambronne.

Le général mort, le testament de Mme Cambronne n'avait plus de raison d'être ; elle en refit un second, le 22 février 1843, par lequel elle légua ses biens à diverses personnes : aux enfants des deux filles de son second mari, John Sword, à François Lemerle, neveu du général Cambronne, artiste, à Louis Posquet, son jardinier, à Mme Roussin, sa fille adoptive, etc...
Elle vécut dix ans encore et s'éteignit doucement, le 4 janvier 1854.
Unis étroitement dans la vie, le général et sa femme sont séparés dans la tombe ; s'ils reposent tous deux au cimetière nantais de Miséricorde, Mme Cambronne est ensevelie dans l'enclos réservé au culte protestant. Cependant, ses cendres ne sont point oubliées et lorsqu'un visiteur fait un pieux pèlerinage au tombeau de l'illustre homme de guerre, il ne néglige pas la pierre modeste sous laquelle repose Marie Osburn, vicomtesse Cambronne.

II. — Archives des sous-préfectures, des communes et des hôpitaux

Conférences à l'Ecole Normale de garçons. — Sur

l'invitation de M. le Ministre de l'Instruction publique, vous vouliez bien, l'année dernière, demander au Conseil général le vote d'une somme de 100 fr., qui, ajoutée aux 200 fr. de frais de tournée, auraient permis à l'archiviste de faire quelques conférences aux élèves de l'Ecole Normale de Savenay, sans, pour cela, réduire le nombre des mairies inspectées. L'Assemblée départementale n'a pas cru devoir accorder cette subvention.

Nous avons tenu, malgré tout, à poursuivre un enseignement dont nous nous permettons d'attendre les meilleurs résultats pour l'avenir.

Une première conférence a été donnée aux élèves-maîtres de 3e année, à l'Ecole Normale, conférence technique concernant les obligations et les responsabilités de leurs futures fonctions.

Une seconde conférence, à laquelle M. l'Inspecteur d'Académie et M. le Directeur de l'Ecole Normale nous ont fait l'honneur d'assister, a réuni, aux archives départementales, nos jeunes auditeurs. Après avoir expliqué ce qu'on appelle sources historiques, nous leur mîmes sous les yeux des spécimens variés de ces sources, diplômes royaux, chartes, bulles, etc...

Archives des sous-préfectures

Il ne restait plus à visiter que la sous-préfecture d'Ancenis. C'est chose faite. Un triage des vieux papiers y sera prochainement opéré par nos aides et les papiers inutiles des quatre sous-préfectures, seront supprimés après approbation du Ministère.

Archives communales

Canton d'Ancenis

1° *Ancenis. Mairie.* — Les archives proprement dites sont disposées dans une salle trop étroite. Classées autrefois par M. Maitre. Le *Journal Officiel* est relié jusqu'à 1905. *Le Recueil* et le *Bulletin des lois* sont aussi reliés. Dans le cabinet des secrétaires on a mis les papiers courants. L'atlas cadastral est dans un état convenable ; les matrices cadastrales également.

2° *Ancenis. Hôpital.* — On a laissé à l'hospice les anciennes archives : elles sont en bon ordre et l'on a transporté à la mairie, où est installé le secrétaire de l'hôpital, les papiers modernes.

Anetz. — Les archives sont gardées dans deux armoires, qui, pour l'instant, sont suffisantes. Le classement est bon et le dépôt bien tenu. La couverture de l'immeuble devrait être réparée par crainte de l'humidité.

Mésanger. — Le mobilier est insuffisant ; de nouveaux rayons sont absolument nécessaires. Les archives semblent dans un ordre convenable. La reliure des matrices cadastrales est fatiguée.

Pouillé. — Le mobilier convient. Mais l'humidité constante du local, déjà signalée par notre prédécesseur en 1892 et en 1904, menace l'existence même des archives. Les documents sont rangés avec soin, et le classement est conforme aux prescriptions.

Saint-Herblon. — Le mobilier actuel suffit. Les archives sont installées d'une façon satisfaisante ; elles sont classées comme l'exigent les instructions.

Saint-Géréon. — Dans un petit cabinet, des cartons en ordre, portant les lettres de série. Dans la salle des délibérations, deux meubles vitrés. Le *Bulletin des lois* et le *Recueil* sont reliés. L'inventaire est arrêté à 1892. L'atlas et les matrices cadastrales sont dans un état très propre.

Canton du Croisic

Batz.— Le dépôt du bourg de Batz peut être donné en exemple. Les archives sont placées dans la salle des délibérations, disposées sur les rayons de trois meubles. Le *Recueil* est relié et le cadastre en bon état. Le secrétaire a eu soin de poursuivre l'inventaire et le classement des pièces, à mesure qu'elles entrent dans le dépôt, alors que la plupart des secrétaires se contentent de déposer ces papiers nouveau-venus dans les cartons, sans se donner la peine de les inscrire à la suite, sur l'ancien inventaire ou, préférablement, sur un autre registre, avec la cote qui convient.

Le Croisic. — Mairie somptueuse ; ancienne résidence du duc d'Aiguillon. Les archives ont été classées par M. Maître et sont déposées dans de fort beaux cartons verts. Aux anciennes archives est réservé un petit cabinet attenant à la salle des secrétaires.

Le Pouliguen. — Deux pièces encombrées d'objets

divers. Pas d'inventaire. Le cadastre n'est pas en très bon état. Un classement minutieux serait utile.

Canton de Carquefou

Mauves. — Les archives sont conservées dans un petit cabinet attenant à la salle des délibérations. Deux meubles. L'inventaire a été fait en 1905, par M. Chevrel. Le *Recueil* est relié. L'ancien état-civil est relié et le nouveau l'est tous les dix ans. Le cadastre est en bon état.

Sainte-Luce. – Dans la salle des délibérations, un beau meuble vitré. Le *Recueil* est relié. L'ancien état-civil, de même. L'inventaire date de 1888. Sur des étagères, les affaires courantes. L'atlas et les matrices cadastrales sont bien conservés.

Thouaré. — Des casiers et une armoire, dans la salle des délibérations. Le *Recueil* est relié. L'inventaire a été dressé en 1901 et les papiers ont été maintenus dans l'ordre réglementaire. Le cadastre offre un aspect satisfaisant.

Nous vous prions, Monsieur le Préfet, de bien vouloir agréer l'assurance de notre respectueux dévouement.

Nantes, le 1er juillet 1913.

EMILE GABORY.

RAPPORT

AU

CONSEIL GÉNÉRAL

Projet de Construction

D'UN NOUVEAU DÉPOT

D'ARCHIVES DÉPARTEMENTALES



NANTES

Imprimerie C. MELLINET. — BIROCHÉ et DAUTAIS, Succrs

5, Place du Pilori, 5

—

1914

Rapport de l'Archiviste du Département

MONSIEUR LE PRÉFET,

Nous avons l'honneur de vous adresser le rapport annuel sur la situation des Archives départementales, communales et hospitalières de la Loire-Inférieure.

La question la plus urgente, la plus intéressante, est celle de la reconstruction du dépôt.

Le Futur Dépôt d'Archives Départementales

Dans sa séance du 6 septembre 1913, le Conseil général votait l'acquisition d'un terrain pour la construction d'un dépôt d'archives et d'une salle du Conseil général. Ce terrain comprend une superficie de 1.750 mètres, à laquelle viendrait s'ajouter celle de la rue située entre les maisons acquises et la place du Port-Communeau, si comme nous l'espérons, les pourparlers en cours aboutissent, et dont la contenance est d'environ 360 mètres ; soit, au total, 2.110 mètres.

Sollicité de drésser un avant-projet des futurs édifices, nous avons l'honneur de présenter le rapport suivant.

Nous tenons à dire d'abord qu'il serait prétentieux de notre part de vouloir tracer à l'architecte sa ligne de conduite ; nous essaierons simplement d'indiquer comment, à notre point de vue, le terrain pourrait être utilisé pour la création des deux établissements projetés, et de quelle façon le dépôt d'archives serait utilement, pratiquement établi.

SALLE DU CONSEIL GÉNÉRAL

Un seul emplacement convient pour recevoir le Conseil général, celui qui touche à la place du Port-Communeau ; sa situation, toute spéciale, en bordure d'une large voie, permettrait de donner au monument une façade architecturale digne de sa haute destination.

Quelle sera la superficie couverte par ce premier édifice ?

D'après les entretiens que nous avons eus avec vous, Monsieur le Préfet, et avec M. le Président du Conseil général, il semble qu'un rectangle, ayant les proportions suivantes : côtés quai Ceineray et rue Maurice-Duval, 23 mètres profondeur moyenne ; largeur sur la place du Port-Communeau, 36 mètres ; soit 828 mètres, suffirait. Ajoutons, qu'en mettant l'édifice à l'alignement de la préfecture, du côté du quai Ceineray, on gagnerait plus d'un mètre, à la place du Port-Communeau. On pourrait avoir ainsi une superficie de 864 mètres. A condition qu'on n'empiète pas davantage, il resterait assez de place pour la construction du dépôt d'archives.

La hauteur du monument sera vraisemblablement celle des bâtiments de la préfecture, sur le quai Ceineray, 15m50 du sol au grenier ; il comportera facilement un sous-sol, un rez-de-chaussée et un vaste premier étage.

Il nous semblerait ridicule de tenter la description anticipée d'une construction de ce genre, dont le plan si élastique peut fournir à l'imagination de l'architecte des données originales et diverses.

Rappelons simplement que la salle des délibérations actuelle mesure 160 mètres carrés, que la salle de la Commission d'agriculture a 165 mètres, celle des travaux publics 89 mètres.

Dans le nouvel édifice, l'architecte taillera sans peine une salle des délibérations de 300 mètres, sans compter, à un étage ou à l'autre, cinq ou six spacieuses salles de commissions, de 100 à 150 mètres, le cabinet du président, la buvette, la salle des pas-perdus, etc.

Deux escaliers, un escalier d'honneur et un escalier de service pour le public, conduiront du rez-de-chaussée aux étages supérieurs.

Nous ne saurions, encore une fois, en dire davantage.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

GÉNÉRALITÉS

Mais notre rôle se précise en ce qui concerne les futures archives. Il existe, pour la construction d'un dépôt, un type rigoureux dont on ne peut guère se départir. Documenté par une enquête laborieuse auprès de nos confrères des autres départements, instruit par des visites à de nombreux dépôts, et surtout nous appuyant sur la lettre adressée par M. l'Inspecteur

général Chevreux, à M. le Ministre de l'Instruction publique, le 20 février 1910, nous croyons pouvoir apporter à la question quelques indications utiles.

Séparation des bureaux du dépôt proprement dit.

Quels sont les principes directeurs de ce genre de construction? L'incombustibilité du bâtiment et l'obligation de faire tenir la plus grande quantité de documents dans le moins de place possible.

1° En ce qui concerne la protection contre l'incendie, M. Chevreux s'exprime ainsi : « A cet égard il » importe de bien préciser et de fixer l'une des condi- » tions principales d'un dépôt d'archives parfait. » Cette condition consiste à séparer nettement les » deux parties de l'établissement; l'une, la plus con- » sidérable, le dépôt proprement dit, ou le magasin, » ne doit renfermer que des rayonnages, sans aucun » système de chauffage; l'autre, destinée uniquement » aux bureaux (et aux logements, s'il y a lieu, de » l'archiviste et du concierge), composée de cham- » bres à feu, doit être séparée du dépôt lui-même, » soit par un espace vide, soit par un mur épais, » avec des portes de communication en fer. Le meil- » leur système consiste à placer les bureaux et loge- » ments dans un pavillon spécial distinct du dépôt » lui-même et communiquant avec lui par une sim- » ple passerelle en fer, vitrée en partie. C'est ce qui » a été fait dans le Jura, à Lons-le-Saulnier. Le dépôt » est entièrement isolé et relié par une passerelle aux » bureaux qui se trouvent dans le corps même des » bâtiments de la Préfecture. Cette disposition se » trouve également à Melun, Rouen, etc. Elle offre » toutes garanties contre les dangers d'incendie ré- » sultant du chauffage indispensable des bureaux. »

Nous ajouterons que tous les dépôts construits ou en construction depuis le rapport de M. Chevreux sont établis sur le même type : c'est-à-dire séparation entre les bâtiments destinés à recevoir les bureaux et le dépôt proprement dit. Citons la Meuse, le Tarn-et-Garonne, l'Yonne, la Sarthe, le Morbihan...

Agencement méthodique des travées. — Fenêtres. — Hauteur des étages.

2° L'utilisation économique du dépôt s'obtient par la pose méthodique des travées; celles-ci devront être mises transversalement, avec éclairage latéral. L'éclairage par la toiture ne peut convenir à un édifice de grande élévation. Cependant, le nouveau dépôt du Nord est éclairé par le haut.

Entre les travées un espacement d'un mètre suffira. Certains départements, celui de l'Yonne par exemple, se contentent d'un espace de 0m80, mais nous préférons un peu plus de latitude.

Un espace d'un mètre entre les travées et les murs permettra la circulation.

Enfin, au bout de chaque salle, il est nécessaire de prévoir une petite place pour trier les dossiers à communiquer, et l'arrivée de l'escalier et du monte-charge; — escalier de fer réduit aux proportions les plus simples.

La hauteur des étages devra être calculée de telle sorte qu'on n'ait point besoin, pour saisir une liasse, d'échelle ni d'escabeau.

Il semble que cette hauteur ne pourrait dépasser 2m50, ainsi qu'il a été prévu dans le Nord, l'Yonne, etc., de façon à permettre d'atteindre les tablettes supérieures avec la main. « L'usage des échelles doit être absolument proscrit, » déclare M. l'Inspecteur général Chevreux.

S'il en était autrement, si l'on préférait des hauteurs sensiblement plus grandes, il serait nécessaire de partager la hauteur par des galeries ajourées; cela s'est fait à Alençon. Nous préférons les étages de 2m50.

Telles sont les deux données essentielles d'un dépôt classique. Voyons comment il serait possible de les appliquer dans la construction du futur édifice.

PLAN DU NOUVEAU DEPOT

Surface occupée par les archives : 1246 mètres.

Le terrain, avons-nous dit, comprend une superficie de 2.110 mètres, le Conseil général occupera à lui seul l'espace en bordure de la place du Port-Communeau, sur une profondeur de 23 mètres, espace d'une contenance de 864 mètres.

Il reste donc pour les archives départementales 2.110 — 864 = 1.246 mètres.

Evidemment il n'y a pas de terrain à gaspiller; cependant les archives de la Gironde occupent 1.198 mètres de superficie ; non compris le jardin.

Ce qu'il est important de considérer, ce n'est pas tant la superficie couverte que le rayonnage établi.

Comment calculer ce rayonnage? Il faut pour cela tout d'abord bien s'entendre sur l'utilisation des 1.246 mètres de terrain qui restent à prendre. Il est évident qu'on ne peut songer à construire sur cet emplacement formant un carré approximativement, un édifice unique, sous peine de rendre celui-ci obscur.

Le dépôt sera formé de deux corps de construction parallèles.

Les futures archives doivent se composer de deux parties, l'une bordant la rue Maurice-Duval, l'autre le quai Ceineray. Au milieu, le passage sera réservé

pour l'éclairage, l'aération des salles et la communication entre le Conseil général et la Préfecture.

1° RUE MAURICE-DUVAL. — PAPIERS MODERNES

Ce bâtiment servira uniquement au logement des papiers modernes et d'ordre administratif. Calcul du rayonnage du dépôt d'archives modernes 7620 mètres.

La longueur : 41 mètres.

Sa profondeur moyenne : 16 mètres. Du côté de la préfecture, sa forme, si elle épouse celle du terrain acheté, sera irrégulière, car une légère enclave construite et occupée actuellement par les débarras, s'avance de quelques mètres. Le bâtiment comprendra un rez-de-chaussée et trois étages, car, vu la différence de niveau, on devra escompter un étage de moins, du côté de la rue Maurice-Duval.

En laissant un passage de 1 mètre à chaque extrémité des salles, les rayons ayant une profondeur de 0,80 et étant placés dans le sens latéral, on peut en établir 13 de 14 mètres de long et 8 de 9 mètres; ceux-ci en face de l'enclave ci-dessus et de l'escalier ménagé auprès du Conseil général. L'espace entre chaque tablette étant de 0^{m}40 à 0^{m}50, on placera 5 tablettes superposées dans un étage de 2^{m}50.

La longueur du rayonnage se calculera donc ainsi :

1° 13 travées × 14 mètres de long = 182^{m}.
Les travées étant doublées, on aura 182 × 2 = 364^{m} pour une tablette. Pour cinq tablettes, on obtiendra 364 × 5 = 1.820, ci........................ 1.820^{m}

2° 8 travées de 9 mètres en moyenne = 72^{m}.
Les travées étant doubles comme ci-dessus, on aura 72 × 2 = 144, pour une tablette. Pour cinq tablettes, on trouvera 144 × 5 = 720, ci.................................. 720

2.540

Et pour les 3 étages 2.540 × 3 = 7.620, ci. 7.620^{m}

Ajoutons que le rez-de-chaussée sera utilement affecté à une vaste salle de triage, nécessaire lorsqu'il arrive de grandes masses de documents administratifs et au logement des papiers destinés à être détruits.

Dans certains départements, la salle de triage est placée avec les bureaux. Mais comme ces papiers à trier proviennent presque toujours des documents modernes, la salle de classement sera mieux située sous le dépôt administratif.

2° QUAI CEINERAY

Calcul du rayonnage du dépôt d'archives historiques, 5040 mètres.

Le bâtiment sera séparé en deux fractions, l'une destinée aux bureaux, l'autre aux papiers anciens.

Nous parlerons de la première plus loin. Pour le moment, continuons le calcul du rayonnage.

PAPIERS ANCIENS

Les bureaux s'étendant sur 13 mètres de long, il restera un bâtiment de 18 mètres de long sur 16 mètres de profondeur. En procédant comme nous l'avons fait pour le dépôt administratif, on peut envisager la construction de 9 travées doubles, de 14 mètres de long, également disposées dans le sens latéral.

Ce qui donnera :

9 travées × 14 = 126^{m}.

Ces travées étant doubles, on aura 126 × 2 = 252^{m} pour une tablette. Pour 5 tablettes 252 × 5 = 1.260^{m} par étage.

Or, comme de ce côté, on peut prévoir un étage de plus que rue Maurice-Duval, cela fera 4 étages de 1.260^{m} chacun de rayons, ce qui donnera 1.260 × 4 = 5.040^{m}.

Calcul total : 10000 mètres.

Les deux dépôts réunis ensemble feront 7.620 + 5.040 = 12.660.

Admettons que les deux escaliers, les monte-charges, les piliers disposés dans les salles pour la solidité du monument prennent, au grand maximum, 2.660 mètres, il restera 10.000 mètres environ.

A titre de renseignements, voici le rayonnage de quelques autres départements.

Nord, 11.000 mètres.

Mayenne, 6.500 mètres prévus.

Hérault, 13.000 mètres prévus.

Seine-Inférieure, 8.270 mètres.

Morbihan, 7.700 mètres.

Lot-et-Garonne, 7.000 mètres.

Nombre de liasses que pourra contenir le dépôt tout entier : 80 000.

Non seulement, dans la construction d'un dépôt, il est nécessaire de songer au logement des archives actuelles, mais il faut aussi prévoir le logement des archives qui sans cesse arrivent en quantités de plus en plus grandes. La règle suivie en cette circonstance est de tabler sur le double des archives actuelles. Il est bon de prévoir le versement d'archives notariales importantes, des papiers de l'enregistrement ayant plus de cent ans de date, des documents que doit verser la Cour des Comptes, etc.

On peut estimer que les archives de la Loire-Inférieure possèdent 40.000 liasses ou registres, indépendamment de l'énorme bibliothèque administrative que nous placerons au rez-de-chaussée.

Voyons ce que le dépôt futur nous permettrait de recevoir.

Etant donné qu'une liasse mesure $0^{m}12$ environ, on en peut compter 8 par mètre de rayonnage.

Le dépôt pourrait contenir 10.000 × 8 = 80.000 liasses.

Pour terminer avec le dépôt du quai Ceineray, disons que le rez-de-chaussée recevra les collections dont on a fréquemment besoin : le *Journal officiel*, le *Bulletin des lois*, les procès-verbaux du Conseil général et les encombrants brevets d'invention, qui augmentent chaque année de 200 volumes.

BUREAUX

Les bureaux se composent d'une salle destinée au public, du cabinet de l'Archiviste, de servitudes diverses, water-closets, lavabos, etc.

Entrée du dépôt.

Dans les dépôts construits avec un scrupule d'élégance, la partie des bâtiments qui renferme les bureaux est généralement la plus décorative ; elle porte à son fronton l'indication « Archives départementales » et possède l'entrée des archives. C'est ainsi que cela se voit à Rouen, à Bordeaux, dans la Meuse et dans tous les dépôts récents.

A l'origine, on centralisa les papiers du département, comme on put, dans un local de la préfecture; de là, l'entrée commune pour les divisions et les archives. Mais, rapidement, les archives prirent de grandes proportions et le public vint de plus en plus nombreux. Un dépôt d'archives départementales n'est plus aujourd'hui un simple magasin pour papiers anciens ou modernes ; c'est — avant tout — un établissement scientifique de premier ordre dont la surveillance doit être spéciale.

La salle du public et le cabinet de l'Archiviste.

La salle du public doit être suffisamment vaste et très claire, à l'abri, autant que possible, des bruits de la rue. Par conséquent, dans le futur dépôt, il serait préjudiciable de la situer au rez-de-chaussée ; car, elle se trouverait à la hauteur des passants.

La salle du public et le cabinet de l'Archiviste seront utilement placés au premier et nous estimons que l'étage ayant 13 mètres sur 16, on pourrait réserver à la salle du public un rectangle de 7 à 8 mètres sur 16.

Le reste serait occupé par le cabinet de l'Archiviste sur le quai ; et le palier de l'escalier.

Bien entendu, la hauteur de l'étage ne serait plus de 2m50, mais d'environ 3m50.

Il convient de réserver le pourtour des salles du premier étage pour la bibliothèque historique qui s'accroît chaque jour.

Le logement de l'Archiviste.

Dans le cas où, conformément au désir exprimé par M. l'Inspecteur général Chevreux dans sa lettre citée plus haut, le Conseil général consentirait à loger l'Archiviste, les étages supérieurs de cette partie du monument seraient affectés à cet usage. C'est toujours dans cette partie de l'édifice que l'Archiviste logé a ses appartements. Citons à ce sujet la Côte-d'Or, l'Yonne, la Gironde, le Nord, la Meurthe-et-Moselle, le Tarn-et-Garonne, etc.

Le logement du Concierge.

Au rez-de-chaussée serait logé le concierge, si l'on se décide à en mettre un, et cette décision s'impose si l'on adopte le système proposé plus haut : un immeuble séparé pour les bureaux, entrée par cet immeuble. Cette conciergerie, hâtons-nous de l'ajouter, ne serait point une création, puisque celle de l'Oratoire est appelée à ne plus demeurer à la charge du département ; ce serait simplement un changement d'affectation.

Quel point fixer sur le quai Ceineray pour la construction du pavillon spécial destiné à la salle de travail ?

Où placer les bureaux ?

Le choix s'impose entre deux endroits : l'un auprès de la Préfecture et l'autre auprès du Conseil général.

Nous penchons, mais sans faveur très marquée cependant, pour le second, plus visible de la rue de Rennes et du Pont-Morand. Si l'on songe qu'il se produit deux ou trois communications par jour pour l'administration et qu'il y en a de douze à quinze pour le public, on comprendra cette légère préférence. Mais encore une fois, la chose est d'importance secondaire.

Le porche.

Au rez-de-chaussée, on aménagera un porche de trois mètres pour le passage d'une charrette.

Des passerelles de fer feront communiquer le dépôt du quai Ceineray, avec celui de la rue Maurice-Duval.

DÉTAILS PARTICULIERS

LES TABLETTES

Au sujet des tablettes deux questions se posent ?

Doivent-elles être fixes ou mobiles? Quelle en doit être la matière? Après avoir consulté un grand nombre de nos confrères, nous déclarons : les tablettes ne peuvent être fixes et il serait préférable qu'elles fussent incombustibles.

Mobilité des tablettes.

1° *Mobilité.* — Si l'on tient à ce qu'aucun espace ne soit perdu et que certaines séries de dossiers plus petits soient susceptibles de remplacer, sur les mêmes tablettes, des dossiers sensiblement plus grands et surtout des registres, ou inversement, il est indispensable que ces tablettes se meuvent sur des crémaillères. Le système de crémaillère sera à étudier, certains de nos confrères se plaignent de celui employé dans leur dépôt.

Matière employée : de préférence le fer.

2° *Matière employée.* — Nous proscrivons donc, parce qu'immobiles, les tablettes en ciment armé (employées dans le Nord).

Il reste le bois et le fer. L'emploi du bois est sans doute ce qui serait le moins coûteux, mais, en cas de propagation d'incendie venant d'un monument extérieur, le danger serait nul avec le fer. On n'en pourrait dire autant avec le bois. On ne se sert de celui-ci dans les dépôts nouveaux que lorsque, par mesure d'économie, on utilise un vieux matériel, ce qui fut fait dans l'Yonne.

Nous penchons pour des tablettes de fer ajourées, ou tringles de fer juxtaposées par trois ou quatre, comme à la Bibliothèque nationale. Ce système réalise à la fois la mobilité et l'incombustibilité. L'air circule librement et la poussière ne s'accumule pas. C'est malheureusement le système le plus onéreux. Quant à l'emploi du matériel actuellement existant, seul celui de l'Oratoire pourrait servir, celui de la Préfecture, en chêne massif, serait très difficile à transformer; par conséquent, l'opération serait onéreuse.

ÉCLAIRAGE ET CHAUFFAGE

Eclairage électrique.

La salle du public actuelle, étant située à l'intérieur même du dépôt, ne peut être éclairée l'hiver; les travailleurs se voient obligés de partir avant l'heure de la fermeture. La salle du public nouvelle devra être éclairée; de préférence à l'électricité, comme dans le Doubs et la Meuse.

Chauffage central.

Quant au chauffage, il sera bon de le prévoir, non seulement pour la salle du public, mais aussi, afin de lutter contre l'humidité, dans tout le dépôt.

Le chauffage central, avec chaudière établie au rez-de-chaussée du bâtiment des bureaux, conviendra seul pour remplir ce but efficacement et sans danger.

(Départements de l'Yonne, du Lot-et-Garonne, de la Mayenne et de la Meuse, etc.)

PROTECTION CONTRE L'INCENDIE

Le principe de la séparation, des bureaux et du dépôt accepté, aucun danger d'incendie sérieux n'est à redouter.

Conformément à la lettre de M. l'Inspecteur général Chevreux, des murs seront construits rue Maurice-Duval, entre le Conseil général et le dépôt, entre le dépôt et la Préfecture; quai Ceineray, entre les bureaux et le dépôt, entre celui-ci et la Préfecture.

Admettons que, par l'emploi des tablettes de bois, il subsiste quand même une vague crainte, la création d'un poste d'incendie s'imposera. De nombreux dépôts d'archives en sont pourvus. De plus, le porche du quai Ceineray permettrait à une pompe d'entrer dans la cour intérieure. D'ailleurs, encore une fois, ce danger n'est pas à craindre.

LA COUR INTÉRIEURE ET LE PASSAGE DESTINÉ AU CONSEIL GÉNÉRAL

Nous l'avons dit, une cour de 6 mètres de largeur devra être laissée entre les deux bâtiments. Elle ira aboutir à la cour de la Préfecture et là, trouvera les deux escaliers qui desservent les bureaux. Cette cour serait à ciel ouvert ; l'établissement d'une galerie vitrée, la recouvrant toute entière, emmagasinerait dans les salles du rez-de-chaussée une chaleur intolérable. Bien entendu, pour atteindre cette cour, de la salle du Conseil général il sera nécessaire de faire un escalier extérieur.

Si l'on préférait ne pas avoir à descendre, il serait facile d'établir d'un côté à l'autre de la cour, un balcon couvert de 2 mètres de largeur; de préférence sur le bâtiment de la rue Maurice-Duval, de crainte d'assombrir les bureaux.

CONCLUSION

Telles sont les grandes lignes d'un dépôt construit et établi selon les règles admises en ces matières par l'Administration des Archives nationales.

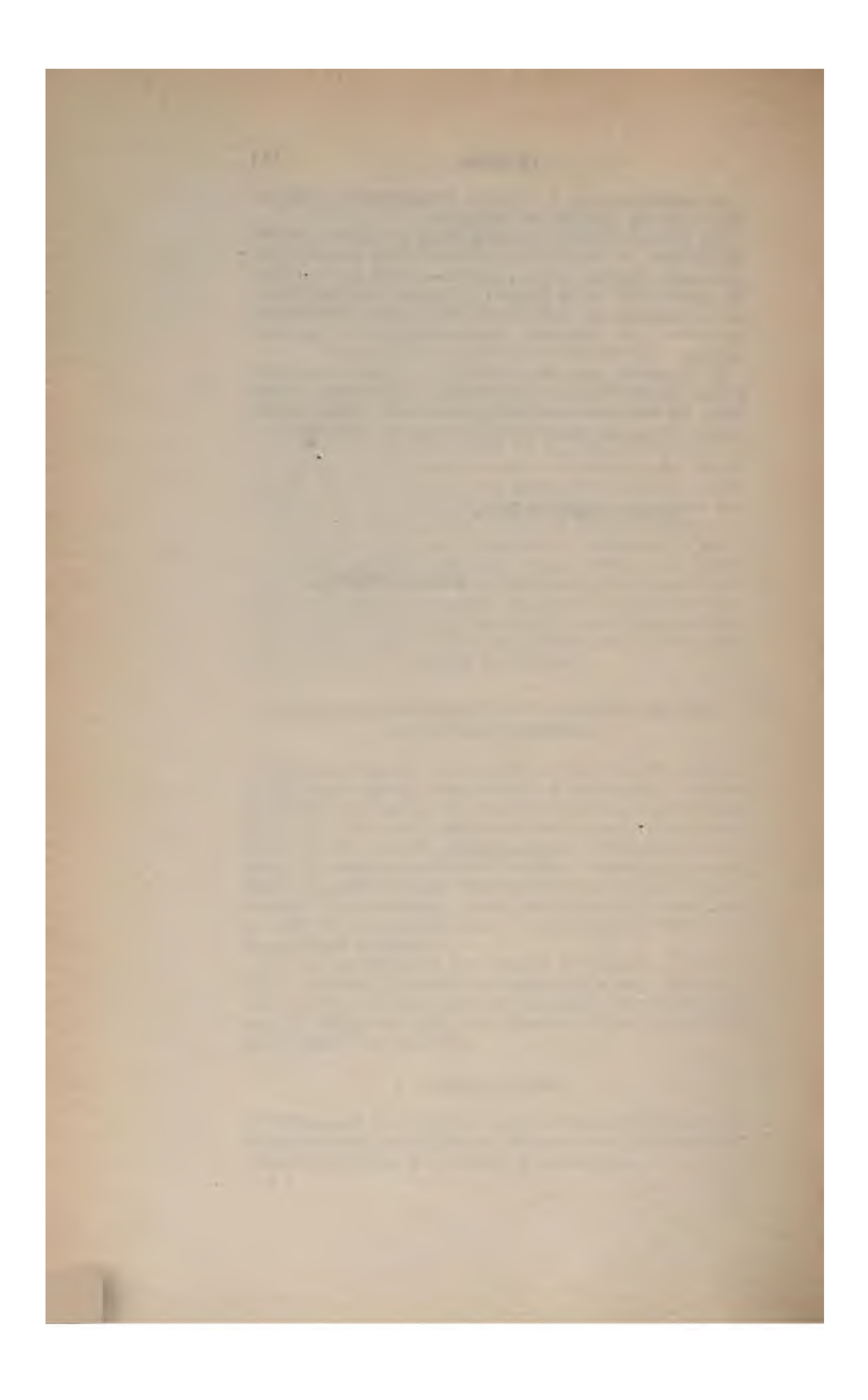
L'expérience en a montré l'impérieuse logique. Notre devoir était de les indiquer.

La Ville de Nantes possède dans ses murs une bibliothèque, un musée de peinture et un musée d'archéologie dont les salles immenses sont des modèles du genre; elle verra bientôt un dépôt d'archives départementales où rien n'aura été négligé pour la conservation de richesses documentaires de premier ordre.

Et le public, qui vient de plus en plus nombreux puiser à cette source si précieuse, se réjouira, de son côté, de trouver une salle plus vaste, plus claire, mieux disposée que celle actuellement existante.

Nantes, le 24 juin 1914.

EMILE GABORY.



PRÉFECTURE DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

RAPPORT

DE

l'Archiviste du Département



NANTES
Imprimerie C. MELLINET. — BIROCHÉ et DAUTAIS, Succrs
5, Place du Pilori, 5

—

1914

reçoivent les archives. *Le Recueil* est relié. Le vieil inventaire de 1843 n'est — naturellement — plus à jour. L'atlas mérite d'être réparée.

Montrelais. — Toutes les archives, sauf l'ancien état-civil, sont dans la salle des délibérations. Un grand meuble fermé leur est destiné. L'inventaire date de 1843. L'état-civil remonte à 1525 ; un registre intéressant porte pour titre : « *Armée de l'Ouest. Equipage des vivres. Journal de caisse* ». *Le Recueil* est relié. L'atlas cadastral est en bon état.

La Rouxière. — Les archives sont dans la salle du public ; une grande bibliothèque leur est affectée. *Le Recueil* est relié jusqu'à 1895. Je n'ai pas trouvé d'inventaire. Ordre approximatif. L'atlas cadastral est en bon état.

Varades. — Les papiers courants et l'ancien état-civil sont dans le secrétariat ; les archives dans une pièce du 1er étage, les matrices cadastrales dans la grande salle. Le mobilier est soigné. L'état-civil commence à 1537, les délibérations à 1790. *Le Recueil* et le *Bulletin des Lois* sont reliés. Un inventaire rapide a été dressé par le secrétaire, le dépôt est bien classé.

Canton de Saint-Philbert-de-Grandlieu

La Chevrolière. — Les archives sont dans la salle des délibérations, deux bibliothèques et une armoire les renferment. L'inventaire date de 1843. Une armoire avec des cartons contient les papiers courants, bien rangés. *Le Recueil* n'est pas relié depuis 1871.

La Limouzinière. — Un grand meuble à tiroirs munis de lettres de séries et deux petites bibliothèques. Classement très ancien ; atlas fatigué. *Recueil* broché.

Saint-Colombin. — Une bibliothèque vitrée assez spacieuse, dans la salle des délibérations, reçoit les papiers. Les vieilles archives sont dans un petit cabinet. L'état-civil est placé, par dix années, dans de petits casiers spéciaux. Le dépôt est en bon ordre.

Saint-Philbert-de-Grandlieu. — Une belle mairie. 1° La salle du secrétariat contient les papiers courants classés dans l'ordre rigoureux. — 2° Un petit cabinet auprès de la salle publique, renferme le *Journal Officiel*, relié. (Le *Bulletin des Lois* et le *Recueil*, sont aussi reliés dans la salle du secrétariat). Dans

deux armoires sont les vieilles archives. Dépôt modèle.

Saint-Lumine-de-Coutais. — On pourrait en dire autant, dépôt très bien tenu. Un petit cabinet, attenant à la salle des délibérations, possède, en un très beau meuble divisé par petits casiers, les archives rangées dans l'ordre réglementaire. L'atlas a été réparé récemment.

Nantes, le 24 juin 1914.

EMILE GABORY.

Rapport de l'Archiviste du Département

Monsieur le Préfet,

Nous avons l'honneur de vous remettre le rapport annuel sur la situation des Archives de la Loire-Inférieure.

Rapport forcément succinct : les Archives, en effet, sont fermées depuis la mobilisation, date où nous nous mîmes à la disposition des œuvres de guerre. Nos employés ont été pris par les bureaux de la Préfecture pour combler les vides faits dans le personnel. Nous même, désigné par la Commission départementale de secours aux blessés, pour faire partie de la permanence à la Préfecture, nous abandonnâmes notre service professionnel. Le public fut avisé par une affiche apposée sur la porte des Archives qu'il devait s'adresser désormais à la Préfecture, pour être renseigné.

Les Archives furent momentanément ouvertes du 1er novembre au 15 décembre, deux heures par jour. Chargé, à cette dernière date, du service des Réfugiés à la mairie, nous avons fermé de nouveau le dépôt. Pris, matin et soir, à l'Hôtel de Ville, occupé, en outre, par diverses autres missions à l'occasion de la guerre, nous ne pouvons donner aux particuliers qui désirent consulter les Archives dans un but scientifique que de rares moments après rendez-vous fixés. Quant aux administrations, il leur suffit de s'adresser aux employés des Archives pour qu'aussitôt ceux-ci viennent au dépôt communiquer les documents demandés.

Environ un millier de certificats de situation militaire ont été délivrés aux exemptés rappelés devant les Conseils de revision.

Pour éviter que cette longue fermeture des Archives ne devienne du désordre, chaque matin, depuis la saison d'hiver, les deux employés, MM. Chevrel et Rolland, s'occupent des classements urgents ; ce travail supplémentaire, fait en dehors de leurs heures

de service à la Préfecture, sera rétribué sur les frais de bureau des Archives.

Ainsi ont été triés, afin de faire de la place, les rapports et procès-verbaux des Conseils généraux des autres départements. Les volumes antérieurs à 1904 ont été mis de côté pour être détruits ; les volumes postérieurs à cette date sont classés rigoureusement par ordre alphabétique des départements.

Le même labeur de classement a été opéré par ordre chronologique pour les rapports et les procès-verbaux du Conseil général de la Loire-Inférieure, de la Commission départementale et de la Commission d'hygiène.

Les derniers versements faits par la Division des Travaux publics embarrassaient les comptoirs ; tous les dossiers ont été classés provisoirement dans les différentes sections de la série S, rivages maritimes, cours d'eau navigables et non navigables, routes nationales, chemins de fer, tramways, syndicats de dessèchement, service des mines et carrières.

Le Conseil de Préfecture a versé une année des comptes de gestion des percepteurs, avec toutes les pièces annexes de la comptabilité communale.

Non seulement le personnel des Archives a dû s'occuper des œuvres de guerre, mais le dépôt de l'Oratoire y a été affecté ; la sacristie est devenue le vestiaire du Comité de secours aux Réfugiés ; d'énormes quantités de vêtements y sont déposées. Il en a été de même du dépôt du quai Ceineray pendant plusieurs mois.

Espérons que la victoire sera prochaine, que les exilés pourront bientôt regagner leur foyer libéré et que les calmes Archives rouvriront enfin leurs portes aux travailleurs de naguère, aujourd'hui dispersés.

Nous vous prions, M. le Préfet, de bien vouloir agréer l'hommage de notre respectueux dévouement.

Nantes, le 7 juillet 1915.

EMILE GABORY.

PRÉFECTURE DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

RAPPORT

DE

L'ARCHIVISTE DU DÉPARTEMENT



NANTES
IMPRIMERIE C. MELLINET — Jules BIROCHÉ, SUCC^r
Place du Pilori, 5
—
1917

Rapport de l'Archiviste du Département

MONSIEUR LE PRÉFET,

Nous avons l'honneur de vous remettre le rapport annuel sur la situation des archives de la Loire-Inférieure.

Lors de l'ouverture des hostilités, le personnel des archives reçut des affectations diverses, ce qui entraina la fermeture du dépôt. Seules, les administrations y eurent accès d'une façon constante; les particuliers n'y pénètrèrent que pour des recherches urgentes.

Un de nos employés, M. Rolland, nous a été rendu; il assure, depuis le 1er janvier dernier, la permanence, chaque jour, de deux heures à quatre. Tout en servant les documents demandés, il poursuit les travaux dont il est chargé par la Préfecture.

La rédaction des inventaires a été forcément abandonnée. Seule la mise en ordre du dépôt se poursuit régulièrement. Chaque matin, avant leur service dans les bureaux, MM. Chevrei et Rolland, viennent aux archives et intercalent dans les dossiers les papiers nouvellement versés. Ils ont ainsi mis en place, cette année, un gros lot de papiers de la série S (Travaux publics) et des dossiers de la série P (Occupations temporaires).

Communications au public.

Le public a été satisfait de ce nouveau régime. Il ne nous a pas caché sa satisfaction de voir le dépôt redevenu accessible.

Les recherches ont été relativement nombrenses. Deux ou trois personnes, chaque jour, nous ont fait des demandes, ce qui porte à un mille environ le nombre des dossiers communiqués. Soit, le quart de ce qu'il était avant la guerre.

Versements et dons.

Versements aux Archives par les bureaux de la Préfecture.

Le Conseil de Préfecture a versé les liasses des comptes de gestion des percepteurs et les pièces justificatives pour l'exercice 1913.

Le bureau des Travaux publics a versé 430 liasses se rapportant aux rivages maritimes, à la Loire, aux ports de Nantes et de St-Nazaire et aux autres ports, au canal de Nantes à Brest, aux rivières navigables et non navigables, aux passages d'eau, aux établissements flottants, aux bateaux à vapeur et canots de plaisance, aux syndicats de dessèchement, aux routes nationales, chemins de fer et tramways, locations domaniales, occupations temporaires, cessions d'objets mobiliers, bâtiments départementaux, service des mines, automobiles, etc.

Le bureau de la Comptabilité départementale a versé les liasses et registres des exercices 1908 à 1910.

Le bureau des Contributions et des Finances a versé 40 liasses.

Tous ces documents ont été classés provisoirement.

Les deux employés des archives ont commencé à les intercaler dans leurs séries et sections respectives.

Les archives d'Indret. — Le dépôt s'est augmenté d'un fonds précieux provenant des Etablissements maritimes d'Indret.

M. l'Inspecteur général Bloch, lors de son passage à Nantes, ayant été informé qu'une vente de papiers devait avoir lieu à ces Etablissements, signala le fait au Ministère de l'Instruction publique. M. le Ministre nous confia d'urgence la mission de sauver les documents utiles pour l'Histoire. La tâche était d'autant plus difficile que les 22.000 kilos de papier, dont la vente devait avoir lieu quelques jours après, étaient réunis en un seul tas énorme et qu'il fallut reconnaître chaque liasse l'une après l'autre.

Il n'existait aucun état, aucun inventaire. Finalement, un millier de kilos de papier au moins a été retenu. Cet ensemble contient la correspondance générale d'Indret, depuis 1840, et de nombreux plans de construction des chaudières pour cuirassés. M. le Ministre voulut bien nous faire adresser ses félicitations pour ce sauvetage de documents.

Archives de l'Inscription maritime. — Là encore une vente était projetée. Nous en retirâmes la collection des *Almanachs royaux* et *nationaux*, ainsi que la bibliothèque de l'ancienne Ecole d'hydrographie du Croisic.

Dons. — M. le Guisquet nous a offert un petit paquet de vieux parchemins concernant le pays de Savenay.

Le Local.

Toutes ces archives nouvelles étaient d'un agencement compliqué dans nos deux dépôts trop étroits. Nous sommes, en outre, menacés de versements considérables provenant des Domaines et des autres administrations du Département.

Il nous a fallu nous ingénier à trouver des endroits disponibles. Dans sa dernière session, le Conseil général a heureusement accepté de faire établir des rayons entre les quatre grands poteaux qui soutiennent, depuis quelques années, la voûte de l'Oratoire. C'est un palliatif momentané, non un remède.

Le Crédit du Mobilier.

Cette année, nous avons dû solliciter sur le budget additionnel, une augmentation de 300 francs, au crédit du mobilier, afin de nous permettre d'acheter la quantité de charbon nécessaire au chauffage du dépôt de la Préfecture. Le prix du charbon a continué sa progression ; nous sommes obligé de venir demander le maintien de cette somme de 300 francs, ce qui porte le crédit de 1.406 francs, autrefois suffisant, à 1.706.

Archives communales.

Nous avons tenu à parcourir quelques communes, pour nous rendre compte de la situation faite aux archives par la guerre, par le départ de nombreux secrétaires, par le développement d'une paperasserie déjà si considérable précédemment.

La visite du canton de Clisson nous a rassuré. Les modestes dépôts des mairies ont été entretenus généralement avec soin. Il est à désirer qu'après la guerre des inventaires soient rédigés, qui englobent les matières nouvelles auxquelles les événements ont donné naissance.

Canton de Clisson.

Boussay. — La femme du secrétaire remplace son mari mobilisé. Les papiers occupent deux salles : l'une en bas, l'autre en haut. Ils sont dans un ordre convenable. Le cadastre est en bon état. Le *Recueil* n'est relié que jusqu'à 1855.

Clisson. — Belle mairie. Les archives sont placées dans une salle trop petite. Les cartons sont insuffisants. Le *Bulletin des Lois* et le *Recueil des Actes administratifs* sont reliés ; la tenue du dépôt est bonne.

Gétigné. — Trois meubles sont consacrés aux archives classées régulièrement. Le *Recueil* n'est pas relié. Les matrices cadastrales laissent à désirer.

Gorges. — Un meuble avec des cartons, un autre simplement muni d'étagères pour les imprimés, dans la salle publique. Un petit cabinet contient les archives courantes et l'état-civil. Le *Recueil* est relié ; l'inventaire tenu à jour ; le cadastre enfermé dans un meuble spécial. Bon dépôt.

Monnières. — Une grande armoire et des rayons dans la salle publique ; d'autres rayons dans un petit cabinet. Le matériel apparait très usagé, mais l'ordre a été quand même conservé. Le *Recueil* est relié, le cadastre en parfait état. L'ancien inventaire n'a pu être retrouvé.

Saint-Hilaire. — Les archives sont disposées dans deux armoires et un cartonnier. Ordre réglementaire observé. Le *Recueil* est relié, mais l'atlas cadastral est dans un état fâcheux. Les matrices, par contre, sont bien entretenues.

Saint-Lumine. — Le secrétaire est mobilisé. Un petit meuble renferme les archives, bien ordrées. Le *Recueil* est relié. Le cadastre ne laisse rien à désirer. Un petit cabinet, muni de cartons, contient les archives plus anciennes.

La question du Rhin, traitée par un Nantais de l'an IV.

« Est-il de l'intérêt de la République française de reculer ses limites jusqu'aux bords du Rhin ? » Ce thème n'est pas nouveau. Il fut l'objet d'un concours sous la Première République. Qui organisa ce concours ? Un négociant dont nous ignorons le nom. Un des mémoires présentés existe, imprimé, aux archives de la Loire-Inférieure. (L. 1594.)

Il est l'œuvre d'Athénas, lorrain devenu nantais dès son bas âge. — Athénas fut à Nantes, sous la Révolution et sous l'Empire, un personnage de premier plan. Kerviler, dans sa *Bio-Bibliographie*, énumère avec complaisance ses travaux et les sociétés dont il faisait partie. La *Biographie bretonne*, de Levot, par contre, a le tort de ne pas faire mention de ce citoyen dont les archives de la Loire-Inférieure révèlent souvent le nom. Tantôt, on l'y trouve « fabricant d'acide sulfurique ; tantôt, il figure sur la liste « des hommes d'un talent supérieur, demandée par la Commission de l'Instruction publique. »

Devenu riche sans doute, amateur d'antiquités, directeur de la Monnaie, l'un des fondateurs de la *Société des Arts*, mère vénérable de la *Société académique*, conseiller général, secrétaire de la Chambre de commerce, il collabora à diverses publications, telles que le *Lycée armoricain*. Il s'éteignit en 1829, âgé de 80 ans. Une rue de la ville conserve son nom.

En l'an IV, époque où eut lieu le concours, ces deux mots : annexion ou neutralisation agitaient les esprits.

Alors, la conquête était faite... L'*armée du Nord* et l'*armée de Sambre-et-Meuse*, refoulant au pas de course les armées autrichiennes, s'étaient emparées de Tourcoing, de Charleroi. La victoire de Fleurus avait ouvert la route de Bruxelles. L'*armée du Nord*, poussant devant elle les anglo-hollandais, avait pris d'assaut la flotte hollandaise, prisonnière dans les glaees du Zuiderzée. Coblentz, Cologne étaient tombées entre nos mains : toute la rive gauche du Rhin connaissait le poids des armées françaises.

Pour bien marquer que les territoires conquis ne sont qu'une réincorporation, Athénas commence par la formule révolutionnaire légèrement modifiée :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ — ÉGALITÉ — INDIVISIBILITÉ

qu'il fait suivre de cette phrase latine :

» Sint certi denique fines. »

Puis il entre dans le vif du sujet :

« Une nouvelle carrière est ouverte, écrit-il, aux recherches de la politique et du commerce. Il s'agit d'examiner si la République française réunira à son territoire le théâtre ensanglanté de vingt siècles de guerres renaissantes entre les Gaules et la Germanie-entre la France et l'Allemagne ; si, à l'exemple d'Her,

cule, qui posa des bornes au monde, elle replacera entre les deux nations le Rhin, ce fleuve trop souvent rougi de leur sang, cette barrière fixée par la nature, et déplacée par la politique et par les rivalités d'une ambition insensée. »

L'auteur énumère les invasions barbares qui franchirent le fleuve ; il constate ensuite avec beaucoup d'à-propos :

« Les Romains sentaient si bien l'importance de cette barrière, que tant que les Gaules furent une de leurs provinces, ils eurent des postes et des camps fortifiés le long du Rhin... Aussi, dans les médailles de Posthume, ce fleuve est-il appelé le salut des provinces « *salus provinciarum.* »

La conservation du Rhin est donc une nécessité historique et vitale. Athénas aurait pu citer des phrases fameuses qui précisent bien les bornes naturelles de la France. Tacite disait : « La Germanie est séparée de la Gaule par le Rhin. » César ajoutait : « La Gaule s'étend du Rhin aux Pyrénées et des Alpes à l'Océan. » Charles VII, plus tard, proclama : « Le royaume de France a été depuis beaucoup d'années dépouillé de ses limites naturelles qui allaient jusqu'au Rhin. Il est temps d'y rétablir sa souveraineté. » Et Richelieu déclara : « Il faut restituer à la Gaule ses limites naturelles. » Athénas enfin aurait dû rappeler la parole récente de Danton, le 31 janvier 1793, à la Convention : « Les limites de la France sont marquées par la nature : nous les atteindrons à leur quatre points, à l'Océan, aux bords du Rhin, aux Alpes, aux Pyrénées. »

Les voici atteintes. Comment organiser les provinces retombées dans l'unité française ?

Athénas rejette le système de former sur la rive gauche du Rhin, une République sous la protection de la France : « Dans cette dernière hypothèse, la France, intéressée à prévenir toute invasion sur le territoire de la République neutre, serait forcée de faire tous les frais du système défensif de cette nouvelle puissance, à laquelle les avantages du commerce entre la France et l'Allemagne resteraient assurés pendant la paix. Ce serait un entrepôt de fraude pour les deux nations, dont la balance serait principalement à notre désavantage. »

Et puis quelle confiance pourrions-nous avoir ? Les liaisons de ce pays avec ses anciens maitres ne créeraient-elles pas un danger pour l'avenir ? — Il y a bien la Suisse qui sert de barrière à la France. Mais notre auteur ne voit pas de similitude possible. « La Suisse, dit-il, nous garantit bien moins comme

gouvernement républicain que comme pays de montagnes. » Athénas se trompait : les montagnes ne sont pas infranchissables... avec la complicité des montagnards ; tandis que la volonté d'un petit peuple brave, soucieux de ses engagements, peut être le plus ferme obstacle à l'invasion.

Athénas conclut donc pour l'annexion pure et simple. Il vante les avantages que tirerait la France de l'incorporation de « ces peuples nombreux et guerriers. Si nous avons des risques à courir par cette réunion, écrit-il, ils ne pourront venir que de l'excès et de l'abus de nos forces ».

Le remède est facile. Il suffira « que les deux rives du Rhin soient hérissées, de part et d'autre, de redoutes, de places fortes et de tout ce que l'art peut inventer de plus redoutable, pour garantir les deux peuples d'une invasion réciproque ».

Une autre raison s'impose, ajoute-t-il, dans la seconde partie de son travail : la raison commerciale. Mais là Athénas se perd, manque de logique et de précision. Il a tenu à traiter ce point spécial, parce qu'il a été jusqu'alors peu discuté et « parce que le citoyen qui propose un prix s'étant annoncé comme négociant, paraît devoir désirer des recherches plus étendues, sur un objet qui l'intéresse plus spécialement. » Considérations d'un ordre trop subjectif. Le thème rétréci semble un plaidoyer *pro domo*, l'argument d'un négociant menacé dans ses intérêts immédiats.

Athénas passe dans une revue rapide et approximative l'histoire du commerce belge, la navigation de l'Escaut et du Rhin, la ligue Hanséatique, la prodigieuse prospérité d'Anvers, les relations avec l'Inde et l'Amérique ; il s'étend longuement sur le développement manufacturier des provinces belges ; et il tire cette conclusion inattendue : la France bénéficiera de toutes ces richesses ; mais, que la Belgique forme une République à part, sous la protection de la France, ou qu'elle lui soit annexée, elle ne pourra invoquer la réciprocité.

Il est prudent de conserver « les avantages et les bénéfices du commerce aux anciens départements, » de peur d'accumuler dans les nouveaux, sujets à l'invasion « les richesses acquises pendant la paix ».

Athénas oublie ce qu'il vient d'énoncer : le Rhin hérissé de bastions, de redoutes, empêchera la ruée allemande. Donc rien à craindre pour les départements récents.

Il pousse l'ostracisme plus loin encore. Il entend refuser à la Belgique tout négoce avec l'Inde, avec

l'Amérique : la Baltique lui suffira. Je soupçonne ce Nantais à courte vue de posséder d'avantageux comptoirs aux Antilles ou à Pondichéry.

Il sent bien d'ailleurs la faiblesse égoïste de son argumentation. Il essaie de s'en tirer par une parabole ingénieuse : « Un père de famille peut-il être taxé d'injustice, parce qu'il partage entre ses enfants les différentes portions de son héritage, selon leurs inclinations et les talents qu'il leur connaît ? »

Le commerçant, auteur du concours, décerna à ce mémoire le second prix, sans doute parce qu'Athénas était entré dans ses vues. Athénas ne trouverait pas la même faveur de nos jours.

Il n'est plus question de la noble Belgique. Réunie à la Hollande après Waterloo, elle se libérera grâce à la France en 1830. Depuis, elle a largement payé de son sang sa dette de reconnaissance. Mais l'Alsace et la Lorraine, quel sort sera le leur ?

La formule béate : Ni indemnité, ni annexion, rencontre peu de partisans chez nous, en ce qui les concerne. Or, le jour où ces sœurs longtemps perdues reprendront leur rang dans la grande famille française, il ne viendra à personne la pensée de leur assigner une place réduite à la table commune.

Quant au Palatinat, quant aux autres villes de la rive gauche, la question de leur destin est plus discutée et plus discutable. Châteaubriant disait : Jamais l'Autriche, jamais l'Angleterre ne nous donneront la limite du Rhin (**Mémoires**, v, 87). Il se trompait. L'Autriche ne sera pas consultée, au jour des règlements de comptes ; et la phrase de Lloyd George est présente à toutes les mémoires : « La ligne Hindenburg, c'est la ligne du Rhin. »

Alors se réalisera pour la seconde fois la parole de Frédéric-le-Grand : « Il serait à désirer que le Rhin pût continuer à faire la lisière de la monarchie française. » Quand le roi de Prusse parlait ainsi, il ne prévoyait pas qu'un jour son royaume absorberait les débris du Saint-Empire germanique et, après avoir accaparé les provinces rhénanes, étendrait encore plus à l'Ouest ses tentacules insatiables.

Quel sera le statut de cette rive gauche ? Les deux mots tant discutés à l'époque d'Athénas : *neutralisation* ou *annexion* émeuvent de nouveau l'opinion. Sous la Convention, ce fut le second qui prévalut. Mais alors, la France en pleine ascension pouvait sans péril s'assimiler cet énorme morceau de territoire. Napoléon qui le perdra, tournera vers lui au temps de sa chute son regard anxieux : « La France, dira-t-il en 1815, reprendra tôt ou tard ses limites

naturelles, celles du Rhin qui sont un décret de Dieu comme les Alpes et les Pyrénées. » Le moment en est-il venu ?

La solution du problème semble plus complexe qu'alors. La natalité française a subi un arrêt.

Par lequel des deux moyens empêcher les débordements d'Attila en deça du Rhin ? Il n'appartient pas à notre rôle modeste de les confronter. Nous avons seulement tenu à exhumer des archives départementales l'œuvre, intéressante certainement, d'un compatriote.

Nantes, 10 juillet 1917.

ÉMILE GABORY.

Rapport de l'Archiviste du Département

MONSIEUR LE PRÉFET,

Nous avons l'honneur de vous adresser le rapport annuel de la situation des Archives départementales et communales de la Loire-Inférieure.

Archives départementales

Les archives ont retrouvé leur activité d'autrefois. Elles sont ouvertes, matin et soir, aux heures d'ouverture des bureaux de la Préfecture.

L'*Oratoire*, durant cinq ans encombré par le vestiaire du Comité de Secours aux Réfugiés, a été, non sans peine, nettoyé et remis en ordre. Restent seulement à classer les papiers de l'énorme versement fait, l'année dernière, par le Service vicinal. Chaque matin, un employé et deux hommes de journée terminent les travaux de remise en état.

Depuis un an, notre personnel étant redevenu au complet, les travaux de classement ont pu être poursuivis et menés à bonne fin. Les documents de la Trésorerie générale, Série P ; du Greffe du Conseil de Préfecture, Séries O et X ; de la Comptabilité départementale, Série N ; du Service vicinal, Série O ; du Bureau militaire, Série R ; ont été triés et placés avec soin sur les rayons de l'Oratoire.

Nous avons réuni en un même bloc tous les documents de la Grande Guerre : œuvres, sociétés.....

De même, dans le dépôt du quai Ceineray, ont été classés les nombreux dossiers récemment versés et se rapportant à l'Instruction publique, Série T ; à l'Administration et aux Affaires communales, Série O ; au Personnel et à l'Administration générale, Série M ;

aux Finances, Série P; aux Domaines, Série Q; aux Travaux publics, Série S.

Comme il est facile de s'en rendre compte par la nomenclature ci-dessus, à cause de l'insuffisance des deux locaux, plusieurs séries ont dû être divisées. Cette exiguïté de place provoque un travail considérable. C'est ainsi que les employés ont été dans l'obligation de déplacer, à un moment donné, de 1.200 à 1.500 liasses, pour en mettre une cinquantaine.

Le Conseil général, dans sa dernière session, a voté l'installation de nouveaux rayons dans le chœur de l'Oratoire. Ces rayons sont en place, ils vont servir au triage des papiers provenant des anciennes juridictions abolies par la Révolution : prévôté, sénéchaussée de Nantes, etc. Ces documents, si précieux pour l'histoire de la région, seront d'abord classés, puis formeront la suite du répertoire numérique de la Série B.

L'inventaire des anciens états civils des paroisses a été poursuivi pour les communes de Saint-Jean-de-Boiseau et de Sainte-Pazanne. M. Le Guisquet, attaché aux Archives de la Loire-Inférieure, s'est spécialement chargé de ce travail.

M. Cornée continue l'immense labeur entrepris ; la table onomastique des registres révolutionnaires. Il a analysé 134 registres et rédigé environ 93.000 fiches, depuis le début.

Le public est venu de plus en plus nombreux. Il a été enregistré 501 entrées, et 1.402 liasses ont été déplacées. Nous ne comptons pas la communication de 450 brevets d'invention.

D'autre part, les administrations ont fait 59 demandes de dossiers.

Versements faits aux Archives d'août 1920 à août 1921

2e Division, 106 liasses ; 3e Division, 259 ; Bureau de l'alimentation, 8 ; Bureau des Brancardiers, 21 ; Greffe du Conseil de Préfecture, 195.

M. Merlant, contrôleur général de la Marine au cadre de réserve, a fait don aux Archives de la collection du *Journal des Débats*, années 1914 à 1921 et du journal anglais *Le Times*.

Projet d'un nouveau dépôt d'Archives

Le 14 mars 1911, M. le Ministre de l'Instruction publique émettait le vœu que le Conseil général

dotât les Archives de la Loire-Inférieure, qui sont parmi les plus importantes de France, d'une installation digne du département et des collections elles-mêmes. Le Conseil général voulut bien entrer dans cette voie : il acheta à cette intention les immeubles qui s'étendent de la Préfecture à la place du Port-Communeau. La guerre malheureusement vint empêcher le projet d'aboutir.

Le regretté M. Jamin, président du Conseil général, nous dit plusieurs fois : « Ne manquez jamais d'en reparler au Conseil général. Le jour viendra où les savants auront satisfaction et verront construire le dépôt depuis si longtemps attendu. »

Nous espérions pouvoir nous contenter longtemps de ce souvenir platonique répété chaque année. Nous nous voyons aujourd'hui obligé de poser la question d'une façon plus directe. La situation actuelle des archives départementales nous fait un impérieux devoir de venir appeler votre attention, Monsieur le Préfet, et celle du Conseil général, sur *l'impossibilité matérielle* où nous nous trouvons de recevoir de nouveaux documents.

Les deux dépôts du quai Ceineray et de l'Oratoire ne contiennent plus aucune place libre. Lorsque les rayons nouvellement établis dans le second, conformément à la décision prise par le Conseil général au mois d'avril dernier, auront servi au triage des documents de la prévôté et de la sénéchaussée de Nantes, ils recevront l'énorme versement fait, l'année dernière, par le Service vicinal. Il ne faut plus compter pouvoir construire ensuite d'autres tablettes dans cet édifice; par conséquent le second dépôt installé en 1896, pour suppléer à l'insuffisance du premier, est lui-même devenu archicomble.

En outre, l'appartement de la rue Maurice-Duval que le Conseil général nous avait accordé ne nous a pas encore été remis ; il est toujours occupé par le Service des allocations, et, il est probable que, lorsque ce service aura cessé d'exister, les archives encombrantes qu'il possède suffiront pour remplir les rayons.

Nous ne pouvons donc pas compter sur ce local pour décongestionner les deux dépôts. Nous sommes menacés d'importants versements de la part des Contributions directes et de plusieurs autres Services. Comment les recevoir ? Quoi que nous fassions, dans la situation actuelle, nous allons au-devant du désordre.

Il n'existe qu'une seule issue à cette situation : la recherche d'un terrain disponible et la construction

rapide du dépôt projeté. Nous supposons bien que les immeubles achetés à cette intention ne seront pas abattus.

Nous nous permettons, Monsieur le Préfet, de venir vous demander la nomination d'une Commission, prise dans le sein du Conseil général, afin d'étudier les moyens de remédier à cette situation qui, encore une fois, à notre avis, ne peut plus se prolonger sans danger pour les collections documentaires du département et sans nuire considérablement à la marche du service.

Nationalisation de l'emploi d'Archiviste départemental

Par suite du vote de la loi rendant l'archiviste départemental fonctionnaire de l'Etat (loi du 11 mai 1921 et décret du 11 juin) le traitement de ce fonctionnaire incombera désormais à l'Etat, lequel ne demandera plus au département qu'une participation de 33 à 66 °/₀.

Le rapport de M. le Ministre de l'Instruction publique à M. le Président de la République, en date du 11 juin 1921, prévoit le cas où des assemblées départementales auraient accordé à l'archiviste départemental un traitement supérieur à celui qu'il sera appelé à recevoir désormais, et il ajoute qu'elles " estimeront certainement juste et nécessaire de maintenir à ce fonctionnaire, qui reste comme auparavant au service du département et dont tous les devoirs antérieurs subsistent, les bénéfices des avantages qu'elles lui ont consentis. L'esprit d'équité des assemblées départementales est assez connu pour qu'on puisse être assuré que, le cas échéant, les archivistes départementaux obtiendront le maintien des situations acquises. "

Précisant ces instructions par une dépêche en date du 11 juillet dernier, M. le Ministre demande que le Conseil général veuille bien voter :

1° Une somme de 6.552 francs, représentant les 45 °/₀ à fournir par le département sur le traitement nouveau de l'Archiviste départemental ;

2° Une somme de 1.600 francs, destinée à parfaire la différence entre l'ancien traitement départemental, s'élevant à 14.600 francs, et le traitement de l'Etat montant à 13.000 francs. Cette somme pourra disparaître progressivement, si le Conseil général le juge opportun, à mesure de l'élévation de classe de l'Archiviste départemental dans le cadre des archivistes.

D'autre part, comme la nationalisation du poste d'archiviste départemental laissera encore à l'avantage du département, après le vote des sommes ci-dessus, un reliquat de 6.448 francs, M. le Ministre désire qu'il soit pris 600 francs pour élever le crédit de l'Inventaire, actuellement à 1.200 francs ; il sera alors porté à 1.800 francs.

L'article 4 de la loi du 11 juin 1921 autorise les archivistes départementaux actuellement âgés de plus de 48 ans et qui ne peuvent pas, avant d'avoir 60 ans, fournir 12 ans de service à l'Etat, à opter entre la Caisse départementale à laquelle ils sont déjà affiliés et la Caisse de l'Etat.

Nous avons eu l'honneur, Monsieur le Préfet, de vous avertir que nous comptions continuer de participer à la Caisse départementale.

Livre d'Or

Comme nous en avons rendu compte dans notre rapport pour la session d'avril, le Livre, appelé provisoirement *Livre d'Or*, dont le Conseil général nous a confié la rédaction, est en bonne voie. Malgré de très grandes difficultés et beaucoup d'apathie chez certaines personnes, nous sommes parvenu à recueillir des documents de tout premier ordre. Nous espérons qu'au mois d'avril prochain, le manuscrit sous les yeux, la Commission pourra prendre les dernières décisions concernant le titre, l'impression, le papier, le format de cet important travail, qui formera la valeur de trois gros volumes.

Archives des Sous-Préfectures

CHATEAUBRIANT

Le secrétariat, composé d'une seule pièce, est encombré de dossiers. Les vieilles archives étaient placées dans le grenier, et le plafond craquait sous leur poids. Nous avons demandé à M. le Sous-Préfet de trouver une autre pièce susceptible de faire un dépôt d'archives. Il proposa les anciens bureaux de la Sous-Préfecture, occupés pendant un certain temps par le Service vicinal, puis laissés vacants.

Après entente entre le Service vicinal et l'Architecte départemental, M. le Sous-Préfet a fait immédiatement transporter les archives qui menaçaient la solidité du plancher. Nous comptons retourner à Châteaubriant, pour nous assurer de la façon dont les archives ont été classées.

Inspection des Archives

Grâce à l'augmentation de crédit accordée par le Conseil général, nous avons parcouru un grand nombre de mairies. Comme nous le remarquions l'année dernière, les archives ont beaucoup souffert de la guerre : l'augmentation considérable de travail et le départ pour l'armée de beaucoup de secrétaires ont laissé certains dépôts dans un état fâcheux. Le matériel, surtout, a été parfois endommagé.

Dans de nombreuses communes, l'atlas cadastral est fort abîmé. Cela provient le plus souvent des vérifications faites après décès, ventes, échanges, au sujet des mutations de contributions. Chose curieuse, l'aisance apportée dans les campagnes depuis la guerre, rend les contribuables moins pointilleux, et les vérifications sont moins fréquentes, malgré la grande quantité de ventes opérées. Les détériorations de l'atlas cadastral sont le plus souvent antérieures à cette dernière période. Il est intéressant de le constater.

Dans plusieurs communes, on a eu beaucoup de peine à trouver un secrétaire de mairie. A Bouguenais et à Saint-Même, des femmes assurent le service, et à Saint-Philbert-de-Grand-Lieu, on a créé un poste de secrétaire-adjointe. Nous signalons particulièrement comme dépôts modèles, tout d'abord celui d'Orvault, tenu par un secrétaire, M. Courraud Alexandre, en place depuis 1875, puis celui de Nozay, dont le secrétaire assure le service depuis 28 ans ; enfin, celui de La Plaine.

Le crédit d'inspection d'archives était précédemment de 400 francs ; il a été porté exceptionnellement à 1.000 francs, vu les conditions économiques très lourdes que nous subissons.

Nous avions visité, en 1919-1920, 11 dépôts de sous-préfectures et de mairies ; cette année, nous en avons vu 38, et nous sommes allé, pour le *Livre d'Or*, trois fois à Saint-Nazaire et une fois à Montoir. Nous nous proposons d'en visiter encore une quarantaine au cours du prochain exercice.

Nous demandons, en conséquence, que la même somme de 1.000 francs nous soit de nouveau accordée.

Dans une circulaire en date du 20 juillet dernier, M. le Ministre de l'Instruction publique rappelle qu'aux termes du nouveau *Règlement général des Archives départementales* l'Archiviste départemental est, comme par le passé, chargé, dans son départe-

ment, de l'inspection des archives communales, hospitalières et des sous-préfectures.

Il ajoute : « Il est de tradition que des crédits soient accordés par le Conseil général pour le remboursement des frais de déplacement que cette mission impose à l'Archiviste.

Mais il est évident que la somme ainsi allouée ne doit pas être considérée comme un supplément de traitement ; c'est et ce n'est qu'un remboursement de frais. »

VILLE DE NANTES

Nous extrayons du rapport de M. Giraud-Mangin, archiviste municipal, les détails suivants :

Les archives ont reçu, du Secrétariat général, 4 registres, 8 liasses, 2 dossiers, 1.308 volumes ou brochures ; du Contentieux, 82 dossiers ; de la Recette Municipale, 99 cahiers ; du Bureau de l'Enseignement, 31 registres ; du Bureau des Contributions, 28 registres ; du Bureau des Elections, 20 registres.

Ces documents ont été immédiatement distribués dans leurs séries.

406 communications ont été faites à 29 personnes. Les deux archivistes, MM. Giraud-Mangin et Grimaud, ont procédé à la suppression des papiers inutiles dans diverses séries.

L'employé, M. Bertin, a continué la correction des tables de l'Etat civil de 1793 à l'an X. 5 feuilles, les feuilles 28 à 32 de la table générale du fonds ancien, ont été imprimées.

CANTON DE LA CHAPELLE-SUR-ERDRE

Orvault. — Dépôt parfait ; il est difficile de mieux ordrer les archives. Celles-ci sont placées dans deux salles : salles des délibérations et du secrétariat ; dans trois meubles, dont deux bibliothèques et une armoire. L'ordre des séries est parfaitement observé ; le *Recueil* a été relié jusqu'à la guerre, et le cadastre n'a pas fléchi.

Sautron. — Les papiers sont placés dans la salle des délibérations, dans un grand meuble vitré muni de cartons. Le *Recueil* est relié jusqu'en 1911. Les matrices sont neuves et le cadastre est en bon état. Il existe deux inventaires : l'un de 1865 et l'autre de 1907.

CANTON DE LEGÉ

Legé. — Le matériel est en fâcheux état, mais la mairie devant être réparée prochainement, le matériel aura son tour. Tout est en ordre, le cadastre est bien conservé.

CANTON DE MACHECOUL

La Marne. — Les archives sont dans deux armoires, en ordre. Le *Recueil* a été relié jusqu'à la guerre; l'atlas cadastral a grand besoin de réparations. Deux inventaires existent: l'un de 1844, l'autre de 1886.

Saint-Etienne-de-Mer-Morte. — Les archives sont placées dans un meuble vitré, trop entassées. Il serait utile de faire des rayonnages et de mettre les dossiers dans des chemises.

Paulx. — Le mobilier est largement suffisant. Il serait bon de classer les documents selon l'ordre de la circulaire ministérielle insérée aux *Actes Administratifs*. Le *Recueil* a été relié jusqu'en 1910. L'atlas est dans un état passable, le dos serait à refaire.

Machecoul. — Les archives sont dans trois salles: 1° le secrétariat; 2° une salle destinée aux anciens papiers, et 3° une salle destinée à l'Etat civil, au *Bulletin des Lois* et au cadastre. La place est suffisamment spacieuse et le matériel confortable. Les papiers sont en ordre. Le *Bulletin des Lois* et le *Recueil* sont reliés, le cadastre en bon état. Il y aurait lieu de faire un inventaire, celui existant étant trop ancien.

Saint-Même. — Mairie neuve datant de 1910. Les archives sont bien classées, dans trois armoires et bibliothèques. Un vieil Etat civil a été parfaitement relié, chaque page cornée a été redressée et protégée d'une façon spéciale. Il conviendrait de refaire ou de continuer l'inventaire, et de réparer le dos de l'atlas cadastral.

CANTON DE SAINT-PHILBERT-DE-GRAND-LIEU

Saint-Philbert-de-Grand-Lieu. — Les archives sont placées dans la salle du secrétariat dans une bibliothèque devenue trop étroite. Le *Bulletin des Lois* et le *Recueil* sont reliés, toutes les collections sont en ordre et les papiers placés dans des cartons conve-

nables. La salle des délibérations possède un meuble spécial pour l'état civil ; le cadastre est très fatigué.

Saint-Lumine-de-Coutais. — Les archives sont dans la salle du secrétariat en un beau et vaste meuble. Le *Recueil* est relié jusqu'à la guerre ; le cadastre est en bon état ; la mairie est vaste et bien tenue, mais, comme dans la plupart des communes, il serait utile de refaire l'inventaire.

CANTON DE VERTOU

Vertou. — Dans la salle du secrétariat, une bibliothèque vitrée contient le *Bulletin des Lois* ; les archives sont dans des cartons. Les dossiers des chemins vicinaux sont enfermés dans un petit meuble à part. Un autre meuble est destiné à l'état civil. Dans un petit cabinet, l'amas informe du *Journal Officiel*. Enfin une salle spéciale est destinée au cadastre. Une remise complète en ordre s'impose.

Basse-Goulaine. — La mairie fort bien décorée d'un immense tableau de bois contenant les photographies des soldats morts pour la Patrie. Un petit cabinet trop étroit, où il serait bon d'ajouter des étagères, contient les archives. Le *Recueil* relié jusqu'en 1914, l'atlas et les matrices cadastrales sont en bon état. Tout est en ordre et les archives de la guerre ont été classées avec goût.

Haute-Goulaine. — Les archives sont dans le cabinet du 1er étage. Le matériel est suffisant, les cartons sont neufs. Le *Recueil* est relié et les archives en ordre.

CANTON DE BOUAYE

Bouguenais. — Les archives sont dans la salle des délibérations, bien disposées. L'atlas cadastral a été récemment réparé et le *Recueil* est relié jusqu'en 1905 ; mais des cartons disloqués devraient être changés.

CANTON DE NANTES

Saint-Herblain. — Belle mairie, mais cabinet du secrétaire trop étroit. Les papiers courants sont dans des casiers spéciaux achetés aux stocks américains et dans des casiers ordinaires. Dans la salle des délibérations, un mobilier élégant. Le *Bulletin des Lois* est relié jusqu'à 1900, le *Recueil* jusqu'en 1910 ; le cadastre est en bon état. L'ordre de l'ancien inven-

taire, datant de 1887, a été observé ; malheureusement le local est humide et plusieurs cartons, très abîmés, réclament leur remplacement.

Basse-Indre. — Dans le secrétariat sont les archives courantes. On a commencé à remplacer de vieux cartons absolument en loques, les autres suivront. Le cadastre est bien conservé, le *Recueil* relié, de même que le *Bulletin des Lois*. Le dépôt est en ordre.

CANTON DE VALLET

Mouzillon. — Les archives sont placées dans la salle des délibérations. Une armoire contient l'état civil depuis 1800 ; une autre grande armoire vitrée, le *Recueil des Actes administratifs*. Quelques cartons sont usagés, mais le dépôt est en ordre et le cadastre en bon état. Cependant, un autre meuble donnerait de l'élasticité au classement.

La Regrippière. — Les archives sont dans la salle des délibérations. Le mobilier, dont une bibliothèque munie de cartons, est suffisant. Le tout est en bon ordre. Le *Recueil* est relié, l'atlas cadastral est passable. Le vice de ce dépôt est la grande humidité qui y règne.

La Chapelle-Heulin. — Les archives sont en ordre dans la salle des délibérations, dans un très beau meuble cartonnier et dans une grande armoire. Dans une petite salle voisine, on trouve le vieil état civil remontant à 1559, très bien conservé. Le *Recueil* est relié et le cadastre a bon aspect.

Le Pallet. — Les archives sont dans un meuble vitré absolument congestionné, ce qui nuit à la bonne ordonnance ; un autre meuble contient les archives courantes. Il est nécessaire de construire une armoire ou tout au moins des étagères. Le *Recueil* est relié et le cadastre dans un état convenable.

Vallet. — Très belle et vaste mairie, nouvellement installée, et qui nous est d'autant mieux connue qu'elle était auparavant notre maison paternelle.

1° Cabinet d'entrée : un large meuble vitré contient le service vicinal, les déclarations de récoltes, les rapports au Conseil général et l'assistance publique ; dans un placard, les retraites ouvrières et les allocations ;

2° Dans le cabinet du secrétaire, une vitrine contient l'état civil, relié tous les dix ans et le *Recueil* relié jusqu'à la guerre.

Une salle spéciale est consacrée au cadastre, lequel est en bon état ; dans une armoire, tous les dossiers qui figurent à l'ancien inventaire ; le classement a été respecté.

Le dépôt est en très bon ordre et l'encombrante collection du *Journal Officiel* est elle-même rangée par années, ce que négligent de faire beaucoup de secrétaires de mairies.

CANTON DE CHATEAUBRIANT

Châteaubriant. — Les archives sont dans le secrétariat de la mairie, beaucoup trop étroit. Il est absolument nécessaire de donner plus d'élasticité; il faudrait une salle spéciale pour les archives. La salle est trop exigüe pour le service du secrétariat lui-même. Les vieilles archives sont placées dans un placard du corridor, une grande armoire a été achetée pour les loger.

CANTON DE MOISDON

Grand-Auverné. — Les archives sont placées dans un petit cabinet, sur des étagères et dans un meuble fermé. Ce matériel est absolument insuffisant. Il est nécessaire d'y ajouter un nouveau meuble muni de cartons qui pourrait être placé dans la salle des délibérations. Le *Recueil* est relié jusqu'en 1914.

Issé. — Les archives sont placées dans un petit isoloir, tout à fait insuffisant. Il serait utile de l'agrandir. L'achat de nouveaux cartons s'impose. Les archives sont en ordre, mais l'ancien inventaire a disparu. Le *Recueil* a été relié jusqu'en 1915; le cadastre est en bon état.

Louisfert. — Les archives sont placées dans un petit cabinet où les rongeurs ont fait des dégâts. Le matériel est exigu et le cadastre a souffert des mauvaises conditions du local ; mais les papiers sont rangés avec soin.

La Meilleraye. — Les archives sont dans deux armoires et dans une bibliothèque munie de cartons. L'impression est convenable. Le *Recueil* est relié jusqu'en 1915 ; le cadastre est en bon état. De nouveaux casiers doivent être prochainement construits.

Moisdon. — Les archives sont dans un cabinet spécial ; un beau mobilier noir leur est destiné. Au-dessus de ce meuble s'amasse, par années, la collection du *Journal Officiel*. Quelques cartons mériteraient d'être remplacés. Le *Recueil* est relié jusqu'en 1919 ; le *Bulletin des Lois* est en partie relié ; l'atlas a besoin d'être surveillé. Le dépôt est bien tenu.

CANTON DE NOZAY

Nozay. — Archives bien ordrées par un secrétaire en fonctions depuis 28 ans. Dans le secrétariat, une bibliothèque vitrée contient le *Recueil des Actes administratifs* relié jusqu'à la guerre et les papiers de la guerre classés avec méthode. Dans une salle d'archives proprement dite, sont les papiers. Un inventaire avait été commencé avant la guerre, qui doit être continué. L'atlas cadastral va être relié.

CANTON DE PAIMBŒUF

Saint-Brévin-les-Pins. — Les archives sont dans une salle spéciale auprès du secrétariat ; elles ont été classées en 1911. Le cadastre est bien et le *Recueil* est relié.

Corsept. — Les archives reposent sur des étagères et dans un meuble vitré du secrétariat. Le *Recueil* est broché. A la suite de notre passage, M. le Maire a prescrit d'acheter des cartons et de faire réparer l'atlas cadastral.

CANTON DU PELLERIN

Vue. - Une partie des archives est placée dans un petit cabinet. Le *Recueil* est broché incomplètement. Dans un autre cabinet existent des cartons menacés par l'humidité. Les archives sont rangées dans une grande armoire. Les états de section paraissent fatigués et l'atlas passable.

CANTON DE PORNIC

Pornic. — Les archives sont dans la salle du secrétariat. Un grand meuble vitré, avec des livres reliés et l'état-civil ; un meuble cartonnier avec les archives proprement dites a un excellent aspect. Le cadastre est en bon état et le dépôt bien tenu, malgré la longue maladie du secrétaire, depuis, décédé.

La Plaine. — Dépôt parfaitement tenu et qui fait honneur au Secrétaire. Celui-ci a mis en ordre jusqu'aux circulaires de la guerre. Les archives sont dans une grande armoire. Le *Recueil* a été relié jusqu'à la guerre, l'atlas mérite d'être réparé.

Saint-Michel-Chef-Chef. — Le dépôt est dans un ordre convenable. Les archives sont déposées dans un grand meuble. Un inventaire devrait être fait. Le cadastre a bon aspect.

CANTON DE SAINT-PÈRE-EN-RETZ

Saint-Viaud. — Dépôt bien tenu. Les archives sont dans un grand meuble vitré. Le *Recueil* est broché; l'atlas cadastral est très usagé.

CANTON DE GUÉRANDE

Guérande. — La salle du secrétariat contient la plus grande partie des archives. Dans une armoire, le vieil état civil relié, dans une autre, l'état-civil depuis 1800 qu'il serait bon de relier comme le premier. Sur les étagères d'une belle bibliothèque, reposent reliés le *Bulletin des Lois* et le *Recueil des Actes administratifs*. Dans une autre vaste armoire sont les registres des délibérations et divers cartons; ceux-ci sont bourrés jusqu'au couvercle, ce qui rend difficile tout classement. Il serait désirable qu'une pièce fût trouvée où l'on pût construire un nouveau matériel. Le cadastre semble presque neuf.

CANTON D'ANCENIS

Oudon. — Les archives sont placées en ordre dans une armoire et sur les étagères d'un cabinet spécial. Le *Recueil* doit être relié; quelques cartons sont à réparer; l'atlas cadastral est bien conservé.

CANTON DE LIGNÉ

Couffé. — Les archives sont placées avec soin dans une armoire et dans une bibliothèque. Le *Recueil* est relié jusqu'en 1918. Il serait utile d'ajouter d'autres casiers, de même que des cartons. L'atlas cadastral est en bon état.

Le Cellier. — Dans la salle des délibérations, une bibliothèque et un meuble muni d'étagères; dans un

petit cabinet, un meuble pour les vieilles archives. Tout est en ordre, mais le matériel est absolument insuffisant. Les cartons ont mauvaise apparence. Le *Recueil* n'est relié que jusqu'en 1870 et l'atlas cadastral très usagé.

Nous vous prions, Monsieur le Préfet, d'agréer l'expression de notre respectueux dévouement.

L'Archiviste départemental,

EMILE GABORY.



CATALOGUE DES DOCUMENTS

DES

ARCHIVES DE LA LOZÈRE

ANTÉRIEURS A 1200

PAR

R. ROHMER

ARCHIVISTE DE LA LOZÈRE



MENDE
IMPRIMERIE IGNON-RENOUARD

—

1922

CATALOGUE DES DOCUMENTS

DES

ARCHIVES de la LOZÈRE

Antérieurs à 1200

Le présent catalogue ou registre renferme l'analyse des documents (originaux ou copies) conservés aux archives de la Lozère pour la période allant du Xe à la fin du XIIe siècle. En adoptant ces dates extrêmes, nous avons voulu restreindre le cadre d'un travail auquel l'abondance des chartes et pièces diverses du XIIIe siècle aurait donné un trop grand développement.

Pendant cette période, l'histoire du Gévaudan, que nous esquisserons à grands traits, peut se résumer ainsi : d'une part, développement de la vie monastique ainsi que du pouvoir temporel de l'évêque de Mende, de l'autre, domination des rois d'Aragon sur la vicomté à partir de l'année 1112 (1).

Après le démembrement de l'empire carolingien, les comtes, puis leurs lieutenants ou vicomtes se succédèrent en Gévaudan. L'un de ces derniers, Bernard, figure dans l'acte de rétablissement du monastère de Ste Enimie, en 951 (2). Voulant tout à la fois le

(1) Domination qui devait durer jusqu'au traité de Corbeil (1258), par lequel la vicomté de Gévaudan était abandonnée à St Louis par Jacques II, petit-fils d'Alphonse II roi d'Aragon.

(2) Il dut sa fondation à une princesse de race royale, Enimie, fille de Clotaire II et sœur de Dagobert Ier qui le fit édifier non loin de la source de Burle, dont les eaux la guérirent miraculeusement de la lèpre. Elle en devint abbesse et y fut inhumée vers l'an 628. Au milieu du Xe siècle, ce monastère, comme beaucoup d'autres du reste, se trouvait ruiné par la cupidité des séculiers et le mal de la simonie.

réformer et reconstruire, tâche qu'il ne pouvait entreprendre lui-même, se trouvant obéré par les dépenses qu'il avait faites pour rétablir sa ville épiscopale et bâtir son église cathédrale, Etienne, évêque de Mende, fit appel à Dalmace, abbé de St Chaffre du Monastier (1). Celui-ci consentit à relever le monastère, qu'il plaça sous la dépendance directe de son abbaye, avec l'agrément du pape Agapet II.

Les nombreux titres ou chartes de donations en faveur du couvent ainsi restauré ont malheureusement disparu. Il n'existe plus qu'un acte original daté de 1079, qui se trouve mentionné dans le présent inventaire. Trois pancartes écrites sur parchemin, aujourd'hui perdues, renfermaient le dénombrement des rentes acquises du temps des prieurs Guillaume, Pierre et Arnal, abbé de St Chaffre, durant les années 1130-1174, qui marquent une ère de prospérité pour le prieuré (2).

A l'abbaye de St Chaffre fut également rattaché le monastère bénédictin de Langogne, fondé en 998 par Etienne, comte de Gévaudan et sa femme Angelmode, à la suite d'un voyage à Rome où, ils furent encouragés dans leur dessein par le pape Sylvestre II. Celui-ci plaça le monastère et son église, dédiée aux Saints Gervais et Protais, sous la protection directe du Saint-Siège (3).

Plus puissante que St Chaffre, l'abbaye de St Victor de Marseille, fondée en 413 et restaurée en 1040, étendait ses nombreuses possessions dans 10 pagi ou diocèses, y compris celui de Mende (4).

Une relation adressée à l'évêque Guillaume de Peyre mentionne la

(1) Cette puissante abbaye aurait été fondée vers l'an 570 par Saint Carmery (Calmilius, Calminius), à 21 kilom. du Puy, sur la Colance. Il eut pour successeurs son neveu Théofroi, plus connu sous le nom vulgaire de Chaffre (Chanoine Ul. Chevalier, cartul. de l'abb. de St Chaffre du Monastier, 1888, in-8° introd. p. X et XVI-XVII).

(2) André hist. du monastère et prieuré de Ste Enimie, (bull. soc. agricult. Lozère, 1867, p. 18-19).

(3) Catal., n°s 1-2.

(4) Ceux de Marseille, d'Aix, d'Arles, d'Embrun, de Digne, d'Albi, de Rodez, de Cavaillon, de Toulon et de Gévaudan (Guérard, Cartul. *de St Victor de Marseille*, t. I, 1857, préface, p. LVI).

prise de possession, par ses moines bénédictins, accompagnés d'une suite de soldats, du monastère de St Martin de la Canourgue, ancienne collégiale dont la règle s'était singulièrement relâchée à la suite des désordres causés par la simonie (1). Touché par les libéralités que lui firent les moines Marseillais, l'évêque de Mende, Aldebert de Peyre, s inclina devant cette invasion appuyée par la force et leur fit don en 1062 du monastère de Chirac, auquel vint s'ajouter la possession de plusieurs églises dont celle de Nasbinals (2). Diverses bulles émanées de la chancellerie des papes Grégoire VII, Pascal II, Calixte II confirmèrent ces donations par la suite.

Dans un site pittoresque, au confluent de la Jonte et du Tarn, qui justifie son nom d'Entraigues, fut édifiée une église qui fut rattachée à l'abbaye d'Aniane, au diocèse de Montpellier, en 1075. Cette nouvelle fondation, confirmée par l'évêque Aldebert et les chanoines de Mende, s'enrichit de libéralités importantes provenant de divers seigneurs, parmi lesquels figurent Raymond de Mostuéjouls et ses fils. Telle fut l'origine du prieuré du Rozier qui reçut par la suite divers revenus laissés par G. de Meyrueis et B. Astorc de Sévérac (1158-1159) (3).

Le début du XII[e] siècle marque une ère nouvelle dans l'histoire du Gévaudan, qui passe en 1112 sous la domination des rois d'Aragon par le mariage de Douce, fille et héritière de Gilbert, vicomte de Millau, de Gévaudan et en partie de Carlat, et de Gerberge, comtesse d'Arles et de Provence, avec Raimond-Bérenger III, comte de Barcelone. Le domaine direct du nouveau souverain, situé à l'ouest du Gévaudan, entre La Canourgue, Marvejols et Chanac, comprenait de nombreux mas disséminés dans les mandements des châteaux de la Canourgue, Montrodat, Chirac, Chanac et Grèzes. « Dans le reste de

(1) Catal. n° 6.
(2) Catal., n[os] 8-9.
(3) Arch. Lozère, H. 159.

la vicomté les rois d'Aragon jouissaient seulement du domaine éminent, c'est-à-dire qu'ils y exerçaient la haute justice et recevaient l'hommage des seigneurs qui tenaient d'eux leur château en fief. Tel était le cas à Montjézieu, à Montrodat, à Montferrand, au château de St Amans de La Canourgue, à Canillac, à Moriès, à Chirac, à Nogaret, à Randon, à Peyre, ailleurs encore » (1). Tous ces actes de foi et hommage figurent à leur date dans le présent catalogue.

Cette autorité du comte de Barcelone en Gévaudan s'effaça, pour ainsi dire, dans la 2e moitié du XIIe siècle, devant le pouvoir temporel de l'évêque de Mende, représenté alors par un prélat actif et énergique issu de la maison du Tournel, Aldebert III, dit le Vénérable. Celui-ci se rendit, en 1161, à la cour du roi Louis VII, dont il obtint, en retour du serment de fidélité prêté entre les mains du souverain, un diplôme scellé d'une bulle d'or, (2) par lequel ce dernier lui reconnaissait l'exercice des droits régaliens dans toute l'étendue de son diocèse. L'évêque, qui prit le titre d'évêque-comte du Gévaudan, eut désormais les attributions les plus étendues : à la fois juge suprême et chef militaire, il percevait des impôts, construisait des routes, battait monnaie, recevait enfin les actes de foi et hommage de ses vassaux, les puissants barons du Gévaudan (3).

En 1170 se place la découverte du corps de St-Privat dans une crypte placée sous le jardin épiscopal. Les miracles qui se produisirent lors de l'invention et de la translation des reliques du Saint dans la crypte la plus ancienne de la cathédrale, ont été consignés par Aldebert dans un récit vivant et coloré, fort intéressant pour l'histoire des institutions et des monuments du Gévaudant au XIIe siècle. A la suite de ces *opuscules*, (4) notre prédécesseur M. Brunel a publié

(1) Ch. Porée, *la domination aragonaise en Gévaudan* (1172-1258), ds. *Etudes d'hist. et d'archéol. sur le Gévaudan* (1908-1919), publ. par la Soc. d'agricult. de la Lozère, (Archives Gévaudan., t. IV), p. 199.

(2) Catal., n° 40.

(3) Porée, op. cit., p. 347.

(4) Terme employé par l'auteur lui-même pour désigner son œuvre : « in opusculo de inventione beati Privati ». (Op. III, § 9), catal., n° 54.

le texte d'une courte chronique, probablement écrite par un clerc de Mende entre 1165 et 1170, à la louange de son évêque (5).

Parmi les actes de foi et hommage prêtés soit à l'évêque, soit au roi d'Aragon et qui forment une série importante de la série G des archives départementales, un grand nombre sont rédigés en langue romane. On en trouvera la transcription ou l'analyse dans la savante étude du même auteur sur les *documents linguistiques du Gévaudan*, (1) dont il sera fait souvent mention dans la partie bibliographique du présent index.

R. ROHMER,

Archiviste de la Lozère.

(1) Catal., n° 46.

(2) Paris, 1916, 102 p. in-8° (*Extr. de la biblioth. de l'Ecole des Chartes*, année 1916, t. LXXVII).

1. — 951, 5 mai.

Etienne, évêque de Mende, avec le consentement de l'archidiacre et des clercs de l'église cathédrale et du vicomte Bernard confie à l'abbé de St-Chaffre, diocèse du Puy, le soin de rétablir dans son état primitif le monastère de Ste-Enimie, ruiné par l'incurie et la cupidité des séculiers.

Cop. impr., H. 1 (d'après le cartul. de St-Chaffre.).
Ed. Prouzet, *hist. du Gévaudan*, t. III, p. 386; D. Vaissète, *hist. du Languedoc*, t. v. (1875), col. 211; André, *hist. du monast. de Ste-Enimie*, p. 135), Ul. Chevalier, *cartul. de l'abb. de St-Chaffre du Monastier*, p. 127.

2. — 998.

Acte de fondation du monastère de Langogne par Etienne vicomte de Gévaudan et sa femme Angelmode.

Cop. moderne H. 51.
Ed. d. Vaissète, *hist. du Languedoc*, t. v. (1875), col. 331; Prouzet (abbé), *hist. du Gévaudan*, t. III (1846). p. 397; Ul. Chevalier, *cartul* de *St-Chaffre*, p. 130. Voir aussi Ollier (abbé), *notice sur l'église paroissiale de Langogne* (Bull. Soc. agric. Lozère, 1858, p. 45-49).

3. — 998.

Donation par les mêmes à St-Pierre de Rome et au monastère de Chamalières d'une partie de leurs domaines situés dans les comtés du Vivarais et de Gévaudan, les vigueries de Grèzes et de Millau, pour la construction du couvent de Langogne qu'ils soumettent aux moines de St-Chaffre.

Cop. moderne, H. 51.
Ed. D. Vaissète, t. v, col. 333.

4. — S. d. [1050-1097].

Serment prêté par Albert de Canillac au vicomte Bérenger de Millau et à ses fils Ricard et Girbert de tenir fidèlement les châteaux de Canillac, de St-Amans et de St-Laurent de la Canourgue, de Bramatourte et des Hermaux.

Cop. du XIIIe siècle, sur parchemin, G, 455, pièce 3, charte IV. Anal. Brunel, *Documents linguistiques du Gévaudan*, p. 58, n° 1.

5. — S. d. [1058-1109].

Serment prêté par P. de Cénaret, fils de Ricard, Girbert de Cénaret et Guillem, fils de Marie, à Aldebert, évêque, fils d'Auzileu, de tenir fidèlement le château de Chapalu, à Cénaret.

Cop. du XIVe s. G. 146. fol. 42 (reg. appelé *Castelnau*).
Anal. Brunel. p. 58, n° 2.
Dates extrêmes des épiscopats d'Aldebert Ier et Aldebert II, évêques de Mende.
Il ne peut être question ici de l'évêque Aldebert III, les serments prêtés sous son épiscopat étant tous datés.

6. — S. d. (vers 1060).

Relation adressée à Guillaume de Peyre, successeur d'Albert I de Peyre évêque de Mende, de la prise de possession « *ciu militari* » par les moines de St-Victor de Marseille de l'église de la Canourgue, avec la connivence du doyen des chanoines, Déodat de Canillac.

Orig. parchemin H. 87.

7. — S. d. (vers. 1060).

Relation sommaire de la prise de possession précédente, dans laquelle il est mentionné une donation faite à l'évêque et à l'église de Mende par l'abbé de St Victor, du lieu de Frech-Villar, dont le revenu s'élevait à 1000 sous, et de l'église des Laubies.

Cop. moderne, H. 87.

8. — 1062, 16 mars.

Donation faite à l'abbaye de St-Victor de Marseille par Aldebert de Peyre, évêque de Mende, et son frère Astorge, du monastère de St-Sauveur de Chirac.

Cop. par F. André, H. 113, pièce 1.
Ed. *Gallia christiana*, t. I (1715), preuves, p. 24 ; Guérard, *Cartulaire de St-Victor de Marseille*, t. II, n° 833. Cf. aussi Dr J. Daudé, *Recherches historiques sur le Monastier*, Paris 1885, 8°, p. 47.

9. — 1071

Donation faite au même monastère par Robert et Bertrand son

frère, de l'église et du village de Nasbinals, du village de Montgros, de l'église de Ste-Urcize et du village de Pamiers, dans le comté de Rodez.

Cop. moderne, H. 133.

10. — 1075.

Donation faite par Pierre Raymond, Guifred, Bernard et leurs frères, à l'abbaye d'Aniane, diocèse de Montpellier, d'une église construite au lieu d'Entraigues, au confluent de la Jonte et du Tarn, en Gévaudan.

Cop. moderne, H. 159.
Ed. Vaissète, t. v, col. 610 ; Prouzet, t. III, p. 410.

11. — 1079, 4 juillet.

Donation faite à Guillaume abbé de Chamalières et aux moines du monastère de Burles, plus tard Ste-Enimie, par Pierre Alméralde, Giral et Bernard, frères, du village de Masdeval et ses dépendances.

Orig. parchemin, H 15.

12. — 1091, 1er sept.

Donation faite à l'abbaye de St-Victor de l'église de St-Martin de Colagnet avec ses dépendances.

Cop. moderne, H. 156.
Ed. Pourcher, *Ms. ou livre de St-Privat par Aldebert le Vénérable*. St-Martin-de-Boubaux, 1898, in-12, p. 721.

13. — 1109.

Fondation par Aldebert, évêque de Mende, d'un repas annuel en faveur des clercs de cette ville, pour laquelle il assigne des censives sur le village de Lascols.

Orig. parchemin, G. 14.
Ed. Brunel, p. 13, no I ; d. Vaissète, t. v, col. 810 (début seult).

14. — (1109).

Testament d'Aldebert II, évêque de Mende.

Cop. par F. André, H. 113. pièce 3. La date de 1099, qui lui est assignée dans l'inventaire, est arbitraire.
Ed. Brunel, p. 14, no II.

15. — S. d. (début du XIIe siècle).

Acte de donation par Aldebert II, évêque de Mende, au monastère de Chirac de l'église du Pin.

Cop. par F. André, H. 113, pièce 4.

16. — 1121, février. Millau.

Don de l'alleu du château de Nogaret à Alphonse Ier, roi d'Aragon, par Etienne de Nogaret fils d'Ermengarde, Rigal de Marchastel, Raimond Odric, Gérald et Joris d'Aurelle, Jean, tuteur de Stéphanie fille de Dulcie.

Cop. vidimus du XIIIe s., G 455 (pancarte parchemin contenant la copie des actes de foi et hommage faite par Bernard de Durfort, juge royal en Gévaudan, d'après le registre d'Hugues Pierre, notaire à Millau).

Date sûrement fautive, car du temps d'Alphonse Ier, roi d'Aragon, ni le comté de Barcelone ni la marche de Provence n'étaient unis à l'Aragon.

17. — 1124, avril.

Bulle du pape Calixte II, par laquelle il accorde la bénédiction apostolique aux chanoines de l'église cathédrale de Mende qui embrasseront la vie régulière sous la règle de St Augustin, et leur confirme la possession de toutes leurs églises.

Cop. vidimus sur papier, du 12 sept. 1524, G 1048 ; cop. sur parchemin, G 632, fol. 4 v°.

18. — 1126.

Donation en fief du château de Randon, près d'Estables, faite par Raimond-Bérenger III, comte de Barcelone, vicomte de Gévaudan, et par Douce sa femme, à Guérin et Odilon, seigneurs du Gévaudan.

Cop. G. 455.

Ed. D. Vaissète, t. V, col. 886 ; Prouzet, t. III, p. 413 ; trad. ds. Louvreleul, *Mémoires histor. sur le pays de Gévaudan et sur la ville de Mende, suivis de rectifications par l'abbé Pourcher*, 1899, p. 267.

19. — 1134.

Reconnaissance par Garin de Châteauneuf à l'évêque Guillaume de Peyre pour le château de Randon.

Orig. parchemin, G. 117 ; cop. G. 146, fol. 1.

Ed. *Histoire véritable du pays de Gévaudan* (XVIIe siècle), publiée par le Dr J. Barbot (annexe du Bulletin trimestriel de la Société d'agriculture de la Lozère, 1904), p. 38 (*Archives gévaudanaises*, t. I, 1903-1908) ; G. de Burdin. *Documents historiques sur la province de Gévaudan*, t. II, Toulouse, 1847, p. 311 ; abbé Baldit, dans ledit *Bulletin*, t. VI (1855), p. 192 (avec traduction française) ; – abbé Baldit, *Notice sur la souveraineté temporelle des évêques de Mende*, dans le même Bulletin, t. X (1859), p. 82 ; Anal. Brunel, p, 58, no 3.

20. — S. d. [vers 1137].

Serment prêté par Guirald de Peyre à Bérenger-Raimond, fils de la comtesse Douce, comte de Melgueil et marquis de Provence, de tenir fidèlement le château de Chirac.

Cop. du XIIIe s, G. 455.
Anal. Brunel, p. 59, no 6.
Bérenger Raimond régna de 1130 à 1144.

21. — S. d. [vers 1137].

Serment prêté par Aldebert de Peyre au comte Bérenger de tenir fidèlement la cité de Mende, les châteaux de Cénaret, Baldassé, Quintignac et Moriès.

Cop. du XIIIe s., G. 455 ; autre copie de 1275, ibid., pièce 5, charte VI.

Anal. Brunel, p. 60, no 7.

22. — 1142, 11 avril. — Latran.

Bulle du pape Innocent II à Guillaume Ier, abbé d'Aurillac, par laquelle il met cette abbaye sous la protection du Saint-Siège et la confirme dans ses droits sur un grand nombre d'églises et de monastères, parmi lesquels celui d'Ispagnac.

Cop., H. 140.

23. — **1145, septembre.**

Confirmation en faveur de l'abbaye de la Chaise-Dieu par l'évêque de Mende, de la possession des églises de Prunières, d'Apcher, de Fournels, de St-Privat-le-Vieux, de St-Denis, de St-Léger, etc., le prélat se réservant les droits épiscopaux.

Orig. parchemin, G. 647.

24. — 1147.

Hommage et serment de fidélité en langue romane prêtés à l'évêque de Mende Guillaume de Peyre par Astorge de Peyre pour le château de St-Léger.

Orig. parchemin, G. 104.

Ed. Barbot. *Hist. vérit. du pays de Gévaudan*, p. 33, avec erreurs et sous la date de 1152 ; Brunel, p. 18, n° III.

25. — 1148, 1er novembre.

Serment de tenir fidèlement le château de Randon prêté par Guillaume de Randon à Guillaume, évêque de Mende.

Orig. parchemin, G. 117 ; cop., G. 146, fol. 1 v° ; G. 162, fol. 69.

Ed. Brunel, p. 19, n° IV.

26. — 1150, octobre.

Serment prêté par Giral de Peyre et Ricard à Raimond Bérenger, comte de Barcelone et marquis de Provence, fils de la comtesse Douce, et à son neveu Raimond Bérenger, fils de la comtesse Béatrice, de tenir fidèlement les châteaux de Chirac, Grèzes, Baldassé, Montrodat, Moriès et Marchastel.

Cop., G. 455.

Ed. F. André. *La vicomté de Gévaudan sous la domination des comtes de Barcelone et des rois d'Aragon*, dans ses documents antérieurs à 1790 publ. par la Soc. d'agricult. de la Lozère, 3e partie, t. I (1885), p. 375 ; *cartulaire gévaudanais*, p. 6, n° II (Bull. Soc. d'agricult. de la Lozère, chron. et mélanges, 1903).

Anal. Brunel, p. 60, n° 9.

27. — 1150, octobre.

Hommage de Garin au comte Raimond-Bérenger pour le château de Randon.

Cop., G. 455.
Ed. Porée, p. 485, n° II.

28. — 1150.

Hommage rendu à Raimond-Bérenger, comte de Barcelone, prince d'Aragon, marquis de Provence, et à son neveu Raimond Bérenger par Astorge de Peyre pour les châteaux de Peyre, de Marchastel, de Génébrier, de la Roque, etc.

Cop. G. 455.
Ed. Porée, *Etudes d'hist. et d'archéologie sur le Gévaudan*, 1908 1919, publ. par la Société d'agricult., de la Lozère (archives gévaudanaises, t. IV), p. 484, n° 1.

29. — S. d. [1re moitié du XIIe s.]

Récit des miracles de St-Privat par un anonyme.

Cop. XIVe s., G. 1446, fol. 2.
Ed. Pourcher, *ms. ou livre de St Privat par Aldebert le Vénérable*. St-Martin-de-Boubaux. 1898, in-32, p. 39; Remize (F), *St Privat, martyr, évêque du Gévaudan*, IIIe s., Mende, 1910, in-8°, p. 122; Brunel (Cl.), *les miracles de St-Privat suivis des opuscules d'Aldebert III, évêque de Mende*. Paris. 1912, 150 p. in-8°. (Coll. de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire), p. 1.
Le même auteur composa trois traités hagiographiques sur Sainte-Enimie. Cf. Pourcher, *Acta sanctæ Virginis Enimiæ* (St-Martin-de-Boubaux. 1853, in-32); Brunel, *Miracles de St-Privat*, introd., p. XIX-XXIII.

30. — S. d. [1109-1151].

Serment prêté par Bernard de Cénaret, Girbert et Guillaume à l'évêque Guillaume II de Peyre de tenir fidèlement le château de Chapalu à Cénaret.

Cop. du XIVe s., G. 146, fol. XLII.
Anal. Brunel, p. 60, n° 10.
Les dates ci-dessus sont les dates probables de l'épiscopat de Guillaume II de Peyre.

31. — S. d. [1109-1151].

Serment prêté par Randon à l'évêque Guillaume de tenir fidèlement le Château de Randon.

Cop. du xive s., G. 146, fol. 1.
Anal. Brunel, p. 61, n° 11.

32. — S. d. [1109-1151].

Serment de fidélité prêté par Guigue de Châteauneuf à Guillaume, évêque de Mende.

Orig. parchemin, G. 117 ; cop., G. 146, fol. 1.
Ed. *Hist. vérit. du pays de Gévaudan*, p. 38; Brunel, p. 20, n° V.

33. — 1151.

Serment de fidélité prêté par Garin à l'évêque Aldebert pour le château de Randon.

Orig. parchemin, G. 117 ; cop., G. 162, registre appelé *Rochefort*, fol. 69 v°.
Ed. *Hist. vérit. du pays de Gévaudan*, p. 37 ; S. Stronski, *Recherches histor. sur quelques protecteurs des troubadours*, dans *Annales du Midi*, t. XIX (1907), p. 43.
Anal. Brunel, p. 61, n° 12.

34. — 1151.

Serment prêté par Guillaume de Randon à l'évêque Aldebert de tenir fidèlement le château de Randon.

Cop. du xive s., G. 146, fol. 1 v° ; G. 162, fol. 69 v°.
Anal. Brunel, p. 61, n° 13.

35. — 1152.

Serment de fidélité prêté par Astorge de Peyre à l'évêque de Mende, Aldebert III, dit le vénérable, pour le château de St-Léger.

Orig. parchemin, G. 104.
Anal. Brunel, p. 21, n° VI.

36. — 1152.

Serment de fidélité prêté au même prélat par Giral et Ricard de Peyre, seigneurs des châteaux de Peyre et de Marchastel.

Orig. parchemin, G. 104.

Ed. *Hist. vérit. du pays de Gévaudan*, p. 31 ; Brunel, p. 21, n° VII.
Anal. Brunel, *Miracles de St-Privat*, chron. de l'évêque Aldebert, p. 131, n° 13.

37. — 1155, 30 mai.

Transaction entre Aldebert évêque de Mende et Guillaume, abbé de St-Victor de Marseille, par laquelle le prélat cède à l'abbé les églises de St-Martin, de Ste-Marie et de St-Etienne de la Canourgue, avec la chapelle de St-Amans, ainsi qu'un grand nombre d'églises paroissiales et de chapelles, l'abbé lui cédant en retour ses droits sur le village de Froid-Viala, l'église de St-Privat-des-Laubies, la chapelle de Marvejols.

Anal. H., 128.
Ed. Pcurcher, *Ms. de St-Privat*, p. 723 ; Guérard, t. II, n° 963.
Anal. Brunel, *Miracles de St-Privat*, p. 131, n° 12.

38. — 1158.

Serment prêté par Guillaume de Châteauneuf à l'évêque Aldebert de tenir fidèlement le château de Randon.

Cop. du XIVe s., G. 146, fol. 2 ; G. 162, fol. 69 v°.
Anal. Brunel, p. 61, n° 14.

39. — 1160.

Donation du village de Grosfau au Temple de Jalès par Guillaume de Randon et sa femme Marie.

Cop. G. 404 (registre), fol. 14 v° ; ibid, fol. 9 v°.

40. — 1161, 16 avril.

Louis VII, attestant que l'évêque de Mende, Aldebert, est venu à Paris lui prêter serment de fidélité pour son évêché et a reconnu publiquement que ce diocèse appartenait à la couronne, lui confirme les droits régaliens dont les evêques de Gévaudan n'ont cessé de jouir.

Cop. du XIVe s., G. 1446, fol. 43 r°, (registre appelé le *manuscrit ou le livre de St-Privat*). Autres copies dans G. 25, 39, 285, 644, 742, 743, 744, 745, 747, 749, 775, 782, 840, 841, 846, 856, 861, 898, 1435, 1467.

Ed. Gallia christiana, t. I, preuves, p. 24 ; D. Vaissète, t. V, col. 1246 ; Teulet, *Layettes du Trésor des Chartes*, n° 168 (t. 1, Paris. 1863) ; Prouzet, t. III. p. 414, avec traduction ; de Burdin, t. I, p. 355 ; André, *Inventaire de la série G*, t. II, p. 164 (traduction) ; Louvreleul (éd. Pourcher), p. 35 (traduction) ; Bull. Soc. agr. Lozère, t. XVI (1865), p. 479.

Anal. Luchaire. *Etudes sur les actes de Louis VII*, Paris, 1885, p. 245, n° 452 ; Brunel. *Miracles de St-Privat*, introd., p. XXX et n° 7, p 133, n° 16.

Cette charte célèbre consacre l'autorité temporelle des évêques de Mende.

41. — 1161.

Donation faite à Raimond, comte de Barcelone et à son neveu Raimond-Bérenger, comte de Provence, par Hugues de Montferrand père et fils. Guilabert son frère, Guillaume Foulques fils de ce dernier, de ce qu'ils possèdent dans le château de St-Etienne, Rocheguison, Balmerousse, etc.

Cop., G. 455.

42. — février 1162.

Echange entre le comte Raimond Bérenger et les seigneurs de Montferrand.

Cop., G. 455 (l'orig. se trouve aux archives des Bouches-du-Rhône, B. 281).

Ed. Porée, p. 486.

43. — 1162, 4 février.

Constitution de gage de Bertrand Charais envers Giral de Cogozac.

Cop, figurée. H. 506.

44. — S. d. [1130 1163, décembre].

Serment prêté par Marquès de Canillac à Raimond-Bérenger, comte et marquis de Provence, de tenir fidèlement le château de Canillac et divers autres châteaux.

Cop., G. 455.

Anal. Brunel, p. 61, n° 15.

Ce sont les dates extrêmes du règne du comte Raimond-Bérenger. Il pourrait aussi être question ici de son neveu.

45. — S. d., [1144-1163].

Serment prêté par Hugues de Montferrand et Guilabert son frère, à Raimond Bérenger, comte de Barcelone, prince d'Aragon, marquis de Provence, fils de Douce, et à son neveu, Raimond-Bérenger, fils de Béatrice, de tenir fidèlement le château de Montferrant et divers autres châteaux.

Cop., G. 455.

Anal. Brunel, p. 62, n° 16.

46. — S. d. [1165-1170].

Chronique des actes d'Aldebert III, évêque de Mende.

Cop. du xve s., G. 1446, fol. 78.

Ed. Brunel, les Miracles de St Privat, *chronicon breve de gestis Aldeberti*, p. 126.

Apologie de l'évêque Aldebert probablement écrite par un clerc de Mende. Il y est question des fortifications élevées dans cette ville entre 1165 et 1170.

47. — 1166.

Hommage d'Aldebert de Peyre à Raimond-Bérenger, comte de Barcelone.

Cop., G. 455.

48. — 1166, février.

Serment de fidélité prêté par Guillaume de Montamat et Gilbert, son neveu, à Raimond-Bérenger pour le château de Montamat.

Cop. G. 455.

49. — 1169.

Acte de confraternité entre l'évêque et le chapitre de Maguelonne, ceux de St Ruf, d'Uzès, de N.-Dame de Cassan, de Mende, etc.

Cop. du xive s., G. 1446, fol. 38.

50. — 1170.

Offices de la révélation des reliques de St Privat.

G. 1416, fol. 74-77.

Ed. Pourcher, *ms.* ou *livre de St Privat*, p. 300.

Remize. *St Privat*, p. 368.

Anal. Brunel, *Mir. de St Privat*, introd., p. IX.

Offices composés au temps de la découverte du corps de St Privat, vraisemblablement par l'évêque Aldebert III.

51. — 1173.

Transaction entre Bernard, prieur de Coulagnet et G., chapelain, touchant les dimes de Marvejois.

Cop.. H. 157.

Ed. Guérard, t. II, n° 964.

52. — 1173.

Donation du mas de la Brugère faite par le chapitre de l'église de Mende à Robert de Servières.

Cop du XIIIe s., G. 1081 (registre appelé *Ligneus*), fol. 115 r°.

53. — 1173.

Accord entre les chanoines et Guillaume de Mende au sujet du lieu de Mandapauc.

Cop. G. 1081, folio 10 r°.

54. — S. d. [1170-1174].

Opuscules sur l'invention et la translation du corps de St Privat, composés par Aldebert III, évêque de Mende.

Cop. G. 1416. fol. 12-36.

Ed. Pourcher. *ms. ou livre de St Privat*. p. 84 ; Remize. p. 176 ; Brunel, *Mir. de St Privat*, p. 27.

55. — 1174.

Donation par Mre Aldebert, évêque de Mende, à l'hôpital ou

Maison de l'Aumône, de la vigne dite de Comberase, en échange des maisons ayant appartenu à M. Etienne Chabert, prêtre.

Cop. figurée, H. 506.

56. — 1174.

Sentence arbitrale prononcée par Aldebert de Posquières, évêque de Nîmes, assisté de Bempar, son archidiacre, attribuant l'administration et la disposition du marché de Mende à Odilon et Bonafous, viguiers de cette ville, avec faculté pour eux de percevoir deux setiers de vin sur les portes nouvellement ouvertes.

Orig. parchemin, G. 297.

Cop. partielle, G. 8, fol. 502 v° (invent. des archives de l'évêché, par Matheron, livre III).

57. — 1178.

Transaction entre le chapitre et Bernard Petit au sujet de ses maisons.

Cop. G. 1081, fol. 16 r°.

58. — 1184.

Transaction entre le chapitre et André Chabrier, relativement au mas de Malavieille.

Cop. G 1081, fol. 10 v°.

59. — 1185.

Reconnaissance passée aux chanoines du chapitre par Pierre Malbec, pour les biens tenus par lui dans les mas d'Altès, de St Privat, à St-Martin-du-Born et à Frech-Villar.

Cop. G. 1081, fol. 31 v°.

60. — 1186.

Donation à la maison du Temple de Jalès par Raimond de Barjac, fils de Guillaume de Randon.

Cop. G. 104, fol. 10 r°.

61. — 1190.

Accord entre le chapitre et Baudouin de Montrodat au sujet du mas de Mandapauc.

Cop. G. 1081, fol. 15 v°.

62. — 1194.

Transaction entre le chapitre et Etienne Amblard au sujet du mas de la Rouvière.

Cop. G. 1081, fol. 31 r°.

63. — 1194.

Acte d'accord entre l'évêque Guillaume de Peyre et les habitants de la ville de Mende, au sujet des injustes vexations et mauvaises coutumes qui avaient été introduites dans la cité épiscopale.

Vidimus d'Etienne, évêque de Mende, du 9 juin 1275, reprod. dans invent. des titres de l'évêché, G. 8, fol. 509 v° ; autres cop., G. 274, G. 1446.

Ed. Burdin, II, p. 193 ; Brunel, *Miracles de St Privat*, p. 134; Porée, *Le consulat et l'administration municipale de Mende*, dans Bull. Soc. Lozère, 1898, p. 49 (éd. partielle seult) ; anal., ibid, 1901, introd., p. V.

64. — 1194.

Confirmation par l'archevêque de Bourges, en qualité de métropolitain, de la transaction précédente.

Cop. G. 1446, fol. 80.
Ed. Brunel, *Miracles de St Privat*, p. 136.

65. — 1195, avril.

Donation faite par la dame Valence, veuve de Guy de Peyreleu, et par Chabert, son fils, à Alphonse, roi d'Aragon, du château de la Rocheguison et de ce qu'ils possèdent à Peyreleu et à Capluc, et en rendent hommage à Nicolas, bailli de la vicomté de Grèzes, au nom du roi.

Cop. G. 455.

66. — 1196.

Donation à perpétuité faite par Guillaume de Grèzes à l'Aumône

de la maison d'Angiran d'un champ appelé de la Vernède et de droits sur le moulin de la Vernède, à charge pour ledit hôpital d'Angiran de faire dire chaque année un anniversaire à l'intention du donateur.

Cop. mod. parchemin, H. 462.

Cet hôpital, qui a précédé l'hospice actuel, était situé contre la porte d'Angiran « et au lieu le mieux aisé et plus commode de ladite ville, de grande contenance pour y retirer plus de cinq cens pauvres ». Il fut démoli en 1592 par le sieur de Fosseuse, gouverneur du Gévaudan, et remplacé par une citadelle édifiée pour la sûreté de la ville. (H. 460).

67. — S. d. [1172-1196].

Serment prêté par Pierre de Montjézieu à Alphonse, roi d'Aragon, comte de Barcelone et marquis de Provence, de tenir fidèlement les châteaux de Montjézieu et St-Etienne.

Cop. G. 455.
Anal. Brunel, p. 62, nº 18.
Ce sont les dates extrêmes du règne d'Alphonse II en Provence.

68. — S. d. [1172-1196].

Serment prêté par Guilbert de Montferrand à Alphonse, roi d'Aragon, de tenir fidèlement le château de Montferrand et divers autres châteaux

Cop. G. 455.
Anal. Brunel, p. 62, nº 19.

69. — 1198, 13 mai.

Bulle du pape Innocent III à Ramnulfe, abbé d'Aurillac, par laquelle il confirme cette abbaye dans la possession d'un grand nombre de monastères et d'églises, dont celle d'Ispagnac.

Cop. H. 140.

70. — S. d. [XIIe s.].

Relevé d'une donation en blé faite par Guillaume Gausbert, Airal, Ugon Albanelz, P. Folcon, S. de Brugers et Guibert de Badaroux à l'hôpital d'Angiran.

Cop. figurée, H. 642.

71. — S. d. [XIIe s.].

Martyrologe.

Registre renfermant le martyrologe d'après l'ancien calendrier de Mende ; la règle canonique de St-Augustin ; deux sermons et une épitre de St-Jérôme ; la journée des chanoines, leurs réfection, lits, prières ; serment prêté par l'évêque nouvellement élu en prenant possession de son siège, etc,

Orig. parchemin, G. 1070, 99 feuillets.

Mende — Imp. Ignon-Renouard.

ARCHIVES

Rapport de l'Archiviste départemental

Conformément aux instructions contenues dans le règlement général du 1er juillet 1921, j'ai l'honneur de vous adresser mon rapport sur le fonctionnement du service des archives pendant le 2e semestre de 1922 et le premier de 1923.

Local

M. Barret Jean, concierge, a été installé le 1er octobre 1922 ; il prend les précautions nécessaires pour assurer la sécurité des archives, surtout pendant la nuit. M. Toulouse, architecte, et M. Desprats, entrepreneur, ont fait procéder à la remise en état des portes extérieures et des fenêtres dont les bois et les cadres ont été enduits d'une bonne couche de peinture. Il manque encore, cependant, au-dessus du portail de l'ancienne chapelle, une imposte vitrée qui sera, je l'espère, établie prochainement. Enfin, grâce à la diligence de M. Desprats Célestin, deux enseignes ont été placées l'une à l'entrée de l'immeuble, l'autre au-dessus de la porte du bureau ; elles apprennent ou rappellent aux passants que les archives sont installées dans ce bâtiment. J'ajoute que les travaux nécessaires pour l'installation de l'éclairage électrique ont été effectués ; je pourrai donc utiliser cet éclairage dans mon bureau au cours de l'hiver prochain.

Dons ou réintégrations, versements

M. l'archiviste départemental de Tarn-et-Garonne m'a fait parvenir, pour les classer aux archives du Lot, des registres paroissiaux concernant les anciennes paroisses de : Bach, Balach, Beauregard, Calvignac, Cornus, Jamblusse, Laramière, Limogne, La Molayrette, Lugagnac, Montdoumerc, Notre-Dame de la Figouse (Belfort), Promilhanes, Puyjourdes, Saillac, St-Aureil (Castelnau), St-Fleurien-de-Dourre, St-Jean-des-Arades (Belfort), St-Laurent-de-Beauregard, Varaire, Vaylats, Vialars, Vidaillac.

J'ai pris possession de nombreux registres et dossiers provenant des bureaux de la Préfecture, du service de l'Assistance publique et de la Trésorerie.

Classement

Je continue les travaux de classement et j'ai pu terminer la mise en ordre des séries anciennes dont tous les dossiers ont été retrouvés.

Conférences

Comme l'an dernier, j'ai donné aux élèves des écoles normales d'institutrices et d'instituteurs des explications sur le contenu des archives, sur l'utilisation des documents anciens et modernes pour la préparation de monographies communales. Ces élèves sont : Mlles Almus, Alric, Bataille, Bazetoux, Carmoy, Cournède, Entraygues, Frayssenge, Gargne, Gipoulou, Lacaze, Levade, Longpech, Mayadou, Métézeau, Quantin, Roconières, Rollès, Soussirat, Vidieu ;

MM. Beyal, Blazi, Bramarigue, Carrayrou, Chambaud, Dalard, Delom, Hug, Lagarrigue, Monteil.

Dépôt légal

Au cours de cette année, comme pendant l'année précédente, j'ai assuré le service du dépôt légal. Au commencement de chaque quinzaine, j'adresse au Ministre de l'Intérieur tous les livres, brochures ou fascicules (non périodiques, état A et périodique/état B) qui ont été imprimés dans le département pendant la quinzaine précédente.

Recherches

Le nombre des recherches s'est élevé à 375 pour le 2e semestre de 1922 et à 401 pour le 1er de 1923 soit au total : 776. Ce chiffre comprend les demandes des personnes qui se sont présentées au bureau et les demandes formulées par lettre ; quelques-unes des lettres que j'ai reçues avaient trait à des travaux historiques intéressants : je puis signaler notamment celles :

du général comte de Mitry, commandant d'armée pendant la dernière guerre ;

de M. Guebin, professeur à l'école Turgot à Paris, au sujet de quelques chartes ;

du Père Clodoald Mercier, demeurant à Rome, sur les Dominicains dont un couvent existait autrefois à Cahors ;

de M. Christian de Parrel, résidant à Londres, sur plusieurs nobles du Quercy qui, pendant la période révolutionnaire, se réfugièrent dans l'île de Jersey ;

de M. Lewis, habitant New-York, sur la famille de Roquefeuil. Après avoir écrit de nombreuses lettres, M. Lewis, est venu, lui-même, faire des investigations dans les archives du Sud Ouest de la France pour les années 1650 à 1780 afin de trouver, si possible, un document qui permette de rattacher la famille du riche américain Rockfeller à celle des Roquefeuil.

Au nombre des chercheurs qui consultent fréquemment les archives, je puis indiquer MM. :

Le chanoine Albe, qui prépare, avec M. Viré, un grand dictionnaire historique des communes du Lot. M. Albe est, d'ailleurs, un habitué des archives qu'il a utilisées pour de nombreux travaux dont les uns sont déjà imprimés (tels que ceux sur la famille d'Hébrard de Saint-Sulpice, Jean XXII, Rocamadour, etc.) et les autres sont en cours d'impression

(comme les monographies des abbayes d'Espagnac-Sainte-Eulalie et de Marcilhac, etc...) ;

Le docteur Cadiergues, maire de Lacapelle-Marival, pour continuer son Histoire « de la seigneurie de Lacapelle-Marival » imprimée en 1906 ;

Daymard, qui veut faire une nouvelle édition du « Vieux Cahors » (1).

Foissac, prêtre, pour des recherches historiques et généalogiques ;

Guilhamon, professeur au Lycée, qui fait une étude particulière des conditions d'existence de la noblesse et de la bourgeoisie quercynoises au XVIIIe siècle ;

Mouysset, instituteur à Montfaucon (Lot) qui vient, chaque jeudi, passer la journée aux archives où il consulte tous les documents concernant « La Française » (Tarn-et-Garonne) dont il est originaire et dont il établit la monographie ;

Saint-Marty, qui, après avoir soumis au dernier Congrès des Sociétés Savantes une « Etude sur l'application du Concordat dans le diocèse de Cahors », réunit les éléments d'une Histoire faisant suite à son « Histoire populaire du Quercy, des origines à 1800 » ;

M. Sol, qui a fait des recherches dans de nombreux dossiers et qui fait imprimer, en ce moment, une brochure sur les anciens registres paroissiaux ;

Je puis signaler aussi les titres de quelques ouvrages ayant paru récemment et pour lesquels les archives ont été mises à contribution.

Ce sont :

1° *Sainte-Fleur de l'Hôpital Beaulieu* (Issendolus), par Joseph AAMADIEU, prêtre ;

2° *Souillac et ses environs*, par l'abbé PONS ;

---

(1) Le « Vieux Cahors » de M. Daymard, me rend de grands services parce qu'il contient des renseignements historiques complets sur tous les établissements, les ordres religieux, les places publiques, etc... de cette antique cité.

En 1911, le lieutenant Tourné, du 7e d'infanterie, a publié également sous le titre « Cahors, vieilles pierres, pieux souvenirs », une brochure intéresante inspirée par des sentiments patriotiques. Ces sentiments, cet officier les a bien exprimés en de nombreux passages mais surtout dans ses dernières phrases, lorsque s'adressant « aux enfants de Cahors », il leur dit :

« Mais si la France, un jour, peut-être demain, a besoin de vous, vous viendrez grossir nos premiers rangs et montrer, avec nous, à cette France bien-aimée, comment, toujours pour elle, l'on sait vraiment vaincre ou mourir. »

Et, en effet, Tourné, promu capitaine au 64e d'infanterie, est tombé mortellement frappé sur le champ de bataille, en août 1914.

Il y a quelques mois à peine, M. Eugène Grangié a fait imprimer aussi un livre sur « Cahors-en-Quercy » avec 8 dessins de Mlle Millochau et une préface de M. Henri Defert qui, dès les premiers mots, s'exprime ainsi :

« Ce livre est celui d'un artiste et d'un lettré, d'un historien et d'un poète. »

Pour ma part, je goûte fort la description poétique des coteaux entourant la ville et plus particulièrement la réponse de cette colline qui, interrogée par M. Grangié, lui « tient à peu près ce langage » :

....

« Promeneur, par mes rudes pentes
« Ne te laisse pas rebuter :
« Viens à moi. Je sais enchanter
« Celui qui se fie à mes pentes ».

toire des articles et des noms contenus au précédent livre d'allivrement de la dite paroisse de Saint-Bressou » au nombre des inscrits figurent : MM. de Sainte-Colombe, de Lomaigne, Lascostas, Astorg, Huc, etc...

Sainte-Colombe. — M. Bos est depuis longtemps instituteur et secrétaire de la mairie dans cette commune. Pendant ses loisirs, il a examiné les documents du dépôt qui lui est confié et dont il apprécie la valeur historique. C'est ainsi qu'il m'a signalé un registre paroissial de la fin du XVII[e] siècle sur lequel on remarque, pour l'année 1693, une série de 80 actes mortuaires à peine interrompue, de temps à autre, par un acte de mariage ou de baptême. On peut se demander quelle était la cause de cette mortalité effrayante qui dut occasionner la dépopulation de la paroisse ; l'examen de ce volume ne m'a pas permis de remarquer une note qui en donnât l'explication.

Saint-Maurice. — Les archives sont bien tenues. M. Bex, instituteur, est secrétaire de la mairie. Pour les baptêmes et mariages j'ai trouvé deux registres paroissiaux dont les dates extrêmes sont : 1737-1765 et 1765-1787. Pour les décès, un seul cahier fut tenu de 1747 à 1792. L'un de ces registres contient une lettre de dispense d'empêchement canonique autorisant un mariage entre cousins. Cette pièce de 1757 porte, en tête, les armes de Bertrand-Baptiste-René Du Guesclin qui fut évêque de Cahors de 1741 à 1761. Ces armes sont :

D'argent, l'aigle éployée à deux têtes de sables, membrée et becquée de gueules : à la bande de gueules brochant.

La lettre est signée, au nom de l'évêque, par de Pont-Briand, vicaire général.

Thémines. — M. Lacarrière, maire, m'a montré plusieurs volumes parmi lesquels j'ai examiné :

a) Deux registres paroissiaux, l'un de 1739 à 1761, l'autre de 1777 à 1792.

b) Un cadastre daté du 20 avril 1673, « vérifié par maîtres Géraud, Grèzes et Pierre Lalapie, agrimenseurs ».

c) Un volume de délibérations de la période révolutionnaire sur lequel on peut lire, à la date du 4 novembre 1790, le procès-verbal d'une séance tenue par les officiers municipaux demandant que la commune « fût détachée du canton d'Aynac » à cause de la difficulté des communications entre les deux localités et aussi « à cause des querelles que les gens d'Aynac ont « avec leurs voisins ». Sur ce même livre, on trouve, à la date du 12 ventôse an II, une injonction de l'agent national qui, au nom du représentant du peuple BO, fait savoir aux habitants de Thémines qu'ils devront, à l'avenir, « célébrer la fête de la « Décade. Les dimanches sont mis au nombre des jours de « travail, les ouvriers devront, ce jour-là, s'occuper dans leurs « ateliers. Le décadi, les boutiques doivent être fermées et tous « les individus de la commune doivent être rassemblés au « temple de la Raison pour entendre la lecture des décrets afin « que tous les Français républicains apprennent à connaître « leurs devoirs et les droits des hommes libres ».

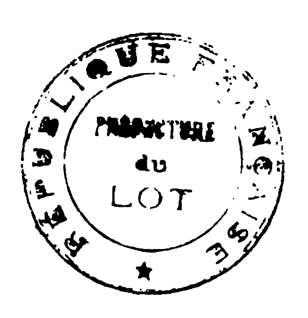
Dans un casier de cette même mairie, j'ai trouvé un acte (sur parchemin) du 22 janvier 1539 passé devant Jean Donadieu, notaire à Aynac, au sujet de l'acquisition faite par Jean Lavaur, de la 4e partie du village du mas de La Fon situé dans une paroisse voisine. Jean Cayssati, prêtre, habitant de Thémines, intervint comme procureur de noble homme monseigneur de Rochafort, co-seigneur de Thémines.

Théminettes. — Mlle Latapie, institutrice, est secrétaire de la mairie. Elle a classé et mis en ordre les livres et les pièces de ce dépôt qui est bien tenu.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de mes sentiments respectueux et dévoués.

Victor FOURASTIÉ

Sur la proposition de M. Laca[...] rapporteur de la Commission des finances, le Conseil général du L[...] a, dans sa séance du 3 octobre 1[...] donné acte du dépôt du rappor[...] qui précède.



Cahors. Imp. Coueslant (*personnel intéressé*). — 28.167

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RAPPORT

DE

l'Archiviste Départemental



CAHORS

IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE COUESLANT

(Personnel intéressé)

—

ARCHIVES

RAPPORT de l'Archiviste départemental

Cahors, le 1er juillet 1924.

Monsieur le Préfet,

En exécution de l'article 32 du règlement général du 1er juillet 1921, j'ai l'honneur de vous adresser mon rapport sur le fonctionnement du service des archives pendant les 12 mois compris entre le 1er juillet 1923 et le 30 juin 1924.

Local. — Comme il l'avait fait au cours de l'année précédente, M. Barret, concierge, a veillé à la sécurité des archives. L'installation de l'éclairage électrique dans mon bureau a permis aux chercheurs d'utiliser les longues soirées d'hiver. Le cimentage et le nivellement du sol de l'ancienne chapelle ont donné à cette chambre un aspect plus propre et plus convenable ; toutefois, il conviendrait, au cours de l'exercice prochain, de placer une imposte vitrée au-dessus de la porte extérieure d'entrée de cette grande salle.

Dons, réintégrations, versements. — J'ai reçu, de la Trésorerie, des rôles d'impôts, des carnets à souche, des registres divers. Les bureaux de la Préfecture m'ont envoyé des dossiers nombreux parmi lesquels des cartes, plans, mémoires dressés, avant la guerre, en vue de l'établissement autrefois projeté, aujourd'hui abandonné, de lignes de tramways.

M. Rohmer, archiviste de la Corrèze, m'a fait parvenir des documents au nombre desquels se trouvent : 1° un acte d'échange d'immeubles entre les nommés Bastardie et Beynets. Au bas de cet acte, M. de Tersac a déclaré avoir reçu le montant des droits de lods et ventes (septembre 1616) ; 2° des contrats dont quelques-uns intéressent les familles Delpeuch et de Certe ; 3° Un fragment de parchemin, en mauvais état, contenant partie d'un acte passé au château de Cabrerets, en Quercy, devant Jean de Cabanes, notaire ; cette pièce concernait Jean de Gontault Cabrerets, Claude de Thémines, etc. (1616).

M. Brutails, archiviste de la Gironde, a transmis au nom de Mlle de Chasteignier, un parchemin portant une assi gnation à comparaîire devant une Cour de justice, assignation adressée à Louis Mazac, sur la plainte de Jeanne Marnac (6 mai 1780).

M. Salvini, archiviste de la Vienne, a fait réintégrer aux archives du Lot un « procès-verbal dressé par « le représentant du peuple Bo, au sujet de la tentative d'assassi- « nat dont il fut victime dans le district de Figeac... » J'ai classé cette pièce au dossier n° 12 de la série L.

M. Jacques Soyer, archiviste du Loiret, m'a expédié deux

diplômes, l'un de bachelier, l'autre de licencié en droit (1827-1828), au nom de Jean-Athanase Boissonnet, né à Gourdon en 1799.

Grâce à l'aimable intervention de M. Faucher, archiviste de Tarn-et-Garonne, j'ai recouvré un grand et fort volume in-folio formant le nouveau cadastre de la communauté du Montat, dressé par le sieur Guiches et accepté, en réunion publique, par les consuls et habitants de cette localité le 13 juillet 1783. D'après les promesses et les déclarations du dit sieur Guiches, le nouveau cadastre doit énoncer « dans les confronts de chaque pièce de terre, « à qui appartiennent les fossés, haies vives, murailles et « autres choses servant de division, comme aussi à qui « appartiennent les fontaines qui sont dans les dites piè- « ces et quels sont ceux qui ont le droit d'y aller puiser « de l'eau, etc. » Ce grand livre qui est, pour ainsi dire, neuf, avait échoué à la mairie de Montastruc ; il est fort intéressant. Beaucoup de contribuables y sont désignés, tout à la fois, par leur nom de famille et par un surnom ; parfois même, le nom ayant été oublié, la place de ce nom est laissée en blanc et le sobriquet seul subsiste. Un grand nombre de propriétaires résidaient hors de la paroisse du Montat et particulièrement à Cahors. L'un d'eux, Jean Gaubert, était domicilié à « La Rochele ». Ce mot est la reproduction littérale du nom patois qui sert à désigner le village de Larozière, dépendant de la commune de Cahors.

Mme Veuve Rivière, née Rougié de Lescure, a bien voulu donner aux archives quelques livres qu'elle tenait de sa famille et qui concernent les droits d'enregistrement, la jurisprudence et la comptabilité publique.

M. Martel, secrétaire de la mairie à Alvignac, m'a, aussi, envoyé pour le dépôt départemental, un gros dossier composé de pièces des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles lui appartenant. La plupart de ces pièces intéressent le lieu et les habitants d'Autoire ; il y a, notamment, dans cette liasse, un titre de licencié, en droit civil, accordé à Louis Larroque, du lieu d'Autoire, par Pierre Parriel, chanoine, docteur en théologie, vicaire général de l'évêque de Cahors (29 décembre 1683).

Enfin, M. Daymard, à qui l'on doit de nombreux travaux historiques, m'a remis 10 cahiers contenant le texte de sermons prêchés, les uns à Cahors, les autres dans des villes voisines en 1786, 1787, 1805, 1807, 1810, 1812, 1813, 1817, 1820. L'examen de ces cahiers permet au lecteur de fonder un jugement sur l'esprit religieux du clergé et des fidèles du diocèse de Cahors et des parties avoisinantes pendant la fin du dix-huitième siècle et le commencement du dix-neuvième.

Classement, dépôt légal, recherches, expéditions, inventaire. — Autant qu'il m'est possible, je m'occupe du classement des dossiers, mais il y en a, encore, un certain nombre à mettre en place. Du reste, les envois aux archives sont fré-

quents et importants ; de plus, je dois souvent interrompre les travaux de mise en ordre pour m'occuper, soit du dépôt légal, soit des demandes de renseignements. Celles-ci ont atteint le nombre de 331 pour la 2e partie de 1923 et de 394 pour le 1er semestre de 1924, soit le chiffre total de 725. Quant aux expéditions, elles ont produit une somme de neuf francs que je verserai prochainement à la Trésorerie. Quatre cent dix exemplaires de chacune des feuilles nos 42, 43, 44, de la Table générale de l'Inventaire ont été fournis en 1923 et payés sur les crédits de cet exercice.

Inspection des archives communales

Alvignac. — Ces archives sont bien tenues par M. Martel, instituteur, secrétaire de la mairie ; j'ai signalé, ci-dessus, ce fonctionnaire qui a fait un don aux archives départementales.

Bagnac. — Je n'ai pas d'observation spéciale à faire pour cette commune ; j'ai cependant remarqué : 1° une délibération du 18 janvier 1852 dans laquelle le Conseil municipal choisit M. Cassagnes pour instituteur ; 2° le procès-verbal de la séance tenue le 6 juin 1853 par la même Assemblée qui déclara regrettable le déplacement de M. Bonnet, vicaire de la paroisse, et demanda, en faveur de ce prêtre, un poste d'avancement.

Calès. — M. Lacroix, maire, a classé les documents et a fait des recherches sur ses ancêtres. Mgr Lacroix, ancien évêque de Tarentaise, appartenait à cette famille qui a, aussi, fourni un notaire et plusieurs magistrats municipaux à Calès.

Camburat. — En mettant de l'ordre dans ce dépôt, M. Robin, instituteur, secrétaire, a découvert un gros cadastre et un livre de mutations qui sont de la première moitié du dix-septième siècle. Ces volumes ne figuraient pas sur l'inventaire dressé en 1851.

Fourmagnac. — M. Taurand, maire, m'a communiqué 7 registres paroissiaux des XVIIe et XVIIIe siècles. L'un de ces cahiers porte, en tête, le relevé des donations et testaments faits de 1663 à 1670, par divers, en faveur des prêtres et de l'église du lieu ; un autre contient le passage suivant qui rappelle la Révocation de l'Edit de Nantes :
« Nous soussignés, ayant vu la déclaration et volonté du
« Roi qui veut que, dans sa France, il n'y ait que la reli-
« gion catholique, apostolique, romaine, laquelle il exerce
« et désirant le satisfaire et nous ayant trouvé qu'il n'y
« avait pas lieu que nous en fussions séparés et pouvant
« trouver notre salut dans la dite religion catholique,
« apostolique et romaine avons icelle embrassée et fait
« abjuration de celle que nous professions promettant

« vivre et mourir dans la dite église catholique, apostoli-
« que, romaine. En foi de quoi, nous avons signé à Four-
« magnac ce cinquième septembre 1685.

Signé : « Olivier, Chartrou, Vialars, Dolique, Verniol,
« Celier ».

A la page suivante de ce même registre on lit une autre formule d'abjuration signée par Tissandié, maréchal-ferrant, et quelques membres des familles Chartrou, Celier, Viguier, Labro, Fraus, Murat, Cassan, etc... Quelques-uns des signataires habitaient des localités voisines de Fourmagnac.

Linac. — Soit parce que j'ai cherché avec trop de hâte, soit pour tout autre motif, je n'ai pas pu trouver dans cette mairie, des documents que je cherchais. (Voir, ci-après, l'article de Viazac).

Lissac et Mouret. — M. Labarthe, maire, m'a montré les archives qui sont bien tenues. Sur un volume de délibérations municipales, on peut lire, à la date du 25 messidor, an XII, le récit de l'installation de M. Roy, nouveau curé du lieu, par M. Bergon, curé de Saint-Sauveur de Figeac.

Miers. — M. Batut, secrétaire de la mairie, a remis les archives en ordre. Les curés de cette paroisse prirent note des baptêmes, mariages et sépultures de 1737 à 1786. Les 10 et 20 mai 1850, le Conseil municipal fixa à 1 fr. 50 la cotisation à exiger de chaque élève fréquentant l'école et à 200 francs le traitement annuel de l'instituteur.

Padirac. — Le territoire de Padirac, détaché de Miers par une ordonnance royale du 13 avril 1828, constitue, depuis cette date, une commune distincte. La limite entre ces deux localités fut marquée par les chemins de Miers à Bretenoux, de Salvage à Gaule et de Gaule à La Treille. Les dossiers formés et les livres reçus depuis 1828 ont été classés suivant l'ordre chronologique par MM. Soulié, instituteur et Tournié, maire.

Reilhaguet. — Pas de remarque particulière pour cette mairie. J'ai cependant examiné un volume contenant les procès-verbaux des séances du Conseil de la commune de 1791 à l'an V et un registre paroissial dont les dates extrêmes sont 1720 et 1733.

Rignac. — Cette localité qui était autrefois une section de Gramat fut érigée en commune distincte par une loi du 16 avril 1892. Ce dépôt est très bien tenu par Mlle Escudié, secrétaire de la mairie ; il ne contient que des pièces de date tout à fait récente. J'y ai vu, cependant, un extrait des coutumes de Gramat. Cet extrait a été établi il y a peu de temps à l'occasion d'un procès dans lequel la commune de Rignac était intéressée.

Rocamadour (1). — J'ai trouvé, dans ce dépôt, un registre qui a le titre suivant : « Sensuit l'arpentement, com- « poix et abonnement du taillable de la ville de Roquema- « dour cy-après escript, 17 juin 1646. » Un autre cadastre daté de 1668 est muni d'une table indiquant les noms des propriétaires au nombre desquels figurent : « la ville « de Roquemadour, le syndic du chapitre, noble Jean de « Jaubert, les hoirs de feu Me Pierre de Segayric, etc. ».

Le plan cadastral de cette commune est détérioré ; quelques feuilles sont en très mauvais état et les limites des propriétés ne sont plus nettement indiquées. Pour se rendre compte de l'importance des travaux de réfection et de rectification qu'il conviendrait d'effectuer, M. le Maire se propose d'examiner les 2 plans semblables déposés l'un aux archives départementales, l'autre à la Direction des Contributions directes à Cahors.

Je passe sous silence les observations que j'ai faites en parcourant les registres paroissiaux de Rocamadour, parce que M. Sol, prêtre à Cahors, a relevé les passages intéressants et les a signalés aux pages 127, 128, etc... de son ouvrage sur « L'ancien état civil en Quercy ». Je dois ajouter que de nombreux écrivains se sont occupés de Rocamadour. Je ne puis les citer tous, mais, parmi les principaux, je peux nommer :

M. Ernest Rupin qui a fait de Rocamadour une « Etude « critique, historique et archéologique ».

M. Ludovic de Valon, qui nous a renseignés sur « la « famille de Valon à Rocamadour ».

M. Viré qui nous a fourni un précieux « Guide du Touriste » visitant, dans le département du Lot, les lieux de Rocamadour, Alvignac, Miers, Padirac, Lacave.

Enfin, M. le Chanoine Albe qui, non content de faire imprimer des livres racontant l'histoire de Rocamadour, a écrit de nombreuses et intéressantes pages sur ce lieu dans la *Revue religieuse*, dans le *Bulletin de la Société archéologique de Brive*, dans les « *Analecta, bollandiana* ».

Les armes de Rocamadour, comme celles de plusieurs autres villes du Quercy, ont subi de nombreuses variations.

---

(1) On dirait qu'une fée bienfaisante a groupé, dans un espace relativement restreint, ces trois centres d'attraction : Rocamadour, Alvignac-Miers, Padirac.

Rocamadour, dont les maisons accrochées aux flancs d'une montagne dressée presque à pic sont dominées par le célèbre sanctuaire, lieu de pélerinage, et par un château fort.

Alvignac-Miers, dont les eaux sulfatées, sodiques et ferrugineuses sont utilisées par les personnes atteintes de maladies d'estomac.

Padirac, dont le puits ou gouffre présente aux yeux étonnés du visiteur des merveilles que l'imagination a peine à concevoir. Ici, c'est un amas imposant de stalactictes et de stalagmites qui, sous l'action des lampes électriques émettent des reflets lumineux multicolores avec des teintes et des nuances variées. Là, c'est une rivière souterraine dont on suit le cours en bateau et qui, avec des méandres capricieux, roule ses eaux tantôt à 30, tantôt à 60 mètres au-dessous d'une voûte de rochers surplombant l'abîme.

Esquieu, dans l'armorial quercynois, en donne 3 modèles différents et il fournit, comme références :

Les dossiers de la série F du Lot et des archives nationales ;

La sigillographie du Bas-Limousin, par Bosredon.

Les « Esbats de Maleville ».

Ces 3 modèles sont :

1° de gueules à 3 rocs d'échiquier d'argent, au chef d'azur ; chargé de 3 fleurs de lis rangées d'or (1369).

2° de gueules à 3 rocs d'échiquier d'argent (1600).

3° Coupé au 1 de sinople à un rocher d'or ; au 2 d'argent à un rocher de sable.

Enfin l'Inventaire de la collection des sceaux des archives nationales décrit ces armes commme il suit :

Une vierge avec l'Enfant Jésus debout entre 2 vases de fleurs. (D'après un sceau de 1308).

Thégra. — Sur un cadastre de 1667 de Thégra figurent :

Messire Victor Clermon de Vertillac seigneur, comte de Clermon, baron de Gramat et autres places,

le sieur Archiprêtre,

Jean Estival et Géraud Boudes maîtres chirurgiens.

Deux registres de charges et décharges portent les dates de 1742 et 1750.

Viazac. — J'ai pris dans cette commune et j'ai classé aux archives départementales à Cahors quelques feuilles volantes représentant les débris des anciens registres paroissiaux de cette localité. Je me propose de revenir l'an prochain dans cette localité et aussi à Linac.

En terminant, je dois signaler que, pendant ces derniers années et particulièrement au cours des derniers mois, il a été fait de nombreuses recherches dans les dossiers d'adjudications des biens nationaux pendant la période révolutionnaire. Je puis même citer M. de Monzie, sénateur du Lot, Président du Conseil général, Maire de Cahors, qui m'a demandé des détails sur les résultats de ces ventes. C'est pourquoi j'ai cru pouvoir insérer ci-après une partie d'un travail important que j'ai fait sur la vente des biens nationaux. Cette partie comprend le relevé et le résultat des adjudications et aliénations effectuées de 1791 à l'an VII et ayant porté sur des biens nationaux sis à Cahors.

Vente des biens nationaux dans le district de Cahors

Cahors

23 janvier, 8 février 1791

Pré, vigne et loge au lieu dit Vinagre — des Chartreux de Cahors. — Est. 2.400 l. Adj. 6.000 l. a Larroche, bourgeois, de Cahors. Enchérisseurs : Bonhomme, Vergnes, Lafage, chirurgien, Combarieu, Loubières et l'adjudicataire.

Vigne et loge à Vayrols — des Chartreux de Cahors. — Est. 400 l. Adj. 700 l. à Jordanet, négociant de Cahors. Enchérisseurs : Linon, Lavit et l'adjudicataire.

Grenier, galerie et partie de cour — du Chapitre cathédral de Cahors. — Est. 1.225 l. Adj. 2.050 l. à Marconié, orfèvre à Cahors. Enchérisseurs : Saintour, Lavit et l'adjudicataire.

Maison et jardin, jouis, en vertu d'un bail à vie, par le sieur d'Hillebard contenant 3 quartonats 2 boisselats — des Carmes déchaussés. — Est. 5.000 l. Adj. 13.000 l. à Martin, Jean-Baptiste, négociant à Cahors (1). Enchérisseurs : Francès, Larroche, Oulet, Carriol et l'adjudicataire.

Jardin, joui par le sieur d'Hillebard et contenant 9 boisselats et demi — des Carmes déchaussés. — Est. 2.000 l. Adj. 6.050 l. à Larroche, bourgeois, de Cahors. Enchérisseurs : Lacroix, Vincent, Gombaud, Gensac, Carriol, Lafage, chirurgien et l'adjudicataire.

Terre et vigne au pech de Rollès contenant 8 quarterées — des Pères de la Merci. — Est. 3.000 l. Adj. 7.050 l. à Larroche, bourgeois, de Cahors (2). Enchérisseurs : Lézeret, Périé, Jordanet, Queyras, Combarieu, Lafage, chirurgien, et l'adjudicataire.

Vigne divisée par le grand chemin de Paris, avec une loge, au lieu dit Tournier, contenant 2 quarterées et 2 quartonats — des Chartreux. — Est. 900 l. Adj. 5.025 l. à Queyras, négociant, de Cahors. Enchérisseurs : Desprats, Lacroix, Vincens, tailleur, Alazard, David, Gontié, Vertut, Bouissié, Lafage, architecte et l'adjudicataire.

Maison dite de Carcavy, sur la grande place — du Chapitre de Cahors (3). — Est. 17.300 l. Adj. 32.900 l. à Bessières, aîné, négociant de Cahors. Enchérisseurs : Verdié, apothicaire, Blachié, Delvincourt, Durand, Boudousquié, Combarieu, Bonafoux, Mostolac, Lafage, chirurgien, Périé, Carla et l'adjudicataire.

2 chénevières, dans la plaine de Saint-Mary, contenant : l'une, 3 boissellats 2 tiers ; l'autre, 2 boisselats 3 onces — de la cure des Soubirous. — Ensemble est. 1.250 l. Adj. 2.250 l. à Serres, Marc aubergiste, au faubourg Labarre, à Cahors. Enchérisseurs : Brunies, Lacroix, Pousergues, Baryères, Arpigne, Vicari et l'adjudicataire.

Vigne à Terre-Rouge, contenant 10 quartonats — des Pères Jacobins. — Est. 800 l. Adj. 2.200 l. à Gensac aîné, négociant à Cahors. Enchérisseurs : Brunet, Lagarrigue,

---

(1) Sur le décompte et l'état des paiements (Q.388) c'est Devès, négociant à Bordeaux, qui figure au lieu de Martin. D'ailleurs, d'après le décompte, par acte sous-seing privé en date du 1er février 1793, Devès fit cession à Dulac de Puy-l'Evêque.

(2) D'après le décompte, par acte du 26 septembre 1793, devant Carla, notaire, Larroche céda ce lot à Soulié, aubergiste à Cahors.

(3) Les états de paiements indiquent la chapellenie de Carcavy et l'hôpital St-Etienne comme anciens propriétaires de cette maison.

Vertut, Blanc, Queyras, Combarieu, Mongiéri et l'adjudicataire.

Maison et jardin aux Hortes, contenant 3 boisselats — de la cure des Soubirous. — Est. 1.000 l. Adj. 2.400 l. à Gombault Marc, négociant à Cahors. Enchérisseurs : Amadieu, Gensac aîné, Jordanet, Lafage, chirurgien, Richard et l'adjudicataire.

Maison, cours, écurie, galerie et escalier pour ladite galerie — de l'archidiacre de Tornès, dignitaire du chapitre de Cahors. — Est. 4.600 l. Adj. 15.100 l. à Larroche, bourgeois, de Cahors. Enchérisseurs : Borredon Thérèse, Sallèles, Lafage, Poujade, Valet, Gontié et l'adjudicataire.

30 janvier, 15 février 1791

Terre à Cabessut — de la chapellenie des Badernes. — Est. 2.376 l. Adj. 5.875 l. à Bouyssou, François, tailleur à Cahors. Enchérisseurs : Fabre et l'adjudicataire.

Vigne au pech de Sontes contenant 1 quarterée et 2 boisselats — des Pères de la Merci. — Est. 150 l. Adj. 450 l. à Pendaries de Cahors. Enchérisseurs : Carriol, tailleur, Didier, aubergiste, Cagnac, Combarieu, apothicaire, Lescale, Contival et l'adjudicataire.

Terre labourable au faubourg Saint-Georges — de la cure de Saint-Laurent. — Est. 200 l. Adj. 650 l. à Arpigne, tailleur d'habits à Cahors. Enchérisseurs : Vertut, Méric, Cagnac, Lapeyre, Guilhou aîné, Rouffié et l'adjudicataire.

2 bois taillis situés l'un au terroir de la Groule près Toulousque, l'autre au terroir de la combe d'Haurresy — des religieuses de St-Géry. — Ensemble est. 300 l. Adj. 405 l. à Guilhou aîné, marchand, à Cahors. Enchérisseurs : Garric, Souquet, marchand, Loubières et l'adjudicataire.

Chénevière, dans la rivière du Pal, contenant 12 onces — des Grands-Carmes — Est. 250 l. Adj. 475 l. à Bouyssou aîné, cordonnier, à Cahors. Enchérisseurs : Prieur, cordonnier, Cagnac, Combarieu, Loubières, Contival et l'adjudicataire.

Terre labourable à Cabessut contenant 2 quartonats 1 boisselat — des religieuses de la Daurade. — Est. 800 l. Adj. 4.550 l. à Bouyssou, François, cadet, de Cahors. Enchérisseurs : Sallèles, Brives, Combarieu, Mostolac, Cagnac, Fabre, Garric, Méric, Loubières, Arnal et l'adjudicataire.

Chénevière à Cabessut — des dames religieuses de la Daurade. — Est. 1.320 l. Adj. 3.825 l. à Jarlan, François, de Cahors. Enchérisseurs : Gintrand, Brives, Brunet, Anduse, Bouyssou, Garric, Mostolac, Arpigne et l'adjudicataire.

2 vignes à Combe-Teyssonière dépendant du vignoble des Mayrins, l'une, contenant 9 quartonats et cultivée par le nommé Rouergue, l'autre, contenant 2 quarterées, 2 quartonats, et cultivée par Alazard, Baptiste — des Petits-

Carmes. — Ensemble est. 900 l. Adj. 2.025 l. à Arnal, homme de loi, à Cahors. Enchérisseurs : Carrié, Couderc, Alazard, Costes et adjudicataire.

Vigne aux traversous de Muratel dépendant du vignoble des Mayrins cultivée partie par Poutarel et partie par Costes, Jean — des Petits Carmes. — Est. 550 l. Adj. 1.005 l. à Costes, Jean, des Tuileries près Cahors. Enchérisseurs : Fabre, Carrié, Costes Arnaud, Costes Bernard et l'adjudicataire.

Eglise et maison ne comprenant que les murs, vigne, jardin, terre, terrasses et puits — des Chanoines réguliers. — Ensemble est. 10.000 l. Adj. 16.000 l. à Garric, Guillaume, de Cahors (1). Enchérisseurs : Sallèles, Chaunac-Mirandol, Oulié, Jordanet cadet, Olivier et l'adjudicataire.

2 pièces de terre aux Cadourques, la 1re située sous la terrasse des Chanoines, la seconde sous l'enclos de Sainte-Claire — des Chanoines réguliers. — Ensemble est. 900 l. Adj. 2.000 l. à Bastide, Antoine, de Cahors (1). Enchérisseurs : Lafage, cordonnier, Vincens, tailleur, Fabre, Alazard, vitrier, Arpigne, Bouyssou, Conte, Garric, Bessières, Didier, Couderc.

Maison et jardin donnés à bail à vie au sieur Valès, notaire-royal — des Chanoines réguliers — Est. 2.000 l. Adj. 4.225 l. à Capmas de la Pescalerie. Enchérisseurs : Valès, Gensac aîné, Lacroix aîné, Fabre, Couderc, Martin et l'adjudicataire.

Jardin, à côté de l'église des Augustins et en dépendant, près des Fossés. Est. 350 l. Enchérisseurs : Parra, Oulié, Lagarrigue, Miquel (2).

Vigne et terre au terroir de Pechagal, contenant 3 quarterées 2 quartonats — des Grands-Carmes. — Est. 500 l. Adj. 1.025 l. à Combarieu, apothicaire, à Cahors. Enchérisseurs : Gensac aîné, Lagarde, Lascroux, Couderc, Périé, Vertut et l'adjudicataire.

6 et 22 février 1791

Vigne et lambeau de terre, au terroir des Mayrins, contenant 2 quarterées — des Petits-Carmes — Est. 400 l. Adj. 1.405 l. à Abriol, Vincent, cordonnier (3) à Cahors. Enchérisseurs : Clary, Jeanne, Fabre, Bouyssou, cordonnier, Rouquié, tonnelier, Couderc, Neu et l'adjudicataire.

Vigne et terre, au terroir des Mayrins, — des Petits-Car-

---

(1) D'après les décomptes, Garric et Bastide firent cession à M. de Beaumont; mais celui-ci encourut la déchéance et il fut dépossédé le 22 nivôse an VIII.

(2) L'adjudication de ce jardin, commencée le 30 janvier 1791, remise au 15 février suivant fut, à cette dernière date, ajournée « sine die », le procureur syndic ayant demandé que le dit jardin et l'église fussent conservés pour « servir de maison conventuelle aux corps religieux ».

(3) D'après les confrontations indiquées par l'affiche, Abriol possédait

mes. — Est. 350 l. Adj. 1.350 l. à Figeac (Honoré), cordonnier, à Cahors. Enchérisseurs : Bédué Baptiste (la femme), Neu, Bouyssou et l'adjudicataire.

Terre et rivage, au terroir de Campagne, contenant 6 quartonats 2 boisselats — des Chartreux de Cahors. — Est. 1.400 l. Adj. 3.350 l. à Biars, Ambroise, de Cahors. Enchérisseurs : Rûcapel, cordonnier, Bouyssou, Couaillac, huissier, Bédué, cordonnier, Girma et l'adjudicataire.

Terre et vigne, à la côte de Villefranche, contenant 2 quarterées 2 quartonats — des Grands-Carmes. — Est. 600 l. Adj. 2.405 l. à Lascroux, cordonnier, à Cahors. Enchérisseurs : Lagarde, serrurier, Moles, Couderc, Fabre, Borredon, Rouffié Joseph, Rouffié Raymond, Delord, Garric et l'adjudicataire.

Eglise, maison, autres édifices, jardin et enclos formant ci-devant le couvent de la Merci de Cahors — des Pères de la Merci. — Est. 10.000 l. Adj. 12.300 l. à Viala (1). Enchérisseurs : Martial d'Albarie, Brives, Fabre et l'adjudicataire.

Maison, sur les fossés, attenante à la maison Carle, avec une écurie située en face ladite maison dans la rue Fondue — de la chapellenie de la Sainte-Trinité. — Est. 6.000 l. Adj. 14.100 l. à Guilhou, François, négociant à Bordeaux. Enchérisseurs : Tournié, Fabre, Lafage, architecte, Valet d'Espère et l'adjudicataire.

Terre, aux Tuileries, près de Larroque-des-Arcs, contenant 5 quarterées — des Chartreux. — Est. 8.000 l. Adj. 16.100 l. à Alazard, Baptiste, laboureur à Cahors. Enchérisseurs : Bouyssou, Gombaud et l'adjudicataire.

Terre et plantier, dans l'enclos des ci-devant Chanoines réguliers : le tout fermé de murailles (le puits ni son pas n'étant point compris) et contenant 2 quarterées — des Chanoines réguliers — Est. 4.000 l. Adj. 5.100 l. à Soulès, cordonnier à Cahors. Enchérisseurs : Fonsagrives, Borredon, Brives, Garric, Guilhou et l'adjudicataire.

Eglise, maison et autres bâtisses, jardins, tuilerie et enclos joignant, terre, pré et vigne le tout rejoignant et contenant 36 quarterées — des religieux Jacobins. — Est. 44.000 l. Adj. 93.400 l. à Mostolac, cadet, de Cahors. Enchérisseurs : Brives aîné et l'adjudicataire.

Nota. — Ces biens payés par Mostolac furent saisis de nouveau, au préjudice de Lambert qui les avait acquis de Mostolac. (Voir ci-après : vente de la verrerie de Cahors le 11 brumaire, an III).

Vigne, en partie arrachée, au terroir d'Arbouys contenant 5 quarterées — des Grands-Carmes. — Est. 800 l. Adj. 2.670 l. à Arpigne aîné, tailleur d'habits, à Cahors. Enchérisseurs : Bro, maître perruquier, Laymet, Bouyssou,

---

(1) Viala, habitant de Cahors, fit cession à Jourdanet Jean-Baptiste, aussi habitant de Cahors (Etat des paiements, Q. 388).

Relhié, Lascroux, Couderc, Malbert, Garric, Méric, Vertut, Combarieu et l'adjudicataire.

Vigne au terroir de Lascanettes, au fond de la côte de Bonnafous, contenant 6 quartonats — de la cure de Saint-Urcisse. — Est. 150 l. Adj. 400 l. à Couderc, Gabriel, de Cahors. Enchérisseurs : Périé, Moles, Costes.

Nota. — Faute de paiement, Couderc fut dépossédé et, le 24 septembre 1793, cette vigne fut revendue aux enchères publiques. Moles, Guillaume, qui fut seul enchérisseur, acquit cet immeuble au prix de 150 l.

Vigne au terroir de Lascanettes contenant 10 quartonats — des Grands-Carmes — Est. 300 l. Adj. 400 l. à Périé. Louis, de Cahors. Enchérisseurs : Bonnafous et l'adjudicataire.

Vigne, en partie arrachée, au terroir de Gaste-tout contenant 4 quarterées et 2 quartonats — des Grands-Carmes. Est. 500 l. Adj. 650 l. à Rouffié, Raymond, de Cahors. Enchérisseurs : Bonnafoux, Fougères, Rouquié et l'adjudicataire.

Moulin appelé du Périé, au-dessous du pont Valentré, sur la rivière du Lot, avec ses dépendances et usines — du Chapitre Cathédral de Cahors (1). — Est. 15.000 l. Adj. 28.000 l. à Brives, Guillaume aîné, architecte, à Cahors. Enchérisseurs : Bonnafoux, Brives cadet, Cosse aîné et l'adjudicataire.

Enclos près le collège Saint-Michel, entre la maison du ci-devant collège Saint-Michel, actuellement jouie par le sieur Lapeyrière et la maison jouie par le sieur Valès — des Petit-Carmes. — Est. 3.000 l. Adj. 5.500 l. à Lafage, architecte, à Cahors. Enchérisseurs : Bonnafous, Planavergne, Saintour, Loubières, Queyras et l'adjudicataire.

Un couvent (les 4 murs) avec les 3 jardins attenants — des Grands-Carmes. — Est. 20.000 l. Adj. 41.200 l. à Lagarde, François, négociant à Cahors. Enchérisseurs : Combarieu, apothicaire, Durand, médecin, Boisse, Conte, Brives cadet, Moles et l'adjudicataire.

13 février et 1er mars 1791

Terre, à Saint-Namphaise, affermée au sieur Cases, boucher — des religieuses de Ste-Claire. — Est. 1.584 l. Adj. 4.525 l. à Garric, Guillaume, qui, par acte devant Rueyres, fit cession à Blanc, Pierre. Enchérisseurs : Lacroix, Biars, Bonnafoux, Mercié, Périé, Lafage, architecte, Vaissières, et l'adjudicataire.

Maison des décimes, avec toutes ses appartenances jouies par le sieur Lapeyrière — du Clergé. — Est. 7.200 l. Adj. 11.025 l. à Bouzou Laconté, habitant de Carlucet.

(1) Quleques états de paiement désignent les Chartreux comme propriétaires de ce moulin.

Enchérisseurs : Lacroix aîné, Mercié, Lafage, Brives et l'adjudicataire.

Partie des greniers et cour (à côté de la cour de la maîtrise) avec une porte d'entrée sur la rue de la place aux pénitents, l'entrée devant être par cette porte et l'escalier devant être commun pour les greniers qui sont au couchant) — du Chapitre de Cahors. — Est. 1.200 l. Adj. 3.100 l. à Bonnet, Etienne, de Cahors (1). Enchérisseurs : Bonhomme, coutelier, Périé, bourgeois, Anduse, Boudousquié, Lafage, architecte, Brives, François, Guilhou et l'adjudicataire.

Maison, située dans la rue Fondue, près de l'auberge de la Couronne et de la maison du sieur Peyre prêtre — de l'abbaye de Lagarde-Dieu (2). — Est. 1.500 l. Adj. 3.600 l. à Coymes, aîné, marchand à Cahors. Enchérisseurs : Fabre, Arpigne aîné, Mercié, Périé, Lafage, chirurgien, Anduse, Brives, cadet, Boudousquié, Loubières, Garric et l'adjudicataire.

Pièce de terre aux Cadourques comprenant l'amphithéâtre et contenant 2 quarterées — des Chartreux. — Est. 600 l. Adj. 1.750 l. à Vayssières, Guillaume, de Cahors. Enchérisseurs : Bruel, Contival, Périé, Lapeyre, Mercié, Neu, Guilhou marchand et l'adjudicataire.

Chenevière, au terroir du sable, dans la rivière du Pal — de la cure de Saint-Pierre — Est. 60 l. Adj. 205 l. à Vilatou, Joseph, marchand, de Cahors. Enchérisseurs : Mispoulié, Lagrange, Périé et l'adjudicataire.

Eglise, maisons et autres bâtisses avec jardin — des Carmes déchaussés. — Est. 12.000 l. Enchérisseurs : Bonnafoux, Dolique.

Nota. — L'adjudication de ce lot fut commencée le 13 février 1791, renvoyée au 1er mars et ensuite ajournée « *sine die* ».

Moitié et 2/3 d'once du moulin Saint-Jacques ou Saint-Jammes avec sa part proportionnelle des appartenances et usines — des Chartreux. — Est. 15.000 l. Adj 28.500 l. à Cornède huissier à Cahors. Enchérisseurs : Larroche, Dolique, Sallèles, Brives, Lafage, chirurgien, Clary et l'adjudicataire.

20 février, 8 et 9 mars 1791

Eglise et cimetière de Saint-Maurice, sur la grande place de Cahors — de la cure de Saint-Maurice. — Est. 4.000 l. Adj. 4.650 l. à Grand, homme de loi, substitut du procu-

---

(1) C'est Bonhomme, coutelier, qui figure sur l'état des paiements au lieu de Bonnet.
(2) Abbaye près de Mirabel (Tarn-et-Garonne).

reur de la commune de Cahors. Enchérisseurs : Lagarde, maître serrurier, Garric et l'adjudicataire (1).

Terre située au Pech de Fargues, jouie moyennant une rente à locatairie, par Dissès dit l'Esclopié de St-Georges — des Pères de la Merci. — Est. 900 l. Adj. 2.425 l. à Vertut Marc de Cahors. Enchérisseurs : Valmary, Guinel, Vidier, Couderc, Loubières, Fonsagrives et l'adjudicataire.

Maison, cour, écurie et jardin, donnés à bail à vie au sieur Laulanié — des Chartreux. — Est. 3.000 l. Adj. 5.025 l. à Brives cadet, maçon à Cahors. Enchérisseurs : Loudes, Laulanié, Boudousquié et l'adjudicataire.

Terre formant le ci-devant gleyage de Lacapelle, près Cahors, et située au dit lieu — de la cure de St-Maurice. — Est. 800 l. Adj. 1.550 l. à Gensac aîné, négociant à Cahors. Enchérisseurs : Annet, Mercié, Alazard, Fabre et l'adjudicataire.

26 février, 15 mars 1791

Vigne et bois taillis, au terroir des Mayrins, contenant 3 quartonats, 2 boisselats — des Petits Carmes. — Est. 100 l. Adj. 215 l. à Abriol Vincent (2), cordonnier à Cahors. Enchérisseurs : Bessou, Géniès et l'adjudicataire.

Vigne et friche, au travers des Prats, terroir des Mayrins, cultivées par Janisseau, contenant 2 quarterées — des Petits Carmes. — Est. 200 l. Adj. 230 l., à Cosse Pierre cadet, cloutier (3) à Cahors. Enchérisseurs : Bessou et l'adjudicataire.

Vigne et friche, au terroir des Mayrins, cultivées par de Marc, locataire, contenant 2 quarterées — des Petits Carmes. — Est. 250 l. Adj. 400 l. à Galiot André (3) de Cahors. Enchérisseurs : Bessou, Cornède, Bouyssou et l'adjudicataire.

Vigne et friche, au terroir des Mayrins, cultivées par les gendres de Carvatte et Delmoine, contenant 4 quarterées — des Petits-Carmes. —Est. 600 l. Adj. 1.545 l. à Cosse Pierre (3), cloutier à Cahors. Enchérisseurs : Bessou, Clary Jeanne, Galiot, Bouyssou aîné, cordonnier, Bouyssou François et l'adjudicataire.

Maison du bordier, terre, vigne et friche, au terroir des

---

(1) De l'examen des états de paiements (Q. 388), des décomptes et pièces annexes, il résulte ce qui suit : 1° Grand, homme de loi, avait acquis pour la commune de Cahors ; 2° le cimetière fut converti en place publique aussitôt après l'adjudication du 9 mars 1791 ; 3° les paiements n'ayant pas été effectués, l'église fut revendue le 19 prairial an IV (7 juin 1796) ; 4° la commune de Cahors eut, au sujet de cet achat, des difficultés avec l'administration de l'enregistrement et, par arrêté préfectoral du 23 août 1819, cette commune fut déclarée débitrice envers l'Etat d'une somme de 1.410 fr. 95.

(2) Cette vigne confrontait avec une terre déjà possédée par Abriol qui déjà le 22 février 1791 avait aussi acheté une autre vigne sise au même lieu.

(3) Galiot ayant fait session à Cosse, celui-ci fut propriétaire des 3 lots pour lesquels fut établi un seul décompte s'élevant à 2.175 fr.

Mayrins, cultivées par un bordier, contenant 3 quarterées — des Petits-Carmes. — Est. 400 l. Adj. 1.010 l. à Carrié Jean-Pierre, des Tuileries, près Larroque-des-Arcs. Enchérisseurs : Bessou, Alazard et l'adjudicataire.

Lambeau de terre et friche, aux Mayrins, contenant 6 boisselats — des Petits-Carmes. — Est., 20 l., Adj., 40 l. à Carrié Jan-Pierre, des Tuileries, près Larroque-des-Arcs. Enchérisseurs : Bessou et l'adjudicataire.

Maison, jardin, terre, vigne, fontaine et friche, le tout contigu et situé au terroir des Mayrins, traversé par le grand chemin, contenant 8 quarterées — des Petits-Carmes. — Est. 1.800 l. Adj. 4.675 l. à Soulès et à Panefieux apothicaire à Cahors. Enchérisseurs : Bessou, Carrié, Arnal, Cayras, Guilhou et les adjudicataires.

Chai, terre, vigne et taillis, au terroir des Mayrins, contenant 5 quarterées (la vigne travaillée par Calendrier) — des Petits-Carmes. — Est. 1.200 l. Adj. 3.275 l. à Cornède, huissier à Cahors. Enchérisseurs : Bessou, Abriol, Clary Jeanne, Vidié, Guilhou et l'adjudicataire.

Nota. — Cornède fut dépossédé et ce lot fut revendu le 3 janvier 1792 pour 2.050 l. à Dellard, vicaire épiscopal. Les enchérisseurs furent Pannefieux, Goulfié, Carriol, Arnal et l'adjudicataire.

Vigne à la combe del Bach, au terroir des Mayrins, contenant 3 quarterées et demie — des Petits-Carmes. — Est. 500 l. Adj. 1.205 l. à Arnal, homme de loi de Cahors. Enchérisseurs : Bessou, Carrié et l'adjudicataire.

Vigne appelée les Gravettes, au terroir des Mayrins, contenant 10 quartonats — des Petits-Carmes. — Est. 300 l. Adj., 640 l. à Carrié Jean-Pierre, demeurant aux Tuileries, près Larroque-des-Arcs. Enchérisseurs : Bessou, Costes, Périé, Alazard, Rouquié et l'adjudicataire.

Vigne appelée la vigne noire, au terroir de Costeraste, taillis et friche, le tout joignant et contenant 5 quarterées — des Petits-Carmes. — Est. 400 l. Adj. 1.255 l. à Abriol Vincent, habitant de Cahors. Enchérisseurs : Bessou, Périé et l'adjudicataire.

Bois, taillis, au terroir de Costeraste, contenant 2 quarterées — des Petits-Carmes. — Est. 300 l. Adj. 305 l. à Périé Jean, habitant de Cahors. Enchérisseurs : Bessou et l'adjudicataire.

Petite vigne, au terroir de Costeraste, contenant 2 quartonats — des Petits-Carmes. — Est. 50 l. Adj. 85 l. à Carrié Jean-Pierre de Larroque-des-Arcs. Enchérisseurs : Bessou et l'adjudicataire.

Vigne au terroir des Holmels, contenant 6 quarterées — des Petits-Carmes. — Est. 1.200 l. Adj. 1.525 l. à Guilhou aîné, Soulès, Laseroux et Panefieux, apothicaire à Cahors. Enchérisseurs : Bessou, Géniès et les adjudicataires.

Bâtisses composant le couvent des Cordeliers de Cahors avec 2 petits jardins, l'un au levant, l'autre au couchant

du réfectoire, un autre jardin et le grand enclos, le tout contigu, sans à ce comprendre ni l'église, ni la cour d'entrée — des Cordeliers. — Est. 23.000 l. Adj. 25.400 l. à Sallèles, maire, faisant pour la commune de Cahors. Enchérisseurs : Loudes, Garric et l'adjudicataire.

NOTA. — Aucun paiement ne fut effectué et cette vente fut considérée comme nulle. Ces bâtisses et leurs dépendances furent réservées pour l'école centrale. Le lycée actuel de Cahors est d'ailleurs installé dans ces bâtiments qui ont disparu sous de nouvelles constructions.

Terre et rivage au faubourg de Cabessut contenant 2 quartonats, 2 boisselats — des religieuses de la Daurade. — Est. 800 l. Adj. 1.325 l. à Lagarrigue (Bernard) et Costes (Antoine), faisant pour Vaureilles Pierre, habitant à Cahors, au faubourg de Cabessut. Enchérisseurs : Mercié, Fabre et les adjudicataires.

6 et 22 mars 1791

Foulon appelé la fontaine des Chartreux et pâtus adjacent — des Chartreux de Cahors. — Est. 5.000 l. Adj. 19.650 l. à Garric Guillaume, habitant à Cahors. Enchérisseurs : Audouy [mis sans doute pour Audoury], Fabre, Vincens, Brives, Capmas, Monziès, Cagnac et l'adjudicataire.

NOTA. — Faute de paiement, Garric fut dépossédé, une autre affiche fut préparée pour une nouvelle vente fixée au 14 août 1791 ; en réalité cette vente eut lieu plus tard, le 3 janvier 1792. Ce jour-là, le sieur Audoury, aubergiste, fut déclaré adjudicataire pour le prix de 10.500 l. A cette dernière adjudication, les enchérisseurs furent Chabrilly, Arnaudet, Arnautou, Monziès, Carriol, Guilhou, Laval et l'adjudicataire.

Jardin situé sur les fossés et communiquant avec la rue appelée des Chartreux — des Chartreux de Cahors. — Est. 1.500 l. Adj. 7.025 l. à Lafage, chirurgien, de Cahors. Enchérisseurs : Brives aîné, Méric, Vidié, Cornède, Boudousquié et l'adjudicataire.

20 mars et 5 avril 1791

Domaine au tènement de Tournié, consistant en maison, lambeau de terre, vignes, bois et friche, traversé par le grand chemin — de la cure de St-Maurice. — Est. 2.500 l. Adj. 4.050 l. à Bédué Jean-Baptiste, Sers Jean et Clary Jeanne, épouse de Berrié Jean. Enchérisseurs : Cornède, Sastres, Loubières et les adjudicataires.

Domaine, avec toutes ses dépendances, sis au tènement de Toulousque — des Dames religieuses de St-Géry (1). —

---

(1) Les affiches relatives à la vente (Q. 171) et le procès-verbal d'adjudication (Q. 414) stipulent que le domaine à vendre ne comprend plus 2 bois déjà aliénés au prix de 400 l. Il s'agit, très probablement, de 2 bois taillis vendus, le 15 février 1791, à M. Guilhou, à Cahors, pour 405 l.

Friche à Ste-Marguerite — des religieuses de la Daurade. — Est. 100 l. Adj. 195 l. à Périé Jean, faisant pour Alazard habitant de Larroque-des-Arcs. Enchérisseurs : Toussaint, Cassan et l'adjudicataire.

Eglise et cimetière des Soubirous. Est. 2.500 l.

Nota. — D'après ce procès-verbal du 16 juin, la vente définitive de cet article fut ajournée « faute d'enchérisseurs ». Voir ci-après vente du 13 décembre 1791.

Vigne au pech d'Angély — des Pères de la Mercy. — Est. 800 l.

Nota. — D'après le procès-verbal du 16 juin, cet article fut « distrait de la vente à raison d'un bail à locatairie ».

27 septembre 1791

Palais épiscopal avec ses appartenances, sur la grande place de la ville, sans à ce comprendre le jardin de l'Evêque (Q. 182 affiches, 388 paiements, 415 adjudications) situé dans la rue allant du cimetière de la Daurade à la place Saint-James et ce qui était appelé la Bonnette rouge. Est. 23.000 l. Adj. 25.000 l. à Lemosy, commissaire délégué par le directoire du département, et Gaspard Labroue, commissaire délégué par le directoire du district. Enchérisseurs : Richard, fils aîné et les adjudicataires (1).

Eglise, maison, jardin, enclos, pré et autres appartenances — des Capucins de Cahors. — Est. 14.000 l. (2).

13 décembre 1791

Maison située dans la rue Fondue — de la cure de Saint-Maurice. — Est. 2.000 l. Adj. 2.050 l. à Arpigne, tailleur d'habits à Cahors. Enchérisseurs : Audouri et l'adjudicataire.

Maison, autrefois presbytère — de la Daurade. — Est. 1.200 l.

Nota. — La vente de ce lot eut lieu seulement le 23 janvier 1792 ; Guilhou, vicaire épiscopal à Cahors, fut acquéreur pour 5.300 l.

Eglise et cimetière de Saint-Urcisse. — Est. 5.000 l. Adj. 5.025 l. à Plantade, curé, à Cahors. Enchérisseurs : Toussaint et l'adjudicataire.

Nota. — Le 28 prairial an IV, M. Plantade acheta une

(1) Cette vente figure sur l'état des paiements à la date du 24 juillet 1791 ; d'ailleurs, aucun versement de fonds n'a été inscrit. Une note, en marge de l'état, fait connaître que M. le Préfet s'installa dans cet immeuble qui sert d'ailleurs encore, aujourd'hui, de Préfecture.

(2) La vente de ce lot fut ajournée. Les biens des Capucins furent de nouveau mentionnés et estimés 20.000 l. sur une affiche préparée pour une vente fixée au 23 janvier 1792 ; mais, à cette date, il ne fut pas question de l'aliénation de ces immeubles qui furent cependant adjugés définitivement, le 4 décembre 1792.

maison, un jardin et les dépendances, le tout sis à côté de l'église Saint-Urcisse.

Eglise de Saint-André. — Est. 2.000 l.

NOTA. — Le sieur Fabre se présentait comme acquéreur au prix de 2.000 l. mais le 13 décembre 1791, la vente de cet article fut ajournée « faute de surdisant ». (Voir ci-après vente du 23 janvier 1792).

Eglise et cimetière des Soubirous. — Est. 1.200 l. Adj. 1.225 l. à Floiras, huissier, à Cahors. Enchérisseurs : Vidié l'adjudicataire.

Eglise de Saint-Laurent — Est. 1.500 l.

Le 13 décembre 1791, la vente de cet article fut ajournée parce que les habitants du bas de la ville et de Saint-Georges se présentèrent pour demander que cet édifice servit d'église succursale.

17 et 23 janvier 1792

Eglise, maison et enclos formant ci-devant un couvent (1) — des Petits-Carmes. — Est. 12.000 l. Adj. 14.500 l. à Franhiac faisant pour le sieur Labroue, propriétaire à Cahors. Enchérisseurs : Dolique, Giscard, Relhié, Bessières, Calméjane, Galiouste et l'adjudicataire.

Eglise, maison, bâtiments, cour et jardin formant ci-devant un couvent (2) — des Augustins. — Est. 12.000 l. Adj. 13.200 l. à Sallèles, homme de loi, à Cahors (2). Enchérisseurs : Galiouste et l'adjudicataire.

Eglise de Saint-André. — Est. 1.000 l. Adj. 1.025 l. à Lafage, architecte, à Cahors. L'adjudicataire fut seul enchérisseur.

Vigne, au pech de Role, jouie à locatairie perpétuelle par le sieur Bonnet, perruquier — des Jacobins [ou Dominicains]. — L'adjudicataire devant indemniser le sieur Bonnet des réparations par lui faites à cette vigne. Est. 255 l. Adj. 350 l. à Bonnet, perruquier à Cahors. Enchérisseurs : Laplaisie, Vincent et l'adjudicataire.

Couvent, église, terrasse et grand jardin où est le puits, maison vis-à-vis l'hôpital général, jardin joignant, pré attenant le grand jardin — des Capucins de Cahors. — Est. 20.000 l.

La vente de ce lot projetée pour le 23 janvier 1792 eut lieu seulement le 4 décembre 1792. (Voir ci-après).

Bâtiment de l'ancienne juridiction de l'officialité com-

---

(1) Au moment de l'adjudication, il fut stipulé que la vente comprenait seulement « les 4 murailles des édifices, sans aucune espèce d'effets ou ornements ».

(2) D'après le procès-verbal d'adjudication, l'acquéreur n'achetait pas les effets ou ornements d'église ; de plus, il devait payer en argent, aux administrateurs du Mont-de-piété, 280 livres qui avaient été prises sur le dépôt des pauvres pour des réparations, etc. Ce Mont-de-piété, fondé à Cahors par Nicolas de Sevin pour prêter aux pauvres, avait été autorisé par lettres patentes du 28 mai 1680 (Arch. Lot, B 208).

prenant la salle d'audience, le greffe et le dessus de ces deux pièces. Est. 905 l. Adj. 2615 l. à Conduché, de Cahors. Enchérisseurs : Guilhou, Conte, Queyras et l'adjudicataire.

4 décembre 1792

Couvent, église, terrasse et grand jardin où est le puits, maison vis-à-vis l'hôpital général, jardin joignant, pré attenant le grand jardin — des Capucins de Cahors. — Est. 14.000 l. (1) Adj. 25.400 l. à Quercy faisant tant pour lui que pour ses associés. Enchérisseurs : Lavergne, Conte, Labrit, Moisset et l'adjudicataire.

20 janvier et 5 février 1793

Terre, autrefois vigne, au pech de Fargues — des Pères de la Merci. — Est. 300 l.

Nota. — Le 20 janvier 1793, il fut reconnu que Laucou était propriétaire de cette terre qu'il cultivait autrefois « en vertu d'un bail à locatairie dont il avait racheté la rente ». Par suite, la vente de cet article n'eut pas lieu.

Domaine appelé Tournier — des Mirepoises. — Est. 20.000 l. Adj. 31.200 l. à Rigal, Jacques, faisant pour Celse jeune, négociant à Cahors. Enchérisseurs : citoyenne Marre, Bouyssou cadet, Cosse cadet, Desprats, Moncoutié, Balmary, Moysset, Cubaynes et l'adjudicataire.

Terre appelée les plaines de Bénizet — des Mirepoises. — Est. 11.000 l. Adj. 18.200 l. à Miquel, Jean fils, et Cazes, Gabriel, de Cahors. Enchérisseurs : Sastres, Cosse et les adjudicataires.

Terre à Saint-Mary — des Mirepoises. — Est. 5.600 l. Adj. 12.000 l. à Desprats (2). Enchérisseurs : Bru, Moles, Floiras, Delmas et l'adjudicataire.

Eglise et maison — des Pénitents de Cahors. — Est. 2.500 l. Adj. 8.000 l. à Mazaré, de Cahors. Enchérisseurs : Bru, Quercy et l'adjudicataire.

Eglise et cimetière de St-Pierre. Est. 3.500 l. Adj. 4.525 l.

---

(1) La vente des immeubles des Capucins avait été d'abord fixée au 27 septembre 1791, puis au 23 janvier 1792 sur la mise à prix de 20.000 livres. Cette vente eut lieu seulement le 4 décembre 1792. Le procès-verbal d'adjudication (Q. 416) est signé par Quercy, adjudicataire, Agar et Costes approuvant l'adjudication ; sur les décomptes et les états de paiements (Q. 388), le nom de Quercy ne figure pas, mais six acquéreurs co-partageants sont mentionnés. Ce sont : Agar jeune, de Mercuès (3.633 l.) ; Costes, de Cahors (1633 l.) ; Richard fils, imprimeur à Cahors (8.000 l.) ; Daynès, tonnelier à Cahors 4.500 l. ; Tastayre, boulanger à Cahors (4.634 l.) ; Carrat et Anne Bach, mariés (3.000 l.). D'après l'un des décomptes, Agar, de Mercuès, fit cession à Rouziès, de Cahors.

(2) Sur le procès-verbal d'adjudication du 5 février 1793, Desprats est déclaré adjudicataire au prix de 12.000 l. Cependant, Delmas, qui avait offert 12.025 l., figure comme acquéreur sur l'état des paiements, mais aucun acompte ne fut versé et, le 22 octobre 1793, cette terre fut de nouveau vendue sur la mise à prix de 3.000 l. A cette dernière adjudication, se présentèrent comme enchérisseurs les citoyens Serres, Lamolière et Sabatier, de Cahors. Ce dernier fut adjudicataire pour la somme de 10.075 l.

à Burgère aîné, de Cahors. Enchérisseurs : Malique, Lagarrigue et l'adjudicataire.

5 mars 1793

Maison dans la rue appelée carriero traucado (rue percée) occupée par Mourgues, Antoine — des Mirepoises. — Est. 400 l. Adj. 600 l. à Mourgues, Antoine de Cahors. Enchérisseurs : Lacroix, Cardy, tailleur, Quèbre, sabotier et l'adjudicataire.

Autre maison située dans la même rue que la précédente occupée par Marty, Antoine — des Mirepoises. — Est. 100 l. Adj. 160 l. à Marty, Antoine de Cahors. Enchérisseurs : Vitrac et l'adjudicataire.

Autre maison, dans la même rue, occupée par la fille de Mourgues Antoine — des Mirepoises. — Est. 400 l. Adj. 570 l. à Quèbre, sabotier, de Cahors. Enchérisseurs : Malique (la femme), Laporte et l'adjudicataire.

Autre maison, dans la même rue, occupée par Boutaric Baptiste, tailleur — des Mirepoises. — Est. 500 l. Adj. 670 l. à Lugan dit Cardy, tailleur. Enchérisseurs : Boutaric, Laporte et l'adjudicataire.

Autre maison, dans la même rue, occupée par André Labonté — des Mirepoises. — Est. 500 l. Adj. 610 l. à Calvignac, Guillaume, de Cahors. Enchérisseurs : André Labonté, Desprats, Cousinet, vigneron et l'adjudicataire.

Autre maison située dans la même rue occupée par Roucau, tisserand — des Mirepoises — Est. 300 l. Adj. 480 l. à Ficat, de Cahors. Enchérisseurs : Roucau, Laporte et l'adjudicataire.

Maison, chapelle et autres édifices, jardin, terrasses, pré, bosquet et vignes — des religieux appelés Hermites. — Est. 12.000 l. Adj. 12.400 l. à Bru, de Cahors. Enchérisseurs : Moysset, Gayral et l'adjudicataire.

Cave, cour, grenier, écurie, appartement haut et bas situés dans la grande rue, le tout occupé par le citoyen Gensac cadet — des Filles du Bon Pasteur. — Est. 2.025 l. Adj. 4.000 l. à Gensac, cadet, de Cahors Enchérisseurs : Danglars, Moysset, Gayral et l'adjudicataire.

Boutique dans la grande rue occupée par le citoyen Cambron, cordonnier — des Filles du Bon Pasteur. — Est. 425 l. Adj. 1.010 l. à Sabatié, Antoine, de Cahors. Enchérisseurs : Cambron, Vincens, tailleur et l'adjudicataire.

Autre boutique située dans la même rue occupée par les citoyens Sabatier et Roubertou, tailleurs — des Filles du Bon Pasteur. — Est. 425 l. Adj. 1.200 l. à Faugères, Antoine, de Cahors. Enchérisseurs : Roubertou, Langlade, Moles et l'adjudicataire.

12 mars 1793

Domaine appelé de Fréjebise sis à Lacapelle près

labourables, vigne, pré, bois et friche — des Filles du Bon Pasteur. — Est. 14.000 l. Adj. 45.300 l. à Vidié, faisant pour Carriol, Raymond. Enchérisseurs : Annès, Bessières, Celse aîné, Constans et l'adjudicataire.

Autre domaine appelé de Prussel sis à Lacapelle près Cahors consistant en maison, grange, pigeonnier, pâtus, terres labourables, vignes et bois — des Filles du Bon Pasteur. — Est. 14.000 l. Adj. 45.000 l. à Constans, de Cahors (1). Enchérisseurs : Annès, Cocula, Vidié et l'adjudicataire.

Maison et pâtus au faubourg Labarre, à Cahors, occupés par Cazes, boucher — du Séminaire. — Est. 1.000 l. Adj. 4.225 l. à Moncoutié, Louis, de Cahors. Enchérisseurs : Laffon, Bouyssou et l'adjudicataire.

Maison dans la rue appelée « carriero traucado » (rue percée) occupée par Charles Sambert (2) — des Mirepoises. — Est. 300 l. Adj. 465 l. à Charles Jambert ou Chambert. Enchérisseurs : Arpigne, Couaillac, Vidié et l'adjudicataire.

12 mars 1793

Autre maison, dans la grande rue, occupée par Crubelayre, Pierre — des Mirepoises. — Est. 1.225 l. Adj. 2.600 l. à Savy, Antoine, de Cahors. Enchérisseurs : Vitrac, Calendrier et l'adjudicataire.

Maison située dans la rue de l'Espinette et donnant sur la grande rue occupée par Cluzel, Pierre, maçon — des Mirepoises. — Est. 1.000 l. Adj. 1.300 l. à Relhié, Charles, menuisier, à Cahors. Enchérisseurs : Cluzel, Pierre, Calendrier et l'adjudicataire.

14 mai 1793

Couvent de Sainte-Claire consistant en plusieurs corps de logis, église, cour, petit jardin et enclos — des religieuses de Sainte-Claire. — Est. 15.000 l. Adj. 30.200 l. à Laroche et Boisse aîné, de Cahors. Enchérisseurs : Lamolière, Conduché, Boisse, Queyras et les adjudicataires.

Chai dans la rue de la fondue — des Mirepoises. — Est. 500 l. Adj. 700 l. à Cazes, Gabriel, de Cahors. Enchérisseurs : Floiras et l'adjudicataire.

Chambre occupée par Cécile Doumenge située à la suite du chai de la rue fondue — des Mirepoises. — Est. 200 l. Adj. 415 l. à Salives, Jean-Baptiste, jeune. Enchérisseurs : Vaissières et l'adjudicataire.

Vigne au tènement de Coste-longue, al pech Deltras

---

(1) Par acte du 1 germinal, an III (21 mars 1795), devant Carla, notaire, Constans céda ce domaine à Palame Pierre et Mispoulié, de Cahors.

(2) Ce nom, écrit de trois manières différentes, s'applique, évidemment, à la même personne. Il est orthographié Sambert, sur l'affiche n° 27 (Biens de 1re origine, Q. 187, Jambert et Sambert sur le procès-verbal d'adjudication (Q. 417) et Chambert, sur le décompte et l'état des paiements (Q. 388).

jouie à demi-fruit par Bertrand Delpon de Toulousque — des religieuses de Sainte-Claire. — Est. 40 l. Adj. 200 l. à Valmary, Henry, faisant pour Couly de Mercuès. L'adjudicataire fut seul enchérisseur.

5 juin 1793

Maison, avec cour et jardin sur la rue de la fondue occupée par le citoyen Bouyssou — des Filles du Bon Pasteur. — Est. 3.000 l. Adj. 9.000 l. à la femme Langlade. Enchérisseurs : Joucla, propriétaire à Larroque-des-Arcs et l'adjudicataire.

17 septembre 1793

Eglise de Saint-Laurent — de la cure de Saint-Laurent. — Est. 1.500 l. Adj. 1.600 l. à Lamolière. Enchérisseurs : Richard et l'adjudicataire.

Maison, cour et jardin appelés la Chantrerie — du Chapitre de Cahors. — Est. 8.000 l. Adj. 8.500 l., à Danglars, évêque de Cahors. L'adjudicataire fut seul enchérisseur :

24 septembre 1793

Vigne à Lascanettes — de la cure de Saint-Urcisse.

Cet article avait été adjugé le 22 février 1791 à Couderc Gabriel pour 400 l. ; faute de paiement, cet acquéreur fut dépossédé et la vigne, revendue le 24 septembre 1793, fut adjugée pour 150 l. à Moles, Guillaume.

1er octobre 1793

Maison et vignoble à Bégoux — du collège de Cahors. — Est. 6.000 l. Adj. 30.125 l. à Gintrand, Antoine, père, de Cahors. Enchérisseurs : Blanc, Albran et l'adjudicataire.

22 octobre 1793

Terre à Saint-Mary — des Mirepoises. — Cette terre avait été vendue le 5 février 1793, pour 12.025 l. à Desprats ; mais celui-ci n'ayant effectué aucun paiement, cet article fut revendu le 22 octobre 1793 et adjugé pour 10.075 l. à Sabatier, à Cahors. Enchérisseurs : Serres, Lamolière et l'adjudicataire.

29 vendémiaire, 15 brumaire, an II (20 octobre, 5 novembre 1793)

Partie de maison et partie de jardin joignant sis près de la citadelle à Cahors, le tout contenant 1 boisselat un quart — de Daumont, émigré. — Est. 1.200 l.

Autre partie de maison avec cour et jardin joignant — de Daumont émigré. — Est. 1.200 l.

Nota. — Les 2 lots ci-dessus figurent sur l'affiche n° 3

(Q. 198) faute d'enchérisseurs, il ne purent être adjugés et la vente fut ajournée (note sur l'état général des ventes Q. 390).

8 et 23 brumaire, an II (29 octobre, 13 novembre 1793)

Maison et petite cour situées dans la rue Saint-André à Cahors contenant 1 quart boisseau et 1/2 quart — de Courtois-Lavalette — « sans à ce comprendre « le pont qui communique à l'autre partie de la maison, « lequel doit être démoli ». Est. 1.200 l.

Autre partie de la maison ci-dessus contenant 1/2 boisseau sans un boutge restant qui formera un 3e lot (lot suivant). Est. 1.500 l.

(Faute d'acquéreurs, la vente des 2 articles qui précèdent fut renvoyée à une date ultérieure et indéterminée).

Boutge dépendant de la maison ci-dessus — de Courtois-Lavalette. — Est. 40 l. Adj. 70 l. (1) à Filsac, de Cahors. Enchérisseurs : Blanc, Fabre et l'adjudicataire.

Maison sise sur les fossés à Cahors contenant environ 1 boisseau — de Lagrange-Floirac. — Est. 12.000 l.

(Aucun acquéreur ne s'étant présenté, la vente de cet article fut renvoyée à une date ultérieure et indéterminée.

18 frimaire et 4 nivôse, an II (8 et 24 décembre 1793)

3 boisseaux de terre à prendre sur une plus grande pièce de terre au nord des remparts, à la barre, et près de la rivière du Lot, à Cahors, — de Laroque-Bouillac (1). — Est. 300 l. Adj. 1.030 l. à Moles, aubergiste, à Cahors. Enchérisseurs : Cornède et l'adjudicataire.

3 boisseaux de terre à prendre à côté du lot ci-dessus au nord des remparts — de Laroque-Bouillac. — Est. 300 l. Adj. 1.330 l. à Moles, aubergiste à Cahors. Enchérisseurs : Cosse et l'adjudicataire.

3 boisseaux de terre à prendre à côté du lot ci-dessus, au nord des remparts — de Laroque-Bouillac. — Est 300 l. Adj. 1.230 l. à Moles, aubergiste, à Cahors.

3 boisseaux de terre à prendre à côté du 3e lot (lot précédent) au nord des remparts — de Laroque-Bouillac. — Est. 300 l. Adj. 610 l. à Moles, aubergiste, à Cahors.

6 boisseaux de terre à prendre à côté du 4e lot (lot précédent) au nord des remparts — de Laroque-Bouillac. — Est. 400 l. Adj. 650 l. à Cosse cadet, de Cahors.

10 boisseaux de terre à prendre à côté du 5e lot (lot précédent) au nord des remparts — de Laroque-Bouillac. — Est. 500 l. Adj. 600 l. à Cornède, de Cahors.

7 boisseaux de terre à prendre à côté du 6e lot (lot précédent) au nord des remparts de Laroque-Bouillac. — Est. 300 l. Adj. 700 l. à Cornède de Cahors.

---

(1) Cet article et les 13 lots suivants provenaient de biens ayant appartenu à Laroque-Bouillac. Ces 14 lots figurent sur l'affiche n° 7 (biens de 2e origine, Q. 202), mais le procès-verbal d'adjudication étant incomplet, *nous n'avons* pu donner les noms des enchérisseurs pour tous les articles.

2 boisseaux de terre à prendre à côté du 7e lot (lot précédent) au nord des remparts — de Laroque-Bouillac. — Est. 80 l. Adj. 100 l. à Cornède de Cahors.

2 boisseaux 1/2 de terre, à prendre, à côté du 8e lot (lot précédent) au nord des remparts — de Laroque-Bouillac. — Est. 100 l. Adj. 110 l. à Cornède de Cahors.

5 boisseaux de terre à prendre à côté du 9e lot (lot précédent) au nord des remparts — de Laroque-Bouillac. — Est. 200 l. Adj. 400 l. à la citoyenne épouse Marc, Serres, de Cahors.

Terre à la barre, près du chemin qui va à Larroque-des-Arcs, contenant 5 boisseaux — de Laroque-Bouillac. — Est. 500 l. Adj. 1.500 l. à Cosse aîné, de Cahors.

Autre terre à la barre au nord des remparts, près du chemin de Larroque-des-Arcs, contenant 1 boiseau 1/2 — de Laroque-Bouillac. — Est. 50 l. Adj. 140 l. à Cornède de Cahors.

Autre terre à la barre dans la plaine de St-Nauphary contenant 6 boisseaux et demi — de Laroque-Bouillac. — Est. 1.200 l. Adj. 3.200 l. à la citoyenne épouse Marc Serres, de Cahors.

Autre terre, sur la rive droite du Lot, près la place publique ou promenade de la barre à côté des remparts ou muraille de la dite place contenant 1 boisseau — de Laroque-Bouillac. — Est. 40 l. Adj. 170 l. à Galiac, André, boulanger à Cahors.

29 nivôse, 14 pluviôse, an II (18 janvier et 2 février 1794)

Partie de maison et cour situées dans la rue de la fondue, derrière la ci-devant Université contenant 1/2 boisseau 1/4 environ — de Jean-Louis Latour dit Lamothe-Castanède. — Est. 3.500 l. (1).

Autre partie de maison et cour et partie de jardin contenant 1/2 boisseau 1/4 environ — de Jean-Louis Latour dit Lamothe-Castanède. — Est. 3.500 l. (1).

Autre partie de maison à rez-de-chaussée et partie de jardin contenant environ 1 boisseau et demi — de Jean-Louis Latour dit Lamothe-Castanède. — Est. 2.000 l. Adj. 2.010 l. à Gensac cadet et Langlade (2) de Cahors. Les adjudicataires furent seuls enchérisseurs.

Restant de la dite maison et jardin contenant environ 1/2 boisseau 1/4 — de Jean-Louis Latour dit Lamothe-

(1) Ces articles sont portés sur l'affiche n° 11 (Biens de seconde origine, Q. 206), mais ils ne sont pas mentionnés au procès-verbal d'adjudication (Q. 422); cependant sur l'état des ventes (Q. 390) une note fait connaître que ces deux parties de maison furent réservées « pour le magasin de l'équipement ».

(2) D'après l'affiche n° 11 (Q. 206) Langlade était propriétaire d'une maison

Castanède. — Est. 1.000 l. Adj. 1.050 l. à Gensac cadet. L'adjudicataire fut seul enchérisseur.

29 floréal, 15 prairial, an II (18 mai et 3 juin 1794)

Maison sise place de la porte-neuve — de Latapie, émigré. — Est. 2.000 l. Adj. 2.170 l. à Blanc, Pierre [qui, d'après le sommier (Q. 390) céda cet immeuble à Jeanne Reygasse, épouse Laymet (1)]. Enchérisseurs : Pélissier et l'adjudicataire.

12 et 28 messidor, an II (30 juin, 16 juillet 1794)

Bien consistant en terres labourables, vigne, jardin, petit bois, maison, basse-cour, chai, pigeonnier et écurie sis au Payrat, près de Bégoux — de Lugan, prêtre reclus, ex-curé de Bégoux — le tout est. 18.000 l. Adj. 25.020 l. à Conduché cadet (2). Enchérisseurs : Blanc, Mignot, Lagarde et l'adjudicataire.

12 messidor, 4 thermidor, an II (6 et 22 juillet 1794).

Une partie de la maison située au fond des fossés de la dite commune consistant en 5 pièces à rez-de-chaussée, 2 sur le devant et 3 sur le derrière, et une terrasse sur laquelle est pratiqué un petit jardin — de Desplats-Ducarriol, émigré. — Est. 2.400 l. Adj. 6.590 l. à Vaysset de Cahors. Enchérisseurs : Quercy, Bonhomme, Delpech et l'adjudicataire.

Seconde division de la dite maison consistant en cuisine, 2 autres pièces au rez-de-chaussée, 3 pièces en haut, galetas et terrasse où est pratiqué un jardin et basse-cour dans le bas de la dite maison — de Desplats Ducarriol, émigré. — Est. 2.000 l. Adj. 2.500 l. à Combarieu de Cahors et Bonhomme, gendre de Tailhade. Les adjudicataires furent seuls enchérisseurs ().

11 vendémiaire, 11 brumaire, an III
(2 octobre, 1er novembre 1794)

Verrerie consistant en bâtiments immenses, superbes corps de logis, fours, caves, souterrains, écuries, jardins et puits ; la dite verrerie composée de 8 fourneaux — de Lambert, condamné à mort. — Est. 60.000 l.

Ustensiles, meubles, linges, outils, etc. dépendant du

(1) D'après l'affiche (Q. 216) Laymet avait une maison et un jardin contigus à la maison vendue.
(2) D'après l'affiche (Q. 219) Conduché avait une terre contiguë au bien fonds vendu.
(3) Sur le procès-verbal d'adjudication (Q. 122) le nom de Bonhomme a été barré et remplacé par celui de Combarieu ; sur l'état des paiements (Q. 390), Combarieu et Bonhomme figurent tous les deux.

dit établissement et consistant en lits, draps de lit, chaises, tables, tamis, cannes à souffler, chaudrons, casses, et enfin tous les outils nécessaires à une verrerie — de Lambert, condamné à mort. — Est. 27.355 l.

Le tout, adj. 300.000 l. à Louis Lacroix, de Cahors faisant pour Martin-St-Agathe, de Paris. L'adjudicataire fut seul enchérisseur. Le prix de 300.000 l. se décomposait comme il suit : 255.603 fr. 02 pour les immeubles et 54.396 fr. 98, pour les meubles. De plus, la verrerie contenait de la soude et du charbon dont le paiement (12.307 fr. 78) fut effectué en 2 acomptes versés l'un le 16 nivôse, l'autre le 16 messidor, an III. Ces renseignements ont été relevés sur le sommier (Q. 390) qui contient, en outre, une note intéressante, en partie, reproduite ci-après : « Ces bien qui provenaient originairement des Jacobins de Cahors, avaient été vendus le 22 février 1791, au sieur Mostolac : Celui-ci les céda ensuite au sieur Lambert. D'après la loi du 21 prairial, an III, les héritiers du sieur Lambert ont dû toucher ce qui restait à payer par le sieur St-Agathe ou rentrer dans la propriété des biens vendus. Mais le sieur St-Agathe n'ayant point continué les paiements a dû être dépossédé par voie de déchéance. D'un autre côté, les héritiers Lambert n'ayant fait aucune démarche pour être remis en possession des biens dont il s'agit, les héritiers Mostolac, de Cahors, sont entrés en jouissance des dits biens, en vertu d'un jugement du tribunal de Cahors du 29 floréal, an X en représentation de ce qui leur restait dû par suite de la cession faite en 1791 au sieur Lambert ».

Dans les dossiers 66 *bis* et 66 *ter* (série Q. 1825 à 1830) figurent des pièces de correspondance se rapportant à une demande d'indemnité produite par les petits enfants de Lambert. Cette demande ne paraît pas avoir été prise en considération.

29 brumaire et 15 frimaire, an III
(19 novembre et 5 décembre 1794)

Maison située au faubourg Labarre — du Séminaire. — Est. 700 l. Adj. 4.080 l. à Bouissou de Cahors.

Nota. — Le procès-verbal d'adjudication (Q. 419) est incomplet, nous avons consulté l'état des paiements (Q. 388), mais nous n'avons pu donner les noms des enchérisseurs.

Maison située dans la grande rue, servant autrefois de caserne pour la gendarmerie, consistant en 2 boutiques, chambres, écuries, caves, basse-cour, etc... — de la commune de Cahors. — Est. 2.000 l. Adj. 13.000 l. à Combarieu fils, de Cahors. Enchérisseurs : Galliouste et l'adjudicataire.

Nota. — L'extrait du procès-verbal d'adjudication

(Q. 419) concernant cet immeuble est accompagné d'un acte passé le 26 nivôse, an III devant Carla, notaire ; par cet acte, Combarieu cédait à Laval, Antoine, vitrier, et à Lantuéjouls, Jean-Pierre, homme de loi, une partie des bâtisses et cour qu'il venait d'acheter. Et, en effet, Combarieu, Laval et Lantuéjouls figurent sur les états des paiements (Q. 388) comme co-acquéreurs des immeubles ayant formé l'ancienne caserne de gendarmerie.

Boutique sur la grande rue servant de boucherie appelée la campane, laquelle ne forme qu'une seule pièce sans plancher — de la commune de Cahors. — Est. 800 l. Adj. 2.050 l. à Heilles, de Cahors.

Maison avec 2 boutiques sur la grande place — de la cure de St-Pierre. — Est. 5.000 l. (1).

Jardin dont l'entrée devra être sur les fossés — du couvent des Augustins. — Est. 350 l. Adj. 2.010 l. à Parra, de Cahors.

Maison, jardin et cimetière — de la cure de St-Laurent. — Est. 1.500 l. (1).

11 et 26 nivôse, an III (31 décembre 1794 et 15 janvier 1795)

Maison — de Calmettes, prêtre déporté. — Est. 4.000 l. Adj. 21.070 l. à Alayrac de Gramat. Enchérisseurs : Jourdanet, Combarieu et l'adjudicataire (2).

12 et 28 nivôse, an III (1er et 17 janvier 1795)

Terre appelée le camp des Monges sise à Cabessut — de la commune de Cahors. Est. 300 l. Adj. 4.000 l. à Laucou, Hugues. Enchérisseurs : Richard et l'adjudicataire.

Maison nationale appelé collège de Pélegry. Est. 3.000 l. Nous n'avons pu trouver le procès-verbal de vente de cette maison qui, du reste, ne figure pas sur les états de paiements (Q. 388 et 390) à la date du 28 nivôse, an III.

25 nivôse, 11 pluviose, an III (14 et 30 janvier 1795)

Maison, grange et jardin, au faubourg Labarre, contenant 3 quartonats — de l'hôpital général de Cahors. — Est. 3.200 l. Adj. 24.240 l. à Desplats et Mercié, de Cahors.

---

(1) Ces deux articles sont inscrits sur l'affiche n° 37 (Q. 192) préparée pour la vente du 15 frimaire an III ; mais nous n'avons trouvé aucune trace de cette vente. D'ailleurs, ces deux maisons ne sont pas mentionnées sur l'état des paiements (Q. 388), où elles devraient figurer à côté des lots vendus le 15 frimaire an III.

(2) D'après les indications fournies par le sommier des paiements (Q. 390), le 21 pluviôse an III, l'acquéreur paya, en assignats, une somme de 2.107 fr. ; il fut autorisé à verser le restant du prix d'acquisition entre les mains de l'ancien propriétaire.

NOTA. — Les acquéreurs, ne payant pas, furent dépossédés ; les immeubles furent revendus, le 22 thermidor, an III, à Blanc, de Cahors, pour la somme de 64.030 l. Ces renseignements sont fournis par les décomptes et l'état des paiements (Q. 388).

Maison, grange et jardin, appelés Saint-Projet. — Est. 12.000 l.

Maison et jardin à la porte neuve — des filles de la charité, servant les Ursulines de Cahors. — Est. 2.000 l.

[Nous n'avons pas trouvé le procès-verbal de vente de ces 2 lots qui figurent sur l'affiche n° 39 (Q. 194), mais non sur l'état des paiements (Q. 388), des biens de 1re origine. D'ailleurs l'affiche n° 39 préparée pour la vente du 11 pluviôse, an III, fait connaître que lors de la première tentative d'adjudication, le 25 nivôse, an III, il n'y avait « pas eu d'enchère ».].

Maison, dans la rue de Lespinette, près du jardin des Mirepoises — des Mirepoises. — Est. 200 l. Adj. 1.500 l. à Calvet, de Cahors.

Faute de paiement par l'acquéreur, cette maison fut revendue le 22 thermidor, an III, pour 4.000 l. à Borredon, de Trébaïx. — Etat des paiements.

Chènevière dans le lieu dit « rivière de Saint-Mary, contenant 1 quarterée 2 boisselats — de l'hôpital général de Cahors. — Est. 5.400 l. Adj. 66.200 l. à Malique, de Cahors.

Faute de paiement par l'acquéreur, cette chènevière fut de nouveau vendue le 22 thermidor, an III, pour 120.020 l. au citoyen Blanc (Q. 388).

Vigne sise à Fonferrande, contenant 2 quarterées — de l'hôpital général de Cahors. — Est. 250 l. Adj. 4.100 l. à Arliac, cadet, de Cahors.

Chènevière au lieu dit « rivière de Saint-Mary » — de l'hôpital général de Cahors. — Est. 400 l. Adj. 6.010 l. à Desprats, de Cahors.

L'acquéreur n'ayant pas effectué les paiements prescrits, fut dépossédé et la chènevière revendue le 22 thermidor, an III, fut adjugée pour 12.030 l. à Pouzergues aîné.

26 pluviôse et 12 ventôse, an III (14 février et 2 mars 1795)

Grange sise dans la rue Ste-Barbe — de Desplats, émigré. — Est. 160 l. Adj. 1.780 l. à Vaysset, de Cahors. Enchérisseurs : Sotoul et l'adjudicataire.

NOTA. — Vaysset n'effectua aucun paiement et la grange fut revendue le 13 thermidor, an III (31 juillet 1795) pour la somme de 5.000 l. à Quercy, Antoine, faisant pour Vaysset.

1er, 16 vendémiaire et 28 floréal, an III
(22 septembre, 7 octobre 1794 et 17 mai 1795)

Maison située sur les fossés contenant 1 boisseau — de Lagrange-Floirac, émigré. — Est. 12.000 l. Adj. 55.020 l. à Jean-Baptiste-Marc-Antoine Delbos, greffier du tribunal criminel du département du Lot. Enchérisseurs : Larroche, Bonnamie, Caïc et l'adjudicataire.

13 thermidor, an III (31 juillet 1795)

Voir précédemment, à la date du 12 ventôse, an III, la vente d'une grange acquise d'abord par Vaysset et revendue le 13 thermidor, an III, à Quercy.

22 thermidor, an III (9 août 1795)

Voir précédemment, les notes concernant divers immeubles qui, vendus le 28 nivôse an III, ne furent pas payés et furent revendus le 22 thermidor, an III.

24 prairial et 6 fructidor, an III
(12 juin et 23 août 1795)

Biens de la commune de Cahors sis à Bégoux et à Cavaniès. Est. 1471 l., 17 s. 6 d. (375 fois le montant de la contribution foncière). Adj. 17.110 l. à Gintrand, 2e né habitant de Cahors. Enchérisseurs : Combarieu, apothicaire, Blanc, Delpech et l'adjudicataire.

Nota. — Sur le sommier (Q. 388) ont été inscrites 2 notes ; d'après la 1re, Gintrand aurait encouru la déchéance comme n'ayant pas profité de la loi du 11 frimaire an VIII pour solder le montant de son acquisition ; cependant, en l'an IV, il avait effectué 2 paiements, l'un de 490 l. 12 s. 6 d. le 6 vendémiaire, l'autre de 16.619 l. 7 s. 6 d. le 27 germinal. La 2e note fait connaître que Gintrand devait être considéré comme libéré ; mais il n'en fut pas ainsi et, par arrêté du 28 nivôse an IX, le sieur Gintrand fut déclaré déchu et les habitants de Bégoux furent réintégrés dans la possession des dits communaux. (Q. 411, table chronologique des arrêtés du Préfet et du Conseil de Préfecture du 25 germinal an VIII au 3 août 1807).

Moulin et foulon, avec toutes ses appartenances et dépendances au lieu dit Labéraudie (commune de Cahors) — de l'hôpital général de Cahors —. Est. 155.516 l. 16 s. 8 d. (soit 375 fois le montant de la contribution foncière qui était de 414 l. 14 s. 2 d. 77). Adj. 360.010 l. à Blanc Pierre, négociant à Cahors. Enchérisseurs : Brassac, cultivateur au faubourg St-Georges à Cahors et l'adjudicataire.

Petit pré — de l'hôpital général des orphelins de Cahors — (Contribution, 12 l. 16 s. 5 d. 4/10). Est. 4.808 l. 5 s. 8 d. Adj. 58.010 l. à Gensac, 1er né de Cahors. Enchérisseurs : Lapique, Bessou, cultivateur, Baffalie et l'adjudicataire.

25 prairial et 6 fructidor an III
(13 juin et 23 août 1795)

Vigne au bout de la combe d'Arnis — des petits hôpitaux de Cahors. — (Contribution, 13 l. 1 s. 28 c.). Est. 4.877 l. Adj. 6.530 l. à Gensac cadet. Enchérisseurs : Combarieu, apothicaire, Laymet, Cornède et l'adjudicataire.

Pré à Doumayré — du séminaire de Cahors. — Est. 5.495 l. Adj. 50.000 l. à Richard fils, 1er né.

25 prairial et 8 fructidor an III
(13 juin et 25 août 1795)

Chenevière aux Hortes — de l'hôpital général de Cahors. — (Contribution foncière, 8 l. 3 d. 3/10). Est. 3.005 l. 3 s. 1 d. Adj. 45.000 l. à Heilles, fils, de Cahors. Enchérisseurs : Combarieu, apothicaire, Ségurel, voiturier à Cahors et l'adjudicataire.

Chenevière à la rivière du Pal — des orphelins de Cahors. — (Contribution foncière, 2 l. 11 s. 3 d.). Est. 961 l. 13 s. 5 d. Adj. 21.000 l. à Cirice Pons, boulanger à Cahors.

Lopin de tere à Bégoux, 12 onces — du gleyage de l'ancien curé du lieu. — Est. 100 l. Adj. 8.000 l. à Gintrand, 2e né. Enchérisseurs : Pinède, Blanc et l'adjudicataire.

26 prairial et 8 fructidor an III
(14 juin et 25 août 1795)

Pièce de terre appelée la beyne — de la commune de Cahors — affermée pour 32 f. Est. 2.400 l. (soit 75 fois le prix de la ferme). Adj. 45.240 l. à Tulet, cordonnier à Cahors Enchérisseurs : Amadieu Jean-Joseph, propriétaire à Cabessut, Brassac de St-Georges, Moles aubergiste et l'adjudicataire.

Champ appelé Trépadou — de la commune de Cahors. — (Contribution foncière, 4 l. 15 s. 11 d.). Est. 1.798 l. 8 s. 9 d. (soit 375 fois le montant de la contribution). Adj. 45.000 l. à Brassac, jeune, bastié [bourrelier] au faubourg St-Georges à Cahors. Enchérisseurs : Amadieu propriétaire à Cabessut, Combarieu apothicaire et l'adjudicataire.

26 prairial et 16 fructidor an III
(14 juin et 2 septembre 1795)

2 lopins de terre sis au lieu dit les Junies (commune de Cahors) — de la commune de Cahors. — (Contribution foncière 2 l. 13 s. 11 d.). Est. 1.010 l. 8 s. 9 d. Adj. 3.400 l, à Cornède, habitant de Cahors. Enchérisseurs : Anduze, Pillat, Quercy et l'adjudicataire.

6 prairial an IV (25 mai 1796)

Bâtiment appelé l'Université consistant en 3 pièces au rez-de-chaussée et un premier sous le pavillon seulement.

Revenu net, 315 l. Est. 8.000 l. Adj. 8.000 l. à Blanc Pierre de Cahors (1).

Vieux bâtiment ayant servi de corps de garde, section du Pont-Neuf, formant une espèce de porte vis-à-vis le pont et une pièce touchant au ci-devant couvent de la Daurade, en mauvais état et tombant en vétusté — de la commune de Cahors. — Est. 500 fr. Adj. 500 fr. à Blanc Pierre, de Cahors.

Nota. — Ce bâtiment était exploité par le dit Blanc qui payait, de location, 20 fr. par an au collecteur de la commune.

Jardin sis à côté de la rue appelée des Carmes — des Ursulines de Cahors. — Est. en revenu net 80 fr., en capital 3.500 fr. Adj. 3.500 fr. à Lagarde François, de Cahors.

Nota. — L'acquéreur ne prenait qu'une partie du jardin des Ursulines et il devait établir à ses frais un mur de clôture. Le contrat de vente (Q. 396) trop long pour être inséré en entier, donne des détails intéressants sur la situation, les confrontations et l'exploitation de ce jardin des Ursulines.

Partie du bâtiment du ci-devant Bon Pasteur longue d'environ 9 toises, profonde d'environ 14 pieds, au rez-de-chaussée, comprise entre la galerie et le petit escalier — du ci-devant Bon Pasteur établissement supprimé par la loi du 18 août 1792. — Est. en revenu net 150 fr., en capital 2.700 fr. Adj. 2.700 fr. à Jean-Louis Fournié fils (2).

11 prairial an IV (30 mai 1796)

1° Partie de jardin de contenace d'une quarterée, 2 boisselats ou environ.

2° Grange, four, local pour les lessives, étables à l'aspect du couchant et 2 corps de bâtiments du côté du levant ; — le tout faisant partie du ci-devant couvent des Ursulines et contigu à la partie de jardin vendue le 6 prairial au citoyen Lagarde. — Contribution pour 1793, 256 l. 12 s. 7 d. Est. en capital 25.000 fr. Adj. 25.000 fr. à Georges Richard, premier né, imprimeur, habitant à Cahors.

Partie de bâtiment formant le 4e lot de la ci-devant maison du Bon Pasteur de 5 toises 3 pieds de longueur et 16 pieds 8 pouces de largeur — du ci-devant Bon Pasteur

---

(1) D'après les indications contenues dans le contrat de vente (Q. 396) ces bâtiments étaient affermés, en 1789, 1790, 1791, aux citoyens Lafon Joseph et Berrié Joseph ; de plus l'immeuble avait été diminué d'un quart parce qu'une partie avait été démolie pour percer la « rue de la Révolution ». Enfin, l'acquéreur devait, pendant 18 mois, prêter ce local pour loger les bois destinés à la réparation du « pont de Cahors » ou vieux pont romain au sud de Cahors.

(2) Pour cet article et, d'une façon générale, pour les biens sis à Cahors et vendus à partir de l'an IV, on relève sur les contrats de vente de précieux renseignements au sujet des confrontations, des *servitudes*, etc. Ces renseignements sont trop développés pour être reproduits dans cette publication.

— Est. en revenu net 88 livres 16 sols, en capital 1.600 l. Adj. 1.600 l. à Jeanne Baisse Delpech, domiciliée à Cahors.

12 prairial an IV (31 mai 1796)

Un boisselat de terre ayant composé partie du jardin du ci-devant Bon Pasteur et converti, depuis l'ouverture de la rue de la Révolution, en pâtus ou vacant à prendre, depuis la grande rue jusqu'à la rue fondue où ledit pâtus se termine presque en triangle — du ci-devant Bon-Pasteur. — Contribution foncière, 2 livres 2 sols. Est. en capital 600 fr. Adj. 600 fr. à Gensac François, Peyrat Jean-Baptiste, Pardel, Lagarde, officier de santé, Gacher, tailleur, Delteil, Langlade, veuve Roques.

14 prairial an IV (2 juin 1796)

Partie du bâtiment du ci-devant Bon-Pasteur, à côté de la rue de la Révolution, la dite partie du bâtiment soumissionnée le 23 floréal dernier par le citoyen Jean-Baptiste Peyrat, commissaire du Directoire exécutif près l'Administration municipale du canton de Cahors faisant pour et au nom du citoyen Cornède, ainsi qu'il résulte de sa déclaration du 14 prairial courant retenue par Rueyres, notaire de Cahors, duement enregistrée le même jour par Capdeville et portant subrogation, en faveur dudit Cornède. Le dit bien dépendant du ci-devant Bon-Pasteur, établissement supprimé par la loi du 11 août 1792 (la cote foncière ne peut être évaluée, une partie du bâtiment ayant été enlevée pour la construction de la nouvelle rue et l'autre ayant été divisée en 4 lots dont l'article présentement vendu forme le troisième à prendre du côté des fossés). Est. en revenu net 120 fr. en capital, 3.000 fr. à cause de son emplacement. Adj. 3.000 fr. à Jean-Baptiste Cornède, receveur des Domaines nationaux à Cahors.

15 prairial an IV (3 juin 1796)

1° Maison et chai situés à Bégoux, commune de Cahors, contenant 11 onces.

2° Vigne située à la Grave, même commune, contenant 8 quarterées, 2 quartons, 1 boisseau.

3° Autre vigne au dit lieu contenant 5 boisseaux.

4° Autre vigne contenant 2 quartons.

5° Autre vigne à Terre-Rouge, contenant 3 quartons.

6° Autre vigne située aux Grangils, contenant 4 quarterées, 2 quartons.

7° Autre vigne située al bosc de Boyssole, contenant 5 quarterées. Les dits biens dépendant — de Troupel frères, émigrés — et affermés par bail devant le ci-devant sénéchal de Cahors à Antoine Bessières, soumissionnaire, le 26 août 1789, moyennant la somme de 500 l. plus les

charges portées au bail évaluées à la somme de 200 l. 10 s. 2 d. Est. en revenu net, 700 l. 10 s. 2 d. en capital 15.171 l. 3 s. 8 d. Adj. 15.171 l. 3 s. 8 d. à Bessières Antoine, premier né, négociant à Cahors.

16 prairial an IV (4 juin 1796)

Maison et jardin attenant ayant ci-devant appartenu au collège de Cahors et ayant servi d'infirmerie pour le pensionnat. Les dits biens du ci-devant collège ont été réunis aux domaines nationaux par la loi du 18 août 1792 ; ils ont été affermés à Lavergne par l'Administration du district de Cahors le 4 vendémiaire an III pour 350 fr. Contribution foncière de 1793, 30 l. 17 s. 8 d. Est., en revenu net, 132 fr., en capital, 2.504 fr. Adj. 2.504 fr. à Pierret Antoine, chef de bureau près l'Administration centrale du département. Cette vente est faite à charge par l'acquéreur de donner le terrain nécessaire pour aligner la rue, le mur du jardin vendu devant être refait par les habitants de la Chartreuse, et à leurs frais.

18 prairial an IV (6 juin 1796)

Maison et terrasse avec toutes les appartenances et dépendances situées à côté des fossés et de l'établissement des Carmes déchaussés ; les dits biens confisqués en vertu de la loi du 8 avril 1792 dépendaient de Vidal Lapize-Lapannonie, émigré, et sont jouis par les demoiselles soumissionnaires désignées ci-après. Contribution, pour 1793, 336 fr. 88 c. Est. en revenu net 337 l., en capital 24.264 l. Adj. 24.264 l. à Thérèse Lapize-Lapannonie et Marie Lapize-Lapannonie.

Nota. — Le 22 messidor, an IV (10 juillet 1796), cette maison et ses dépendances furent de nouveau vendues aux mêmes demoiselles de Lapize et pour la même somme. Une note inscrite sur le sommier des paiements (Q. 390) fait connaître que ces demoiselles avaient encouru la déchéance ; le motif de cette déchéance n'est pas indiqué.

Une partie du bâtiment du Bon-Pasteur formant le 1er lot à côté de la rue fondue et de la nouvelle rue ; les dits biens du ci-devant Bon-Pasteur non affermés et dont la cote de contribution foncière ne peut être évaluée, une partie ayant été enlevée pour la construction de la nouvelle rue et l'autre ayant été divisée en 4 lots dont l'article présentement vendu forme le premier à prendre du côté des fossés. Est. en revenu net 150 fr., en capital 2.700 fr. Adj. 2.700 fr. à Pierre-Antonin Billoin, ingénieur ordinaire à Cahors.

19 prairial an IV (7 juin 1796)

Eglise de St-Maurice, près de la petite place ci devant cimetière. Est. en capital, 6.300 fr. Adj. 6.300 fr. à Geor-

ges Richard, premier né. [D'après le sommier des payements (Q. 388), Richard fit cession à Lassale Minihot et Rouquié] (1).

Moitié d'une chenevière située dans la rivière du Parc ayant appartenu à Baudus, prêtre émigré, ci-devant prieur de Bach et à Baudus, ci-devant curé de Ponteirq (par indivis) ; les dits biens affermés pour 3 années (ayant commencé à la récolte de 1795) au citoyen Lantuéjouls, homme de loi à Cahors, par bail, devant l'Administration du district vers le commencement d'octobre, moyennant 6.500 fr. Les dits biens étaient exploités en 1790 par Bruel et Rouquette, par bail (devant Labie, notaire) du 7 mars 1784 pour la somme de 240 fr. et 60 fr. de réserve, ce qui fait 300 fr. dont la moitié est 150 fr. Est. en revenu net, 150 fr., en capital, 3.300 fr. Adj. 3.300 fr. à Marie Delpech et Jeanne-Baisse Delpech, sa mère.

22 prairial an IV (10 juin 1796)

Maison située près de l'église des ci-devant Soubirous avec pâtus attenant et appartenant à la dite maison — de Lamothe-Castanède, émigré, — les dits biens exploités par Joseph Francolau, suivant bail, devant l'Administration du district, du 25 frimaire an III pour 3 années. Contribution foncière de 1793, 24 l. 11 s. 4 d. Est. en revenu net, 98 fr., en capital, 1769 fr. 14. Adj. 1.769 fr. 14 à Cluzel Hugues, maçon à Cahors.

Bâtiment du ci-devant collège dit de Rodez, à Cahors — de la commune de Cahors. — Contribution foncière pour 1793, 6 fr. 12 s. 4 d. Est. en revenu net, 350 fr., en capital, 6.300 fr. Adj. 6.300 fr. aux citoyens Vaissade, Gilou, Gélis et Bastide, tous quatre habitants de Cahors.

23 prairial an IV (11 juin 1796)

Maison, vieille église et jardin faisant partie du ci-devant couvent de St-Géry, le tout situé à côté de l'ancien et du nouveau cimetière, la partie du jardin à vendre contenant 1 quarterée, 2 quartonats, 3 boisselats, le cimetière faisant partie de l'enclos n'étant point compris dans la contenance ci-dessus — les dits biens dépendant des ci-devant religieuses Augustines de St-Géry. — Contribution foncière pour 1793, 237 fr. 17 s. 6 d. Est. en capital, 19.500 fr. Adj. 19.500 fr. à Charles Amadieu et Jean-Pierre Lamoulère de Cahors.

26 prairial, an IV (14 juin 1796)

Lambeau de terre sis à la rivière appelée Saint-Mary contenant 2 boisselats 1 once y compris le rivage — de

(1) Cette église avait été déjà vendue. Voir précédemment les ventes des 20 février, 8 et 9 mars 1791 et la note relative à l'annulation de l'adjudication de l'église.

Larroque-Fraisse, émigré. — Est. en revenu net 6 fr., en capital 132 fr. Adj. 132 fr. à Moles, Raymond, habitant de Cahors.

Maison, jardin ci-devant cimetière sis à Saint-Laurent, commune de Cahors, rue des Badernes, le long du Lot — de la cure de Saint-Laurent. — Contribution foncière en 1793, 34 livres un sol. Est en revenu net 150 fr., en capital 2.725 fr. Adj. 2.725 fr. à Moles, Raymond, de Cahors.

Vieille tour placée au passage pour aller à la rivière dans la rue Saint-Urcisse — de la commune de Cahors. — Est. en revenu net 10 fr., en capital 180 fr. Adj. 180 fr. à Valette, Antoine, tanneur à Cahors.

27 prairial, an IV (15 juin 1796)

Partie d'une maison située sur la grande rue de Cahors entrée commune avec partie de ladite maison soumissionnée par le citoyen Antoine Figeac [voir article suivant] et devant fournir passage aux propriétaires de la manufacture consistant en un corps de logis sur le devant, un corps de logis sur la droite longeant le jardin et des greniers descendant dans la manufacture et moitié du dit jardin; les dits biens dépendant du ci-devant collège de Pellegry exploités par les citoyens Gilou et Lafage, propriétaires à Cahors. Est. en revenu net 382 fr., en capital 6.935 fr. Adj. 6.935 fr. à Jean-Pierre Iffernet, de Cahors.

Partie d'une maison ayant son entrée sur la grande rue de Cahors, commune avec le citoyen Jean-Pierre Iffernet (*sic*) qui a acquis l'autre partie de la dite maison [voir article précédent], la partie (présentement) acquise par Figeac, consistant en un corps de logis placé sur le derrière de la maison et sur la gauche du jardin et qui doit fournir passage aux propriétaires de la manufacture, dans le temps des crues d'eau, les dits biens, du ci-devant collège de Pellegry, jouis par le citoyen Figeac. Est en revenu net, 92 fr. 50, en capital, 1.715 l. Adj. 1.715 l. à Figeac, Antoine, 3e né, habitant de Cahors.

28 prairial, an IV (16 juin 1796).

Maison, jardin, bûcher, écurie situés sur la rue Saint-Urcisse, près de la rivière et de la chapelle des Trépassés, contenant environ 1 quartonat de la ci-devant cure de Saint-Urcisse. — Contribution pour 1793, 66 fr. 63. Est. en capital 6.000 fr. Adj. 6.000 fr. à Plantade, Guillaume, à qui le citoyen Valette a cédé les droits de sa soumission.

Nota. — Le 13 décembre 1791, M. Plantade avait déjà acheté l'église et le cimetière de Saint-Urcisse.

29 prairial, an IV (17 juin 1796)

Friche située au tènement de la côte des Azès, contenant 5 quarterées — des ci-devant Chartreux de Cahors.

Contribution pour 1793, 1 fr. 34. Est. en revenu net 5 fr. 36, en capital 117 fr. 92. Adj. 117 fr. 92 à la citoyenne Courréjou, femme Périé de Cahors.

2 moitiés de maisons provenant de la succession de Belcastel situées l'une sur le fossé de Cahors et l'autre dans la rue fondue, les autres deux moitiés appartenand à Rosalie Chautard, comme co-héritière de Belcastel avec Joseph-Henri Chautard, son frère émigré, les dits biens (2 moitiés de maisons) confisqués sur Chautard. Les dites maisons jouies par le citoyen Amadieu, habitant de Cahors par bail du district. Contribution foncière pour 1793, 66 fr. 98. Est. en revenu net 270 fr., en capital 4.860 fr. Cette somme de 4.860 fr. « après les observa- « tions du Commissaire du directoire exécutif de l'admi- « nistration municipale », a été portée à 5.500 fr. Adj. 5.500 fr. à Rosalie Chautard, habitant Cahors.

3 messidor, an IV (21 juin 1796)

Maison comprenant 2 parties dont la seconde est jointe à la première, par-dessus la rue au moyen d'une voûte — de Lavalette-Parisot, émigré. — Contribution foncière 80 fr. Est en capital 6.500 fr. Adj. 6.500 fr. à François Dardenne, de Cahors.

21 messidor, an IV (9 juillet 1796)

Maison appelée « La maîtrise », à côté du passage du ci-devant cloître de la Cathédrale et dans l'angle où était le passage des enfants de chœur, lequel passage doit appartenir à l'acquéreur — du ci-devant Chapitre cathédral de Cahors. — Est. en capital 3.000 fr. Adj. 3.000 fr. à Jean-Pierre Bonhomme, coutelier, à Cahors.

27 messidor, an IV (15 juillet 1796)

Maison sise rue des Pénitents bleus, près de la place des dits Pénitents — de Jean Guarrigues, émigré. — Est. en revenu net 320 fr., en capital 5.760 fr. Adj. 5.760 fr. à la citoyenne Guarrigues veuve Manas, de Cahors.

29 messidor, an IV (17 juillet 1796)

Patus situé vis-à-vis l'église de Saint-Barthélémy attenant du côté du midi avec rue cul-de-sac, de manière qu'à l'entrée de la dite rue, il doit y avoir une largeur de 10 pieds entre le coin de la citoyenne Prieur (*sic*) et le coin du patus vendu et l'acquéreur ne pourra clôturer le dit patus qu'en partant de ce coin et en s'alignant (*sic*) au coin de la maison de Poujade — de la commune de Cahors. — Est. en revenu net 5 fr., en capital 110 fr. Adj. 110 fr. à Jean-Pierre Cassan, habitant de Cahors.

6 thermidor, an IV (24 juillet 1796)

Maison presbytérale attenant à la rue de Saint-Pierre et à la rue des Elus — de la cure de Saint-Pierre. — Est. en revenu net 555 fr. 56, en capital 10.555 fr. Adj. 10.000 fr. à Calméjane, Alexandre, fils, à Cahors.

12 thermidor, an IV (30 juillet 1796)

Petite grange située dans le cul-de-sac derrière le jardin du collège, au quartier de la porte neuve et séparée des possessions du collège par la dite rue, de 10 pieds de large sur 15 de long — du collège de Cahors. — Est. en revenu net 8 fr. 33, en capital 150 fr. Adj. 150 fr. à Dominique-Joseph Laymet, habitant de Cahors.

16 thermidor, an IV (3 août 1796)

La moitié des biens ci-après disignés : 1° Terres labourables et vignes à la côte de Lapoujade; — 2° Vigne et liots séparés du domaine à la côte de Lapoujade; — 3° liots au pont de campagne; — 4° Terres labourables et vigne à Rodebuse; — 5° Vigne appelée Tournié; — 6° Terres labourables, prés, vignes, friches et île; le tout contigu sauf là où les chemins de Paris, de Mercuès et de Combe-carrière se trouvent entre les dits articles faisant le corps du domaine de Vaxis, Monplaisir, Combe-carrière et Tournié ; — 7° 3 maisons l'une à Monplaisir avec chai et étable, l'autre, à Gourri avec grange et étable et la 3° à Vaxis, composée de bâtiments pour le maître et pour le bordier ; — 8° une maison à Cahors place des petites boucheries. Tous lesquels biens ci-dessus désignés contiennent 147 quarterées 2 boisseaux 3 onces et sont situés dans la commune de Cahors. La dite moitié des dits biens donnée à Ambroise-Gaspard Regourd par Gaspard-Xavier Regourd, son père, suivant acte devant Rueyres, notaire, à Cahors, du 1er décembre 1790 (vieux style). La dite donation faite sous la réserve expresse de la jouissance et usufruit sur la tête du dit Regourd, père — les dits biens provenant d'Ambroise-Gaspard Regourd, émigré. — Est. (pour la dite moitié), en revenu net, 3.558 fr. 13 c. et, en capital, 76.756 fr. 90 laquelle somme doit être portée à celle de 80.000 fr. conformément à l'estimation précédemment faite dans la sus-dite donation du 1er décembre 1790 (vieux style), à la charge par l'acquéreur de laisser jouir le dit Gaspard-Xavier Regourd, pendant sa vie ou bien qui de droit pendant la vie du dit Regourd et de laisser jouir le dit fermier actuel de ces biens pendant le temps qu'il en a le droit conformément à son bail. Adj. 80.000 fr. à Relhié, Etienne, 1er né, procureur fondé de la citoyenne Jeanne Regourd, de Cahors. Pour laquelle somme de 80.000 fr. la dite Jeanne Regourd n'est tenue de payer

que celle de 60.000 fr. à cause de l'usufruit réservé au dit Regourd, père.

2 boutiques et patus joignant au quartier de la citadelle — de la commune de Cahors. — Est. en revenu net 50 fr., en capital 900 fr. Adj. 900 fr. à Deloncle, juge au tribunal civil de Cahors

28 thermidor, an IV (15 août 1796)

Friche située au tènement de la côte des Azés contenant environ 3 quarterées 2 boisselats — des ci-devant Chartreux. — Est. en revenu net 8 fr., en capital 176 fr. Adj. 176 fr. à Pujol, Antoine, cordonnier, à Cahors.

25 fructidor, an IV (11 septembre 1796)

Petit patus situé près du rocher de Labarre et de la place dite de Gaillard et attenant la maison de l'acquéreur ci-après désigné contenant environ 18 pieds de longueur sur 16 de largeur — de la commune de Cahors. — Est. en revenu net 1 livre 4 sols, en capital, 26 l. 8 sols. Adj. 26 l. 8 s. à Jean-Iong Cammas.

1er jour complémentaire, an IV (17 septembre 1796)

Maison, cour, arrière-cour, patus et jardin attenant la rue qui conduit à la place Saint-Jacques — de Fontanis, frères émigrés. — Est. en capital 5.330 fr. Adj. 5.330 fr. à Jean-Baptiste-Marc-Antoine Delbos, de Cahors ; le prix de vente 5.330 fr. a été ramené à la moitié, 2.665 fr. parce que l'usufruit était réservé à la citoyenne Deslacs, veuve Fontanis, laquelle veuve était, au moment de la vente, âgée de moins de 50 ans et mère de deux enfants émigrés.

Maison et jardin attenant, sis à Cahors, section de Valendre, évalués par les experts du département et de la veuve qui acquiert à la somme de 29.200 fr.

Comme dans la succession de feu Laroche-Lambert père (père commun de l'émigré Laroche-Lambert et de feu le mari de la veuve qui acquiert) et dans le partage autorisé par l'Administration, il y a une autre maison cédée à la municipalité de Cahors et estimée par les mêmes experts au prix de 15.000 fr., le prix de la maison soumissionnée est réduit à 14.200 fr. Et comme les enfants de la soumissionnaire ont la moitié de la dite maison du chef de feu leur père, la soumission ne tombe plus que sur la portion de maison qui reviendrait à la Nation. Les dits biens provenant de la succession de Laroche-Lambert, père d'émigré. Est. en revenu net 400 fr., en capital 7.100 fr. Adj. 7.100 fr. à Marianne Fabre, veuve Laroche-Lambert, de Cahors.

3° jour complémentaire, an IV (19 septembre 1796)

Un quart de maison sise rue du portail garrel donnant sur les fossés et sur la rue fondue. Le surplus de la maison appartient à la soumissionnaire et à son père, et le quart soumissionné provient de Bernardine Belcastel, mère de la soumissionnaire et revient à Joseph-Henri Chotard, frère de la dite soumissionnaire. Est. (pour le quart), en revenu net 112 fr. 10 s., en capital 2.025 fr. à Rosalie Chotard, de Cahors.

5° jour complémentaire, an IV (21 septembre 1796)

Maison, jardin, grange, ancien passage et dépendances du ci-devant grand archidiaconé sis près la petite place Saint-Jacques, sous les réservations en faveur de la Nation pour la commodité des greniers publics voisins (réservations) qui consistent en ce que le patus est abandonné à la Nation à la réserve de 24 pieds, à prendre du mur de l'archidiaconé, après lesquels 24 pieds il sera bâti, à la hauteur de clôture, un mur aux frais de l'acquéreur et sous les obligations de fermer les portes aboutissant au cloître de la ci-devant cathédrale — du ci-devant archidiaconé de Cahors. — Est. en capital 14.000 fr. Adj. 14.000 fr. à Jean-Louis Galdemar, habitant de Cahors.

8 brumaire, an V (29 octobre 1796)

Cour sur le devant, 2 locaux ou bouges, le logement du gardien avec une salle par-dessus, une tour, une écurie, chai et greniers à foin par-dessus avec un couloir qui communique à la rue de la ci-devant chantrerie et autres appartenances, le tout attenant la maison de l'acquéreur et l'église épiscopale — du ci-devant évêché de Cahors. — Est. en revenu net 200 fr., en capital 3.600 fr. Adj. 3.600 fr. à Jean Conduché, cadet, marchand, à Cahors.

9 frimaire, an V (29 novembre 1796)

Patus — de Fondanis-Pechvigairal, émigré. — Est. 300 fr. Adj. 300 fr. à Lafargue, Antoine, tailleur, rue du Portail Garrel, à Cahors.

Nota. — Lafargue était déjà propriétaire d'une maison contiguë au patus acheté par lui. Cet acquéreur devait réparer un mur de clôture et fermer en maçonnerie une porte de communication.

14 et 19 nivôse, an VI (3 et 8 janvier 1798)

Domaine de Vaxis avec toutes ses dépendances provenant du partage fait entre la Nation et le citoyen

Regourd, père d'émigrés. Est. 10.000 fr. Mise à prix 7.500 fr. Adj. 209.000 fr. à Jean-Pierre Desprats, dit Chevrier, habitant de Cahors. Enchérisseurs : Delpech, Brecy, Quercy et l'adjudicataire.

Nota. — Faute de paiement, cet acquéreur fut dépossédé et le 18 germinal, an VI, ce même domaine fut revendu à Roaldès, pour 323.000 fr. (Voir ci-après.)

7 et 12 pluviôse, an VI (26 et 31 janvier 1798)

Maison sise derrière le bâtiment appelé la ci-devant Université — de Lamothe-Castanède, émigré. — Est. 7.000 fr. Mise à prix 5.250 fr. Adj. 211.000 fr. à M. Agar, propriétaire à Mercuès. Enchérisseurs : Cornède, Joly, Carriol et l'adjudicataire.

Nota. — Cet acquéreur fut dépossédé faute de paiement et, les 11 et 16 floréal an VI (30 avril et 5 mai 1798), cette maison fut revendue et adjugée pour 215.000 fr. à Salgues, de Pasturat.

9 et 14 pluviôse, an VI (28 janvier et 2 février 1798)

Jardin et échoppe aux Hortes, contenant 2 boisseaux, provenant du partage fait entre la Nation et le citoyen Roaldès père à la suite de l'émigration de Roaldès, fils premier né. Est. 1.000 fr. Mise à prix 750 fr. Adj. 30.300 fr. à Fournié, fils, chef de bureau de l'administration centrale du Lot. Enchérisseurs : Blanc, Gombault, Bonnamie, Heilles, Joli et l'adjudicataire.

13 et 18 germinal, an VI (2 et 7 avril 1798)

Domaine de Vaxis appelé vulgairement de Gourri tel que le jouit le citoyen Desprats père, dit peigneur, fermier actuel et que le citoyen Reilhé, bailliste du dit domaine, a laissé dans la jouissance à titre de ferme, provenant du partage fait entre la Nation et le citoyen Regourd, père d'émigrés. Est. 10.000 fr. Mise à prix 7.500 fr. Adj. 323.000 fr. à Guillaume Roaldès de Cahors qui a fait cession au citoyen Regourd. Enchérisseurs : Heilles, Gensac et l'adjudicataire.

Nota. — Ce domaine avait été vendu une première fois le 19 nivôse, an VI, mais cette vente avait été annulée (Voir précédemment).

11 et 16 floréal, an VI (30 avril et 5 mai 1798)

Maison sise derrière l'Université — de Lamothe-Castanède, émigré. — 1re mise à prix 5.250 fr. Adj. 215.000 fr. à Salgues, de Pasturat.

Nota. — Cette maison avait été déjà mise en vente les 7

211.000 fr. Voir précédemment aux dates des 7 et 12 pluviôse, an VI.

11 et 16 prairial, an VI (30 mai et 4 juin 1798)

Vigne au pech de Castanié contenant 3 quartons 2 boisseaux — du citoyen Mostolac, émigré. — Est. 300 fr. Mise à prix 225 fr. Adj. 10.900 fr. à Pradel, conservateur des hypothèques, à Cahors. Enchérisseurs : Lestieu, Calméjane et l'adjudicataire.

2 et 8 messidor, an VI (20 et 26 juin 1798)
4 et 9 pluviôse, an VII (23 et 28 janvier 1799)

Chènevière à la rivière du Pal (section F., n° 76) provenant du partage fait entre la Nation et le citoyen Leblanc, père d'émigré, — Est. 5.230 fr. Mise à prix 3.900 fr. Adj. 405.000 fr. à Sotoul, aubergiste, à Cahors. Enchérisseurs : Galtié, Lestieu, Desprat, Queyras et l'adjudicataire.

Nota. — Sotoul, acquéreur le 8 messidor, an VI, ne paya pas et cette chènevière fut revendue les 4 et 9 pluviôse, an VII (23 et 28 janvier 1799) en 4 lots comme il est indiqué ci-après :

1er lot contenant 7 boisselats. Mise à prix 800 fr. Adj. 1.800 fr. à Pierre Lafage, juge de paix de la section de Labarre, à Cahors. Enchérisseurs : Fonssagrive, Serres, Galtié et l'adjudicataire.

2e lot contenant 7 boisselats. Mise à prix 800 fr. Adj. 1.800 fr. à Pierre Lafage, propriétaire à Cabessut et juge de paix de la section de Labarre, à Cahors. Enchérisseurs : Miquel, Galtié, Serres et l'adjudicataire.

3e lot contenant 7 boisselats. Mise à prix, 800 fr. Adj. 1.800 fr. à Pierre Lafage, propriétaire à Cabessut et juge de paix de la section de Labarre, à Cahors. Enchérisseurs : Lestieu, Fonsagrive et l'adjudicataire.

4e lot contenant 7 boisselats. Mise à prix 800 fr. Adj. 1.650 fr. à Pierre Lafage, propriétaire, à Cabessut, juge de paix de la section de Labarre. Enchérisseurs : Miquel, Lestieu, Galtié et l'adjudicataire.

Chènevière à la rivière du Pal (section F., n° 72) provenant du partage fait entre la Nation et le citoyen Leblanc, père d'émigré. — Est. 2.100 fr. Mise à prix 1.575 fr. Adj. 116.000 fr. à Sotoul, cabaretier, à Cahors. Enchérisseurs : Rouquié, Lafourcade et l'adjudictaire.

Nota. — Sotoul, acquéreur le 8 messidor, an VI, ne paya point et cette chènevière fut revendue les 4 et 9 pluviôse, an VII (23 et 28 janvier 1799), en 2 lots, comme il est indiqué ci-après :

1° Lopin de terre formant le 1er lot d'une chènevière située à la rivière du Pal (section F., n° 72) contenant 5 boisselats et demi. Mise à prix 660 fr. Adj. 1.250 fr. à

François Serres ou Sers, de Cahors. Enchérisseurs : Galtié, Miquel et l'adjudicataire.

2° Lopin de terre formant le 2e lot d'une chènevière située à la rivière du Pal (section F., n° 72), contenant 5 boisselats et demi. Mise à prix 660 fr. Adj. 1.450 fr. à François Serres ou Sers et Gabriel Cazes, de Cahors. Enchérisseurs : Galtié, Gombault et les adjudicataires.

8 et 13 ventôse, an VII (26 février et 3 mars 1799)

Corps de domaine appelé d'Arnis, avec toutes ses dépendances consistant en maison pour le bordier, basse-cour, étables, jardin, terres labourables, vignes, bois, friches, le tout de contenance d'environ 300 quarterées, ensemble les cabaux qui consistent en 2 paires de vaches, 28 moutons ou brebis, 2 charrettes, 2 cuves et tous autres outils aratoires, etc..., le dit domaine touchant, d'un côté, le chemin de Cahors à Lalbenque. — NOTA. — Ne sont point comprises dans la vigne 3 quarterées de vigne qui appartiennent aux citoyens Carriol et qui ont été cédées pour droit de confrontation — de Montagut, émigré. — Revenu 900 fr. Mise à prix 7.200 fr. (soit 8 fois le revenu). Adj. 14.200 fr. à Hugues Laucou, boulanger, habitant de Cahors, lequel a déclaré acquérir tant pour lui que pour les citoyens François Rouquié, aubergiste, de Cahors et Géraud, Miquel, propriétaire à Larroque-des-Arcs. Enchérisseurs : Richard, 1er né, Cornède, Richard, 2e né, Joli, 2e né et les adjudicataires.

21 et 27 messidor, an VII (9 et 15 juillet 1799)

Petit patus situé au faubourg Saint-Georges près de la maison du citoyen Brives cadet, et de la montagne Saint-Cirq — de la commune de Cahors. — Est. 60 fr. Adj. 200 fr. à Brives, cadet. Enchérisseurs : Filières, Cayla et l'adjudicataire.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de mes sentiments bien respectueux et dévoués.

Victor FOURASTIE.



CAHORS, IMPRIMERIE COUESLANT *(personnel intéressé)*. — 29.727

ARCHIVES

RAPPORT de l'Archiviste départemental

Cahors le 1er juillet 1925.

MONSIEUR LE PRÉFET,

J'ai l'honneur de vous adresser mon rapport sur le fonctionnement du service des archives pendant la période comprise entre le 1er juillet 1924 et le 30 juin 1925.

Local. — Le concierge ayant un logement éloigné du portail d'entrée ne peut pas entendre les appels provenant de l'extérieur. C'est pour ce motif que M. Barret a demandé l'installation d'une sonnerie ou d'une cloche qu'une personne placée au dehors de l'immeuble puisse mettre en mouvement.

M. Toulouse, architecte, a fait procéder, récemment, à une révision de la toiture qui laissait passer l'eau en de nombreux endroits. Cette révision doit être faite assez fréquemment parce que les bâtisses situées au couchant ont une partie du toit dirigée vers le bâtiment principal qui est plus élevé. Aussi lorsque le chéneau est encombré de feuilles mortes et de débris divers, la pluie, déjà arrêtée par l'un des murs de ce bâtiment principal, déborde et descend dans les chambres.

Dons, réintégrations, versements. — M. le Directeur des Contributions directes, M. le Trésorier Payeur, les bureaux de la Préfecture m'ont envoyé des rôles et matrices d'impôts, des registres de comptabilité, des carnets à souche, des comptes de gestion et des dossiers très nombreux concernant les affaires communales, les chemins, le service hydraulique, etc...

Conformément aux instructions contenues dans la circulaire du 31 janvier 1925, M. Millau, gardien-chef à la prison de Cahors, m'a remis tous les registres terminés depuis plus de 60 ans et sur lesquels figurent les personnes traduites en Cour d'Assises, ou condamnées par le tribunal correctionnel et aussi celles arrêtées pour dettes. Je me suis rendu à Figeac et puis à Gourdon où MM. Lavaud et Gardoni m'ont livré des registres d'écrou et des volumes divers visés par la circulaire précitée. Ces livres contien-

nent des indications intéressantes ; les vagabonds arrêtés étaient conduits par les gendarmes d'une caserne de gendarmerie à l'autre pour être ramenés dans la commune où ils étaient nés. Tous ceux originaires du Cantal faisaient un séjour à la prison de Figeac.

Cette année, encore, M. Brutails m'a fait parvenir, au nom de Mlle de Chasteignier, un parchemin et un cahier (papier) petit in-4°. Sur le parchemin est écrit le texte-roman d'un acte passé à Puy-l'Evêque, daté du 25 janvier 1399 (1400) et portant reconnaissance pour une terre et une vigne. Le cahier comprend 8 feuillets écrits au recto et au verso ; le texte latin a trait à un différend survenu entre les frères Lagarde et Bernard Dupuy de Lacherie, au sujet de terres situées dans des lieux voisins de Puy-l'Evêque. Le 28 août 1478, l'Official de Cahors prononça l'excommunication provisoire contre les frères Lagarde qui n'avaient pas exécuté les clauses d'un accord consenti par eux en 1475.

M. Giraudy d'Antony, demeurant, avenue de Selves, à Sarlat, m'a fait connaître qu'il possède et qu'il donnera plus tard aux archives du Lot des lettres de membres de la famille du maréchal Bessières, duc d'Istrie, et de la duchesse d'Istrie, née de Lapeyrière. En attendant ce versement important, j'ai reçu de M. d'Antony : *a*) une généalogie de la famille d'Antony ; *b*) une lettre adressée au « Citoyen Ministre de la Guerre » et enregistrée le « 19 floréal » (sans date plus précise). Cette lettre est relative au logement des officiers domiciliés à Dunkerque ; elle porte la signature de « Bessières » « commandant, par intérim, la place de Dunkerque » et elle peut, à mon avis, être attribuée au général *Bertrand* Bessières qui était un frère du maréchal *Jean* Bessières, duc d'Istrie. L'écriture et la signature de la missive envoyée par M. d'Antony sont, en effet, différentes de celles qu'on voit dans une pièce de correspondance (série T du Lot), écrite le 23 floréal, an XI par *Jean* Bessières, pour annoncer au préfet Bailly la création d'un lycée à Cahors.

J'ai trouvé au courrier sans lettre d'envoi, les pièces désignées ci-après :

1° Un parchemin contenant un acte latin passé à Capdenac le 21 novembre 1530, devant Pierre Bardet, notaire, et portant vente d'une terre par Antoine et Guillaume Vaure en faveur de Jean Roque.

2° Autre parchemin contenant le texte latin d'une reconnaissance consentie le 13 août 1469, par Jeanne del Batut, du lieu de L'Hôpital-St-Jean (Sarrazac) ; laquelle Jeanne del Batut avait pris à fief de noble Pierre de Giscard, sieur de Cavagnac, une pièce de terre sise au terroir d'Ardenne.

3° Un mandement (portant en tête le nom de François Annibal d'Estrée, sénéchal du Quercy), enjoignant aux huissiers de contraindre Jean Fabre à payer une somme de 22 livres à la dame Elisabeth, marquise de Lacapelle (26 septembre 1653).

Classement, dépôt légal, recherches, expéditions, inventaire. — Il reste encore à mettre en place un certain nombre de dossiers dont la plupart sont parvenus depuis peu au dépôt départemental. Le service du dépôt légal n'a donné lieu à aucune difficulté. Les recherches ont atteint le nombre total de 960 dont 422 pour le 2e semestre de 1924 et 438 du 1er janvier au 30 juin 1925. Ces chiffres comprennent les demandes de renseignements formulées par lettres. Le 13 janvier dernier, j'ai versé à la Trésorerie, au profit du département, une somme de 21 francs provenant du produit des expéditions. J'ai reçu et j'ai fait payer, sur les crédits de 1924, 410 exemplaires de chacune des feuilles Nos 45, 46, 47 de la Table générale de l'Inventaire.

Inspection des archives communales

Cette année, j'ai visité les archives communales des localités désignées ci-après : Cabrerets, Cénevières, Cuzac, Felzins, Lamothe-Fénelon, Lentillac près Figeac, Loupiac, Lunan, Masclat, Montredon, Payrac, St-Chels, St-Félix, St-Perdoux, Viazac, Le Vigan.

Il n'y a pas d'observations importantes à faire sur ces dépôts qui sont bien tenus et où je n'ai découvert aucune pièce présentant un grand intérêt au point de vue historique. Cependant j'ai remarqué :

A *Cuzac,* des délibérations relatives à la réquisition des grains et des métaux (14 fructidor an II, 5 frimaire an III).

A *Felzins,* deux registres paroissiaux de 1770 à 1792.

A *Lentillac,* deux lettres datées de septembre 1770 et relatives à des dispenses de bans ; elles émanaient : l'une de Mgr de Cheylus, évêque de Cahors, l'autre de Mgr Champion de Cicé, dont les armes peuvent être lues comme il suit : Ecartelé, aux 1 et 4 d'argent à 3 écussons bandés d'argent et de sable posés 2 et 1 ; aux 2 et 3 de gueules à la fasce d'hermine. L'écu est surmonté d'une couronne de marquis.

Jérôme-Marie Champion de Cicé, né à Rennes en 1735, fut évêque de Rodez en 1770 et archevêque de Bordeaux en 1781. Membre de la Constituante, ce prélat était Garde des sceaux, lorsque cette Assemblée, le 12 juillet 1790, décréta la Constitution civile du Clergé. Démissionnaire peu après, il passa en Angleterre et ne revint en France qu'après la signature du Concordat. Il était archevêque d'Aix lorsqu'il mourut en août 1802.

A *Loupiac* (commune formée en 1840), des délibérations intéressantes signalées par M. Cayrol, instituteur. Ces délibérations ont trait à la plantation d'arbres et à la célé-

bration du centenaire de la Révolution (5 mai 1889), à la fête de la Victoire (11 novembre 1918), à l'inauguration d'un monument aux morts (16 novembre 1924).

A *Lunan*, un registre contenant des délibérations du Conseil et des actes de l'état-civil. Le 10 germinal an VI, 34 citoyens, âgés de plus de 60 ans, se réunirent à la mairie et procédèrent à la nomination d'un président, d'un secrétaire, etc... qui jurèrent « haine à la Royauté et fidé« lité à la République ». Le 2 mai 1812, le Conseil acheta une maison avec jardin pour le logement du curé.

A *Montredon*, un volume sur lequel furent relevés les baptêmes, les mariages et décès survenus de 1737 à 1780. Ce livre ne figurait pas sur l'inventaire de 1851.

A *St-Chels*, 2 cadastres de 1659 dont l'un indique les redevances en argent, en cire, etc... que les habitants devaient payer au seigneur du lieu.

A *St-Félix*, un cadastre de 1608 en mauvais état.

MM. les Instituteurs, en exercice ou retraités, qui classent, en ce moment, les archives communales, sont : MM. Pechberty, à Cénevières ; Delbos, à Lamothe-Fénelon ; Cayrol, à Loupiac ; Masbou à Lunan ; Peyrille, à Masclat ; Garrigou, à St-Chels ; Fabre, à St-Félix ; Lacavalerie, à St-Perdoux.

Au cours de la session de septembre 1924, le Conseil général me donna une preuve de sympathie en m'adressant des remerciements pour mes communications relatives aux aliénations des biens du clergé et des émigrés, effectuées de 1792 à l'an VII, dans la commune de Cahors. Je prie MM. les membres de l'Assemblée départementale et particulièrement M. de Monzie, Président, aujourd'hui Ministre de l'Instruction publique, de vouloir bien agréer l'expression de ma vive reconnaissance. Des encouragements aussi précieux me permettent d'espérer qu'un accueil bienveillant sera réservé à l'insertion (faite ci-après) de la suite de mon travail sur la vente des biens nationaux.

⁂

Albas

22 novembre 1791

Terre labourable dans le vallon de Cenac — de la cure d'Albas. — Est. 150 l. Adj. 700 l. à Salives d'Albas. Enchérisseurs : Périé et l'adjudicataire.

Vigne, au terroir de las Vidalos — de la cure d'Albas. — Est. 350 l. Adj. 800 l. à Vieussens d'Albas. Enchérisseurs : Périé et l'adjudicataire.

Vigne, au terroir de la Birabeautes — de la cure d'Albas. — Est. 30 l. Adj. 80 l. à Chauderat (1). Enchérisseurs : Périé, Barbissou et l'adjudicataire.

12 mars 1793

Maison sur la place d'Albas — des Mirepoises. — Est. 1.025 l. Adj. 1.650 l. à Pagès, d'Albas. Enchérisseurs : Jean-Pierre Boissières et l'adjudicataire.

Petit jardin situé à la Coste del Mech — des Mirepoises. — Est. 105 l. Adj. 700 l. à Pagès, d'Albas. Enchérisseurs : Conduché, Couture et l'adjudicataire.

Métairie située à la rivière basse consistant en maison, grange, pâtus, terre labourable, vigne, bois et châtaignal, le tout contigu ; vigne dépendant dudit domaine, sise à las Castagnals et pré situé à la combe de Baldou, dépendant aussi dudit domaine — des Mirepoises. — Est. 21.900 l. (2).

14 mai 1793

Biens fonds consistant en une maison, terres, vignes et prés (à l'exception d'une maison et jardin déjà vendus et d'une vigne, terre et rivage, situés au Pech Delgal, à vendre) — des Mirepoises. — Est. 35.405 l. Adj. 85.100 l. à Bataille, d'Albas. Enchérisseurs : Carrié et l'adjudicataire

Vigne, terre et rivage situés au pech Delgal — des Mirepoises. — Est. 800 l. (1) [Cet article paraît être celui indiqué ci-après comme vendu le 20 prairial, an IV, à Jouffrau, moyennant 812 fr. 24].

Maison autrefois du citoyen Labouissette — de l'Evêque de Cahors. — Est. 1.800 l. (3) [Cette maison est probablement celle indiquée ci-après comme vendue le 27 messidor, an IV, pour 1.800 fr. à Couture-Mirandol].

Autre maison, autrefois chai, jouie par le citoyen Couture — de l'Evêque de Cahors. — Est. 750 l. (3).

---

(1) Cet acquéreur figure sous le nom de Chaudrieu, sur le décompte et sur l'état des paiements.

(2) Ce lot qui est inscrit sur l'affiche n° 27 (Q. 187), préparée pour l'adjudication du 12 mars 1793, n'est pas mentionné sur le procès-verbal de la vente effectuée à cette date (12 mars 1793). D'ailleurs, je n'ai trouvé aucun décompte de paiement de ce lot.

(3) Ces articles, inscrits sur l'affiche n° 28, devaient être vendus le 14 mai 1793, mais ils ne sont pas mentionnés sur le procès-verbal d'adjudication.

20 prairial, an IV (8 juin 1796)

Moulin à 3 meules, sur la rivière du Lot, avec terre attenante, contenant 3 quartes, 3 quartons, 3 boisseaux et demi ; plus un jardin, ci-devant friche, contenant un quarton, demi-boisseau — de l'Evêché de Cahors. — Les dits biens, exploités en 1790, par le citoyen Couture, d'après un bail à locatairie, non revêtu des formalités prescrites par les lois ; le dit bail fait au prix de 1.000 fr. sans aucune réserve que le paiement des contributions. — Est. 25.681 fr. 61. Adj. 25.681 fr. 61, à Marie Couture, née Guilhou, d'Albas.

Terre, vigne et rivage, au tènement Del Gal, contenant 1 quarte, 2 quartons, 2 boisseaux, des ci-devant Mirepoises. Contributions pour 1793, 9 fr. 23. — Est. en revenu net, 36 fr. 92, en capital, 812 fr. 24. Adj. 812 fr. 24, à Louis Jouffrau, d'Albas.

27 messidor, an IV (15 juillet 1796)

Maison sise sur la grande rue d'Albas, près d'une vieille tour — de l'Evêché de Cahors. — Est. en revenu net, 100 fr., en capital, 1.800 fr. Adj. 1.800 fr., à Bertrand Couture-Mirandol, d'Albas.

Anglars

13 décembre 1791

Vigne — de la cure d'Anglars. — Est. 25 l. Adj. 30 l. à Richard, faisant pour Delfour, négociant d'Albas. L'adjudicataire fut seul enchérisseur (1).

10 vendémiaire, an V (1er octobre 1796)

Petit lopin de terre, ci-devant jardin, situé près le bourg d'Anglars, contenant 2 boisselats 1/4 ou environ, mesure de Cahors — de la cure d'Anglars. — Est. en revenu net, 10 fr., en capital, 239 fr. 80. Adj. 239 fr. 80 à Melchior Salives, habitant de Castelfranc.

Maison presbytérale, basse-cour et pâtus joignant, contenant environ 1 boisselat — de la cure d'Anglars. — Est. en revenu net, 20 fr., en capital, 360 fr. Adj. 360 fr. à Labarre Jean, de Castelfranc, représenté par le citoyen Melchior Salives.

---

(1) Cette vigne et 2 autres articles, en nature de terre et vigne, figuraient sur l'affiche n° 16 (Q. 178), préparée pour les ventes des 31 mai et 1er juin 1791. Mais à cette dernière séance, la vente de ces 3 lots, sis à Anglars et dépendant de la cure du lieu, fut ajournée faute d'enchérisseurs.

Aujols

10 mai, 7 juin 1791

Terre servant anciennement de sol (1) — de la cure d'Aujols. — Est. 300 l. Adj. 355 l. à Roques Jean, d'Aujols. Enchérisseurs : Toussaint et l'adjudicataire.

22 novembre 1791

Petit clos attenant le cimetière — de la cure d'Aujols. — Est. 120 l. Adj. 135 l. à Conquet Pierre. Enchérisseurs : Périé et l'adjudicataire.

5 juin 1793

Grèze ou friche, appelée la Coste del Vicari — de la cure d'Aujols. — Est. 20 l. Adj. 215 l. à Vidié, faisant pour Ausset Jean, d'Aujols. Enchérisseurs : Toussaint et l'adjudicataire.

Friche au terroir des Groupatières — de la cure d'Aujols. — Est. 2 l. Adj. 43 l. à Riols (2). Enchérisseurs : Toussaint et l'adjudicataire.

2 et 7 nivôse, an VI (22 et 27 décembre 1797)

Maison située à Aujols, avec toutes ses dépendances, du ci-devant collège de Cahors. — Est. 450 fr. Adj. 2.010 fr. à Quercy Antoine, propriétaire à Montdoumerc. Enchérisseurs : Lestieu, Arpigne et l'adjudicataire.

Bach

10 mai, 7 juin 1791

Terre au terroir del Maillol — de la cure de Bach. — Est. 850 l. Adj. 1.210 l. à Quercy Antoine, faisant pour Guiral Antoine (3). Enchérisseurs : Toussaint et l'adjudicataire.

Autre terre à Bach — de la cure de Bach. — Est. 700 l. (4).

10 mai, 16 juin 1791

Chenevière de la cure de Bach. Est. 80 l. (4).

---

(1) Sol ou aire pour battre le blé.

(2) Riols ne paya pas et cet article fut revendu le 22 thermidor, an III (9 août 1795), à Conquet, d'Aujols, pour la somme de 65 l.

(3) Cet acquéreur fut dépossédé faute de paiement et cette terre fut de nouveau vendue le 24 septembre 1793. Il y eut deux enchérisseurs : Calmette Pierre et Blanc Pierre ; ce dernier fut adjudicataire au prix de 865 l., mais il fit une cession en faveur de Calmette Pierre, suivant acte du 30 novembre 1793, devant Bonays, notaire à Cahors.

(4) La vente de ces 2 articles n'eut pas lieu par suite du manque d'enchérisseurs.

7 juin 1793

Petit enclos dans lequel se trouve une maison — de la cure de Bach. — Est. 100 l. Adj. 350 l. à Marty Etienne, de Belfort. Enchérisseurs : Bru, Calmette, Martin, Quercy et l'adjudicataire (1).

21 vendémiaire, 8 brumaire, an II (12, 29 octobre 1793)

Pièce de terre et petit cambou, contenant 1 quarterée, 1 quartonat, 2 boisselats — de Gorenflau-Moreau. — Est. 1.500 l. Adj. 2.430 l. à Guiral. Enchérisseurs : Galau et l'adjudicataire.

Maison, sol, cour, écurie, grange, jardin, vigne, terre labourable et four, le tout joignant et contenant 3 quarterées, 3 quartonats — de Baudus, cadet, émigré, ci-devant curé de Bach. — Est. 3.500 l. Adj. 6.670 l. à Anduze Pierre-Louis, de Cahors. Enchérisseurs : Calmette, Bés et l'adjudicataire.

Pièce de terre labourable (formant le restant de l'article précédent) avec une petite grange et une haie double, contenant 3 quarterées, 1 quartonat — de Baudus, émigré, ci-devant curé de Bach. — Est. 2.000 l. Adj. 4.630 l. à Anduze Pierre-Louis, de Cahors. Enchérisseurs : Calmette, Bès et l'adjudicataire.

26 novembre 1793

Terre ou chenevière, située près du cimetière — du curé de Bach. — Est. 80 l. Adj. 220 l. à Galiouste, de Bach. Enchérisseurs : Calmette, Guiral et l'adjudicataire.

Restant de la pièce de terre qui a servi à faire le complément du jardin du curé — du curé de Bach. — Est. 400 l. (La municipalité demanda que cet article ne fût pas vendu et l'adjudication n'eut pas lieu).

1er prairial, an III (20 mai 1795)

Terre contenant 1 quarterée, 1 quarton, 1 boisseau — de la cure de Bach. — Adj. 3.160 l. à Anduze, de Cahors (2)

---

(1) Ce lot avait été mis en vente une première fois le 16 juin 1791 mais aucun acquéreur ne s'était présenté. La vente du 7 juin 1793 resta aussi sans effet, et ce bien de nouveau mis en adjudication le 22 thermidor, an III, fut acquis au prix de 1.050 l. par Blanié Pierre qui, d'ailleurs, n'effectua aucun paiement. C'est pourquoi le bien fut encore adjugé le 19 nivôse, an VI, au profit de Lacroix Bertrand, et pour la somme de 510 l.

(2) Le procès-verbal d'adjudication du 1 prairial, an III, et l'affiche n° 40 préparée pour cette vente manquent. Les renseignement donnés ci-dessus ont été fournis par les tableaux des ventes et paiements des biens de 1re origine (Q. 388).

Beauregard

6, 22 mars 1791

Pré joui par le « secondaire », de Beauregard. — Est. 2.000 l. Enchérisseur : Pradié Jean. [Le 22 mars 1791, malgré les offres de Pradié, l'adjudication fut ajournée « attendu qu'il s'était élevé des difficultés sur cette vente ». (Voir ci-après vente du 7 juin 1793)].

20 mars, 5 avril 1791

Chenevière au lieu dit Reveilles — de la cure de Beauregard. — Est. 140 l. Adj. 370 l. à Neulat, de Beauregard. Enchérisseurs : Galand, Massobre et l'adjudicataire.

Autre chenevière — de la cure de Beauregard. — Est. 280 l. Adj. 610 l. à Toulze Jean, de Beauregard. Enchérisseurs : Galand, Pradié et l'adjudicataire.

27 mars, 12 avril 1791 (1)

Terre servant de sol, vigne joignant le sol et terre joignant la vigne — de la cure de Beauregard. — Est. 680 l. Adj. 1215 l. à Lafon, de Beauregard. Enchérisseurs : Andrieu, Pradines, Olié, Neulat, Vinel et l'adjudicataire.

17 avril, 4 mai 1791

Terre autour de l'église — de la cure de Beauregard. — Est. 200 l. Adj. 445 l. à Neulat, faisant pour Parayré Jean-Pierre, de Beauregard. Enchérisseurs : Marty, Pradines et l'adjudicataire.

1er, 18 mai 1791

Terre et chenevière près le cimetière de Beauregard — de la cure de ce lieu. — Est. 80 l. Adj. 500 l. (2), à Neulat. Enchérisseurs : Guiral, Panouse et l'adjudicataire.

Petit tronçon de terre, joignant la rue basse de Paillesserie — de la cure de Beauregard. — Est. 45 l. Adj. 165 l. (2), à Neulat, de Beauregard. Enchérisseurs : Labro et l'adjudicataire.

7 juin 1793

Pré appelé du secondaire, joui par le secondaire. — Est. 2.000 l. Adj. 7.075 l., à Artous fils, de St-Projet. Enchérisseurs : Bru, Pradines, Olié et l'adjudicataire.

---

(1) Une chènevière, sise au lieu dit lac, estimée 260 l. et dépendant de la cure de Beauregard, figure sur l'affiche n° 10 (Q. 172), mais n'est pas mentionnée dans le procès-verbal d'adjudication définitive (Q. 414).

(2) Un seul décompte de 665 fr. fut établi au nom de Neulat pour ces 2 articles.

13 floréal, an V (2 mai 1797)

Grange, patus et petit clos de terre — de la cure de Beauregard. — Est. en revenu net, 25 fr., en capital 500 fr. Adj. 500 fr. à Vernhet Alexis-François, fils, de Promilhanes.

Belfort

20 février, 8, 9 mars 1791

Terre au terroir de Redon, près de Belfort — du Chapelain de Sales. — Est. 180 l. Adj. 300 l. à Caminel Antoine, de Belfort. Enchérisseurs : Relhié, Noyer, Bro et l'adjudicataire.

6, 22 mars 1791

Pré à St-Geniès, terroir du Cambou — de la cure de St-Geniès. — Est. 300 l. Adj. 350 l. à Méric Ambroise. Enchérisseurs : Campmas, Laffon et l'adjudicataire (1).

17 avril, 4 mai 1791

Terre au combel d'Albouys, terre et padouin au Brouillet — de la Chapellenie d'Albouys, — jouies par le curé de Belfort. Est. 120 l. Adj. 150 l. à Bessou, faisant pour Marty Etienne laboureur de Belfort. Enchérisseurs : Moisset et l'adjudicataire.

1er, 17 mai 1791

Terre au terroir de Jagob — de la cure de Belfort. — Est. 60 l. Adj. 95 l. à Unal (2) Jean-Louis, de Belfort. Enchérisseurs : Pern, Miquel et l'adjudicataire.

10 mai, 7 juin 1791

Terre à Rase-Balat — de la Chapellenie de Montegut. — Est. 280 l. (3).

Autre terre à Rustant — des Grands-Carmes, de Cahors. — Est. 900 l. (3).

10 mai, 16 juin 1791

2 petites chenevières à la Vaisse — de la cure de Belfort — et terre au même terroir de la chapellenie de Mar-

---

(1) Cet article situé sur le territoire de Belfort près Lalbenque, fut, par erreur, mis en vente plusieurs fois. Adjugé le 22 mars 1791 à Méric, il fut encore vendu le 5 juin 1793 à Quercy et Ramond. Mais d'après l'état des paiements, cette dernière vente fut considérée comme nulle, Méric ayant déjà acheté le dit pré. Ce pré fut encore mentionné comme sis à Lalbenque, sur le procès-verbal d'adjudication du 27 mars 1791, mais il ne fut pas vendu.

(2) L'état des paiements porte Lunal.

(3) La vente de ces 2 articles fut ajournée.

sal. — Est. 290 l. Adj. 630 l. à Bro Antoine, laboureur de Belfort. Enchérisseurs : Toussaint, Mercié, fils aîné, Quercy, Moysset et l'adjudicataire.

5 juin 1793

Terre et pré contigus, à St-Marti-de-Carge-Prunes — des religieuses de Montpezat. — Est. 3.000 l. (1).

Pré au terroir del Cambou — de la cure de Saint-Geniez. — Est. 300 l. Adj. 325 l. à Quercy et Ramond. Enchérisseurs : Toussaint et les adjudicataires.

7 juin 1793

Terre à Rase-Balat — de la chapelle de Montagut. — Est. 280 l. (2).

29 pluviôse, 15 ventôse, an II (17 février, 5 mars 1794)

Pré et grèze au-dessus de la Barthedaillet, contenant 1 quarterée, 1 quarton — de Vignes-Puilaroque. — Est. 60 l. Adj. 310 l. à Heilles, Géraud, Barthes (3).

Enclos du Pomier, situé dans la commune de Belfort, moitié dans celle de Montdoumerc, consistant en maison, grange, écurie, jardin, terre labourable, pré ; le tout joignant et contenant en tout 10 quartes, 3 quartons — de Vignes-Puilaroque. — Est. 7.200 l. Adj. 15.000 l. à Pezet Bernard (3).

1er messidor, an II (19 juin 1794)

Terre et pré appelés à Bateille, contenant 2 quartes — de Lacroix de Gironde. — Est. 800 l. Adj. 3.900 l. à Lavergne, de Belfort. Enchérisseurs : Bladinières et l'adjudicataire.

Terre et pré au dit lieu, contenant 3 quartonats — de Lacroix de Gironde. — Est. 500 l. Adj. 2.010 l. à Pujols, de Labastide-du-Vert. Enchérisseurs : Quercy et l'adjudicataire (4).

---

(1) Ce lot fut distrait de la vente comme étant rattaché à un domaine sis à Montpezat et appartenant aux religieuses de ce lieu. Ce domaine fut vendu à Montauban.

(2) Cette terre devait être vendue d'abord le 7 juin 1791, mais, à cette date, la vente fut ajournée. Mentionné sur l'affiche n° 30 (Q. 187) comme devant être aliéné le 7 juin 1793, ce terrain ne figure pas sur le procès-verbal d'adjudication de cette dernière date (7 juin 1793).

(3) Le procès-verbal d'adjudication de ces 2 articles manque ; les renseignements reproduits ci-dessus ont été fournis par l'affiche n° 13 (Q. 208) et par les états des ventes et paiements (Q. 390).

(4) Cet article et les 4 suivants furent acquis par Pujols dont le nom est remplacé, sur l'état des paiements, par celui de Bladinières. Du reste, d'après une note inscrite sur le dit état des paiements, ces articles achetés par Pujols furent rendus aux ascendants et aux sœurs de l'émigré Lacroix de Gironde.

Pièce de terre (faisant partie de celle de Boulland qu'on a divisée), contenant 2 quartons, 1 boisseau, 1 quart et 1/2 quart — de Lacroix de Gironde. — Est. 400 l. Adj. 540 l. à Pujols, de Labastide-du-Vert. Enchérisseurs : Caors, Mousset et l'adjudicataire.

Pièce de terre faisant partie de celle appelée de Jeanlet, contenant 1 quarterée, 1 quarton, 10 onces — de Lacroix de Gironde. — Est. 450 l. Adj. 1.010 l. à Pujols, de Labastide-du-Vert. Enchérisseurs : Caors, Battut et l'adjudicataire.

Autre terre à prendre à la suite, contenant 1 quarton, 2 boisseaux, 8 onces — de Lacroix de Gironde. — Est. 500 l. Adj. 1.310 l. à Pujols, de Labastide-du-Vert. Enchérisseurs : Bonnet Jean, Caste, Battut Jean et l'adjudicataire.

Maison, grange, étable à bœufs, jardin, terre labourable, prés, vignes, chenevière séparée, vigne, pré et partie d'un pré et chenevière, contenant 31 quarterées, 2 boisseaux — de Lacroix de Gironde. — Est. 6.000 l. Adj. 21.570 l. à Pujols. Enchérisseurs : Bladinières, Cornède, Quercy et l'adjudicataire.

Petite chenevière appelée Petit-Buisson — de Lacroix de Gironde. — Est. 200 l. Adj. 680 l. à Teyssèdre Jean. Enchérisseurs : Mors, Battut et l'adjudicataire.

Autre pièce de terre contenant 2 quarterées, 1 quarton, 2 onces — de Lacroix de Gironde. — Est. 700 l. Adj. 1.710 l. à Mousset. Enchérisseurs : Cornède et l'adjudicataire.

Autre pièce de terre contenant 2 quarterées, 8 onces — de Lacroix de Gironde. — Est. 740 l. Adj. 2.230 l. à Quercy Antoine. Enchérisseurs : Mousset, Caminel et l'adjudicataire.

Autre pièce de terre contenant 3 quarterées, 2 quartons, 2 boisseaux, 8 onces — de Lacroix de Gironde. — Est. 900 l. Adj. 3.920 l. à Caste-Brunet Jean. Enchérisseurs : Quercy et l'adjudicataire.

Pré appelé Lauceral, contenant 3 quartons, 4 onces — de Lacroix de Gironde. — Est. 600 l. Adj. 3.000 l. à Caste-Brunet Jean. Enchérisseurs : Quercy et l'adudicataire.

Petit bois à las Boisolles, contenant 2 quartons — de Lacroix de Gironde. — Est. 150 l. Adj. 590 l. à Battut Jean. Enchérisseurs : Quercy, Lavergne et l'adjudicataire.

Bois au tènement de Boisolles, contenant 1 quarterée, 2 boisseaux, 8 onces — de Lacroix de Gironde. — Est. 250 l. Adj. 660 l. à Lavergne Jean. Enchérisseurs : Quercy, Dejean et l'adjudicataire.

Bois appelé Bois-Grand contenant, 2 quarterées, 2 boisseaux, 7 onces — de Lacroix de Gironde. — Est. 350 l. Adj. 2.100 l. à Caminel. Enchérisseurs : Quercy et l'adjudicataire.

Pré au dit lieu, contenant 1 quarterée, 1 quarton, 2 boisseaux — de Lacroix de Gironde. — Est. 550 l. Adj. 4.000 l. à Quercy Jacques. Enchérisseurs : Brunet et l'adjudicataire.

26 pluviôse, 12 ventôse, an III (14 février, 2 mars 1795)

3 quartons, 1 boisseau de terre à Savignac — de Lacroix de Gironde. — Est. 150 l. Adj. 220 l. à Gleye Antoine, de Belfort. Enchérisseurs : Girma et l'adjudicataire.

4 vendémiaire, an IV (26 septembre 1795)

Enclos, terre et pigeonnier — de la cure de Belfort. — Adj. 50.000 fr. à Caors Louis, habitant de Belfort.

17 messidor, an IV (5 juillet 1796)

Maison presbytérale, grange, écurie et jardin, sis à Saint-Geniès — de la cure de Belfort. — Est. en revenu net, 60 fr., en capital, 1.231 fr. Adj. 1.231 fr. à Quercy Antoine (1), de Montdoumerc.

14 fructidor, an IV (31 août 1796)

Masure de chapelle — de la cure de Belfort. — Est. en revenu net, 8 fr. 34, en capital, 150 fr. Adj. 150 fr. à Fourès Antoine.

17 vendémiaire, an V (8 octobre 1796)

Maison presbytérale et petit lopin de terre sis à Saint-Fleurien — de la cure de Saint-Fleurien. — Est. en revenu net, 10 fr., 16 sols, 6 deniers, en capital, 200 fr., 3 sols à Fourès Antoine.

2 et 8 messidor, an VI (20 et 26 juin 1798)

Domaine sis sur le territoire des communes de Belfort, Montdoumerc et Montpezat, comprenant pâturages, bois, prés, friches, jardins, maison, four, grange, étables, terres labourables, vignes, cabaux, outils aratoires, etc. — de Leblanc, émigré. — Est. 30.979 fr., mise à prix 23.234 fr. 25. Adj. 1.262.000 fr. à Galliouste, serrurier, habitant de Cahors. Enchérisseurs : Callé, Galtié, Sotoul et l'adjudicataire.

Nota. — Le chiffre de 1.262.000 fr. est bien celui qui figure sur le sommier Q. 390. Faute de paiement par Galliouste, ce domaine fut de nouveau mis en vente les 8 ventôse, an VII (26 février 1799) et 15 germinal, an VII (4 avril 1799).

8 ventôse, 15 germinal, an VII (26 février, 4 avril 1799)

Domaine ci-dessus décrit (nouvelle vente). Mise à prix 12.391 fr. Adj. 17.100 fr. à Quercy, de Montdoumerc. Enchérisseurs : Cornède, Joli, 2e né, et l'adjudicataire.

---

(1) C'est Rames, au lieu de Quercy, qui figure sur l'état des paiements et sur le décompte.

Nota. — Quercy, nouvel acquéreur, encourut aussi la déchéance et, d'après le sommier des ventes et paiements (Q. 390), ce domaine fut encore aliéné, le 4 août 1813, par M. le Préfet de Tarn-et-Garonne.

Belmont

22 novembre 1791

Pré au terroir de la Soguo — du vicaire de Vazerac. — Est. 220 l.

Faute d'enchérisseurs, la vente de cet article n'eut pas lieu.

7 juin 1793

Petit pré — de la cure de Belmont. — Est. 220 l. Adj. 605 l. à Verdié, faisant pour Crouchinoux Antoine. Enchérisseurs : Toussaint, Bach, Boulpiquante, Rescoussié et l'adjudicataire.

Berganty

1er, 17 mai 1791

Domaine appelé de la Peyre — des Chartreux, de Cahors. — Est. 4.700 l. Adj. 9.900 l. à Lonjou Jean. Enchérisseurs : Dols, Pélissié et l'adjudicataire.

10 mai, 7 juin, 13 décembre 1791, 7 juin 1793

Maison, jardin, cour et écurie — des Chartreux, de Cahors. — Est. 1.200 l.

Nota. — La vente de cet article fut plusieurs fois ajournée faute d'enchérisseurs, malgré les offres de Toussaint et Mercié qui se présentèrent successivement le premier en mai, le second en décembre 1791 comme acquéreurs au prix d'estimation ; mais le 7 juin 1793 il n'y eut pas d'acheteur et il fut décidé qu'on procéderait à une nouvelle estimation ; l'adjudication eut lieu, en effet, le 17 septembre 1793, sur la mise à prix de 600 l. (Voir ci-dessous).

17 septembre 1793

Maison, petit jardin, cour et écurie — des Chartreux, de Cahors. — Est. 600 l. Adj. 685 l. à Blanc, de Cahors. Enchérisseurs : Toussaint et l'adjudicataire.

15 vendémiaire, an III (6 octobre 1794)

Terre et pré joignant — de Guyot, prêtre déporté. — Mise à prix, 100 l. Adj. 300 l. à Marabelle Jacques, de Saint-Cirq. L'adjudicataire fut seul enchérisseur.

Blars

10 mai 1791

Four — de l'abbaye de Marcilhac. — Est. 500 l. (Vincens se présenta comme acquéreur) (1).

Domaine de la Barasconie, avec ses appartenances, bestiaux et cabaux — de l'abbaye de Marcilhac. — Est. 40.000 l. Enchérisseurs : Vincens (40.000 l.), Caniac (41.000 l.) (1).

Domaine appelé les Salles, avec ses appartenances, bestiaux et cabaux — de l'abbaye de Marcilhac. — Est. 15.000 l. Enchérisseurs : Vincens (15.000 l.), Caniac (15.500 l.) (1).

Domaine appelé las Casamates, avec ses appartenances, bestiaux et cabaux — de l'abbaye de Marcilhac. — Est. 15.000 l. Enchérisseurs : Vincens (15.000 l.), Nadal (15.500 l.) (1).

Bois appelé le Claux de Mayou — du chapitre de Marcilhac. — Est. 10.000 l. Enchérisseurs : Vincens (10.000 l.), Caniac (10.100 l.) (1).

26 prairial, an IV (14 juin 1796)

Maison ci-devant presbytérale de la commune de Blars, écurie, grange en dépendant, de contenance de deux quarts boisseaux — de la ci-devant cure de Blars. — Est. en revenu net, 80 fr., en capital, 1.620 fr. Adj. 1.620 fr. à Blanc Pierre, de Cahors.

Pacage, appelé le Quartairou de las Lacasse, de Bétaille, situé à Blars, contenant 212 quartons, 2 boisseaux, mesure de Cahors, sur lequel les habitants de Blars et Marcilhac ont le droit de dépaissance — du ci-devant abbé de Marcilhac. — Est. en revenu net, 92 fr., en capital, 2.024 fr. Adj. 2.024, à Lagasquie Jean-Jacques, officier de santé habitant Marcilhac.

27 prairial, an IV (15 juin 1796)

Ci-devant four banal contenant 1/2 boisseau — de la ci-devant abbaye de Marcilhac. — Est. en revenu net, 6 fr., en capital, 108 fr. Adj. 108 fr. à Lagasquie Jean-Jacques, de Marcilhac.

Domaine appelé de Sales, contenant 450 arpents, consistant en maison, grange, terres labourables et pacages — du ci-devant abbé de Marcilhac. — Est. en revenu (prix du fermage), 1.225 fr. Adj. 29.672 fr. 50, à Lagasquie Jean-Jacques, de Marcilhac.

Domaine appelé de Cazemattes, composé de maison, grange, étable, terres labourables et pacages, de conte-

---

(1) Tous ces enchérisseurs se présentèrent le 10 mai, jour de l'adjudication provisoire ; la vente définitive fut fixée au 7 juin 1791, mais le procès-verbal de cette dernière date (7 juin 1791) ne mentionne pas ces divers articles qui ne furent vendus que plus tard, en l'an IV. Voir, ci-après, les ventes de l'an IV.

nance de 450 arpents ou environ — du ci-devant abbé de Marcilhac. — Est. en revenu (prix du fermage), 1.225 fr. Adj. 29.113 fr. 50 à Lagasquie Jean-Jacques, de Marcilhac.

14 messidor, an IV (2 juillet 1796)

Pacage appelé Clos de Mayou — de l'abbaye de Marcilhac. — Est. en revenu, 720 fr. en capital, 15.840 fr. Adj. 15.840 fr. à Selves Jean-Baptiste, procureur fondé du citoyen Salgues, député au Corps législatif.

23 fructidor, an IV (9 septembre 1796)

Domaine appelé des Brasconies, consistant en maison, grange, étables, four, terres labourables, prés, pacages, tel qu'il a été joui précédemment par les anciens fermiers — — de l'abbaye de Marcilhac. — Est. en revenu net, 2.622 fr. y compris la dîme, en capital, 61.579 fr. 75. Adj. 61.579 fr. 75 à Nadal, habitant de Marcilhac.

Boisse

17 avril et 4 mai 1791

Terre et chenevière au terroir d'Escazals — de la cure de Boisse. — Est. 150 l. Adj. 430 l. à Mostolac, de Cahors. Enchérisseurs : Quèbre, Guiches et l'adjudicataire.

Terre à Boisse, terre, pré et couderc au-dessus de la Caminade [maison presbytérale] — de la cure de Boisse. — Est. 250 l. Adj. 2.530 l. à Jordanet, faisant pour Bonal. Enchérisseurs : Lescoul, Périé et l'adjudicataire.

1er et 17 mai 1791

Terre au terroir de la Planque de la Mousque — de la cure de Boisse. — Est. 200 l. Adj. 320 l. à Guiches, faisant pour la demoiselle Mostolac, marchande à Cahors. Enchérisseurs : Olivier et l'adjudicataire.

9 et 31 mai 1791

Terre au terroir de la Planque de Malemousque — de la cure de Boisse. — Est. 200 l. Adj. 825 l. à Lescoul Pierre, de Boisse. Enchérisseurs : Fabre et l'adjudicataire.

Boissières

13 et 29 mars 1791

4 châtaignals, Al Camp de Maillet — de la cure de Boissières. — Est. 190 l. Adj. 405 l. à Contou Bastide et Gisbert (1). Enchérisseurs : Combarieu, Valet et les adjudicataires.

---

(1) Gisbert, laboureur, figure seul sur l'état des paiements (Q. 388).

12 et 28 nivôse, an III (1er et 17 janvier 1795) (1)

Nota. — Les 14 articles désignés ci-après ayant appartenu aux Orphelines, de Cahors, figurent sur l'affiche n° 38 (Q. 193), préparée pour la vente du 28 nivôse, an III. Mais, à cette date, ces biens ne furent pas vendus, ils ne sont mentionnés ni sur les pièces de vente ni sur celles des paiements (Q. 388 et 419). Aucun acquéreur ne s'était présenté le 12 nivôse, an III, lors de la tentative d'adjudication provisoire.

Métairie de Bretouille consistant en maison, grange, basse-cour, terre labourable et vignes, partie de laquelle a été donnée à locatairie au citoyen Calmon — des Orphelines, de Cahors. — Est. 1.500 l.

Terre et vigne situées au dit lieu, contenant 6 quartes, 2 boisseaux et demi — des Orphelines de Cahors. — Est. 1.600 l.

Autres terre et vigne au dit terroir, contenant 8 quartes, 3 quartons, 1 boisseau et demi — des Orphelines, de Cahors. — Est. 1.200 l.

Terre au dit lieu, contenant 14 quartes, 2 quartons, 3 boisseaux — des Orphelines, de Cahors. — Est. 1.500 l.

Terre au tènement de Calvenque, baillée à locatairie pour 4 quartes, 2 quartons, 2 boisseaux de froment — des Orphelines, de Cahors. — Est. 900 l.

Bois au pech de Conques — des Orphelines, de Cahors. — Est. 12 l.

Bois et grèze dans le tènement de Bretouille, contenant 1 quarte, 2 quartons, 1 quart-boisseau — des Orphelines, de Cahors. — Est. 240 l.

Pré à la rivière de Raignac appelé Lafage, contenant 1 quarte, 2 quartons, un quart-boisseau — des Orphelines, de Cahors. — Est. 1.900 l.

Autre pré, avec grange, à la dite rivière de Raignac, donnés à locatairie au citoyen Calmon — des Orphelines, de Cahors. — Est. 800 l.

Autre pré et la moitié d'un moulin à deux meules, sis à la rivière de Raignac, jouis par le citoyen Ichard, à vente pure (*sic*) — des Orphelines, de Cahors. — Est. 600 l.

Autre pré à la dite rivière, contenant 10 quartes, 1 quarton, 3 boisseaux — des Orphelines, de Cahors. — Est. 10.000 l.

Terre et padouin au tènement de Maillet, contenant 1 quarte, 3 quartons, 1 boisseau — des Orphelines, de Cahors. — Est. 700 l.

Autre terre avec vigne au pech de Conques, contenant

(1) Nous avons omis 62 lots formés avec les biens de Durfort-Boissières et compris dans l'affiche n° 31 (Q. 223). L'adjudication de ces articles fixée au 16 vendémiaire, an III, n'eut pas lieu, l'ancien propriétaire Durfort les ayant déjà vendus en juin 1790.

1 quarte, 3 quartons, 1/2 boisseau — des Orphelines, de Cahors. — Est. 700 l.

Autre terre au tènement de Maillet, contenant 2 quartons — des Orphelines, de Cahors. — Est. 180 l.

26 pluviôse, 12 ventôse, an III (14 février, 2 mars 1795)

Maison et jardin situés dans le bourg et sur la place de Boissières — de Cavaillé Pierre, ci-devant curé déporté, — contenant 2 boisselats. Est. 1.200 l. Adj. 3.510 l. à Sotoul, de Cahors (1).. Enchérisseurs : Burgalières, Vielcazals et l'adjudicataire.

1er prairial, an III (20 mai 1795)

Nota. — Pour les 13 articles suivants, nous n'avons pas pu, parfois, donner les renseignements relatifs aux enchérisseurs et à l'estimation des articles parce que les pièces relatives à la vente et aux paiements (Q. 388 et 419) donnent des indications incomplètes.

Maison et pâtus, contenant 1 boisselat et comprenant 3 chambres, cave et grenier, un autre boisselat de terre, une vigne et 2 boisseaux, 4 onces de bois-taillis — des Orphelins, de Cahors. — Adj. 52.850 l. (bâtiments et terre 38.040 l., bois 770 l., vigne 14.040 l., en tout 52.850 l.) à Blanc, faisant pour Valette Pierre, fils, de Calamane.

Autre terre à Boissières, contenant 2 quartons — des Orphelins, de Cahors. — Adj. 5.150 l. à Baffalie, de Boissières.

Autre terre sise à Bretouille, contenant 6 quartons, 2 boisseaux, 11 onces — des Orphelins, de Cahors. — Adj. 12.110 l. à Costes, aubergiste à Cahors.

Nota. — D'après un état de paiements et un contrat de vente (Q. 388 et 419), cette terre fut revendue le 22 thermidor, an III, au citoyen Cornède, faisant pour Molières, de Calamane, moyennant 17.000 l. (Enchérisseurs : Brugalières et Molières adjudicataire).

Pré sis à Bretouille — des Orphelins, de Cahors. — Est. 300 l. Adj. 4.100 l. à Boisse Jean, de Boissières. Enchérisseurs : Baffalie, Costes et l'adjudicataire.

Sept lots d'une vigne — des Orphelins, de Cahors. — Adj. 10.740 l. à Burgalières cadet, de Cahors.

Vigne contenant 5 quartons, 1 boisseau, 14 onces — des Orphelins, de Cahors — Adj. 5.010 l. à Baffalie et Boisse.

Cinq lots d'une vigne — des Orphelins, de Cahors. — Adj. 49.170 l. à Burgalières, cadet, de Cahors.

Vigne contenant 19 boisselats, 11 onces — des Orphelins, de Cahors. — Adj. 4.000 l. à Petit, de Boissières.

---

(1) Sur le sommier des paiements et ventes (Q. 390), Viguié et Cantarel figurent avec Sotoul dans la colonne des acquéreurs.

24 prairial, 6 fructidor, an III (12 juin, 23 août 1795)

Un grand pré dépendant du domaine de Bretouille — des Orphelines, de Cahors. — Contribution foncière 82 l., 15 s., 8 d. 1/2 ; Est. 30.804 l., 10 s., 8 d. Adj. 230.000 l. à Combarieu, apothicaire, à Cahors. Enchérisseurs : Bessières, négociant à Cahors, Moles et l'adjudicataire.

Nota. — D'après le procès-verbal du 6 fructidor, an III, ce pré avait été déjà *provisoirement* adjugé, le 24 prairial, an III, à Bessières Antoine, négociant à Cahors.

Un pré dépendant du domaine de Bretouille — des Orphelines, de Cahors. — Contribution 21 l., 10 s., 5 d., demi-denier. Est. 8.071 l., 1 s., 10 d. Adj. 100.010 l. à Burgalières Antoine, cultivateur à Boissières. Enchérisseurs : Capdeville, de Cahors, Cornède, de Cahors, Laucou, boulanger.

Nota. — D'après le procès-verbal du 6 fructidor, an III, ce pré avait été déjà *provisoirement* adjugé le 24 prairial, an III, à Capdeville, de Cahors.

26 prairial, an IV (14 juin 1796).

Vieux château, cour, pâtus et jardin contenant environ 2 boisselats — de Boissières, émigré. — Est. en capital. 1.500 fr. Adj. 1.500 fr. à Agar François, 1er né, de Mercuès.

26 messidor, an IV (14 juillet 1796)

1° Un ayral, pâtus et terre, contenant 1 quartonat, sis al Pech ; — 2° terre contenant environ 2 boisselats ; — 3° terre et bois al Sol Setou, de contenance environ de 10 boisselats ; — 4° bois, friche, contenant 6 boisselats ; — 5° enfin friche à Rode Buze — de Durfort-Boissières, émigré. — Est. en revenu net, 29 fr. 55, en capital 650 fr. 10. Adj. 650 fr. 10 à Bousquet Pierre, 1er de nom, habitant de Boissières.

11 nivôse, an VI (31 décembre 1797)

Maison presbytérale, composée d'un vestibule, d'une cuisine et de deux chambres et caves dessous, le tout en très mauvais état, les murailles, à l'aspect du levant et du couchant, menaçant ruines, ainsi que la charpente — de la cure de Boissières. — Est. en revenu net, 50 fr., en capital, 900 fr. Adj. 900 fr. à Burgalières Jean-Baptiste.

Bouziès et Bears

26 fructidor, an IV (12 septembre 1796)

Presbytère, sans pâtus, contenant environ 1/32 d'arpent — de la cure de Bouziès-Haut. — Est. en revenu net, 61 fr., en capital, 1.100 fr. Adj. 1.100 fr. à Dablanc Hugues, de Bouziès-Bas.

Brouelles

22 prairial, an III, 4 vendémiaire, an IV
(10 juin, 26 septembre 1795)

Petit pré à la section de Pech d'Aulus — de la cure de Brouelles. — Contribution 5 l., 3 s., 8 d. Est. 1.943 l., 15 s. Adj. 15.040 l. à Combarieu, Lagarde, Queyras et l'adjudicataire.

25 fructidor, an IV (11 septembre 1796)

Maison presbytérale formant une cuisine, cave et galetas — du presbytère de Brouelles. — Est. en revenu net, 42 fr., en capital, 756 fr. Adj. 756 fr. à Rolles Jean-Pierre et Garrigou Marc.

Cabrerets

28 ventôse, an II (18 mars 1794)

Grange, sol de la dîme et terre à Vialoles, contenant 6 boisseaux 1/2 de la cure de Vialoles (1). — Adj. 300 l. à Laburgade Jean.

12 frimaire, an III

Bois de Vialoles, divisé en 6 lots (2) :

1er lot, contenant 3 arpents 3/4. — Mise à prix 300 l. Adj. 1.710 l. à Miquel (seul enchérisseur), sous la caution de Jougla.

2e lot, contenant 2 arpents 1/8. — Mise à prix 1.000 l. Adj. 1.620 l. à Jougla (seul enchérisseur), sous la caution de Miquel.

3e lot, contenant 2 arpents 3/4. — Mise à prix 800 l. Adj. 1.740 l. à Vincens Jean (propriétaire aux Masséries), sous la caution de Jougla.

4e lot, placé dans le domaine de Millet, lieu dit la Garenne, contenant 3 arpents 7/8. — Mise à prix 800 l., sur l'offre du citoyen Vincens. Adj. 1.750 l. à Mercié, sous la caution de Carriol Jacques.

5e lot, placé dans les domaines de Fargues et Lagresette, contenant 11 arpents. — Mise à prix 600 l. sur l'offre du citoyen Mercié. Adj. 1.520 l. à Vincens Jean, sous la caution du citoyen Miquel.

---

(1) Le montant de l'estimation et les noms des enchérisseurs ne sont pas indiqués.

(2) Le bois de Vialoles appartenait à Louis-Antoine de Gontaut-Biron, marquis de Cabrerets, comte de Roussillon (Arch. Lot, C. 1.212). La battelée de bois comprenait un tas ayant 10 pieds de large (3 m. 24) sur 4 (1 m. 29) de haut, les bûches ayant une longueur de 3 pieds 6 pouces (1 m. 13). (Arch. Lot, C. 376).

13 thermidor, an IV (31 juillet 1796)

Maison presbytérale, étable, masure de four, pâtus et terre labourable, joignant, le tout situé à Ramaille, commune de Cabrerets — de la cure de Ramaille. — Est. en revenu net, 57 fr. 67, en capital, 1.100 fr. Adj. 1.100 fr. à Conté Nicolas, juge du Tribunal de Cahors.

Caillac

10 avril et 3 mai 1791

Terre près de l'église, autre terre au même terroir, grange et terre au dit lieu, jardin à Marvieil, petite vigne au même terroir, vigne et friche à la combe de Bruzat, pré derrière la maison de Cassan — de la cure de Caillac. — Est. 5.860 l. Adj. 11.500 l. à Lamouroux Jean et Pendaries Jean, de Larroque. Enchérisseurs : Malartic, Prat et les adjudicataires. (Le procès-verbal du 3 mai 1791 fait connaître que la grange d'abord mentionnée dans l'énumération des biens n'était pas comprise dans la vente).

5 février 1793

Domaine appelé Larroque, consistant en un château, maison pour les bordiers, granges, écuries, sol, lac, puits, pâtus, cour, jardin, garenne, pigeonnier, terres labourables, pré, vignes et rivages, sans y comprendre les cuves, ustensiles et meubles qui peuvent être contenus dans les bâtiments — des Mirepoises, de Cahors. — Est. 45.000 l. Adj. 80.200 l. au citoyen Oulié, médecin, faisant pour une société d'habitants de Caillac. Enchérisseurs : Cagnac, Tournié, Quercy et l'adjudicataire.

Nota. — Cette vente fut annulée comme contraire aux dispositions du décret du 24 avril 1793. (Affiche n° 31 ; Q. 188). Le domaine de Larroque fut revendu le 17 septembre 1793 comme il est indiqué ci-dessous :

17 septembre 1793

Domaine appelé Larroque, consistant en maisons pour le maître et le métayer, granges, écuries, étables, sol, lac, puits, pâtus, cour, jardin, garenne, pigeonnier, terres labourables, pré, vignes et rivages, contenant 44 quarterées, 2 boisseaux 1/2 — des Mirepoises, de Cahors. — Est. 38.720 l. Adj. 43.000 l. à Blanc et Richard, de Cahors. Enchérisseurs : Malartic et les adjudicataires.

22 prairial, an IV (10 juin 1796)

Maison, grange et jardin, sis à Caillac, formant un triangle de contenance d'environ 6 boisselats — de la ci-devant cure de Caillac — lesdits biens exploités par le citoyen Dufour. Contribution foncière, pour 1793, 4 fr., 6 s., 7 d. Est. en capital, 1.310 fr. Adj. 1.310 fr. à Blanc Pierre, de Cahors.

Calamane

6 mars 1791

Pré au terroir de la Daillouse. — Est. 10.800 l. [Le 6 mars 1791, la vente de ce lot fut ajournée, mais nous n'avons trouvé trace ni de l'adjudication ni du paiement de cet article].

1er octobre 1793

Chai et petite cave avec un dessus qui sert de grenier à foin, le tout contigu — de la cure de Calamane. — Est. 700 l. [Le 1er octobre 1793 la vente de ce lot fut ajournée].

25 prairial, an IV (13 juin 1796)

Maison, chai, étable, pâtus, contenant 2 quartonats et 3/4 de boisselats — de la ci-devant cure de Calamane — biens affermés pour 3 années (qui ont commencé par la récolte de 1795) au citoyen Lestieu, de Cahors, par bail devant l'Administration du district, le 24 germinal, an III, moyennant la somme de 180 fr. Est. en capital, 1.900 fr. Adj. 1.900 fr. à Lacan et Valette Catherine, mariés.

28 prairial, an IV (16 juin 1796)

Moitié de domaine, provenant de la succession de Laroche-Lambert Gaspard, domaine sis au château et comprenant maison, écurie, four, chapelle, cour, jardin, bois, prés, terres et vignes, contenant environ 50 et quelques quarterées. Le tout devant être divisé entre les enfants de la soumissionnaire ci-après désignée et Larroche-Lambert Alexandre, émigré, dont les biens sont confisqués. Ces biens exploités par Petit Guillaume, fermier, suivant bail du directoire du district de Cahors. — Est. en revenu net, 2.394 fr., en capital, 52.200 fr. pour l'entier domaine et 26.100 fr. pour la moitié vendue. Adj. à Fabre Marianne, veuve Larroche-Lambert, à charge de laisser jouir de son bail le fermier Petit.

Calvignac

7 juin 1793

Vigne — de la cure de Calvignac. — Est. 400 l. Adj. 415 l. à Bénech (1), de St-Cirq-Lapopie. Enchérisseurs : Toussaint et l'adjudicataire.

Aire, sol de la dîme — de la cure du dit lieu. — Est. 120 l. Adj. 130 l. à Bénech (1) de St-Cirq-Lapopie. Enchérisseurs : Lapeyre et l'adjudicataire.

---

(1) D'après le procès-verbal, Bénech faisait tant pour lui que pour Olié et Mouilhérat, cependant il figure seul sur l'état des paiements (Q. 388).

17 thermidor, an IV (4 août 1796)

Maison presbytérale, pâtus et jardin, de contenance d'un quarton, 4 pennes [le tout] situé à Calvignac — de la cure de Calvignac. — Est. en revenu net, 59 fr. 75, en capital, 1.075 fr. 50 Adj. 1.075 fr. 50 à Malrieu Etienne, de Cajarc, représenté par le citoyen Borret, son procureur fondé.

Cambayrac

8 et 24 mai 1791

Terre à Cambayrac — de la cure de ce lieu. — Est. 5.000 l. Adj. 9.000 l. à Miquel François. Enchérisseurs : Couture, Cournou, Bessières et l'adjudicataire.

Nota. — Cet article figure sur l'état des paiements, mais aucun versement de fonds n'est signalé et cette terre, de nouveau mise en vente, le 3 janvier 1792, fut attribuée à Celse aîné, de Cahors, moyennant 5.600 fr. Les enchérisseurs furent Couture et l'adjudicataire.

17 septembre 1793

Terre et clos sis au tènement de Mauri — de la régence de Cambayrac. — Est. 300 l. Adj. 900 l., à Laparra, de Cambayrac. Enchérisseurs : Bessières et l'adjudicataire.

Pré au tènement de Coste-Vieille, vallon de Bouldouyre, contenant 2 boisseaux — de la régence de Cambayrac. — Est. 300 l. Adj. 1.815 l. à Massabie François, de Cambayrac. Enchérisseurs : Bessières, Delbrel et l'adjudicataire.

Pré situé au tènement de Bouldouyre — de la régence de Cambayrac. — Est. 200 l. Adj. 825 l. à Bessières (1), de Cambayrac. Enchérisseurs : Berdié et l'adjudicataire.

1er octobre 1793

Pré au tènement de Bouldouyre, contenant 1 boisseau de la régence de Cambayrac. — Est. 25 l. Adj. 400 l. à Belbio Jean, de Cambayrac. Enchérisseurs : Blanc, Bessières et l'adjudicataire.

Petite maison — de la régence de Cambayrac. — Est. 40 l. Adj. 250 l. à Bru, faisant pour Bessières, de Cambayrac. L'adjudicataire fut seul enchérisseur.

18 thermidor, an IV (5 août 1796)

Maison presbytérale, grange, pigeonnier, petite bassecour, ensemble 2 pièces de terre, contenant en tout demiarpent ; l'une des dites pièces de terre située au vallon de

(1) Sur le registre des paiements, Verdier est signalé comme ayant remplacé l'adjudicataire Bessières.

Pons, l'autre située à Trébaïx — de la cure de Cambayrac. — Est. en revenu net, 160 fr. 07, en capital, 3.253 fr. 47. Adj. 3.253 fr. 47 à Marcenat François, de Cournou.

Carnac

9, 31 mai 1791

Terre et enclos aux Vignals — de la cure de Carnac. — Est. 2.000 l. Adj. 2.450 l. à une société composée de Lemosi, Delteil, aubergiste, Rigal père, Rigal fils, Vignals, Brassac, Martin, Pécourt, Coulhac (mis pour Coualhac), Lurit, Quèbre, Canhac, Lacavalerie, Cayla, Bergon, Jullia, Dellard. Enchérisseurs : Fabre, Jean-Louis, Lemosi, Couture et les adjudicataires.

Sol et pré — de la cure de Carnac. — Est. 1.500 l. Adj. 1.800 l. (sous la réserve que les acquéreurs devront fournir le complément du jardin pour le curé et le passage pour le dit jardin), à une société composée de Lemosi, Delteil, aubergiste, Rigal père, Rigal fils, Vignals, Brassac, Martin, Pécourt, Coulhac (mis pour Coualhac), Lurit, Quèbre, Canhac, Lacavalerie, Cayla, Bergon, Jullia, Dellard. Enchérisseurs : Fabre, Solacroup, Duval jeune, de Carnac, Couture et les adjudicataires.

Pré — de la cure de Carnac. — Est. 6.500 l. Adj. 9.125 l. à Cournou Jean-Pierre, de Carnac. Enchérisseurs : Fabre, Lemosy Jean-Louis, Couture et l'adjudicataire.

5 février 1793

Vigne à la Grézote — de la cure de Carnac. — Est. 400 l. Adj. 480 l. à Desplats Pierre. Enchérisseurs : Fabre, Bru et l'adjudicataire.

17 septembre 1793

Pré contenant 5 quartonats, 1 boisseau et demi — du Commandeur de Malte (1). — Est. 2.000 l. Adj. 5.125 l. à Pecoul, de Carnac, faisant pour Pousairgues. Enchérisseurs: Guilhou et l'adjudicataire.

Cassagnes

1er et 18 mai 1791

Domaine avec ses appartenances, bestiaux et cabaux — des Dames de Lundieu, de Figeac (2). — Est. 6.060 l. Adj.

---

(1) Le lieu de Carnac était un membre de la commanderie de Lacapelle-Livron (Arch. Lot, B. 224).

(2) Les religieuses de Lundieu de Figeac possédaient des biens à Cassagnes et à Pomarède. Voir, à ce sujet, la note 1 à l'article de Pomarède.

8.125 l. à une société comprenant Durou Jean, Andrieu Jean, Cambou Jean et Ségol, tous de Cassagnes. Enchérisseurs : Béral, Guilhou et les adjudicataires.

10 mai et 7 juin 1791

Enclos — de la cure de Cassagnes. — Est. 600 l. Adj. 830 l. à Miran Raymond, de Cassagnes. Enchérisseurs : Toussaint, Pergot et l'adjudicataire.

13 décembre 1791

Masure de maison et pâtus — de la cure de Cassagnes. — Est. 15 l. Adj. 45 l. à Fabre. Enchérisseurs : Périé, Bonneval et l'adjudicataire.

Terre et friche à la combe d'Arlan — de la cure de Cassagnes. — Est. 50 l. Adj. 200 l. à Fabre. Enchérisseurs : Périé et l'adjudicataire.

Jardin, terre, vigne, pré et friche — de la cure de Cassagnes. — (Distraction faite du terrain nécessaire pour le jardin du curé). Est. 600 l. Adj. 1.325 l. à Fabre. Enchérisseurs : Périé, Massip et l'adjudicataire.

13 et 18 germinal, an VI (2 et 7 avril 1798)

Terre labourable au terroir de Lascrosses-Hautes — de Verdelet, émigré. — Est. 100 fr., mise à prix 75 fr. Adj. 1.750 fr. à Rouquié, faisant pour Ladurantie, de Cassagnes. Enchérisseurs : Gensac, Fabre, Mortreuil et l'adjudicataire.

Autre terre labourable à Lascrosses — de Verdelet, émigré. — Est. 305 fr. Mise à prix 228 fr. 75. Adj. 3.500 fr. à Ladurantie, de Cassagnes. Enchérisseurs : Mortreuil, Rouquié, Blanc et l'adjudicataire.

Castelfranc

9 et 31 mai 1791

Terre contenant environ demi-boisselat — de la cure de La Masse. — Est. 60 l. Adj. 65 l. à Grangié, jeune, de Labastide. Enchérisseurs : Béral et l'adjudicataire.

D'après l'état des paiements (Q. 388), cette vente fut annulée. Et, en effet, une nouvelle adjudication eut lieu en messidor, an VI, comme il est indiqué ci-dessous.

2 et 8 messidor, an VI (20 et 26 juin 1798)

Terre contenant demi-boisselat — de la cure de La Masse. — Est. 80 fr. Mise à prix 65 fr. Adj. 2.400 fr. Loygue Pierre, de Cahors. Enchérisseurs : Béral, Queyras et l'adjudicataire.

Castelnau-Montratier

3 et 19 avril 1791

Domaine appelé la Lecune (1) avec les appartenances et dépendances, bestiaux et cabaux, ensemble 33 quartes, 3 quartons, 3 boisseaux, 7 onces de blé froment de rente, 12 quartes, 3 quartons, 2 boisseaux, 6 onces d'avoine, aussi de rente et 17 livres, 11 sous, 6 deniers d'argent et suites — des religieuses de St-Géry, de Cahors. — Est. ensemble 17.698 L., 16 s., 7 d. Adj. 20.400 l. à Guiches, notaire à Lamolayrette. Enchérisseurs : Gensac aîné, Labroue, Combebias et l'adjudicataire.

Couvent, église, basse-cour, jardin, maison du jardinier, métairie de la Barthelle, granges, terres, prés, bois, garenne, friches, pigeonnier, moulin à 2 meules, jardins, 6 quartes de froment de rente « à locatairie » perpétuelle sur un bien possédé par Roux Jean, ensemble 12 poules et demie, 34 quartes, 2 quartons, 1 boisseau et demi de blé froment, 5 quartes, 3 quartons d'avoine et 15 livres, 2 sous, 10 deniers d'argent et suite le tout de rente foncière — du monastère du Pouget (2). — Est. 39.796 l. Adj. 65.100 l. à Jordanet cadet, faisant pour Périé cadet, négociant à Castelnau. Enchérisseurs : Du Cayla, de Redon, Guiches, notaire, Cruzel, Combebias et l'adjudicataire.

2 pièces de terre — de la cure de St-Cernin, à Castelnau. — Est. 300 l. Adj. 420 l., à Laval Louis, habitant de Saint-Aureil, municipalité de Castelnau. Enchérisseurs : Lafage Guillaume et l'adjudicataire.

17 avril et 4 mai 1791

Terre au terroir de Monbel-Bas (3) — de la cure de Neveges. — Est. 200 l. Adj. 390 l. à Lacroix, habitant de Neveges. Enchérisseurs : Monbel, Mignot, Escayrac, Miquel.

1er et 17 mai 1791

Terre à Bouyssou ; autre terre près le masage de Lagarde ; terre, friche et rocher au lieu du Bouys — de la

---

(1) L'affiche relative à la vente (Q. 173) porte la mention suivante : « Domaine appelé la Lécune avec ses appartenances et dépendances situées *dans plusieurs municipalités.* » L'inventaire des biens des religieuses chanoinesses de St-Augustin, de St-Géry, de Cahors (Q. 35) mentionne aussi le domaine de la Lécune « situé entre les villes de Castelnau et Montpezat ». Enfin, un état classé au n° 412 de la série Q. rattache ce domaine aux biens nationaux de la commune de Castelnau-Montratier.

(2) Le Poujet ou Pouget est un hameau de la commune de Castelnau-Montratier. Un monastère de Clarisses (ordre de saint François) fut fondé en ce lieu par le cardinal Bertrand du Poujet en 1321. (Pouillé du diocèse de Cahors, dans les documents inédits de l'Histoire de France. Mélanges historiques, T. II, p. 93).

(3) Cette terre située sur le territoire de Castelnau, dépendait de la cure de Nevèges près Labarthe (Tarn-et-Garonne).

cure de St-Privat. — Est. 212 l. Adj. 355 l. à Bessou (1) Jean, Pécal Georges et Vignals Hugues, tous de St-Privat. Enchérisseurs: Guiches et les adjudicataires.

1er et 18 mai 1791

Terre près le cimetière de St-Privat de Bretes, annexe de La Cabrette — de la cure de La Cabrette. Est. 50 l. Adj. 70 l. à Talou Joseph, de St-Privat. Enchérisseurs : Périer aîné et l'adjudicataire.

8 et 24 mai 1791

Pré et terre près l'église de Thézels — de la cure de Thézels. — Est. 1.000 l. Adj. 4.350 l. à Combebias, de Castelnau. Enchérisseurs : Calméjane fils, Montagne, Miquel François, Mercadier, Bonnemort et l'adjudicataire.

Nota. — Faute de paiement par l'adjudicataire, ce bien fut de nouveau vendu le 24 septembre 1793. Prirent part aux enchères, les citoyens Mourgues, Blanc, Mercadié et Laval, ce dernier fut déclaré adjudicataire pour 6.525 fr.

Terre près de l'église de Thézels, vigne au terroir de Montfaucon — de la cure de Thézels. — Est. 420 l. Adj. 730 l. à Mercadier de Thézels. Enchérisseurs : Calméjane fils, Montagne, Guiches et l'adjudicataire.

9 et 31 mai 1791

Terre et pré à la rivière au terroir de la gourgue plénière — de la cure de St-Aureil. — Est. 500 l. Adj. 1.340 l. à Belloc de St-Aureil. Enchérisseurs : Fabre et l'adjudicataire.

Terre près le village de St-Aureil — de la cure de St-Aureil. — Est. 400 l. Adj. 900 l. à Melet Bernard, de St-Aureil, représenté par Laval.

Vigne nouvellement plantée dans la paroisse de St-Cernin — de la cure de St-Aureil. — Est. 100 l. Adj. 160 l. à Belloc de St-Aureil. Enchérisseurs : Fabre et l'adjudicataire.

21 juin 1791

Terre près de l'église de Divilhac — de l'archiprêtre de Nevèges (2). — Est. 60 l. Adj. 180 l. à une société comprenant, Taillade, Miquel, Prieur, Esclavissat. Enchérisseurs: Prieur Jean plus jeune, Sabatié, boulanger, et les adjudicataires.

Terre près de l'église de Russac — de la cure de Castel-

---

(1) Bessou figure seul sur l'état des paiements.

(2) Au sujet de Nevèges, voir ci-dessus la vente d'une terre sise à Monbel-bas, commune de Castelnau (4 mai 1791).

nau. — Est. 700 l. Adj. 2.325 l. à Esclavissat Pierre, de Russac. Enchérisseurs : Feyt de Castelnau et l'adjudicataire.

Terre et pré sous la caminade de Cornus (1) — de la cure dudit lieu. — Est. 900 l. Adj. 1.500 l. à Miquel François, de Bournaguet. Enchérisseurs : Apchié et l'adjudicataire.

Nota. — Ce lot fut revendu le 3 janvier 1792 et adjugé pour 945 l. à Vincent et Bélibens. Les enchérisseurs furent Balmary et les adjudicataires.

Terre et emplacement du sol au-dessus de l'église de Cornus — de la cure de ce lieu. — Est. 120 l. Adj. 235 l., à Valmary de St-Privat. Enchérisseurs : Apchié, Maysen, Delpérié et l'adjudicataire.

Vigne à Cornus — de la cure de ce lieu. — Est. 100 l. Adj. 300 l., à Jordanet de Cahors. Enchérisseurs : Apchié et l'adjudicataire.

Terre et pré, près la fontaine de Cornus — de la cure du dit lieu. — Est. 600 l. Adj. 2.200 l. à Quercy de Montdoumerc. Enchérisseurs : Combebias, Taillade, Sabatié, Laborie, Prieur, Esclavissat, formant une société ; Apchié, Maysen et l'adjudicataire.

Nota. — D'après le décompte, Quercy encourut la déchéance et, le 24 septembre 1793, ce bien fut revendu 1.900 l. à Ducayla. Cependant le procès-verbal d'adjudication attribue ce lot à un nommé Bru qui, sans doute, devait agir pour Ducayla. Les enchérisseurs, furent Feyt, Calmette, Delvès et l'adjudicataire.

Terre dans la paroisse de Cornus — de la chapellenie de Ferrières. — Est. 600 l. Adj. 2.000 l. à Moisen, faisant pour Apchié. Enchérisseurs : Combebias et l'adjudicataire.

Nota. — Le 24 septembre 1793, cet article fut de nouveau mis en vente. Les enchérisseurs furent Firmi, Monziès et Feyt. Ce dernier demeura adjudicataire au prix de 1.775 livres.

22 novembre 1791

Terre et pré non loin du cimetière de La Cabrette — de la cure de La Cabrette. — Est. 900 l. Adj. 3.400 l. à une société comprenant Taillade aîné, Taillade plus jeune, Ségui, Buzenac, Bonnemort, Vessières, Verdier. Enchérisseurs : Périé, Ressès, Mourguès et les adjudicataires.

Friche et sol de la dîme de La Cabrette — de la cure de La Cabrette. — Est. 20 l. Adj. 75 l. à Ressès Louis, de Flaugnac. Enchérisseurs : Périé, Desprats et l'adjudicataire.

---

(1) D'après un pouillé du diocèse de Cahors (Arch. Lot, F. 184), il y avait 2 lieux appelés Cornus, situés l'un près de Limogne, l'autre non loin de Castelnau-Montratier. De l'examen des décomptes et des sommiers des paiements, il résulte que les biens ci-dessus désignés comme sis à Cornus, se trouvaient entre Castelnau et Flaugnac.

Terre au terroir de Roquebeille — de la cure de La Cabrette. — Est. 300 l. Adj. 460 l. à Séguy, de Castelnau. Enchérisseurs : Périé, Valmary et l'adjudicataire.

Autre terre au même terroir — de la cure de La Cabrette. — Est. 350 l. Adj. 370 l. à Séguy, de Castelnau. Enchérisseurs : Périé et l'adjudicataire.

Terre aux plaines de Ségui de la cure de La Cabrette. — Est. 90 l. Adj. 100 l. à Séguy, de Castelnau. Enchérisseurs : Périé et l'adjudicataire.

Autre terre au même terroir — de la cure de La Cabrette. — Est. 150 l. Adj. 160 l. à Séguy, de Castelnau. Enchérisseurs : Périé et l'adjudicataire.

Terre à la combe de Pouloc — de la cure de Divilhac. — Est. 200 l. (La vente de cette terre fut ajournée).

Petite pièce de terre et communal, dans la paroisse de Russac — de la cure de Russac. — Est. 80 l. (La vente de ce lot fut ajournée parce que les habitants de Russac, dans une pétition, avaient demandé ce terrain).

Grange à Castelnau, dans la rue de Cambournel — de la chapellenie de Saint-Raymond. — Est. 50 l. Adj. 500 l. à Sabatié Jean-Pierre, boulanger à Castelnau. Enchérisseurs : Périé, Lapeyre, Piécourt et l'adjudicataire.

Terre au terroir de Carrayroux de las Mongeos — de la chapellenie de Saint-Raymond. — Est. 50 l. Adj. 300 l. à Cabiscot Jean-Pierre, de Castelnau. Enchérisseurs : Périé et l'adjudicataire.

Terre au terroir de Saint-Martin — de la chapellenie de Sainte-Magdelaine. — Est. 350 l. Adj. 1.210 l. à Taillade, de Castelnau. Enchérisseurs : Périé, Bousquet et l'adjudicataire.

Grange et jardin à Castelnau — de la chapellenie de Sainte-Magdelaine. — Est. 60 l. Adj. 425 l. à Gilles, de Castelnau. Enchérisseurs : Périé, Boulzaguet et l'adjudicataire.

Terre au terroir de la Pourtanelle et au fond du douat de la Thoumasse — de la chapellenie de Sainte-Magdelaine. — Est. 30 l. Adj. 120 l. à Guiches, notaire à Lamolayrette. Enchérisseurs : Périé et l'adjudicataire.

Terre au terroir du Terme, paroisse de Cornus — de la chapellenie de Sainte-Magdelaine. — Est. 15 l. Adj. 255 l. à Piécourt Pierre, de Castelnau. Enchérisseurs : Périé, Nouyrit et l'adjudicataire.

Autre terre à Çornus — de la chapellenie de Sainte-Magdelaine. — Est. 150 l. Adj. 350 l. à Bousquet, de Castelnau. Enchérisseurs : Périé, Taillade et l'adjudicataire.

Terre au terroir de Pech-Maulié, paroisse de St-Vincent — de la chapellenie de Ste-Magdelaine. — Est. 450 l. Adj. 2.000 l. à Nouyrit, de Castelnau. Enchérisseurs : Périé et l'adjudicataire.

Moulin, grange, terre, friches et prés, situés dans la paroisse de Saux, municipalité de Montpezat — du monas-

tère de la Lécune (1). — Est. 3.000 l. Adj. 5.550 l. à Limayrac. Enchérisseurs : Figeac et l'adjudicataire (1).

13 décembre 1791

Jardin et terre à St-Vincent [paroisse de Castelnau] — de la cure de ce lieu. — Est. 250 l. (Ducayla se présenta comme acquéreur au prix de 250 l., mais la vente fut ajournée, parce que le curé avait demandé qu'on lui accordât ce jardin).

4 décembre 1792

Terre près l'église de Russac — de la cure de Castelnau. — Est. 50 l. Adj. 55 l. à Esclavissat, de Russac. Enchérisseurs : Toussaint, Vidié et l'adjudicataire.

Jardin et terre au lieu de Saint-Vincent, municipalité de Castelnau — de la cure de ce lieu. — Est. 250 l. Adj. 765 l. à Queyras, faisant pour le citoyen Du Cayla, jeune, administrateur du district. Enchérisseurs : Toussaint, Petit, Cagnac, Demeaux, Gensac, Feyt et l'adjudicataire.

26 novembre 1793

Maison et parterre, contenant 3 boisselats — des Mirepoises, de Castelnau. — Est. 2.000 l.

Nota. — La vente de ce lot fut ajournée parce que la municipalité de Castelnau avait manifesté le désir d'affecter ces immeubles au casernement des gendarmes.

Pré entouré de murailles, contenant 3 quartonats — des Mirepoises, de Castelnau. — Est. 1.000 l. Adj. 4.000 l. à Deilles Giraud, de Cahors. Enchérisseurs : Limayrac et l'adjudicataire.

Une maison, une partie de jardin et 2 étables à cochons, la dite partie de jardin limitée au midi par une ligne droite partant du mur de division de la dite maison, le tout contenant 1 boisselat, 1 quart — des Mirepoises, de Castelnau. — Est. 500 l.

Nota. — La vente de ce lot fut ajournée.

Autre maison avec partie de jardin ; la dite partie de jardin ayant la largeur (*sic*) de la muraille, le tout contenant 1 boisselat et servant pour l'école — des Mirepoises, de Castelnau. — Est. 600 l.

Nota. — La vente de ce lot fut ajournée.

---

(1) Sur l'état des paiements, Guiches, fils, de Lamolayrette, figure au lieu de Limayrac. La paroisse de Saux désignée ci-dessus fait partie de la commune de Montpezat (Tarn-et-Garonne) et se trouve tout près de la limite du département du Lot, non loin de Castelnau. Cette paroisse de Saux ne doit pas être confondue avec la commune de Saux située dans le canton de Montcuq. Ce moulin figure sur les affiches et les états du district de Cahors. Nous avons mentionné ce lot, comme les autres biens du monastère de la Lécune, à l'article concernant Castelnau. (Voir ci-dessus, Castelnau, vente du 19 avril 1791, note 1).

Ecurie et grange avec petit jardin derrière, ayant la même largeur que la grange, contenant 1 boisselat, 1 quart — des Mirepoises, de Castelnau. — Est. 100 l.

NOTA. — La vente de ce lot fut ajournée.

Terre au terroir del Pech, contenant environ 3 quartonats — des Mirepoises, de Castelnau. — Est. 300 l. Adj. 1.110 l. à Piécourt, faisant pour Laval aîné, de Castelnau. Enchérisseurs : Périé et l'adjudicataire.

Terre, pigeonnier et chenevière, le tout joignant, contenant 1 quarterée — des Mirepoises, de Castelnau. — Est. 1.000 l. Adj. 3.000 l. à Deilles ou Heilles (1), de Cahors. Enchérisseurs : Périé et l'adjudicataire.

Métairie appelée de Buzenac avec ses dépendances consistant en maison, grange, écuries, terres labourables, prés, vignes, bois et friches, partie de ces terres et bois se trouvant dans la paroisse de Neveges (2), le tout contenant environ 86 quarterées — des Mirepoises, de Castelnau. — Est. 16.000 l. Adj. 22.200 l. à Taihade, de Castelnau. Enchérisseurs : Guiches et l'adjudicataire.

Pré situé à la rivière de Lemboulas, dans la paroisse de La Cabrette, contenant 1 quarterée, 1 quartonat — des Mirepoises, de Castelnau. — Est. 500 l. Adj. 2.005 l. à Séguy, de Castelnau. Enchérisseurs : Piécourt, Limayrac et l'adjudicataire.

21 vendémiaire, 8 brumaire, an II (12, 29 octobre 1793)

Une portion du domaine du Verdier, consistant en maison pour le bordier, grange, four, écuries. pâtus, jardin, terres labourables, chenevière et vignes, le tout joignant et contenant environ 110 quarterées ; consistant encore la dite portion de domaine : en un bois-taillis, autour duquel il y a des arbres de haute futaie, situé au terroir de Vers, contenant environ 2 quartonats ; en un pré situé au terroir de la rivière, contenant environ 4 quarterées et en un autre pré situé au terroir de Cardailhaque, contenant environ 1 quarterée, 3 quartonats — d'Isaac Escayrac-Monbel, émigré. — Est. le tout 40.000 l. Adj. 43.100 l. à Tailhade Pierre, cadet, de Castelnau. Enchérisseurs : Geniès et l'adjudicataire.

Autre portion du domaine du Verdier, consistant en une pièce de terre au fond de laquelle il y a environ 2 quarterées de pré, située au terroir del Prat-Barrat, sise al Cambon, contenant, y compris les 2 quarterées de pré, environ 12 quarterées — d'Isaac Escayrac-Monbel, émigré. — Est. 11.100 l. Adj. 12.000 l. à Périé aîné. Enchérisseurs : Mourgues, Geniès et l'adjudicataire.

Entier domaine de Monbel-Bas, dans la paroisse de

---

(1) Ce nom figure plusieurs fois sur le procès-verbal d'adjudication de ce lot et il est écrit tantôt Heilles, tantôt Deilles.

(2) Au sujet de Nevèges, voir précédemment la vente d'une terre sise à Monbel-bas, commune de Castelnau (4 mai 1791).

Neveges, à Castelnau, consistant en maison pour le bordier, grange, pâtus, jardin, terres labourables, pré et vigne, le tout joignant, contenant environ 70 quarterées ; en une terre et chenevier, contenant environ 2 quartonats ; en une pièce de terre appelée la pièce pointue et un pré contenant environ 2 quartonats, 2 boisselats, les 3 derniers articles situés dans la municipalité de Labarthe, district de Lauzerte — d'Isaac Escayrac-Monbel, émigré. — Est. 25.000 l. Adj. 26.150 l. à Geniès, de Moissac. Enchérisseurs : Mourgues, Bousquet et l'adjudicataire.

29 nivôse, 14 pluviôse, an II (18 janvier, 2 février 1794)

Bois situé au terroir de Penchenat, contenant 2 quarterées — de Latapie, émigré. — Est. 120 l. Adj. 600 l. à Bonnemort. Enchérisseurs : Cornède et l'adjudicataire.

Pré situé au terroir de l'Allère, contenant 3 quartons — de Latapie, émigré. — Est. 150 l. Adj. 310 l. (1) à Gensac cadet (Valmary subrogé). Enchérisseurs : Bonnemort et l'adjudicataire.

17 floréal, an II (6 mai 1794)

Eglise de Cornus (sans comprendre les effets y contenus), maison presbytérale et jardin — de la cure de Cornus. — Est. 1.000 l. Adj. 1.040 l. à Prieur Jean. Enchérisseurs : Laval et l'adjudicataire.

Eglise de Saint-Vincent (sans comprendre les effets y contenus), maison presbytérale, cimetière et pâtus — de la cure de Saint-Vincent. — Est. 350 l. Adj. 400 l. à Périé jeune, faisant pour la citoyenne Ducayla aînée. Enchérisseurs : Prieur et l'adjudicataire.

Eglise de Russac (sans comprendre les effets y contenus), cimetière et pâtus — de la cure de Russac. — Est. 500 l. Adj. 530 l. à Esclavissat. Enchérisseurs : Prieur et l'adjudicataire.

Eglise de Saint-Julien (sans comprendre les effets y contenus), cimetière et pâtus — de la cure de Saint-Julien. — Est. 300 l. Adj. 310 l. à Taillade Baptiste, 1er né. L'adjudicataire fut seul enchérisseur.

Eglise de Saint-Cernin (sans comprendre les effets y contenus), chambre pour le ci-devant vicaire, cimetière — de la cure de Saint-Cernin. — Est. 350 l. Adj. 360 l. à Laval Jean-Louis. L'adjudicataire fut seul enchérisseur.

Eglise de Saint-Privat (sans comprendre les effets y contenus), avec cimetière et pâtus — de la cure de Saint-Privat. — Est. 400 l. Adj. 410 l. à Prieur Jean. L'adjudicataire fut seul enchérisseur.

---

(1) Le sommier des paiements porte 300 l. comme prix de vente.

1er et 16 brumaire, an III (22 octobre, 6 novembre 1794)

Pré au terroir de Tourtou, contenant 2 quartonats, 1 boisselat — de la cure de Ganic. — Est. 200 l. Adj. 620 l. à Foujols, notaire à Castelnau (1).

Terre et chenevière, au terroir de Cammas, contenant 6 boisselats — de la cure de Ganic. — Est. 100 l. Adj. 280 l. à Foujols, notaire à Castelnau (1).

Petit chenevier attenant le cimetière de Ganic, contenant 2 boisselats — de la cure de Ganic. — Est. 60 l. Adj. 200 l. à Foujols, notaire à Castelnau (1).

Jardin entouré d'une haie vive, contenant 1 quarterée, 1 quarton — de Labondie, ci-devant curé de Ganic. — Est. 400 l. Adj. 1.000 l. à Foujols, notaire à Castelnau (1).

Bois situé au terroir de Penchenat, paroisse de Nevèges, commune et canton de Castelnau, contenant 2 quartonats, 2 boisselats — des Mirepoises, de Molières. — Est. 40 l. Adj. 65 l. à Foujols, notaire à Castelnau (1).

29 brumaire, 15 frimaire, an III
(19 novembre, 5 décembre 1794)

Maison (avec 2 étables à cochons), composée d'un rez-de-chaussée, une chambre par-dessus, etc., avec une partie de jardin qui est au couchant et nord de la dite maison, contenant 1 boisseau, 1 quart — des Mirepoises. — Est. 500 l.

Ecurie et grange avec petit jardin, contenant 1 boisseau 1/4 — des Mirepoises. — Est. 100 l.

Nota. — Les 2 lots qui précèdent avaient été déjà infructueusement mis en vente le 26 novembre 1793, ils ne furent pas adjugés non plus les 29 brumaire et 15 frimaire, an III.

24 prairial, 6 fructidor, an III (12 juin, 23 août 1795)

Métairie à Thézels et maladrerie — de l'Hôpital, de Cahors. — Contributions 120 l., 18 s., 5 d. Est. 45.345 l., 6 s., 3 d. Adj. 284.390 l. à Durand, meunier à Flaugnac (maladrerie) et à Laval et Foujols (métairie). (Durand figure seul sur l'état des paiements, Q. 388). Enchérisseurs : Montagne Jean, notaire à Castelnau, Mourgues et les adjudicataires.

17 prairial, an IV (5 juin 1796)

Maison située à Ganic, avec le petit pâtus joignant — de la cure de Ganic. — Est. en revenu net, 80 fr., en capital, 1.140 fr. Adj. 1.440 fr. à Blanc Pierre, de Cahors.

---

(1) Pour ces 5 articles, les documents que j'ai trouvés (Q. 192, 388) ne donnent pas les noms des enchérisseurs.

9 messidor, an IV (27 juin 1796)

Moitié d'un domaine appelé Palais, sis à Castelnau, consistant en maison, grange, pigeonnier, sol, étable, jardin, terre, pré, vigne et friche, le tout joignant, formant équerre, contenant 17 quarterées ; plus terre et pré, contenant 6 quarterées ; plus terre au couchant de l'article précédent, chemin entre deux, contenant 2 quartons ; plus terre al Cambou, contenant 3 quartons, le tout composant l'entier susdit domaine. La dite moitié des biens dépendant de Laroche-Lambert, émigré et l'autre moitié appartenant aux enfants de Marie Fabre, veuve Laroche-Lambert. — Est. (de la dite moitié à vendre), en revenu net, 250 fr. et en capital, 5.649 fr., y compris les cheptels et outils aratoires. Adj. 5.649 fr., y compris les cheptels et outils aratoires à Marie Fabre, veuve Laroche-Lambert, de Cahors.

14 messidor, an IV (2 juillet 1796)

Moitié du domaine de Rauly, provenant de la succession de Laroche-Lambert Gaspard, père, [succession] indivise entre les enfants de Laroche-Lambert Antoine-Gaspard, mari de la soumissionnaire et Laroche-Lambert Alexandre, émigré. [Domaine] consistant en 1 pièce de terre appelée de Lacosterade, contenant 2 quartons, 2 boisseaux ; plus terre au Buguet, contenant 4 onces ; plus terre à Lasvaisses, contenant 6 quartes ; plus terre à Ruffié, contenant 12 quartons ; plus terre et bois à la Vignasse, contenant 6 quartons ; plus bois-friche al Pech de Bufebes, contenant 3 quartons ; plus friche au dit lieu, contenant 1 quarterée ; plus 1 pièce appelée Dal Sol, contenant 9 quartons ; plus pièce Al Pigeonnier, contenant 8 quartons ; plus 1 maison, grange, pré, sol, jardin, tout joignant, sis à Rauly, contenant environ 3 quarterées ; plus pré appelé le Prat Névé (dont la moitié de rebuage [émondage] des arbres avec le regain a été aliéné), contenant environ 6 quartes ; plus pré à Las Iles (pré le plus bas), contenant environ 2 quarterées et autre pré au dit lieu, contenant 10 quartons ; terre et pré à Roli, contenant 2 quarterées et finalement un pré al Buguet, contenant environ 1 quarterée, le tout situé à Rauly, commune de Castelnau — de la succession de Laroche-Lambert Alexandre, émigré. — Est. en revenu net, 1.000 fr. en capital, 22.574 fr. dont la moitié est 11.287 fr. Adj. 11.287 fr. à Fabre Marianne, veuve Laroche-Lambert.

14 messidor, an IV (2 juillet 1796)

Moitié d'un pré provenant de la succession de Laroche-Lambert Gaspard, père, indivise entre les enfants de Laroche-Lambert Antoine, mari de la soumissionnaire et Laroche-Lambert Alexandre, émigré, ledit pré situé au Buguet, contenant 2 quarterées, 2 quartons, mesure de Cahors. Cette moitié du dit pré dépendant de la succession

de Laroche-Lambert père et appartenant à Laroche-Lambert Alexandre, émigré. — Est. (pour la dite moitié de pré), en revenu net, 50 fr., en capital 1.100 fr. Adj. 1.100 fr. à Fabre Marianne, veuve Laroche-Lambert.

Moitié d'un domaine appelé du Gros, provenant de la succession de Billy Marie-Jeanne, veuve Derrua et indivise entre les enfants de Laroche-Lambert Antoine-Gaspard, mari de la soumissionnaire et Laroche-Lambert Alexandre, émigré ; le dit domaine consistant en maison, grange, four, sol, étable, pâtus, padoin, pré, terres et friches, le tout joignant, contenant 7 quarterées, mesure de Cahors; plus terre à Garric, contenant 2 boisseaux ; plus vigne et bois taillis, situé à Gros, contenant 1 quarterée, 1 quarton, 2 boisseaux ; plus petit pré et terre au même lieu, contenant 3 quartons ; plus terre et petit bois al Rival, contenant 3 quartons, 1 boisseau ; plus terre aux Garrits, contenant 3 quartons ; plus terre al Claux-Nasit, contenant 1 quarterée ; plus terre al Claux-Bas, contenant 1 quarte, 1 quarton ; plus pré, terre aux Pradels, contenant 2 quarterées, 2 quartons ; plus terre, pré et bois al Bosc et à la rivière, contenant environ 2 quarterées ; le tout situé dans la commune de Castelnau.

Ces biens dépendant de la succession de Belly Marie-Jeanne, veuve Derrua, succession indivise entre les enfants d'Antoine-Gaspard de Laroche-Lambert et Alexandre Laroche-Lambert, émigré. Ces biens exploités par Mourgues et Feyt, cultivateurs à Castelnau, suivant bail consenti par le Directoire du district. — Est. en revenu net (pour la moitié), 250 fr. ; en capital (pour la moitié), 5.637 fr. 50. Adj. 5.637 fr. 50 à Marianne, Veuve d'Antoine-Gaspard de Laroche-Lambert, de Cahors.

21 messidor, an IV (9 juillet 1796)

Maison presbytérale, four, pâtus et petit jardin, le tout de contenance d'environ 3 quatonats, 1 boisselat, sis à La Cabrette — de la ci-devant cure de La Cabrette. — Est. en revenu net, 128 fr., en capital, 2.376 fr. Adj. 2.376 fr. à Feyt, Jean-Baptiste, de Castelnau.

Pâtus sur lequel était anciennement située l'Eglise de Saint-Martin, de Castelnau, ainsi que le cimetière — de la ci-devant Eglise de Saint-Martin, de Castelnau. — Est. en revenu net, 13 fr. 65, en capital, 300 fr. 30, à Taillade, Jean-Baptiste, de Castelnau.

22 messidor, an IV (10 juillet 1796)

Moitié d'un domaine appelé le Poujoulat, dans lequel il y a une maison pour le maître et les bâtiments nécessaires à l'exploitation, bois, vignes, prés, terres labourables et jardin, de contenance d'environ 40 quarterées ; plus un pré sous le pont de Rouissac, appelé pré de Fouisse, contenant environ 3 quartons; plus une terre au camp de Mail-

liol, contenant 1 quarterée, 1 quartonnat — de Laroche-Lambert, émigré. — Est. (pour la moitié du domaine), en revenu net, 720 fr. en capital, 16.570 fr. Adj. 16.570 fr. à Marianne Fabre, veuve Laroche-Lambert, de Cahors.

Moitié du domaine d'Autignac, domaine indivis entre les enfants de la soumissionnaire [ci-dessous désignée] et la Nation ; [ce domaine] consiste en terres sises au moulin à vent et à la quartayrade, terre et vigne au Causse d'Autignac, bois, rocher, grange, sol, four, étable, jardin, terres, prés et chenevières, friches à Autignac al Roc la Taillade, pièce grande et clausel dit Tailladès, tout joignant, contenant environ 42 quarterées ; plus pré de la Pointe, contenant 1 quarton ; pré et terre à Cornus, contenant 5 quartons ; plus vigne, bois et terre à Lartigue, contenant 11 quartons, plus terre et pré au dit lieu, contenant 3 quarterées ; plus terre al Pessou, contenant 3 boisseaux ; plus pré al Pradelou, contenant 1 boisseau ; plus pré al Rival de Pébré, contenant 1 quarton ; plus pré al Pessou de Pébré, contenant 1 quarton ; plus vigne sous Autignac, contenant 1 quarton ; plus terre à Saint-Martin, contenant 2 boisseaux ; plus 1 quarte de pré à la Sole ; terre et pré à Semelat, contenant 5 quarterées ; plus 3 quarterées de terre à Lestang ; plus 6 quarterées de terre et pré al Prat-Grand ; plus 1 quarton de pré au dit lieu ; plus 5 quartons al Trouié et enfin 1 quarterée de pré à la Pertauche — de Laroche-Lambert, émigré. — Est. (pour la moitié), en revenu net, 1.120 fr. et en capital, 24.840 fr. Adj. 24.840 fr. à Marianne Fabre, veuve Laroche-Lambert, de Cahors.

23 messidor, an IV (11 juillet 1796)

Maison presbytérale, grange, pâtus et jardin, contenant 3 quartonats, 1 boisselat, sis à St-Aureil — de la cure de St-Aureil. — Est. en revenu net, 50 fr., en capital 980 fr. Adj. 980 fr. à Ducayla jeune, de Castelnau.

25 messidor, an IV (13 juillet 1796)

Petite maison et jardin sis au faubourg St-Mathurin, contenant 2 boisselats 1/2 — des Mirepoises, de Castelnau. — Est. en revenu net, 50 fr., en capital, 1.000 fr. Adj. 1.000 fr. à Armand Apchie, receveur de l'enregistrement à Castelnau-Montratier.

1er thermidor, an IV (19 juillet 1796)

Maison et pâtus appelés les Cambrettes, touchant au midi avec jardin du presbytère de Castelnau, le lot vendu et le dit jardin devant être séparés par un mur de 6 pieds de haut, aux dépens du soumissionnaire, lequel mur prendra au coin de l'angle de l'Eglise et suivra l'alignement de la dite église, observant que la sacristie de l'église se trouve au-dessus de la dite maison et n'est point comprise dans la

dite vente, le plancher de séparation étant commun — de la cure de Castelnau. — Est. en revenu net, 30 fr. 50, en capital, 549 fr. Adj. 549 fr. à Dellard Giraud, habitant de Castelnau.

12 thermidor, an IV (30 juillet 1796)

Maison presbytérale avec grange, four, étable, pigeonnier (étable dans laquelle est un puits) ; plus un jardin, contenant 1/2 arpent, le tout situé à Boisse, commune de Castelnau — de la cure de Boisse. — Est. en revenu net, 99 fr., en capital, 1.858 fr. Adj. 1.858 fr. à Caminade Xavier, de Montauban.

5 fructidor, an IV (22 août 1796)

Moitié d'une rente à locatairie, établie sur 2 moulins, l'un à eau, appelé le Poujoula, l'autre à vent, consistant (la dite moitié de rente) en la somme de 100 fr., le droit de mouture de 30 quartes de blé ou mixture et 3 voyages de cheval pour transporter les grains à Cahors, le tout ainsi porté par l'acte de bail à locatairie perpétuelle consenti par Laroche-Lambert, en faveur de Palmier Antoine, le 19 décembre 1768, retenu par Foujols, notaire — de Laroche-Lambert, père d'émigré. — Est. en revenu net, 127 fr. 70, en capital, 2.299 fr. 04. Adj. 2.299 fr. 04 à Feyt Jean-Baptiste, habitant de Castelnau.

15 fructidor, an IV (1er septembre 1796)

Moitié d'une rente à locatairie perpétuelle établie sur une métairie appelée de Lacoste et Malrigou dans la commune de Castelnau, consistant (la dite moitié de rente) en 10 quartes de blé-froment, mesure de Castelnau ; 4 paires poulets; 4 paires poules; 4 paires chapons; 3 dindons; 6 livres de chanvre en rame; 200 œufs et la moitié de la récolte de 3 arbres noyers, fixée à 1 quarton, cerneaux, année commune, le tout porté par l'acte de bail à locatairie consenti par Gaspard Laroche-Lambert, en faveur de Boissières Géraud, en date du 26 septembre 1722 — de Laroche-Lambert fils, émigré. — Est. en revenu net, 183 fr. 10 sols, en capital, 4.037 fr. Adj. 4.037 fr. à Feyt Jean-Baptiste fils, habitant de Castelnau.

25 fructidor, an IV (11 septembre 1796)

Moitié d'une pièce de terre située à Las Coutarias, section de Boisse, contenant en total 3 quartonats, 3 boisselats, petite mesure de Castelnau dont la moitié soumissionnée est de 7 boisselats et demi — de la succession de feu Derrua. — Est. en revenu net, 11 fr. 50, en capital, 253 fr. Adj. 253 fr. à Ducayla Antoine, jeune, habitant de Castelnau-Montratier.

10 et 16 ventôse, an VI (28 février et 6 mars 1798)

Pièce de terre, sise au lieu dit St-Privat, contenant 2 quarterées, 2 quartonats, mesure de Castelnau — de Latapie, Jean-Baptiste, émigré. — Mise à prix 450 fr. Adj. 83.100 fr. à Coste Antoine, aubergiste à Cahors. Enchérisseurs : Lestieu, Aché, Quercy, Taillade et l'adjudicataire (Voir vente suivante) :

2 et 8 messidor, an VI (20 et 26 juin 1798)

Pièce de terre contenant 2 quarterées, 2 quartons, ci-devant acquise par le citoyen Coste, aubergiste (voir vente précédente) et rendue à la Nation par défaut de paiement de la part de ce dernier. Est. 600 fr. Mise à prix 450 fr. Adj. 33.600 fr. à Sotoul, aubergiste à Cahors. Enchérisseurs : Quercy, Lestieu, Lafourcade, Merly et l'adjudicataire.

Nota. — D'après les décomptes des paiements, cet article fut remis en vente les 4 et 9 pluviôse, an VII (23 et 28 janvier 1799), parce que Sotoul n'avait pas payé. Cette nouvelle vente fut consentie pour la somme de 300 fr. aux citoyens Lestieu, Galtié et Baysse, tous trois de Cahors. Ces adjudicataires furent seuls enchérisseurs.

11 et 26 thermidor, an VII (29 juillet et 13 août 1799)

Maison presbytérale, grange et jardin, le tout contigu, consistant en salon, chambre, cuisine, 2 cabinets, chai, cave, juchoir à poules, four et terrain, le tout situé à Thézels. Mise à prix 216 fr. Adj. 550 fr. à Prax Géraud, propriétaire, demeurant à Vazerac. Enchérisseurs : Fournié et l'adjudicataire.

Catus

6 et 22 mars 1791

Terre à la Vignasse — de l'abbaye de Catus. — Est. 600 l. Adj. 655 l. à Caviole Pierre, négociant, habitant de Catus. Enchérisseurs : Lugol et l'adjudicataire.

13 et 29 mars 1791

Four et fournial — de l'abbaye de Catus. — Est. 350 l. Adj. 1.200 l. à Cornède, habitant de Cahors. Enchérisseurs : Caviole, Périé et l'adjudicataire.

Nota. — Aucun paiement ne fut effectué par Cornède et ce lot fut de nouveau vendu pour 900 l. à Borredon Antoine, le 3 janvier 1792. Prirent part à ces nouvelles enchères : Vilatou, Delpech et l'adjudicataire Borredon, qui d'ailleurs, d'après le décompte, fit cession à Naves, habitant de Catus.

Jardin, sol et bois, le tout joignant, appelé la Garenne —

de l'abbaye de Catus. — Est. 400 l. Adj. 1.000 l. à Soulié et aux frères Naves, habitants de Catus. Enchérisseurs : Caviole, Cornède, Vilatou et les adjudicataires (Naves seul figure sur l'état et le décompte des paiements).

Chai et moitié de basse-cour, laissant l'autre moitié pour le chai qui se tient avec l'église — de l'abbaye de Catus. — Est. 400 l. Adj. 705 l. à Cornède, de Cahors. Enchérisseurs : Caviole et l'adjudicataire.

17 avril et 4 mai 1791

Bois appelé la Garenne, au puits, de Cantagal — du prieuré de Catus. — Est. 150 l. Adj. 500 l. à Caviole Pierre, notaire à Catus, fondé de pouvoirs de Fargues. Enchérisseurs : Delpech, Baldy et l'adjudicataire.

Terre autrefois en vigne (sur laquelle se trouve un pigeonnier), située au penchant de Puilenvert — du prieuré de Catus. — Est. 140 l. Adj. 150 l. à Caviole Pierre, notaire à Catus. Enchérisseurs : Baldy et l'adjudicataire.

1er et 17 mai 1791

Chenevière joignant les masures de l'église de St-Barnabé — du prieuré de Catus. — Est. 140 l. Adj. 300 l. à Baldy Jean, de Catus. Enchérisseurs : Rouquet et l'adjudicataire.

Pré al Coudercou — de la cure de Catus. — Est. 300 l. Adj. 1.350 l. à Delpech Guillaume, marchand de Catus. Enchérisseurs : Baldy, Mentière et l'adjudicataire.

8 et 24 mai 1791

Pré au lieu dit Rivière de Saint-Barnabé — du prieuré de Catus. — Est. 11.000 l. Adj. 12.000 l. à une société d'habitants de Catus, comprenant : Baldy Jean-Baptiste, Parent Jean, Calvet Antoine, Maratuech Jacques, Caviole Pierre, Caviole Jean, et autres (1). Enchérisseurs : Vidié, Guiches et les adjudicataires.

Pâtus et emplacement de tour — du prieuré de Catus. — Est. 25 l. Adj. 80 l. à Baldy, habitant de Catus. Enchérisseurs : Toussaint, Lagaspie, Naves et l'adjudicataire.

10 mai et 16 juin 1791

3 vignes au tènement des fossés, 2 châtaignals au Broussayroux — de la cure de Catus. — Est. 55 l. Adj. 60 l. à Linol Joseph et Pezet Pierre. (Ce dernier seul figure sur l'état des paiements). Enchérisseurs : Toussaint et les adjudicataires.

---

(1) En outre de ces noms, le procès-verbal porte diverses signatures dont quelques-unes sont suivies du mot adjudicataire. Ces signatures sont celles de Costes, Delpech, Saignes, Lagaspie, Lagarde, Vielcasal, Cantarel, Balagairie.

21 juin 1791

Chai et moitié de basse-cour — du prieuré de Catus. — Est. 400 l. Adj. 430 l. à Miquel. L'adjudicataire fut seul enchérisseur.

Pré au terroir de Vilarès — de la cure de Montgesty. — Est. 2.500 l. Adj. 7.325 l. à une société comprenant : Course Joseph, de Montgesty, Mazières, Vaissié, Combes, Baldy, Maury, Pierrouty, Belalbre Jean, cadet, Bri Raymond, Roux Jean, Lagarde Joseph, Delpeyrou Bernard, Labrousse Durand, Lagarrigue Jean, Vaissié Jean, aîné, Lacoste Bertrand, Boulzaguet Jean-Pierre, Bonafous Jean, aîné, Bach Etienne, Soucirat Antoine, Lafon, Rilié Jean-Baptiste. Enchérisseurs : Morlas Jean, Lajarpie et les adjudicataires.

Château, granges et autres édifices, jardins et vieilles vignes, le tout joignant — du prieuré de Catus. — Est. 1.800 l. Adj. 2.050 l. à Vialars Jean, de Catus. Enchérisseurs : Baldy et l'adjudicataire.

8 brumaire, an IV (30 octobre 1795)

Pré à Catus — de la cure de Catus. — Adj. 10.000 l. à Agar jeune, de Mercuès.

Nota. — Le dossier (Q. 422) ne donne pas les noms des enchérisseurs.

19 messidor an IV (7 juillet 1796)

Jardin dit des Cloîtres, attenant l'église, contenant 3 boisseaux, 1 once — de la cure de Catus. — Est. en revenu net, 27 fr. 50, en capital 605 fr. Adj. 605 fr. à Naves Pierre, meunier à Catus.

Petit jardin attenant la vieille église de Catus, contenant environ 6 onces — de la cure de Catus. — Est. en revenu net, 3 fr. 50, en capital, 77 fr. Adj. 77 fr. à Boudousquié Honoré, Directeur des messageries, habitant de Cahors.

25 messidor, an IV (13 juillet 1796)

Masure d'église avec environ 1 quartonat de pâtus, sis au lieu de St-Martin, commune de Catus — de l'église de St-Martin. — Est. en revenu net, 12 fr. 50, en capital, 225 fr. Adj. 225 fr. à Laboue Jacques, habitant de Goujounac.

10 et 16 ventôse, an VI (28 février et 6 mars 1798)

Terre labourable, contenant 1 quarte, 2 quartons, provenant du partage fait entre la République et le citoyen Molinier, père d'émigré. — Est. 690 fr. Mise à prix 517 fr. 50. Adj. 64.400 fr. au citoyen Galdemar fils, 3e né, habitant de Cahors. Enchérisseurs : Lestieu, Richard, Lacaze et l'adjudicataire.

Pré et terre contenant 2 quartes, 2 quartons, provenant du partage fait entre la Nation et le citoyen Molinier, père d'émigré. Est. 2.176 fr. Mise à prix 1.632 fr. Adj. 102.000 fr. à Galdemar fils, 3e né, habitant de Cahors. Enchérisseurs : Richard, Lestieu, Béliben et l'adjudicataire.

Pré contenant 1 quarte, 2 quartons, 1 boisseau, provenant du partage fait entre la Nation et le citoyen Molinier, père d'émigré. — Est. 1.160 fr. Mise à prix 870 fr. Adj. 70.500 fr. à Galdemar fils, 3e né, habitant de Cahors. Enchérisseurs : Béliben, Richard, Lestieu et l'adjudicataire.

Pièce de terre, contenant 2 quartes, 2 quartons, 1 boisseau, provenant du partage fait entre la République et le citoyen Molinier, père d'émigré. Est. 1.291 fr. Mise à prix 645 fr. 50. Adj. 46.000 fr. à Galdemar : Richard fils, 3e né, habitant de Cahors. Enchérisseurs : Richard, Lestieu, Rouquié et l'adjudicataire.

Terre labourable, contenant 4 quartes, 3 quartons, provenant du partage fait entre la République et le citoyen Molinier, père d'émigré. Est. 2.950 fr. Mise à prix 2.212 fr. 50. Adj. 90.000 fr. à Galdemar fils, 3e né, habitant de Cahors. Enchérisseurs : Lestieu, Béliben, Rouquié et l'adjudicataire.

Cénac

9 mai et 1er juin 1791

Vigne au terroir de Rodes — de la cure de Cénac. — Est. 200 l.

Pré au terroir de Sinial — de la cure de Cénac. — Est. 700 l.

Nota. — La vente de ces deux articles fut ajournée faute d'enchérisseurs.

22 novembre 1791

Voir, dans le passage concernant Albas, la vente d'une terre labourable située au « vallon de Cénac ».

4 décembre 1792

Pré à Cénac — de la cure de ce lieu. — Est. 250 l. Adj. 700 l. à Salanié de Cénac. Enchérisseurs : Quercy, Cagnac et l'adjudicataire.

17 septembre 1793

Vigne aux Combelous — de la cure de Cénac. — Est. 20 l.

Vigne au terrement de Rodes — de la cure de Cénac. — Est. 200 l.

Nota. — La vente de ces deux vignes projetée d'abord pour le 17 septembre, puis pour le 26 novembre 1793 et enfin pour le 15 frimaire, an III, ne put avoir lieu faute d'enchérisseurs.

8 brumaire, an IV (30 octobre 1795)

Jardin, sol, grange et patus — de la cure de Cénac. — Adj. 31.000 l. à Gintrand. Le dossier de la vente (Q. 422) ne donne pas les noms des enchérisseurs.

25 floréal, an VI (14 mai 1798)

Partie de vigne, terre labourable et taillis au tènement de camp grand, contenant au total 11 quartes 3 quartons, jusques à concurence de 2.545 fr. à prendre du côté du midi et au dire d'experts. Les dits biens provenant du partage fait entre la Nation et le citoyen Labie père, d'émigré. Est. en capital, 2.545 fr. Adj. 2.545 fr., à Labie Jean-Louis-Pierre,. notaire public à Cahors.

Cézac

10 avril et 3 mai 1791 (1)

Pré appelé le vivier près l'église de Cézac — de la cure de Cézac. — Est. 200 l. Adj. 1.005 l., à Bonnefoy de Cézac. Enchérisseurs : Bénays et l'adjudicataire.

Masure de maison presbytérale, terre et pré près le cimetière — de la cure de Cézac. — L'adjudicataire étant tenu de fournir ce qui pourrait manquer pour le complément du jardin du curé et attenant le dit jardin. Est. 800 l. Adj. 1.500 l. à Bénays Joseph, marchand à Cézac. Enchérisseurs : Bonnefoy, Blanchié et l'adjudicataire.

Terre et friche au fourreau — de la cure de Cézac. — Est. 60 l. Adj. 165l., à Cornille faisant pour Bénays Joseph. Enchérisseurs : Bonnefoy et l'adjudicataire.

Friche appelée la Chapellenie — de la cure de Cézac. — Est. 10 l. Adj. 15 l., à Bonnefoy, cultivateur à Cézac. L'adjudicataire fut seul enchérisseur.

Terre et friche au sol de la dîme — de la cure de Cézac. — Est. 800 l. Adj. 2.000 l. à Bonnefoy, cultivateur à Cézac. Enchérisseurs : Bénays, Mercié et l'adjudicataire.

Terre au quay de la Brètonne — de la cure de Cézac. — Est. 400 l. Adj. 1.260 l. à Bouyssou de Bonnays, habitant de Montauban. Enchérisseurs : Bonnefoy, Blachié et l'adjudicataire.

Pré situé près l'église de Saint-Clément — de la cure de Cézac. — Est. 400 l. Adj. 1.425 l., à Blachié ou Blatgié de Cahors. Enchérisseurs : Bonnefoy et l'adjudicataire.

Nota. — Le procès-verbal porte Blachié et le décompte Blatgié comme nom de l'acquéreur : celui-ci fut d'ailleurs dépossédé faute de paiement et ce pré fut revendu le

(1) Le 10 avril 1791, tous ces articles formaient un seul lot qui fut provisoirement adjugé au sieur Bonnefoy pour la somme de 2.670 l. ; mais le 3 mai suivant, ces divers articles furent vendus séparément sur la demande faite par plusieurs particuliers.

24 septembre 1793 à Correch, au prix de 1.450 l. La citoyenne Mostolac prit aussi part aux enchères.

23 prairial, an IV (11 juin 1796)

Jardin et pré joignant sis près de l'église et du cimetière de Cézac, contenant 3 quartonats — de la cure de Castelnau. — Contribution pour 1793, 37 fr. 13 c. 1 d. Est. en revenu net 30 fr. 62, en capital 673 fr. 55 c. Adj, 673 fr, 55, à Bénays Joseph, habitant de Cézac.

15 fructidor, an IV (1er septembre 1796)

Jardin et pré joignant sis près l'église et le cimetière de Cézac, contenant 3 quartonats — de la cure de Cézac. — Est. en revenu net, 30 fr. 62, en capital, 673 fr. Adj. 673 fr. à Bénays Joseph, habitant de Cézac.

Cieurac

1er, 17 et 18 mai 1791

2 domaines appelés, l'un de Pauliac, l'autre de la Trevesse, consistant en rentes, terres labourables, bâtisses, prés, vignes, bois, friches, bestiaux et cabaux — de l'abbaye de Lagarde-Dieu [près de Mirabel, Tarn-et-Garonne]. — Est. 40.193 l. Adj. 49.100 l.

Nota. — Les 2 domaines furent d'abord mis en vente en un seul lot, mais sur la demande de plusieurs enchérisseurs, ils furent adjugés séparément comme il est indiqué ci-dessous et pour des sommes dont le total donne 49.100 l.

Domaine de Pauliac (terres, bâtisses, bestiaux) 25.000 l.

Domaine de Pauliac (rentes), 9.100 l.

Domaine de la Trevesse 15.000 l.

Enchérisseurs : Jordanet, Terrieu, Estival, Cassan et les adjudicataires.

10 mai et 16 juin 1791

Clos qui servait anciennement de sol [ou] aire et pré au terroir dit Bras de l'Homme — de la cure de Cieurac. — Est. 1.150 l. Adj. 1.800 l. à Ausset Jean, de Cieurac. Enchérisseurs : Toussaint, Mercié fils aîné et l'adjudicataire.

5 février 1793

Entier domaine du Cayran — du Séminaire de Cahors. — Est. 30.000 l. Adj. 58.300 l. à Demeaux, cadet, marchand et Arnal Jean, cadet, tuilier à Cahors. Enchérisseurs : Cagnac, Queyras, Caminel, Bel, Noyer, Quercy, Moissel et l'adjudicataire.

Nota. — Faute de paiement par les adjudicataires, ce domaine fut vendu de nouveau, le 22 octobre 1793 sur la mise à prix de 22.200 l. Prirent part aux enchères, les citoyens Gensac, Caminel et Cagnac ; ce dernier fut adjudicataire au prix de 40.200 l.

12 et 28 messidor, an II (30 juin et 16 juillet 1794)

Ci-devant château de Cieurac, formant 3 corps de logis avec une belle terrasse, maison pour les bordiers, grange, terre labourable, pré, bois, fontaine et vivier, contenant environ 28 quarterées — de Godaille-Cieurac. — Est. 8.000 l. Adj. 30.320 l. à Caminel, de Cieurac. Enchérisseurs : Sarrut, Quercy, Larroche et l'adjudicataire.

Première division de la garenne, contenant environ 2 quarterées, 1 quarton, 1 boisseau — de Godaille-Cieurac. — Est. 600 l. Adj. 1.290 l. à Malric, de Laburgade, faisant pour Sembel Guillaume. Enchérisseurs : Mignot, Cagnac et l'adjudicataire.

Bois et terre labourable, faisant la deuxième division de la garenne, contenant environ 2 quartes, 1 quarton, 1 boisseau — de Godaille-Cieurac. — Est. 600 l. Adj. 1.800 l. à Bertie-Lally, de Laburgade et Malric, de Cremps. Enchérisseurs : Goulfié, Durcival et les adjudicataires.

Bois et terre labourable formant la 3[e] division de la garenne, contenant environ 2 quartes, 3 quartons, 8 onces — de Godaille-Cieurac. — Est. 650 l. Adj. 1.800 l. à Ourcival, de Cremps.

Bois et terre labourable, formant la 4[e] division de la garenne, contenant environ 2 quartes, 1 quarton, 2 boisseaux — de Godaille-Cieurac. — Est. 700 l. Adj. 2.020 l. à Ourcival Jean, de Cremps et Cubaynes Guillaume. Enchérisseurs : Sarrut, Goulfié et les adjudicataires.

Bois et terre labourable, formant la 5[e] division de la garenne, contenant 2 quartes, 2 quartons, 2 boisseaux — — de Godaille-Cieurac. — Est. 750 l. Adj. 2.900 l. à Goulfié Antoine faisant pour Andrieu Jean-Pierre et Cros Jeanne mariés, de Laburgade. Enchérisseurs : Delon et l'adjudicataire.

Bois et terre labourable, formant la 6[e] division de la garenne, contenant 2 quartons, 2 boisseaux — de Godaille-Cieurac. — Est. 850 l. Adj. 2.620 l. à Andrieu Jean-Pierre et Cros Jeanne mariés. Enchérisseurs : Sarrut et les adjudicataires.

Petit bois et pièce de terre, formant la 7[e] division, contenant environ 2 quartes, 3 quartons, 1 boisseau — de Godaille-Cieurac. — Est. 1.500 l. Adj. 5.220 l. à Quercy Antoine, faisant pour Dajean Guillaume. Enchérisseurs : Bouyssou et l'adjudicataire.

Terre labourable al Camp des Moulis, contenant environ 2 quartons — de Godaille-Cieurac. — Est. 1.200 l. Adj. 3.010 l. à Graniou Pierre. Enchérisseurs : Sembel, Planard et l'adjudicataire.

Terre et pré à Riboy, contenant 1 quarterée — de Godaille-Cieurac. — Est. 800 l. Adj. 3.000 l. à Graniou Pierre. Enchérisseurs : Teulières et l'adjudicataire.

Terre, bois et padoin à Regoux, contenant 1 quarte, 1 quarton — de Godaille-Cieurac. — Est. 1.000 l. Adj. 3.580 l. à Amalric Pierre, de Laburgade. Enchérisseurs : Teulières. Andrieu et l'adjudicataire.

Bois et terre formant la 1re division de la pièce grande, contenant 2 quartes, 3 quartons — de Godaille-Cieurac. — Est. 1.400 l. Adj. 5.240 l. à Bouyssou Jean, de Cieurac.

Pièce de terre labourable formant la 2e division, contenant environ 3 quartes, 3 quartons — de Godaille-Cieurac. — Est. 1.610 l. à Graniou Pierre, de Cieurac, qui fit cession à Baureilles Jean. Enchérisseurs : Audeguy, Bousquet, Courchinoux et l'adjudicataire.

Pièce grande, formant la 3e division, contenant 2 quartes, 2 boisseaux — de Godaille-Cieurac. — Est. 1.000 l. Adj. 4.860 l. à Girma Guillaume et Bellurot Jean, solidaires. Enchérisseurs : Bousquet, Brasse et les adjudicataires.

Pièce de terre labourable appelée Labadou, contenant 3 quartons, 3 boisseaux — de Godaille-Cieurac. — Est. 700 l. Adj. 2.240 l. à Audeguy qui fit cession à Girma aîné. Enchérisseurs : Bennac, Cagnac et l'adjudicataire.

Pièce de terre et grèze à la glacière, contenant environ 1 quarte, 1 quarton — de Godaille-Cieurac. — Est. 200 l. Adj. 1.520 l. à Cubaynes Antoine, de Cieurac. Enchérisseurs : Vaureilles, Bousquet et l'adjudicataire.

Pièce de terre, pré et grèze à la Rignée, formant la 1re division de la Rignée, contenant environ 1 quarte, 3 quartons — de Godaille-Cieurac. — Est. 800 l. Adj. 2.030 l. à Dajean Guillaume. Enchérisseurs : Delmas, Bonnac, Brassac et l'adjudicataire.

Pièce de terre, pré et grèze, formant 2e division de la Rignée, contenant 1 quarte, 3 quartons — de Godaille-Cieurac. — Est. 750 l. Adj. 2.050 l. à Capmas Jean, de Cieurac. Enchérisseurs : Coffin, Conquet et l'adjudicataire.

Pièce de terre, pré et grèze, formant la 3e division de la Rignée, contenant 1 quarte, 3 quartons — de Godaille-Cieurac. — Est. 650 l. Adj. 2.060 l. à Audeguy Jean. Enchérisseurs : Couffin et l'adjudicataire.

Pièce de terre, pré et grèze, formant la 4e division de la Rignée, contenant 1 quarte — de Godaille-Cieurac. — Est. 300 l. Adj. 1.160 l. à Couffin Antoine, de Cremps. Enchérisseurs : Paganel, Girma et l'adjudicataire.

Pièce de terre et grèze, formant la 5e division de la Rignée, contenant 2 quartes, 2 quartons — de Godaille-Cieurac. — Est. 300 l. Adj. 1.210 l. à Courchinou Antoine (Vincens Antoine figure avec Courchinou sur l'état des paiements). Enchérisseurs : Paganel et l'adjudicataire.

Terre et friche au tènement des Cougouls, contenant 1 quarte, 2 quartons — de Godaille-Cieurac. — Est. 12 l., 10 s. Adj. 140 l. à Girma Jean-Pierre cadet qui fit cession à Vincens Antoine. Enchérisseurs : Paganel et l'adjudicataire.

Pièce de terre, formant la 1re division des Clausets, contenant 1 quarte, 3 quartons, 3 boisseaux, 8 onces — de Godaille-Cieurac. — Est. 300 l. Adj. 800 l. à Thomas François et Estival Jean-Pierre. Enchérisseurs : Paganel et les adjudicataires.

Pièce de terre labourable, formant la 2e division des

Clausets, contenant 1 quarterée — de Godaille-Cieurac. — Est. 250 l. Adj. 710 l. à Brassac Joseph. Enchérisseurs : Girma, Bousquet et l'adjudicataire.

Pièce de terre labourable, formant la 3e division des Clausets, contenant 2 quartes, 2 onces — de Godaille-Cieurac. — Est. 275 l. Adj. 860 l. à Girma Jean-Pierre, cadet. Enchérisseurs : Paganel, Girma et l'adjudicataire.

Pièce de terre, formant la 4e division des Clausets, contenant 2 quarterées, 3 quartons — de Godaille-Cieurac. — Est. 300 l. Adj. 1.260 l. à Girma Guillaume, de Cieurac. [D'après le sommier des paiements, Girma faisait pour Bousquet, et Gaillard, de Cremps]. Enchérisseurs : Paganel et l'adjudicataire.

Pièce de terre al Combelou, fermée de murailles, contenant 2 quartes, 2 quartons, 8 onces — de Godaille-Cieurac. — Est. 350 l. Adj. 2.010 l. à Bousquet Michel, de Pousergues. Enchérisseurs : Roux, Sabrié et l'adjudicataire.

Pièce de terre, formant la 1re division du Claux del Pourtal, contenant 1 quarte, 2 quartons, 1 boisseau — de Godaille-Cieurac. — Est. 1.000 l. Adj. 2.450 l. à Ausset, Gaillard et Jouanny. Enchérisseurs : Bousquet et les adjudicataires.

2e division du Claux del Pourtal, contenant 3 quartes, 2 boisseaux — de Godaille-Cieurac. — Est. 540 l. Adj. 4.060 l. à Brassac Joseph, de Cieurac.

Pièce de terre formant la 1re division del Camp Grand, contenant 1 quarte, 1 quarton, 12 onces — de Godaille-Cieurac. — Est. 500 l. Adj. 1.800 l. à Couchinous Antoine, de Cieurac. Enchérisseurs : Sembel et l'adjudicataire.

Pièce de terre, formant la 2e division del Camp Grand, contenant 1 quarte, 2 quartons, 12 onces — de Godaille-Cieurac. — Est. 550 l. Adj. 1.400 l. à Jouanny Antoine. Enchérisseurs : Coffire, Counichous et l'adjudicataire.

Pièce de terre al Pech Grand, formant la 3e division del Camp Grand, contenant 3 quartes, 2 quartons, 1 boisseau — de Godaille-Cieurac. — Est. 600 l. Adj. 2.050 l. à Carles Antoine et Fourtet Pierre. Enchérisseurs : Girma, Sembel et les adjudicataires.

Pièce de terre au Pech Grand, formant la 4e division del Camp Grand, contenant 4 quartes, 2 quartons — de Godaille-Cieurac. — Est. 550 l. Adj. 1.400 l. à Couffin Jean. Enchérisseurs : Cagnac, Bennac et l'adjudicataire.

1re division de la Prade, contenant 3 boisseaux — de Godaille-Cieurac. — Est. 250 l. Adj. 510 l. à Girma Pierre, de Cieurac. Enchérisseurs : Sembel et l'adjudicataire.

2e division de la Prade, contenant 1 quarton — de Godaille-Cieurac. — Est. 300 l. Adj. 750 l. à Sembel François, de Cremps. Enchérisseurs : Roques et l'adjudicataire.

3e division de la Prade, contenant 1 quarton — de Godaille-Cieurac. — Est. 300 l. Adj. 1.300 l. à Dajean Guillaume, de Cremps. Enchérisseurs : Bennac, Cagnac et l'adjudicataire.

4e division de la Prade, contenant 1 quarton — de

Godaille-Cieurac. — Est. 300 l. Adj. 1.300 l. à Cagnac fils, de Cahors. Enchérisseurs : Sembel et l'adjudicataire.

5ᵉ division de la Prade, contenant 1 quarton — de Godaille-Cieurac. — Est. 300 l. Adj. 1.340 l. à Cagnac fils, de Cahors. Enchérisseurs : Bennac et l'adjudicataire.

6ᵉ division de la Prade, contenant 1 quarton — de Godaille-Cieurac. — Est. 300 l. Adj. 1.380 l. à Cagnac fils, de Cahors. Enchérisseurs : Bennac et l'adjudicataire.

7ᵉ division de la Prade — de Godaille-Cieurac. — Est. 300 l. Adj. 1.440 l. à Cagnac fils, de Cahors. Enchérisseurs : Mignot et l'adjudicataire.

18 messidor, 4 thermidor, an II (6 et 22 juillet 1794)

8ᵉ division de la Prade, contenant 1 quarton — de Godaille-Cieurac. — Est. 300 l. Adj. 1.230 l. à Cagnac fils, de Cahors. Enchérisseurs : Galtié, Roques et l'adjudicataire.

9ᵉ division de la Prade, contenant 1 quarton — de Godaille-Cieurac. — Est. 300 l. Adj. 1.200 l. à Cagnac, de Cieurac. Enchérisseurs : Girma, Galtié et l'adjudicataire.

10ᵉ division de la Prade, contenant 1 quarton — de Godaille-Cieurac. — Est. 300 l. Adj. 1.070 l. à Sembel, de Cieurac. Enchérisseurs : Girma et l'adjudicataire.

11ᵉ division de la Prade — de Godaille-Cieurac. — Est. 300 l. Adj. 1.010 l. à Couffin. Enchérisseurs : Jacou, Girma et l'adjudicataire.

12ᵉ division de la Prade, contenant 1 quarton — de Godaille-Cieurac. — Est. 300 l. Adj. 1.070 l. à Couffin, de Cieurac.

13ᵉ division de la Prade, contenant 1 quarton — de Godaille-Cieurac. — Est. 300 l. Adj. 1.220 l. à Séval Bernard, d'Esclauzels Enchérisseurs : Bouyssou, Sembal et l'adjudicataire.

14ᵉ division de la Prade, contenant 1 quarton — de Godaille-Cieurac. — Est. 300 l. Adj. 1.200 l. à Séval Bernard, d'Esclauzels. Enchérisseurs : Girma et l'adjudicataire.

15ᵉ division de la Prade, contenant 1 quarton — de Godaille-Cieurac. — Est. 300 l. Adj. 1.220 l. à Armand fils, de St-Géry. Enchérisseurs : Girma et l'adjudicataire.

16ᵉ division de la Prade, contenant 1 quarton — de Godaille-Cieurac. — Est. 300 l. Adj. 1.400 l. à Armand fils, de St-Géry. Enchérisseurs : Bouyssou, Séval et l'adjudicataire.

17ᵉ division de la Prade, contenant 1 quarton — de Godaille-Cieurac. — Est. 300 l. Adj. 1.230 l. à Bouyssou, de Cieurac. Enchérisseurs : Couffin et l'adjudicataire.

18ᵉ division de la Prade, contenant 1 quarton — de Godaille-Cieurac. — Est. 300 l. Adj. 1.350 l. à Bouyssou, de Cieurac. Enchérisseurs : Couffin et l'adjudicataire.

19ᵉ division de la Prade, contenant 1 quarton — de Godaille-Cieurac. — Est. 300 l. Adj. 1.300 l. à Alric Jean,

de Cieurac. Enchérisseurs : Couffin, Bouyssou et l'adjudicataire.

20ᵉ division de la Prade, contenant 1 quarton — de Godaille-Cieurac. — Est. 300 l. Adj. 1.250 l. à Alric Jean, de Cieurac. Enchérisseurs : Girma, Jacou et l'adjudicataire.

21ᵉ division de la Prade, contenant 1 quarton — de Godaille-Cieurac. — Est. 300 l. Adj. 950 l. à Fizes, de Cieurac. Enchérisseurs : Alric, Bouyssou et l'adjudicataire.

22ᵉ division de la Prade, contenant 1 quarton — de Godaille-Cieurac. — Est. 300 l. Adj. 800 l. à Girma Jacques, de Cieurac. L'adjudicataire fut seul enchérisseur.

23ᵉ division de la Prade, contenant 1 quarton — de Godaille-Cieurac. — Est. 300 l. Adj. 800 l. à Sembel, de Cremps. Enchérisseurs : Delon et l'adjudicataire.

24ᵉ division de la Prade, contenant 1 quarton — de Godaille-Cieurac. — Est. 300 l. Adj. 720 l. à Sembel, de Cremps. Enchérisseurs : Bouyssou, Capoula et l'adjudicataire.

25ᵉ division de la Prade, contenant 1 quarton — de Godaille-Cieurac. — Est. 300 l. Adj. 730 l. à Sembel, de Cieurac. Enchérisseurs : Bouyssou et l'adjudicataire.

26ᵉ division de la Prade, contenant 1 quarton — de Godaille-Cieurac. — Est. 300 l. Adj. 800 l. à Capoula, d'Aujols. Enchérisseurs : Couffin, Bouyssou et l'adjudicataire.

27ᵉ division de la Prade, contenant 1 quarton — de Godaille-Cieurac. — Est. 300 l. Adj. 810 l. à Capoulade, d'Aujols. Enchérisseurs : Bouyssou, Couffin et l'adjudicataire.

28ᵉ division de la Prade, contenant 1 quarton — de Godaille-Cieurac. — Est. 300 l. Adj. 750 l. à Ourcival Antoine, de Cremps. Enchérisseurs : Couffin, Capoulade et l'adjudicataire.

29ᵉ division de la Prade, contenant 1 quarton — de Godaille-Cieurac. — Est. 300 l. Adj. 710 l. à Bouyssou, de Flaujac. Enchérisseurs : Delon, Couffin et l'adjudicataire.

30ᵉ division de la Prade, contenant 1 quarton — de Godaille-Cieurac. — Est. 300 l. Adj. 730 l. à Delon, de Laburgade. L'adjudicataire fut seul enchérisseur.

31ᵉ division de la Prade, contenant 1 quarton — de Godaille-Cieurac. — Est. 300 l. Adj. 690 l. à Couffin, de Cieurac. Enchérisseurs : Fizes, Capoulade et l'adjudicataire.

32ᵉ division de la Prade, contenant 1 quarton — de Godaille-Cieurac. — Est. 300 l. Adj. 700 l. à Couffin, de Cieurac. Enchérisseurs : Capoulade et l'adjudicataire.

33ᵉ division de la Prade, contenant 1 quarton — de Godaille-Cieurac. — Est. 300 l. Adj. 640 à Couffin, de Cieurac. Enchérisseurs : Capoulade, Fizes et l'adjudicataire.

Moulin à vent appelé moulin de Laburgade et pièce de terre, contenant 1 quarterée — de Godaille-Cieurac. — Est. 2.000 l. Adj. 5.000 l. à Séval, d'Esclauzels. Enchérisseurs : Labarthe et l'adjudicataire.

Moitié d'un moulin appelé de Riboy à 2 meules, avec ses pâtus — de Godaille-Cieurac. — Est. 500 l. Adj. 4.500 l. à Bouyssou, de Cieurac. Enchérisseurs : Girma. Roques et Vilatou.

Grèze à Brigaille, contenant 3 quartons — de Godaille-Cieurac. — Est. 3 l. Adj. 100 l. à Nadal, de Cieurac. Enchérisseurs : Couffin, Berrié et l'adjudicataire.

Autre grèze à Brigaille, contenant 2 quarterées — de Godaille-Cieurac. — Est. 6 l. Adj. 8 l. à Girma Jean-Pierre, de Cieurac. L'adjudicataire fut seul enchérisseur.

Autre grèze avec terre labourable à Brigaille, contenant 1 quarte, 2 quartons — de Godaille-Cieurac. — Est. 10 l. Adj. 22 l. à Ausset Jean, de Cieurac. Enchérisseurs : Girma et l'adjudicataire.

Autre grèze à Brigaille, contenant 1 quarte, 2 quartons — de Godaille-Cieurac. — Est. 2 l. Adj. 5 l. à Couffin, de Cremps, pour Girma Jean-Pierre. L'adjudicataire fut seul enchérisseur.

Autre grèze à la Treilhe, contenant 1 quarte, 2 quartons — de Godaille-Cieurac. — Est. 2 l. Adj. 26 l. à Serlet Pierre, de Cieurac. Enchérisseurs : Ausset, Nadal et l'adjudicataire.

Autre grèze à las Gurounos de Brassat, contenant 2 quartes — de Godaille-Cieurac. — Est. 2 l. Adj. 100 l. à Nadal, de Cieurac. Enchérisseurs : Couffin et l'adjudicataire.

Autre grèze à Rodes, contenant 1 quarte — de Godaille-Cieurac. — Est. 1 l. Adj. 21 l. à Jouany, de Cieurac. Enchérisseurs : Nadal et l'adjudicataire.

Autre grèze à Rodes, contenant 1 quarte, 2 quartons — de Godaille-Cieurac. — Est. 1 l. Adj. 21 l. à Ausset, de Cieurac. Enchérisseurs : Nadal et l'adjudicataire.

Autre grèze al Pech de Gralié, contenant 1 quarton, 2 boisseaux — de Godaille-Cieurac. — Est. 1 l. Adj. 13 l. à Jouany Pierre. L'adjudicataire fut seul enchérisseur.

26 pluviôse et 12 ventôse, an III (14 février et 2 mars 1795)

Pièce de terre appelée des Clauzets, formant la 5e division des dits Clauzets — de Godaille-Cieurac. — Est. 400 l. Adj. 1.650 l. à Girma Guilllaume, de Cieurac. Enchérisseurs: Bissot et l'adjudicataire.

3 boisselats de pré, au bout de la Prade de Cieurac — de Godaille-Cieurac. — Est. 200 l. Adj. 700 l. à Costes Antoine. L'adjudicataire fut seul enchérisseur.

3 boisselats 1/4 de terre — de Godaille-Cieurac. — Est. 300 l. Adj. 2.400 l. à Bel, 1er né. Enchérisseurs : Blanat, Girma et l'adjudicataire.

24 messidor, an IV (12 juillet 1796)

Maison presbytérale et jardin — de la cure de Cieurac. — Est. en revenu net, 37 fr. 50, en capital, 750 fr. Adj. 750 fr. à Caminel Guillaume, de Cieurac.

Concots

3 et 19 avril 1791

2 pièces de terre, l'une au Pech de Bourry, l'autre de chemin de l'Eglise, ensemble 2 vignes — de la cure de Concots. — Est. 300 l. Adj. 680 l. à Bach, médecin à Concots. Enchérisseurs : Queyras, Andrieu et l'adjudicataire.

13 et 29 brumaire, an II (3 et 19 novembre 1793)

Maison consistant en cave, cuisine, salon, chambres et cour entourée de murailles — de Mauriac, émigré. — Est. 3.000 l.

Nota. — La vente avait lieu sous la réserve que le fermier jouirait de ces biens conformément à son bail; aussi aucun enchérisseur ne se présenta et l'adjudication fut renvoyée à une date indéterminée.

Maison comprenant 1 four et 2 petites chambres — de Mauriac, émigré. — Est. 500 l. Adj. 1.100 l. à Calmette, de Varaire (celui-ci céda cette maison à Vinel de Concots). Enchérisseurs : Conte, Olié, de Promilhanes, Pousergues, d'Escamps, Mouliérat et l'adjudicataire.

Ecurie, cave, petit pâtus, la porte d'entrée de l'écurie devant être changée du côté de la rue publique — de Mauriac, émigré. — Est. 150 l. Adj. 610 l. à Pouzergues Antoine, d'Escamps. Enchérisseurs : Olié, de Promilhanes, Conte, Bouyssy et l'adjudicaitaire.

Autre maison, avec son degré [escalier] — de Mauriac, émigré. — Est. 700 l. Adj. 1.650 l. à Séval François, du lieu des Mazets, paroisse d'Esclauzels. Enchérisseurs : Conte, Pousergues, Couderc et l'adjudicataire.

Autre maison appelée la Farinière — de Mauriac, émigré. — Est. 300 l. Adj. 360 l. aux citoyens Bouyssi père et fils, de Concots. Enchérisseurs : Olié, Calmette, Bach et les adjudicataires.

Chenevier et jardin joignant, contenant 1 boisseau et demi — de Mauriac, émigré. — Est. 150 l. Adj. 710 l. à Conte, habitant de Concots. Enchérisseurs : Olié, Calmette, Bennac, Bach et l'adjudicatáire.

Autre chenevier et petit pré joignant (au milieu duquel se trouve un grand puits) et un pigeonnier à 4 pieds [pigeonnier établi sur 4 piliers], contenant 2 quartonats, 1/4 boisseau — de Mauriac, émigré. — Est. 1.200 l. Adj. 4.060 l. à Conte, habitant de Concots. Enchérisseurs : Calmette, Moulieyrat, Séval et l'adjudicataire.

Vigne, dans laquelle se trouve une cabane, située au terroir de Ferrière, contenant 2 quarterées, 2 quartons et demi boisseau — de Mauriac, émigré. — Est. 550 l. Adj. 2.410 l. à Conte habitant d'Esclauzels. Enchérisseurs : Olié, Savignac, Pousergues, Mouliéyrat et l'adjudicataire.

Moulin à vent appelé l'Albré Foulet, petite maison, four et grange, petites pièces de terre, pâtus et jeune vigne, le tout joignant et contenant 6 quarterées, 3 quartonats, 1 boisseau — de Mauriac, émigré. — Est. 2.000 l. Adj. 8.150 l. à Séval, du lieu de Mazet, paroisse d'Esclauzels. Enchérisseurs : Calmette, de Varaire, Astoul, Conquet, Marabelle et l'adjudicataire.

Vigne, avec 3 cabanes, au terroir de la Plante, contenant 20 quarterées — de Mauriac, émigré. — Est. 1.000 l. Adj. 1.930 l. à Marabelle Jean, de Berganty. Enchérisseurs : Vinel, Mouliéyrat et l'adjudicataire.

Autre vigne au terroir de la Plante, contenant 3 quarterées — de Mauriac, émigré. — Est. 500 l. Adj. 2.420 l. à Pouzergues Antoine, d'Escamps. Enchérisseurs : Bousquet, Olié, Balitrand et l'adjudicataire.

Domaine appelé de la Lande, consistant en maison, granges, étables, four, jardin, terres labourables pour 5 à 6 paires de bœufs de labourage, bois et pacages, le tout joignant et contenant environ 250 quarterées — de Mauriac, émigré. — Est. 25.000 l. Adj. 50.100 l. à Pouzergues Pierre, d'Escamps. Enchérisseurs : Lamolière, Ausset, Calmette, Conte, Vinel et l'adjudicataire.

Autre domaine appelé de la Lage, consistant en maison, granges, étables, four, jardin, terres labourables pour 5 à 6 paires de bœufs de labourage, bois, pré et pacages, le tout joignant et contenant environ 250 quarterées — de Mauriac, émigré. — Est. 25.000 l. Adj. 50.000 l. à Pouzergues Antoine d'Escamps. Enchérisseurs : Conte et l'adjudicataire.

2 et 8 messidor, an VI (20 et 26 juin 1798)

Masure du ci-devant château, de Concots avec toutes ses appartenances et dépendances, à l'exception de ce qui a été vendu au citoyen Pouzergues, d'Escamps — de Mauriac, émigré — Est. 600 fr. Mise à prix 450 fr. Adj. 33.200 fr. à Quercy Antoine, de Montdoumerc. Enchérisseurs : Lestieu, Fournet et l'adjudicataire.

Cours

21 thermidor, an IV (8 août 1796)

Maison presbytérale, padouin et vigne, contenant 7 quartonats, mesure de Cahors — de la cure de Cours. — Est. en revenu net, 123 fr., en capital 2.402 fr. Adj. 2.402 fr. à Régis, Jean, habitant de Cours.

Cras

8 et 24 mai 1791

Terre — de la cure de Cras. — Est. 2.450 l. (1). Adj. 3.145 l. à Lapergue, ex-notaire, habitant de Cras. Enchérisseurs : Lagarrigue, Faurie et l'adjudicataire.

Pré — de la cure de Cras. — Est. 2.450 l. (2). Adj. 3.250 l. à Besse, Bonheure et Faurie. Enchérisseurs : Lapergue, Labarrière et les adjudicataires.

28 ventôse, an II (18 mars 1794)

Terre — de l'Ordre de Malte. — Adj. 1.010 l. à Lapergue, faisant pour Capet.

Terre — de l'Ordre de Malte. — Adj. 2.000 l. à Lapergue, faisant pour Capet.

Terre — de l'Ordre de Malte. — Adj. 1.380 l. à Alaniou Jean.

Terre — de l'Ordre de Malte. — Adj. 1.500 l. à Trégou Etienne.

Terre contenant une quarterée — de l'Ordre de Malte. — Est. 600 l. Adj. 1.530 l. à Fargues Louis. Enchérisseurs : Delmouly et l'adjudicataire.

Terre — de l'Ordre de Malte. — Adj. 1.710 l. à Alaniou Jean, faisant pour Hernet.

Terre — de l'Ordre de Malte. — Adj. 1.700 l. à Albarel Antoine.

Terre — de l'Ordre de Malte. — Adj. 1.860 l. à Bonoure Etienne.

Terre — de l'Ordre de Malte. — Adj. 1.900 l. à Lapergue.

Terre — de l'Ordre de Malte. — Adj. 2.000 l. à Lapergue.

Pré, contenant 2 boisselats, terre, contenant 1 quarton et demi, depuis le ruisseau jusqu'au chemin de St-Martin —de l'Ordre de Malte. — Est. 240 l. Adj. 1.070 l. à Vinxes (d'après le procès-verbal) ou Vinges, meunier (d'après les décomptes et états de paiements). L'adjudicataire fut seul enchérisseur.

Pré, contenant 2 quartons et terre, contenant 1 quarton, 2 boisseaux et demi, à prendre à la suite du lot précédent — de l'Ordre de Malte. — Est. 720 l. Adj. 2.050 l. à Vinxes ou Vinges, meunier. L'adjudicataire fut seul enchérisseur.

Pré, contenant 2 quartons et terre, contenant 2 quartons, demi-quart de boisseau — de l'Ordre de Malte. — Adj. 2.470 l. Almus Antoine.

---

(1) Le nombre 2.450 l. représente le prix estimatif total attribué à la terre et au pré qui ne formaient d'abord qu'un seul lot et dont la vente eut lieu séparément sur la demande faite par plusieurs habitants.

(2) Nous n'avons trouvé que des extraits incomplets du procès-verbal de l'adjudication qui eut lieu, le 28 ventôse, an II, pour les biens sis à Cras et appartenant à l'Ordre de Malte ; par suite, nous n'avons pu donner les noms des enchérisseurs, etc. pour tous les articles.

Pré, contenant 2 quartons et terre, contenant 1 quarton, 3/4 de boisseau — de l'Ordre de Malte. — Adj. 2.900 l. à Balat Antoine.

Pré contenant 2 quartons et terre contenant 2 boisseaux 3/4 — de l'Ordre de Malte. — Adj. 2.900 l. à Balat Antoine.

Terre — de l'Ordre de Malte. — Adj. 1.260 l. à Geniès François.

Terre — de l'Ordre de Malte. — Adj. 1.500 l. à Lemozy Jean.

Terre — de l'Ordre de Malte. — Adj. 1.600 l. à Albarel Baptiste.

Terre — de l'Ordre de Malte. — Adj. 1.700 l. à Alaniou Jean.

Terre — de l'Ordre de Malte. — Adj. 1.950 l. à Caste Antoine.

Terre — de l'Ordre de Malte. — Adj. 1.240 l. à Geniès François.

Terre — de l'Ordre de Malte. — Adj. 1.240 l. à Geniès François.

Terre — de l'Ordre de Malte. — Adj. 1.520 l. à Marty Bernard.

Terre — de l'Ordre de Malte. — Adj. 2.500 l. à Mourgues Jean.

Terre — de l'Ordre de Malte. — Adj. 2.630 l. à Ganiayre Jean.

Terre — de l'Ordre de Malte. — Adj. 2.400 l. à Lapergue.

Chapelle et pâtus — de l'Ordre de Malte. — Adj. 110 l. à Lagarrigue.

Vigne à Cras, contenant 6 boisseaux, 3 onces — de la cure de Sénaillac. — Adj. 70 l. à Gibergues, de Lauzès.

Autre vigne à Cras, contenant 3 quartons, 1 boisseau — de la cure de Sénaillac. — Adj. 300 l. à Mazilié Jean, habitant de Sénaillac.

Pré contenant 2 quartons et terre contenant 3 boisseaux et demi — de l'Ordre de Malte. — Adj. 3.040 l. à Balat Antoine.

Pré contenant 2 quartons et terre contenant 1 quarton, 1/4 de boisseau et 1/2 quart — de l'Ordre de Malte. — Adj. 3.200 l. à Lapergue.

Pré contenant 2 quartons et terre contenant 1 quarton 3/4 de boisseau — de l'Ordre de Malte. Adj. 3.000 l. à Lapergue.

Pré contenant 2 quartons et terre contenant 1 quarton, 1 boisseau et 1/2 quart — de l'Ordre de Malte. — Adj. 2.410 l. à Lapergue.

Pré contenant 2 quartons — de l'Ordre de Malte. — Adj. 2.110 l. à Cocula Pierre. Enchérisseurs : Cornède, Couderc et l'adjudicataire.

Pré contenant 2 quartons — de l'Ordre de Malte. — Adj. 2.640 l. à Albarel et Bouissou.

Pré contenant 2 quartons — de l'Ordre de Malte. — Adj. 3.060 l. à Parrot Antoine.

Pré contenant 2 quartons — de l'Ordre de Malte. — Adj. 3.180 l. à Parrot Antoine.

Pré contenant 2 quartons — de l'Ordre de Malte. — Adj. 3.210 l. à Faurie Antoine.

Pré contenant 2 quartons — de l'Ordre de Malte. — Adj. 2.800 l. à Couderc Antoine et Delfau Barthélémy. Enchérisseurs : Battut et les adjudicataires.

Pré contenant 3 boisseaux — de l'Ordre de Malte. — Adj. 1.220 l. à Lemozy Jean.

Château et cour contenant 3 quartons, 1 once — de l'Ordre de Malte. — Adj. 2.390 l. à Lapergue.

Petite grange, petit jardin et sol contenant 3 boisseaux, 1 quart, 1 once — de l'Ordre de Malte. — Adj. 930 l. à Faurie Antoine.

Terre — de l'Ordre de Malte. — Adj. 2.000 l. à Couderc Antoine.

7 fructidor, an IV (24 août 1796)

Maison presbytérale à 3 étages, comprenant : au rez-de-chaussée, cuisine, salon, petit cabinet, alcove et bouge, au second, 2 pièces de maître ; au troisième, 2 chambres et, au-dessus, un galetas ou grenier. Une cave est attenante à la cuisine, une écurie à la suite avec un grenier à foin au-dessus et 2 petites étables et terrasses. Plus un jardin avec terre labourable joignant la maison sus-désignée, de la contenance d'un demi-arpent — de la cure de Cras. — Est. en revenu net, 94 fr. en capital, 2.900 fr. Adj. 2.900 fr. à Lapergue Antoine, de Cras.

Crayssac

13 février, 1er mars 1791

Pré au terroir de Martinet contenant 3 quartonats — de la cure de Craissac. — Est. 1.500 l. Adj. 1.700 l. à Caviole, négociant à Catus. Enchérisseurs : Reynal, Anduze, Mercié et l'adjudicataire.

13 et 29 mars 1791

Petite chenevière et pré appelés Albaury — de la cure de Crayssac. — Est. 490 l. Adj. 1.100 l. à Castagné, faisant pour Henras François, de Cels. Enchérisseurs : Roques, faisant pour Bessac, Bouyssié, Mercié et l'adjudicataire.

Pré au lieu dit « la rivière de Catus » — de la cure de Crayssac. — Est. 900 l. Adj. 1.325 l. à Bouyssié Guillaume, de Crayssac. Enchérisseurs : Caviole, Combarieu, Bessac et l'adjudicataire.

Terre et vigne au pech de l'église — de la cure de Crayssac. — Est. 100 l. Adj. 405 l. à Marla, faisant pour Amat Pierre, de Crayssac. Enchérisseurs : Gély, Amat Jean et l'adjudicataire.

20 mars et 5 avril 1791

Terre et vigne au camp de la Roque — de la cure de Crayssac. — Est. 500 l. Adj. 540 l. à Bouyssié Pierre, laboureur de Crayssac. Enchérisseurs : Castanié, maçon et l'adjudicataire.

Chenevière — de la cure de Craissac. — Est. 800 l. Adj. 910 l. à Valet jeune, négociant. Enchérisseurs : Mercié, Rouquié et l'adjudicataire.

Pré au tènement de Graudène, lieu dit « rivière de Catus » — de la cure de Crayssac. — Est. 1.000 l. Adj. 1.750 l. à Bel, greffier à Cahors. Enchérisseurs : Caviole, Cornède, Bessac, Bastide et l'ajudicataire.

10 avril et 3 mai 1791

Pré et vigne dans le vallon de Crayssac — de la cure de ce lieu, — ensemble, est. 2.400 l. Adj. 4.600 l. à Camy Antoine, laboureur de Crayssac. Enchérisseurs ; Ouilié, Arnal, Blachié, Lamouroux et l'adjudicataire.

17 avril et 4 mai 1791

Chenevière fermée de murailles — de la cure de Crayssac. — Est. 220 l. Adj. 600 l. à Castagné, de Crayssac. Enchérisseurs : Morlas, Valet, Maury et l'adjudicataire.

8 et 24 mai 1791

Maison appelée de la Retraite, avec une chaise, un fauteuil et une cuve vinaire qu'elle contient — de la cure de Crayssac. — Est. 450 l.

Nota. — Le 8 mai, au moment de l'adjudication provisoire, Castagné se présenta comme acquéreur. Le 24 mai, lors de la vente définitive, des difficultés furent soulevées et l'on différa l'aliénation qui eut lieu le 26 messidor, an IV.

10 octobre 1793

Vigne au tènement de Proufa — de la cure de Crayssac. — Est. 20 l. Adj. 50 l. à Carriol Pierre. L'adjudicataire fut seul enchérisseur.

Nota. — Faute de paiement, cette vigne fut de nouveau vendue le 22 thermidor, an III pour le prix de 150 l. à Blanié, habitant de Parnac.

25 nivôse et 11 pluviôse, an III (14 et 30 janvier 1795)

3 boisseaux de jardin — du collège de Cahors. — Est. 350 l. Adj. 3.220 l. à Massabie, demeurant à Crayssac.

2 quartes de pré — du collège de Cahors. — Est. 2.200 l. Adj. 19.000 l. à Camy Jean, habitant de Crayssac.

25 floréal et 15 prairial, an III (14 mai et 3 juin 1795)

Sur l'affiche n° 40 (Q. 227, biens des émigrés) figurent 7 lots, comprenant des vignes, friches, terres, prés, chenevière, bois, sis à Crayssac et ayant appartenu à Delsol Jean-Joseph, ci-devant curé de Crayssac. D'après l'affiche ces biens devaient être vendus les 25 floréal (adjudication provisoire) et 15 prairial (adjudication définitive) ; mais la vente n'eut pas lieu, puisque nous n'en avons trouvé trace ni dans les décomptes et états de paiement, ni dans les procès-verbaux d'adjudication.

14 messidor, an IV (2 juillet 1796)

Maison presbytérale et 2 petits jardins de contenance d'un boisselat, 3 quarts; plus un pâtus situé au nord et au levant de la maison — de la ci-devant cure de Crayssac. — Est. en revenu net, 49 fr. 50 c., en capital 1.371 fr. 50. Adj. 1.371 fr. 50 à Gélis Etienne et Bessac Etienne de la commune de Crayssac.

26 messidor, an IV (14 juillet 1796)

Bâtiment appelé de la Retraite — de la cure de Crayssac. — Est. en revenu net, 35 fr., en capital, 630 fr. Adj. 630 fr. à Camy Jean, de la commune de Crayssac.

Crégols

13 décembre 1791

Château, basse-cour, écurie, jardin et bois — des Chartreux, de Cahors. — Est. 2.000 l. Adj. 2.025 l. à Laymet, de Cahors. Enchérisseurs : Mercié et l'adjudicataire.

15 vendémiaire, an III (6 octobre 1794)

Domaine à Crégols (tel qu'il est joui par Bories, métayer, tant suivant son acte que par convention verbale et en laissant jouir le métayer, conformément à son bail) — de Mostolac-Lafage, père d'émigré. — Domaine mis d'ouverture à la somme de 600 livres. Adj. 1.800 l. à Valmary, sous la caution de Laucou Hugues. L'adjudicataire fut seul enchérisseur.

17 et 22 germinal, an VI (6 et 11 avril 1798)

Terre, partie labourable, partie en travers [sur côteau], bois et buis à la combe de Limogne — de Mostolac-Lafage. — Est. 800 fr. Mise à prix 600 fr. Adj. 202.000 fr. à Moles Jean, Moles François et Albareil fils. Enchérisseurs ; Feydet, Mostolac, Vinel, Quercy, Lestieu et les adjudicataires.

Nota. — D'après le décompte, les acquéreurs encoururent la déchéance ; ces biens furent remis sous le séquestre le 26 thermidor, an VIII et affermés pour le compte du gouvernement, le 15 vendémiaire, an IX.

Cremps

15 vendémiaire, an III (6 octobre 1794)

Domaine appelé l'Hôpital, tel qu'il est joui par Sembel, métayer, le dit domaine, mis d'ouverture à la somme de 600 l. Adj. 1.530 l. à Carriol Pierre, sous la caution de Queyras Baptiste. L'adjudicataire fut seul enchérisseur.

7 fructidor, an IV (24 août 1796)

Maison presbytérale, comprenant 2 petites chambres, un galetas, une cave et un petit bûcher, y joint un petit pâtus sur le midi — de la cure de Cremps. — Est. en revenu net, 16 fr. 75, en capital, 301 fr. 50. Adj. 301 fr. 50 à Couffin Jean, habitant de Cremps.

Douelle et Cessac

20 février, 8 et 9 mars 1791

Chenevière, située à Douelle — de la cure de Caillac. — Est. 198 l. Adj. 365 l. à Valette Bono, de Douelle. Enchérisseurs : Miquel, Richard et l'adjudicataire.

25 prairial, 8 fructidor, an III (13 juin, 25 août 1795)

Tous les biens qui, sis à Douelle, étaient de Laroche-Fontenille, émigré. Contribution foncière 192 l., 1 s., 1 d. Est. 72.020 l. Adj. 611.000 l. à Valette François, négociant à Douelle. Enchérisseurs : Agar, premier né, négociant, habitant des Bouysses, Blanc, Gensac et l'adjudicataire.

Duravel, Montcabrier et Soturac

10 avril et 3 mai 1791

Enclos à Duravel — de la cure de ce lieu. — (Déduction faite de ce qui manque pour compléter le demi-arpent de jardin que la loi accorde aux curés). Est. 1.000 l. Adj. 1.100 l. à une société comprenant les membres désignes ci-dessous (1). Enchérisseurs : Duclaux fils aîné, Lafon, de Floressas et la société adjudicataire.

Domaine appelé de la Nadale avec ses appartenances, situé dans la plaine de Duravel — de la chapellenie de la

---

(1) A la même date, 3 mai 1791, cette société acheta aussi pour 1.400 f. une terre à Puy-l'Evêque ; elle était composée des sieurs Antoine Souilhac, Pierre Souilhac, Antoine Filhol, Jean Jaubert, Jean Plagès, Bertrand Baldes, Jean Filhol, Marcenac, Guillaume Combecave, Jean Rey, aîné, Pierre Guiraudou, Laboissière, Jean Rouxié, Pierre Filhol, Lhoste, Jean Bordes, Jean-Pierre Craussac, Jean Blanches, Antoine Hugouneng et Antoine Durou, habitants de la ville et paroisse de Duravel, et Jacques Vidal, cadet de la paroisse de Vire.

Nadale. — Est. 6.000 l. Adj. 12.025 l. à une société comprenant les membres désignés ci-dessous (1). Enchérisseurs : Duclaux, fils aîné, Mercié, Souillac et la société adjudicataire.

Pré à Saint-Avit, paroisse de Montcabrier, municipalité de Duravel de la cure de ce lieu. — Est. 120 l. Adj. 135 l. société comprenant les membres désignés ci-dessous (1). Enchérisseurs : Duclaux, fils aîné, Atgié et la société adjudicataire.

10 mai et 16 juin 1791

Un sol, aire et garde-pile — de l'archiprêtre de Montcabrier. — Est. 120 l. La vente de cet article fut ajournée faute d'enchérisseurs.

Tout ce qui formait le gleyage de Saint-Martin-le-Redon. — Est. 110 l. Adj. 195 l. à Rey, de Cases. Enchérisseurs : Toussaint, Lacoste et l'adjudicataire.

Tout ce qui formait le gleyage de Couvert. — Est. 100 l. Adj. 205 l. à Plagès, de Duravel. Enchérisseurs : Toussaint et l'adjudicataire.

21 juin 1791

Maison et jardin à Duravel — de la chapellenie de la Nadale. — Est. 350 l. Adj. 1.295 l. à Lacoste, de Cazes, et Miquel, du Bournaguet. Enchérisseurs : Guiraudou, Laboissière, Plagès, Filhol, Vidié et les adjudicataires. Aucun paiement ne fut effectué, et, le 24 septembre 1793, ces biens furent de nouveau vendue. Prirent part aux enchères Rouquié et Blanc. Ce dernier fut adjudicataire au prix de 810 fr.

13 décembre 1791

Pré et pâtus à Pestillac, appelés « moulin du roi » (*sic*). — Est. 50 l. Adj. 170 l. à Moles. Enchérisseurs : Duclaux, Landié et l'adjudicataire. (Sur l'état des paiements, le prix d'adjudication est indiqué comme étant de 70 fr. au lieu de 170 fr.) .

Vieille masure d'église appelée de Saint-Jean, avec terrain inculte attenant. Est. 50 l. Adj. 55 l. à Vaysset. Enchérisseurs : Périé et l'adjudicataire.

5 juin 1793

Vieille église appelée de Saint-Lavie, avec un pâtus, le tout situé dans la paroisse de Montcabrier. — Est. 20 l. Adj. 35 l. à Vidal Guillaume. Enchérisseurs : Toussaint et l'adjudicataire.

---

(1) Voir note à la page précédente.

24 septembre 1793

Maison et jardin de la chapellenie de la Nadale. Voir précédemment vente du 21 juin 1791.

29 floréal, 15 prairial, an II (18 mai, 3 juin 1794)

Terre labourable, située dans la plaine d'Audui, près le village de Majac, contenant 3 quartonats — de Charles-Claude Reillac, émigré. — Est. 550 l. Adj. 990 l. à Tissendier ou Teyssendier.

Terre labourable au même lieu, contenant 5 quartonats 1/4 et 1/4 de boisseau — de Charles-Claude Reillac, émigré. — Est. 1.050 l. Adj. 2.190 l. à Jean-Paul Tissendier ou Teyssendier. Enchérisseurs : Rougié et l'adjudicataire.

Autre pièce de terre, située au dit lieu, contenant 1 quarterée, 2 boisselats, 1 quart — de Charles-Claude Reillac, émigré. — Est. 800 l. Adj. 2.400 l. à Jean-Paul Tissendier ou Teyssendier (Pierre Baldès, de Duravel, subrogé). Enchérisseurs : Rougié, Jean Baldes et l'adjudicataire.

Autre pièce de terre labourable, située au dit lieu, contenant 1 quarterée, 2 quartonats, 2 boisselats — de Charles-Claude Reillac, émigré. — Est. 600 l. Adj. 1.110 l. à Labiche Nicolas. Enchérisseurs : Miquel et l'adjudicataire.

1 quarterée, 2 boisselats de terre labourable près de Cazabous — de Charles-Claude Reillac, émigré. — Est. 750 l. Adj. 2.720 l. à Vidal Guillaume, Louis Figrugé et Pierre Tourriol, tous de Duravel. Enchérisseurs : Labarre et les adjudicataires.

Pièce de terre labourable et vigne, contenant 2 quarterées, 2 quartonats — de Charles-Claude Reillac, émigré. — Est. 850 l. Adj. 1.600 l. à Rougié Jean, fils cadet, cordonnier. Enchérisseurs : Vidal et l'adjudicataire.

Vigne contenant 1 quarterée, près du chemin d'Audui, à Cazabous — de Charles-Claude Reillac, émigré. — Est. 700 l. Adj. 1.010 l. à Vidal Guillaume. Enchérisseurs : Labarre et l'adjudicataire.

Vigne contenant 1 quarterée, près du chemin d'Audui, à Cazabous — de Charles-Claude Reillac, émigré. — Est. 800 l. Adj. 1.200 l. à Vidal Guillaume. L'adjudicataire fut seul enchérisseur.

Vigne contenant 1 quarterée, près du chemin d'Audui, à Cazabous — de Charles-Claude Reillac, émigré. — Est. 800 l. Adj. 1.200 l. à Vidal Guillaume. L'adjudicataire fut seul enchérisseur.

1 quarterée de vigne près du chemin d'Audui, à Cazabous — de Charles-Claude Reillac, émigré. — Est. 700 l. Adj. 1.200 l. à Vidal Guillaume. Enchérisseurs : Léonard Giraud, Baldes et l'adjudicataire.

1 quarterée de vigne, près le village d'Audui — de Charles-Claude Reillac, émigré. — Est. 600 l. Adj. 620 l. à Vidal Guillaume. Enchérisseurs : Rougié et l'adjudicataire.

1 quarterée de vigne près le village d'Audui — de Charles-Claude Reillac, émigré. — Est. 500 l. Adj. 930 l. à Vidal Guillaume. Enchérisseurs : Baldes et l'adjudicataire.

1 quarterée, 3 quartonats, 1 boisselat de vigne au même lieu — de Charles-Claude Reillac, émigré. — Est. 700 l. Adj. 2.100 l. à Baldes Jean. Enchérisseurs : Vidal et l'adjudicataire.

1 quarterée, 2 quartonats de bois, châtaigneraie — de Charles-Claude Reillac, émigré. — Est. 420 l. Adj. 830 l. à Rougié Pierre fils, cordonnier. Enchérisseurs : Blanchès et l'adjudicataire.

1 quarterée, 2 boisselats et demi de bois, près le village d'Audui — de Charles-Claude Reillac, émigré. — Est. 400 l. Adj. 1.250 l. à Pierre Miquel. Enchérisseurs : Giraud et l'adjudicataire.

1 quarterée, 1 quarton, 2 boisselats de bois-châtaigneraie — de Charles-Claude Reillac, émigre. — Est. 375 l. Adj. 850 l. à Pierre Rougié, fils, cordonnier à Duravel. Enchérisseurs : Miquel, Giraud et l'adjudicataire.

2 quarterées, 1 quartonat de bois-châtaigneraie — de Charles-Claude Reillac, émigré. — Est. 575 l. Adj. 1.250 l. à Pierre-Antoine Filhol, propriétaire à Duravel. Enchérisseurs : Vidal, Rougié et l'adjudicataire.

1 quarterée de bois à côté du lot précédent — de Charles-Claude Reillac, émigré. — Est. 525 l. Adj. 810 l. à Rougié Pierre, fils, 1[er] né, de Duravel. Enchérisseurs : Jaubert, Duclaux et l'adjudicataire.

1 quarterée de bois appelé au Bois de Cambou — de Charles-Claude Reillac, émigré. — Est. 500 l. Adj. 760 l. à Rougié Pierre, père. Enchérisseurs : Vidal et l'adjudicataire.

1 quarterée de bois au dit lieu — de Charles-Claude Reillac, émigré. — Est. 410 l. Adj. 900 l. à Delmas Jean, gendre, Salinié. Enchérisseurs : Delmas, Cach et l'adjudicataire.

1 quarterée de bois au dit lieu — de Charles-Claude Reillac, émigré. — Est. 210 l. Adj. 410 l. à Pierre Filhol père. Enchérisseurs : Campmas et l'adjudicataire.

1 quarterée de bois au dit lieu — de Charles-Claude Reillac ,émigré. — Est. 180 l. Adj. 570 l. à Laurens Plagès, de Duravel. Enchérisseurs : Filhol, Rougié et l'adjudicataire.

1 quarterée, 3 quartonats, 1 boisselat de bois au dit lieu — de Charles-Claude Reillac, émigré. — Est. 440 l. Adj. 1.440 l. à Rougié père, de Duravel. Enchérisseurs : Filhol, Plagès et l'adjudicataire.

3 quartonats, 1/2 boisselat de terre au dit lieu — de Charles-Claude Reillac, émigré. — Est. 250 l. Adj. 470 l. à Craissac Jean. Enchérisseurs : Souillac, Lascases et l'adjudicataire.

Bois-taillis al Pech de Rouffiac, contenant 2 quarterées, 2 boisselats et demi — de Charles-Claude Reillac, émigré. — Est. 350 l. Adj. 500 l. à Cach Antoine, Soulhac. Enchérisseurs : Craissac et l'adjudicataire.

Autre bois-taillis al Pech de Rouffiac, contenant 1 quarterée, 2 quartonats, 2 boisselats, 1 quart — de Charles-Claude Reillac, émigré. — Est. 270 l. Adj. 300 l. à Rey, des Bourdicous, de Duravel. L'adjudicataire fut seul enchérisseur.

Un bois-taillis au dit lieu, contenant 3 boisselats — de Claude Reillac, émigré. — Est. 40 l. Adj. 160 l. à Labiche Nicolas. Enchérisseurs : Denut et l'adjudicataire.

Chenevière à Lasfargues, contenant 1 quartonat — de Charles-Claude Reillac, émigré. — Est. 600 l. Adj. 1.500 l. à Cach. Enchérisseurs : Jeauffreau et l'adjudicataire.

2 moulins à eau (sur l'un desquels est une habitation pour le meunier) avec étable, étangs, échampoirs, usines, padoin, pré, terre labourable et maison, le tout joignant et contenant 2 quarterées, 2 quartonats, 2 boisselats, 1 quart, les dits moulins situés sur le ruisseau de Cazes, sont appelés moulins de Siorac — de Charles-Claude Reillac, émigré. — Est. 6.500 l. Adj. 12.500 l. à Cach (Bouziès Pierre et Jean père et fils cessionnaires). Enchérisseurs : Longayrou et l'adjudicataire.

1 quartonat, 2 boisselats et demi et 1 quart de pré, appelé le pré neuf, près du ruisseau de Cazes — de Charles-Claude Reillac. émigré. — Est. 1.200 l. Adj. 2.640 l. à Pierre-Henry Jeauffreau-Garrigues, Enchérisseurs : Mortefon et l'adjudicataire.

1 quartonat de pré au dit lieu, à côté du ruisseau de Cazes — de Charles-Claude Reillac, émigré. — Est. 800 l. Adj. 2.020 l. à Jean Rémy et Jeauffreau-Garrigues de Vire. Enchérisseurs : Tyssendier et les adjudicataires.

1 autre quartonat de pré au dit lieu, à côté du ruisseau de Cazes — de Charles-Claude Reillac, émigré. — Est. 800 l. Adj. 2.010 l. à Jean Rémy et Jeauffreau-Garrigues, Vire. Enchérisseurs : Tyssendier et les adjudicataires.

1 autre quartonat de pré au dit lieu, à côté du ruisseau de Cazes — de Charles-Claude Reillac, émigré. — Est. 800 l. Adj. 2.040 l. à Jean Rémy et Jeauffreau-Garrigues, de Vire. Enchérisseurs : Lagrange, Tyssendier et les adjudicataires.

3 quartonats, 1/2 boisselat de terre au lieu appelé à la Vigne du Pigeonnier — de Charles-Claude Reillac, émigré. — Est. 700 l. Adj. 1.040 l. à Labiche Nicolas, de Duravel. Enchérisseurs : Vidal, Blanc et l'adjudicataire.

1 quarterée, 1 quartonat de vigne, au même lieu — de Charles-Claude Reillac, émigré. — Est. 1.000 l. Adj. 1.200 l. à Delmas Guillaume. L'adjudicataire fut seul enchérisseur.

2 quarterées, 1 quartonat de vigne avec un pigeonnier, à côté du lot précédent — de Charles-Claude Reillac, émigré. — Est. 1.400 l. Adj. 1.810 l. à Rougié fils, 1er né. Enchérisseurs : Delmas et l'adjudicataire.

Maison à 2 étages, four, fournial, écurie, chai, étables, grange et autres édifices, cour, terre labourable, jardin, allée et pré, le tout joignant, sis à Siorac et contenant

7 quarterées, 2 quartonats, 1 quart de boisselat — de Charles-Claude Reillac, émigré. — Est. 20.000 l. Adj. 20.010 l. à Duclaux fils. L'adjudicataire fut seul enchérisseur.

1 quartonat, 2 boisselats de pré, sis à Siorac, au lieu appelé au Pré Grand — de Charles-Claude Reillac, émigré. — Est. 850 l. Adj. 1.220 l. à Girard Pierre. Enchérisseurs : Mortefon, Blanchès et l'adjudicataire.

2 quartonats, 1 boisselat de pré, au dit lieu, à côté du lot précédent — de Charles-Claude Reillac, émigré. — Est. 800 l. Adj. 1.670 l. à Rey, des Bourdicous. Enchérisseurs : Filhol et l'adjudicataire.

1 quartonat, 2 boisselats de pré, au dit lieu, à côté du lot précédent — de Charles-Claude Reillac, émigré. — Est. 650 l. Adj. 960 l. à Laurens Plagès. Enchérisseurs : Lascases, Filhol et l'adjudicataire.

1 quartonat, 2 boisselats de pré, au dit lieu, à côté du lot précédent — de Charles-Claude Reillac, émigré. — Est. 675 l. Adj. 1.360 l. à Tissendié. Enchérisseurs : Lascases, Rey, Plagès et l'adjudicataire.

1 quartonat, 2 boisselats de pré, au dit lieu, à côté du lot précédent — de Charles-Claude Reillac, émigré. — Est. 600 l. Adj. 1.010 l. à Laurens Plagès. Enchérisseurs : Lascases et l'adjudicataire.

1 quartonat, 2 boisselats de pré, au dit lieu, à côté du lot précédent — de Charles-Claude Reillac, émigré. — Est. 600 l. Adj. 910 l. à Rey Antoine. Enchérisseurs : Campmas et l'adjudicataire.

1 quartonat, 2 boisselats de pré, au dit lieu, à côté du lot précédent — de Charles-Claude Reillac, émigré. — Est. 600 l. Adj. 1.220 l. à Rey, des Bourdicous et Girard, de Duravel. Enchérisseurs : Lascases et les adjudicataires.

1 quartonat, 2 boisselats de pré, au dit lieu, à côté du lot précédent — de Charles-Claude Reillac, émigré. — Est. 600 l. Adj. 1.000 l. à Rey, des Bourdicous et Pierre Soulhac, de Duravel. Rey fut seul enchérisseur.

1 quartonat, 2 boisselats de pré, au dit lieu, à côté du lot précédent — de Charles-Claude Reillac, émigré. — Est. 600 l. Adj. 1.020 l. à Rey, des Bourdicous et Antoine Soulhac, de Duravel. Enchérisseurs : Lascazes et les adjudicataires.

24 prairial et 6 fructidor, an III (12 juin et 23 août 1795)

Domaine de Guiral — de Pontajon, émigré. — Contribution foncière 252 l., 1 s., 10 d. Est. (375 fois le montant de la contribution), 94.534 l., 7 s., 6 d. Adj. 700.000 l. à Pierre-Alexis Duclaux, de Duravel. Enchérisseurs : Caumon, négociant à Fumel et l'adjudicataire.

3 pièces de terre à Duravel — de Pontajon, émigré. — Contribution foncière 23 l., 5 s., 1 d. Est. 8.720 l. 6 s., 3 d. Adj. 30.050 l. à Pierre-Alexis Duclaux, de Duravel. Enchérisseurs : Caumon, négociant à Fumel, Hugues Laucou, boulanger à Cahors, Heilles fils et l'adjudicataire.

26 prairial et 16 fructidor, an III
(14 juin et 2 septembre 1795)

2 lopins de terre du gleyage de la commune de Duravel et de la ci-devant église des Pénitents avec jardin attenant. Contribution foncière 3 l., 13 s., 7 d. Est. 1.386 l., 13 s., 9 d. Adj. 7.120 l. aux citoyens Alexis Duclaux et Lacoste-Lagrange. Enchérisseurs : Anduze, Guintrand, Cornède et les adjudicataires.

12 messidor, an IV (30 juin 1796)

Maison presbytérale, grange, cour, étable et pigeonnier, jardin et vigne ; le tout contigu, contenant 2 quartonats (mesure de Cahors) et sis à Couvert — de la cure de Couvert. — Est. en revenu net, 90 fr., en capital, 1780 fr. Adj. 1.780 fr. à Escoure Antoine et Laporte Jean, de Duravel.

18 messidor, an IV (6 juillet 1796)

Maison presbytérale, garde-pile, grange, jardin, chenevière et enclos, contenant 2 quartonats, 1/2 quart de boisselat, sis à St-Martin-le-Redon, commune de Duravel — de la cure de St-Martin-le-Redon. — Est. en revenu net, 140 fr., en capital, 2.800 fr. Adj. 2.800 fr. à Pierre Loygue, habitant de Saint-Martin-le-Redon.

19 messidor, an IV (7 juillet 1796)

Maison presbytérale, écurie, étable, garde-pile, four, pigeonnier et terre labourable, contenant environ 1 quartonat, 1 boisselat (mesure de Cahors), le tout situé à Aglan, commune de Duravel — de la cure d'Aglan. — Est. en revenu net, 62 fr. 85, en capital, 1.175 fr. Adj. 1.175 fr. à Clément Dubois-Gaudusson, d'Aglan.

26 messidor, an IV (14 juillet 1796)

Maison presbytérale composée d'une seule chambre à un étage avec une petite cave en dessous, située à Mazières, commune de Duravel — de la cure de Mazières. — Est. en revenu net, 14 fr., en capital, 252 fr. Adj. 252 fr. à Jean-Pierre Bordes, habitant de Mazières.

15 fructidor, an IV (1er septembre 1796)

Maison presbytérale consistant en 3 petites chambres et une petite cuisine, une écurie, grenier à foin, cave au rez-de-chaussée sous la dite maison, pigeonnier, une loge et étable adossés à l'église, jardin, aire et petit enclos contenant 1 quartonat, 1 boisselat ou environ (mesure de Cahors) le tout situé au dit Cavagnac — de la cure de Cavagnac. — Est. en revenu net, 105 fr. 50, en capital, 2.001 fr. Adj. 2.001 fr. à Guillaume Lamaison, habitant de Cavagnac.

14 et 19 nivôse, an VI (3 et 8 janvier 1798)

Métairie de la Gineste, composée de maison pour le métayer, grange, terre labourable, contenant 62 quartes, 1 boisseau — de Monlezun, émigré, et provenant du partage fait entre la République et le citoyen Monlezun, père d'émigrés. — Mise à prix 23.250 fr. Adj. 93.100 fr. à Jean-Pierre Laguillelmie, fondé de pouvoirs de Joseph Monlezun, de Duravel, suivant procuration du 17 nivôse, an VI. Enchérisseurs : Girard, Quercy, Loygue et l'adjudicataire.

Vigne dite de Cantalause, contenant 4 quartes, 3 boisseaux, située à Duravel, provenant du partage fait entre la Nation et le citoyen Monlezun père d'émigrés. Mise à prix 1.012 fr. 25 c. Ad. 3.050 fr. à Jean-Pierre Laguillelmie, fondé de pouvoirs du citoyen Joseph Monlezun, de Duravel, suivant procuration du 17 nivôse, an VI. Enchérisseurs : Girard, Quercy, Loygue et l'adjudicataire.

Vigne appelée des Caillaux, contenant 4 quartes, 2 quartons, 1 boisseau, provenant du partage fait entre la Nation et le citoyen Monlezun père d'émigrés. Mise à prix 1.350 fr. Adj. 12.200 fr. à Jean-Pierre Laguillelmie, fondé de pouvoirs du citoyen Joseph Monlezun, de Duravel, suivant procuration du 17 nivôse, an VI. Enchérisseurs : Girard, Loygue, Rouquié et l'adjudicataire.

Pré à Cazes, contenant 3 quartes, 3 quartons, provenant du partage fait entre la République et le citoyen Monlezun père d'émigrés. Mise à prix 1.800 fr. Adj. 34.000 fr. à Jean-Pierre Laguillelmie, fondé de pouvoirs du citoyen Joseph Monlezun de Duravel, suivant procuration du 17 nivôse, an VI. Enchérisseurs : Girard, Iffernet et l'adjudicataire.

Bois à Vignoles, contenant 3 quartons, 3 boisseaux 3/4, provenant du partage fait entre la Nation et le citoyen Monlezun, père d'émigrés. Mise à prix 150 fr. Adj. 1.200 fr. à Jean-Pierre Laguillelmie, fondé de pouvoirs du citoyen Joseph Monlezun, de Duravel, suivant procuration du 17 nivôse, an VI. Enchérisseurs : Jaubert, Loygues, Rouquier, Augéli et l'adjudicataire.

Taillis à la Devèze, contenant 1 quarte, 1 quarton, 1/2 boisseau, provenant du partage fait entre la Nation et le citoyen Monlezun, père d'émigrés. Mise à prix 52 fr. 50. Adj. 600 fr. à Jean-Pierre Laguillelmie, fondé de pouvoirs du citoyen Joseph Monlezun, de Duravel par procuration du 17 nivôse, an VI. Enchérisseurs : Augélie, Blanc et l'adjudicataire.

Petite maison, vigne et verger à Duravel, contenant 1 quarte, 1 quarton, 1 boisseau 3/4, provenant du partage fait entre la Nation et le citoyen Monlezun, père d'émigrés. Est. 800 fr. Mise à prix 600 fr. Adj. 43.300 fr. à Jean-Pierre Laguillelmie, fondé de pouvoirs du citoyen Joseph Monlezun, de Duravel, par procuration du 17 nivôse, an VI. Enchérisseurs : Joubert, Augélie. Girard et l'adjudicataire.

Petit pré à Duravel, contenant 1 quarton, 1 boisseau, 1

quart. provenant du partage fait entre la Nation et le citoyen Monlezun, père d'émigrés. Est. 600 fr. Mise à prix 450 fr. Adj. 680 fr. à Jean-Pierre Laguillelmie, fondé de pouvoirs du citoyen Joseph Monlezun de Duravel, suivant procuration du 17 nivôse, an VI. Enchérisseurs : Girard, Jaubert et l'adjudicataire.

Escamps

14 pluviôse, an II (2 février 1794)

Maison, jardin et étable à cochons, contenant 2 quartons, 3 boisseaux — de l'émigré Lavayssière, ci-devant prieur. — Est. 2.000 l. Adj. 3.650 l. à Sarny Jean et Fraysse Jean, d'Escamps. Enchérisseurs : Calmette, Pinel et les adjudicataires.

Grange et jardin, joignant — de l'émigré Lavayssière, ci-devant prieur. — Est. 500 l. Adj. 1.520 l. à Teil Antoine, d'Escamps. Enchérisseurs : Calmette, Delteil et l'adjudicataire.

17 floréal, an II (6 mai 1794)

Domaine de Rosières, consistant en maison pour le maître, maison pour le métayer, granges, étables à cochons, jardins, vignes, chenevière et terre labourable — domaine attaché à une chapellenie, jouie par Daynac, lazariste. — Est. 14.000 l. Adj. 31.030 l. à Delteil Joseph. Enchérisseurs : Lamoulère, Barthélémy et l'adjudicataire.

15 thermidor, 1er fructidor, an II (2 et 18 août 1794)

Pièce de terre et maison dans icelle, contenant 2 quarterées, 1 quarton, 2 boisseaux — de Jacques Daynat, prêtre émigré. — Est. 1.000 l. Adj. 2.040 l. à Bouzerand, d'Escamps. Enchérisseurs : Mercié, Pechberty et l'adjudicataire.

Petite vigne à Escamps, contenant 1 quarton, 2 boisseaux — de Jacques Daynat, prêtre émigré. — Est. 150 l. Adj. 205 l. à Bouzerand, d'Escamps. Enchérisseurs : Blau et l'adjudicataire.

Espère

6 et 22 février 1791

Entier domaine avec toutes ses appartenances et dépendances — des Chanoines réguliers de Cahors. — Est. 40.450 l. Adj. 75.100 l. à Valet d'Espère. Enchérisseurs : Laffon, Richard, Brives, Grangié.

10 avril et 3 mai 1791

2 prés — de l'Evêché de Cahors. — Est. 11.400 l. Adj. 20.100 l. à Larroche et Jordanet, de Cahors. Enchérisseurs : Guilhou, Valet et les adjudicataires.

17 avril et 4 mai 1791

Terre à las Talpines — de la cure d'Espère. — Est. 1.150 l. Adj. 3.525 l. à Gombault, Lacoste, Glandières et Carriol. Enchérisseurs : Jourdanet, Bories et les adjudicataires.

1er octobre 1793

Petite maison avec cave — de la cure d'Espère. — Est. 120 l. Adj. 605 l. à Géraud Sahuc, d'Espère. Enchérisseurs : Bonnafoux, Carriol et l'adjudicataire.

28 prairial an IV (16 juin 1796)

Pièce de terre d'environ 5 boisselats 3/4 — du ci-devant presbytère d'Espère. — Contribution, pour 1793, 5 f. 45 c. Est. en capital 1.000 f. Adj. 1.000 f. à Richard Georges, 1er né, de Cahors.

Fages

9 et 31 mai 1791

Terre labourable appelée lou Clau de l'église, ensemble une chenevière qui en fait partie — de la cure de Fages. — Est. 180 l. Adj. 715 l. à Graulières et Mèges, de Fages. Enchérisseurs : Toussaint et les adjudicataires.

12 fructidor, an IV (29 août 1796)

Maison presbytérale, petite grange, petit jardin, terre, sol ou padouin — de la cure de Fages, canton de Lauzès. — Est. en revenu net, 70 fr. 50, en capital, 1.350 fr. Adj. 1.350 fr. à Carbonel Pierre, habitant de Fages.

Ferrières-le-Petit
près de Limogne

15 vendémiaire, an III (6 octobre 1794)

Domaine — de Roaldès, père d'émigré — ce domaine tel qu'il est joui par Garrigues en qualité de métayer (et en laissant jouir ce dernier conformément à son bail) mis d'ouverture à la somme de 1.000 livres. Adj. 1.540 l. à Roaldès, 3e né, sous la caution du citoyen Pradines. L'adjudicataire fut seul enchérisseur.

Flaugnac

3 et 19 avril 1791

Domaine appelé d'Espédaillac, situé dans la paroisse de Capnié, à Flaugnac, ensemble les bestiaux et cabaux attachés au dit domaine avec 19 quartes, 2 quartons, 2 bois-

seaux, 5 onces 1/2 de blé-froment de rente, 7 quartes, 11 onces d'avoine aussi de rente et 6 livres, 17 sous, 4 deniers d'argent et suites — des Dames religieuses de Saint-Géry, de Cahors. — Est. ensemble 11.858 l., 9 s., 6 d. Adj. 18.400 l. à Pierre Petit, de Calamane. Enchérisseurs : Gensac aîné, Labroue, Castagné, Valet et l'adjudicataire.

10 avril et 3 mai 1791

Pré à la combe de la Bouriette, terre au terroir de Larrigueri — de l'archiprêtré de Flaugnac. — Est. 600 l. Adj. 1.625 l. à Ressès, prêtre. Enchérisseurs : Parayre, Queyras et l'adjudicataire.

9 et 3 mai 1791

Terre au terroir de la Pompise — de la cure de Flaugnac. Est. 600 l. Adj. 730 l. à Pécal, faisant pour Ressès.

10 mai et 7 juin 1791

Terre au terroir de Combelle, paroisse de Saint-Julien — des prêtres obituaires, de Flaugnac. — Est. 600 l. Adj. 805 l. à Guiches, notaire à Lamolayrette. Enchérisseurs : Toussaint, Verdié et l'adjudicataire.

21 juin 1791

Moulin, pâtus, terre et pré au terroir de Grosivé de Combelles, dans la paroisse de Saint-Julien — de l'archiprêtré de Flaugnac. — Est. 2.400 l. Adj. 6.150 l. à Ladoux Pierre, de Flaugnac. Enchérisseurs : Quercy, Combebias et l'adjudicataire.

Pré, terre, jardin et chenevière au terroir du Gro — des prêtres obituaires, de Flaugnac. — Est. 600 l. Adj. 1.635 l. à Ressès, de Flaugnac. Enchérisseurs : Ladoux, Miquel, Boulzaguet et l'adjudicataire.

26 novembre 1793

Terre et friche au terroir de la Bourdaris, jouies par Jean Canot, dit Sartre, contenant 2 quarterées, 2 quartonats — des prêtres obituaires, de Flaugnac. — Est. 150 l. Adj. 210 l. à Vinot Jean. (Aucun versement de fonds n'est signalé sur l'état des paiements (Q. 388) et, d'après une note inscrite sur cet état, ce lot remis en vente le 22 thermidor, an III, fut acquis par Pendaries Jean, de Cahors, pour 510 l.).

Terre au terroir de Lastreilles, jouie par Louis Ressec, contenant 2 quartonats, 1 boisselat — des prêtres obituaires, de Flaugnac. — Est. 200 l. Adj. 315 l. à Ressès, de Flaugnac.

17 floréal, an II (6 mai 1794)

Domaine appelé la Tour d'Etienne, consistant en maison pour le bordier, étables pour les bestiaux, grange, jardin, pâtus, terres labourables, prés, bois et friches, contenant 60 quarterées, 1 quartonat — du Séminaire, de Cahors. — Est. 2.500 l. Adj. 10.010 l. à Taillade aîné, de Castelnau. Enchérisseurs : Périé, Gamel, Reylaldy, Barthélémy Antoine et l'adjudicataire.

4 vendémiaire, an IV (26 septembre 1795)

Entier domaine sis à Flaugnac — de Lamothe-Castanède, émigré. — Contribution foncière 373 l., 18 s., 3 d. Est. 140.217 l., 3 s. (soit 375 fois le montant de la contribution foncière). Adj. 1.009.600 l. au citoyen Cornède, faisant pour Louis Côme-Lemaire, habitant de Cahors. Enchérisseurs : Bonal, Feyt fils et l'adjudicataire.

8 brumaire, an IV (30 octobre 1795)

Domaine — de Larroque-Bouillac, émigré — soumissionné pour 90.912 l., 12 s. Adj. 754.100 l. à Eutrope Demeaux, de Varaire. (Le procès-verbal d'adjudication ne contient pas d'autres renseignements.

22 messidor, an IV (10 juillet 1796)

Moitié d'un domaine appelé de las Combelles, indivis entre les enfants de la soumissionnaire [désignée ci-après] et la Nation, domaine composé des bâtiments nécessaires à l'exploitation et des terres ci-après désignées : une friche à Viguié, contenant 3 boisseaux ; terre al Clauzé ; friche sur le Causse, contenant 2 quartes, 1 quarton ; plus maison, grange, étable, four, sol, pâtus, terre, vigne, pré, bois, friche et rocher, contenant 32 quarterées ; plus terre à Lasvignes, contenant 1 quarterée ; plus terre au dit lieu, contenant 5 boisseaux ; plus terre à las Combelles, contenant 6 boisseaux ; plus terre et pré à la Gourgue, contenant 4 quarterées ; plus pré et terre à Lhorte, contenant 4 quartes, 1 quarton et enfin un pré al Poulaille, contenant 2 quartons, 1 boisseau — de Larroche, émigré. — Est. (pour la moitié), en revenu net, 650 fr., en capital, 14.730 fr. Adj. 14.730 fr. à Marianne Fabre, veuve Laroche-Lambert, de Cahors.

25 messidor, an IV (13 juillet 1796)

Maison presbytérale; plus jardin, pré et sol, joignant; plus un autre pré du Tessounat, le tout situé à Capnié — de la cure de Capnié. — Est. en revenu net, 45 fr., en capital, 930 fr. Adj. 930 fr. à Petit Pierre, habitant d'Espeillac, commune de Flaugnac.

2 thermidor, an IV (20 juillet 1796)

Maison presbytérale, grange, pâtus et jardin sis au lieu de Bouïsse, commune de Flaugnac — de la cure de St-Privat. — Est. en revenu net, 40 fr., en capital, 760 fr. Adj. 760 fr. à Pécal Georges, habitant de St-Paul.

Flaujac

21 prairial, an IV (9 juin 1796)

2 domaines, l'un appelé la Métairie-Basse, l'autre la Métairie-Haute, avec les maisons des bordiers, granges, étables à chaque domaine et, en outre, la maison du propriétaire, basse-cour, jardin, écurie, pigeonnier, four, terres labourables, pré, bois, padouin, vignes et friches avec toutes appartenances et dépendances — de Jean Garrigues, émigré (1) — les dits biens exploités par Cubaynes Guillaume et Souilhé, cultivateurs à Flaujac. Contribution foncière pour 1793, 316 l., 3 s., 3 d. Est. en revenu net, 1.550 fr., en capital, 41.428 fr. 75 Adj. 41.428 fr. 75 à Garrigues, veuve Manas, de Cahors.

27 prairial, an IV (15 juin 1796)

Maison et friche — de la cure de Flaujac. — Est. en revenu 8 fr. 05, en capital, 153 fr. Adj. 150 fr. à François Cubaynes, de Flaujac.

Fontanes et Saint-Sever

10 mai et 16 juin 1791

Tout ce qui formait ci-devant le gleyage de Fontanes et Saint-Sever. Est. 1.549 l. Adj. 2.200 l. à Jean Arnaudet. Enchérisseurs : Toussaint, Mercié, Quercy et l'adjudicataire.

27 prairial, an IV (15 juin 1796)

1 maison et 2 petits jardins — de la cure de Fontanes. — Est. en revenu net, 190 fr., en capital, 3.512 fr. Adj. 3.512 fr. à Quercy Antoine, de Montdoumerc.

Francoulès

6 et 22 mars 1791

Pré et terre à la Rivière-Basse — du prieuré de Francoulès. — Est. 1.000 l. Adj. 2.050 l. à Talou fils, laboureur à Francoulès. Enchérisseurs : Delfour, Delcros, Guilhou, Vidié et l'adjudicataire.

---

(1) Jean-Charles-Joseph Garrigues de Flaujac.

13 et 29 mars 1791

Pré et grèze à la rivière de Saint-Pierre-Liversou, le tout joignant — du prieuré de Francoulès. — Est. 8.000 l. Adj. 15.050 l. à une société composée des nommés : Magot, Astorg, Meulet, Jean Talou, Labroue, Montal, Roumègue, Molinier, Borderie, Baldy, Barry, du Mas del Sol, Barry, de Redoulès, Jean Garrigues, Lagrèze, de Pélacoy, Caviole, Lasserre, Lugan, Delcros, Garrigou, Longayrou, Bouyssou, de la Brassalie, Jany, Conquet, Guillaume, Garrigues, Pierre Vitral, Jean Dury, Guillaume Delfour, Boisse, de la Place, Jean Boisse, Bourbon, Jean Redoulès, Jean Bouyssou, Jean Couderc, charpentier, François Bouygues, Jean-Pierre Despoux, Louis Cayla, Michel Garrigues, Jean Vergnes, Antoine Dujols, Antoine Baldy, Jean Couderc, Martin Baldy, Michel Delcros, Jean Delsoy. Enchérisseurs : Valet, Burgalières et les adjudicataires.

27 mars et 12 avril 1791

Vigne et terre à Francoulès — de la cure de Francoulès. — Est. 150 l. Adj. 465 l. à Bernard Lagrèze, de Pélacoy (près Francoulès). Enchérisseurs : Delfour, Cornède, Longayrou, Pradines, Barthélémy Olié, Boisse et l'adjudicataire.

23 messidor, an IV (11 juillet 1796)

1° maison presbytérale consistant en 1/8 d'arpent ; — 2° jardin contenant 1/8 d'arpent ; — 3° pâtus et petite chenevière au village du Pouget, contenant 14 onces ; — 4° petit claux au dit lieu, contenant 9 onces ; — 5° portion d'un commun au dit village, contenant 1/4 de boisseau ; — 6° terre au dit village, contenant 1 boisseau, 7 onces ; — 7° vigne au terroir de Lasvignes, contenant 3 quartons, 1 boisseau, 6 onces ; — 8° terre à Lesparrat, contenant 10 onces; plus autre maison et pâtus à Engrange — de la cure de Francoulès. — Est. en revenu net, 114 fr. 75, en capital, 2.164 fr. 50. Adj. 2.164 fr. 50 à Jean-Pierre Lacaze et Jean-Pierre Carbonel, de Fages. — Les acquéreurs n'ayant effectué aucun paiement, ces biens furent de nouveau mis en vente le 16 germinal, an V (5 avril 1797), mais ils restèrent « invendus à défaut d'acquéreurs ». De nouvelles tentatives de vente eurent lieu les 21 et 26 joréal, an V (10 et 15 mai 1797), sur la mise à prix de 1.346 fr. 25 et enfin, le 25 floréal, un nommé Toury fut adjudicataire pour la somme de 1.450 fr. Les enchérisseurs furent Jean Pélatié et l'adjudicataire (Q. 405).

Galessie

3 et 19 avril 1791

2 îles — des Chartreux de Cahors. — Est. ensemble 1.000 l. Adj. 4.000 l. à Barry François, habitant du Bous-

quet. Enchérisseurs : Mirandol, Borredon, une association (comprenant Joseph Parra, Jean Parra, Jean Croq, Michel Croq et Pierre Almus) et l'adjudicataire.

10 mai et 7 juin 1791

4 petites pièces de terre à Pasturat, municipalité de Galessie — du curé du lieu. — Est. 80 l. Adj. 85 l. à Nadal, de Cahors. Enchérisseurs : Toussaint et l'adjudicataire.

17 floréal, an II (6 mai 1794)

Vigne au combel de Rieussac, contenant 1 quarterée — des obituaires de Galessie. — Est. 100 l. Adj. 140 l. à Bernard Périès, de Galessies. Enchérisseurs : Desplats et l'adjudicataire. Cet acquéreur ne paya point et, le 22 thermidor, an III (9 août 1795), cette vigne fut vendue de nouveau et attribuée pour 500 fr. à Bras Antoine, de Galessies.

Autre vigne située au pech Louval-Bas, contenant 6 quartonats, des obituaires de Galessie. — Est. 80 l. Adj. 110 l. à Thouron Pierre, de Galessies. Enchérisseurs : Desplats et l'adjudicataire.

Autre vigne située au pech Louval-Haut, contenant 1 quarterée — du curé de Galessie. — Est. 30 l. Adj. 35 l. à Touron Pierre. L'adjudicataire fut seul enchérisseur.

Autre vigne située au bout du combel de Rieussac, contenant 2 quartonats — du curé de Galessie. — Est. 20 l. Adj. 25 l. à Touron Pierre. L'adjudicataire fut seul enchérisseur.

Vigne et friche situées à la Balse, contenant 2 quarterées — du curé de Galessie. — Est. 40 l. Adj. 50 l. à Touron Pierre. L'adjudicataire fut seul enchérisseur.

Gigouzac (1)

1 et 17 ventôse, an II (19 février et 7 mars 1794)

Pré sis à Montamel (1) district de Gourdon, mais dépendant de la métairie de Gigouzac, contenant 2 quartonats, 3 boisselats — d'Antoine Laval-Lapize. Est. 400 l. Adj. 1.310 l. à Baldy de Catus. Enchérisseurs : Géraud Vincens, Jean Cambres et l'adjudicataire.

Restant dudit pré (1) contenant 2 quartonats, 1 boisse-

---

(1) La grande métairie de Gigouzac, appartenant à Laval-Lapize, comprenait un pré situé à Montamel (localité limitrophe) et ayant formé les 1er et 2e lots mis en vente. — Pour les biens ayant appartenu à Laval-Lapize, l'Administration perçut seulement les 3/8 du prix de la vente. Un arrêté de l'Administration centrale du 19 floréal, an III, chargea le Directeur de l'Enregistrement de faire une enquête au sujet d'une pétition des citoyens Laval ou Vidal-Lapize frères et sœurs tendant à obtenir le versement entre leurs mains des 5/8 du prix de la vente des biens de Gigouzac. L'examen des décomptes et des états de paiements permet de constater que

lat — d'Antoine Laval-Lapize. — Est. 450 l. Adj. 2.020 l. à Baldy de Catus. Enchérisseurs : Salgues, Mouly, Jougla, Bru et l'adjudicataire.

Terre et petit bois taillis près du bourg de Gigouzac, contenant 1 quarterée, 3 boisselats 1/4 — d'Antoine Laval-Lapize. — Est. 400 l. Adj. 1.670 l. à Jean Bris de Gigouzac. Enchérisseurs : Boisse, Bris (André), Fargues et l'adjudicataire.

Terre située au lieu appelé le Claux, contenant 1 quarterée, 1 boisseau 3/4 — d'Antoine Laval-Lapize. — Est. 400 l. Adj. 2.030 l. à Dugarric de Gigouzac. Enchérisseurs : Fargues, Bris et l'adjudicataire.

Terrain attenant l'article ci-dessus, contenant 1 quarterée — d'Antoine Laval-Lapize. — Est. 450 l. Adj. 2.250 l. à Jean-Pierre Fargues de Gigouzac. Enchérisseurs : Bris et l'adjudicataire.

18 boisselats de terrain attenant l'article ci-dessus — d'Antoine Laval-Lapize. — Est. 500 l. Adj. 2.450 l. à Bris André de Gigouzac. Enchérisseurs : Baisse, Brunet et l'adjudicataire.

Autre terrain attenant le lot ci-dessus, contenant 5 quartonats, 2 boisselats — d'Antoine Laval-Lapize. — Est. 200 l. Adj. 1.080 l. Enchérisseurs : Gisbert, Boisse, Bris, Védrines et l'adjudicataire.

13 boisselats de taillis (attenant les lots précédents) sis au lieu appelé le Fageot — d'Antoine Laval-Lapize. — Est. 30 l. Adj. 310 l. à Jean Védrines de Gigouzac. Enchérisseurs : Vaisse, Dugarric et l'adjudicataire.

5 quartonats de bois taillis (attenant le lot précédent) — d'Antoine Laval-Lapize. — Est. 30 l. Adj. 150 l. à Jean Brunet. Enchérisseurs : Dugarric, Védrines et l'adjudicataire.

Terre ou terroir appelé la Cazale, contenant 1 quarterée — d'Antoine Laval-Lapize. — Est. 80 l. Adj. 200 l. à Pierre Couderc de Gigouzac. Enchérisseurs : Salgues et l'adjudicataire.

Vigne sur terrain attenant le lot précédent, contenant environ 5 quartonats — d'Antoine Laval-Lapize. — Est. 40 l. Adj. 110 l. à Jean Cassan de Gigouzac. Enchérisseurs : Guillaume Védrines et l'adjudicataire.

5, 21 germinal, an II (25 mars, 10 avril 1794)

10 quartonats de terre au terroir appelé Borie-Vieille — d'Antoine Laval-Lapize. — Est. 250 l. Adj. 510 l. à Guillaume Védrines ou Bédrines de Gigouzac. Enchérisseurs :

---

cette demande reçut satisfaction. — Voir, au passage concernant Mechmont, la vente (3 pluviôse, an V, 22 janvier 1797) d'une rente à locatairie établie sur le moulin de Graudely. Le dit moulin appartenant à Galard Terraube était sis sur le ruisseau du Vert à la limite des communes de Mechmont et Gigouzac.

Salgues, ci-devant curé de Gigouzac, Jean Vignes et l'adjudicataire.

10 autres quartonats de terrain, partie en friche, attenant le lot précédent — d'Antoine Laval-Lapize. — Est. 150 l. Adj. 210 l. à Védrines ou Bédrines, curé (1). Enchérisseurs : Jean Vignes et l'adjudicataire.

Bois et friche au dit lieu, contenant 1 quarterée, 3 quartons, 3 boisseaux — d'Antoine Laval-Lapize. — Est. 80 l. Adj. 110 l. à Jean Brunet de Gigouzac. Enchérisseurs : Jean Roubert et l'adjudicataire.

Taillis et friche au même lieu contenant 2 quarterées, 1 boisseau, 8 onces — d'Antoine Laval-Lapize. — Est. 100 l. Adj. 230 l. à Guillaume Bédrines ou Védrines. Enchérisseurs : Salgues, Bris et l'adjudicataire.

Taillis et friche au même lieu, contenant 1 quarterée, 3 quartons — d'Antoine Laval-Lapize. — Est. 120 l. Adj. 380 l. à Guillaume Bédrines de Gigouzac. Enchérisseurs : Lerou, Salgues et l'adjudicataire.

1 quarterée de bois faisant partie d'un grand bois (2) qu'on a divisé en deux parties égales — d'Antoine Laval-Lapize. — Est. 160 l. Adj. 370 l. à Jean Bris, de Gigouzac. Enchérisseurs : Bris André, Lerou et l'adjudicataire.

Autre [quarterée] à prendre à la suite du lot précédent à l'aspect du couchant — d'Antoine Laval-Lapize. — Est. 180 l. Adj. 540 l. à Jean Marty, de Gigouzac. Enchérisseurs : Pierre Pouchet, Jean Lerou et l'adjudicataire.

Autre [quarterée] à prendre à la suite du lot précédent — d'Antoine Laval-Lapize. — Est. 180 l. Adj. 640 l. à Pierre Pouchet, de Gigouzac. Enchérisseurs : Jean Cassan et l'adjudicataire.

Autre [quarterée] à prendre à la suite du lot précédent — d'Antoine Laval-Lapize. — Est. 180 l. Adj. 500 l. à Jean Cassan, Arnautou, de Gigouzac. Enchérisseurs : Jean-Pierre Fargues, Pierre Garrouty et l'adjudicataire.

Autre [quarterée] à prendre à la suite du lot précédent — d'Antoine Laval-Lapize. — Est. 150 l. Adj. 410 l. à Armand Boisse de Gigouzac. Enchérisseurs : Jean Brunet, Jean Fargues et l'adjudicataire.

Autre [quarterée] à prendre à la suite du lot précédent — d'Antoine Laval-Lapize. — Est. 120 l. Adj. 400 l. à Jean Cambou. Enchérisseurs : Desplats et l'adjudicataire.

Autre [quarterée] à prendre à la suite du lot précédent — d'Antoine Laval-Lapize. — Est. 120 l. Adj. 410 l. à

(1) Pour désigner le même acquéreur, ce nom est écrit tantôt Bédrines, tantôt Védrines. Sur le sommier des paiements, c'est Cassan Jean qui est indiqué comme acquéreur de cet article vendu 210 l.

(2) D'après l'affiche, ce grand bois fut divisé en 2 parties égales « par un alignement, depuis le milieu du chemin de Gigouzac à Pélacoy, jusqu'à la friche qui se trouve au couchant ». Ces 2 parties formèrent 23 lots qui furent vendus aux adjudicataires indiqués pour chacun de ces lots.

Amans Constans. Enchérisseurs : Pechberty, Baysse, Desplats et l'adjudicataire.

Autre [quarterée] à prendre à la suite du lot précédent — d'Antoine Laval-Lapize. — Est. 120 l. Adj. 400 l. à Etienne Desplats, maçon. Enchérisseurs : Garrouty et l'adjudicataire.

Autre [quarterée] à prendre à la suite du lot précédent — d'Antoine Laval-Lapize. — Est. 120 l. Adj. 360 l. à Garrouty Pierre, de Gigouzac. L'adjudicataire fut seul enchérisseur.

Autre [quarterée] à prendre à la suite du lot précédent — d'Antoine Laval-Lapize. — Est. 100 l. Adj. 110 l. à Jean Grelet, de Gigouzac. L'adjudicataire fut seul enchérisseur.

Autre [quarterée] à prendre à la suite du lot précédent — d'Antoine Laval-Lapize. — Est. 80 l. Adj. 270 l. à Jean Grelet, de Gigouzac. Enchérisseurs : Dugarric, Malique et l'adjudicataire.

De la partie de bois formant la deuxième division atterant la côte de Gigouzac à Pélacoy et allant en pointe, contenant 1 quarterée, 3 boisseaux — d'Antoine Laval-Lapize. — Est. 200 l. Adj. 620 l. à Bris Jean, de Gigouzac. Enchérisseurs : Dugarric, Lasvignes, André Bris, Cassan et l'adjudicataire.

1 quarterée de bois à prendre à la suite du lot précédent — d'Antoine Laval-Lapize. — Est. 200 l. Adj. 670 l. à Dugarric, de Gigouzac. Enchérisseurs : Cassan, Bris André et l'adjudicataire.

Autre [quarterée] à prendre à la suite du lot précédent — d'Antoine Laval-Lapize. — Est. 200 l. Adj. 600 l. à Cassan Jean, de Gigouzac. Enchérisseurs : Dugarric, Vaisse et l'adjudicataire.

Autre [quarterée] à prendre à la suite du lot précédent — d'Antoine Laval-Lapize. — Est. 200 l. Adj. 670 l. à Gisbert Pierre et Bris André. Enchérisseurs : Dugarric, Lerou et les adjudicataires.

Autre [quarterée] à prendre à la suite du lot précédent — d'Antoine Laval-Lapize. — Est. 200 l. Adj. 500 l. à Jean Lerou, de Gigouzac. L'adjudicataire fut seul enchérisseur.

Autre [quarterée] à prendre à la suite du lot précédent — d'Antoine Laval-Lapize. — Est. 180 l. Adj. 400 l. à Lerou Jean, de Gigouzac. L'adjudicataire fut seul enchérisseur.

Autre [quarterée] à prendre à la suite du lot précédent — d'Antoine Laval-Lapize. — Est. 150 l. Adj. 300 l. à Pierre Costeraste, de Gigouzac. Enchérisseurs : Mourgues, Couderc et l'adjudicataire.

Autre [quarterée] à prendre à la suite du lot précédent — d'Antoine Laval-Lapize. — Est. 120 l. Adj. 260 l. à Jean Malique. — Enchérisseurs : Mourgues, Costeraste et l'adjudicataire.

Autre [quarterée] à prendre à la suite du lot précé-

dent — d'Antoine Laval-Lapize. — Est. 120 l. Adj. 310 l. à Pierre Gisbert. Enchérisseurs : Vaisse, Vignes et l'adjudicataire.

Autre [quarterée] à prendre à la suite du lot précédent — d'Antoine Laval-Lapize. — Est. 100 l. Adj. 330 l. à Pierre Vaisse. Enchérisseurs : Grelet, Lasvignes et l'adjudicataire.

Autre [quarterée] à prendre à la suite du lot précédent — d'Antoine Laval-Lapize. — Est. 100 l. Adj. 380 l. à Jean Brunet. Enchérisseurs : Costeraste et l'adjudicataire.

Restant du dit bois et terrain en friche attenant, contenant 5 quarterées, 1 quarton, 2 boisseaux — d'Antoine Laval-Lapize. — Est. 150 l. Adj. 300 l. à Raymond Dugarric, de Gigouzac. L'adjudicataire fut seul enchérisseur.

Friche et vieille vigne ou terroir del Bournat et del Toural, jouies par Gabriel Pons et Claude Périé, contenant 4 quarterées, 2 quartons, 1 boisseau — d'Antoine Laval-Lapize. — Est. 60 l. Adj. 310 l. à Cayla Guillaume. Enchérisseurs : Bouysset, Couderc et l'adjudicataire.

Friche appelée la Martinaire, contenant 4 quarterées, 2 quartons, 2 boisseaux, 4 onces — d'Antoine Laval-Lapize. — Est. 50 l. Adj. 160 l. à Jean-Pierre Bouysset et Mourgues (1). Enchérisseurs : Roubert, Couderc et les adjudicataires.

Vigne appelée les Vignes grandes, contenant 3 quarterées, 2 quartons, 1 boisseau, 12 onces — d'Antoine Laval-Lapize. — Est. 50 l. Adj. 60 l. à Couderc Louis et Mourgues. Les adjudicataires furent seuls enchérisseurs (2).

Terre et friche au terroir appelé la Borie-Basse, contenant 4 quarterées — d'Antoine Laval-Lapize. — Est. 160 l. Adj. 940 l. à Couderc Louis et Jean Maury (3). Enchérisseurs : Fargues, Mourgues et les adjudicataires.

Terrain et vigne attenant le lot précédent, contenant 2 quarterées, 1 quarton, 14 onces — d'Antoine Laval-Lapize. — Est. 200 l. Adj. 1.010 l. à Bris Jean, de Gigouzac. Enchérisseurs : Grelet, Maury et l'adjudicataire.

Terrain et vigne attenant le lot précédent, contenant 2 quarterées, 1 quarton, 1 boisseau, 12 onces — d'Antoine Laval-Lapize. — Est. 200 l. Adj. 1.010 l. à Bris Jean, de Gigouzac. Enchérisseurs : Costeraste, Pechberty et l'adjudicataire.

Une pièce de terrain attenant le lot précédent, contenant 1 quarterée, 3 quartons, 2 boisseaux, 12 onces — d'Antoine Laval-Lapize. — Est. 120 l. Adj. 600 l. à Pechberty, de Gigouzac. Enchérisseurs : Costeraste, Lasvignes et l'adjudicataire.

Autre pièce de terrain attenant le lot ci-dessus, conte-

---

(1) Mourgues ne figure pas sur le sommier des paiements.
(2) Cet article fut cédé à Roubert qui effectua les paiements.
(3) Couderc seul figure sur le sommier des paiements.

nant 2 quartons, 2 boisseaux, 9 onces — d'Antoine Laval-Lapize. — Est. 130 l. Adj. 400 l. à Claude Mourgues, de Gigouzac. Enchérisseurs : Grelet, Bris et l'adjudicataire.

Autre pièce à prendre à la suite du lot précédent, contenant 1 quarton, 3 boisseaux, 7 onces — d'Antoine Laval-Lapize. — Est. 100 l. Adj. 250 l. à Claude Mourgues (1). Enchérisseurs : Lasvignes, Pechberty et l'adjudicataire.

Autre pièce de terre à prendre à la suite du lot précédent, contenant 1 quarton, 3 boisseaux, 6 onces — d'Antoine Laval-Lapize. — Est. 100 l. Adj. 540 l. à Lasvignes Jean, de Gigouzac. Enchérisseurs : Grelet, Pechberty et l'adjudicataire.

Autre pièce de terre à prendre à la suite du lot ci-dessus, contenant 1 quarton, 3 boisseaux, 4 onces — d'Antoine Laval-Lapize. — Est. 100 l. Adj. 400 l. à Lasvignes Jean, de Gigouzac. Enchérisseurs : Grelet et l'adjudicataire.

Autre pièce de terre à prendre à la suite du lot ci-dessus, contenant 1 quarton, 3 boisseaux, 6 onces — d'Antoine Laval-Lapize. — Est. 100 l. Adj. 400 l. à Sudre Pierre. Enchérisseurs : Grelet, la veuve Boisse et l'adjudicataire.

15 germinal, 1 floréal an II (4, 20 avril 1794)

Pièce de terre faisant partie de la borie basse dans la commune de Gigouzac jouie par Pierre Garrouti contenant 1 quarton, 3 boisseaux, 11 onces — d'Antoine Laval-Lapize. — Est. 100 l. Adj. 300 l., à Etienne Desplats de Gigouzac. L'adjudicataire fut seul enchérisseur.

Autre [terre] à prendre à la suite, jouie par Graves Pierre, contenant 2 quartons, 4 onces — d'Antoine Laval-Lapize. — Est. 120 l. Adj. 250 l. à Graves Pierre de Gigouzac. L'adjudicataire fut seul enchérisseur.

Autre [terrain] attenant le lot précédent joui par Jean Souillé contenant 1 quarton, 3 boisseaux, 12 onces — d'Antoine Laval-Lapize. — Est. 110 l. Adj. 170 l. à Boudou François. Enchérisseurs : Bris et l'adjudicataire.

Autre [terrain] attenant le lot précédent joui par Fargues Jean-Pierre contenant 1 quarton, 3 boisseaux, 8 onces — d'Antoine Laval-Lapize. — Est. 100 l. Adj. 120 l. à Fargues Jean-Pierre de Gigouzac. L'adjudicataire fut seul enchérisseur.

Autre [terrain] attenant le lot précédent joui par Géraud Agar contenant 2 quartons — d'Antoine Laval-Lapize. — Est. 110 l. Adj. 200 l. à Fargues Jean-Pierre de Gigouzac. Enchérisseurs : Bric, Grelet et l'adjudicataire.

Autre pièce de terre jouie par les héritiers de Cassan Pierre contenant 2 quartons — d'Antoine Laval-Lapize.

---

(1) Lasvignes figure au lieu de Mourgues sur le sommier des paiements.

— Est. 110 l. Adj. 300 l. à Delpon Jean de Gigouzac. Enchérisseurs : Bric, Grelet et l'adjudicataire.

Autre [terre] à prendre à la suite du lot précédent jouie par Faydel Pierre contenant 2 quartons — d'Antoine Laval-Lapize. — Est 180 l. Adj. 500 l., à Vaysse Jean de Gigouzac. Enchérisseurs : Cassan Jean, Pechberty et l'adjudicataire.

Autre [terrain] attenant joui par Vaysse Pierre contenant 2 quartons — d'Antoine Laval-Lapize. — Est. 180 l. Adj. 510 l. à Cassan Jean (1). Enchérisseurs : Salgues, Braisse et l'adjudicataire.

Autre [terre] à prendre à la suite, jouie par Bousquet Guillaume contenant 1 quarterée — d'Antoine Laval-Lapize. — Est. 360 l. Adj. 810 l. à Salgues de Gigouzac. Enchérisseurs : Couderc, Bris et l'adjudicataire.

Autre [terrain] attenant le lot précédent joui par Antoine Redoulès, contenant 2 quartons, 1 boisseau, 9 onces, — d'Antoine Laval-Lapize. — Est. 240 l. Adj. 530 l. à Redoulès Pierre de Gigouzac. Enchérisseurs : Aymard, Cayla, Bris et l'adjudicataire.

Autre [terrain] attenant le lot précédent joui par Antoine Moulinié contenant 2 quartons 9 onces — d'Antoine Laval-Lapize. — Est. 215 l. Adj. 600 l. à Desplats Etienne de Gigouzac. Enchérisseurs : Pechberty, Cassan et l'adjudicataire.

Autre [terrain] attenant le lot précédent joui par Couderc Louis contenant 2 quartons, 1 boisseau, 1 once — d'Antoine Laval-Lapize. — Est. 225 l. Adj. 550 l. à Bric Pierre de Gigouzac. Enchérisseurs : Couderc, Aymard et l'adjudicataire.

Autre [terrain] attenant le lot précédent joui par Bric contenant 2 quartons, 10 onces — d'Antoine Laval-Lapize. — Est. 220 l. Adj. 600 l. à Bric Jean-Pierre, fils, de Gigouzac. Enchérisseurs : Boudou et l'adjudicataire.

Autre [terrain] attenant le lot précédent joui par Nèges Pierre contenant 1 quarton, 3 boisseaux, 7 onces, — d'Antoine Laval-Lapize. — Est. 180 l. Adj. 500 l. à la veuve de Boisse Jean Cruzel de Gigouzac. Enchérisseurs : Boudou, Fargues et l'adjudicataire.

Autre [terrain] attenant le lot précédent joui par Pons Gabriel contenant 1 quarton, 3 boisseaux, 12 onces — d'Antoine Laval-Lapize. — Est. 190 l. Adj. 780 l. à Molinier Jean de Gigouzac. Enchérisseurs : Fargues, Bris et l'adjudicataire.

Autre [terrain] attenant le lot précédent joui par la veuve Lacaze contenant 2 quartons, 9 onces — d'Antoine Laval-Lapize. — Est. 240 l. Adj. 880 l. à Bris Joseph, de Gigouzac. Enchérisseurs : Lerou, Brunet, Boisse, Burgalières et l'adjudicataire.

---

(1) Les paiements furent effectués par Calmon Pierre.

Autre [terrain] joui par Lamarlière Géraud, contenant 2 quartons, 4 onces — d'Antoine Laval-Lapize. — Est. 230 l. Adj. 820 l. à Cassan Jean, de Gigouzac. — Enchérisseurs : Brunet, Bris et l'adjudicataire.

Autre [terrain] attenant joui par Cambon Jean, contenant 2 quartons, 1 once — d'Antoine Laval-Lapize. — Est. 225 l. Adj. 900 l. à Vincens-Miquel Jean, de Gigouzac. Enchérisseurs : Brunet, Costeraste et l'adjudicataire.

Pièce de terre appelée la Pièce-Basse, jouie par Roumègue Pierre, contenant 2 quartons, 2 boisseaux, 8 onces — d'Antoine Laval-Lapize. — Est. 400 l. Adj. 4.000 l. à Lafage Jean, de Gigouzac. Enchérisseurs : Contou, Burgalières et l'adjudicataire.

Autre [terrain à la suite], joui par Poujet Pierre, contenant 1 quarton, 2 boisseaux, 9 onces — d'Antoine Laval-Lapize. — Est. 240 l. Adj. 1.500 l. à Contou Jean, de Gigouzac. Enchérisseurs : Salgues, Bris et l'adjudicataire.

Autre [terrain] attenant le lot précédent, joui par Vaisse Pierre, contenant 1 quarton, 2 boisseaux, 6 onces — d'Antoine Laval-Lapize. — Est. 230 l. Adj. 1.500 l. à Contou Jean, de Gigouzac. Enchérisseurs : Bris, Salgues et l'adjudicataire.

Terre et pré jouis par Siffray Miquel-Philips, situés, en partie, à côté des lots précédents, contenant 3 quartons 5 onces — d'Antoine Laval-Lapize. — Est. 475 l. Adj. 4.010 l. à Miquel Jean, de Gigouzac. Enchérisseurs : Contou, Bris, Burgalières et l'adjudicataire.

Autre terre, avec petit pré situé au-dessus, jouis par Fargues Jean-Pierre, contenant 2 quartons, 14 onces — d'Antoine Laval-Lapize. — Est. 340 l. Adj. 2.650 l. à Contou Jean (1). Enchérisseurs : Fargues, Bris et l'adjudicataire.

Terrain attenant le lot précédent, joui par Fargues Joseph, contenant 2 quartons, 14 onces — d'Antoine Laval-Lapize. — Est. 340 l. Adj. 2.900 l. à Contou Jean (1). Enchérisseurs : Brunet, Boudou et l'adjudicataire.

Terre et pré au-dessus, jouis par Roubert Jean, contenant 1 quarton, 3 boisseaux, 14 onces — d'Antoine Laval-Lapize. — Est. 300 l. Adj. 2.050 l. à Vignes Jean (2). Enchérisseurs : Boudou, Constans et l'adjudicataire.

Autre pièce de terre avec pré, lot attenant le lot précédent, jouis par Grave Jean, contenant 3 quartons, 4 onces — d'Antoine Laval-Lapize. — Est. 460 l. Adj. 2.800 l. à Contou Jean (3). Enchérisseurs : Bris Joseph, Bris André, Boudou et l'adjudicataire.

---

(1) Sur le sommier des paiements, Burgalières figure comme propriétaire de ces articles au lieu de Contou.

(2) C'est Burgalières qui figure, au lieu de Vignes, sur le sommier des paiements.

(3) C'est Burgalières qui est inscrit, au lieu de Contou, sur le sommier des paiements.

Autre terrain attenant le lot précédent, joui par la veuve Blanges, contenant 1 quarton, 2 boisseaux, 8 onces — d'Antoine Laval-Lapize. — Est. 245 l. Adj. 2.030 l. à Contou Jean (1). Enchérisseurs : Feydel, Brunet et l'adjudicataire.

Terre et pré au-dessus, jouis par Clausel Pierre, contenant 1 quarton, 1 boisseau, 10 onces — d'Antoine Laval-Lapize. — Est. 240 l. Adj. 2.050 l. à Burgalières Jean-Baptiste, de Gigouzac. Enchérisseurs : Vaisse, Gisbert et l'adjudicataire.

Pièce de terre et pré, lot attenant le lot précédent, contenant 1 quarton, 6 onces — d'Antoine Laval-Lapize. — Est. 200 l. Adj. 2.200 l. à Burgalières Jean-Baptiste, de Gigouzac. Enchérisseurs : Roldès, Bris et l'adjudicataire.

Terre au terroir de Combayré, jouie par Vaisse Jean, contenant 2 quartons, 2 boisseaux, 10 onces — d'Antoine Laval-Lapize. — Est. 200 l. Adj. 600 l. à Vaisse Jean, de Gigouzac. Enchérisseurs : Gisbert et l'adjudicataire.

Autre terre, lot attenant le lot précédent, jouie par Gibert Pierre, contenant 1 quarton, 2 boisseaux, 3 onces — d'Antoine Laval-Lapize. — Est. 120 l. Adj. 440 l. à Bris Joseph, de Gigouzac. Enchérisseurs : Roldès, Lerou et l'adjudicataire.

Autre terre, lot attenant le lot précédent, jouie par Grelet François, contenant 1 quarton, 2 boisseaux, 12 onces — d'Antoine Laval-Lapize. — Est. 130 l. Adj. 350 l. à Pouchet Pierre (Poujet, d'après le décompte), de Gigouzac. Enchérisseurs : Bris et l'adjudicataire.

Autre terre, lot attenant le lot précédent, jouie par Calmon Claude, contenant 1 quarton, 3 boisseaux, 5 onces — d'Antoine Laval-Lapize. — Est. 140 '. Adj. 500 l. à Siffray Michel, de Gigouzac. Enchérisseurs : Cassan, Bris et l'adjudicataire.

Autre terre, lot attenant le lot précédent, jouie par Grelet Jean, contenant 1 quarton, 2 boisseaux, 14 onces — d'Antoine Laval-Lapize. — Est. 130 l. Adj. 440 l. à Gisbert Pierre, de Gigouzac. Enchérisseurs : Vaysse et l'adjudicataire.

Autre terre, lot attenant le lot précédent, jouie par Fargues Joseph, contenant 1 quarton, 3 boisseaux, 1 once — d'Antoine Laval-Llapize. — Est. 135 l. Adj. 520 l. à Brunet Jean, de Gigouzac. Enchérisseurs : Calmon, Gisbert et l'adjudicataire.

Autre terre, lot attenant le lot précédent, jouie par Soulages Pierre, contenant 1 quarton, 3 boisseaux, 2 onces — d'Antoine Laval-Lapize. — Est. 135 l. Adj. 530 l. à Bris André-Pierre, de Gigouzac. Enchérisseurs : Cassan, Brunet et l'adjudicataire.

Autre terre, lot attenant le lot précédent, jouie par les héritiers de Bris, contenant 1 quarton, 3 boisseaux, 3 onces

(1) Voir note 1 page précédente.

— d'Antoine Laval-Lapize. — Est. 135 l. Adj. 580 l. à Cassan Jean. Enchérisseurs : Brunet et l'adjudicataire.

Autre terre, lot attenant le lot précédent, jouie par la veuve Marty, contenant 1 quarton, 2 boisseaux, 8 onces — d'Antoine Laval-Lapize. — Est. 125 l. Adj. 480 l. à Gisbert Marguerite, de Gigouzac. Enchérisseurs : Grelet, Lerou et l'adjudicataire.

Autre terre, lot attenant le lot précédent, jouie par Périé Claude, contenant 1 quarton, 2 boisseaux, 10 onces — d'Antoine Laval-Lapize. — Est. 130 l. Adj. 450 l. à Périé Claude, de Gigouzac. Enchérisseurs : Grelet, Gisbert et l'adjudicataire.

Autre terre, lot attenant le lot précédent, jouie par Conduché Jean, contenant 1 quarton, 3 boisseaux, 10 onces — d'Antoine Laval-Lapize. — Est. 150 l. Adj. 580 l. à Grelet Pierre, de Gigouzac. Enchérisseurs : Lerou et l'adjudicataire.

Autre pièce de terre au même lieu, jouie par Mourgues Claude, contenant 1 quarton, 2 boisseaux, 7 onces — d'Antoine Laval-Lapize. — Est. 160 l. Adj. 640 l. à Bouysset Jean-Pierre. Enchérisseurs : Lerou et l'adjudicataire.

Autre terre, lot attenant le lot précédent, jouie par Soulages Pierre, contenant 1 quarton, 2 boisseaux, 5 onces — d'Antoine Laval-Lapize. — Est. 155 l. Adj. 800 l. à Sudres (1) Pierre, de Gigouzac. Enchérisseurs : Boudou et l'adjudicataire.

Autre terre, lot attenant le lot précédent, contenant 1 quarton, 2 boisseaux, 4 onces — d'Antoine Laval-Lapize. — Est. 150 l. Adj. 740 l. à Boisse Armand, de Gigouzac. Enchérisseurs : Couderc, Boudou et l'adjudicataire.

Autre terre, lot attenant le lot précédent. jouie par Bouisset, Jean-Pierre, contenant 1 quarton, 3 boisseaux, 12 onces — d'Antoine Laval-Lapize. — Est. 190 l. Adj. 810 l. à Costeraste Pierre, de Gigouzac. Enchérisseurs : Bouysset, Calmon et l'adjudicataire.

Quintidi, 25 germinal, 11 floréal, an II
(14, 30 avril 1794)

Pièce de terre faisant partie de la Borie-Basse, jouie par Dugarric Raymond, contenant 1 quarton, 3 boisseaux, 1 once — d'Antoine Laval-Lapize. — Est. 175 l. Adj. 920 l. à Marty Jean, de Gigouzac. Enchérisseurs : Dugarric, Bris, Feydel et l'adjudicataire.

Autre terre, lot attenant le lot précédent, jouie par Cassan Jean-Arnautou, contenant 1 quarton, 2 boisseaux, 8 onces — d'Antoine Laval-Lapize. — Est. 120 l. Adj. 870 l. à Lerou Jean, de Gigouzac. Enchérisseurs : Bories, Costeraste et l'adjudicataire.

---

(1) C'est Cassan Pierre qui figure sur le sommier des paiements au lieu de Sudres.

Autre terre, lot attenant le lot précédent, jouie par Atgié Mathurin, contenant 1 quarton, 3 boisseaux, 5 onces — d'Antoine Laval-Lapize. — Est. 135 l. Adj. 900 l. à Carbonel Jean, de Gigouzac. Enchérisseurs : Agard, Lerou, Alchié et l'adjudicataire.

Autre terre, lot attenant le lot précédent, jouie par Bris Jean, contenant 1 quarton, 3 boisseaux, 14 onces — d'Antoine Laval-Lapize. — Est. 150 l. Adj. 920 l. à Carbonel Jean, de Gigouzac. Enchérisseurs : Salgues, Bris et l'adjudicataire.

Autre terre, au dit lieu, jouie par Sudres Pierre, contenant 3 quartons, 2 boisseaux, 3 onces — d'Antoine Laval-Lapize. — Est. 265 l. Adj. 1.240 l. à Brunet Jean. Enchérisseurs : Costeraste, Bris et l'adjudicataire.

Autre terre, lot attenant le lot précédent, jouie par Costeraste Pierre, contenant 2 quartons, 4 onces — d'Antoine Laval-Lapize. — Est. 155 l. Adj. 800 l. à Roumègues Pierre, de Gigouzac. Enchérisseurs : Salgues, Bris et l'adjudicataire.

Pièce de terre faisant partie de la Borie-Haute, jouie par Bouisset Jean-Pierre, contenant 1 quarton, 1 boisseau — d'Antoine Laval-Lapize. — Est. 190 l. Adj. 900 l. à Calmon Pierre, de Gigouzac. Enchérisseurs : Agard, Soulié, Boisse et l'adjudicataire.

Autre terre à prendre à la suite, en montant, jouie par Mourgues Claude, contenant 1 quarton, 14 onces — d'Antoine Laval-Lapize. — Est. 195 l. Adj. 890 l. à Feydel Pierre de Mechmont. Enchérisseurs : Bories, Bris et l'adjudicataire.

Autre terre, lot attenant le lot précédent, prise dans le même sens, jouie par Soulages Pierre, contenant 1 quarton, 14 onces — d'Antoine Laval-Lapize. — Est. 185 l. Adj. 940 l. à Feydel Pierre (1). Enchérisseurs : Bories, Soulié, Bris et l'adjudicataire.

Autre terre à prendre à la suite, jouie par La Martinie Géraud, contenant 1 quarton, 14 onces — d'Antoine Laval-Lapize. — Est. 185 l. Adj. 1.000 l. à Miquel Jean-Baptiste, de Gigouzac. Enchérisseurs : Pechberty, Bris et l'adjudicataire.

Autre terre à prendre à la suite, jouie par Cambon Jean, contenant 1 quarton, 1 boisseau — d'Antoine Laval-Lapize. — Est. 190 l. Adj. 1.020 l. à Miquel Jean-Baptiste, de Gigouzac. Enchérisseurs : Vaisse, Cayla et l'adjudicataire.

Autre terre, lot attenant le lot précédent, jouie par Boisse Arnaud, contenant 1 quarton, 1 boisseau — d'Antoine Laval-Lapize. — Est. 190 l. Adj. 1.050 l. à Miquel Jean-Baptiste, de Gigouzac. Enchérisseurs : Vaisse et l'adjudicataire.

---

(1) Sur le sommier des paiements, Lerou Jean, de Gigouzac, figure au lieu de Feydel.

Autre terre, lot attenant le lot précédent, jouie par Dugarric Raymond, contenant 1 quarton, 1 boisseau — d'Antoine Laval-Lapize. — Est. 190 l. Adj. 1.070 l. à Soulié Géraud, de Gigouzac. Enchérisseurs : Bris, Vincens, Alchié et l'adjudicataire.

Autre terre, attenant le lot précédent, jouie par Cassan Jean, contenant 1 quarton, 1 boisseau, 3 onces — d'Antoine Laval-Lapize. — Est. 200 l. Adj. 1.140 l. à Cassan Jean-Arnautou, de Gigouzac. Enchérisseurs : Bris, Vaisse et l'adjudicataire.

Autre terre, lot attenant le lot précédent, jouie par Atgié Mathurin, contenant 1 quarton, 14 onces — d'Antoine Laval-Lapize. — Est. 185 l. Adj. 1.130 l. à Vaisse Pierre, de Gigouzac. Enchérisseurs : Bris André, Bris Joseph, Vincens et l'adjudicataire.

Autre terre, lot attenant le lot précédent, jouie par Bris Jean, contenant 1 quarton, 1 boisseau — d'Antoine Laval-Lapize. — Est. 190 l. Adj. 1.150 l. à Bris Joseph, de Gigouzac. Enchérisseurs : Vincens, Vaisse, Alchié et l'adjudicataire.

Autre terre, lot attenant le lot précédent, jouie par Roubert Jean, contenant 1 quarton, 1 boisseau — d'Antoine Laval-Lapize. — Est. 190 l. Adj. 1.110 l. à Roubert Jean, de Gigouzac. Enchérisseurs : Dugarric, Bris et l'adjudicataire.

Autre terre, lot attenant le lot précédent, jouie par Graves Jean, contenant 1 quarton, 1 boisseau, 1 once — d'Antoine Laval-Lapize. — Est. 195 l. Adj. 1.100 l. à Bris André, de Gigouzac. Enchérisseurs : Soulié et l'adjudicataire.

Autre terre, lot attenant le lot précédent, jouie par Clauzet Pierre, contenant 1 quarton, 1 boisseau, 11 onces — d'Antoine Laval-Lapize — Est. 210 l. Adj. 1.200 l. à Bris André, de Gigouzac. Enchérisseurs : Boisse et l'adjudicataire.

Autre terre, lot attenant le lot précédent, jouie par Fargues Jean-Pierre, contenant 1 quarton, 2 onces — d'Antoine Laval-Lapize. — Est. 175 l. Adj. 1.260 l. à Bris Jean et Grelet François, de Gigouzac (1). Enchérisseurs : Bris, Brunet et les adjudicataires.

Autre terre, lot attenant le lot précédent, jouie par Grelet François et Cassan Pierre, contenant 3 boisseaux, 13 onces — d'Antoine Laval-Lapize. — Est. 170 l. Adj. 1.040 l. à la veuve Marty, née Siriech. Enchérisseurs : Agard, Bris et l'adjudicataire.

Pré attenant, joui par Calvet Guillaume et Roumègue Jean, contenant 3 boisseaux, 12 onces — d'Antoine Laval-Lapize. — Est. 170 l. Adj. 1.130 l. à Feydel Jean, de Gigouzac. Enchérisseurs : Agard, Bric Marie, Sirieit Françoise et l'adjudicataire.

---

(1) Bris Jean, seul, figure sur l'état des paiements.

Autre pré attenant, joui par la veuve Ligounet et Graves Pierre, contenant 3 boisseaux, 12 onces — d'Antoine Laval-Lapize. — Est. 170 l. Adj. 1.010 l. à Lerou Jean. Enchérisseurs : Garrouty, Rodes et l'adjudicataire.

Autre pré attenant, joui par Agar Géraud, contenant 3 boisseaux, 14 onces — d'Antoine Laval-Lapize. — Est. 175 l. Adj. 950 l. à Cambres Jean, de Gigouzac. Enchérisseurs : Garrouty, Brunet et l'adjudicataire.

Autre pré attenant, joui par Faydel Pierre et Bris Jean, contenant 3 boisseaux, 12 onces — d'Antoine Laval-Lapize. — Est. 170 l. Adj. 1.100 l. à Bris André, de Gigouzac. Enchérisseurs : Garrouty, Brunet et l'adjudicataire.

Autre pré attenant, joui par les héritiers de Bris André et Bousquet Guillaume, contenant 3 boisseaux, 8 onces — d'Antoine Laval-Lapize. — Est. 160 l. Adj. 1.000 l. à Garrouty Pierre et Cassan Jean, de Gigouzac (1). Enchérisseurs : Brunet et les adjudicataires.

Autre pré attenant, joui par Redoulès Antoine et Molinier Antoine, contenant 3 boisseaux, 2 onces — d'Antoine Laval-Lapize. — Est. 160 l. Adj. 1.120 l. à Carbonel Jean, de Gigouzac. Enchérisseurs : Brunet, Brie et l'adjudicataire.

Autre pré attenant, joui par Couderc Louis et Brie Pierre, contenant 2 boisseaux, 13 onces — d'Antoine Laval-Lapize. — Est. 140 l. Adj. 1.040 l. à Carbonel Jean, de Gigouzac. Enchérisseurs : Dugarric, Brunet, Brie et l'adjudicataire.

Autre pré attenant, joui par Mourgues Claude et Costeraste Pierre, contenant 2 boisseaux, 13 onces — d'Antoine Laval-Lapize. — Est. 140 l. Adj. 1.040 l. à Carbonel Jean, de Gigouzac. Enchérisseurs : Brunet, Costeraste et l'adjudicataire.

Autre pré attenant, joui par Couderc Pierre et Veyrières Jean, contenant 3 boisseaux — d'Antoine Laval-Lapize. Est. 150 l. Adj. 1.210 l. à Costeraste Pierre, de Gigouzac. Enchérisseurs : Cassan, Rolles et l'adjudicataire.

Autre pré attenant, joui par Vignes Jean et Boisse Jean, contenant 3 boisseaux, 5 onces — d'Antoine Labal-Lapize. — Est. 160 l. Adj. 1.320 l. à Lasvignes Jean et Cassan Pierre, de Gigouzac. Enchérisseurs : Brunet, Couderc, Soulié et les adjudicataires.

Autre pré attenant, joui par Bris Jean et Mèges Pierre, contenant 3 boisseaux, 9 onces — d'Antoine Laval-Lapize. — Est. 180 l. Adj. 1.430 l. à Rolles Jean, de Gigouzac. Enchérisseurs : Marty, Feydel et l'adjudicataire.

Pièce de terre et pré, lot attenant le lot précédent, jouis par Pons Gabriel, contenant 3 boisseaux, 5 onces — d'Antoine Laval-Lapize. — Est. 160 l. Adj. 1.600 l. à Bris Jean, de Gigouzac. Enchérisseurs : Gizard, Gisbert et l'adjudicataire.

---

(1) Garrouty seul figure sur l'état des paiements.

Pièce de terre et pré attenant, jouis par Terou (1) Henri, Gisbert Pierre, la veuve Lacase et Calmon Claude, contenant 1 quarton, 2 boisseaux, 5 onces — d'Antoine Laval-Lapize. — Est. 240 l. Adj. 1.730 l. (2) à Bris André et Gisbert (3) Pierre, de Gigouzac. Enchérisseurs : Brunet et les adjudicataires.

Pièce de terre et pré, jouis par Roumègues Pierre, Grelet Jean et Calmon Claude, contenant 1 quarton, 12 onces — d'Antoine Laval-Lapize. — Est. 180 l. Adj. 1.220 l. à Bris André et Gisbert Pierre (3), de Gigouzac. Enchérisseurs : Dugarric, Gizard et les adjudicataires.

Pièce de terre, lot attenant le lot ci-dessus, jouie par Fargues Jean-Pierre, contenant 2 boisseaux, 14 onces — d'Antoine Laval-Lapize. — Est. 120 l. Adj. 700 l. à Sudre Pierre et Gisbert Marguerite, de Gigouzac. Enchérisseurs : Grelet, Soulié et les adjudicataires.

Grange appelée la Grange-Longue, terre et pré attenant le lot précédent, jouis par Périé Claude, la veuve Marty, les héritiers de Bris André, Soulages Pierre et Fargues Joseph, contenant 3 quartons, 1 boisseau, 7 onces — d'Antoine Laval-Lapize. — Est. 650 l. Adj. 3.600 l. à Cassan Jean. Enchérisseurs : Bouysset et l'adjudicataire.

Autre grange appelée des Brebis, terre et pré attenant, jouis par Bouisset Pierre et Conduché Jean, contenant 1 quarton, 1 boisseau, 10 onces — d'Antoine Laval-Lapize. — Est. 250 l. Adj. 2.130 l. à Gisbert Pierre. Enchérisseurs : Salgues, Bouysset, Vaisse et l'adjudicataire.

Maison et terre au dit lieu, jouies par Grelet Jean, Costeraste Pierre et Mourgues Claude et 10 boisselats de terre vis-à-vis la maison et au-dessus du chemin, contenant en tout 3 quartons, 2 boisseaux, 6 onces — d'Antoine Laval-Lapize. — Est. 300 l. Adj. 1.810 l. à Gizard Raymond-Baptiste. Enchérisseurs : Grelet, Gisbert, Pouchet et l'adjudicataire.

Grange appelée la Haute-Grange et terre, jouies par Costeraste Pierre et Mourgues Claude, contenant 1 quarton, 2 boisseaux — d'Antoine Laval-Lapize. — Est. 200 l. Adj. 1.020 l. à Bris André, Bris Jean et Gisbert Pierre (4). Enchérisseurs : Brunet et les adjudicataires.

Garde-pile et terre, jouis par Costeraste Pierre, Mourgues Claude et Fargues Jean-Pierre, contenant 2 quartons, 7 onces — d'Antoine Laval-Lapize. — Est. 400 l. Adj. 1.350 l. à Bris André, Bris Jean et Gisbert Pierre (4). Enchérisseurs : Pouchet, Miquel et les adjudicataires.

Terrain attenant, joui par Soulié Jean, contenant 1 quarton, 7 onces — d'Antoine Laval-Lapize. — Est. 160 l. Adj.

---

(1) Sans doute Lerou.

(2) Sur le sommier des paiements, le prix d'adjudication est 1.750 au lieu de 1.730.

(3) Bris André seul, figure sur le sommier des paiements.

(4) Bris André seul, figure sur l'état des paiements.

930 l. à Grelet François, de Gigouzac. Enchérisseurs : Bris et l'adjudicataire.

Autre terrain attenant, joui par Couderc Pierre, contenant 1 quarton, 1 boisseau, 4 onces — d'Antoine Laval-Lapize. — Est. 130 l. Adj. 720 l. à Bris André, de Gigouzac. Enchérisseurs : Couderc et l'adjudicataire.

Autre terrain attenant, joui par Veyrières Jean, contenant 1 quarton 1 boisseau, 5 onces — d'Antoine Laval-Lapize. — Est. 130 l. Adj. 800 l. à Atgié François (1). Enchérisseurs : Salgues, Lerou et l'adjudicataire.

Autre terrain à prendre à la suite, joui par Vignes Jean, contenant 1 quarton, 1 boisseau, 2 onces — d'Antoine Laval-Lapize. — Est. 125 l. Adj. 850 l. à Lasvignes. Enchérisseurs : Salgues, Sirieit Françoise, Bris et l'adjudicataire.

Autre terrain attenant, joui par les héritiers de Boisse Jean, contenant 1 quarton, 2 boisseaux, 2 onces — d'Antoine Laval-Lapize. — Est. 140 l. Adj. 930 l. à Miquel Baptiste, de Gigouzac. Enchérisseurs : Lerou, Marty et l'adjudicataire.

Autre terrain attenant, joui par Garrouti Pierre, conte-1 quarton 1 boisseau, 8 onces — d'Antoine Laval-Lapize. — Est. 130 l. Adj. 800 l. à Bris Marianne, de Gigouzac. Enchérisseurs : Grelet, Couderc et l'adjudicataire.

Autre terrain attenant joui par Graves Pierre, contenant 1 quarton, 1 boisseau, 13 onces — d'Antoine Laval-Lapize. — Est. 130 l. Adj. 730 l. à Lerou Henri, de Gigouzac. Enchérisseurs : Grelet, Couderc et l'adjudicataire.

Autre terrain attenant, joui par Agar Giraud, contenant 1 quarton, 1 boisseau, 13 onces — d'Antoine Laval-Lapize. — Est. 130 l. Adj. 720 l. à Couderc Pierre, de Gigouzac. Enchérisseurs : Agar, Grelet et l'adjudicataire.

Nonidi, 29 germinal, 15 floréal, an II
(18 avril, 4 mai 1794)

Pièce de terre faisant partie de la Borie-Haute, jouie par les héritiers de Cassan Guillaume, contenant 1 quarton, 1 boisseau, 12 onces — d'Antoine Laval-Lapize. — Est. 130 l. Adj. 630 l. à Pechberty Antoine, de Gigouzac. Enchérisseurs : Bris, Agard et l'adjudicataire.

Autre terrain attenant, joui par Faydel Pierre, contenant 1 quarton, 1 boisseau, 12 onces — d'Antoine Laval-Lapize. — Est. 130 l. Adj. 650 l. à Faydel Pierre, de Gigouzac. Enchérisseurs : Grelet, Agard et l'adjudicataire.

Autre terrain attenant joui par Brie Jean, contenant 1 quarton, 1 boisseau, 7 onces — d'Antoine Laval-Lapize. — Est. 125 l. Adj. 600 l. à Agard Géraud. Enchérisseurs : Faydel et l'adjudicataire.

---

(1) C'est Bris Jean qui figure sur l'état des paiements au lieu d'Atgié François.
(2) C'est Cajarc Géraud qui effectua les paiements.

Autre terrain attenant, joui par les héritiers de Brie André, contenant 2 quartons, 3 boisseaux, 1 once — d'Antoine Laval-Lapize. — Est. 250 l. Adj. 1.170 l. à Costeraste de Gigouzac. Enchérisseurs : Gisbert et l'adjudicataire.

Autre terrain attenant, joui par Redoulès Antoine, contenant 1 quarton, 2 boisseaux, 6 onces — d'Antoine Laval-Lapize. — Est. 150 l. Adj. 660 l. à Redoulès Pierre. Enchérisseurs : Boisse et l'adjudicataire.

Autre terrain attenant joui par Molinié Antoine, contenant 1 quarton, —2 boisseaux, 4 onces — d'Antoine Laval-Lapize. — Est. 140 l. Adj. 750 l. à Conduché Pierre. Enchérisseurs: Molinier et l'adjudicataire.

Autre terrain attenant joui par Couderc Louis, contenant 1 quarton, 1 boisseau, 6 onces — d'Antoine Laval-Lapize. — Est. 120 l. Adj. 640 l. à Roldès Pierre. Enchérisseurs : Couderc et l'adjudicataire.

Autre terrain attenant joui par Brie Pierre, contenant 1 quarton, 1 boisseau, 9 onces — d'Antoine Laval-Lapize. — Est. 120 l. Adj. 670 l. à Roldès Pierre. Enchérisseurs : Lerou et l'adjudicataire.

Autre terrain attenant joui par Vaysse Jean, contenant 1 quarton, 1 boisseau, 12 onces — d'Antoine Laval-Lapize. — Est. 120 l. Adj. 660 l. à Lerou Jean, de Gigouzac. Enchérisseurs : Bris André et l'adjudicataire.

Autre terrain attenant joui par Sudres Pierre, contenant 1 quarton, 1 boisseau, 6 onces — d'Antoine Laval-Lapize. — Est. 115 l. Adj. 690 l. à Boudou François, de Gigouzac. Enchérisseurs : Vincens et l'adjudicataire.

Autre terrain attenant joui par Fargues Joseph, contenant 1 quarton, 1 boisseau, 2 onces — d'Antoine Laval-Lapize. — Est. 110 l. Adj. 700 l. à Soulages de Gigouzac. Enchérisseurs : Védrines et l'adjudicataire.

Autre terrain attenant joui par la veuve Blanches contenant 1 quarton, 2 boisseaux, 2 onces — d'Antoine Laval-Lapize. — Est. 110 l. Adj. 620 l. à Grave Pierre. Enchérisseurs: Grelet et l'adjudicataire.

Autre terrain attenant joui par Vaisse Pierre, contenant 1 quarton, 1 boisseau — d'Antoine Laval-Lapize. — Est. 110 l. Adj. 500 l. à Grelet Jean, de Gigouzac. Enchérisseurs: Pechberty et l'adjudicataire.

Autre terrain attenant joui par Poujet Pierre, contenant 1 quarton, 1 boisseau, 4 onces — d'Antoine Laval-Lapize. — Est. 110 l. Adj. 520 l. à Pechberty Antoine. Enchérisseurs : Pouchet et l'adjudicataire.

Autre terrain attenant joui par Fargues Jean-Pierre, contenant 1 quarton, 2 boisseaux — d'Antoine Laval-Lapize. — Est. 110 l. Adj. 500 l. à Vaysse Pierre, de Gigouzac. Enchérisseurs : Bonnet et l'adjudicataire.

Autre terrain attenant joui par Mèges Pierre, contenant 1 quarton, 2 boisseaux, 1 once — d'Antoine Laval-Lapize. Est. 110 l. Adj. 410 l. à Védrines Jean, de Gigouzac. Enchérisseurs : Cassan, Bouyssel et l'adjudicataire.

Autre terrain attenant joui par Pons Gabriel, contenant

1 quarton, 2 boisseaux — d'Antoine Laval-Lapize. — Est. 110 l. Adj. 400 l. à Brunet Jean, de Gigouzac. Enchérisseurs : Dugarric et l'adjudicataire.

Autre terrain attenant joui par Henri Terou et la veuve Lacaze, contenant 1 quarton, 1 boisseau, 9 onces — d'Antoine Laval-Lapize. — Est. 100 l. Adj. 310 l. à Poujet Pierre, de Gigouzac. Enchérisseurs : Dugarric et l'adjudicataire.

Autre terrain attenant joui par Gibert Pierre, contenant 1 quarton, 2 boisseaux, 4 onces — d'Antoine Laval-Lapize. — Est. 110 l. Adj. 290 l. à Gisbert Pierre, de Gigouzac. Enchérisseurs : Cassan et l'adjudicataire.

Autre terrain attenant joui par Grelet François, contenant 1 quarton, 1 boisseau 12 onces — d'Antoine Laval-Lapize. — Est. 100 l. Adj. 290 l. à Gisbert Pierre de Gigouzac. Enchérisseurs : Cassan et l'adjudicataire.

Autre terrain attenant, joui par Calmon Claude, contenant 1 quarton, 2 boisseaux — d'Antoine Laval-Lapize. — Est. 100 l. Adj. 200 l. à Calmon Claude, de Gigouzac. Enchérisseurs : Grelet et l'adjudicataire.

Autre terrain attenant, joui par Grelet Jean, contenant 1 quarton, 2 boisseaux, 4 onces — d'Antoine Laval-Lapize. — Est. 100 l. Adj. 200 l. à Grelet Jean, de Gigouzac. Enchérisseurs : Calmon et l'adjudicataire.

Autre terrain attenant, joui par Siffray Michel, de Gigouzac, contenant 1 quarton, 2 boisseaux, 10 onces — d'Antoine Laval-Lapize. — Est. 105 l. Adj. 320 l. à Siffray Michel, de Gigouzac. Enchérisseurs : Grave et l'adjudicataire.

Autre terrain attenant, joui par Roumègues Pierre, contenant 1 quarton, 2 boisseaux, 6 onces — d'Antoine Laval-Lapize. — Est. 110 l. Adj. 300 l. à Fargues Joseph, cadet, de Gigouzac. Enchérisseurs : Mourgues, Grave et l'adjudicataire.

Autre terrain attenant, joui par Fargues Joseph, contenant 1 quarton, 3 boisseaux — d'Antoine Laval-Lapize. — Est. 135 l. Adj. 500 l. à Fargues Joseph, aîné, de Gigouzac. Enchérisseurs : Siffray, Salgues et l'adjudicataire.

Autre terrain attenant, joui par Soulages Pierre, contenant 1 quarton, 3 boisseaux, 4 onces — d'Antoine Laval-Lapize. — Est. 145 l. Adj. 740 l. à Soulages Pierre, de Gigouzac. Enchérisseurs : Brunet, Pechberty et l'adjudicataire.

Autre terrain attenant, joui par les héritiers de Bris André, contenant 2 quartons, 1 once — d'Antoine Laval-Lapize. — Est. 160 l. Adj. 710 l. à Costeraste Pierre, de Gigouzac. Enchérisseurs : Gisbert, Vaisse et l'adjudicataire.

Autre terrain attenant, joui par la veuve Marty, contenant 1 quarton, 3 boisseaux — d'Antoine Laval-Lapize. — Est. 140 l. Adj. 820 l. à Burgalières Jean-Baptiste, de Gigouzad. Enchérisseurs : Conduché et l'adjudicataire.

Autre terrain attenant, joui par Périé Claude, contenant 1 quarton, 3 boisseaux, 12 onces — d'Antoine Laval-

Lapize. — Est. 160 l. Adj. 1.050 l. à Burgalières Jean-Baptiste, de Gigouzac. Enchérisseurs : Brunet et l'adjudicataire.

Autre terrain attenant, contenant 2 quartons, 1 boisseau, 8 onces — d'Antoine Laval-Lapize. — Est. 190 l. Adj. 1.500 l. à Burgalières Jean-Baptiste, de Gigouzac. Enchérisseurs : Bris et l'adjudicataire.

Terre avec pré attenant, jouis par Vaisse Pierre et Brunet Jean, contenant 1 quarton, 12 onces — d'Antoine Laval-Lapize. — Est. 180 l. Adj. 1.220 l. à Bris Joseph, de Gigouzac. Enchérisseurs : Salgues, Cassan et l'adjudicataire.

Pièce de terre et pré à prendre en descendant du lot précédent, jouis par Brunet Jean et Garrouti Pierre, contenant 1 quarton, 1 boisseau — d'Antoine Laval-Lapize. — Est. 180 l. Adj. 1.400 l. à Carbonel Jean, de Gigouzac. Enchérisseurs : Garrouty et l'adjudicataire.

Pièce de terre avec pré attenant, jouis par Atgié Mathurin et Cassan Jean, contenant 1 quarton, 14 onces — d'Antoine Laval-Lapize. — Est. 175 l. Adj. 1.200 l. à Carbonnel Jean, de Gigouzac. Enchérisseurs : Garrouty, Boisset et l'adjudicataire.

Pré attenant, joui par Dugarric Raymond et Boisse Amand, contenant 3 boisseaux, 7 onces — d'Antoine Laval-Lapize. — Est. 135 l. Adj. 1.060 l. à Bru Pierre, de Mechmont. Enchérisseurs : Dugarric, Carbonel et l'adjudicataire.

Autre pré attenant, joui par Brunet Jean et Cambon Jean, contenant 3 boisseaux, 3 onces — d'Antoine Laval-Lapize. — Est. 120 l. Adj. 1.040 l. à Carbonel Jean, de Gigouzac. Enchérisseurs : Vaisse, Bru et l'adjudicataire.

Autre pré attenant, contenant 3 boisseaux, 3 onces — d'Antoine Laval-Lapize. — Est. 120 l. Adj. 960 l. à Vaisse Jean-Pierre de Gigouzac. Enchérisseurs : Brunet et l'adjudicataire.

Pièce de terre appelée le Jardin, contenant 2 quartons, 1 boisseau — d'Antoine Laval-Lapize. — Est. 280 l. Adj. 2.000 l. à Vaisse Pierre, de Gigouzac. Enchérisseurs : Dugarric, Costeraste et l'adjudicataire.

Four et fournial, contenant 3 onces — d'Antoine Laval-Lapize. — Est. 200 l. Adj. 940 l. à Cazelou Antoine. Enchérisseurs : Salgues, Cassan et l'adjudicataire.

Pigeonnier au terroir del Colombié — d'Antoine Laval-Lapize. — Est. 30 l. Adj. 70 l. à Bru Pierre, de Gigouzac. Enchérisseurs : Salgues, Cassan et l'adjudicataire.

Moulin, étang, pâtus, chenevière et 14 boisselats 3/4 de de pré — d'Antoine Laval-Lapize. — Est. 2.720 l. Adj. 17.000 l. à Rolles Jean, de Gigouzac. Enchérisseurs : Bru, Carbonel et l'adjudicataire.

Pré attenant, appelé la Couerle, contenant 1 quarton, 1 boisseau, 12 onces — d'Antoine Laval-Lapize. — Est. 300 l. Adj. 2.030 l. à Filbard François, de Gigouzac. Enchérisseurs : Cassan, Gisbert et l'adjudicataire.

Pièce de terre labourable au dit lieu, contenant 2 quartons, 2 boisseaux — d'Antoine Laval-Lapize. — Est. 300 l. Adj. 1.500 l. à Costeraste Pierre. Enchérisseurs : Cassan, Lerou et l'adjudicataire.

Autre pièce de terre, contenant 2 quartons — d'Antoine Laval-Lapize. — Est. 300 l. Adj. 1.560 l. à Costeraste Pierre. Enchérisseurs : Lerou et l'adjudicataire.

Chenevière contenant 2 boisseaux, 4 onces — d'Antoine Laval-Lapize. — Est. 120 l. Adj. 720 l. à Gisbert Pierre, de Gigouzac. Enchérisseurs : Boisset, Couderc et l'adjudicataire.

Pressoir, grange et partie de basse-cour, contenant 1 boisseau, 4 onces — d'Antoine Laval-Lapize. — Est. 600 l. Adj. 3.150 l. à Burgalières Jean-Baptiste, de Gigouzac. Enchérisseurs : Bris, Gisbert et l'adjudicataire.

Grande maison à 3 étages, contenant 2 boisseaux, 8 onces — d'Antoine Laval-Lapize. — Est. 1.000 l. Adj. 1.500 l. au citoyen Salgues, ci-devant curé de la commune de Gigouzac. L'adjudicataire fut seul enchérisseur.

Edifice attenant la dite maison et partie de la basse-cour — d'Antoine Laval-Lapize. — Est. 200 l. Adj. 250 l. à Marty Jean, maire de Gigouzac. L'adjudicataire fut seul enchérisseur.

Goujounac

13 et 29 mars 1791

Terre appelée l'Oratoire — de la cure de Goujounac. — Est. 200 l. Adj. 200 l. à Dolique. L'adjudicataire fut seul enchérisseur.

27 frimaire et 13 nivôse, an II
(17 décembre 1793 et 2 janvier 1794) (1)

Métairie appelée Delcoy, consistant en maison, étables, grange, sol, jardin, terre, bois, châtaignal et friche, le tout joignant, contenant environ 20 quarterées ; plus un petit bois situé au terroir des Coustasses, contenant 1 quarterée ; plus autre bois et terre au terroir appelé Castagnal-Méjère, contenant environ 4 quarterées, 1 quarton ; plus un petit taillis appelé la pièce Dalbrat, contenant environ 3 quartons le tout — de Sylvestre Bonnifon, émigré. — Est. 2.400 l. (y compris les cabaux). Adj. 5.000 l. à Jacques Dolique. Enchérisseurs : Teyssèdre, Jurguet et l'adjudicataire.

---

(1) Voir ci-après, aux pages concernant les Junies, la vente de la métairie de las Pailloles, ayant appartenu à Sylvestre Bonnifon, émigré. D'après l'affiche, les procès-verbaux et états de paiements (Q. 203, 388 et 422), cette métairie, vendue le 13 nivôse, an II (2 janvier 1794), se trouvait située à la limite et sur les territoires des communes de Goujounac, les Junies et Pomarède.

Terre et pré joignant, sis au terroir de Lafon Trouvade, formant ci-devant une dépendance de la métairie Delcoy, contenant environ 1 quarterée, 1 quarton, 2 boisseaux — de Sylvestre Bonnifon, émigré. — Est. 500 l. Adj. 1.900 l. à Jurguet, de Goujounac. Enchérisseurs : Dolique, Teyssèdre et l'adjudicataire.

Métairie de la Planio, consistant en maison, pigeonnier, étables, grange, sol, jardin, terres, taillis et friches, le tout joignant, contenant environ 18 quarterées ; plus un petit bois appelé Cambon, contenant 2 quarterées 3 quartons ; plus 1 châtaigneraie appelée la Maurine, contenant environ 1 quarterée ; plus un autre châtaignal et 1 friche, au terroir de Savy, contenant 2 quarterées, 3 quartons, le tout de Sylvestre Bonnifon, émigré. — Est. 1.800 l. (y compris les cabaux). Adj. 3.070 l. à Guillaume Costes, de Goujounac. Enchérisseurs : Tournié, Touron, Francès, Teyssèdre et l'adjudicataire.

Domaine de Castelnau, sis près de Goujounac, consistant en grange, tour, terres, bois et friche, le tout joignant, contenant environ 12 quarterées ; plus une fricpe au terroir des Coustals, contenant environ 3 quartonats, le tout — de Sylvestre Bonnifon, émigré. — Est. 1.500 l. Adj. 3.900 l. à Garrissou, de Goujounac. Enchérisseurs : Barat et l'adjudicataire.

Terre située au terroir de las Civadals, près du village de Fargou, dépendant ci-devant du domaine dit de Castelnau, contenant environ 1 quarterée, 1 quarton — de Sylvestre Bonnifon, émigré. — Est. 100 l. Adj. 410 l. à Bernard Franconies, de Goujounac. Enchérisseurs : Delbrel, Delmas et l'adjudicataire.

Autre terre avec un bois sis au dit lieu de Castelnau et dépendant du domaine dit de Castelnau, contenant environ 1 quarton 1/2 — de Sylvestre Bonnifon, émigré. — Est. 50 l. Adj. 200 l. à Touron dit Labroue, de Goujounac. Enchérisseurs : Mauriol, Delmas et l'adjudicataire.

Bois taillis, attenant le bois ci-dessus à prendre au couchant de ce dernier, contenant 1 quarterée, 2 quartons, 2 boisseaux — de Sylvestre Bonnifon, émigré. — Est. 120 l. Adj. 330 l. à Touron, de Goujounac. Enchérisseurs : Anduse et l'adjudicataire.

Autre bois taillis, attenant l'article précédent et à prendre au midi du dit article, contenant 1 quarterée, 2 quartons — de Sylvestre Bonnifon, émigré. — Est. 100 l. (d'après l'affiche Q. 203), 120 l. (d'après le procès-verbal d'adjudication Q. 422). Adj. 460 l. à Mauriol, de Goujounac. Enchérisseurs : Delmas, Touron et l'adjudicataire.

Bois au dit lieu de Castelnau, attenant le bois ci-dessus (muraille entre deux), contenant 1 quarterée, 1 quarton, 2 boisseaux — de Sylvestre Bonnifon, émigré. — Est. 100 l. Adj. 300 l. à Franconies, de Goujounac. Enchérisseurs : Mauriol, Delmas et l'adjudicataire.

Terre et friche situées à la Valade, contenant 1 quarterée — de Sylvestre Bonnefon, émigré. — Est. 130 l. Adj. 680 l.

à Delbrel et Pierre Jurguet, de Goujounac (Jurguet figure seul sur l'état des paiements, Q. 390). Enchérisseurs : Touron et les adjudicataires.

27 frimaire et 14 nivôse, an II
(17 décembre 1793 et 3 janvier 1794)

Vigne située au terroir de Lustou, contenant environ 2 quarterées — de Sylvestre Bonnifon, émigré. — Est. 75 l. Adj. 420 l. à Jean Vidalenc, de Goujounac.

Vigne et friche situées au terroir de las Ricardios, contenant environ 2 quarterées — de Sylvestre Bonnifon, émigré. — Est. 150 l. Adj. 510 l. à Jean Moles, de Goujounac. Enchérisseurs : Jurguet et l'adjudicataire.

Autres vigne et friche, situées au terroir de la Trufière, contenant environ 1 quarterée, 2 quartons, 1 boisseau — de Sylvestre Bonnifon, émigré. — Est. 150 l. Adj. 630 l. à Jurguet, de Goujounac. Enchérisseurs : Debernard et l'adjudicataire.

Vigne au pech Debreq contenant environ 3 quarterées, 2 quartons — de Sylvestre Bonnifon, émigré. — Est. 200 l. Adj. 500 l. à Jurguet, de Goujounac. Enchérisseurs : Tournié et l'adjudicataire.

Autre vigne au dit pech Debreq, contenant environ 1 quarterée, 3 quartons, 3 boisseaux — de Sylvestre Bonnifon, émigré. — Est. 200 l. Adj. 800 l. à Costes, de Goujounac. Enchérisseurs : Vidié, Fourtou et l'adjudicataire.

Autre vigne au dit pech Debreq, contenant environ 1 quarterée, 1 quarton, 2 boisseaux et demi — de Sylvestre Bonnifon, émigré. — Est. 150 l. Adj. 520 l. à Labroue Jean, de Goujounac. Enchérisseurs : Debernard et l'adjudicataire.

Vigne à Gibert, contenant 2 quarterées, 2 quartons ou environ et friche à las Carbonières, contenant 2 quartons — de Sylvestre Bonnifon, émigré — le tout est. 100 l. Adj. 400 l. à Dolique, de Cahors. Enchérisseurs : Tournié et l'adjudicataire.

6 quartonats de terre à prendre au bout de la pièce appelée le Colombié — de Sylvestre Bonnifon, émigré. — Est. 240 l. Adj. 650 l. à Mauriol, de Goujounac. Enchérisseurs : Franconies, Valès et l'adjudicataire.

38 boisselats et demi de terre à prendre à la suite, en descendant de l'article ci-dessus — de Sylvestre Bonnifon, émigré. — Est. 125 l. Adj. 360 l. à Delmas, de Goujounac. Enchérisseurs : Barat et l'adjudicataire.

6 quartonats, 1/2 boisseau à prendre à la suite de l'article ci-dessus — de Sylvestre Bonnifon, émigré. — Est. 160 l. Adj. 510 l. à Barat, de Goujounac. Enchérisseurs : Debernard et l'adjudicataire.

Restant de la pièce de terre appelée le Colombié, contenant environ 10 quartons, 2 boisseaux — de Sylvestre Bonnifon, émigré. — Est. 125 l. Adj. 300 l. à Barat, de Goujounac. Enchérisseurs : Mauriol et l'adjudicataire.

14 boisselats 3/4 de terre à prendre à l'aspect du levant de la pièce située près le puits et appelée le Cayre — de Sylvestre Bonnifon, émigré. — Est. 200 l. Adj. 720 l. à Bertrand Franconies, de Goujounac. Enchérisseurs : Valet, Tournié et l'adjudicataire.

Restant de la dite pièce de terre appelée le Cayre, au bout duquel (*sic*) est un petit bois taillis, contenant environ 5 quartonats, 1 boisseau — de Sylvestre Bonnifon, émigré. — Est. 200 l. Adj. 1.000 l. à Vidalen Antoine, de Goujounac. Enchérisseurs : Valet et l'adjudicataire.

5 boisselats de terre à prendre au bout du Claux, sis près Goujounac, où il y a un ayral de grange — de Sylvestre Bonnifon, émigré. — Est. 125 l. Adj. 420 l. à Curoux, de Goujounac. Enchérisseurs : Valet et l'adjudicataire.

1 quartonat de terre à prendre à côté de l'article ci-dessus et allant d'un chemin à l'autre — de Sylvestre Bonnifon, émigré. — Est. 100 l. Adj. 600 l. à Debernard Antoine, faisant pour lui-même et pour Pierre Valès, menuisier à Goujounac. Enchérisseurs : Tournié et les adjudicataires. Par acte devant Momméja, notaire à Frayssinet, les adjudicataires firent cession de ce bien à Jean Curioux, dit Montayrol, de Goujounac.

Autre quartonat de terre à prendre à côté de l'article ci-dessus et dans le même sens — de Sylvestre Bonnifon, émigré. — Est. 100 l. Adj. 640 l. à Franconies, de Goujounac. Enchérisseurs : Tournié, Debernard et l'adjudicataire.

Autre quartonat de terre à prendre à côté de l'article ci-dessus et dans le même sens — de Sylvestre Bonnifon, émigré. — Est. 100 l. Adj. 840 l. à Jean Calmels, de Goujounac. Enchérisseurs : Montagne, Debernard, Tournié et l'adjudicataire.

Autre quartonat de terre à prendre à côté de l'article ci-dessus et dans le même sens — de Sylvestre Bonnifon, émigré. — Est. 100 l. Adj. 810 l. à Tournié, de Goujounac. Enchérisseurs : Jurguet et l'adjudicataire.

Autre quartonat de terre à prendre à côté de l'article ci-dessus et dans le même sens — de Sylvestre Bonnifon, émigré. — Est. 100 l. Adj. 600 l. à Pierre Valès, de Goujounac. Enchérisseurs : Costes, Tournié et l'adjudicataire.

Autre quartonat de terre à prendre à côté de l'article ci-dessus et dans le même sens — de Sylvestre Bonnifon, émigré. — Est. 100 l. Adj. 600 l. à Parsillé, de Goujounac. Enchérisseurs : Tournié et l'adjudicataire.

Autre quartonat de terre à prendre à côté de l'article ci-dessus et dans le même sens — de Sylvestre Bonnifon, émigré. — Est. 100 l. Adj. 600 l. à Bernard Tournié, de Goujounac. Enchérisseurs : Soulayrès et l'adjudicataire.

Autre quartonat de terre à prendre à côté de l'article ci-dessus et dans le même sens — de Sylvestre Bonnifon, émigré. — Est. 90 l. Adj. 560 l. à B. Franconies. Enchérisseurs : Tonnelier et l'adjudicataire.

Autre quartonat de terre à prendre à côté de l'article ci-dessus et dans le même sens — de Sylvestre Bonnifon,

émigré. — Est. 90 l. Adj. 500 l. à Jean Darmand, de Goujounac. Enchérisseurs : Tonnelier et l'adjudicataire.

Autre quartonat de terre à prendre à côté de l'article ci-dessus et dans le même sens — de Sylvestre Bonnifon, émigré. — Est. 90 l. Adj. 500 l. à Jacques Teyssèdre. L'adjudicataire fut seul enchérisseur.

Restant dudit Claux, contenant 10 boisselats, 10 onces — de Sylvestre Bonnifon, émigré. — Est. 150 l. Adj. 700 l. à Tournié Antoine, de Goujounac. Enchérisseurs : Debernard et l'adjudicataire.

Pièce de terre située au-dessous du chemin nouveau, contenant 2 quartons — de Sylvestre Bonnifon, émigré. — Est. 250 l. Adj. 610 l. à Fourtou, de Goujounac. Enchérisseurs : Barat et l'adjudicataire.

Pièce de terre située au terroir del Trépadou, contenant environ 4 quarterées, 3 quartons — de Sylvestre Bonnifon, émigré. — Est. 400 l. Adj. 1.250 l. à Costes Jean, de Goujounac. Enchérisseurs : Tournié, Debernard, Garrissou et l'adjudicataire.

23 nivôse et 9 pluviôse, an II (12 et 28 janvier 1794)

Domaine appelé Mondou, comprenant maison, grange, pigeonnier, sol, pâtus, terres, bois et châtaigneraies, près du chemin de Goujounac à St-Caprais, [moins] terre et bois restant, au midi, la ligne de division étant fixée à 3 cannes au-dessus du noyer qui se trouve à gauche en montant le chemin de St-Caprais, au levant du dit domaine par une ligne droite qui va se terminer au chemin qui est au couchant vis-à-vis la grange de Montagne, contenant 18 quarterées, 2 quartons y compris les cabaux et outils — de Pierre-Sylvestre Bonnifon, émigré. — Est. 2.000 l. Adj. 6.050 l. à Thouron Jean, de Goujounac. Enchérisseurs: Mauriol, Costes et l'adjudicataire.

2 quartonats de terre à prendre du côté du corps de domaine ci-dessus, entre le chemin de Goujounac à Saint-Caprais et l'alignement qui part du fond de l'allée descendant de la métairie vers la garenne ; ces 2 quartonats devant être aussi larges d'un côté que de l'autre — de Pierre-Sylvestre Bonnifon, émigré. — Est. 120 l. Adj. 540 l. à Joseph Barat, de Goujounac. Enchérisseurs : Franconies et l'adjudicataire.

2 quartonats de terre et bois à prendre à la suite de l'article précédent et dans le même sens — de Pierre-Sylvestre Bonnifon, émigré. — Est. 120 l. Adj. 310 l. à Gaspard Labroue, de Goujounac. Enchérisseurs : Franconies et l'adjudicataire.

2 quartonats de terre et bois à prendre à la suite de l'article précédent et dans le même sens — de Pierre Sylvestre Bonnifon, émigré. — Est. 120 l. Adj. 410 l. à Garrissou Antoine, de Goujounac. Enchérisseurs : Franconies. Tournié et l'adjudicataire.

2 quartonats de terre et bois à prendre à la suite de l'ar-

ticle précédent et dans le même sens — de Pierre-Sylvestre Bonnifon, émigré. — Est. 120 l. Adj. 460 l. à Garrissou Antoine, de Goujounac. Enchérisseurs : Tournié, Delmas et l'adjudicataire.

2 quartonats de terre et bois à prendre à la suite de l'article précédent et dans le même sens — de Pierre-Sylvestre Bonnifon, émigré. — Est. 120 l. Adj. 520 l. à Delmas Jean, de Goujounac. Enchérisseurs : Vidal et l'adjudicataire.

2 quartonats de terre et bois à prendre à la suite de l'article précédent et dans le même sens — de Pierre-Sylvestre Bonnifon, émigré. — Est. 120 l. Adj. 520 l. à Bertrand Franconies, de Goujounac. Enchérisseurs : Delmas, Pons et l'adjudicataire.

2 quartonats de terre et bois à prendre à la suite de l'article précédent et dans le même sens — de Pierre-Sylvestre Bonnifon, émigré. — Est. 120 l. Adj. 520 l. à Pons, de Goujounac. Enchérisseurs : Labroue, Thouron, Franconies et l'adjudicataire.

2 quartonats de terre et bois à prendre à la suite de l'article précédent et dans le même sens — de Pierre-Sylvestre Bonnifon, émigré. — Est. 120 l. Adj. 600 l. à Costes Bernard, de Goujounac. Enchérisseurs : Vidal, Pons et l'adjudicataire.

2 quartonats de terre et bois à prendre à la suite de l'article précédent et dans le même sens — de Pierre-Sylvestre Bonnifon, émigré. — Est. 120 l. Adj. 610 l. à Pons, de Goujounac. Enchérisseurs : Thouron, Vidal et l'adjudicataire.

2 quartonats de terre et bois à prendre à la suite de l'article précédent et dans le même sens — de Pierre-Sylvestre Bonnifon, émigré. — Est. 120 l. Adj. 590 l. à Pons, de Goujounac. Enchérisseurs : Costes, Labroue et l'adjudicataire.

Restant de la terre et du bois attenant l'article précédent et contenant environ 1 quarterée, 1/2 boisseau — de Pierre-Sylvestre Bonnifon, émigré. — Est. 150 l. Adj. 730 l. à Bernard Mauriol, de Goujounac. Enchérisseurs : Pons, Costes et l'adjudicataire.

2 quartonats de terre et bois à prendre du côté de la métairie de Mondou et au couchant, de l'alignement mentionné ci-dessus, comme partant du fond de l'allée qui descend de la métairie vers la garenne : ces 2 quartonats devant être aussi larges d'un côté que de l'autre — de Pierre-Sylvestre Bonnifon, émigré. — Est. 120 l. Adj. 230 l. à Moles Jean, de Goujounac. Enchérisseurs : Labroue et l'adjudicataire.

2 quartonats de terre et bois à prendre dans le même sens, à côté de l'article précédent — de Pierre-Sylvestre Bonnifon, émigré. — Est. 120 l. Adj. 260 l. à Gaspard Labroue, de Goujounac. Enchérisseurs : Costes et l'adjudicataire.

2 quartonats de terre et bois à prendre à la suite de

l'article précédent et dans le même sens — de Pierre-Sylvestre Bonnifon, émigré. — Est. 120 l. Adj. 310 l. à Costes Pierre de Goujounac. Enchérisseurs : Labroue, Costes Bernard et l'adjudicataire.

2 quartonats de terre et bois à prendre à la suite de l'article précédent et dans le même sens — de Pierre-Sylvestre Bonnifon, émigré. — Est. 120 l. Adj. 360 l. à Mathurin Garrissou, de Goujounac. Enchérisseurs : Valès, Franconies et l'adjudicataire.

2 quartonats de terre et bois à prendre à la suite de l'article précédent et dans le même sens — de Pierre-Sylvestre Bonnifon, émigré. — Est. 120 l. Adj. 350 l. à Labroue Jean, de Goujounac. Enchérisseurs : Costes et l'adjudicataire.

2 quartonats de terre et bois à prendre à la suite de l'article précédent et dans le même sens — de Pierre-Sylvestre Bonnifon, émigré. — Est. 120 l. Adj. 400 l. à Dubernard François, de Goujounac. Enchérisseurs : Montagne, Costes et l'adjudicataire.

2 quartonats de terre et bois à prendre à la suite de l'article précédent et dans le même sens — de Pierre-Sylvestre Bonnifon, émigré. — Est. 120 l. Adj. 300 l. à Fourtou, de Goujounac. Enchérisseurs : Costes et l'adjudicataire.

2 quartonats de terre et bois à prendre à la suite de l'article précédent et dans le même sens — de Pierre-Sylvestre Bonnifon, émigré. — Est. 120 l. Adj. 300 l. à Fourtou, de Goujounac. Enchérisseurs : Valès et l'adjudicataire.

2 quartonats de terre à prendre tout à fait au carrefour à côté de l'article précédent — de Pierre-Sylvestre Bonnifon, émigré. — Est. 160 l. Adj. 560 l. à Viguié François, tailleur à Goujounac. Enchérisseurs : Montagne et l'adjudicataire.

2 quartonats de terre presque toute labourable — de Pierre-Sylvestre Bonnifon, émigré. — Est. 130 l. Adj. 250 l. à Montagne de Goujounac. L'adjudicataire fut seul enchérisseur.

2 quartonats de terre et bois attenant l'article ci-dessus — de Pierre-Sylvestre Bonnifon, émigré. — Est. 120 l. Adj. 340 l. à Delmas Jean, de Goujounac. Enchérisseurs : Costes et l'adjudicataire.

Le restant de la pièce de terre et du bois ci-dessus désignés, contenant environ 1 quarterée, 2 boisseaux 1/2 — de Pierre-Sylvestre Bonnifon, émigré. — Est. 240 l. Adj. 1.020 l. à Cornille Pierre, de Goujounac. Enchérisseurs : Mauriol, Costes et l'adjudicataire.

1/4 de la chenevière, contenant 2 boisseaux ou environ, à prendre par le bout attenant le jardin — de Pierre-Sylvestre Bonnifon, émigré. — Est. 150 l. Adj. 280 l. à Barrat Joseph, de Goujounac. Enchérisseurs : Tournié, Debernard et l'adjudicataire.

Autre quart de la dite chenevière, de même contenance,

attenant l'article ci-dessus en descendant — de Pierre-Sylvestre Bonnifon, émigré. — Est. 150 l. Adj. 300 l. à Valès Pierre, de Goujounac. Enchérisseurs : Tournié et l'adjudicataire.

Un autre quart de la dite chenevière attenant l'article ci-dessus, en descendant — de Pierre-Sylvestre Bonnifon, émigré. — Est. 150 l. Adj. 330 l. à Tournié Pierre, de Goujounac. Enchérisseurs : Valès et l'adjudicataire.

Dernier quart de la dite chenevière — de Pierre-Sylvestre Bonnifon, émigré. — Est. 150 l. Adj. 500 l. à Valès Pierre, de Goujounac. Enchérisseurs : Costes et l'adjudicataire.

Grande maison, basse-cour et environ 10 boisseaux 1/2 de jardin, attenant près de la chenevière ci-dessus, contenant environ 3 quartons, 1/2 boisseau — de Pierre-Sylvestre Bonnifon, émigré. — Est. 3.000 l. Adj. 3.010 l. à Fourtou, de Goujounac. L'adjudicataire fut seul enchérisseur.

Autre maison appelée la Maison Neuve, écurie, chai, greniers, basse-cour et environ 2 quartona's de jardin attenant, contenant en tout 2 quartons, 2 boisseaux — de Pierre-Sylvestre Bonnifon, émigré. — Est. 2.000 l. Adj. 2.010 l. à Thouron, de Goujounac. L'adjudicataire fut seul enchérisseur.

Petite cave dont la porte d'entrée sera changée à l'aspect du midi — de Pierre-Sylvestre Bonnifon, émigré. — Est. 100 l. Adj. 340 l. à Dubernard Antoine, de Goujounac. Enchérisseurs : Franconies et l'adjudicataire.

Fournial avec les outils ou effets utiles au four à l'exception d'un chaudron — de Pierre-Sylvestre Bonnifon, émigré. — Est. 120 l. Adj. 200 l. à Mauriol Pierre, de Goujounac. Enchérisseurs : Teyssèdre et l'adjudicataire.

Moulin appelé de la Bouisse, assis sur le ruisseau de la Masse et comprenant 2 meules roulantes, maison pour le meunier, pâtus, terre, jardin, pré et pacage à côté du pré de Calméjane du Gagnoulat, la défuite du moulin, formant la division jusques à un petit lambeau de terre au fond, contenant environ 2 quarterées, 2 quartons — de Pierre-Sylvestre Bonnifon, émigré. — Est. 3.200 l. Adj. 13.080 l. à Vidal Guillaume, de Goujounac. Enchérisseurs : Fourtou et l'adjudicataire.

1 quartonat de pré à prendre au fond de celui situé au dit lieu de la Bouisse, près du ruisseau de la Masse et de l'ancien canal du moulin de la Butte — de Pierre-Sylvestre Bonnifon, émigré. — Est. 150 l. Adj. 170 l. à Teyssèdre Charles, de Goujounac.

Autre quartonat de pré attenant l'article ci-dessus — de Pierre-Sylvestre Bonnifon, émigré. — Est. 150 l. Adj. 180 l. à Mauriol Jean, de Goujounac. L'adjudicataire fut seul enchérisseur.

Un 3e quartonat de pré attenant le second — de Pierre-Sylvestre Bonnifon, émigré. — Est. 150 l. Adj. 180 l. à Guillaume Mauriol-Pagès, de Goujounac. L'adjudicataire fut seul enchérisseur.

Un 4ᵉ quartonat de pré attenant le 3ᵉ — de Pierre-Sylvestre Bonnifon, émigré. — Est. 150 l. Adj. 180 l. à Mauriol Jean, de Goujounac. L'adjudicataire fut seul enchérisseur.

Un cinquième quartonat de pré attenant le 4ᵉ — de Pierre-Sylvestre Bonnifon, émigré. — Est. 150 l. Adj. 180 l. (d'après le procès-verbal d'adjudication), 190 l. (d'après l'état des paiements) à Etienne Relhié, de Lavalade, près Goujounac. L'adjudicataire fut seul enchérisseur.

Un sixième quartonat de pré attenant le 5ᵉ — de Pierre-Sylvestre Bonnifon, émigré. — Est. 150 l. Adj. 190 l. à Thouron, de Goujounac. L'adjudicataire fut seul enchérisseur.

Un septième quartonat de pré attenant le 6ᵉ — de Pierre-Sylvestre Bonnifon, émigré. — Est. 150 l. Adj. 180 l. à Thouron Jean, de Goujounac. L'adjudicataire fut seul enchérisseur.

Un huitième quartonat de pré ou terre attenant le 7ᵉ — de Pierre-Sylvestre Bonnifon, émigré. — Est. 150 l. Adj. 180 l. à Thouron Jean, de Goujounac. L'adjudicataire fut seul enchérisseur.

Un quartonat du pré situé à Rivel, à prendre par le fond — de Pierre-Sylvestre Bonnifon, émigré. — Est. 120 l. Adj. 160 l. à Marc Larroumé et Garrissou, de Goujounac. Enchérisseurs : les adjudicataires furent seuls enchérisseurs.

Restant du dit pré à Rivel, contenant environ 1 quarton, 2 boisseaux, 6 onces — de Pierre-Sylvestre Bonnifon, émigré. — Est. 180 l Adj. 200 l. à Garrissou et Thouron. Les adjudicataires furent seuls enchérisseurs.

1 pièce de terre située dans la rivière du Cournouillé, contenant 3 boisseaux 3/4 — de Pierre-Sylvestre Bonnifon, émigré. — Est. 60 l. Adj. 70 l. à Delmas Jean, de Goujounac. L'adjudicataire fut seul enchérisseur.

1 quartonat de pré attenant la susdite terre et au levant d'icelle — de Pierre-Sylvestre Bonnifon, émigré. — Est. 150 l. Adj. 210 l. à Barat Joseph, de Goujounac. Enchérisseurs : Franconies et l'adjudicataire.

Un 2ᵉ quartonat de pré attenant le 1ᵉʳ en descendant — de Pierre-Sylvestre Bonnifon, émigré. — Est. 150 l. Adj. 200 l. à Costes et Larroumé, de Goujounac. Les adjudicataires furent seuls enchérisseurs.

Un 3ᵉ quartonat de pré attenant le second — de Pierre-Sylvestre Bonnifon, émigré. — Est. 150 l. Adj. 200 l. à Dubernard Antoine, de Goujounac. L'adjudicataire fut seul enchérisseur.

Un 4ᵉ quartonat de pré attenant le 3ᵉ — de Pierre-Sylvestre Bonnifon, émigré. — Est. 150 l. Adj. 210 l. à Lacoste Guillaume, de Goujounac. L'adjudicataire fut seul enchérisseur. (Sur le sommier des paiements, Moles Jean figure. comme acquéreur, avec Lacoste Guillaume).

Un 5ᵉ quartonat de pré attenant le 4ᵉ — de Pierre-Sylvestre Bonnifon, émigré. — Est. 150 l. Adj. 160 l. à Lacoste Guillaume. L'adjudicataire fut seul enchérisseur. (Sur le

sommier des paiements, Tournié est porté comme adjudicataire avec Lacoste Guillaume).

Un 6ᵉ quartonat de pré attenant le 5ᵉ — de Pierre-Sylvestre Bonnifon, émigré. — Est. 150 l. Adj. 160 l. à Labroue Gaspard, de Goujounac.

Un 7ᵉ quartonat de pré attenant le 6ᵉ — de Pierre-Sylvestre Bonnifon. — Est. 150 l. Adj. 160 l. à Costes Jean, boulanger à Goujounac. L'adjudicataire fut seul enchérisseur.

Un 8ᵉ quartonat de pré attenant le 7ᵉ — de Pierre-Sylvestre Bonnifon, émigré. — Est. 150 l. Adj. 190 l. à Bouyssou Pierre, de Goujounac. L'adjudicataire fut seul enchérisseur. Sur le sommier des paiements (Q. 390), Destal, de Goujounac, figure comme subrogé.

Un 9ᵉ quartonat de pré attenant le 8ᵉ — de Pierre-Sylvestre Bonnnifon émigré. — Est. 150 l. Adj. 190 l. à Cournille et Delmas. Les adjudicataires furent seuls enchérisseurs.

Restant dudit pré contenant 1 quarton, 1/4 boisseau — de Pierre-Sylvestre Bonnifon, émigré. — Est. 160 l. Adj. 200 l. à Franconies Etienne, de Goujounac. L'adjudicataire fut seul enchérisseur.

Moitié d'un petit pré situé au-dessous du précédent dont il est séparé par le chemin qui va de la dite rivière (ou vallée) au Cournouillé ou au bosc, la dite moitié contenant 3 boisseaux, 6 onces — de Pierre-Sylvestre Bonnifon, émigré. — Est. 120 l. Adj. 320 l. à Destal Jean, de Goujounac. Enchérisseurs : Pons et l'adjudicataire.

Autre moitié du dit pré contenant 3 boisseaux, 6 onces — de Pierre-Sylvestre Bonnifon, émigré. — Est. 120 l. Adj. 200 l. à Destal Jean, de Goujounac. L'adjudicataire fut seul enchérisseur.

1 quartonat de pré à prendre au bout du pré appelé le Grand Pré, à côté de l'ancien chemin de Goujounac aux Junies — de Pierre-Sylvestre Bonnifon, émigré. — Est. 75 l. Adj. 150 l. à Fourtou, de Goujounac. L'adjudicataire fut seul enchérisseur.

Un second quartonat de pré attenant celui ci-dessus en descendant — de Pierre-Sylvestre Bonnifon, émigré. — Est. 83 l. Adj. 210 l. à Costes Pierre, de Goujounac. L'adjudicataire fut seul enchérisseur.

Un 3ᵉ quartonat de pré attenant le second — de Pierre-Sylvestre Bonnifon, émigré. — Est. 150 l. Adj. 220 l. à Soulayrès Jean, de Goujounac. L'adjudicataire fut seul enchérisseur.

Un 4ᵉ quartonat de pré attenant le 3ᵉ — de Pierre-Sylvestre Bonnifon, émigré. — Est. 150 l. Adj. 310 l. à Costes Jean, de Goujounac. Enchérisseurs : Tournié et l'adjudicataire.

Un 5ᵉ quartonat de pré attenant le 4ᵉ — de Pierre-Sylvestre Bonnifon, émigré. — Est. 150 l. Adj. 600 l. à Fourtou Jean, de Gisbert. Enchérisseurs: Mauriol et l'adjudicataire.

Un 6ᵉ quartonat de pré attenant le 5ᵉ — de Pierre-Syl-

vestre Bonnifon, émigré. — Est. 150 l. Adj. 810 l. à Lacoste Antoine, des Junies. Enchérisseurs : Mauriol et l'adjudicataire.

Un 7e quartonat de pré attenant le 6e — de Pierre-Sylvestre Bonnifon, émigré. — Est. 150 l. Adj. 810 l. à Teyssèdre François, de Goujounac. Enchérisseurs : Lacoste, Franconies et l'adjudicataire. Sur l'état des paiements (Q. 390), Franconies figure avec Teyssèdre.

Un 8e quartonat de pré attenant le 7e — de Pierre-Sylvestre Bonnifon, émigré. — Est. 150 l. Adj. 800 l. à Mauriol Guillaume, de Goujounac. Enchérisseurs : Labroue, Tournié, Lacoste et l'adjudicataire.

Un 9e quartonat de pré attenant le 8e — de Pierre-Sylvestre Bonnifon, émigré. — Est. 150 l. Adj. 800 l. à Lacoste Antoine, de Goujounac. Enchérisseurs : Franconies et l'adjudicataire.

Un 10e quartonat de pré attenant le 9e — de Pierre-Sylvestre Bonnifon, émigré. — Est. 150 l. Adj. 510 l. à Labroue Jean, de Goujounac. Enchérisseurs : Mauriol et l'adjudicataire.

Un 11e quartonat de pré attenant le 10e — de Pierre-Sylvestre Bonnifon, émigré. — Est. 150 l. Adj. 660 l. à Mauriol Guillaume, de Goujounac. Enchérisseurs : Teyssèdre, Tournié et l'adjudicataire.

Un 12e quartonat de pré attenant le 11e — de Pierre-Sylvestre Bonnifon, émigré. — Est. 150 l. Adj. 720 l. à Parcillé, de Goujounac. Enchérisseurs : Fournié et l'adjudicataire.

Restant du dit pré contenant 1 quarton, 2 boisseaux et demi — de Pierre-Sylvestre Bonnifon, émigré. — Est. 250 l. Adj. 860 l. à Jurguet Jean et Labroue Jean, de Goujounac. Enchérisseurs : Bouscarrat, Teyssèdre et les adjudicataires.

Petit pré situé un peu au-dessous du grand pré, contenant environ 3 boisseaux, 2 onces — de Pierre-Sylvestre Bonnifon, émigré. — Est. 100 l. Adj. 400 l. à Fourtou Raymond, de Bascoul, près Goujounac. Enchérisseurs : Fournié, Teyssèdre et l'adjudicataire.

22 prairial, an IV (10 juin 1796)

Pré situé à Lasplagnoles, près du chemin de la Fontrovade, contenant 6 quartonats, 8 onces et friche sise sous le lieu dit Bascoul, contenant 4 quartonats — de Bonnifon. émigré. — Est. en revenu net, 75 fr., en capital, 1.650. Adj. 1.650 fr. à Dolique Jacques, habitant de Cahors.

19 messidor, an IV (7 juillet 1796)

Maison presbytérale, écurie et jardin, sis dans le bourg de Goujounac, près de l'église et du cimetière, contenant environ 2 boisselats — de la cure de Goujounac. — Est. en

revenu net, 50 fr. 15 c., en capital, 903 fr. 30. Adj. 903 fr. 30 à Dolique Jacques, receveur du département, habitant à Cahors.

Granéjouls

8 et 24 mai 1791

Pré au lieu dit Bournac — de la commanderie de Granéjouls (1). — Est. 1.000 l. Adj. 2.725 l. à Vincens Pierre. Enchérisseurs : Soules, Miquel et l'adjudicataire.

Domaine consistant en un château, basse-cour, écuries, jardin, pré, terre, grange, garde-pile, couderc, chenevière et friche au terroir de la Garenne de Lamothe ; terre et friche à Pech Blanc ; terre et friche à la Combe basse ; terre à la Falguière ; terres à la Nauzé ; pré et terre au terroir de Bellefont et terre à la Vignasse — de la commanderie de Granéjouls. — Ensemble est. 9.550 l. Adj. 19.100 l. à Miquel François (2) dit Capilié. Enchérisseurs : Martin, homme de loi et l'adjudicataire.

1er prairial, an II (20 mai 1794)

Voir, au passage concernant Pern, la vente d'une métairie appartenant à Pelagrue et sise sur les territoires de Pern et de Granéjouls.

17 prairial, an IV (5 juin 1796)

Maison contenant 9 onces ; grange, contenant 1 boisseau ; terre et padoin, jardin, terre et friche, contenant une quarte, 2 quartons. Les dits biens — de la cure de Granéjouls — affermés pour 3 années, ayant commencé par la récolte de l'an III, au citoyen Cornède, cultivateur à Cahors, par bail, devant l'administration du district de Cahors, le 4 germinal, an III, moyennant 70 fr. par an pour la grange et le jardin seulement. Contribution, pour 1793, environ 4 fr. Est. en revenu net, 56 fr. 50, en capital, 1.071 fr. Adj. 1.071 fr. à Baisse Antoine, de Cahors.

---

(1) Voir au passage concernant l'Hospitalet, les indications relatives à la vente d'autres biens provenant aussi de la commanderie de Granéjouls. L'Hospitalet et Granéjouls forment aujourd'hui une seule commune. En 1785, le commandeur de Granéjouls (ordre de Malte) était messire Jacques-Joseph Digne (Arch. Lot, B. 721). Le terrier de L'Hospitalet (Arch. Lot, E. 28) mentionne un bail à fief du 1er octobre 1461 « fait par religieux Pierre Michaelis, commandeur de L'Espitalet ».

(2) D'après l'état des paiements (Q. 388), Miquel céda ce bien à Baysse, huissier, et à Guilhou aîné, de Cahors.

Jamblusse

7 juin 1793

Domaine (1) consistant en édifices, terres labourables, bois, prés et autres dépendances — du Commandeur de Lacapelle-Livron. — Est. 40.000 l. Adj. 150.600 l. à Pierre Calmette, faisant tant pour lui que pour les citoyens Demeaux, curé de Varaire, Jean Calmette, Pichol, Jean-Pierre Roldes, Jean Couderc, Jean Bories Bringou, Blaise Calmette, Jean Aymond, Toussaint, Jean-François Delrieu, etc. Enchérisseurs : Cayla, Moysset et les adjudicataires.

D'après le procès-verbal d'adjudication, les adjudicataires devaient fournir 1/2 arpent de terre pour le jardin du curé et la « Nation se réservait 1.130 l. dues par le fermier du dit domaine ».

16 messidor, an IV (4 juillet 1796)

Maison presbytérale, petit jardin, terre et bois, le tout contenant environ 1/2 arpent — de la ci-devant cure de Jamblusse, canton de Limogne. — Est. en revenu net, 31 fr. 75, en capital, 598 fr. 50. Adj. 598 fr. 50 à Malaury qui fit cession à Maravelle Bernard.

Junies (les)

1er mars 1791

Domaine avec toutes ses appartenances et dépendances, cabaux, vaisselle vinaire et outils aratoires (sans à ce comprendre l'enclos, les deux chambres appelées des étrangers, le pigeonnier, ni garde-pile), le tout attenant le couvent — des Dames religieuses des Junies. — Est. 15.450 l. Adj. 16.500 l. à Gaspard Labroue, de Goujounac. Enchérisseurs : Dolique et l'adjudicataire.

14 mai 1793

Le ci-devant couvent des Junies, avec l'enclos y attenant, un appartement pour les étrangers, le jardin haut et 5 quarterées de pré (sans à ce comprendre l'église) — des religieuses dudit lieu. — Est. 10.000 l. Adj. 20.600 l. à Lantuéjouls cadet, faisant pour Julia Pierre. Enchérisseurs : Béral, Hugon et l'adjudicataire. (Faute de paiement, cet acquéreur fut dépossédé et ce lot fut de nouveau mis en vente le 22 septembre 1793. Prirent part aux enchères : Bladinières et Pujols, des Canourgues. Pujols fut adjudicataire au prix de 15.500 l.).

---

(1) Il s'agit du domaine de Crouzelles acheté par une association, malgré les prescriptions du décret du 24 avril 1793.

Eglise — des religieuses des Junies. — Est. 1.000 l. Adj. 1.700 l. à Reynal, des Junies. Enchérisseurs : Béral, aîné, de Castelfranc, Queyras et l'adjudicataire.

27 frimaire et 13 nivôse, an II
(17 décembre 1793 et 2 janvier 1794)

Métairie de las Pailloles (1), comprenant : maison, grange, sol, étable, bois, terre et friche, avec toutes ses appartenances et dépendances, consistant en une terre et petit bois au Cami-Ferrat, Camp de Lafon ou Presse-Longue ; un bois appelé le Bois-Grand ; un autre bois situé à Vignelasses ; une terre friche au terroir del Camp Sarrat ; terre saigne (terre grasse et marécageuse) à la Molière ; saigne et brugue (bruyère), près le dit lieu dans la municipalité des Junies (1) ; petit tronçon de saigne, un peu au-dessus dans la municipalité de Pomarède (1) ; vigne et friche à Coste d'Azé faisant capmartel (terrain ayant la forme d'une tête de marteau) et un pré (2) au même lieu, contenant (le tout) environ 25 quarterées — de Pierre-Sylvestre Bonnifon, émigré. — Est. 2.330 l., y compris les cabaux. Adj. 4.000 l. à Bouscarrat Antoine, de Goujounac. Enchérisseurs : Dolique, Teyssèdre et l'adjudicataire.

18 et 28 fructidor, an II (4 et 14 septembre 1794)

Vigne appelée le Camp de Peyret, contenant 3 quartes, 3 quartons, 3 boisseaux, 8 onces — d'Augustin Toucheboeuf-Beaumont-Junies, émigré. — Est. 500 l. Adj. 1.300 l. à Attalès, 1er né. Enchérisseurs : Soulignac et l'adjudicataire.

Vigne à la Coste des Pradiès, contenant 1 quarte, 1 quarton, 2 boisseaux, 10 onces — d'Augustin Toucheboeuf-Beaumont-Junies, émigré. — Est. 160 l. Adj. 620 l. à Bladinières, des Junies. Enchérisseurs : Redoulès et l'adjudicataire.

Vigne à la Prune, contenant 2 quartes, 3 quartons, 8 onces — d'Augustin Toucheboeuf-Beaumont-Junies, émigré. — Est. 120 l. Adj. 510 l. à Andrieu, des Junies. Enchérisseurs : Bladinières et l'adjudicataire.

1 quarterée de bois et friche à prendre de la garenne et à l'aspect du midi, près du chemin de Goujounac à Castelfranc — d'Augustin Toucheboeuf-Beaumont-Junies, émi-

---

(1) D'après les pièces des articles nos 203, 388 et 422, cette métairie se trouvait située aux limites et sur les territoires des communes de Goujounac, les Junies et Pomarède, voisines l'une de l'autre.

(2) Le procès-verbal d'adjudication contient le passage suivant : « Ayant été observé que le pré énoncé au dit article n'était pas « compris dans l'adjudication, Bonnifon ne le jouissant qu'à pacte « de rachat et la dénonce en ayant été faite au directoire. » Pour ce motif, la mise à prix fut réduite à 1.800 l.

gré. — Est. 150 l. Adj. 480 l. à Bladinières, des Junies. Enchérisseurs : Reynal et l'adjudicataire.

1 quarterée de bois et friche prise dans le même sens que la précédente, de la même largeur, à l'aspect du levant — d'Augustin Touchebœuf-Beaumont-Junies, émigré. — Est. 150 l. Adj. 510 l. à Pierre Attalès des Junies. Enchérisseurs : Calvet et l'adjudicataire.

Autre quarterée de bois et friche prise à la suite et dans le même sens que les précédentes — d'Augustin Touchebœuf-Beaumont-Junies, émigré. — Est. 150 l. Adj. 570 l. à Labarre Jean, des Junies. Enchérisseurs : Calvet et l'adjudicataire.

Autre quarterée de bois et friche prise à la suite et dans le même sens que les précédentes — d'Augustin Touchebœuf-Beaumont-Junies, émigré. — Est. 150 l. Adj. 650 l. à Mauriol, des Junies. Enchérisseurs : Salives, Calvet et l'adjudicataire.

Un pigeonnier, vigne, bois et friche à la suite et dans le même sens, près du chemin de Goujounac à Castelfranc, contenant 2 quartes, 2 quartons, 2 boisseaux — d'Augustin Touchebœuf-Beaumont-Junies, émigré. — Est. 500 l. Adj. 2.070 l. à Mauriol, des Junies. Enchérisseurs : Bladinières, Pujols et l'adjudicataire.

Restant de la dite vigne et des bois et friche, faisant capmartel, contenant 2 quartes, 1 boisseau, 3 quarts boisseau — d'Augustin Touchebœuf-Beaumont-Junies, émigré. — Est. 300 l. Adj. 880 l. à Lacombe, des Junies. Enchérisseurs : Salives et l'adjudicataire.

Châtaignnal à Raynal, contenant 2 quartes, 2 boisselats, 2 onces — d'Augustin Touchebœuf-Beaumont-Junies, émigré. — Est. 120 l. Adj. 650 l. à Lacombe, des Junies. Enchérisseurs : Yarsou et l'adjudicataire.

Bois-taillis à Gibert, contenant 3 quartonats, 2 boisselats, 3 quarts — d'Augustin Touchebœuf-Beaumont-Junies, émigré. — Est. 150 l. Adj. 800 l. à Dolique, des Junies. Enchérisseurs : Labro, Teyssèdre et l'adjudicataire.

Vigne à Ginibre, contenant 2 quarterées, 2 boisseaux, 2 onces — d'Augustin Touchebœuf-Beaumont-Junies, émigré. — Est. 160 l. Adj. 420 l. à Calvet Baptiste, des Junies. L'adjudicataire fut seul enchérisseur.

Autre vigne appelée de l'Estang, contenant 8 quartonats, 3 quarts — d'Augustin Touchebœuf-Beaumont-Junies, émigré. — Est. 100 l. Adj. 370 l. à Delmas Pierre, des Junies. Enchérisseurs : Fabre et l'adjudicataire.

2 quartonats de terre et pré à prendre par le bout de celui appelé les Carailhes, touchant le ruisseau de la Masse, observant que la largeur du côté du chemin de la Mouline à la Nourgues sera de 16 cannes, 5 pieds et demi — d'Augustin Touchebœuf-Beaumont-Junies, émigré. — Est. 400 l. Adj. 2.000 l. à Dolique, des Junies. Enchérisseurs : Cadillac et l'adjudicataire.

2 quartonats de terre et pré pris à la suite et dans le même sens, devant avoir 15 cannes de largeur du côté du

chemin — d'Augustin Toucheboeuf-Beaumont-Junies, émigré. — Est. 400 l. Adj. 2.000 l. à Cadillac et Antoinette Fréjals, son épouse, des Junies. Les adjudicataires furent seuls enchérisseurs.

2 quartonats pris à la suite et dans le même sens que les précédents — d'Augustin Toucheboeuf-Beaumont-Junies, émigré. — Est. 380 l. Adj. 1.700 l. à Jurguet, des Junies, qui, par acte devant Capmas, notaire, fit cession à Lacoste Guillaume. Enchérisseurs : Calméjane et l'adjudicataire.

2 quartonats de terre et pré attenants, pris dans le même sens que les précédents — d'Augustin Toucheboeuf-Beaumont-Junies, émigré. — Est. 380 l. Adj. 1.830 l. à Lacombe, des Junies. Enchérisseurs : Pujols et l'adjudicataire.

2 quartonats de terre et pré attenants, de même largeur — d'Augustin Toucheboeuf-Beaumont-Junies, émigré. — Est. 380 l. Adj. 2.040 l. à Lacombe, des Junies. Enchérisseurs : Calvignac et l'adjudicataire.

Restant des dits pré et terre, près du ruisseau, contenant 10 boisseaux, 3/4 de boisseau — d'Augustin Toucheboeuf-Beaumont-Junies, émigré. — Est. 425 l. Adj. 1.880 l. à Lacombe, des Junies. Enchérisseurs : Lacoste, Calvignac et l'adjudicataire.

3 quartonats de terre et pré joignant à prendre par le haut de celui appelé le pré du Moulin, sis au lieu dit de Caralhes, près du ruisseau de Lherm — d'Augustin Toucheboeuf-Beaumont-Junies, émigré. — Est. 400 l. Adj. 2.890 l. à Delayre Pierre (1), des Junies. Enchérisseurs : Labroue, Calvignac et l'adjudicataire.

Restant des dits pré et terre à la suite de l'article précédent, près du ruisseau de Lherm, contenant 3 quartons, 1 boisseau, 1 quart — d'Augustin Toucheboeuf-Beaumont-Junies, émigré. — Est. 40 l. Adj. 2.560 l. à Calméjane, des Junies. Enchérisseurs : Delsol, Laporte et l'adjudicataire.

1 quartonat de pré à prendre au fond de celui appelé de l'Estang, touchant le ruisseau de Lherm — d'Augustin-Toucheboeuf-Beaumont-Junies, émigré. — Est. 150 l. Adj. 640 l. à Lacoste, des Junies. Enchérisseurs : Franconies et l'adjudicataire.

1 quartonat de pré à prendre attenant, en montant et dans le même sens — d'Augustin Toucheboeuf-Beaumont-Junies, émigré. — Est. 150 l. Adj. 760 l. à Lacoste, des Junies. Enchérisseurs : Labro et l'adjudicataire.

Autre quartonat de pré à prendre attenant — d'Augustin Toucheboeuf-Beaumont-Junies, émigré. — Est. 150 l. Adj. 750 l. à Calvignac, des Junies. Enchérisseurs : Bouissou et l'adjudicataire.

Autre quartonat de pré à prendre attenant, toujours en montant, et dans le même sens — d'Augustin Toucheboeuf-Beaumont-Junies, émigré. — Est. 150 l. Adj. 770 l. à Cal-

(1) Les paiements furent effectués par Calméjane.

vignac, des Junies. Enchérisseurs : Labro et l'adjudicataire.

Autre quartonat de pré attenant — d'Augustin Toucheboeuf-Beaumont-Junies, émigré. — Est. 150 l. Adj. 800 l. à Lacombe, des Junies. Enchérisseurs : Calméjane et l'adjudicataire.

Autre quartonat de pré attenant — d'Augustin Toucheboeuf-Beaumont-Junies, émigré. — Est. 150 l. Adj. 800 l. à Calméjane cadet, des Junies. L'adjudicataire fut seul enchérisseur.

Autre quartonat de pré attenant — d'Augustin Toucheboeuf-Beaumont-Junies, émigré. — Est. 140 l. Adj. 800 l. à Calméjane cadet, des Junies. L'adjudicataire fut seul enchérisseur.

Autre quartonat de pré pris à la suite toujours en montant — d'Augustin Toucheboeuf-Beaumont-Junies, émigré. — Est. 140 l. Adj. 800 l. à Calméjane, des Junies. Enchérisseurs : Jurguet et l'adjudicataire.

Autre quartonat à prendre à la suite — d'Augustin Toucheboeuf-Beaumont-Junies, émigré. — Est. 140 l. Adj. 800 l. à Calméjane, des Junies. Enchérisseurs : Ricard et l'adjudicataire.

Autre quartonat pris à la suite — d'Augustin Toucheboeuf-Beaumont-Junies, émigré. — Est. 140 l. Adj. 740 l. à Ricard, des Junies. Enchérisseurs : Salives et l'adjudicataire.

Autre quartonat pris à la suite — d'Augustin Toucheboeuf-Beaumont-Junies, émigré. — Est. 140 l. Adj. 710 l. à Ricard, des Junies. Enchérisseurs : Lavergne et l'adjudicataire.

Restant du dit pré, touchant le ruisseau de Lherm — d'Augustin Toucheboeuf-Beaumont-Junies, émigré. — Est. 210 l. Adj. 1.100 l. à Delpech, des Junies. L'adjudicataire fut seul enchérisseur.

Petite maison, ayral de grange, terre, vigne et friche, le tout joignant, sis au terroir appelé Lacave, contenant 19 quarterées, 1 quart — d'Augustin Toucheboeuf-Beaumont-Junies, émigré. — Est. 1.500 l. Adj. 5.010 l. à Teyssèdre Jean, des Junies. Enchérisseurs : Salives, Lavergne, Baureille et l'adjudicataire.

1 quarterée de bois à prendre à l'aspect du midi, dans celui appelé bois de semence ; la dite quarterée doit avoir 2 cannes et demie par le haut (*sic*) sans y comprendre un petit capmartel [terrain ayant la forme d'une tête de marteau] qui est entre le vieux chemin et le nouveau chemin — d'Augustin Toucheboeuf-Beaumont-Junies, émigré. — Est. 250 l. Adj. 1.100 l. à Pujol, des Junies. Enchérisseurs : Tardieu et l'adjudicataire.

1 autre quarterée prise attenant — d'Augustin Toucheboeuf-Beaumont-Junies, émigré. — Est. 300 l. Adj. 1.210 l. à Garrigou Pierre, de Castelfranc. Enchérisseurs : Reynal et l'adjudicataire.

1 autre quarterée prise attenant, devant avoir 26 can-

nes, 1 quart de large — d'Augustin Toucheboeuf-Beaumont-Junies, émigré. — Est. 400 l. Adj. 1.600 l. à Labroue, de Castelfranc. Enchérisseurs : Redoulès et l'adjudicataire.

1 autre quarterée prise attenant, devant avoir 29 cannes et demie de largeur — d'Augustin Toucheboeuf-Beaumont-Junies, émigré. — Est. 400 l. Adj. 1.800 l. à Labroue, de Castelfranc. Enchérisseurs : Pujol et l'adjudicataire.

Une cinquième quarterée de bois attenant, qui ne va qu'en pointe au susdit chemin voisin — d'Augustin Toucheboeuf-Beaumont-Junies, émigré. — Est. 300 l. Adj. 1.600 l. à Pontié, des Junies. Enchérisseurs : Labro et l'adjudicataire.

Autre quarterée de bois à prendre, attenant et dans le même sens — d'Augustin Toucheboeuf-Beaumont-Junies, émigré. — Est. 300 l. Adj. 1.470 l. à Béral, de Castelfranc. Enchérisseurs : Redoulès et l'adjudicataire.

Autre quarterée prise attenant — d'Augustin-Toucheboeuf-Beaumont-Junies, émigré. — Est. 280 l. Adj. 1.100 l. à Delpech, de Castelfranc. L'adjudicataire fut seul enchérisseur.

Une autre quarterée de bois attenant — d'Augustin Toucheboeuf-Beaumont-Junies, émigré. — Est. 250 l. Adj. 1.070 l. à Reynal, des Junies. Enchérisseurs : Calméjane et l'adjudicataire.

Une autre quarterée de bois attenant — d'Augustin Toucheboeuf-Beaumont-Junies, émigré. — Est. 220 l. Adj. 1.020 l. à Calméjane Jean-Baptiste. Enchérisseurs : Salives et l'adjudicataire.

Une autre quarterée de bois attenant — d'Augustin Toucheboeuf-Beaumont-Junies, émigré. — Est. 200 l. Adj. 810 l. à Bladinières Pierre, des Junies. Enchérisseurs : Labro et l'adjudicataire.

Restant du dit bois qui est en triangle, en partie en friche et dont la pointe se termine au carrefour, contenant 2 quartonats, 1/2 boisselat — d'Augustin Toucheboeuf-Beaumont-Junies, émigré. — Est. 40 l. Adj. 260 l. à Maury Pierre, des Junies. Enchérisseurs : Drouilhie et l'adjudicataire.

2 vendémiaire, an III (23 septembre 1794)

Vigne en pointe attenant un bois près du chemin de Tourniac, aux Junies, contenant 2 quartonats, 1/2 boisseau — d'Augustin Toucheboeuf-Beaumont-Junies, émigré. — Est. 40 l. Adj. 340 l. à Bris Jean. L'adjudicataire fut seul enchérisseur.

1 quarterée de bois à prendre en triangle de celui appelé Borie Noble, près du chemin de Tourniac, aux Junies ayant 50 cannes de largeur au fond — d'Augustin Toucheboeuf-Beaumont-Junies, émigré. — Est. 150 l. Adj. 300 l. à Devès Marc, de Pontcirq. L'adjudicataire fut seul enchérisseur.

Autre quarterée de bois attenant, devant avoir 30 can-

nes 1/4, en mesurant le long du chemin — d'Augustin Touchebœuf-Beaumont-Junies, émigré. — Est. 150 l. Adj. 300 l. à Devès, des Junies. L'adjudicataire fut seul enchérisseur.

Autre quarterée de bois attenant, de 24 cannes de largeur — d'Augustin Touchebœuf-Beaumont-Junies, émigré. — Est. 150 l. Adj. 450 l. à Devès, des Junies. Enchérisseurs : Bladinières et l'adjudicataire.

Aure quarterée à prendre attenant — d'Augustin Touchebœuf-Beaumont-Junies, émigré. — Est. 150 l. Adj. 680 l. à Devès, des Junies. Enchérisseurs : Bladinières et l'adjudicataire.

Autre quarterée à prendre attenant — d'Augustin Touchebœuf-Beaumont-Junies, émigré. — Est. 150 l. Adj. 850 l. à Pontié Jean et Vialard Arnaud, de Pontcirq. Enchérisseurs : Devès et les adjudicataires.

Autre quarterée de bois et friche attenant — d'Augustin Touchebœuf-Beaumont-Junies, émigré. — Est. 150 l. Adj. 700 l. à Burgalières Antoine, de Pontcirq, faisant pour la veuve La Sudrie. Enchérisseurs : Cadillac et l'adjudicataire.

Autre quarterée de bois et friche à prendre attenant — d'Augustin Touchebœuf-Beaumont-Junies, émigré. — Est. 180 l. Adj. 760 l. à Burgalières Antoine, de Pontcirq, pour la veuve La Sudrie. Enchérisseurs : Redoulès et l'adjudicataire.

Autre quarterée de bois et friche attenant — d'Augustin Touchebœuf-Beaumont-Junies, émigré. — Est. 180 l. Adj. 760 l. à Reynal. Enchérisseurs : Cadillac et l'adjudicataire.

Bois, vigne et friche devant avoir 10 cannes du côté du chemin, contenant 5 quartonats — d'Augustin Touchebœuf-Beaumont-Junies, émigré. — Est. 180 l. Adj. 700 l. à Delpech, des Junies. Enchérisseurs : Cadillac et l'adjudicataire.

Restant des dits bois, vigne et friche, faisant capmartel et contenant 1 quarte, 2 quartons, 12 onces — d'Augustin Touchebœuf-Beaumont-Junies, émigré. — Est. 200 l. Adj. 570 l. à Peindaries Jean, des Junies. Enchérisseurs : Pons et l'adjudicataire.

2 quartonats, 2 boisselats de terre labourable à Guemmé près du bourg et du chemin des Junies aux Verdus — d'Augustin Touchebœuf-Beaumont-Junies, émigré. — Est. 650 l. Adj. 3.070 l. à Labroue, des Junies. Enchérisseurs : Burgalières, Gréselles et l'adjudicataire.

10 boisselats de terre labourable pris attenant et dans le même sens près du chemin des Junies aux Verdus ou de Castelfranc à Goujounac — d'Augustin Touchebœuf-Beaumont-Junies, émigré. — Est. 500 l. Adj. 2.500 l. à Labroue, des Junies. Enchérisseurs : Burgalières et l'adjudicataire.

10 boisselats de terre labourable pris attenant — d'Augustin Touchebœuf-Beaumont-Junies, émigré. — Est. 650 l.

Adj. 3.000 l. à Labroue, des Junies. Enchérisseurs : Pujols et l'adjudicataire.

9 boisselats, 6 onces de terre et pré attenant — d'Augustin Touchebœuf-Beaumont-Junies, émigré. — Est. 600 l. Adj. 3.500 l. à Labroue, des Junies. Enchérisseurs : Redoulès, Pujols et l'adjudicataire.

1 quartonat de pré à prendre au fond du grand pré à côté du ruisseau et du chemin des Junies aux Verdus — d'Augustin Touchebœuf-Beaumont-Junies, émigré. — Est. 400 l. Adj. 1.660 l. à Bougues Pierre. Enchérisseurs : Borderies et l'adjudicataire. (Maury figure sur le sommier des paiements (Q. 390) au lieu de Bougues).

Second quartonat de pré attenant, pris en montant et dans le même sens — d'Augustin Touchebœuf-Beaumont-Junies, émigré. — Est. 400 l. Adj. 1.910 l. à Bourdaries, des Junies. Enchérisseurs : Cadillac, Attalès et l'adjudicataire.

Troisième quartonat attenant, pris dans le même sens — d'Augustin Touchebœuf-Beaumont-Junies, émigré. — Est. 400 l. Adj. 2.010 l. à Maury, des Junies. Enchérisseurs : Redoulès et l'adjudicataire.

Quatrième quartonat de pré, pris à la suite — d'Augustin Touchebœuf-Beaumont-Junies, émigré. — Est. 400 l. Adj. 2.060 l. à Lacombe Marie. Enchérisseurs : Bladinières et l'adjudicataire. — D'après le décompte et l'état des paiement (Q. 390), l'acquéreur fut Juillès Pierre, des Junies, qui fit cession à Dajean Jeanne épouse Pujols.

Cinquième quartonat de pré, pris à la suite — d'Augustin Touchebœuf-Beaumont-Junies, émigré. — Est. 400 l. Adj. 2.150 l. à Castagné, des Junies. Enchérisseurs : Attalès et l'adjudicataire.

Sixième quartonat de pré, pris à la suite — d'Augustin Touchebœuf-Beaumont-Junies, émigré. — Est. 400 l. Adj. 2.020 l. à Bladinières Jean, des Junies. Enchérisseurs : Tulet et l'adjudicataire.

Septième quartonat de pré, pris à la suite — d'Augustin Touchebœuf-Beaumont-Junies, émigré. — Est. 400 l. Adj. 2.020 l. à Labroue Joseph, des Junies. L'adjudicataire fut seul enchérisseur.

Huitième quartonat de pré, pris à la suite — d'Augustin Touchebœuf-Beaumont-Junies, émigré. — Est. 400 l. Adj. 2.020 l. à Lacombe Antoine, des Junies. Enchérisseurs : Bri et l'adjudicataire.

Neuvième quartonat de pré, pris à la suite — d'Augustin Touchebœuf-Beaumont-Junies, émigré. — Est. 400 l. Adj. 1.610 l. à Borderie, des Junies. Enchérisseurs : Calméjane et l'adjudicataire.

Dixième quartonat de pré, pris à la suite — d'Augustin Touchebœuf-Beaumont-Junies, émigré. — Est. 400 l. Adj. 1.670 l. à Salives, des Junies. Enchérisseurs : Borderies et l'adjudicataire.

Onzième quartonat du dit pré, pris à la suite — d'Augustin Touchebœuf-Beaumont-Junies, émigré. — Est. 400 l.

Adj. 1.600 l. à Salives, des Junies. Enchérisseurs : Cadillac et l'adjudicataire.

Douzième quartonat de pré, pris à la suite — d'Augustin Touchebœuf-Beaumont-Junies, émigré. — Est. 400 l. Adj. 1.620 l. à Jurguet, des Junies. Enchérisseurs : Bladinières et l'adjudicataire.

Treizième quartonat de pré, pris à la suite — d'Augustin Touchebœuf-Beaumont-Junies, émigré. — Est. 400 l. Adj. 1.620 l. à Relhié, des Junies. Enchérisseurs : Bladinières et l'adjudicataire.

Quatorzième quartonat de pré, pris à la suite — d'Augustin Touchebœuf-Beaumont-Junies, émigré. — Est. 400 l. Adj. 1.510 l. à Bladinières, faisant pour la veuve Lasudrie. Enchérisseurs : Gréselles et l'adjudicataire.

Quinzième quartonat de pré, pris à la suite — d'Augustin Touchebœuf-Beaumont-Junies, émigré. — Est. 400 l. Adj. 1.510 l. à Bladinières, faisant pour la veuve Lasudrie. Enchérisseurs : Pendaries et l'adjudicataire.

Seizième quartonat de pré, pris à la suite — d'Augustin Touchebœuf-Beaumont-Junies, émigré. — Est. 400 l. Adj. 1.640 l. à Laporte, des Junies. Enchérisseurs : Bladinières et l'adjudicataire.

Dix-septième quartonat de pré — d'Augustin Touchebœuf-Beaumont-Junies, émigré. — Est. 400 l. Adj. 1.540 l. à Mauriol, des Junies. Enchérisseurs : Bladinières et l'adjudicataire.

Dix-huitième quartonat de pré — d'Augustin Touchebœuf-Beaumont-Junies, émigré. — Est. 400 l. Adj. 1.560 l. à Pendaries, des Junies. (Les paiements furent effectués par Devès). Enchérisseurs : Borderies et l'adjudicataire.

Dix-neuvième quartonat de pré — d'Augustin Touchebœuf-Beaumont-Junies, émigré. — Est. 400 l. Adj. 1.620 l. à Calméjane, des Junies. Enchérisseurs : Bourdaries et l'adjudicataire.

Vingtième quartonat de pré — d'Augustin Touchebœuf-Beaumont-Junies, émigré. — Est. 400 l. Adj. 1.630 l. à Cadillac et sa femme. Enchérisseurs : Calméjane et les adjudicataires. — Sur le sommier des paiements, c'est Bladinières qui figure comme acquéreur au lieu de Cadillac.

Enfin restant du dit pré, contenant 1 quarton, 3/4 de boisseau — d'Augustin Touchebœuf-Beaumont-Junies, émigré. — Est. 475 l. Adj. 1.720 l. à Salives, des Junies. Enchérisseurs : Calméjane et l'adjudicataire.

Petit pré en triangle attenant l'article précédent, contenant 5 boisselats, 10 onces — d'Augustin Touchebœuf-Beaumont-Junies, émigré. Est. 460 l. Adj. 1.210 l. à Redoulès Etienne, des Junies. Enchérisseurs : Calméjane et l'adjudicataire.

Terrain labourable attenant, contenant 2 quartonats, 2 boisseaux, 6 onces — d'Augustin Touchebœuf-Beaumont-Junies, émigré. — Est. 475 l. Adj. 1.600 l. à Bladi-

nières Antoine, pour la veuve Lasudrie. Enchérisseurs : Redoulès et l'adjudicataire.

Moulin à 3 meules roulantes avec une habitation dessus pour le meunier, belle écurie, étable, pâtus, jardin, pacage entre l'étang et le ruisseau, contenant 2 quartons, 2 boisseaux ensemble le pré qui est au bout du dit pacage, mais le ruisseau ou l'échampoir entre deux, contenant 4 quartons, 3 boisseaux, 10 onces — d'Augustin Touchebœuf-Beaumont-Junies, émigré. — Est. (le tout), 10.000 l. Adj. 34.070 l. à Borderies, des Junies. Enchérisseurs : Redoulès et l'adjudicataire.

Petite maison à 2 étages, située sur la place du lieu appelé la Ruette, avec 1 boisseau et demi de pâtus attenant, pour faire un jardin ; dans la dite contenance est compris le sol de la dite maison et le dit pâtus, va en droite ligne depuis la place jusqu'à la défuite — d'Augustin Touchebœuf-Beaumont-Junies, émigré. — Est. 800 l. Adj. 2.300 l. à Burgalières pour la veuve Lasudrie. Enchérisseurs : Monbille et l'adjudicataire.

Jardin appelé le Verger, contenant 6 boisseaux, 4 onces — d'Augustin Touchebœuf-Beaumont-Junies, émigré. — Est. 625 l. Adj. 1.600 l. à Raynal, des Junies. Enchérisseurs : Pendaries et l'adjudicataire.

Belle et grande maison, écuries, basse-cour, viviers, jardins, terres, avec belles allées, traversées par le ruisseau et la défuite du moulin, le tout communiquant au moyen de 3 ponts, le tout sis près de la place de l'Eglise et du cimetière, contenant 5 quarterées, 3 quartons, 3 boisseaux, 4 onces — d'Augustin Touchebœuf-Beaumont-Junies, émigré. — Est. 12.000 l. Adj. 24.020 l. à Burgalières pour la veuve Lasudrie. Enchérisseurs : Couture, Mirandol, Labro et l'adjudicataire.

13 thermidor, an III (31 juillet 1795)

1 quarterée de bois — d'Augustin Touchebœuf-Beaumont-Junies, émigré. — Adj. 3.530 l. à Labroue (1).

Bois et vigne — d'Augustin Touchebœuf-Beaumont-Junies, émigré. — Adj. 3.000 l. à Bordaries Pierre, meunier à St-Médard (1).

Terre — d'Augustin Touchebœuf-Beaumont-Junies, émigré. — Adj. 1.800 l. à Bordaries Pierre, Meunier à Saint-Médard (1).

29 thermidor, an III (16 août 1795)

Partie de pré — d'Augustin Touchebœuf-Beaumont-Junies, émigré. — Adj. 3.110 l. à Lalbenque François, de St-Médard (1).

---

(1) Pour ces 4 lots, le procès-verbal d'adjudication manque ; les renseignements fournis ci-dessus ont été relevés sur les états de paiements (Q. 390).

Labastide-du-Vert

1er et 17 mai 1791

Pré au tènement des Roques — de la cure de Pontcirq. Est. 500 l.

Le 17 mai 1791, au moment de l'adjudication définitive, il fut reconnu que ce pré « appartenait en toute propriété au sieur curé de Pontcirq ». Par suite, il ne fut pas procédé à la vente.

9 et 31 mai 1791

Clos situé près de l'église de Labastide-du-Vert — de la cure de Castelfranc. — Est. 250 l. Adj. 255 l. à Grangié jeune, de Labastide-du-Vert. Enchérisseurs : Béral et l'adjudicataire.

Cet article figure de nouveau sur l'affiche n° 41 (biens de 1re origine, Q. 195), préparée pour l'adjudication du 22 thermidor, an III, mais je n'ai pas trouvé trace de la vente ainsi projetée et, d'ailleurs, Grangié effectua le paiement complet de cet achat.

26 pluviôse et 12 ventôse, an III (14 février et 2 mars 1795)

Pré situé au terroir de Larroques, contenant 1 quarton, 2 boisseaux. Est. 600 l. Ce pré est mentionné sur l'affiche n° 38 (biens de 2e origine Q. 225) et sur le procès-verbal d'adjudication du 12 ventôse an III (Q. 422). L'affiche n'indique pas le nom de l'ancien propriétaire et le procès-verbal fait connaître que la vente fut ajournée *sine die.*

27 thermidor, an IV (14 août 1796)

Maison presbytérale près de l'église — de la cure de Labastide-du-Vert. — Est. en revenu net, 22 fr. 50, en capital 405 fr. Adj. 405 fr. à Lavelle Raymond, de Labastide-du-Vert.

Labastide-Marnhac

23 janvier, 8 février 1791

Pré au terroir de Rau, contenant 2 quarterées — des Grands Carmes. — Est. 2.000 l. Adj. 4.325 l. à Boisse, chirurgien à Cahors. Enchérisseurs : Larroche, Desplas, Carriol, Bouyssou, Penchenat et l'adjudicataire.

17 avril et 4 mai 1791

Domaine de la Borde rouge, avec toutes ses appartenances, situé partie dans la municipalité de Trespoux, partie dans la municipalité de Villesèque, partie dans la municipalité de Labastide-Marnhac — des Chartreux de Cahors. — Est. 45.008 l. Adj. 50.100 l. à Geniès, faisant pour dame Fabre, épouse Petit. Enchérisseurs : Baldy et l'adjudicataire.

1er et 18 mai 1791

Domaine situé à Salgues — des Grands-Carmes de Cahors. — Est. 6.000 l. Adj. 6.125 l. à Vignals, de Salgues. Enchérisseurs : Mercié, fils aîné, et l'adjudicataire.

10 mai et 7 juin 1791

Pré et padouin à Salgues — de la cure de Salgues. — Est. 1.600 l. Adj. 3.250 l. à Quercy et Rames. Enchérisseurs : Toussaint, Vignals, Bouscary et les adjudicataires.

10 mai et 16 juin 1791

Petite pièce de terre où était anciennement le sol aire et petite grange à Salgues — de la cure de ce lieu. — Est. 100 l. Adj. 405 l. à Baysse Antoine, huissier à Cahors, faisant pour Salanié Jean-Pierre, cordonnier à Salgues. Enchériseurs : Vignals, Vincent et l'adjudicataire (D'après le décompte, Salanié fit cession à Delpech, aussi du lieu de Salgues).

5 juin 1793

Terre au terroir de Barricombe dans la paroisse de Salgues — de la cure de Salgues. — Est. 100 l. Adj. 110 l. à Joucla. Enchérisseurs : Toussaint et l'adjudicataire. Sur les états de paiements (Q. 388), cet article est porté comme ayant été vendu à Bouloumié, faisant pour Barrietis Marie, le 22 thermidor an III, parce que le premier acquéreur Joucla avait encouru la déchéance.

12 et 28 nivôse, an III (1er et 17 janvier 1795)

Domaine appelé de Fournou, situé partie au Montat, partie à Labastide-Marnhac et comprenant maison, grange, four, terres labourables, prés, bois, vignes et cabaux, contenant environ 152 quarterées — de l'hôpital général de Cahors. — Est. 48.000 l. Adj. 121.010 l. à Durand, médecin. — Les renseignements fournis au sujet de cette vente ont été puisés dans les états de paiements (Q. 388) et dans l'affiche N° 38 (biens de première origine, Q. 193) ; les extraits du procès-verbal d'adjudication (Q. 419) sont incomplets.

25 floréal, 15 prairial, an III (14 mai, 3 juin 1795)

Métairie de Rau appelée la Métairie Grande, contiguë à la petite métairie ci-dessous désignée et à une terre labourable, de l'hôpital de Cahors ; toute la métairie ci-dessus consistant en 4 prés, 3 vignes, bois, terre labourable, padouin, granges, chais et maison, composée de 5 chambres, cuisine au premier, galetas et 6 petites pièces au rez-de-chaussée, de contenance d'environ 84 quarterées, mesure de Cahors ; la dite métairie devra passage de charrette pour aller à la pièce haute de la petite métairie — de Des-

plats du Carriol, émigré. — Est. 25.000 l. Adj. 111.000 l. à Lacassaigne. Enchérisseurs : Larroche, Albrespic, Lamelle et l'adjudicataire. — D'après une note inscrite sur l'état des paiements (Q. 390), le prix de 111.000 l. comprenait « 7.000 l. pour la valeur des cabaux vendus avec le fonds ».

Métairie de Rau, appelée Métairie Petite, comprenant une petite vigne près le puits, un padouin, une terre labourable et une autre grande vigne, le tout contigu, dans l'enceinte de la métairie est la maison du bordier avec granges, chai et étables, de contenance d'environ 19 quarterées.

Plus terre labourable, bois et combe, le tout contigu et longeant le claux appelé de Rodès, ainsi que le broual qui sépare le dit bois d'avec le labourable du dit claux de Rodès, de contenance d'environ 5 quarterées et demie.

Plus bois, terre labourable et vigne appelés al Bourdayrou, contenant environ 6 quartes, 2 quartons.

Plus terre labourable, bois, friche et autre bois au bout des combes, contenant environ 31 quarterées ; la dite pièce de terre aura son passage tant de charrette que de cheval pour exporter toutes sortes de denrées et bois. La dite métairie et les 3 articles ci-dessus — de Desplats du Carriol, émigré. — Est. 12.000 l. Adj. 91.000 l. à Delon François, propriétaire à Laburgade. Enchérisseurs : Larroche, Combarieu, Vincens et l'adjudicataire.

22 thermidor, an III (9 août 1795)

Terre à Salgues — de la cure du lieu. — Adj. 110 l. à Bariéty Marie qui encourut la déchéance.

21 prairial, an IV (9 juin 1796)

Petit domaine de Rau, comprenant une petite maison pour le métayer, une grange, une étable pour les bœufs, une autre pour les brebis et un four à cuire le pain, le tout menaçant ruine et aussi terre labourable, vignes, bois, taillis dévastés et sans baliveaux et friche, le tout contenant 61 quarterées et demie et attenant le grand domaine précédemment adjugé au citoyen Lacassaigne, de Rocamadour ; le dit domaine faisant le restant des possessions (situées au dit Rau), — de Desplats, émigré. — Est. en revenu net, 340 fr., en capital, 8.750 fr. à Jean-Baptiste-Marc-Antoine Delbos, de Cahors.

5 thermidor, an IV (23 juillet 1796)

Maison presbytérale et petite grange, plus un jardin — de la cure de Salgues. — Est. en revenu net, 57 fr., en capital, 1.130 fr. Adj. 1.130 fr. à Jean-Charles Périé qui, suivant acte du 3 thermidor, devant Carla, notaire, prenait la place des soumissionnaires Combarieu et Combebias.

Labastide-Marsa (1)

3 et 19 avril 1791

Pré — de la chapellenie de St-Laurent (1). — Est. 1.800 l. Adj. 8.000 l. à une association comprenant : Lafon, Alari, Bouissou, Bach, Castelnau, Bergounioux. Enchérisseurs : Calmette et les adjudicataires.

7 juin 1793

Grand pré — de la commanderie de Lacapelle-Livron. — Est. 1.000 l. Adj. 5.400 l. à Aymard, de Varaire. Enchérisseurs : Calmette, Boudousquié, Lafon, Bès et l'adjudicataire.

Petit pré — de la commanderie de Lacapelle-Livron. — Est. 500 l. Adj. 4.075 l. à Marty Alexis, de Labastide-Marsa. Enchérisseurs : Calmette, Laborie, Bès et l'adjudicataire.

19 messidor, an IV (7 juillet 1796)

Maison presbytérale, jardin, pâtus et chenevière, contenant 1/2 arpent — de la cure de Saint-Laurent (1). — Est. en revenu net, 65 fr., en capital, 1.310 fr. Adj. 1.310 fr. à Baptiste Bach, de Saillac.

Labouffie et Lamagdeleine

9 et 31 mai 1791

Pré au terroir de Guillouffet et bois, le tout sis à Gandoulès — de la cure de St-Cernin (Castelnau). — Est. 550 l. Adj. 1.455 l. à Guiches, notaire à Lamolayrette. Enchérisseurs : Fabre, Vincens, Quercy et l'adjudicataire.

7 et 28 floréal, an III (26 avril et 17 mai 1795)

Métairie appelée la Métairie Haute, ci-devant du château, composée de 2 paires de labourage (*sic*), logement pour le bordier, comprenant 2 chambres au rez-de-chaussée, four, fournial séparé avec autour des dits bâtiments, pâtus, terre labourable, pré et vigne, le tout joignant et composant l'enclos sis près du chemin de la Lécune et St-Aureil à Cahors, contenant 47 quarterées.

Plus, dépendent de la dite métairie, 1 pièce de terre, 1 pré, 2 vignes vieilles, 1 petit bois-taillis avec friche le tout joignant, sis au terroir de la Gaillote, près du chemin de Labouffie à Cahors, contenant 20 quarterées.

Plus autre petite pièce de terre, petit pré, bois taillis et

---

(1) Aujourd'hui, Labastide-Marsa et le lieu dit St-Laurent, appartiennent à la commune de Beauregard.

friche, le tout joignant, sis aux terroirs del Camp de Linon et de Roudil, contenant 81 quarterées, 1 quarton.

Les dits 3 articles — de Lostanges-St-Alvère — ensemble, est. 12.000 l. Adj. 101.010 l. à Baldy Baptiste, de Catus. Enchérisseurs : Fabre, Quercy, Delbosc, Corres, Celse, Delpech, Jurguet et l'adjudicataire.

Métairie appelée la Borde Neuve, consistant en un logement (pour le bordier), composé de 2 chambres, four, fournial, grange, étables, pâtus, terres labourables, prés et bois taillis, le tout joignant et formant un seul article, prés de la rivière de Lemboulas, le long de laquelle sont les prés du présent lot, contenant 63 quarterées, 1 quarton.

Plus un bois dépendant de la dite métairie, partie en taillis et partie à haute futaie, contenant 10 quarterées.

Les dits 2 articles — de Lostanges-St-Alvère, émigré. — Est. 1.000 l. Adj. 100.010 l. à Celse aîné, négociant à Cahors. Enchérisseurs : Richard, Larroche, Jurguet et l'adjudicataire.

Laburgade

8 et 24 mai 1791

Terre et pré au terroir del Frayssé, autre terre au terroir del Cap des Prats — de la cure de Laburgade (1). — Est. 500 l. Adj. 600 l. à Soules, de Cahors. Enchérisseurs : Coly et l'adjudicataire.

30 prairial, an IV (18 juin 1796)

1 chambre et 1 bûcher au-dessous, sis à Laburgade — de la ci-devant annexe de la cure d'Aujols (1). — Est. en revenu net, 4 fr. 18 c., en capital, 300 fr. Adj. 300 fr. à Roques Jean-Baptiste, fils, de Laburgade.

Lagardelle

1er et 17 mai 1791

Toutes les dépendances — de la chapellenie de la Campmasse — situées dans la municipalité de Lagardelle et jouies par le sieur Lafon, prieur des chanoines réguliers, de Cahors. Est. 10.381 l. Adj. 16.000 l. à une société composée de Dulac, Campmas, Laffon, Demeaux, Delmas et autres (*sic*). Enchérisseurs : Mercié, Miquel et les adjudicataires. — L'état des paiements (Q. 388) signale ce lot comme formant un domaine sis à Pescadoires et appartenant aux Chanoines réguliers de Cahors. D'ailleurs, Lagardelle et Pescadoires formaient, avant la Révolution, une seule communauté.

---

(1) Laburgade était une annexe de la paroisse d'Aujols.

9 mai et 1er juin 1791

Enclos, près le lieu de Lagardelle, même municipalité — de la cure de Pescadoires. — Est. 1.500 l. Adj. 1.600 l. à une société comprenant : David Jean, Bès François, Costes Jean, Soulié Bernard, Montagnac Antoine. Enchérisseurs : Périé, Fabre et les adjudicataires.

Terre al Caillau — de la cure de Pescadoires. — Est. 80 l. Adj. 85 l. à une société comprenant : Bès François, Costes Jean, Soulié et Montagnac. Enchérisseurs : Périé, Fabre et les adjudicataires.

Terre à las Serres Basses, municipalité de Lagardelle — de la cure de Pescadoires. — Est. 180 l. Adj. 185 l. à Delmas Jean, de Lagardelle. Enchérisseurs : Périé et l'adjudicataire.

2 pièces de terre al Bieulé, municipalité de Lagardelle — de la cure de Pescadoires. — Ensemble, est. 135 l. Adj. 140 l. à Delbrel Franoçis. Enchérisseurs : Périé et l'adjudicataire. — D'après le résultat des enchères, Delbrel fut adjudicataire, cependant sa signature ne figure pas sur le procès-verbal sur lequel on trouve, au contraire, la signature de Montagnac. Ce dernier est inscrit, en effet, sur l'état des paiements (Q. 388).

1er octobre 1793

Terre dans la municipalité de Pescadoires et Lagardelle, à la rivière de Léra, au terroir appelé le Banc de l'Escau, contenant 2 quartons, 2 boisseaux 1/4 — de la confrérie du Rosaire, de Lagardelle. — Est. 600 l. Adj. 1.150 l. à Blanc, faisant pour Campmas aîné, de Lagardelle. Enchérisseurs : Gouzon et l'adjudicataire.

Lalbenque

13 février, 1er mars 1791

Pré à Paillas — de la cure de Paillas. — Est. 4.000 l. Adj. 4.425 l. à Parra, de Cahors. Enchérisseurs : Faurie, Arpigne, Bouysset, Fonsagrives et l'adjudicataire.

20 mars et 5 avril 1791

Terre à Saint-Hilaire — de la cure de Paillas. — Est. 1.200 l. Adj. 1.400 l. à Simet Antoine, de St-Hilaire. Enchérisseurs : Sarny, Arpigne et l'adjudicataire.

27 mars 1791

Pré à St-Geniès, terroir de Cambou, municipalité de Lalbenque — de la cure de St-Geniès. — Est. 300 l. Ce pré fut porté par erreur comme sis à Lalbenque, en réalité il était sur le territoire de Belfort. Voir au passage concernant Belfort les ventes des 6 et 22 mars 1791.

27 mars et 12 avril 1791

Grand claux, vigne et bois — de la cure de Lalbenque. — Est. 3.800 l. Adj. 4.500 l. à Arpigne, tailleur à Cahors. Enchérisseurs : Pouget, Cornède, Jordanet et l'adjudicataire.

10 mai et 7 juin 1791

Pré et terre — de la cure de Lalbenque. — Est. 900 l. Adj. 1.205 l. à Delon, de Lalbenque. Enchérisseurs : Toussaint, Nadal et l'adjudicataire. — L'adjudicataire était tenu de fournir au curé du lieu une portion de terre pour servir de jardin.

Terre et grèze aux Auribals — de la cure de Lalbenque. — Est. 300 l. Adj. 600 l. à Lestrade Bertrand, de Lalbenque. Enchérisseurs : Toussaint, Lugol et l'adjudicataire.

Pré al Pouniau — de la cure de Lalbenque. — Est. 200 l. Adj. 600 l. à Pécal Georges, de Lalbenque. Enchérisseurs : Toussaint, Campmas, Bernadou, Rames et l'adjudicataire.

Petit tronçon de terre al Pouniau — de la cure de Lalbenque. — Est. 100 l. Adj. 380 l. à Gleye Antoine. Enchérisseurs : Toussaint, Campmas, Lugol, Cubaynes et l'adjudicataire. — Gleye fit cession à Roques ; c'est ce dernier qui figure sur l'état des paiements.

Petit clos avec un pigeonnier à Paillas — de la cure de Paillas. — Est. 330 l. Enchérisseurs : Toussaint (au prix d'estimation, soit 330 l.), Arpigne (450 l.) ; ces 2 enchérisseurs se présentèrent le 10 mai, jour de l'adjudication provisoire. Le 7 juin, jour fixé pour la vente définitive l'aliénation de cet article fut ajournée sur la demande de la municipalité et du curé.

18 prairial et 2 messidor, an II (6 et 20 juin 1794)

1 pièce de terre faisant partie de celle appelée pièce del Camp, de la Cayrède, près du chemin de Cahors à Caylus, contenant 2 quarterées, 2 quartons, 1 boisseau et demi — de la dame Courtois, veuve Lavalette-Parisot, émigrée. — Est. 600 l. Adj. 910 l. à Mercié. Enchérisseurs : Delon et l'adjudicataire.

Autre pièce de terre à prendre à la suite de l'article précédent, près du chemin de Cahors à Caylus, contenant 2 quarterées, 3 quartons, 1 quart de boisseau — de la dame Courtois, veuve Lavalette-Parisot, émigrée. — Est. 800 l. Adj. 1.200 l. à Quercy Antoine, de Montdoumerc. Enchérisseurs : Fourès et l'adjudicataire.

Autre pièce de terre à prendre à la suite du lot précédent, près du chemin de Cahors à Caylus, contenant 3 quartons — de la dame Courtois, veuve Lavalette-Parisot, émigrée. — Est. 450 l. Adj. 1.050 l. à Delon Guillaume. Enchérisseurs : Quercy, Mercié et l'adjudicataire.

Pièce de terre, grèze et pré, faisant partie de la pièce

de la dame Courtois, veuve Lavalette-Parizot, émigrée. — Est. 900 l. Adj. 1.520 l. à Quercy Antoine. Enchérisseurs : Mercié, Faurie et l'adjudicataire.

Pièce de terre, grèze et pré à prendre à la suite du lot précédent, contenant 2 quartes, 2 quartons — de la dame Courtois, veuve Lavalette-Parizot, émigrée. — Est. 950 l. Adj. 1.630 l. à Quercy Antoine. Enchérisseurs : Fourès, Delluc et l'adjudicataire.

Pièce de terre à prendre à la suite du lot précédent, contenant 1 quarte, 2 quartons — de la dame Courtois, veuve Lavalette-Parizot, émigrée. — Est. 750 l. Adj. 1.060 l. à Lacombe Guillaume, tailleur, à Escamps. Enchérisseurs : Faurès et l'adjudicataire.

Pré et terre labourable à Malcler, contenant 1 quarton, 3 boisseaux — de la dame Courtois, veuve Lavalette-Parizot, émigrée. — Est. 250 l. Adj. 910 l. à Ourcival Antoine, de Cremps. Enchérisseurs : Faurie et l'adjudicataire.

Petit pré au dit lieu [de Malcler], contenant 3 boisselats — de la dame Courtois, veuve Lavalette-Parizot, émigrée. — Est. 150 l. Adj. 670 l. à Delon, de Lalbenque. Enchérisseurs : Faurie et l'adjudicataire.

Pièce de terre labourable, au tènement du Port, contenant 1 quarterée, 3 quartons, 3 boisseaux — de la dame Courtois, veuve Lavalette-Parizot, émigrée. — Est. 430 l. Adj. 790 l. à Quercy Antoine. Enchérisseurs : Faurie et l'adjudicataire.

Pièce de terre faisant partie de celle appelée Camp de Laval, contenant 1 quarterée, 3 quartons — de la dame Courtois, veuve Lavalette-Parizot, émigrée. — Est. 500 l. Adj. 670 l. à Faurie Pierre, de Cremps. Enchérisseurs : Lonjou et l'adjudicataire.

Pièce de terre à prendre à la suite du lot précédent, contenant 1 quarterée, 1 quarton, 1 boisseau — de la dame Courtois, veuve Lavalette-Parizot, émigrée. — Est. 450 l. Adj. 710 l. à Quercy Antoine. Enchérisseurs : Fourès, Bouyssy et l'adjudicataire.

Pièce de terre et grèze à prendre à la suite, contenant 2 quartes, 1 quarton — de la dame Courtois, veuve Lavalette-Parizot, émigrée. — Est. 450 l. Adj. 510 l. à Bouissié Pierre. Enchérisseurs : Fourès et l'adjudicataire.

Pièce de terre et grèze à prendre à la suite du lot précédent, contenant 2 quartes, 3 quartons, 2 boisseaux — de la dame Courtois, veuve Lavalette-Parizot, émigrée. — Est. 650 l. Adj. 660 l. à Coffi. L'adjudicataire fut seul enchérisseur.

Autre pièce de terre à prendre à la suite, contenant 1 quarterée, 1 quarton, 2 boisseaux — de la dame Courtois, veuve Lavalette-Parizot, émigrée. — Est. 500 l. Adj. 680 l. à Mercié. Enchérisseurs : Quercy et l'adjudicataire.

Terre et pré à prendre à la suite, contenant 1 quarterée, 1 quarton — de la dame Courtois, veuve Lavalette-Parizot, émigrée. — Est. 550 l. Adj. 890 l. à Quercy Antoine. Enchérisseurs : Mercié, Cloup et l'adjudicataire.

Terre labourable et pré à prendre à la suite, contenant 1 quarterée, 1 quarton, 1/2 boisselat — de la dame Courtois, veuve Lavalette-Parizot, émigrée. — Est. 500 l. Adj. 1.010 l. à Lonjou Jean. Enchérisseurs : Boisset, Mercié et l'adjudicataire.

Autre pré avec terre labourable à prendre à la suite, contenant 1 quarterée, 2 quartons — de la dame Courtois, veuve Lavalette-Parizot, émigrée. — Est. 550 l. Adj. 1.410 l. à Mercié. Enchérisseurs : Pélissié et l'adjudicataire.

Pré à prendre à la suite du lot précédent, contenant 1 quarterée, 1 quarton, 2 boisselats — de la dame Courtois, veuve Lavalette-Parizot, émigrre. — Est. 650 l. Adj. 1.320 l. à Mercié. Enchérisseurs : Pélissié et l'adjudicataire.

Pièce de terre, pré et grèze au dit tènement, contenant 3 quarterées, 2 quartons, 2 boisseaux — de la dame Courtois, veuve Lavalette-Parizot, émigrée. — Est. 200 l. Adj. 250 l. à Delon qui fit cession à Corneilhe François. L'adjudicataire fut seul enchérisseur.

Terre labourable, bois taillis et grèze, contenant 3 quarterées, 2 quartons — de la dame Courtois, veuve Lavalette-Parizot, émigrée. — Est. 360 l. Adj. 510 l. à Mercié. Enchérisseurs : Poujet et l'adjudicataire.

Ci-devant château, grange, étables à bœufs, padoins, terre labourable, pré, vigne, grèze, le tout joignant ; les dits terre labourable, pré, vigne et grèze, contenant 17 quarterées, 2 quartons — de la dame Courtois, veuve Lavalette-Parizot, émigrée. — Est. 8.000 l. Adj. 18.090 l. à Poujet. Enchérisseurs : Cloup et l'adjudicataire.

18 prairial, 4 messidor, an II (6 et 22 juin 1794)

Enclos appelé au bout de la Garenne, consistant en une grande et belle maison, grange, terre, pré, vigne, jardin, pâturage, grèze ; les dits terre, pré, vigne et grèze contenant 22 quarterées, 3 quartons; fontaine, bois qui a été pris du terrain de la Garenne — de la dame Courtois, veuve Lavalette-Parizot, émigrée. — Est. 10.000 l. Adj. 22.200 l. à Lacassagne Pierre. Enchérisseurs : Fournié, Cubaynes, Lestrade et l'adjudicataire.

Pièce de terre et grèze, faisant partie des pièces de terre et grèze appelées de Carnovie, contenant 5 quarterées, 1 quarton — de la dame Courtois, veuve Lavalette-Parizot, émigrée. — Est. 900 l. Adj. 2.180 l. à Flaujac Pierre. Enchérisseurs : Richard, Couffin et l'adjudicataire.

Autre pièce de terre avec grèze à prendre à la suite du lot précédent, contenant 5 quarterées (il y a une fontaine dans le présent lot) — de la dame Courtois, veuve Lavalette-Parizot, émigrée. — Est. 800 l. Adj. 2.530 l. à Lestrade Guillaume. Enchérisseurs : Fournié, Lacassagne, Cubaynes et l'adjudicataire.

Autre pièce de terre avec grèze à prendre à la suite du

tois, veuve Lavalette-Parizot, émigrée. — Est. 1.000 l. Adj. 3.050 l. à Lestrade Guillaume. Enchérisseurs : Faurie, Bourières et l'adjudicataire.

Pièce de terre et vigne, contenant 1 quarterée, 3 quartons — de la dame Courtois, veuve Lavalette-Parizot, émigrée. — Est. 450 l. Adj. 700 l. à Sembel Jean-Pierre. Enchérisseurs : Cubaynes, Delon et l'adjudicataire.

Grèze appelée à Carvonie, contenant 2 quarterées — de la dame Courtois, veuve Lavalette-Parizot, émigrée. — Est. 25 l. Adj. 150 l. à Bouissy Pierre-Jean. Enchérisseurs : Dellut, Guiraudies et l'adjudicataire.

Pré appelé à l'Estan, contenant 1 quartonat — de la dame Courtois, veuve Lavalette-Parizot, émigrée. — Est. 1.000 l. Adj. 2.670 l. à Cabrit Baptiste qui fit cession à Minhot Antoine, de Cremps. Enchérisseurs : Faurie, Lestrade, Boisset et l'adjudicataire.

Une partie de la garenne, près du chemin de Lalbenque à Cremps, contenant 3 quarterées — de la dame Courtois, veuve Lavalette-Parizot, émigrée. — Est. 800 l. Adj. 2.700 l. à Cloup Joseph, de Lalbenque qui fit cession à Guiraudies Jean et Doumayrenc Antoinette, veuve Aussel. Enchérisseurs : Cubaynes, Toulsa et l'adjudicataire.

Une partie de la garenne à prendre à la suite du lot précédent, contenant 2 quarterées, 2 quartons — de la dame Courtois, veuve Lavalette-Parizot, émigrée. — Est. 900 l. Adj. 2.800 l. à Toulza Antoine. Enchérisseurs : Cloup, Girma, Valéry et l'adjudicataire.

Une partie de la garenne à prendre à la suite du lot précédent, contenant 4 quarterées, 2 quartons — de la dame Courtois, veuve Lavalette-Parizot, émigrée. — Est. 1.200 l. Adj. 2.500 l. à Cloup Joseph. Enchérisseurs : Lestrade et l'adjudicataire.

Une partie de la garenne à prendre à la suite de celle qui a été ajoutée au n° 1, contenant 2 quarterées, 2 quartons, 3 boisseaux — de la dame Courtois, veuve Lavalette-Parizot émigrée. — Est 750 l. Adj. 2.520 l. à Cabrit Quirin-Baptiste. Enchérisseurs : Lestrade, Guiraudies et l'adjudicataire.

Autre partie de la garenne à prendre à la suite du lot précédent, contenant 3 quarterées, 2 quartons — de la dame Courtois, veuve Lavalette-Parizot, émigrée. — Est 650 l. Adj. 2.600 l. à Valéry. Enchérisseurs : Rescoussié, Méric, Cloup et l'adjudicataire.

Autre partie de la garenne à prendre à la suite du lot précédent, contenant 4 quarterées — de la dame Courtois, veuve Lavalette-Parizot, émigrée. — Est. 850 l. Adj. 2.930 l. à Cabrit Baptiste. Enchérisseurs : Méric, Cloup, Rescoussié et l'adjudicataire.

15 thermidor et 1er fructidor, an II (2 et 18 août 1794)

Pré appelé « la Rivière », contenant 6 boisseaux, 12 onces — de la dame Courtois, veuve Lavalette-Parizot,

émigrée. — Est. 300 l. Adj. 715 l. à Moles Guillaume, de Lalbenque, pour Lestrade Barthélémy. Enchérisseurs : Fournié, Arpigne et l'adjudicataire.

2e division du pré de la Rivière, contenant 2 quartons, 2 boisseaux — de la dame Courtois, veuve Lavalette-Parizot, émigrée. — Est. 375 l. Adj. 1.605 l. à Doumayren Quirin, de Lalbenque. Enchérisseurs : Cubaynes et l'adjudicataire.

3e division du pré de la Rivière, contenant 3 quartons, 3 boisseaux — de la dame Courtois, veuve Lavalette-Parizot, émigrée. — Est. 350 l. Adj. 1.670 l. à Delon qui fit cession à Cubaynes Antoine. Enchérisseurs : Moles et l'adjudicataire.

4e division du dit pré de la Rivière, contenant 1 quarte, 1 quarton — de la dame Courtois, veuve Lavalette-Parizot, émigrée. — Est. 300 l. Adj. 1.500 l. à Cubaynes Antoine-Géraud et Doumayren, de Lalbenque. Enchérisseurs : Arpigne et les adjudicataires.

5e division du pré appelé la Rivière, contenant 1 quarton — de la dame Courtois, veuve Lavalette-Parizot, émigrée. — Est. 350 l. Adj. 900 l. à Doumayrenc Antoine, qui fit cession à Missonié Jean. Enchérisseurs : Valéry et l'adjudicataire.

1re division d'un grand jardin, [division] contenant 1 boisseau et demi — de la dame Courtois, veuve Lavalette-Parizot, émigrée. — Est. 350 l. Adj. 705 l. à Moles Guillaume, de Lalbenque, pour Lestrade Barthélémy. Enchérisseurs : Delon et l'adjudicataire.

2e division du dit jardin, contenant 1 quarton, 1/2 boisseau, 1/4 de boisseau — de la dame Courtois, veuve Lavalette-Parizot, émigrée. — Est. 300 l. Adj. 1.400 l. à Moles Guillaume, de Lalbenque, pour Lestrade Barthélémy. Enchérisseurs : Rigal et l'adjudicataire.

3e division du dit jardin, contenant 3 quartons, 1/2 boisseau, 1 quart — de la dame Courtois, veuve Lavalette-Parizot, émigrée. — Est. 350 l. Adj. 1.110 l. à Moles Guillaume, de Lalbenque, pour Lestrade Barthélémy. Enchérisseurs : Couderc, Sembel et l'adjudicataire.

4e division du dit jardin, contenant 1 quarton, 3 boisseaux et demi — de la dame Courtois, veuve Lavalette-Parizot, émigrée. — Est. 200 l. Adj. 1.650 l. à Delon, de Lalbenque. Enchérisseurs : Couderc et l'adjudicataire.

5e division du jardin, contenant 6 boisseaux — de la dame Courtois, veuve Lavalette-Parizot, émigrée. — Est. 175 l. Adj. 1.670 l. à Couderc Mathieu, de Lalbenque. Enchérisseurs : Fournié et l'adjudicataire.

6e division du jardin, contenant 3 quartes, 1 quarton, 3 boisseaux et demi — de la dame Courtois, veuve Lavalette-Parizot, émigrée. — Est. 650 l. Adj. 3.050 l. à Darasse Jean-Pierre, de Lalbenque. Enchérisseurs : Valéry, Richard, Delon et l'adjudicataire.

1re division des dépendances du château de Lalbenque,

Courtois, veuve Lavalette-Parizot, émigrée. — Est. 250 l. Adj. 1.210 l. (1) à Cabrit Antoine, de Lalbenque. Enchérisseurs : Valéry, Rigal, Delteil et l'adjudicataire.

2e division du château, consistant en un grand château et une cour (qui est du côté nord), restant avec le dit château, contenant 3 boisseaux — de la dame Courtois, veuve Lavalette-Parizot, émigrée. — Est. 800 l. Adj. 2.470 l. (2) à Lestrade Bertrand et Flaujac Pierre, de Lalbenque. Enchérisseurs : Sembel et les adjudicataires.

3e division du château, consistant en une maison appelée Corps de Logis Neuf, qui n'est pas encore fini, bâtisses neuves contenant 2 boisseaux — de la dame Courtois, veuve Lavalette-Parizot, émigrée. — Est. 600 l. Adj. 1.200 l. à Doumayrenc Antoine, de Lalbenque, faisant pour Delon Pierre. Enchérisseurs : Valéry et l'adjudicataire.

4e division consistant en une maison attenant le corps de logis, contenant 8 onces — de la dame Courtois, veuve Lavalette-Parizot, émigrée. — Est. 100 l. Adj. 500 l. à Sembel qui fit cession à Valéry Louis. Enchérisseurs : Moles et l'adjudicataire.

Four et fournial contigus au dit château et 5e division du château, contenant 6 onces — de la dame Courtois, veuve Labalette-Parizot, émigrée. — Est. 110 l. Adj. 325 l. à Delon, de Lalbenque. Enchérisseurs : Valéry et l'adjudicataire.

6e division du dit château, consistant en une vieille bâtisse et jardin et contenant 1/2 boisseau, 1/4 — de la dame Courtois, veuve Lavalette-Parizot, émigrée. — Est. 60 l. Adj. 215 l. à Dissès, faisant pour Delon Pierre. Enchérisseurs : Delteil et l'adjudicataire.

Bois taillis et terre labourable sis au lieu de la Vignoule et Gascou, contenant 28 quarterées — de la dame Courtois, veuve Lavalette-Parizot, émigrée. — Est. 875 l. Adj. 3.200 l. à Valéry, de Lalbenque. Enchérisseurs : Delon et l'adjudicataire.

29 thermidor, an III (16 août 1795)

1 quartonat de pré à Lalbenque — de la dame Courtois, veuve Lavalette-Parizot, émigrée. — Adj. 2.000 l. à Laucou, de Cahors. — Ces renseignements ont été fournis par le décompte et l'état des paiements (Q. 390) qui ne font pas connaître les noms des enchérisseurs.

17 messidor, an IV (5 juillet 1796)

Maison presbytérale, grange, écurie, four et jardin, ainsi qu'un lopin de terre, séparé du presbytère par un chemin et sur lequel est un pigeonnier, le tout situé à Paillas —

(1) Le sommier des paiements (Q. 390) porte 1.205 l. au lieu de 1.210 l.

(2) Sur l'état des paiements (Q. 390), le prix d'adjudication est 2.465 l. au lieu de 2.470 l. et le nom de Flaujac ne figure pas.

de la ci-devant cure de Paillas. — Est. en revenu net, 111 fr., en capital, 2.204 fr. à Quercy Antoine de Montdoumerc.

22 thermidor, an IV (9 août 1796)

Maison presbytérale et jardin contigu, contenant 1/2 boisselat, autre petit enclos, contenant 1 boisselat et demi, le tout situé à St-Pierre-de-Balach de la cure de St-Pierre-de-Balach. — Est. en revenu net, 42 fr., en capital, 803 fr. Adj. 803 fr. à Cagnac Antoine, père, à Cahors.

La Masse

13 février et 1er mars 1791

Moulin à 2 meules — des Dames religieuses des Junies. — Est. 2.600 l. Adj. 4.850 l. à Salives, agissant pour Roques, curé du lieu. Enchérisseurs : Dolique, Labroue, Fonsegrives et l'adjudicataire.

2 prés, terre labourable, vigne et friches — des Dames religieuses des Junies. — Est. 6.430 l. — L'adjudication définitive de ce lot fixée au 1er mars eut lieu le 19 avril 1791. Voir ci-après.

13 et 29 mars 1791

Terre et jardin — de la cure de La Masse. — Est. 470 l. Le 29 mars, jour où l'on devait procéder à l'adjudication définitive, le curé de La Masse demanda qu'on lui laissât partie de ces articles comme jardin. A cause de cette pétition la vente de ce lot fut ajournée.

3 et 19 avril 1791

Terres, vignes, friches, prés, sans à ce comprendre le moulin et le pré contigus, qui sont déjà vendus. Est. 6.430 l. Adj. 9.125 l. à Béral, cadet, de Castelfranc. Enchérisseurs : Labroue et l'adjudicataire. — Ces biens figurèrent, par erreur, sur l'affiche n° 29, pour être de nouveau mis en vente. Mais cette erreur fut constatée le 5 juin 1793 et la vente n'eut pas lieu.

1er octobre 1793

Petit jardin appelé des Obits, contenant 2 boisseaux — de la cure de La Masse. — Est. 120 l. Adj. 330 l. à Calmette. Enchérisseurs : Cadillac et l'adjudicataire. Aucun paiement ne fut effectué et, le 22 thermidor, an III (9 août 1795), ce jardin fut de nouveau mis en vente et adjugé pour 600 l. au citoyen Macarie, de La Masse.

Excédent du jardin destiné au curé contenant 2 boisseaux et demi ou environ. — Est. 280 l. Adj. 1.100 l. à Roques, curé de La Masse. Enchérisseurs : Macarie, Cal-

25 prairial, an IV (13 juin 1796)

Pièce de terre labourable de contenance d'environ 7 boisselats sise à La Masse — de la ci-devant cure de Catus. — Contribution, pour 1793, 5 fr. 82 ; est. en revenu net 23 fr. 25, en capital, 511 fr. 50. Adj. 511 fr. 50 à Bladinières Jacques, notaire aux Junies.

22 messidor, an IV (10 juillet 1796)

Maison presbytérale, grange, jardin et pâtus — de la ci-devant cure de La Masse. — Est. en revenu net, 38 fr., en capital, 600 fr. Adj. 600 fr. à Macarie Antoine, habitant de La Masse.

Lamolayrette

23 messidor, an IV (11 juillet 1796)

Maison presbytérale avec pâtus attenant — de la cure de Lamolayrette. — Est. en revenu net, 34 fr. 40, en capital, 636 fr. 80. Adj. 636 fr. 80 à Combalbert Blaise, de Lamolayrette.

Laramière et Vialars

9 et 31 mai 1791

Fief appelé de Belleviste, dans Vialars, consistant en 16 setiers de blé de rente, établie sur un moulin à vent et sur pré et terre en dépendant, la dite rente à la mesure de Villefranche — du prieuré de Laramière. — Est. 3.840 l. Adj. 3.865 l. à Pujols, de Villefranche. Enchérisseurs : Pons, de Rocheyres et l'adjudicataire. [Cette vente fut annulée parce que les rentes avaient été supprimées. Note inscrite sur l'état des paiements (Q. 388)].

554 quartons, 3 pennes froment, mesure de Cajarc ; 17 quartes-froment, mesure de St-Projet ; 14 quartons de mixture, mesure du dit St-Projet ; 472 quartons, 3 pennes avoine, mesure du dit St-Projet ; 472 quartons, 3 pennes avoine, mesure de Cajarc ; environ 40 livres argent et 32 livres aussi argent sur le fief du Truffé, le tout de rente — du prieuré de Laramière. — Est. 45.174 l. Le 9 mai, jour de l'adjudication provisoire, un acquéreur, Pons, de Rocheyras se présenta, mais quelques jours plus tard il fut décidé que la vente de ce lot n'aurait pas lieu.

Domaine, château, grenier, pigeonnier, pressoirs, granges, basse-cour, jardins et meubles du château — du prieuré de Laramière. — Est. ensemble 65.000 l. (domaine 60.000 l., château, grenier, etc. 5.000 l.). Adj. 94.300 l. à Guiches, faisant pour lui et pour ses associés : Pujol, Pradines, Couderc, Pégourié, Laroche, Jordanet, Neulat. Enchérisseurs : Pons, de Rochey-

ras et les adjudicataires. Il fut stipulé que les dits adjudicataires ne pourraient prétendre à la propriété du bois de Marsillaguet ni à celle de la grange sise dans le bois.

Autre domaine appelé du Bois — du prieuré de Laramière. — Est. 24.000 l. Adj. 28.200 l. à Gary, de Figeac. Enchérisseurs : Pons, de Rocheyras, Couderc et l'adjudicataire. D'après le procès-verbal d'adjudication, la vente de ce domaine était faite aux mêmes conditions que celle du domaine vendu précédemment ; en outre, le dit domaine « serait tenu aux servitudes des eaux pour le moulin, suivant l'ancien usage ».

2 moulins à eau composés de deux courants chacun et un moulin à vent — du prieuré de Laramière. — Est. 16.000 l. Adj. 16.200 l. à Pujol faisant pour lui et pour ses associés, Guiches, Pradines, Couderc, Pégourié, Laroche, Jordanet, Neulat. Enchérisseurs : Pons de Rocheyras et les adjudicataires.

9 mai 1791, 5 février 1793 et 22 octobre 1793

Grand bois appelé de Marsillaguet et de Vaïssats — du prieuré de Laramière. — Est. 60.000 l. Le 9 mai il fut décidé que la vente de cet article serait ajournée. La nouvelle adjudication eut lieu le 5 février 1793, mais une partie du dit bois ayant été attribuée à la commune, le prix d'estimation fut réduit à 50.000 l. Est. 50.000 l. Adj. 101.700 l. à Raynal, de Villefranche. Enchérisseurs : Anduse, Savignac, Lafon. L'adjudication du 5 février 1793, commencée le matin, fut renvoyée au soir parce que le fermier prétendait jouir de ce bois jusqu'à la fin de son bail; les habitants de la commune prétendaient, au contraire, que l'acquéreur devait entrer de suite en possession dudit bois. Le soir, il fut stipulé que l'adjudicataire serait obligé de « tenir les baux légitimement faits ». Du reste cet article fut de nouveau vendu le 22 octobre 1793 sur une nouvelle mise à prix de 40.000 l. Prirent part aux enchères les citoyens Pechberty et Mouilhérat. Ce dernier fut adjudicataire pour la somme de 42.400 l.

14 mai 1793

Bois de la Vaissade — du prieuré de Laramière. — Est. 3.000 l. Adj. 3.900 l. à Olié, de Promilhanes, faisant tant pour lui que pour Pradines. L'adjudicataire fut seul enchérisseur. Au moment de la vente, il fut stipulé que l'adjudicataire devait « tenir le bail à ferme en cours » à ce moment-là et laisser libre le terrain nécessaire pour l'exploitation d'une safranière et d'un moulin enclavée dans le bois.

14 fructidor, an IV (31 août 1796)

Maison presbytérale, avec cave et écurie au rez-de-chaussée, cuisine et petite chambre en haut avec galetas et

petit pigeonnier en rond où il y a (*sic*) le degré [escalier] pour le service de la maison, le tout situé à Vialars — de la cure de Vialars. — Est. en revenu net, 41 fr. 78, en capital, 799 fr. 99 c. Adj. 799 fr. 99 à Vernet François-Alexis et Olié, habitants de Promilhanes.

Ces biens furent de nouveau mis en vente les 26 germinal et 1er floréal, an IV (15 et 20 avril 1797) sur la mise à prix de 626 fr. 90, mais ils restèrent « invendus à défaut d'acquéreurs ».

Larroque-des-Arcs et Lamagdelaine

13 février, 1er mars 1791

Pré appelé le Grand Pré — des Chartreux. — Est. 26.400 l. Adj. 31.300 l. à Brives, aîné, de Cahors. Enchérisseurs: Guiches, Anduse, Valet et l'adjudicataire.

Pré appelé Descabasse — des Chartreux. — Est. 6.600 l. Adj. 9.125 l. à Serres Marc, de Cahors. Enchérisseurs : Lafage, chirurgien, Guiches, Mercié, Clary, Coly et l'adjudicataire.

5 juin 1793

Couvent, cloître, église, jardin, fontaine et petit pré, le tout joignant sis dans la municipalité de Larroque-des-Arcs et formant le couvent des Récollets. Est. 3.500 l. La vente de ce lot fut ajournée conformément à la demande faite par les habitants de la commune.

17 floréal, an II (6 mai 1794)

Maison, chai et patus attenant — du prêtre desservant la paroisse. — Est. 300 l. La vente de ce lot fut ajournée.

9 frimaire, an III (29 novembre 1794)

Bois de Ponty et du Pech Dalau.

Nota. — Le procès-verbal d'adjudication ne fait connaître ni le nom du propriétaire, ni le nom de la commune sur le territoire de laquelle le bien était situé. Comme il y a à Larroque-des-Arcs un lieu de Ponty ou Ponties, c'est au passage concernant cette commune que j'ai classé cette vente. Du reste, les acquéreurs Richard, Carriol, Laucou, Bessac, etc., habitaient des lieux tels que Cahors, Valroufié, etc., peu éloignés de Larroque-des-Arcs. Chacun des adjudicataires fut seul enchérisseur.

Bois de Ponty divisé en 15 lots :

1er lot à prendre du côté du levant. Adj. 300 l. à Richard.

2e lot. Est. 200 l. Adj. 300 l. à Carriol.

3e lot. Est. 200 l. Adj. 430 l. à Richard.

4e lot. Est. 300 l. Adj. 700 l. à Mercié, sous la caution de Carriol.

5e lot. Est. 400 l. Adj. 800 l. à Carriol.

Les lots 6, 7, 8, 9 et 10 ayant été reconnus « nécessaires pour l'entretien des domaines et des outils aratoires » il a été procédé à la vente du 11e lot.

11e lot. Est. 400 l. Adj. 910 l. à Desprats fils, sous la caution d'Alazard Baptiste, du lieu de la Tuilerie, près Larroque.

12e lot. Est. 400 l. Adj. 920 l. à Bertet Antoine, cultivateur à Larroque-des-Arcs, sous la caution de Marquès Joseph.

13e lot. Est. 300 l. Adj. 790 l. à Bessac Arnaud, propriétaire à Valroufié, sous la caution de Grèzes Jean, aussi propriétaire à Valroufié.

14e lot. Est. 300 l. Adj. 750 l. à Mercié, 1er né, sous la caution de Carriol Pierre.

15e lot. Est. 300 l. Adj. 590 l. à Valmary dit Lapeyre, sous la caution du citoyen Laucou Hugues.

Bois du pech Dalau, divisé en 4 lôts à prendre du midi au levant suivant une marque faite en blanc sur le corps des arbres.

1er lot. Est. 200 l. Adj. 420 l. à Mercié, 1er né.

2e lot. Est. 200 l. Adj. 390 l. à Laucou Hugues, boulanger.

3e lot. Est. 150 l. Adj. 410 l. à Laucou, boulanger, sous la caution de Valmary.

4e lot. Est. 150 l. Adj. 330 l. à Bessac Arnaud, de Valroufié, sous la caution du citoyen Grèzes.

26 prairial, 16 fructidor, an III (14 juin, 2 septembre 1795)

Domaine ou vignoble dit de Vernolis — du Grand Séminaire de Cahors. — Contribution foncière 95 l., 16 s. Est. 35.831 l., 5 s. Adj. 106.000 l. à la citoyenne Berton, femme Joly, de Cahors. Enchérisseurs : les frères Joly, Quercy, Queyras et l'adjudicataire.

21 prairial, an III et 4 vendémiaire, an IV
(9 juin et 26 septembre 1795)

Pré sis au lieu de Lamagdelaine — du collège Pèlegry. — Contribution foncière 19 l. 12 s. Est. 7.350 l. Adj. 200.000 l. à Joly 1er né. Enchérisseurs : Blanc et l'adjudicataire.

14 prairial, an IV (2 juin 1796)

Maison, ci-devant presbytérale, comprenant petite chambre, cave, chai, pâtus, et ayant 12 pieds de largeur sur 18 de longueur. Contribution foncière, pour 1793, 9 livres. Est. en capital 162 l. Adj. 162 l. à Gausserès Raymond 3e né habitant à Larroque.

19 prairial, an IV (7 juin 1796)

Maison, écurie, grange, jardin et patus (le tout joignant) près du ruisseau de Valroufié et du chemin de service

le dit Miquel, acquéreur, demeure chargé et s'oblige par exprès de démolir de suite la voûte (sur laquelle est une chambre) joignant le chemin public, afin que le passage des habitants soit libre pour les charrettes et les chevaux allant à Valroufié — des ci-devant Récollets. — Contribution de 1793, 9 fr., 5 sols, 10 deniers. Est., en revenu net, 185 fr., en capital 3.530 fr. Adj. 3.530 fr. à Miquel Géraud, de Larroque-des-Arcs, avec obligation pour l'acquéreur de démolir les voûte et chambre susdites dans le délai d'un mois.

20 prairial, an IV (8 juin 1796)

Maison et chai, petit jardin et cour, près du cimetière ; les dits bâtiments consistant en une maison, une cour de ménagerie [*sic*, cour pour le service du ménage] à un coin de laquelle est bâtie une grange, dans cette cour, il y a aussi, un réduit bâti pour faire la lessive, un juchoir à poules et une étable à cochons ; 2 latrines sont à l'extérieur, — de la ci-devant cure de Lamagdelaine. — Contribution foncière de 1793, 39 livres, 4 sols. Est. en revenu net, 92 fr. en capital 1.704 fr. Adj. 1.704 fr. à Miquel, Géraud, de Larroque-des-Arcs. Faute de paiement, l'acquéreur encourut la déchéance et ce lot fut revendu le 21 germinal an V (10 avril 1797), pour la somme de 1.403 fr. à Lacroux Bernard 1er né.

Lauzès

26 prairial, 16 fructidor, an III
(14 juin et 2 septembre 1795)

Pièce de terre — du ci-devant gleyage de Lauzès. — Contribution foncière 2 l., 2 s., 3 d. Est. 792 l., 7 s., 3 d. (soit 375 fois le montant de la contribution). Adj. 20.060 l. à Paillet Jean, maréchal, habitant de Lauzès. Enchérisseurs : Malique, notaire, à Lauzès ; Jean-François Agar, propriétaire, à Mercuès ; Lacaze et l'adjudicataire.

Lentillac près Lauzès

8 messidor, an IV (26 juin 1796)

Maison presbytérale, écurie, grange, garde-pile et jardin — de la cure de Lentillac. — Est. en revenu net, 150 fr., en capital, 2.860 francs. — Adj. 2.860 fr. à Baptiste Valéry, Jean et Pierre Bouscary, Maury François et Richard Pierre.

Lherm

24 fructidor, an IV (10 septembre 1796)

Maison presbytérale, pâtus et petit jardin — de la cure de Lherm. — Est. en revenu net, 65 fr., en capital, 1.300 fr. Adj. 1.300 fr. à Maury Pierre, habitant de Pontcirq.

8 brumaire, an V (29 octobre 1796)

Lopin de terre contenant environ 1 boisseau, près du cimetière de Vaysse — de l'église de Vaysse. — Est. en revenu net, 1 fr. 50, en capital, 8 fr. 43. Adj. 8 fr. 43 à Vassal Bertrand, de Lherm.

L'Hospitalet

8 et 24 mai 1791

Terre appelée Pouch-Grand, maison appelée l'Hôpital et pré joignant — de la commanderie de Granéjouls (1). — Est. 1.800 l. Adj. 4.975 l. à une société comprenant : Rulié, Tulle, Baysse, Combelles, Vincens, père, Vincens, fils, Vincens, cadet, Carriol, Combebias, Verdié. Enchérisseurs : Miquel, Capilié, Baudel et les adjudicataires.

Terre, pré et grèze, à l'Estang — de la cure de L'Hospitalet. — Est. 900 l. Adj. 2.300 l. à Baudel, de L'Hospitalet. Enchérisseurs : Laymet, Miquel et l'adjudicataire.

Terre à Las Placelles — de la cure de L'Hospitalet. — Est. 300 l. Adj. 305 l. à Dellard François, de L'Hospitalet. Enchérisseurs : Laymet et l'adjudicataire.

Terre et pré à L'Hospitalet — de la commanderie de Granéjouls. — Est. 1.500 l. Adj. 4.375 l. à Combarieu, de L'Hospitalet. Enchérisseurs : Laymet, Combelles, Combebias et l'adjudicataire.

Four et terre joignant — de la commanderie de Granéjouls. — Est. 100 l. Adj. 520 l. à Combebias, pour Vignals Pierre, de L'Hospitalet. Enchérisseurs : Laymet, Combebias, Miquel et l'adjudicataire.

Pré à l'Estang, au-dessous du pont — de la commanderie de Granéjouls. — Est. 1.200 l. Adj. 5.000 l. à une société dont quelques membres habitaient Cahors et qui comprenait : Pécourt, Relhié, cadet, Verdier, apothicaire, Rulié, Laymet, homme de loi et Baysse. Enchérisseurs : Parayre et les adjudicataires.

Pré au-dessous de l'Estang — de la commanderie de Granéjouls. — Est. 600 l. Adj. 1.800 l. à Miquel, de Granéjouls (2). Enchérisseurs : Laymet, Bousquet et l'adjudicataire.

Pré, chenevière et grèze à Fonsebironne — de la commanderie de Granéjouls. — Est. 800 l. Adj. 3.655 l. à Combebias, de L'Hospitalet. Enchérisseurs : Laymet, Bousquet et l'adjudicataire.

Moulin à vent, pâtus et terre joignant — de la commanderie de Granéjouls. — Est. 1.000 l. Adj. 4.050 l. à Molinié Jean, de Cézac. Enchérisseurs : Laymet, Penchenat, Miquel et l'adjudicataire.

---

(1) Voir au passage concernant Granéjouls, une note relative à la commanderie de ce lieu.

(2) L'état des paiements porte comme acquéreurs Baysse et Guilhou

nouveau vendue le 22 thermidor, an III, à Blanc Pierre, pour le prix de 4.160 l. Le nouvel acquéreur se libéra par un seul paiement en assignats le 21 fructidor, an III.

Martignac

1er et 17 mai 1791

Châtaignal au Camp del Cayla — de la cure de Martignac. — Est. 40 l. Au moment de la vente, il fut « reconnu « que le dit objet appartenait en toute propriété au sieur « curé de Martignac ».

10 mai et 16 juin 1791

Enclos situé près du bourg de Mazières — de la cure de Martignac. — Est. 120 l. Adj. 180 l. à Bordes Bernard, de Martignac. Enchérisseurs : Toussaint, Costes et l'adjudicataire.

15 thermidor, an IV (2 août 1796)

Maison presbytérale, grange et terres contenant 1/2 arpent — de la cure de Martignac. — Est. en revenu net, 80 fr., en capital, 1.520 fr. Adj. 1.520 fr. à Sabatié Jean, de Cahors.

Maxou

25 nivôse et 11 pluviôse, an III
(14 et 30 janvier 1795)

Métairie appelée de Revel, consistant en maison, grange, four, terre labourable, vigne, bois, cabaux et contenant 54 quarterées — des Orphelins de Cahors. — Est. 4.562 l. Adj. 28.020 l. à François Agard, de Mercuès. Enchérisseurs : Figeac, Bru et l'adjudicataire.

Pré au tènement de la Daillouse, contenant 5 quartons — des Orphelins de Cahors. — Est. 800 l. Adj. 9.040 l. à Antoine Agard, négociant, à Mercuès. Enchérisseurs : François Agard, Vidaillac, Bruel et l'adjudicataire.

Pré au lieu dit « rivière de Maxou », adjugé à Baffalie faisant pour Burgalières (voir St-Pierre-Lafeuille).

13 thermidor, an IV (31 juillet 1796)

Maison presbytérale composée d'une seule chambre de 17 pieds sur 21, avec un pâtus contenant 3 onces — de la cure de Maxou. — Est. en revenu net, 25 fr., en capital, 450 fr. Adj. 450 fr. à Bru Thomas, de Maxou.

7 et 12 pluviôse, an VI (26 et 31 janvier 1798)

Pré appelé le pré long, contenant 3 quartes, 2 quartonats, 8 onces, provenant du lot échu à la Nation, lors du

partage fait entre la République et Lassagne, père, à cause de l'émigration des fils Lassagne. — Est. 11.000 fr., mise à prix, 8.250 fr. Adj. 202.000 fr. à Larroche, propriétaire à Cahors. Enchérisseurs : Fabre et l'adjudicataire.

Pré appelé la Couaille, contenant 1 quarte, 2 boisseaux, provenant du lot échu à la Nation, lors du partage fait entre la République et Lassagne, père, à cause de l'émigration des fils Lassagne. — Est. 4.000 fr., mise à prix, 3.000 fr. Adj. 100.000 fr. à Delpech, chef de bureau du département. Enchérisseurs : Barthes, Quercy, Arpigne, Dissès et l'adjudicataire.

Mechmont

21 messidor, an II (9 juillet 1794)
7 thermidor, an II (25 juillet 1794)
27 fructidor, an II (13 septembre 1794) (1)

Pré et terre labourable, à côté du ruisseau du Vert, contenant 1 quarton — de Mme de Lostanges-St-Alvère Marianne, épouse de Galard Terraube. — Est. 250 l. Adj. 510 l. à Jean Faydel, de Mechmont. Enchérisseurs : Jean Couderc et l'adjudicataire.

Pré et terre (attenant le lot précédent), contenant 1 quarton — de Mme de Lostanges-St-Alvère Marianne, épouse de Galard Terraube. — Est. 300 l. Adj. 580 l. à Sahut, de Mechmont. Enchérisseurs : Calmon et l'adjudicataire.

Pré et terre (lot attenant le lot précédent), contenant 1 quarton — de Mme de Lostanges-St-Alvère Marianne, épouse de Galard Terraube. — Est. 300 l. Adj. 480 l. à Jean Couderc, de Mechmont. Enchérisseurs : Cosse, cadet et l'adjudicataire.

Pré et terre (lot attenant le lot précédent), contenant 1 quarton — de Mme de Lostanges-St-Alvère Marianne, épouse de Galard Terraube. — Est. 300 l. Adj. 630 l. à Couderc, cadet, de Mechmont. Enchérisseurs : Amadieu et l'adjudicataire.

Pré et terre (lot attenant le lot précédent), contenant 1 quarton — de Mme de Lostanges-St-Alvère Marianne, épouse de Galard Terraube. — Est. 300 l. Adj. 610 l. à Pierre Bris, de Mechmont. Enchérisseurs : Sahut, Vaissière et l'adjudicataire.

Autre [lot] à prendre à la suite, dans le même sens, contenant 1 quarton — de Mme de Lostanges-St-Alvère Marianne, épouse de Galard Terraube. — Est. 300 l. Adj. 620 l. à Dufour, de Mechmont. Enchérisseurs : Cosse, Vaissières et l'adjudicataire.

---

(1) Le procès-verbal d'adjudication définitive est daté du 27 fructidor, an II, tandis que, suivant le sommier des paiements et le bordereau d'indemnité, cette adjudication aurait eu lieu le 7 thermidor, an II.

Autre [lot] à prendre à la suite, dans le même sens, contenant 1 quarton — de Mme de Lostanges-St-Alvère Marianne, épouse de Galard Terraube. — Est. 300 l. Adj. 630 l. à Amadieu, de Mechmont. Enchérisseurs : Vaissières, Couderc et l'adjudicataire.

Autre [lot] à prendre à la suite, dans le même sens, contenant 1 quarton — de Mme de Lostanges-St-Alvère Marianne, épouse de Galard Terraube. — Est. 150 l. Adj. 400 l. à Amadieu, de Mechmont. Enchérisseurs : Cosse et l'adjudicataire.

Autre [lot] à prendre à la suite, dans le même sens, contenant 1 quarton — de Mme de Lostanges-St-Alvère Marianne, épouse de Galard Terraube. — Est. 150 l. Adj. 450 l. à Redoulès, de Mechmont. Enchérisseurs : Vaissière et l'adjudicataire.

Autre [lot] à prendre à la suite, dans le même sens, contenant 1 quarton — de Mme de Lostanges-St-Alvère Marianne, épouse de Galard Terraube. — Est. 120 l. Adj. 400 l. à Couderc, de Mechmont. Enchérisseurs : Amadieu et l'adjudicataire.

Autre [lot] à prendre à la suite, dans le même sens, contenant 1 quarton — de Mme de Lostanges-St-Alvère Marianne, épouse de Galard Terraube. — Est. 120 l. Adj. 410 l. à Vincens ou Vincent, de Mechmont. Enchérisseurs : Vaissières et l'adjudicataire.

Autre [lot] à prendre à la suite, dans le même sens, contenant 1 quarton — de Mme de Lostanges-St-Alvère Marianne, épouse de Galard Terraube. — Est. 120 l. Adj. 400 l. à Jean Lagrèze, de Mechmont. Enchérisseurs : Amadieu et l'adjudicataire.

Autre [lot] à prendre à la suite, dans le même sens, contenant 1 quarton — de Mme de Lostanges-St-Alvère Marianne, épouse de Galard Terraube. — Est. 200 l. Adj. 360 l. à Jean Feydel, de Mechmont. Enchérisseurs : Géraud, Vincens et l'adjudicataire.

Autre [lot] à prendre à la suite, dans le même sens, contenant 1 quarton — de Mme de Lostanges-St-Alvère Marianne, épouse de Galard Terraube. — Est. 180 l. Adj. 430 l. à Amadieu, de Mechmont. Enchérisseurs : Vaissières et l'adjudicataire.

Autre [lot] à prendre à la suite, dans le même sens, contenant 1 quarton — de Mme de Lostanges-St-Alvère Marianne, épouse de Galard Terraube. — Est. 150 l. Adj. 350 l. à Amadieu, de Mechmont. Enchérisseurs : Jean Lagrèze et l'adjudicataire.

Autre [lot] à prendre à la suite, dans le même sens, contenant 1 quarton — de Mme de Lostanges-St-Alvère Marianne, épouse de Galard Terraube. — Est. 100 l. Adj. 250 l. à Amadieu, de Mechmont. Enchérisseurs : Couderc et l'adjudicataire.

Autre [lot] à prendre à la suite, dans le même sens, contenant 1 quarton — de Mme de Lostanges-St-Alvère Marianne, épouse de Galard Terraube. — Est. 100 l. Adj.

250 l. à Géraud Vincens, de Mechmont. Enchérisseurs : Couderc et l'adjudicataire.

Autre [lot] à prendre à la suite, dans le même sens, contenant 1 quarton — de Mme de Lostanges-St-Alvère Marianne, épouse de Galard Terraube. — Est. 80 l. Adj. 210 l. à Couderc, de Mechmont. Enchérisseurs : Feydel et l'adjudicataire.

Terre labourable à prendre à la suite, dans le même sens, contenant 1 quarton — de Mme de Lostanges-St-Alvère Marianne, épouse de Galard Terraube. — Est. 50 l. Adj. 60 l. à Lagrèze, de Mechmont. L'adjudicataire fut seul enchérisseur.

Autre terre labourable à prendre à la suite, dans le même sens, contenant 1 quarton — de Mme de Lostanges-St-Alvère Marianne, épouse de Galard Terraube. — Est. 50 l. Adj. 60 l. à Lagrèze, de Mechmont. L'adjudicataire fut seul enchérisseur.

Autre terre à prendre à la suite, dans le même sens, contenant 1 quarton — de Mme de Lostanges-St-Alvère Marianne, épouse de Galard Terraube. — Est. 50 l. Adj. 60 l. à Jean Cambres, de Mechmont. L'adjudicataire fut seul enchérisseur.

Autre terre à prendre à la suite, dans le même sens, contenant 1 quarton — de Mme de Lostanges-St-Alvère Marianne, épouse de Galard Terraube. — Est. 80 l. Adj. 90 l. à Jean Cambres, de Mechmont. L'adjudicataire fut seul enchérisseur.

Autre terre à prendre à la suite, dans le même sens, contenant 1 quarton — de Mme de Lostanges-St-Alvère Marianne, épouse de Galard Terraube. — Est. 80 l. Adj. 110 l. à Cambres. Enchérisseurs : Balagayrie et l'adjudicataire.

Restant de la dite terre qui se termine en pointe contenant 3 boisselats — de Mme de Lostanges-St-Alvère Marianne, épouse de Galard Terraube. — Est. 30 l. Adj. 40 l. à Cambres, de Mechmont. L'adjudicataire fut seul enchérisseur.

Un boisselat dix onces de pré au-delà du ruisseau, dépendant néanmoins du gros article ci-dessus divisé — de Mme de Lostanges-St-Alvère Marianne, épouse de Galard Terraube. — Est. 50 l. Adj. 130 l. à Amadieu, de Mechmont. Enchérisseurs : Feydel et l'adjudicataire.

3 pluviôse, an V (22 janvier 1797)

Rente à locatairie sur le moulin appelé de Graudely, situé sur le ruisseau du Vert, communes de Mechmont et Gigouzac (1), comprenant corps de bâtiment pour le dit

---

(1) Une ordonnance du 31 août 1832 a modifié les limites des communes de Mechmont et Gigouzac, de sorte que ce moulin est aujourd'hui entièrement situé sur le territoire de Mechmont. Il est indiqué, sur le plan cadastral de Mechmont (section B, 2e feuille), comme étant placé à l'ancienne limite des 2 localités.

moulin et 2 courants — de Galard Terraube, émigré. — Est. en revenu net, 226 fr. en capital, 4.432 fr. Adj. 4.432 fr. à Jean Malique, de Lauzès.

Mercuès

23 janvier et 8 février 1791

Domaine des Bouysses, bâtiments, prés, bois, vignes — des religieuses de Leyme. — Est. 60.000 l. Adj. 100.000 l. à François Agard, négociant, à Mercuès. Enchérisseurs : municipalité de Mercuès, Salleles, Rayet, Brives, architecte, à Cahors ; Guilhou, négociant, à Bordeaux ; Monjveri et l'adjudicataire.

Château de Mercuès, avec jardin et garenne — de l'Evêque de Cahors. — Est. 12.000 l. Adj. 25.900 l. à François Guilhou, négociant, à Bordeaux. Enchérisseurs : Fournié, de Mercuès ; Valet, d'Espère ; Lagrèze, Salleles, Agard, Richard aîné et l'adjudicataire.

20 février, 8 et 9 mars 1791

Jardin appelé le jardin-bas, attenant le village de Mercuès — de l'Evêque de Cahors. — Est. 1.200 l. Adj. 4.200 l. à Guilhou, négociant, à Bordeaux. Enchérisseurs : dame Contou, veuve Relhié ; Garric, Relhié, Malique, Lafage et l'adjudicataire.

10 mai et 7 juin 1791

Terre, au lieu dit rivière d'Azols — de l'Evêché de Cahors. — Est. 2.500 l. Adj. 4.000 l. à Quercy, faisant pour Fournié. Enchérisseurs : Nadal et l'adjudicataire.

Terre au terroir de l'île — de l'Evêché de Cahors. — Est. 12.000 l... Le jour de l'adjudication définitive (7 juin 1791), divers habitants de Mercuès s'opposèrent à l'aliénation de cet article qui, par suite, ne fut pas mis en vente, ce jour-là.

13 décembre 1791

Terre à l'île — de l'Evêché de Cahors. — Est. 1.200 l. Adj. 1.325 l. à Moles, de Mercuès. Enchérisseurs : Darres, une association d'habitants de Mercuès et l'adjudicataire.

Nota. — Cet article paraît être le même que le précédent dont la vente avait été ajournée.

12 octobre 1793

Pièce de terre et vigne situées au terroir des Parlisous, contenant 5 quartonats — de Miquel Joseph, émigré. — Est. 260 l. Ce lot figure sur l'affiche n° 2 (biens de 1re origine, Q. 197), mais il n'est pas mentionné sur le procès-verbal d'adjudication.

5 messidor, an IV (23 juin 1796)

Maison presbytérale, écurie, remise, cour et jardin, d'environ 3 boisselats — de la cure de Mercuès. — Est. en capital, 2.200 fr. Adj. 2.200 fr. à Vaïsset Michel, de Mercuès.

6 messidor, an IV (24 juin 1796)

Ile située à Mercuès, sur la rivière du Lot, en dessous du chemin de Mercuès, entourée de tous côtés par la rivière (*sic*) — du ci-devant Evêché de Cahors. — Est. en revenu net, 7 fr., en capital, 154 fr. Adj. 154 fr. à Fournié Jean-Louis, de Mercuès.

Nota. — Je crois pouvoir signaler aussi une vente effectuée le 29 octobre 1831, mentionnée avec des ventes plus anciennes à l'article n° 410 de la série Q. Cette vente portait sur une vigne sise à Mercuès et ayant appartenu aux anciennes religieuses de Sainte-Claire, de Cahors. Cette vigne estimée 30 fr. fut vendue pour 90 fr. à Desplas Joseph.

Le Montat

10 avril et 3 mai 1791

2 prés au Montat, l'un appelé de Lavalette, l'autre au fond de la côte — de la cure du Montat. — Ensemble est. 9.000 l. Adj. 9.025 l. à Jordanet et Vincent de Cahors. Enchérisseurs : Mercié et les adjudicataires.

9 et 17 mai 1791

Terre à la combe des Sept-Ponts — de la cure du Montat. — Est. 200 l. Adj. 630 l. à Vincent, cadet, négociant, à Cahors. Enchérisseurs : Bories, Benestèbe, Vilatou et l'adjudicataire.

10 mai et 16 juin 1791

Vigne à la combe du Massip — de la cure du Montat. — Est. 100 l. Adj. 105 l. à Vincent, du Montat. Enchérisseurs : Toussaint et l'adjudicataire.

Friche à las Planes del Birech — de la cure du Montat. — Est. 20 l. Adj. 25 l. à Marabelle Jean, du lieu de Pousergues, commune du Montat. Enchérisseurs : Toussaint et l'adjudicataire.

Vigne et friche au terroir de Ribayrolle — de la cure du Montat. — Est. 50 l.

Le 16 juin 1791, la vente de ce lot fut ajournée. Le 5 juin 1793, ce bien fut adjugé pour 70 l. à Miquel Riols ; les enchérisseurs furent Toussaint et l'adjudicataire. Riols n'ayant effectué aucun paiement, une nouvelle adjudication eut lieu le 22 thermidor, an III et Gintrand, 2e né fut acquéreur au prix de 200 l.

22 novembre 1791, 5 juin 1793
et 15 frimaire, an III (5 décembre 1794)

Vieille maison au Montat, du chapitre de Cahors. — Est. 500 l. Trois tentatives de vente eurent lieu sans succès, aux dates indiquées ci-dessus.

12 et 28 nivôse, an III (1er et 17 janvier 1795)

Domaine appelé du Fournou. — Voir Labastide-Marnhac.

1er et 16 floréal, an II (20 avril et 5 mai 1794)

Pièce de terre labourable et pré, contenant 5 quartons, 1 boisseau, 1 quart — de Desplats du Carriol, émigré. — Est. 1.200 l. Adj. 1.600 l. à Gaubert Jean, du Montat. L'adjudicataire fut seul enchérisseur.

Bois et pré, contenant 7 quartons — de Desplats du Carriol, émigré. — Est. 700 l. Adj. 800 l. à Valmary Jean, fils, du Montat. Enchérisseurs : Lézeret et l'adjudicataire. Valmary fit cession à Michel Géraud qui, à son tour, revendit ce lot à Cubaynes Jean, de Flaujac.

Autres bois et pré contenant 2 quarterées, 1 boisselat — de Desplats du Carriol, émigré. — Est. 650 l. Adj. 800 l. à Valmary Jean, fils, du Montat.

Enchérisseurs : Bénestève, Bories et l'adjudicataire. Valmary fit cession à Michel Géraud qui, à son tour, revendit ce lot, comme le précédent, à Cubaynes Jean, de Flaujac.

Autres bois et pré contenant 3 quarterées — de Desplats du Carriol, émigré. — Est. 600 l. Adj. 1.210 l. à Bonnet, du Montat. Enchérisseurs : Valmary, Heilles et l'adjudicataire.

Pré et friche contenant 1 quarterée, 3 quartons — de Desplats du Carriol, émigré. — Est. 700 l. Adj. 1.100 l. à Heilles, fils, du Montat. Enchérisseurs : Girma et l'adjudicataire.

Pré et friche, contenant 5 quartons, 3 boisseaux et demi — de Desplats, du Carriol, émigré. — Est. 600 l. Adj. 880 l. à Heilles fils. Enchérisseurs : Girma, Valmary et l'adjudicataire.

Pré, vigne et friche, contenant 6 quartons, 2 boisseaux 3/4 — de Desplats du Carriol, émigré. — Est. 600 l. Adj. 1.240 l. à Denestèbe (1) Pierre, du Montat. Enchérisseurs : Heilles et l'adjudicataire.

Pré et vigne, contenant 6 quartons, 1 boisselat et demi — de Desplats du Carriol, émigré. — Est. 450 l. Adj. 1.300 l. à Denestèbe fils. Enchérisseurs : Ayot et l'adjudicataire.

Pré et vigne, contenant 2 quarterées, 1/2 boisseau — de Desplats du Carriol, émigré. — Est. 400 l. Adj.

---

(1) Benestève, d'après le procès-verbal ; Denestèbe, d'après le décompte et l'état des paiements.

1.160 l. à Pierre Ayot, du Montat. Enchérisseurs : Joly et l'adjudicataire.

Pré, vigne et friche, contenant 7 quartons — de Desplats du Carriol, émigré. — Est. 330 l. Adj. 1.000 l. à Joly Louis, cadet. Enchérisseurs : Benestèbe et l'adjudicataire.

Pré et friche, contenant 6 quartons, 3 boisseaux — de Desplats du Carriol, émigré. — Est. 500 l. Adj. 1.520 l. à Rigal Joseph, du Montat. Enchérisseurs : Joly et l'adjudicataire.

Pré et friche, contenant 6 quartons, 3 boisseaux — de Desplats du Carriol, émigré — Est. 500 l. Adj. 1.000 l. à Heilles, du Montat. Enchérisseurs : Birou, Girma et l'adjudicataire.

Pré et friche, contenant 2 quarterées, 1 boisseau — de Desplats du Carriol, émigré. — Est. 340 l. Adj. 1.300 l. à Heilles Gabriel, du Montat. Enchérisseurs : Paganel, Lézeret et l'adjudicataire.

Moulin, terre labourable, friche et terre labourable, pré et terre labourable, contenant 6 quartes, 2 quartons — de Desplats du Carriol, émigré. — Est. 3.200 l. Adj. 10.050 l. à Pierre Estèbe (1), du Montat. Enchérisseurs : Marabelle, Maraval et l'adjudicataire.

Friche, contenant 6 quartons, 3 boisseaux — de Desplats du Carriol, émigré. — Est. 70 l. Adj. 270 l. à Benestèbe (ou Denestèbe), du Montat. Enchérisseurs : Miquel Girma, Pierre Girma et l'adjudicataire.

Friche, contenant 5 quartons, 1/2 boisseau — de Desplats du Carriol, émigré. — Est. 50 l. Adj. 220 l. à Lézeret. Enchérisseurs : Brassac, Miquel, Girma et l'adjudicataire.

Friche, contenant 3 boisseaux — de Desplats du Carriol, émigré. — Est. 10 l. Adj. 60 l. à Dousse. Enchérisseurs : Marabelle, Miquel et l'adjudicataire.

Friche, contenant 5 quartons, 1 boisseau et demi — de Desplats du Carriol, émigré. — Est. 50 l. Adj. 250 l. à Vincens Jean-Pierre fils, 1er né. Enchérisseurs : Miquel et l'adjudicataire.

Friche, contenant 5 boisseaux — de Desplats du Carriol, émigré. — Est. 12 l. Adj. 160 l. à Miquel Jean, du Montat. Enchérisseurs : Marabelle et l'adjudicataire.

Friche, bois et terre labourable, appelés Combel priond. contenant 10 quarterées — de Desplats du Carriol, émigré. — Est. 800 l. Adj. 5.500 l. à Girma Pierre fils, du Montat. Enchérisseurs : Lézeret, Terrieu et l'adjudicataire.

Bois, contenant 5 quarterées, 2 cartons — de Desplats du Carriol, émigrés. — Est. 200 l. Adj. 920 l. à Roumec Antoine, qui fit cession à Gaubert Jean. Enchérisseurs : Marabelle, Rigal, Ferrières et l'adjudicataire.

---

(1) D'après l'état des paiements (Q. 390), cet acquéreur s'appelait Denestèbe.

Bois, contenant 3 quarterées, 2 quartons, 2 boisseaux — de Desplats du Carriol, émigré. — Est. 150 l. Adj. 520 l. à Rigal. Enchérisseurs : Marabelle et l'adjudicataire.

Bois, contenant 4 quarterées, 3 boisseaux — de Desplats du Carriol émigré. — Est. 160 l. Adj. 240 l. à Cavalié Baptiste. L'adjudicataire fut seul enchérisseur.

Bois, contenant 2 quarterées, 2 quartons — de Desplats du Carriol, émigré. — Est. 100 l. Adj. 660 l. à Marabelle Guillaume. Enchérisseurs : Rigal et l'adjudicataire.

Bois et combe [terrain moins élevé que le terrain environnant] contenant 12 quarterées — de Desplats du Carriol, émigré. — Est. 700 l. Adj. 4120 l. à Lézeret. Enchérisseurs : Caminel et l'adjudicataire.

Bois, contenant 2 quarterées, 1 quarton — de Desplats du Carriol, émigré. — Est. 150 l. Adj. 510 l. à Lézeret. Enchérisseurs : Rigal et l'adjudicataire.

Vigne, contenant 4 quarterées, 2 quartons, 3 boisseaux — de Desplats du Carriol, émigré. — Est. 300 l. Adj. 900 l. à Brassac Bertrand. Enchérisseurs : Pélissié, Marabelle et l'adjudicataire.

Vigne, contenant 3 quarterées, 2 boisseaux — de Desplats du Carriol, émigré. — Est. 200 l. Adj. 550 l. à Marabelle Jean aîné, du Montat. Enchérisseurs : Ambert, Lugol et l'adjudicataire.

Vigne, contenant 2 quarterées, 1 quarton, 2 boisseaux et demi — de Desplats du Carriol, émigré. — Est. 150 l. Adj. 410 l. à Marabelle Jean aîné, du Montat. Enchérisseurs : Ambert et l'adjudicataire.

Vigne, contenant 2 quarterées, 2 boisseaux 3/4 — de Desplats du Carriol, émigré. — Est. 100 l. Adj. 160 l. à Marabelle Jean aîné, du Montat. Enchérisseurs : Méric et l'adjudicataire.

Vigne et friche, contenant 5 quartes, 1 quarton, 3 boisseaux — de Desplats du Carriol, émigré. — Est. 200 l. Adj. 210 l. à Marabelle Jean aîné, du Montat. L'adjudicataire fut seul enchérisseur.

Vigne et friche, contenant 4 quarterées, 1 boisseau et demi — de Desplats du Carriol, émigré. — Est. 180 l. Adj. 190 l. à Marabelle Jean aîné, du Montat. L'adjudicataire fut seul enchérisseur.

Pièce de terre labourable, contenant 5 quarterées, 1 quarton, 2 boisseaux — de Desplats du Carriol, émigré. — Est. 160 l. à Marabelle Jean aîné, du Montat. L'adjudicataire fut seul enchérisseur.

Bois, contenant 5 quarterées — de Desplats du Carriol, émigré. — Est. 160 l. Adj. 200 l. à Lugol Antoine. L'adjudicataire fut seul enchérisseur.

Bois, contenant 4 quarterées — de Desplats du Carriol, émigré. — Est. 160 l. Adj. 200 l. à Lugol Antoine. L'adjudicataire fut seul enchérisseur.

Bois contenant 2 quarterées, 1 quarton — de Desplats du Carriol, émigré. — Est. 160 l. Adj. 320 l. à Roux Jean. Enchérisseurs : Lugol et l'adjudicataire.

Bois, contenant 2 quarterées, 1 quarton — de Desplats du Carriol, émigré. — Est. 160 l. Adj. 340 l. à Pons. Enchérisseurs : Lugol, Rous et l'adjudicataire.

Bois, contenant 2 quarterées, 1 quarton — de Desplats du Carriol, émigré. — Est. 160 l. Adj. 710 l. à Marabelle Jean aîné, du Montat. L'adjudicataire fut seul enchérisseur.

Bois, contenant 2 quarterées, 1 quarton — de Desplats du Carriol, émigré. — Est. 160 l. Adj. 750 l. à Lugol Pierre. Enchérisseurs : Terrieu et l'adjudicataire.

Bois, contenant 2 quarterées, 1 quarton — de Desplats du Carriol, émigré. — Est. 160 l. Adj. 730 l. à Planques. Enchérisseurs : Lugol et l'adjudicataire.

Bois, contenant 2 quarterées, 1 quarton — de Desplats du Carriol, émigré. — Est. 160 l. Adj. 410 l. à Galet (d'après le procès-verbal) Dalet (d'après le sommier des paiements). Enchérisseurs ; Paganel et l'adjudicataire.

Bois, contenant 2 quarterées, 1 quarton — de Desplats du Carriol, émigré. — Est. 160 l. Adj. 560 l. à Galet (d'après le procès-verbal) Dalet, (d'après le sommier des paiements). Enchérisseurs : Paganel et l'adjudicataire.

Bois, contenant 2 quarterées, 1 quarton, 2 boisselats, 1 quart — de Desplats du Carriol, émigré. — Est. 225 l. Adj. 710 l. à Marabelle Baptiste. Enchérisseurs : Roubert, Paganel et l'adjudicataire.

Bois, contenant 2 quarterées, 1 quarton — de Desplats du Carriol, émigré. — Est. 225 l. Adj. 720 l. à Marabelle. Enchérisseurs : Paganel et l'adjudicataire.

Bois, contenant 2 quarterées, 2 quartons, 2 boisseaux et demi — de Desplats du Carriol, émigré. — Est. 225 l. Adj. 720 l. à Paganel. Enchérisseurs : Vincens et l'adjudicataire.

Bois, contenant 2 quarterées, 3 quartons, demi-boisseau — de Desplats du Carriol, émigré. — Est. 225 l. Adj. 710 l. à Paganel. Enchérisseurs : Boutaric, Vincens et l'adjudicataire.

Bois et pièce de terre, contenant 2 quarterées, 3 quartons, 2 boisseaux — de Desplats du Carriol, émigré. — Est. 300 l. Adj. 610 l. à Vincens Jean-Pierre. Enchérisseurs : autre Vincens et l'adjudicataire.

Pièce de terre et bois, contenant 2 quarterées, 3 quartons, 1 boisseau — de Desplats du Carriol, émigré. — Est. 360 l. Adj. 620 l. à Vincens. L'adjudicataire fut seul enchérisseur.

Pièce de terre et bois, contenant 2 quarterées, 2 quartons, 3 boisseaux — de Desplats du Carriol, émigré. — Est. 350 l. Adj. 700 l. à Pinède. Enchérisseurs : Vincens et l'adjudicataire.

Pièce de terre et bois, contenant 2 quarterées et demi-boisseau 1 quart — de Desplats du Carriol, émigré. — Est. 500 l. Adj. 600 l. à Boutaric. L'adjudicataire fut seul enchérisseur.

Bois et pièce de terre labourable, contenant 2 quarterées, 2 quartons, 1 boisselat et demi — de Desplats du Carriol, émigré. — Est. 330 l. Adj. 400 l. à Boutaric. L'adjudicataire fut seul enchérisseur.

Bois et terre labourable contenant 2 quarterées, 2 quartons, 1 boisselat et demi — de Desplats du Carriol, émigré. — Est. 330 l. Adj. 520 l. à Lugol Pierre. Enchérisseurs : Jaubert, Fabre et l'adjudicataire.

Bois et terre labourable, contenant 2 quarterées, 2 quartons, 2 boisseaux — de Desplats du Carriol, émigré. Est. 330 l. Adj. 400 l. à Roubert, Vincens, du Montat. L'adjudicataire fut seul enchérisseur.

Bois et terre labourable, contenant 2 quarterées, 3 quartons, 1 boisseau et demi — de Desplats du Carriol, émigré. — Est. 300 l. Adj. 430 l. à Cagnac Pierre. Enchérisseurs Tournié, Vincens et l'adjudicataire.

Bois et terre labourable, contenant 3 quarterées, 3 boisselats et demi — de Desplats du Carriol, émigré. — Est. 400 l. Adj. 920 l. à Fabre qui, le 8 prairial an III, fit cession au citoyen Rueyres. Enchérisseurs : Pons, Vincent, Bories et l'adjudicataire.

Bois et terre labourable, contenant 3 quarterées, 1 quarton, 2 boisseaux — de Desplats du Carriol, émigré. — Est. 550 l. Adj. 1.500 l. à Laroche. Enchérisseurs : Pons et l'adjudicataire.

Bois et terre labourable, contenant 3 quarterées, 1 quarton, 2 boisseaux — de Desplats du Carriol, émigré. — Est. 550 l. Adj. 2.000 l. à Pons Baptiste. Enchérisseurs : Laroche et l'adjudicataire.

Bois et terre labourable, contenant 3 quarterées, 1 quarton, 1 boisseau — de Desplats du Carriol, émigré. — Est. 550 l. Adj. 1940 l. à Pons Baptiste. Enchérisseurs : Dallet et l'adjudicataire.

Maison de la métairie, grange, four, jardin, pré, bois et vigne, le tout joignant, contenant 41 quarterées, 1 quarton — de Desplats du Carriol, émigré. — Est. 20.000 l. Adj. 38.560 l. à Fabre qui, par acte du 8 prairial an III, devant Bonnay, fit cession à Rueyres, notaire.

Vigne, contenant 6 quartons, 4 onces — de Desplats du Carriol, émigré. — Est. 200 l. Adj. 220 l. à Fabre qui, par acte devant Bonnay, notaire à Montalzat, fit cession à Rueyres.

Vigne, contenant 6 quartons, 2 boisseaux et demi — de Desplats du Carriol, émigré. — Est. 260 l. Adj. 460 l. à Fabre. Enchérisseurs : Miquel, Gaubert et l'adjudicataire.

Vigne, contenant 2 quarterées, 1 quarton — de Desplats du Carriol, émigré. — Est. 200 l. Adj. 610 l. à Fabre. Enchériseurs : Lugol, Vincens et l'adjudicataire.

Vigne, contenant 2 quarterées, 1 quarton — de Desplats du Carriol, émigré. — Est. 300 l. Adj. 860 l. à Fabre. Enchérisseurs : Marabelle, Lugol et l'adjudicataire.

25 prairial et 6 fructidor, an III (13 juin et 23 août 1795)

Deux prés sis au lieu de Doumayré ou Doumarrée — des Lazaristes ou prêtres du Grand Séminaire de Cahors. — Contribution foncière 14 l., 13 s., 1 d. Est. 5.495 l., 7 s., 1 d. Adj. 50.000 l. à Richard fils, 1er né. Enchérisseurs : Bessières, négociant à Cahors, Ségurel et l'adjudicataire.

24 messidor, an IV (12 juillet 1796)

Bâtiment appelé le Castelas — du Chapitre Cathédral de Cahors. — Est. en revenu net, 55 f., en capital, 990 f. Adj. 990 f. à Vincens Antoine, du Montat.

Maison presbytérale, petit jardin et terrasse, contenant environ 1 boisselat — de la cure du Montat. — Est. en revenu net, 200 f., en capital, 1.820 f. Adj. 1.820 f. à Vincens Antoine, du Montat.

Montdoumerc

6 et 22 mars 1791

Terre à la Condamine — de la cure de Montdoumerc. — Est. 3.000 l. Adj. 5.175 l. à Garric Guillaume (1). Enchérisseurs : Catusse, Méric, Clavel, Cahors, Combarieu et l'adjudicataire.

Pré à l'Euré — de la cure de Montdoumerc. — Est. 1.200 l. Adj. 1.625 l. à Garric Guillaume (1). Enchérisseurs : Catusse, Clavel, Cahors et l'adjudicataire.

20 mars et 5 avril 1791

Un claux — de la cure de Montdoumerc. — Est. 500 l. Enchérisseurs : Delon Guillaume. Le 20 mars 1791, Delon offrit pour ce claux une somme de 500 l. ; il fut déclaré adjudicataire provisoire et l'adjudication définitive fut renvoyée au 5 avril suivant. A cette dernière date, Delon ne se présenta pas et il n'y eut aucun enchérisseur ; par suite il fut sursis à la vente de cet article.

27 mars et 12 avril 1791

Terres aux terroirs de Garris et de Benovens — de la chapellenie de Saint-Blaise. — Ensemble, est. 400 l. Adj. 800 l. à Olié, de Promilhanes. Enchérisseurs : Catusse, Blachié, Boure, Méric et l'adjudicataire.

Petit pré entre deux ruisseaux à Doumengé — de la chapellerie de Saint-Blaise. — Est. 200 l. Adj. 405 l. à

(1) D'après les 2 procès-verbaux d'adjudication, Garric fut adjudicataire ; cependant à la fin des 2 procès-verbaux, la signature de Garric a été barrée et remplacée par celle de Delon et, en effet, c'est Delon, de Montdoumerc, qui figure, comme acquéreur, sur l'état des paiements (Q. 388).

Blanc Pierre, de Cahors. Enchérisseurs : Catusse, Bessières et l'adjudicataire.

3 et 19 avril 1791

Terre au lieu dit Bourderis — de la cure de Montdoumerc. — Est. 200 l. Adj. 500 l. à Quercy Antoine, de Lalbenque. Enchérisseurs : Delon, Rames, Clavel et l'adjudicataire.

1 et 17 mai 1791

Pré, au terroir de la font de Lolmière — de la cure de Montdoumerc (1). — Est. 150 l. Adj. 620 l. à Périé Joseph, de Montdoumerc qui fit cession à Cammas. Enchérisseurs : Fabre, Dunoyer, Jaubard, Périé Jacques, Rames, Bessières aîné, négociant, et l'adjudicataire.

Pré à Doumenge — de la chapellenie de Saint-Blaise. — Est. 1.200 l. Adj. 1.425 l. à Bessières aîné, de Cahors. Enchérisseurs : Manié, Jaubard, Miquel et l'adjudicataire.

8 et 24 mai 1791

Grand pré appelé de la solo — de l'Evêché de Cahors. — Est. 1.800 l. Adj. 2.400 l. à Quercy Antoine, de Belfort. Enchérisseurs : Guiches et l'adjudicataire.

9 et 31 mai 1791

Terre appelée la pièce des pauvres, au terroir de Fournil — de la cure de Montdoumerc. — Est. 800 l. Adj. 1.010 l. à Miquel, du Bournaguet, faisant pour Ambayrac Antoine. Enchérisseurs : Quercy et l'adjudicataire.

10 mai et 16 juin 1791

Terre au terroir du pech St-Laurent, servant anciennement de sol aire — de la cure de Montdoumerc. — Est. 40 l. Adj. 45 l. à Rames Antoine, de Montdoumerc. Enchérisseurs : Toussaint et l'adjudicataire.

8 et 12 brumaire, an II
29 octobre et 2 novembre 1793

Maison, grange, cave, four, écuries, grande pièce de terre, vigne, pré et bois, le tout joignant, sis au terroir de la remissio — contenant 35 quarterées, 2 quartons, de Larroque-Fraissé, émigré. — Est. 10.100 l. Adj. 18.300 l. à Rigal Etienne, de Montpezat. Enchérisseurs : Olié, Pousergues, Ressès et l'adjudicataire.

Pièce de terre située à Fourmigné, contenant 1 quarterée, 1 quartonat — de Larroque-Fraissé, émigré. — Est. 250 l. Adj. 740 l. à Pouzergues, de Montdoumerc. Enchérisseurs : Quercy, Couderc et l'adjudicataire.

Pièce de terre située à Piquistelle, contenant 2 quartons,

(1) De l'Evêché de Cahors, d'après l'état des paiements.

1 boisseau, 1 quart — de Larroque-Fraissé, émigré. — Est. 60 l. Adj. 150 l. à Couderc Guillaume, de Montdoumerc. Enchérisseurs : Pousergues et l'adjudicataire.

Pièce de terre labourable, située au pech de Piquistelle, contenant 2 quartons, 1 boisseau, 1 quart — de Larroque-Fraissé, émigré. — Est. 60 l. Adj. 460 l. à Luc Jean, des Auques (Montdoumerc). Enchérisseurs : Pousergues, Périé et l'adjudicataire.

Pièce de terre labourable au terroir de Piquistille contenant 3 quartons, 3 boisseaux, 3 quarts — de Larroque-Fraissé, émigré. — Est. 200 l. Adj. 860 l. à Luc Jean, de Montdoumerc. Enchérisseurs : Pousergues, Mespoulié et l'adjudicataire.

Pièce de terre labourable, située à Bos-Négré, contenant 2 quartons, 1 boisseau, 1 quart — de Larroque-Fraissé, émigré. — Est. 400 l. Adj. 1.380 l. à Couderc Guillaume, du lieu de Basparis (Montdoumerc). Enchérisseurs : Luc Jean, Raynal, Pousergues, Luc Martin et l'adjudicataire.

Pièce de terre labourable située à la Remissio, contenant 3 boisseaux et demi — de Larroque-Fraissé, émigré. — Est. 30 l. Adj. 100 l. à Terrisse Laurent, du lieu de la Remissio (Montdoumerc). Enchérisseurs : Feu et l'adjudicataire.

Autre pièce de terre labourable, située à la Remissio, contenant 2 quartons — de Larroque-Fraissé, émigré. — Est 80 l. Adj. 280 l. à Fabre, qui fit cession à Mespoulié Pierre. Enchérisseurs : Quercy, Terrisse et l'adjudicataire.

8 et 23 brumaire, an II (29 octobre et 13 novembre 1793)

Pièce de terre labourable, située à la Remissio, appelée la pièce de las Pouges, contenant 1 quarton, 3 boisseaux, 1 quart — de Larroque-Fraissé, émigré. — Est. 40 l. Adj. 180 l. à Mespoulié Jean-Pierre, de Basparis (Montdoumerc). Enchérisseurs : Terrisse, Couderc, Fabre et l'adjudicataire.

Petit bois au terroir de Bos-Négré, contenant environ 1 quarton, 3 boisseaux — de Larroque-Fraissé, émigré. — Est. 30 l. Adj. 40 l. à Quercy, de Montdoumerc. L'adjudicataire fut seul enchérisseur.

Terre, bois et grèze, appelé le clos de Vivendel, au terroir de Bois-Nègre, contenant 1 quarton, 2 boisseaux — de Larroque-Fraissé, émigré. — Est. 12 l. Adj. 22 l. à Couderc Blaise, de Basparis (Montdoumerc). L'adjudicataire fut seul enchérisseur.

Pièce de terre labourable, située aux Cinq-Regous, contenant 1 boisseau 1/4 — de Larroque-Fraissé, émigré. — Est. 6 l. Adj. 11 l. à Couderc Blaise, de Basparis (Montdoumerc). L'adjudicataire fut seul enchérisseur.

Petit bois à la Brouette du Bos-Gros, contenant 1 quarton, 2 boisseaux — de Larroque-Fraissé, émigré. — Est. 40 l. Adj. 50 l. à Couderc Blaise, de Basparis (Montdoumerc). L'adjudicataire fut seul enchérisseur.

Pièce de terre, bois et grèze, situés au terroir du Bos-Gros et causse de Lambal, le tout contenant 2 quarterées — de Larroque-Fraissé, émigré. — Est. 450 l. Adj. 460 l. à Pouzergues Jean, de Basparis (Montdoumerc). L'adjudicataire fut seul enchérisseur.

Pièce de terre et pré, situés à la salle de Toupé de Bos-Gros, contenant 1 quarton — de Larroque-Fraissé, émigré. — Est. 120 l. Adj. 290 l. à Luc Martin, de Basparis (Montdoumerc). Enchérisseurs : Couderc et l'adjudicataire.

Pièce de terre appelée clos de Peyronnet, contenant 3 boisseaux un quart — de Larroque-Fraissé, émigré. — Est. 40 l. Adj. 50 l. à Couderc Blaise, de Montdoumerc. L'adjudicataire fut seul enchérisseur.

Petit pré situé au terroir de Lascouailles, contenant 3 boisseaux un quart — de Larroque-Fraissé, émigré. — Est. 100 l. Adj. 250 l. à Mespoulié. Enchérisseurs : Fabre, Périé et l'adjudicataire.

Pièce de terre, pré et bois, le tout joignant, sis au terroir de las Coucardios, contenant 2 quarterées, 2 quartons — de Larroque-Fraissé, émigré. — Est. 1.200 l. Adj. 2.600 l. à Périé Jacques. Enchérisseurs : Méric, Costes et l'adjudicataire.

Bois et grèze situés au terroir de las Coucardios, contenant 2 quarterées — de Larroque-Fraissé, émigré. — Est. 180 l. Adj. 210 l. à Quercy Antoine, de Montdoumerc. Enchérisseurs : Luc et l'adjudicataire.

Pièce de terre, grèze, bois et petit padoin, au terroir de la Moke, contenant 1 quarterée, 2 quartons — de Larroque-Fraissé, émigré. — Est. 250 l. Adj. 400 l. à Fabre qui, le 6 germinal, an II, fit cession à Chaubart Guillaume. Enchérisseurs : Quercy, Pousergues et l'adjudicataire.

Petite chambre et petit ayral, partie de four, au lieu de Basparis, contenant 1 boisseau et demi — de Larroque-Fraissé, émigré. — Est. 100 l. Adj. 140 l. à Reynal Pierre, métayer à La Remissio. Enchérisseurs : Pousergues et l'adjudicataire.

Petite grange et terre joignant, situées au lieu de Basparis, contenant environ 1 quarton — de Larroque-Fraissé, émigré. — Est. 200 l. Adj. 500 l. à Couderc Guillaume, de Montdoumerc. L'adjudicataire fut seul enchérisseur.

21 pluviôse et 11 ventôse, an II
9 février et 1er mars 1794

Pré appelé la Sole-Basse, contenant 1 quarterée — de Vignes-Puylaroque (1). — Est. 500 l. Adj. 1.650 l. à Périé

(1) Un arrêté pris par l'Administration centrale du Lot au sujet de Quercy, acquéreur des biens de Vignes Puylaroque mentionne un arrêté du Comité de législation, en date du 17 ventôse, an III. Aux termes de ce dernier arrêté (du 17 ventôse, an III), Vignes Puylaroque devait être rayé de la liste des émigrés et devait rentrer en possession du produit de la vente de ses biens.

Jacques, de Montdoumerc. Enchérisseurs : Caors, Moysset, Coulon et l'adjudicataire.

Un tiers d'un pré appelé la Sole-Haute, contenant 1 quarterée — de Vignes-Puylaroque. — Est. 550 l. Adj. 1.600 l. à Lavergne Jean. Enchérisseurs : Cahors, Sabrié, Moysset, Coulon et l'adjudicataire.

Second tiers du pré [mentionné] ci-dessus, contenant 1 quarterée — de Vignes-Puylaroque. — Est. 550 l. Adj. 1.710 l. à Linon Jean, dit Rigoux, de Montdoumerc. Enchérisseurs : Moysset, Rodolosse et l'adjudicataire.

Troisième tiers du dit pré, contenant 1 quarterée — de Vignes-Puylaroque. — Est. 550 l. Adj. 1.740 l. à Roume Pierre, de Montdoumerc. — Enchérisseurs : Ressès, Cornède et l'adjudicataire.

Pièce de terre et pré appelés le Paradis, contenant 1 quarterée, 1 quarton — de Vignes-Puylaroque. — Est. 520 l. Adj. 1.320 l. à Ressès, de Montdoumerc. Enchérisseurs : Clavel, Rodolosse et l'adjudicataire.

Pièce de terre formant le premier lot de la pièce grande de Bordelis, contenant environ 1 quarterée, 2 quartons — de Vignes-Puylaroque. — Est. 600 l. Adj. 1.360 l. à Fabre Joseph, de Montdoumerc. Enchérisseurs : Ressès, Cornède et l'adjudicataire.

Pré appelé Barrou, contenant environ 3 quartons — de Vignes-Puylaroque. — Est. 500 l. Adj. 1.900 l. à Sabrie Pierre, de Montdoumerc. Enchérisseurs : Moysset, Roume et l'adjudicataire.

1er lot de la pièce de terre dite La Condamine, contenant environ 2 quarterées — de Vignes-Puylaroque. — Est. 750 l. Adj. 1.500 l. à Lavergne Joseph. Enchérisseurs : Girma, Roches et l'adjudicataire.

Un second lot de la pièce de terre de la Condamine, à prendre à la suite du 1er lot, contenant environ 1 quarterée, 1 quarton — de Vignes-Puylaroque. — Est. 600 l. Adj. 1.600 l. à Périé Bernard, de Belfort. Enchérisseurs : Clavel, Roume et l'adjudicataire.

3e lot de la pièce ci-dessus, à prendre à la suite du second lot, contenant environ 1 quarterée, 1 quarton — de Vignes-Puylaroque. — Est. 650 l. Adj. 1.710 l. à Périé Bernard, de Belfort. Enchérisseurs : Roume, Lavergne et l'adjudicataire.

4e lot de la pièce ci-dessus, à prendre à la suite du 3e lot, contenant environ 1 quarterée, 1 quarton — de Vignes-Puylaroque. — Est. 900 l. Adj. 2.010 l. à Clavel Antoine, de Montdoumerc. Enchérisseurs : Moisset et l'adjudicataire.

Pièce de terre appelée le Pont-Deuray, contenant environ 1 quarterée, 1 quarton — de Vignes-Puylaroque. — Est. 250 l. Adj. 1.040 l. à Dellard Antoine, de Montdoumerc.

Pièce de terre appelée Sous-Bordelis, contenant environ 3 boisseaux — de Vignes-Puylaroque. — Est. 300 l. Adj. 510 l. à Roume Pierre, de Montdoumerc. Enchérisseurs : Caors et l'adjudicataire.

Maison, pigeonnier, grange, écurie, terre, couderc et une grande pièce de terre appelée Au Redol, contenant environ 8 quarterées — de Vignes-Puylaroque. — Est. 4.500 l. Adj. 8.020 l. à Sabrié Jean-Pierre, de Montdoumerc. Enchérisseurs : Lavergne, Coulon et l'adjudicataire.

Maison appelée ci-devant château, jardin, four, fourniol et grenier, au lieu appelé Chapelle — de Vignes-Puylaroque. — Est. le tout, 1.500 l. Adj. 3.320 l. à Cornède. Enchérisseurs : Chaubard, Quercy, Ressès et l'adjudicataire.

29 pluviôse et 15 ventôse, an II
(17 février et 5 mars 1794)

3 quarterées, 2 quartons de terre — de Vignes-Puylaroque. — Est. 200 l. Adj. 370 l. à Colon, de Montdoumerc.

Petit pré, au terroir de la Rosière, contenant 2 boisseaux — de Vignes-Puylaroque. — Est. 100 l. Adj. 280 l. à Rescoussels, de Montdoumerc.

Autre petit pré au dit tènement de la Rosière contenant 3 boisselats — de Vignes-Puylaroque. — Est. 150 l. Adj. 380 l. à Riols, de Montdoumerc.

Pièce de terre et pré appelés Al-Cambou, contenant 1 quarterée, 3 quartons — de Vignes-Puylaroque. — Est. 900 l. Adj. 2.910 l. à Richard, de Montdoumerc.

Pièce de terre appelée au fond de la Barthe-Daillet, contenant 2 quarterées, 1 quarton — de Vignes-Puylaroque. — Est. 600 l. Adj. 1.690 l. à Sembel.

Bois, pré et grèze, le tout joignant, contenant 3 quarterées, 1 quarton — de Vignes-Puylaroque. — Est. 830 l. Adj. 3.100 l. à Ressès, de Puylaroque.

23 prairial, an III et 4 vendémiaire, an IV
(11 juin et 26 septembre 1795)

Enclos du pigeonnier et pech — de la cure de Montdoumerc. — Contribution foncière 4 l., 17 s., 5 d. Est. 1.826 l., 11 s., 3 d. Adj. 50.000 l. à Caors, officier de santé et chirurgien, de Montdoumerc. Enchérisseurs : Girma, Roche et l'adjudicataire.

Une vieille chambre avec ses appartenances — de la cure de Montdoumerc. — Contribution foncière, 2 l., 5 s., 3 d. Est. 848 l. 8 s., 9 d. Adj. 10.010 l. à Quercy, de Montdoumerc. Enchérisseurs : Girma, Roche, Combarieu et l'adjudicataire.

8 prairial, an IV (27 mai 1796)

Maison presbytérale, basse-cour, petit four avec ses dépendances et appartenances — de l'ancienne cure de Montdoumerc. — Contribution foncière, 3 fr. Est. en revenu net, 120 fr., en capital, 2.160 fr. Adj. 2.160 fr. à Quercy, commissaire du directoire exécutif près l'administration municipale du canton de Lalbenque.

14 fructidor, an IV (31 août 1796)

Maison presbytérale et petit lopin de terre, en friche, contigu ; le tout sis à Saint-Jean-des-Arades, commune de Montdoumerc, — de la cure de Saint-Jean-des-Arades. — Est. en revenu net, 9 fr. 59, en capital, 199 fr., 18 sols. Adj. 199 fr. à Fourès Antoine, de Belfort.

2 et 8 messidor, an VI (20 et 26 juin 1798)

Biens de l'émigré Leblanc.
Voir, précédemment, le passage concernant Belfort. (Ventes de l'an VI et de l'an VII).

Nadillac

4 messidor, an IV (22 juin 1796)

Maison presbytérale et jardin, de contenance d'environ 1/4 de boisseau — de la cure de Nadillac. — Est. en revenu net, 36 fr., en capital, 660 fr. Adj. 660 fr. à Couderc Jean, de Nadillac.

Niaudon

10 avril et 3 mai 1791

Vigne à las landes, municipalité de Niaudon, paroisse de Prayssac, — de la cure de ce lieu. — Est. 120 l. Adj. 210 l. à Pergot, de Prayssac. Enchérisseurs : Mercié fils aîné, Blachié et l'adjudicataire.

Nuzéjouls

13 et 29 mars 1791

Pré, dans la rivière de Pech-de-Festo — de l'Evêché de Cahors. — Est. 3.200 l. Adj. 5.625 l. à Valet, jeune, de Calamane. Enchérisseurs : Calmon, Sahut, Combarieu et l'adjudicataire.

Pré, 3 châtaignals et le sol de la dîme — de la cure de Nuzéjouls. — Est. 1.332 l. Adj. 2.725 l. à Calmon Jean, de Nuzéjouls.

Orniac

8 messidor, an IV (26 juin 1796)

Maison presbytérale, grange et pièce de terre — de la cure d'Orniac. — Est. en revenu net, 90 fr., en capital. 1.740 fr. Adj. 1.740 fr. à Valéry Jean-Baptiste, Bouscary Jean, Maury François et Richard Pierre.

Parnac

8 et 24 mai 1791

Terre à Solomières — de la cure de Parnac.— Est. 6.400 l. Adj. 6.825 l. à Fabre, faisant pour Delfau Joseph, aîné ; Martin, Alibert et Blanié Jean.

Terre al Claux — de la cure de Parnac. — Est. 2.450 l. Adj. 4.025 l. à Fabre, faisant pour Guilhou, aîné, négociant de Parnac. Enchérisseurs : Fabre, Miquel, Vincens et l'adjudicataire.

Terre padouin et sol joignant la maison presbytérale — de la cure de Parnac. — Est. 2.100 l. Adj. 3.000 l. à Caminade (1), de Parnac. Enchérisseurs : Fabre et l'adjudicataire.

2 et 6 floréal, an VII (21 et 25 avril 1799)

Maison, chai, établi, pigeonnier, cour et jardin, contenant 3.560 mèt. car. — bien d'ancienne origine. — Est. 540 fr. Adj. 2.175 fr. à Martin Alibert, faisant tant pour lui que pour le citoyen Blanié Jean, de Parnac. Enchérisseurs : Galtié, Alras, Vidie, Lestieu et les adjudicataires.

Pasturat

13 thermidor, an IV (31 juillet 1796)

Maison presbytérale et petite terrasse joignant, contenant en tout 48 toises — de la cure de Pasturat. — Est. en revenu net, 44 fr. 44 c. en capital, 800 fr. Adj. 800 fr. à Conte Nicolas, juge au tribunal civil de Cahors.

Pechpeyroux

1 et 18 mai 1791

2 pièces de terre — de la cure de Pechpeyroux. — Est. 1.560 l. Adj. 2.100 l. à demoiselle Mostolac, marchande à Cahors (2). Enchérisseurs : Baffalie, Jordanet et l'adjudicataire.

26 prairial et 8 fructidor, an III (14 juin et 25 août 1795)

2 pièces de terre — de la cure de Pechpeyroux. — Contribution foncière, 4 l., 10 s., 11 d. Est. 1.704 l., 17 s. Adj. 16.020 l. à Combarieu, apothicaire à Cahors. Enchérisseurs : Correch, notaire à Lascabanes, Moles, Lantuéjouls et l'adjudicataire.

---

(1) Caminade, adjudicataire, devait céder les 3/5 de ce lot aux citoyens Henras, Jean ; Pons, Jean ; Aussel, Jean ; Jouglet, François, cadet, tonnelier ; Brunet, Pierre et Martin Brunet, Peyrissac.

(2) L'adjudicataire a signé : Valette Mostolac. Au moment de la vente, il fut stipulé que l'adjudicataire devait fournir « un complément de jardin pour le curé du lieu ».

Pern

1, 17 et 31 mai 1791

Possessions consistant en rentes, terres labourables, bâtiments, bois et vignes — de la cure de Pern. — On ne comprenait, dans la vente, que la moitié des rentes, ces rentes étant indivises entre le curé de Pern et le collège royal de Cahors. Est. 7.662 l. Adj. 9.000 l. à Pélissié, curé de Pern. Enchérisseurs : Miquel et l'adjudicataire.

Le 17 mai, aucun enchérisseur ne se présenta, les habitants de Pern et des environs étant restés chez eux à cause des troubles survenus dans cette région et notamment à Castelnau. Pélissié, après avoir versé 2.416 fr. 68, cessa les paiements, aussi le bien fut-il de nouveau vendu le 6 fructidor, an III ; mais à cette date il ne fut plus question de la vente des rentes.

17 floréal, an II (6 mai 1794)

Domaine du ferré, consistant en maison pour le maître, chai, four, étable à cochons, maison pour le bordier, avec chai, pigeonnier, garde-pile, granges, étables pour les bestiaux, terres labourables, prés, bois, friches et vignes, contenant 150 quarterées, 1 quartonat, 2 boisseaux (mesure de Castelnau) — du couvent du Bon Pasteur de Cahors. — Est. 25.000 l. Adj. 46.000 l. à Joly Louis, 3e né. Enchérisseurs : Soulié, Valmary et l'adjudicataire.

16 floréal et 1 prairial, an II (5 et 20 mai 1794)

Pièce de terre labourable et pré contenant 2 quarterées — de Pelagrue, émigré. Est. 1.200 l. Adj. 1.210 l. à Combarieu Etienne, de Granéjouls. L'adjudicataire fut seul enchérisseur.

Autres pièce de terre et pré, à côté du lot précédent, contenant 2 quarterées — de Pelagrue, émigré. — Est. 1.000 l. Adj. 1.030 l. à Labertie Jean. L'adjudicataire fut seul enchérisseur.

Autres pièce de terre et pré, à côté du lot précédent, contenant 1 quarterée — de Pelagrue, émigré. — Est. 500 l. Adj. 570 l. à Labertie Jean. Enchérisseurs : Bonnet et l'adjudicataire.

Autres pièce de terre et pré, à côté du lot précédent, contenant 2 quarterées — de Pelagrue, émigré. — Est. 1.000 l. Adj. 1.100 l. à Saintour. Enchérisseurs : Delmon et l'adjudicataire.

Autres pièce de terre et pré, à côté du lot précédent, contenant 2 quarterées — de Pelagrue, émigré. — Est. 1.000 l. Adj. 1.080 l. à Bonnet Raymond. Enchérisseurs : Soulié et l'adjudicataire.

Autres pièces de terre et pré, à côté du lot précédent, contenant 1 quarterée — de Pelagrue, émigré. — Est.

500 l. Adj. 550 l. à Delmon. L'adjudicataire fut seul enchérisseur.

Autres pièce de terre et pré, à côté du lot précédent, contenant 3 quarterées — de Pelagrue, émigré. — Est. 1.500 l. Adj. 1.720 l. à Combarieu Pierre, de Pern. Enchérisseurs : Ausset et l'adjudicataire.

Autres pièce de terre et pré, à côté du lot précédent, contenant 1 quarterée — de Pelagrue, émigré. — Est. 500 l. Adj. 600 l. à Combarieu Pierre, de Pern. Enchérisseurs : Bonnet et l'adjudicataire.

Autres pièce de terre et pré, à côté du lot précédent, contenant 2 quarterées — de Pelagrue, émigré. — Est. 1.000 l. Adj. 1.600 l. à Combarieu Pierre, de Pern. Enchérisseurs : Bonnet et l'adjudicataire.

Autres pièces de terre et pré, à côté du lot précédent, contenant 3 quarterées — de Pelagrue, émigré. — Est. 1.800 l. Adj. 2.720 l. à Combarieu Pierre, de Pern. Enchérisseurs : Bouchet, Ausset et l'adjudicataire.

Autres pièces de terre et pré, avec une partie de la garenne (les arbres non compris) à côté du lot précédent, contenant 3 quarterées — de Pelagrue, émigré. — Est. 1.600 l. Adj. 1.780 l. à Bonnet Raymond. Enchérisseurs : Delard et l'adjudicataire.

Autres pièce de terre et pré avec une partie du terrain de la garenne (les arbres non compris), à côté du lot précédent, contenant 2 quarterées — de Pélagrue, émigré. — Est. 1.200 l. Adj. 1.610 l. à Lafourcade. Enchérisseurs : Barthèlemy et l'adjudicataire.

Autres pièces de terre et pré, avec une partie du terrain de la garenne (les arbres non compris), à côté du lot précédent, contenant 3 quarterées — de Pelagrue, émigré. — Est. 1.800 l. Adj. 2.050 l. à Soulié Etienne. (Conquet Antoine, de Granéjouls, subrogé par acte devant Rueyres). Enchérisseurs : Cupens, Bouchet et l'adjudicataire.

Autres pièce de terre et pré, avec une partie du terrain de la garenne (les arbres non compris), à côté du lot précédent, contenant 2 quarterées — de Pelagrue, émigré. — Est. 1.200 l. Adj. 1.830 l. à Lafourcade. Enchérisseurs : Barthe et l'adjudicataire.

Pièce de terre labourable, avec un pré dans lequel se trouve un vivier et une partie de la garenne sans y comprendre les arbres, à côté du lot précédent, contenant 3 quarterées — de Pélagrue, émigré. — Est. 2.000 l. Adj. 2.030 l. à Barthèlemy Antoine. Enchérisseurs : Monziès et l'adjudicataire.

Pré, restant de la garenne (sans y comprendre les arbres) et pièce de terre, à côté du lot précédent, contenant 3 quarterées — de Pelagrue, émigré. — Est. 2.400 l. Adj. 3.620 l. à Labertie Jean et Ausset Raymond. Enchérisseurs : Pons et les adjudicataires.

Autre pré dans lequel est un pigeonnier, jardin potager, parterre, cour, emplacement du ci-devant château (non compris les matériaux d'icelui), grange, four, fournière et

autres bâtisses, contenant 3 quarterées, 2 quartons — de Pelagrue, émigré. — Est. 4.000 l. Adj. 7.400 l. à Fonsagrives, de Cahors. Enchérisseurs : Reste, Espéret et l'adjudicataire.

Matériaux du ci-devant château — de Pelagrue, émigré. — Est. 1.500 l. Adj. 1.700 l. à Restes Bernard, de Pern, qui, d'après l'état des paiements (Q. 390), fit cession à Fonsagrives. Enchérisseurs : Monziès et l'adjudicataire.

Bois de la garenne (non compris le terrain) lequel bois sera coupé à pied, les souches restant au terrain de la garenne compris dans les lots précédents — de Pélagrue, émigré. — Est. 4.500 l. Adj. 6.150 l. à Pechberty Jean, 1er né, à Cahors. Enchérisseurs : Bonnet, Lafourcade et l'adjudicataire.

Pièce de terre, sol et garde-pile joignant, au terroir appelé del Gramat, contenant 9 quarterées, 1 quarton, 3 boisseaux — de Pelagrue, émigré. — Est. 3.600 l. Adj. 4.170 l. à Fonsagrives, sur l'état des paiements (Q. 390), c'est Perrette Lagarde, épouse Fonsagrives, de Cahors, qui figure. Enchérisseurs : Bouchet, Cosse et l'adjudicataire.

Pièce de terre, vigne et friche, le tout joignant, au terroir de la vignasse, contenant 14 quarterées, 2 quartons — de Pélagrue, émigré. — Est. 2.600 l. Adj. 2.650 l. à Barthèlemy Antoine. L'adjudicataire fut seul enchérisseur.

Pièce de terre labourable au terroir de las Gaimasses contenant 4 quarterées — de Pelagrue, émigré. — Est. 600 l. Adj. 1.920 l. à Barthèlemy Pierre. Enchérisseurs : Barthèlemy Antoine, Reste et l'adjudicataire.

Métairie, dite la métairie grande, située partie dans la commune de Pern et partie dans celle de Granéjouls, consistant en logement pour le bordier, granges, étables, four, fournière, pâtus, jardin, pré et terre le tout joignant, contenant 103 quarterées, 1 quarton — de Pélagrue, émigré. — Est. 12.000 l. Adj. 18.030 l. à Gontié Paul. Enchérisseurs : Barthèlemy Antoine, Bonnet et l'adjudicataire.

Métairie d'Audubran, composée de 3 paires de labourage, consistant en maison pour le bordier, grange, gardepile, étables à cochons et à troupeaux, four, fournière, pâtus, jardin, terres labourables, prés, vignes, bois et friche, le tout joignant, contenant 128 quarterées, 1 quartonat — de Pélagrue, émigré. — Est. 30.000 l. Adj. 32.010 l. à Lafourcade. Enchérisseurs : Pons, Espéret et l'adjudicataire.

25 prairial et 6 fructidor, an III (13 juin et 23 août 1795)

4 pièces de terre ou pré, grange, écurie et chambres (non compris le presbytère) — de la cure de Pern. — Contribution foncière, 7 l., 11s., 8 d. Est 2.843 l., 15 s. Adj. 55.000 l. à Ségurel, fils, voiturier à Cahors. Enchérisseurs : Laymet, Brives, Espéret et l'adjudicataire.

21 prairial, an III et 4 vendémiaire, an IV
(9 juin et 26 septembre 1795)

Domaine sis à Pern sur la Barguelonne, comprenant moulin et écurie — de Lamothe-Castanède, émigré. — Contribution foncière 33 l., 6 d. Est. 12.384 l., 7 s., 6 d. Adj. 262.080 l. à Bonal Barthèlemy, de Flaugnac. Enchérisseurs : Arpigne, Mourgues et l'adjudicataire.

Faute de paiement, Bonal encourut la déchéance et ce lot fut revendu le 17 prairial, an IV. Voir ci-après.

8 brumaire, an IV (30 octobre 1795)

Domaine appelé Saint-Barthèlemy — de Larroque-Bouillac, émigré — soumissionné pour 28.414 l., 1 s., 3 d. Adj. 152.200 l. à Lagarde, capitaine des canonniers, faisant pour le sieur Jean Unal, de Fontanes.

17 prairial, an IV (5 juin 1796)

Moitié de moulin avec écurie contiguë et pré attenant, d'une contenance de 3 quarterées, mesure de Castelnau, le tout situé au lieu de Ferré au bord du ruisseau de la Barguelonne. Les dits biens — de Lamothe-Castanède, émigré, — affermés au citoyen Souilhé par bail devant le directoire du district de Cahors, pour le prix de 300 l. Contribution pour 1793, 42 l., 5 s., 5 d. Est. en revenu net, 110 fr. en capital, 2.478 fr. Cette estimation n'étant pas aussi forte qu'elle devrait l'être en raison des contributions qui s'élèvent à 42 l., 5 s., 5 d. (dont 1/3 pour le moulin et 2/3 pour le pré), le montant doit être porté à 3.495 fr. Adj. 3.495 fr. 50 à Guyot Baptiste, de Montauban.

27 messidor, an IV (15 juillet 1796)

1/4 d'un domaine, appelé Granval, dépendant de la succession de Lautrec, et consistant en maison, grange, vigne, taillis, terre, pré et friche — de Beaumont Touchebœuf, émigré. — Est. (pour le dit quart), en revenu net, 139 fr. 41 ; en capital 3.227 fr. 08. Adj. 3.227 fr. 08 à Labroue Jacques, fils.

Pescadoires (1)

6 et 22 mars 1791

Enclos et pré — de la cure de Pescadoires. — Est. 3.200 l. Adj. 7.100 l. à une société comprenant 18 membres et représentée par Delmas, Bataille Jean et Dulac François. Enchérisseurs : Brives, Grenard et la société adjudicataire.

(1) Nous avons fait figurer précédemment au passage concernant Lagardelle, la vente du domaine de la Campmasse et de divers biens sis sur le territoire de Lagardelle et Pescadoires.

1er et 17 mai 1791

Petit pâtus — de la cure de Pescadoires. — Est. 10 l. Le 17 mai, jour fixé pour l'adjudication définitive.

1ers et 18 mai 1791

Terre à Prat-Long — de la cure de Pescadoires. — Est. 300 l. Adj. 760 l. à Miquel-Rigal, de Lagardelle. — Enchérisseurs : David et l'adjudicataire.

26 prairial, an IV (14 juin 1796)

Maison, autre bâtiment, basse-cour et jardin, contenant environ 3 quartonats, 2 boisselats — de la cure de Pescadoires. — Est. en revenu net, 180 fr., en capital, 3.520 fr. Adj. 3.520 fr. à Dulac Jean-Baptiste.

Pomarède

3 mai 1791

Domaine, avec ses appartenances — des religieuses de Lundieu, à Figeac (ordre de Cluny) (1). — Est. 11.970 l. Adj. 18.200 l. à Pélissié, homme de loi. Enchérisseurs : Delsol, une société dont les membres ne sont pas désignés et l'adjudicataire.

13 nivôse, an II (2 janvier 1794)

Voir précédemment aux pages concernant les Junies, la vente de la métairie de las Pailloles, ayant appartenu à Sylvestre Bonnifon, émigré. D'après l'affiche, les procès-verbaux de vente et états de paiements (Q. 203, 388 et 422), cette métairie comprenait des biens situés près de la limite et sur le territoire des communes de Goujounac, les Junies et Pomarède.

26 prairial et 16 fructidor, an III
(14 juin et 2 septembre 1795)

Lopin de terre — du gleyage de Pomarède. — Contribution foncière, 15 s., 7 d. Est. 292 l., 10 d. Adj. 2.010 l. à Fouilloux, de Cahors. Enchérisseurs : Cornède et l'adjudicataire

---

(1) D'après diverses liasses des archives du Lot (H. 48, 49 et 60), il y avait à Pomarède un couvent de religieuses de l'ordre de saint Benoît. Vers 1759, ce couvent fut rattaché au monastère des religieuses de Lundieu, à Figeac. Ce domaine comprenait : un enclos (2 quarterées) ; 1 pré (2 quarterées) ; une terre (1 quarterée), à Pomarède même ; des pièces de terre sises à las Plasoles (1 quarterée) à trotte-ligotte ; (2 quarterées) à la combe de Cazals ; (8 quartonats) à Marmié ; des châtaignals à la Bousque (6 quarterées) ; à trotte-ligotte (1 quarterée) ; à Mégères (2 quartonats) ; deux bois taillis à la Rossignole (10 quarterées) ; à Pech-ponxut (1 quarterée). Enfin un autre bois appelé la garenne, contenant 7 quarterées.

26 prairial, an IV (14 juin 1796)

Maison, tour, cour, jardin et petites chambres, contenant environ 2 quartonats — de la cure de Pomarède. — Est. en revenu net, 92 fr., en capital, 1.801 fr. 60. Adj. 1.801 fr. 60 à Ségol Antoine, de Pomarède.

Pontcirq

29 vendémiaire et 15 brumaire, an III
(20 octobre et 5 novembre 1794)

Maison comprenant 5 pièces en haut, greniers, chai, caves, pigeonnier, grange, sol, jardins et terre, le tout attenant et contenant 18 quartes, 3 quartons, 1 boisseau. Plus doivent dépendre du dit domaine toutes les vignes appelées longues, contenant 10 quartes, 3 quartons, 1 boisseau ; ensemble une grande partie de bois appelé Lasbarthes, contenant 8 quartes, 1 quarton, 3 boisseaux, 8 onces. Le tout faisant 38 quartes, 1 boisseau, 8 onces — d'Armand-Augustin Toucheboeuf-Junies, émigré. — Est. 12.000 l. Adj. 30.020 l. à Devès, de Pontcirq. Enchérisseurs : Bladinières et l'adjudicataire.

2 quartonats de bois à prendre de la plus grande contenance de celui situé à Lasbarthes et au fond — d'Armand-Augustin Toucheboeuf-Junies, émigré. — Est. 120 l. Adj. 170 l. à Devès, de Pontcirq. Enchérisseurs : Girard et l'adjudicataire.

Autres 2 quartonats à la suite et dans le même sens que les précédents — d'Armand-Augustin Toucheboeuf-Junies, émigré. — Est. 120 l. Adj. 170 l. à Devès, de Pontcirq. L'adjudicataire fut seul enchérisseur.

Autres 2 quartonats pris dans le même sens — d'Armand-Augustin Toucheboeuf-Junies, émigré. — Est. 120 l. Adj. 170 l. à Devès, de Pontcirq. L'adjudicataire fut seul enchérisseur.

Restant du dit bois avec friche, contenant 3 quartonats, 2 boisselats — d'Armand-Augustin Toucheboeuf-Junies, émigré. — Est. 50 l. Adj. 60 l. à Devès, de Pontcirq. L'adjudicataire fut seul enchérisseur.

Vigne et friche situées à Labarthe, récurade, fermées de murailles, contenant 5 quartonats — d'Armand-Augustin Toucheboeuf-Junies, émigré. — Est. 50 l. Adj. 60 l. à Cabanes, de Pontcirq. L'adjudicataire fut seul enchérisseur.

Moitié du taillis de Lasbarthes, entre le chemin des Calvignats à Labastidette-Basse et les vignes de las Bouffios, contenant 2 quartons, 3 boisseaux, 10 onces — d'Armand-Augustin Toucheboeuf-Junies, émigré. — Est. 75 l. Adj. 160 l. à Devès, de Pontcirq. Enchérisseurs : Cabanes et l'adjudicataire.

Autre moitié du taillis qui est en triangle, dont la pointe est vers le levant, contenant 11 boisseaux, 10 onces — d'Armand-Augustin Toucheboeuf-Junies, émigré. — Est.

75 l. Adj. 160 l. à Devès, de Pontcirq. L'adjudicataire fut seul enchérisseur.

Vigne et friche fermées de murailles et appelées la vigne Dalbos, près des vignes-longues, contenant 11 quartonats, 3/4 boisseau — d'Armand-Augustin Toucheboeuf-Junies, émigré. — Est. 300 l. Adj. 430 l. à Girard Antoine, de Pontcirq. Enchérisseurs : Cabanes et l'adjudicataire.

1 quarterée de terre et bois joignant, à prendre attenant l'article précédent — d'Armand-Augustin Toucheboeuf-Junies, émigré. — Est. 280 l. Adj. 550 l. à Girard Antoine, de Pontcirq. Enchérisseurs : Lafage et l'adjudicataire.

Autre quarterée de terre et bois prise à la suite et dans le même sens — d'Armand-Augustin Toucheboeuf-Junies, émigré. — Est. 300 l. Adj. 910 l. à Burgalières, de Pontcirq. Enchérisseurs : Vayssières, Bladinières et l'adjudicataire.

Autre quarterée de terre et bois, prise dans le même sens — d'Armand-Augustin Toucheboeuf-Junies, émigré. — Est. 300 l. Adj. 950 l. à Bladinières, faisant pour Devès, de Pontcirq. Enchérisseurs : Burgalières et l'adjudicataire.

Autre quarterée de terre et bois, prise dans le même sens —d'Armand-Augustin Toucheboeuf-Junies, émigré. — Est. 300 l. Adj. 1.120 l. à Bladinières, faisant pour Devès, de Pontcirq. Enchérisseurs : Vayssières, Brugalières et l'adjudicataire.

Autre quarterée de terre n'y ayant presque pas de bois (*sic*), prise attenant quasi en carré — d'Armand-Augustin Toucheboeuf-Junies, émigré. — Est. 350 l. Adj. 1.290 l. à Pendaries, des Junies, faisant pour Devès. Enchérisseurs : Bladinières, Pezet et l'adjudicataire.

Autre quarterée, presque toute en bois, n'y ayant qu'un petit lambeau de terre labourable à prendre de Labouyssette-Haute — d'Armand-Augustin Toucheboeuf-Junies, émigré. — Est. 250 l. Adj. 1.010 l. à Devès. Enchérisseurs : Pradié et l'adjudicataire.

Restant de la terre et du bois appelés de Calvignats — d'Armand-Augustin Toucheboeuf-Junies, émigré. — Est. 200 l. Adj. 1.100 l. à Pradié, de Pontcirq. Enchérisseurs : Cantarel, Pendaries et l'adjudicataire.

Terre à Labouyssette-Basse, contenant 19 boisseaux 1/4 — d'Armand-Augustin Toucheboeuf-Junies, émigré. — Est. 150 l. Adj. 1.070 l. à Girard, de Pontcirq. Enchérisseurs : Blanié et l'adjudicataire.

6 quartonats en triangle, à la Place des Noyers — d'Armand-Augustin Toucheboeuf-Junies, émigré. — Est. 200 l. Adj. 1.050 l. à Blanié, de Pontcirq.

1 quarterée de terre à la suite du lot précédent — d'Armand-Augustin Toucheboeuf-Junies, émigré. — Est. 150 l. Adj. 680 l. à Lafage Jean, de Pontcirq. Enchérisseurs: Cantarel et l'adjudicataire.

1 quarterée de terre à la suite du lot précédent — d'Armand-Augustin Toucheboeuf-Junies, émigré. — Est. 150 l. Adj. 690 l. à Cantarel Jean, faisant pour Devès. Enchérisseurs : Lafage et l'adjudicataire.

Autre quarterée de terre prise à la suite et dans le même sens — d'Armand-Augustin Touchebœuf-Junies, émigré. — Est. 150 l. Adj. 700 l. à Cantarel, de Pontcirq. Enchérisseurs : Pendaries et l'adjudicataire.

21 brumaire et 8 frimaire, an III
(11 et 28 novembre 1794)

1 quarterée de terre, presque en pointe, où il y a un peu de bois-taillis — d'Armand-Augustin Touchebœuf-Junies, émigré. — Est. 100 l. Adj. 370 l. à Delrieu, de Pontcirq. Enchérisseurs : Cabanes et l'adjudicataire.

Autre quarterée de terrain attenant — d'Armand-Augustin Touchebœuf-Junies, émigré. — Est. 100 l. Adj. 380 l. à Delrieu, de Pontcirq. Enchérisseurs : Pradié et l'adjudicataire.

Autre quarterée de terre, où il y a un peu de bois sur le coin supérieur, à l'aspect du nord — d'Armand-Augustin Touchebœuf-Junies, émigré. — Est. 250 l. Adj. 460 l. à Bruniol Jean, de Pontcirq. Enchérisseurs : Bladinières et l'adjudicataire.

3 quartonats de terre et bois attenant l'article précédent et de même longueur — d'Armand-Augustin Touchebœuf-Junies, émigré. — Est. 250 l. Adj. 720 l. à Lafage Pierre, de Pontcirq. Enchérisseurs : Castanié et l'adjudicataire.

Autres 3 quartonats de terre et bois attenant et dans le même sens — d'Armand-Augustin Touchebœuf-Junies, émigré. — Est. 300 l. Adj. 950 l. à Lafage Pierre, de Pontcirq: Enchérisseurs : Castanié et l'adjudicataire.

Autres 3 quartonats de terre et bois attenant et dans le même sens — d'Armand-Augustin Touchebœuf-Junies, émigré. — Est. 300 l. Adj. 1.010 l. à Lafage Pierre, de Pontcirq. Enchérisseurs : Castanié et l'adjudicataire.

Autres 3 quartonats de terre et bois attenant, faisant le restant de la dite pièce — d'Armand-Augustin Touchebœuf-Junies, émigré. — Est. 300 l. Adj. 1.080 l. à Lafage Pierre, de Pontcirq. Enchérisseurs : Castanié et l'adjudicataire.

Terre et taillis, Al Camp dé la Tour, contenant 7 quartonats, 4 onces — d'Armand-Augustin Touchebœuf-Junies, émigré. — Est. 260 l. Adj. 1.660 l. à Castanié Jean. Enchérisseurs : Devès, Pujols et l'adjudicataire.

Plus la terre qui reste attenant et où il y a un peu de bois au fond, contenant 1 quarterée, 2 boisseaux — d'Armand-Augustin Touchebœuf-Junies, émigré. — Est. 300 l. Adj. 1.880 l. à Castanié Jean. Enchérisseurs : Pons et l'adjudicataire.

Vigne attenant faite [travaillée] par Jean Bruniol, contenant 1 quarte, 10 onces — d'Armand-Augustin Touchebœuf-Junies, émigré. — Est. 300 l. Adj. 1.010 l. à Pons Antoine, des Junies. Enchérisseurs : Maury et l'adjudicataire.

Plus autre vigne attenant, faite par Jean Andral, contenant 1 quarte, 1 boisseau — d'Armand-Augustin Touche-

bœuf-Junies, émigré. — Est. 300 l. Adj. 1.110 l. à Coymès Jean, de Pontcirq. Enchérisseurs : Bladinières, Pujols et l'adjudicataire.

Moitié de la vigne vieille (que fait Jean Bruniol), appelée Longogne, à prendre par le bout et attenant l'article précédent, contenant 3 quartonats, 3 onces — d'Armand-Augustin Touchebœuf-Junies, émigré. — Est. 225 l. Adj. 920 l. à Coymès Janot, de Pontcirq. Enchérisseurs : Bladinières et l'adjudicataire.

Autre moitié de la dite vigne qui confrontera avec demi-boisselat (de vigne) restant et nécessaire pour l'alignement des 2 articles ci-après, contenant 3 quartonats, 3 onces — d'Armand-Augustin Touchebœuf-Junies, émigré. — Est. 180 l. Adj. 500 l. à Salinié François, de Pontcirq. L'adjudicataire fut seul enchérisseur.

2 quarterées de terre, vigne et friche à prendre attenant et du côté du chemin de celle appelée Vigne-Vieille — d'Armand-Augustin Touchebœuf-Junies, émigré. — Est. 500 l. Adj. 2.060 l. à Pons, de Pontcirq. Enchérisseurs : Burgalières, Bladinières et l'adjudicataire.

Restant des dites terre, vigne et friche, contenant 6 quartonats, 2 boisseaux, 10 onces — d'Armand-Augustin Touchebœuf-Junies, émigré. — Est. 400 l. Adj. 1.560 l. à Calméjane qui fit cession à Pons Antoine. Enchérisseurs : Pujol, Pons et l'adjudicataire.

1 quarterée de terre, près la grange, appelée Al Camp de Catus — d'Armand-Augustin Touchebœuf-Junies, émigré. — Est. 400 l. Adj. 500 l. à Devès, de Pontcirq. L'adjudicataire fut seul enchérisseur.

Autre quarterée de terre prise à la suite et dans le même sens — d'Armand-Augustin Touchebœuf-Junies, émigré. — Est. 500 l. Adj. 1.860 l. à Devès cadet (1). Enchérisseurs : Fournié, Pons et l'adjudicataire.

Autre quarterée de terre prise à la suite et dans le même sens — d'Armand-Augustin Touchebœuf-Junies, émigré. — Est. 500 l. Adj. 1.800 l. à Devès, de Pontcirq. Enchérisseurs : Fournié et l'adjudicataire.

Restant de la dite terre, contenant 17 boisseaux — d'Armand-Augustin Touchebœuf-Junies, émigré. — Est. 400 l. Adj. 1.650 l. à Devès, de Pontcirq. Enchérisseurs : Fournié, Vialard et l'adjudicataire.

Vigne, que faisait anciennement Lagarde, contenant 18 boisselats et demi-quart — d'Armand-Augustin Touchebœuf-Junies, émigré. — Est. 300 l. Adj. 920 l. à Fournié, de Pontcirq. Enchérisseurs : Vialard et l'adjudicataire.

1 quarterée de terre et vigne prise dans le même sens, toujours en descendant — d'Armand-Augustin Touchebœuf-Junies, émigré. — Est. 550 l. Adj. 1.820 l. à Chabert An-

---

(1) C'est Bladinières qui avait, d'abord, été inscrit comme adjudicataire, mais ce nom fut barré et remplacé par celui de Devès.

toine, de Pontcirq. Enchérisseurs : Rosières, Pujols et l'adjudicataire.

1 quarterée de terre et vigne, prise dans le même sens, toujours en descendant — d'Armand-Augustin Touchebœuf-Junies, émigré. — Est. 500 l. Adj. 1920 l. à Jaubert Antoine, de Pontcirq. Enchérisseurs : Bladinières, Rosières et l'adjudicataire.

Autre quarterée de terre et vigne, à la suite — d'Armand-Augustin Touchebœuf-Junies, émigré. — Est. 450 l. Adj. 1.840 l. à Pujols de Pontcirq. Enchérisseurs : Bladinières, Vialard et l'adjudicataire.

18 boisselats, 4 onces qui font le restant de cet alignement — d'Armand-Augustin Touchebœuf-Junies, émigré. — Est. 400 l. Adj. 1.820 l. à Pujols, de Pontcirq. Enchérisseurs : Castanié, Vialard et l'adjudicataire.

1 quarterée de terre à prendre à côté des 4 derniers articles ci-dessus énoncés — d'Armand-Augustin Touchebœuf-Junies, émigré. — Est. 250 l. Adj. 1.600 l. à Pujols, de Pontcirq. Enchérisseurs : Rosières et l'adjudicataire.

Autre quarterée, prise à la suite et dans le même sens — d'Armand-Augustin Touchebœuf-Junies, émigré. — Est. 250 l. Adj. 1.410 l. à Rosières Benoît, de Pontcirq. Enchérisseurs : Fournié, Rosières et l'adjudicataire.

Autre quarterée de terre, prise à la suite et dans le même sens — d'Armand-Augustin Touchebœuf-Junies, émigré. — Est. 250 l. Adj. 1.300 l. à Rosières François, de Pontcirq. Enchérisseurs : Vialard et l'adjudicataire.

Autre quarterée de terre, prise à la suite et dans le même sens — d'Armand-Augustin Touchebœuf-Junies, émigré. — Est. 250 l. Adj. 1.330 l. à Rosières François, de Pontcirq. Enchérisseurs : Fournié et l'adjudicataire.

Autre quarterée de terre, prise à la suite et dans le même sens — d'Armand-Augustin Touchebœuf-Junies, émigré. — Est. 300 l. Adj. 1.450 l. à Burgalières Jean, de Pontcirq. Enchérisseurs : Burgalières Antoine, Rosières et l'adjudicataire.

Autre quarterée de terre, prise à la suite et dans le même sens — d'Armand-Augustin Touchebœuf-Junies, émigré. —Est. 300 l. Adj. 1.560 l. à Devès, cadet, de Pontcirq. Enchérisseurs : Burgalières et l'adjudicataire.

Restant de ladite division, en forme de triangle, contenant 15 boisseaux, 4 onces — d'Armand-Augustin Touchebœuf-Junies, émigré. — Est. 200 l. Adj. 1.000 l. à Devès, cadet, de Pontcirq. Enchérisseurs: Rosières et l'adjudicataire.

Vigne à las Bourios, faite par Bruniol Jean et ci-devant par Cazebon, contenant 7 quartonats, 3 boisseaux 1/4 — d'Armand-Augustin Touchebœuf-Junies, émigré. — Est. 200 l. Adj. 1.400 l. à Devès, cadet, de Pontcirq. Enchérisseurs : Guilhou et l'adjudicataire.

Partie d'autre vigne, au bout d'icelle et presque sur le même alignement, contenant 3 quartonats, 2 boisseaux — d'Armand-Augustin Touchebœuf-Junies, émigré. — Est.

120 l. Adj. 700 l. à Devès, cadet, de Pontcirq. L'adjudicataire fut seul enchérisseur.

Partie d'autre vigne, attenant, faite [travaillée] par Jean Bruniol, contenant 7 quartonats, 1 boisseau — d'Armand-Augustin Touchebœuf-Junies, émigré. — Est. 245 l. Adj. 1.610 l. à Devès, aîné, de Pontcirq. Enchérisseurs : Burgalières et l'adjudicataire.

Restant de ladite vigne, que ledit Bruniol faisait [travaillait], à côté de l'article précédent, contenant 6 quartonats d'Armand-Augustin Touchebœuf-Junies, émigré. — Est. 200 l. Adj. 1.260 l. à Devès, cadet, de Pontcirq. Enchérisseurs : Burgalières et l'adjudicataire.

Vigne faite [travaillée]) par Jauly, contenant 9 quartonats, 1 boisseau 3/4 — d'Armand-Augustin Touchebœuf-Junies, émigré. — Est. 230 l. Adj. 1.230 l. à Devès, de Pontcirq. — Enchérisseurs : Burgalières et l'adjudicataire.

Vigne faite [travaillée] par Rascouaille, contenant 2 quartons, 1 boisseau 3/4 — d'Armand-Augustin Touchebœuf-Junies, émigré. — Est. 250 l. Adj. 770 l. à Devès, de Pontcirq. Enchérisseurs : Burgalières et l'adjudicataire.

Vigne faite [travaillée] par Jean Lafage, à côté de l'article précédent, contenant 5 quartons, 8 onces — d'Armand-Augustin Touchebœuf-Junies, émigré. — Est. 200 l. Adj. 730 l. à Devès, de Pontcirq. Enchérisseurs : Burgalières et l'adjudicataire.

Autre vigne faite [travaillée] par Jean Andral, de Pontcirq, contenant 1 quarte, 4 onces — d'Armand-Augustin Touchebœuf, émigré. — Est. 150 l. Adj. 500 l. à Devès, de Pontcirq. Enchérisseurs : Burgalières et l'adjudicataire.

26 pluviôse et 12 ventôse, an III
(14 février et 2 mars 1795)

Maison, grange, sol et jardin, le tout joignant, la dite maison consistant en 3 chambres et 1 cabinet à rez-de-chaussée (et 2 autres chambres en haut), chai et écurie (une chambre restant, appartenant à la commune, contenant 4 boisselats — de Jacques Baudus, ci-devant curé du lieu. — Est. 2.000 l. Adj. 12.150 l. à Bel, 1er né, faisant pour Devès Marc. Enchérisseurs : Lalbenque, Sotoul, Raynal et l'adjudicataire.

4 et 8 thermidor, an VI
(22 et 26 juillet 1798)

Domaine comprenant : terre labourable et vignes de contenance de 7 quartes, 1 quarton, 2 onces ; grange, sol, pâtus, jardin, terre et pré contenant 6 quartes, 3 boisseaux, 1 once ; autre terre labourable, pré et vignes, 2 quartes, 3 quartons, 1 boisseau ; autre terre labourable, 3 boisseaux, 11 onces ; autre terre, friche, 3 quartons, 2 boisseaux, 8 onces ; un châtaignal, 2 quartes, 3 quartons, 1 boisseau, 11 onces, provenant du partage entre la République et la citoyenne Bausset, femme Leblanc, mère d'émi-

gré. Mise à prix : 5.706 fr. Adj. 380.000 fr. à Pierre Andral, fils, de Pontcirq. Enchérisseurs : Cornède, Borderies, Calméjane, Raynal, Maury, Boulzaguet et l'adjudicataire.

Andral encourut la déchéance et ce même domaine fut revendu les 1er et 7 nivôse, an VII (21 et 27 décembre 1798), comme il est indiqué ci-après, en faveur de Chapou qui fit cession à Maury.

Pré contenant 3 quartons, 5 onces (section C, n° 161, de Pontcirq), provenant du partage entre la République et la citoyenne Angèle Bausset, femme Leblanc, mère d'émigré. Est. 850 fr. Mise à prix : 637 fr. 50. Adj. 63.700 fr. à Garrissou Mathurin, de Goujounac. Enchérisseurs : Andral, Coste et l'adjudicataire.

Garrissou ne paya pas et les 12 et 17 nivôse, an VII (1er et 6 janvier 1799), ce pré fut revendu et adjugé pour 1.425 fr. à Castanié, de Pontcirq. Les enchérisseurs furent Reilhé, Garrissou, Maury et l'adjudicataire.

Castanié n'effectua pas les paiements règlementaires et ce pré fut vendu une troisième fois les 9 et 14 prairial, an VII (28 mai et 2 juin 1799). Cette troisième vente eut lieu dans les conditions suivantes : Mise à prix : 325 fr. (soit 8 fois le revenu évalué 40 fr. 63). Adj. 1.075 fr. à Mathurin Garrissou, de Goujounac. Enchérisseurs : Combarieu, Lestieu, Loygue et l'adjudicataire.

Cet acquéreur, Garrissou, était, sans doute, celui qui avait acheté lors de la première vente. Il ne paya pas, d'ailleurs, et fut déclaré déchu par arrêté préfectoral du 15 vendémiaire, an XII (arrêté imprimé, Q. 411).

D'après une note inscrite sur l'état des paiements (Q. 390), ce pré fut cédé à la Légion d'honneur puis à la Caisse d'amortissement.

1er et 7 nivôse, an VII
(21 et 27 décembre 1798)

Domaine composé de terre labourable et vignes, de contenance de 7 quartes, 1 quarton, 2 onces ; grange, sol, pâtus, jardin, terre et pré contenant 6 quartes, 3 boisseaux, 1 once ; autre terre labourable, 3 boisseaux, 11 onces ; autre terre et friche, 3 quartons, 2 boisseaux, 8 onces ; un châtaignal, 2 quartes, 3 quartons, 1 boisseau, 11 onces ; autre terre labourable, 5 quartes, 3 quartons, 14 onces ; autre terre labourable, 3 boisseaux ; un terre friche, 3 quartes, 3 quartons, 1 boisseau, 1 once ; autre terre labourable, 1 quarte, 6 onces ; autre terre labourable et bois, 1 quarte, 1 boisseau, 8 onces ; ensemble les cabaux et outils aratoires qui consistent en 1 charrette avec son essieu de bois ; 1 paire de bœufs et 1 vache ; 12 brebis, un mouton ; 2 attelages consistant en joug, liens de cuir, méjanes, chevilles, reilles et autres outils aratoires, etc., etc. Adj. 8.425 fr. à Chapou Jean, de Pontcirq. Enchérisseurs : Maury, Borderie, Pradié et l'adjudicataire.

D'après une note inscrite sur l'état des paiements

(Q. 390), Chapou fit cession à Maury. Ce domaine avait été déjà vendu, le 8 thermidor, an VI, à Andral, qui fut dépossédé faute de paiement.

Pradines

8 et 24 mai 1791

Vigne — de la cure de Pradines. — Est. 1.200 l. Adj. 1.725 l. à Simonis, aîné, de Flaynac près Pradines. Enchérisseurs : Martin, Lafontaine et l'adjudicataire.

4 décembre 1792

Métairie consistant en bâtiments, terres labourables, prés, bois, vignes et toutes appartenances quelconques (sans y comprendre les meubles, cuves et autres ustensiles) — de la Congrégation de la Mission ou des Lazaristes de Cahors. — Est. 30.000 l. Adj. 50.200 l. à Chanut, procureur fondé de la commune de Pradines. Enchérisseurs : Combarieu, Cagnac, Bessières et l'adjudicataire.

8 vendémiaire, 24 vendémiaire et 6 brumaire, an II
(29 septembre, 15 et 27 octobre 1793)

Maison, tour et terre joignant (partie en pente, partie en plaine), situées à Labéraudie, près de la rivière du Lot, contenant 5 quartonats, partie de la dite maison ayant appartenu à Baudus et le restant avec la tour et la terre joignant, ayant appartenu à Bonnifon, émigrés, le tout est. 3.000 l. Adj. 4.000 l. à Redon Jean, de Cahors. L'adjudicataire fut seul enchérisseur. Le 24 vendémiaire, le procurur syndic fit renvoyer l'adjudication au 6 brumaire, parce que le concours des enchérisseurs n'était point favorable à la vente ; personne n'avait offert d'enchères et le « remuement » (*sic*) occasionné par le départ de l'armée révolutionnaire, pour la Lozère, empêchait qu'un grand nombre d'enchérisseurs se présentât.

1 quartonat de terre à prendre d'une pièce de terre située sur la hauteur (*sic*) [terrain élevé] de Labéraudie, lequel quartonat sera pris du côté d'un petit sentier situé au nord de la dite pièce de terre — de Bonnifon, émigré. — Est. 600 l. Adj. 915 l. à Rigal Jean-Pierre, de Labéraudie. Enchérisseurs : Gensac, Barel et l'adjudicataire.

Autre quartonat de terre à prendre de la pièce de terre ci-dessus, à côté du dit quartonat, en suivant le même alignement — de Bonnifon, émigré. — Est. 600 l. Adj. 1.010 l. à Redon Jean. Enchérisseurs : Gensac et l'adjudicataire.

Un autre quartonat de terre à prendre à la suite du quartonat ci-dessus désigné en suivant le même alignement — de Bonnifon, émigré. — Est. 600 l. Adj. 1.015 l. à Redon Jean, de Cahors. Enchérisseurs : Labro, Gensac cadet et l'adjudicataire.

Autre quartonat de terre à prendre dans la même pièce à la suite du quartonat ci-dessus désigné, en suivant le même alignement — de Bonnifon, émigré. — Est. 600 l. Adj. 1.025 l. à Redon Jean, de Cahors. Enchérisseurs : Gensac, cadet, et l'adjudicataire.

Sur l'affiche n° 1 (Q. 196, Biens d'émigrés) sont encore mentionnés 7 quartonats de la même terre provenant de Bonnifon, émigré, et formant 7 lots différents dont 6 étaient estimés 600 fr. chacun et le 7° 300 fr. Ces 7 lots ne furent pas mis en vente parce qu'ils furent considérés comme biens personnels de Marie Darnis, épouse du dit Bonnifon, émigré.

Four situé à Labéraudie, ayant appartenu par indivis à Baudus et Bonnifon, émigrés, et l'emplacement d'une écurie ou grange ayant appartenu à Bonnifon, émigré — le tout est. 300 l. Adj. 515 l. à Richard. Enchérisseurs : Labro, Savi, Ressès et l'adjudicataire.

29 pluviôse et 15 ventôse, an II
(17 février et 5 mars 1794)

1 quarterée de terre — de Jean-Louis-Amable Baudus, ci-devant procureur général du département du Lot, émigré. — Est. 1.400 l. Adj. 2.300 l. à Rouquié (1).

Autre quarterée de terre, à la suite du lot précédent — de Jean-Louis-Amable Baudus, émigré. — Est. 1.400 l. Adj. 2.900 l. à Méric et Delteil.

3° quarterée de terre à la suite du lot précédent — de Jean-Louis-Amable Baudus, émigré. — Est. 1.400 l. Adj. 2.920 l. à Méric (Delteil, Antoine, subrogé).

Autre quarterée de terre à la suite du lot précédent — de Jean-Louis-Amable Baudus, émigré. — Est. 1.400 l. Adj. 3.000 l. à Rimat.

3 quartonats, 2 boisseaux et demi de terre à la suite du lot précédent — de Jean-Louis-Amable Baudus, émigré. — Est. 1.400 l. Adj. 3.100 l. à Coutrin.

Pré contenant environ 2 quartonats, 2 boisselats — de Jean-Louis-Amable Baudus, émigré, — Est. 1.200 l. Adj. 3.140 l. à Fabre.

1 quarterée de terre située dans la plaine — de Jean-Louis-Amable Baudus, émigré. — Est. 1.800 l. Adj. 4.680 l. à Savy Pierre.

Autre quarterée de terre près de la rivière du Lot — de Jean-Louis-Amable Baudus, émigré. — Est. 1.800 l. Adj. 4.700 l. à Lafage, sellier.

Autre quarterée de terre à la suite du lot précédent — de Jean-Louis-Amable Baudus, émigré. — Est. 1.800 l. Adj. 5.000 l. à Pendaries.

---

(1) Les procès-verbaux d'adjudication des 29 pluviôse et 15 ventôse, an II, manquent ; par suite, nous n'avons pu donner les noms des enchérisseurs. Les renseignements que nous reproduisons ont été fournis par l'affiche n° 13 (Biens d'émigrés, Q. 208) et par l'état des paiements (Q. 390).

Autre quarterée de terre à la suite du lot précédent — de Jean-Louis-Amable Baudus, émigré. — Est. 1.800 l. Adj. 4.160 l. à Pujols cadet qui fit cession à Catherine Roux, veuve d'Antoine Sabrié.

Autre quarterée de terre à la suite du lot précédent — de Jean-Louis-Amable Baudus, émigré. — Est. 1.800 l. Adj. 4.220 l. à Pendaries.

Autre quarterée de terre à la suite du lot précédent — de Jean-Louis-Amable Baudus, émigré. — Est. 1.800 l. Adj. 4.070 l. à Vignals Baptiste, de Labéraudie.

Autre quarterée de terre à la suite du lot précédent — de Jean-Louis-Amable Baudus, émigré. — Est. 1.600 l. Adj. 4.020 l. à Galliouste, de Cahors, qui fit cession au citoyen Rouquié.

Autre quarterée de terre à la suite du lot précédent — de Jean-Louis-Amable Baudus, émigré. — Est. 1.600 l. Adj. 4.310 l. à Gensac, aîné, qui fit cession à Rouquié.

Autre quarterée de terre à la suite du lot précédent — de Jean-Louis-Amable Baudus, émigré. — Est. 1.600 l. Adj. 4.220 l. à Gensac, aîné, qui fit cession à Rouquié, de Cahors.

7 boisselats de terre à la suite du lot précédent — de Jean-Louis-Amable Baudus, émigré. — Est. 600 l. Adj. 1.950 l. à Gensac, aîné, qui fit cession à Rouquié, de Cahors.

Maison, chai, petite cave, étables à cochons, écurie, chambre servant autrefois de chapelle, 4 quarterées de terre labourable de bonne qualité, 6 quartonats de pré, environ 5 quartonats de bois, jardin, vignes, le tout joignant et contenant en tout 11 quarterées près du chemin de Cahors à Labéraudie — de Jean-Louis-Amable Baudus, émigré. — Le tout est. 14.000 l. Adj. 26.010 l. à Filsac, de Cahors. — Ce lot figura sur l'affiche n° 39 (Q. 227) pour être de nouveau mis en vente. Mais, d'après le procès-verbal d'adjudication du 28 floréal, an III, cette vente fut ajournée *sine die;* elle n'eut pas lieu. En effet, une note inscrite sur l'état des paiements (Q. 390) fait connaître que Filsac ayant encouru la déchéance, les frères et sœurs de l'émigré Baudus furent mis en possession de ces biens.

Autre maison avec terre labourable joignant, à côté du chemin de Cahors à Labéraudie — de Jean-Louis-Amable Baudus, émigré. — Est. 350 l. Adj. 840 l. à Massabie Antoine, tonnelier à Labéraudie.

Vigne appelée de la Roussille contenant environ 2 quarterées, 1 quarton, 1 boisselat — de Jean-Louis-Amable Baudus, émigré. — Est. 1.800 l. Adj. 6.070 l. à Jouclet.

Autre vigne appelée la Grande Ronde contenant environ 1 quarterée, 1 quarton, 2 boisselats — de Jean-Louis-Amable Baudus, émigré. — Est. 1.000 l. Adj. 3.440 l. à Bordaries qui, par acte du 23 nivôse, an III, devant Rueyres, notaire, fit cession à Baudus [sans doute un frère de l'émigré].

Vigne appelée la Castagnal contenant environ 2 quarterées, 2 quartonats — de Jean-Louis-Amable Baudus, émigré. — Est. 2.000 l. Adj. 7.110 l. à Galliouste, de Cahors.

Vigne appelée la Campagnole contenant environ 2 quar-

terées, 2 quartons — de Jean-Louis-Amable Baudus, émigré. — Est. 800 l. Adj. 2.750 l. à Ségurel Clément.

Vigne appelée L'Hoste de Bat ou Cocade contenant environ 4 quarterées, 1 quarton — de Jean-Louis-Amable Baudus, émigré. — Est. 2.400 l. Adj. 10.140 l. à Caors, de Cahors.

17 floréal, an II
(6 mai 1794)

Maison — de l'Evêque de Cahors. — Est. 400 l. La vente de cet article fut ajournée.

Vieille tour, pigeonnier et claux, le tout joignant, contenant 1 boisselat et demi — de l'Evêque de Cahors. — Est. 120 l. Adj. 360 l. à Ouillé, de Pradines. Enchérisseurs : Mourgues et l'adjudicataire. Ouillé encourut la déchéance. D'ailleurs, cette vente fut annulée par un arrêté préfectoral du 28 prairial, an IX, déclarant que ces biens appartenaient au citoyen Martial Mongieu ; celui-ci les avait acquis du citoyen Carles, homme de loi, lequel les avait précédemment, par acte du 28 août 1773, achetés à M. de Cheylus, alors évêque de Cahors (Q. 388 et 411).

26 prairial et 8 fructidor, an III
(14 juin et 25 août 1795)

Vigne à Flaynac — de la cure de Pradines. — Est. 1.153 l., 18 s., 2 d. Adj. 21.510 l. à Costes, meunier, au Bousquet. Enchérisseurs : Lacoste, Brugel, Agar, Blanc et l'adjudicataire.

16 prairial, an IX
(4 juin 1796)

Jardin et vigne de la ci-devant cure de Pradines de la contenance de 6 boisselats 3/4 — de la cure de Pradines. — Contribution, pour 1793, 4 fr. Est., en revenu net, 17 fr. 44 ; en capital, 383 fr. 68. Adj. 383 fr. 68 à Lacoste Pierre, 2e né, habitant de Mercuès.

23 prairial, an IV
(11 juin 1796)

Petite maison (comprenant 2 pièces et 1 chai en-dessous) située au lieu de Flaynac — de la ci-devant cure de Flaynac. — Est., en revenu net, 25 fr. ; en capital, 450 fr. Adj. 450 fr. à Xavier Miquel, 1er né, de Cahors.

9 thermidor, an IV
(27 juillet 1796)

3/4 d'un domaine — d'Hélyot, 1er né, émigré. — Ce domaine dont la donation avait été faite au dit d'Hélyot par la citoyenne Dolive, sa mère, consiste en maison, grange, padouin, pâtus, bois, terres labourables et jardin formant ensemble 14 articles ; les dits 3/4 des biens contenant

44 quarterées, 3 quartons, 1/2 boisseau ; la citoyenne d'Hélyot, âgée de plus de 60 ans, conservant la jouissance des dits biens. Est. (pour les 3/4 du domaine), en revenu net, 1.650 fr. ; en capital, 36.450 fr. Adj. 36.450 fr. à Françoise Grenier, de Cahors, gouvernante de M. d'Hélyot. La citoyenne d'Hélyot devant conserver la jouissance des dits biens, la somme à payer par Françoise Grenier a été ramenée de 36.450 fr. à 27.337 fr. 50.

Prayssac

1 et 17 mai 1791

Terre à la Plantade — de la cure de Prayssac. — Est. 300 l. Adj. 1.125 l. à Jouffreau Antoine. Enchérisseurs : Dubruel, François Lalbenque, Pergot et l'adjudicataire.

10 mai et 7 juin 1791

Terre au terroir de Valadié — de la cure de Prayssac. — Est. 450 l. Adj. 1.305 l. à Pergot, de Prayssac.

Autre terre al Garrit brullat [chêne brûlé] — de la cure de Prayssac. — Est. 850 l.

Le 7 juin, la vente de cette terre fut ajournée, sans que le motif de cet ajournement soit indiqué. Cette terre est sans doute celle qui fut vendue le 13 décembre 1791. Voir ci-après.

13 décembre 1791

Terre al Garrit brullat [chêne brûlé] — de la cure de Prayssac. — Est. 300 l. Adj. 900 l. à Pergot, Lacombe et Macarie. (Pergot, seul, figure sur l'état des paiements). Enchérisseurs : Mercié et les adjudicataires.

Promilhanes

27 mars et 12 avril 1791

Terre à la Garenne — de la cure de Promilhanes. — Est. 1.560 l. Adj. 3.000 l. à Olié, de Promilhanes. Enchérisseurs: Morlhon de La Roussille, Pradines et l'adjudicataire.

Petite maison, sur la place de Promilhanes — de la cure de Promilhanes. — Est. 100 l. Adj. 205 l. à Olié, de Promilhanes. Enchérisseurs : Morlhon de Laroussille, Lafon, Vinel et l'adjudicataire.

Pré à Janas — de la cure de Promilhanes. — Est. 2.000 l. Adj. 3.000 l. à Vinel, de Limogne. Enchérisseurs : Morlhon de Laroussille, Lafon, Olié et l'adjudicataire.

Terre appelée le sol de la dîme — de la cure de Promilhanes. — Est. 100 l. L'adjudication de cet article commencée le 27 mars fut renvoyée au 12 avril et à cette dernière date elle fut encore ajournée *sine die*, parce que des difficultés dont la nature n'est pas indiquée étaient survenues.

Le 5 juin 1793, il fut décidé que ce terrain serait réservé pour le jardin du curé.

Terre au camp de l'église — de la cure de Promilhanes. — Est. 1.700 l. Adj. 3.225 l. à Vernhet, de Promilhanes. Enchérisseurs : Morlhon de Laroussille, Quercy et l'adjudicataire.

Terre à Lembouladou — de la cure de Promilhanes. — Est. 300 l. Adj. 600 l. à Olié, de Promilhanes. Enchérisseurs : Morlhon de Laroussille et l'adjudicataire.

Terre au claux d'Anciry — de la cure de Promilhanes. — Est. 60 l. Adj. 80 l. à Lafon, de Promilhanes. Enchérisseurs : Morlhon de Laroussille et l'adjudicataire.

Voir ci-après au passage concernant Vidaillac la vente du domaine de Patras sis sur les territoires de Promilhanes et Vidaillac (7 juin 1793).

17 messidor, an IV
(5 juillet 1796)

Maison presbytérale, chenevière et terre près la dite maison contenant environ 1/2 arpent — de la cure de Promilhanes. — Est., en revenu net, 45 fr. 50 ; en capital, 933 fr. Adj. 933 fr. à Calmette Pierre, de Varaire.

Puy-l'Evêque

6 et 22 mars 1791

Domaine du Cayrou (les rentes non comprises) — des Chanoines réguliers de Cahors. — Est. 62.700 l. Adj. 108.600 l. à Salives faisant pour Guillaume Rayet, négociant à Bordeaux. Enchérisseurs : Pélissier, Dulac, Jordanet, Garric, Rigal, Moysen et l'adjudicataire.

20 mars et 5 avril 1791

Pré à Combe-barthe — de la chapellenie de Grimard. — Est. 853 l. Adj. 1.800 l. à Mourgues, négociant à Puy-l'Evêque. Enchérisseurs: Laporte aîné, Bel, Ramond et l'adjudicataire.

10 avril et 3 mai 1791

Pré à Cazes (commune de Puy-l'Evêque) — de la cure de Duravel. — Est. 100 l. Adj. 1.400 l. à une société qui, à la même date, acheta aussi un enclos sis à Duravel. Voir, au passage concernant Duravel, les noms des membres composant cette société. Enchérisseurs : Rey des Bourdicous, Blachié, Mercié fils et la société adjudicataire.

10 mai et 7 juin 1791

Hospice des Capucins à Puy-l'Evêque. — Est. 2.400 l. Adj. 2.625 l. à Lugol, de Puy-l'Evêque. Enchérisseurs : Toussaint, Dulac aîné et l'adjudicataire. (Un jardin sis devant l'hospice n'était pas compris dans la vente).

Pré situé à Cazes, commune de Puy-l'Evêque — de la cure de Duravel. — Est. 100 l. Adj. 105 l. à Plagès Jean. Enchérisseurs : Toussaint et l'adjudicataire. La valeur estimative de ce pré était fixée à 637 fr. dans l'article 10 de l'affiche n° 17 (Biens de 1re origine; Q. 179; 1re publication), tandis que le procès-verbal d'adjudication (Q. 415) indique seulement la somme de 100 fr. pour cette estimation.

11 messidor, an IV
(29 juin 1796)

Maison presbytérale, grange, cour, jardin et terre contenant environ 1 quarton, 2 boisseaux, 6 onces, le tout sis au lieu de Courbenac, commune de Puy-l'Evêque — de la cure de Courbenac. — Est., en revenu net, 150 fr. ; en capital, 3.000 fr. Adj. 3.000 fr. à Demeaux Jean, jeune, habitant d'Issudel, commune de Puy-l'Evêque.

28 thermidor, an IV
(15 août 1796)

Maison presbytérale, loge adjacente et étable joignant, le tout sis à Cazes, commune de Puy-l'Evêque — de la cure de Cazes. — Est., en revenu net, 26 fr. 70 ; en capital, 500 fr. 60. Adj. 500 fr. 60 à Martin Jean, juge au tribunal de Cahors, procureur fondé de Louis Martin, habitant de Cazes.

Rassiels

Trespoux et Rassiels forment aujourd'hui une seule commune ; voir aussi Trespoux.

Pré à Rassiels — de la cure de Saint-Géry de Cahors. — Est. 4.620 l. Adj. 7.100 l. à Valette Armand, négociant à Douelle. — Enchérisseurs : Baudel, Mercié, Fabre, Besse, Garric et l'adjudicataire.

17 avril et 4 mai 1791

Pré au terroir de Curadou — de la cure de Rassiels. — Est. 1.200 l. Adj. 2.350 l. à une société comprenant : François Baudel ; Raymond Miquel, du Bournaguet ; Jean Terret, du Bournaguet ; Miquel-Capilier, du Bournaguet. Enchérisseurs : Alix et les adjudicataires.

5 fructidor, an IV
(22 août 1796)

Maison presbytérale avec jardin contigu et ses dépendances — de la cure de Rassiels. — Est., en revenu net, 83 fr. 32 ; en capital, 1.500 fr. Adj. 1.500 fr. à Marcenat, habitant de Cournou.

3 et 19 avril 1791

Pré au lieu dit rivière de St-Laurent — du prieuré de Saillac. — Est. 950 l. Adj. 3.025 l. à Fabre, de Cahors, faisant pour Claude Meaux et Courpet Jean, de Varaire. Enchérisseurs : Les adjudicataires.

5 juin 1793

Terre servant de sol ou sol-aire, pré as Cazals, petite chenevière — de la cure de Saillac. — Est. 340 l. Adj. 415 l. à Calmette Pierre, cultivateur à Varaire. Enchérisseurs : Toussaint et l'adjudicataire.

19 messidor, an IV (7 juillet 1796)

Maison presbytérale et grange — de la cure de Saillac. — Est. en revenu net, 75 fr., en capital, 1.430 fr. à Bach Baptiste, de Saillac.

Saint-Cernin

8 et 24 mai 1791

Grange, enclos et pré — de la cure de Saint-Cernin. — Est. 560 l. Adj. 1.275 l. à Bessières, faisant pour Guillaume Lacaze, de Saint-Cernin. Enchérisseurs : Capelle, Alayrac et l'adjudicataire.

15 et 27 frimaire, an III (5 et 17 décembre 1794)

Ci-devant château de Saint-Cernin à 2 étages, avec une belle cave voûtée au-dessous, et terre close contenant 7 boisseaux 3/4 — de Lagrange-Floirac, émigré. — Est. 1.400 l. Adj. 4.850 l. à Lacaze qui fit cession à Moussié. Enchérisseurs : Espéret et l'adjudicataire.

Ecurie contenant 3 onces — de Lagrange-Floirac, émigré. — Est. 100 l. Adj. 830 l. à Géraud Barthélemy de Saint-Cernin. Enchérisseurs : Delpech et l'adjudicataire.

Masures de 2 granges, pigeonnier et terre à pech de Bourg, contenant 33 quarterées, 3 quartons, 3 boisseaux — de Lagrange-Floirac, émigré. — Est. 11.700 l. Adj. 32.000 l. à Delpech Jean-Paul, de Saint-Cernin. Enchérisseurs : Monteils et l'adjudicataire.

Terre appelée Lagrave contenant 7 quarterées, 2 boisseaux — de Lagrange-Floirac, émigré. — Est. 2.600 l. Adj. 4.200 l. à Moussié Antoine. Enchérisseurs : Amadieu et l'adjudicataire.

Autre terre appelée Clos del sourbié ou del mech contenant 2 quarterées, 1 quarton, 2 boisseaux — de Lagrange-Floirac, émigré. — Est. 1.100 l. Adj. 2.530 l. à Jean-Pierre Amadieu, de Saint-Cernin. Enchérisseurs : Cassan et l'adjudicataire.

Autre terre au camp de Lacroux contenant 2 quarterées, 7 boisseaux — de Lagrange-Floirac, émigré. — Est. 1.000 l.

Adj. 2.640 l. à Jean-Pierre Langlès, de Saint-Cernin, qui fit cession à Carbonnel. Enchérisseurs : Lacaze et l'adjudicataire.

Pré appelé d'Arcade contenant 5 quartes, 2 quartons — de Lagrange-Floirac, émigré. — Est. 7.460 l. Adj. 28.050 l. à Delpech Jean. Enchérisseurs : Aymadieu et l'adjudicataire. — Delpech n'est pas inscrit sur l'état des paiements (Q. 390) où figurent, à sa place, les nommés Caminade, Dardennes, Balayé, Conquet, Bras et Pasciol solidaires.

Bois appelé de Lacapelle sis au tènement de Bragues contenant 16 quarterées, 1 quarton, 2 boisseaux — de Lagrange-Floirac, émigré. — Est. 2.530 l. Adj. 17.050 l. à Carbonel, Bertrand, de St-Cernin. Enchérisseurs : Garrigues et l'adjudicataire.

Pré et terre — de Lagrange-Floirac, émigré. — Est. 600 l. Adj. 2.600 l. à Alayrac, de Saint-Cernin. Enchérisseurs : Causse et l'adjudicataire.

Autre partie du dit pré, à la suite du lot précédent, contenant 6 boisseaux 3/4 — de Lagrange-Floirac, émigré. — Est. 600 l. Adj. 3.020 l. à Alayrac, de St-Cernin. Enchérisseurs : Caminade et l'adjudicataire.

Terre et partie de pré à côté des lots précédents — de Lagrange-Floirac, émigré. — Est. 450 l. Adj. 1.260 l. à Alayrac, de St-Cernin. Enchérisseurs : Caminade et l'adjudicataire.

Terre contenant 1 quarterée, 3 quartons, 3 boisseaux — de Lagrange-Floirac, émigré. — Est. 600 l. Adj. 1.220 l. à Cazals Pierre, de St-Cernin. Enchérisseurs : Lamoure et l'adjudicataire.

Autre partie de terre contenant 5 boisseaux 1/4 — de Lagrange-Floirac, émigré. — Est. 250 l. Adj. 1.670 l. à Lamoure, de St-Cernin. Enchérisseurs : Lacaze et l'adjudicataire.

Autre partie de terre contenant 3 boisseaux, 3 quarts — de Lagrange-Floirac, émigré. — Est. 200 l. Adj. 1.100 l. à Lamoure, de St-Cernin. Enchérisseurs : Calmette et l'adjudicataire.

Autre partie de terre contenant 5 boisseaux 1/4 et 1/8 — de Lagrange-Floirac, émigré. — Est. 250 l. Adj. 1.240 l. à Monteil Antoine, de St-Cernin. Enchérisseurs : Capelle et l'adjudicataire.

Autre partie de terre contenant 5 boisseaux 1/4 et 1/8 — de Lagrange-Floirac, émigré. — Est. 250 l. Adj. 1.130 l. à Mèges Antoine, de St-Cernin. Enchérisseurs : Destreil et l'adjudicataire.

Pré et terre contenant 5 boisseaux 1/4 et 1/8 — de Lagrange-Floirac, émigré. — Est. 400 l. Adj. 2.040 l. à Garrigues Bertrand. Enchérisseurs : Espéret, Lacaze et l'adjudicataire.

Pré et terre contenant 5 boisseaux 1/4 et 1/8 — de Lagrange-Floirac, émigré. — Est. 460 l. Adj. 2.310 l. à Sanctoire et Vayssières Pierre. Enchérisseurs : Lacaze et les adjudicataires.

Terre et pré contenant 5 boisseaux 1/4 et 1/8 — de

Lagrange-Floirac, émigré. — Est. 560 l. Adj. 2.400 l. à Destruel Pierre, de St-Cernin. Enchérisseurs : Lacaze, Ferrié et l'adjudicataire.

Pré et terre contenant 6 boisseaux 1 /4 et 1/8 — de Lagrange-Floirac, émigré. — Est. 560 l. Adj. 2.570 l. à Carbonel, Bertrand, de St-Cernin. Enchérisseurs : Lacaze et l'adjudicataire.

Pré et terre contenant 5 boisseaux 1/4 et 1/8 — de Lagrange-Floirac, émigré. — Est. 600 l. Adj. 2.830 l. à Capelle Philippe, de St-Cernin. Enchérisseurs : Cosse et l'adjudicataire.

Pré et terre contenant 5 boisseaux 3/4 et 1/8 — de Lagrange-Floirac, émigré. — Est. 120 l. Adj. 2.150 l. à Lacaze Guillaume, de St-Cernin. Enchérisseurs : Delpech et l'adjudicataire.

Pré et terre contenant 5 boisseaux, 8 onces — de Lagrange-Floirac, émigré. — Est. 620 l. Adj. 1.560 l. à Lacaze Guillaume, de St-Cernin. Enchérisseurs : Delpech, Cassan et l'adjudicataire.

Terre contenant 3 boisseaux 1/4 et 1/8 — de Lagrange-Floirac, émigré. — Est. 150 l. Adj. 530 l. à Raffi Jeanne, épouse de Jean Rousière. Enchérisseurs : Lacaze, Espéret et l'adjudicataire.

Autre partie de terre contenant 3 boisseaux 1/4, 1 once — de Lagrange-Floirac, émigré. — Est. 620 l. Adj. 640 l. à Espéret Antoine, de St-Cernin. L'adjudicataire fut seul enchérisseur.

Terre contenant 1 quarton — de Lagrange-Floirac, émigré. — Est. 200 l. Adj. 1.200 l. à Ferrié Pierre, de St-Cernin. Enchérisseurs : Lacaze et l'adjudicataire.

Autre terre contenant 1 quarton 1/4, 1/8 — de Lagrange-Floirac, émigré. — Est. 200 l. Adj. 1.220 l. à Rouquié Jean, Ferrié Benoît et Vayssières Jean. Enchérisseurs : Delpech, Lacaze et les adjudicataires.

Autre partie de terre contenant 1 quarton 1/2 et 1/8 de boisseau — de Lagrange-Floirac, émigré. — Est. 200 l. Adj. 1.210 l. à Lacaze, de St-Cernin, faisant pour Bessières Jean, Fournié Jean et Rouquié Jean. Enchérisseurs : Delpech, Galou et l'adjudicataire.

Aucun versement de fonds n'est inscrit sur le sommier des paiements (Q. 390) pour ce lot qui fut revendu, le 29 thermidor, an III, moyennant 1.240 l. à Cosse Antoine.

Autre partie de terre contenant 1 quarton, 1/2 boisseau 1/4 et 1/8 — de Lagrange-Floirac, émigré. — Est. 300 l. Adj. 1.240 l. à Blanc Pierre, oncle et Blanc Pierre, neveu, de St-Cernin. Enchérisseurs : Courdès et les adjudicataires.

Autre partie de terre contenant 1 quarton, 1/2 boisseau 1/4 et 1/8 — de Lagrange-Floirac, émigré. — Est. 300 l. Adj. 1.200 l. à Cazals Pierre et Barthélemy Géraud, qui firent cession à Vayssières Jean. Enchérisseurs : Benoit et les adjudicataires.

Terre et pré contenant 1 quarton, 1/2 boisseau, 1 once — de Lagrange-Floirac, émigré. — Est. 460 l. Adj. 2.130 l. à

Delpech Jean, de St-Cernin. Enchérisseurs : Marty, Lacaze et les adjudicataires.

Pré à la fontaine de Bournac, contenant 2 boisseaux 3/4 et 1/8 — de Lagrange-Floirac, émigré. — Est. 300 l. Adj. 1.240 l. à Lacaze Jean-Pierre. Enchérisseurs : Amadieu et l'adjudicataire.

Terre et friche à las Filiardes divisées en 3 lots dont le 1er comprend 2 quartons, 3/4 boisseau 1/8 — de Lagrange-Floirac, émigré. — Est. 95 l. Adj. 200 l. à Cassand Géraud. L'adjudicataire fut seul enchérisseur (1).

2 quartes, 1 quarton, terre et friche formant le 2e lot — de Lagrange-Floirac, émigré. — Est. 60 l. Adj. 90 l. à Cassand Géraud. L'adjudicataire fut seul enchérisseur (1).

Terre et friche au lieu dit Filiardes contenant 1 quarte, 1 quarton, 2 boisseaux 1/2 — de Lagrange-Floirac, émigré. — Est. 60 l. Adj. 70 l. à Lacaze Guillaume. L'adjudicataire fut seul enchérisseur.

Friche à la friche de Moussur (*sic*) (1er lot) — de Lagrange-Floirac, émigré. — Est. 35 l. Adj. 40 l. à Bonhomme Jean-Pierre, de St-Cernin. L'adjudicataire fut seul enchérisseur.

2 quartons, 3 boisseaux 1/2 et 1/8 de friche (2e lot) — de Lagrange-Floirac, émigré. — Est. 20 l. Adj. 30 l. à Saillet Pierre, de St-Cernin. L'adjudicataire fut seul enchérisseur.

1 quarte, 1 quarton, 1 boisseau de friche, au dit lieu, formant le 3e lot — de Lagrange-Floirac, émigré. — Est. 35 l. Adj. 240 l. à Saillet Pierre, de St-Cernin. Enchérisseurs : Fournié, Lacaze et l'adjudicataire.

1 quarte, 3 boisseaux 3/4 de friche formant le 4e lot — de Lagrange-Floirac, émigré. — Est. 35 l. Adj. 40 l. à Saintoire Pierre, de Saint-Cernin. L'adjudicataire fut seul enchérisseur.

3 quartonats, 2 boisseaux de friche formant le 5e lot — de Lagrange-Floirac, émigré. — Est. 35 l. Adj. 40 l. à Barthélemy Géraud et Vayssières Pierre. Les adjudicataires furent seuls enchérisseurs.

3 quartons, 2 boisseaux 1/2 de friche (6e lot) — de Lagrange-Floirac, émigré. — Est. 15 l. Adj. 25 l. à Monteil, de St-Cernin. Enchérisseurs : Destreil et l'adjudicataire.

3 quartons, 1 boisseau 1/2 de terre et friche (7e lot) — de Lagrange-Floirac, émigré. — Est. 15 l. Adj. 40 l. à Couderc Jean, de St-Cernin. Enchérisseurs : Destreil et l'adjudicataire.

1 quarterée, 3/4 boisseau de terre et friche (8e lot) — de Lagrange-Floirac, émigré. — Est. 35 l. Adj. 45 l. à Vayssières Jean, de St-Cernin. Enchérisseurs : Destreil et l'adjudicataire.

---

(1) Cassand ne figure pas sur l'état des paiements (Q. 390) et c'est Lacaze qui est désigné comme acquéreur de ces lots. D'ailleurs aucun versement de fonds ne fut effectué et les 3 lots furent revendus le 29 thermidor, an III, pour 1.010 l. aux sieurs Rouquié Jean et Vaissières Jean.

11 et 26 nivôse, an III
(31 décembre 1794 et 15 janvier 1795)

Terre à la Font grande (1er lot) contenant 7 boisseaux 1/8 — de Lagrange-Floirac, émigré. — Est. 300 l. Adj. 700 l. à Fournié Benoît, de St-Cernin. L'adjudicataire fut seul enchérisseur.

7 boisseaux 3/4 de terre formant le 2e lot — de Lagrange-Floirac, émigré. — Est. 200 l. Adj. 520 l. à Barthélemy Géraud, de St-Cernin. Enchérisseurs : Carbonel et l'adjudicataire.

6 boisseaux 1/4 de terre formant le 3e lot — de Lagrange-Floirac, émigré. — Est. 100 l. Adj. 520 l. à Capelle Philippe, de St-Cernin. Enchérisseurs : Coules et l'adjudicataire.

Bois ruiné et terre à Garinesque contenant 1 quarterée, 2 boisseaux et demi — de Lagrange-Floirac, émigré. — [1er lot] Est. 40 l. Adj. 180 l. à Lacaze Pierre, de St-Cernin. Enchérisseurs : Sailet et l'adjudicataire.

1 quarterée de terre formant le 2e lot à la suite du lot précédent — de Lagrange-Floirac, émigré. — Est. 40 l. Adj. 230 l. à Lacaze Pierre, de St-Cernin. Enchérisseurs : Coules et l'adjudicataire.

1 quarterée, 1/2 boisseau de terre formant le 3e lot à la suite du lot précédent — de Lagrange-Floirac, émigré. — Est. 20 l. Adj. 130 l. à Lacaze Pierre, de St-Cernin. Enchérisseurs : Cazals et l'adjudicataire.

1 quarterée, 2 boisseaux de terre, friche et bois ruiné (4e lot) à la suite du lot précédent — de Lagrange-Floirac, émigré. — Est. 30 l. Adj. 190 l. à Saillet Pierre. Enchérisseurs : Cazals et l'adjudicataire.

1 quarterée, 2 quartons, 1 boisseau de terre, friche et bois ruiné formant le 5e et dernier lot à la suite du lot précédent — de Lagrange-Floirac, émigré. — Est. 50 l. Adj. 390 l. à Barthélemy Géraud, de St-Cernin. Enchérisseurs : Cazals et l'adjudicataire.

2 quartons, 2 boisseaux, 1/8 de boisseau de bois taillis — de Lagrange-Floirac, émigré. — [1er lot] Est. 80 l. Adj. 770 l. à Delpech Jean, de St-Cernin. Enchérisseurs : Bladbiel, Miquel et l'adjudicataire.

2 quartons, 2 boisseaux formant le 2e lot à la suite du lot précédent — de Lagrange-Floirac, émigré. — Est. 80 l. Adj. 600 l. à Delpech Jean, de St-Cernin. Enchérisseurs : Capelle et l'adjudicataire. — D'après le sommier des paiements (Q. 390), Delpech ayant encouru la déchéance fut dépossédé le 26 fructidor, an VIII, et ce lot fut ensuite cédé à la Caisse d'amortissement.

2 quartons, 2 boisseaux 1/2 de bois formant le 3e lot à la suite du lot précédent — de Lagrange-Floirac, émigré. — Est. 80 l. Adj. 620 l. à Pierre Alayrac, de St-Cernin. Enchérisseurs : Lacaze, Capelle et l'adjudicataire.

7 boisseaux 3/4 de bois formant le 4e et dernier lot à la suite du lot précédent — de Lagrange-Floirac, émigré. — Est. 60 l. Adj. 520 l. à Capelle Géraud, de St-Cernin. Enchérisseurs : Cocula, Delpech et l'adjudicataire.

Masure de moulin à vent et pâtus à Pech-Cendrié (une meule encore bonne non comprise) contenant 1 quarton, 1/2 boisseau — de Lagrange-Floirac, émigré. — Est. 100 l. Adj. 500 l. à Batut François, de St-Cernin. Enchérisseurs : Delpech, Carbonel et l'adjudicataire. — Aucun paiement ne fut effectué et le 13 thermidor, an III (31 juillet 1795), cet article fut de nouveau vendu et adjugé pour 310 l. à Carbonel Guillaume et Lacaze Pierre, de St-Cernin.

Masure de maison et étable à cochons contenant (au cadastre de St-Cernin, folio 20, article 9) 5 onces — de Lagrange-Floirac, émigré. — Est. 30 l. Adj. 150 l. à Capelle Géraud, de St-Cernin. Enchérisseurs : Delpech et l'adjudicataire.

Chenevière divisée en 4 lots dont le 1er contient environ 1/2 boisseau — de Lagrange-Floirac, émigré. — [1er lot] Est. 315 l. Adj. 310 l. à Courdès Pierre, de St-Cernin. Enchérisseurs : Capelle et l'adjudicataire. — C'est par erreur que le prix d'estimation avait été porté sur l'affiche à 315 l.; ce prix devait être de 35 l.

Chenevière contenant 1/2 boisseau formant le 2e lot, à la suite du lot précédent — de Lagrange-Floirac, émigré. — Est. 35 l. Adj. 520 l. à Capelle Géraud, de St-Cernin. Enchérisseurs : Delpech et l'adjudicataire.

Chenevière contenant environ 1/2 boisseau (3e lot, à la suite du lot précédent) — de Lagrange-Floirac, émigré. — Est. 35 l. Adj. 410 l. à Courdès Pierre, de St-Cernin. Enchérisseurs : Capelle, Batut et l'adjudicataire.

Chenevière contenant environ 1/2 boisseau formant le 4e et dernier lot (à la suite du lot précédent) — de Lagrange-Floirac, émigré. — Est. 35 l. Adj. 210 l. à Gagnayré. Enchérisseurs : Batut et l'adjudicataire.

Masure de grange [avec terre] au tènement des Bernadous contenant 2 quarterées, 1 quarton, 3 boisseaux, divisée en 3 lots dont le 1er contient 3 quartons — de Lagrange-Floirac, émigré. — [1er lot] Est. 340 l. Adj. 1.560 l. à Cocula, de St-Cernin. Enchérisseurs : Lamoure, Capelle, Batut et l'adjudicataire. — Aucun paiement ne fut effectué et, le 13 thermidor, an III (31 juillet 1795), ce lot fut vendu pour 5.110 l. à Capelle Pierre, de St-Cernin.

Terre contenant 3 quartons, 1/2 boisseau 1/8 formant le 2e lot à la suite du lot précédent — de Lagrange-Floirac, émigré. — Est. 400 l. Adj. 1.640 l. à Mèges Jean-Pierre, de St-Cernin. Enchérisseurs : Cocula, Lamoure et l'adjudicataire.

Terre contenant 3 quartons, 2 boisseaux, 1/4 boisseau formant le 3e et dernier lot à la suite du lot précédent — de Lagrange-Floirac, émigré. — Est. 260 l. Adj. 1.020 l. à Batut François qui, le 21 ventôse, an III (11 mars 1975), devant Labarthe, notaire, fit cession à Ant. Cosse et Trégous, belle-mère et gendre. Enchérisseurs : Cocula, Lacaze et l'adjudicataire.

Terre à Lavaisse et Cantagrel divisée en 2 lots dont le 1er contient 2 quartes — de Lagrange-Floirac, émigré. — [1er lot] Est. 200 l. Adj. 1.200 l. à Cocula, de St-Cernin,

Enchérisseurs : Lacaze, Bladbiel et l'adjudicataire. Aucun paiement ne fut effectué et, le 13 thermidor, an III (31 juillet 1795), ce lot fut vendu pour 200 l. à Lacaze Guillaume, de St-Cernin.

2 quarterées, 3 quartons, 1/2 boisseau de terre formant le second et dernier lot — de Lagrange-Floirac, émigré. — Est. 200 l. Adj. 2.010 l. à Cocula, de St-Cernin. Enchérisseurs : Bladbiel, Delpech, Cosse et l'adjudicataire. Aucun versement de fonds ne fut effectué et le 13 thermidor, an III (31 juillet 1795), ce lot fut vendu pour 840 fr. à Saillet Pierre, de St-Cernin.

1 quarterée, 1 quarton, 3 boisseaux 1/2 de terre à Labouyssounède — de Lagrange-Floirac, émigré. — Est. 20 l. Adj. 420 l. à Carbonnel, de St-Cernin. Enchérisseurs : Lamoure, Coules et l'adjudicataire.

3 quartons, 1 boisseau demi-huitième de friche — de Lagrange-Floirac, émigré. — Est. 15 l. Adj. 55 l. à Courdès, de St-Cernin. Enchérisseurs : Cazals et l'adjudicataire. Aucun paiement n'eut lieu et ce lot fut revendu le 13 thermidor, an III (31 juillet 1795), pour 160 l. à Lacaze Guillaume, de St-Cernin.

3 quartons, 2 boisseaux 1/4 huitième de terre au Sivadal — de Lagrange-Floirac, émigré. — Est. 150 l. Adj. 1.370 l. à Delpech Jean, de St-Cernin. Enchérisseurs : Ferrié et l'adjudicataire. D'après le sommier des paiements (Q. 390), Delpech ne paya qu'un acompte de 138 fr. 20 (en assignats, le 24 germinal, an III) ; il fut dépossédé le 26 fructidor, an VIII, et le bien fut cédé à la Caisse d'amortissement.

29 thermidor, an III (16 août 1795)

Partie de terre à St-Cernin — de Lagrange-Floirac, émigré. — Adj. 1.010 l. à Rouquié Jean et Vayssières Jean.

Autre partie de terre à St-Cernin — de Lagrange-Floirac, émigré. — Adj. 1.240 l. à Cossé Antoine.

Autre portion de terre à St-Cernin — de Lagrange-Floirac, émigré. — Adj. 2.450 l. à Cossé Antoine.

Pour ces 3 lots nous n'avons trouvé d'autres renseignements que ceux fournis par le sommier des paiements (Q. 390).

25 messidor, an IV (13 juillet 1796)

7 boisselats de terre à St-Cernin — de la ci-devant cure de St-Cernin. — Est., en revenu net, 16 fr. ; en capital, 350 fr. Adj. 350 fr. à Cazals Pierre, de St-Cernin.

2 thermidor, an IV (20 juillet 1796)

Pré contenant 3 arpents 1/2 sis au lieu de Malapeyre — d'Hélyot, émigré. — Est., en revenu net, 280 fr. ; en capital, 6.226 fr. à Landès Jean qui, d'après le sommier (Q. 390) fit cession à Carbonnel, de St-Cernin.

4 thermidor, an IV (22 juillet 1796)

Maison presbytérale, écurie, étable et jardin joignant contenant 1 boisselat — de la cure de St-Cernin. — Est., en revenu net, 90 fr. 35 ; en capital, 1.654 fr. Adj. 1.654 fr. à Cazals Pierre, de St-Cernin.

17 fructidor, an IV (3 septembre 1796)

Grèze située au tènement de Thouron de la contenance de 3/4 et 1/16 d'arpent — de Floirac, émigré. — Est., en revenu net, 2 fr. 75 ; en capital, 60 fr. Adj. 60 fr. à Lacaze Pierre, de St-Cernin.

Saint-Cirq-Lapopie

1er et 17 mai 1791

Terre appelée la Crouzette — de la chapellenie du Saint-Sépulcre. — Est. 300 l. Adj. 650 l. à Delport, de St-Cirq-Lapopie. Enchérisseurs : Dols, Delbreil et l'adjudicataire.

Terre — de la chapellenie de Sainte-Catherine. — Est. 2.000 l. Adj. 5.800 l. à Dols, propriétaire à St-Cirq-Lapopie. Enchérisseurs : Albarel, Miquel, Liauzu et l'adjudicataire.

15 vendémiaire, an III (6 octobre 1794)

Domaine appelé de Lerte — de Bideran, émigré — tel qu'il est exploité par Escarrié (sauf la vigne qui n'en fera pas dépendance), ensemble les objets ci-devant jouis à moitié fruits par le nommé Petit ; [lot] mis d'ouverture à la somme de 1.200 l. Adj. 3.040 l. à Laucou, boulanger à Cahors, sous la caution du citoyen Valmary. L'adjudicataire fut seul enchérisseur.

Vigne réservée sur le lot ci-dessus, jouie par Escarrié, mise d'ouverture à la somme de 100 l. Adj. 440 l. à Laucou, sous la caution du citoyen Valmary. L'adjudicataire fut seul enchérisseur.

17 et 22 germinal, an VI (6 et 11 avril 1798)

Terre et pré appelés prat d'Issaly, le tout joignant contenant 3 quartons, 2 boisseaux — de Joseph Mostolac-Lafage, émigré. — Est. 300 fr. Mise à prix : 225 fr. Adj. 82.800 fr. à Albareil fils et Moles Jean. Enchérisseurs : Bénech, Thel, Mostolac, Feydet, Quercy, Ferrieu et l'adjudicataire.

Saint-Denis-près-Catus

29 vendémiaire et 15 brumaire, an III
(20 octobre et 5 novembre 1794)

L'affiche n° 33 (Q. 223, biens d'émigrés) comprend 30 articles dont les n°s 1 à 9 sis à St-Denis appartenaient

à Durfort-Boissières. Cette affiche n° 33 fixait au 29 vendémiaire, an III, l'adjudication provisoire et au 15 brumaire, an III, l'adjudication définitive. Le 15 brumaire, an III, l'adjudication définitive fut ajournée *sine die*. Du reste, ces 9 lots ne furent pas vendus ; Durfort-Boissières les avait déjà, par acte sous seing privé du 15 juin 1790, cédés à Guischard, négociant à Cahors.

10 et 16 ventôse, an VI (28 février et 6 mars 1798)

Maison ayant 16 pieds de largeur et 24 de longueur, à un étage, sans pâtus, ni jardin — de la cure de Saint-Denis. — Est. 84 fr. Adj. 25.400 fr. à Burgalières. Enchérisseurs : Petit, Loygue et l'adjudicataire.

Saint-Géry

1er et 17 mai 1791

4 quartes de froment de rente — des Jacobins de Cahors. — Est. 800 l. Adj. 805 l. à Armand, homme de loi, notaire à St-Géry. Enchérisseurs : Davy et l'adjudicataire.

Le procès-verbal d'adjudication définitive du 17 mai 1791 contient un passage ainsi conçu : « C'est par erreur « qu'il a été mis 4 quartes de froment de rente attendu que « ce n'est pas une rente foncière et directe, mais seulement « une rente obituaire, sans aucune suite. »

De plus, sur l'état des paiements (Q. 388), on trouve la note reproduite ci-après : « Cette adjudication a été annu- « lée en vertu de la loi qui abolit les rentes. »

Saint-Martin-de-Vers

8 et 24 mai 1791

Vigne à las payssières — de la cure de St-Martin-de-Vers — Est. 40 l. Adj. 55 l. à Calvet François, de St-Martin-de-Vers. Enchérisseurs : Ressayré et l'adjudicataire.

22 novembre 1791

Jardin à St-Martin-de-Vers, vigne et bois taillis à Cante serp — de la cure de St-Martin-de-Vers. — Est. 140 l. Des difficultés s'étant élevées au sujet de la contenance du terrain à réserver pour le jardin du curé, la vente de cet article fut ajournée.

Vigne à Bournazel — de la cure de St-Martin-de-Vers. — Est. 60 l. Adj. 150 l. à Galtié, de St-Martin-de-Vers. Enchérisseurs : Périé et l'adjudicataire.

Four et fournial — de la cure de St-Martin-de-Vers. — Est. 70 l. Adj. 300 l. à Gary, de St-Martin-de-Vers. Enchérisseurs : Périé et l'adjudicataire.

1er octobre 1793

Petit jardin contenant 1 boisseau et demi — de la cure de St-Martin-de-Vers — Est. 60 l. La vente de cet article fut ajournée.

Vigne et bois taillis à Cantasir, contenant 6 quartons, 2 boisseaux et demi — de la cure de St-Martin-de-Vers. — Est. 100 l. La vente de cet article fut ajournée.

28 ventôse, an II (18 mars 1794)

Vigne et partie de bois contenant 1 quarterée, 3 boisseaux 5/8 — de la cure de St-Martin-de-Vers. — Adj. 620 l. à Labarthe.

Grange, sol, jardin et terre contenant 2 quartons, 1/2 boisseau — de la cure de Lauzès. — Adj. 1.440 l. à Paillet Jean.

26 pluviôse et 12 ventôse, an III
(14 février et 2 mars 1795)

6 boisseaux 1/4, 1 once de pré formant le quarteron (ou lot joignant l'échampoir du moulin de Peyronnenc, ci-devant joui par François Albié) — de Cassagnes-Peyronnenc, émigré. — Est. 380 l. Adj. 4.610 l. à Raffi Pierre, de St-Martin-de-Vers. Enchérisseurs : Batut, Graulières et l'adjudicataire.

1 quarton, 1 boisseau 1/8 de pré (2e lot ci-devant joui par Balat) — de Cassagnes-Peyronnenc, émigré). — Est. 280 l. Adj. 5.110 l. à Raffi Pierre, de St-Martin-de-Vers. Enchérisseurs : Alayrac, Graulières et l'adjudicataire.

5 boisseaux, 1 quarton de pré (3e lot pris en descendant du côté du midi, joui par Taillade) — de Cassagnes-Peyronnenc, émigré. — Est. 400 l. Adj. 6.120 l. à Batut François, de St-Martin-de-Vers. Enchérisseurs : Dol, Garrigues et l'adjudicataire.

5 boisseaux de pré (4e lot, joui par Albié) — de Cassagnes-Peyronnenc, émigré. — Est. 500 l. Adj. 7.000 l. à Batut François, de St-Martin-de-Vers. Enchérisseurs : Magot et l'adjudicataire.

3 boisseaux 1/2 de pré (5e lot) — de Cassagnes-Peyronnenc, émigré. — Est. 400 l. Adj. 4.500 l. à Batut François, de St-Martin-de-Vers. Enchérisseurs : Costes, Graulières et l'adjudicataire.

1 quarton, 1/2 boisseau, 10 onces de pré (6e lot, joignant le moulin, ci-devant joui par Calvet, dit Calauset) — de Cassagnes-Peyronnenc, émigré. — Est. 450 l. Adj. 7.030 l. à Batut François, de St-Martin-de-Vers. Enchérisseurs : Alayrac et l'adjudicataire.

1 quarton, 1/4 boisseau 1/8 de pré (7e lot, joui par Garrigues-Parnès, et comprenant partie du vivier) — de Cassagnes-Peyronnenc, émigré). — Est. 400 l. Adj. 7.000 l. à Batut François, de St-Martin-de-Vers. L'adjudicataire fut seul enchérisseur.

5 boisseaux de pré (8[e] lot, ci-devant joui par Espéret, dit Pèze, et dans lequel se trouve compris le restant du vivier) — de Cassagnes-Peyronnenc, émigré — Est. 370 l. Adj. 6.200 l. à Bernard Alayrac, de St-Cernin. Enchérisseurs : Cordesse et l'adjudicataire. Aucun paiement ne fut effectué pour ce lot qui, le 13 thermidor, an III (31 juillet 1795), fut de nouveau vendu et adjugé moyennant 7.570 fr. à Jean-Pierre Lacaze, de St-Cernin.

1 quarton, 1 boisseau 1/8 de pré (9[e] lot, joui par Neblé) — de Cassagnes-Peyronnenc, émigré. — Est. 370 l. Adj. 5.100 l. à Courdesse Jean, de St-Martin-de-Vers. Enchérisseurs : Dol et l'adjudicataire.

1 quarton, 1/2 boisseau 1/8 de pré (10[e] lot, joui par Parrot) — de Cassagnes-Peyronnenc, émigré. — Est. 320 l. Adj. 5.110 l. à Magot Pierre, de Lauzès. Enchérisseurs : Batut, Graulières et l'adjudicataire.

1 quarton, 3/4 boisseau, 1 once de pré (11[e] lot, joui par Rassy-le-Baudy) — de Cassagnes-Peyronnenc, émigré. — Est. 320 l. Adj. 6.120 l. à Magot Pierre, de Lauzès. Enchérisseurs : Graulières et l'adjudicataire.

3 boisseaux 1/4 de pré (12[e] lot, joui par Barras, dit Bardouquet) — de Cassagnes-Peyronnenc, émigré. — Est. 200 l. Adj. 4.180 l. à Magot Pierre, de Lauzès. Enchérisseurs : Cocula, Graulières et l'adjudicataire.

2 quartons, 1/2 boisseau, 1/4 boisseau moulin et terre close joignant (13[e] lot) — de Cassagnes-Peyronnenc, émigré. — Est. 1.200 l. Adj. 22.000 l. à Batut François. Enchérisseurs : Albié, Guiral et l'adjudicataire.

4 quartes, 2 quartons, 1/4 boisseau et 1/8 de boisseau de vigne et terre à las Peyrières (14[e] lot), — de Cassagnes-Peyronnenc émigré. — Est. 250 l. Adj. 5.530 l. à François Albié, de St-Martin-de-Vers Enchérisseurs : Labarthe, Cocula et l'adjudicataire.

1 quarte, 1 quarton, 2 boisseaux de vigne, sous la côte de Baule (15[e] lot), — de Sassagnes-Peyronnenc, émigré. — Est. 400 l. La vente de ce lot fut ajournée à une date indéterminée.

28 messidor, an IV (16 juillet 1796)

Bois taillis, situé au lieu de Carbonel, contenant 6 boisseaux et demi (mesure de Cahors), — de la cure de Saint-Martin-de-Vers. — Est. en revenu net 7 fr. 25, en capital 170 fr. Adj. 170 fr. à Galtié Hugues de Saint-Martin-de-Vers.

16 fructidor, an IV (2 septembre 1796)

Un moulin à eau, appelé de la place, situé à côté du bourg dudit Saint-Martin, à 3 meules tournantes contenant environ 1/16 d'arpent ; plus 1 vigne et terre à Las Peyssières de la contenance d'environ 5 arpents ; plus 1 maison comprenant 8 pièces, de haut en bas, avec

écurie et étable, contenant environ 2/16 d'arpent ; plus jardin et pré joignant les susdites habitations (déduite la partie acquise par le citoyen Lapeyre-Cassagnes, oncle de l'émigré), contenant environ 3/4 d'arpents 1/8 ; plus un pré situé à Rescombe, de la contenance d'environ 3 arpents 1/2 ; plus un bois contenant environ 16 arpents ; plus les cabaux consistant en 3 mulets, harnais et mines (mesures de volume pour les grains), — de Cassagnes-Peyronnenc émigré. — Est. en revenu net, 940 fr. en capital, 25.591 fr. Adj. 25.591 fr. à Baldy Jean-Baptiste, de Mechmont, procureur fondé du citoyen Alexandre Cassagne, de Saint-Martin-de-Vers. — Alexandre Cassagne, acquéreur, fut considéré comme étant déjà propriétaire de ce lot et par arrêté du Conseil de Préfecture, en date du 12 fructidor an VIII (Q. 411), le Conseil de Préfecture autorisa la restitution à son profit des sommes qu'il avait déjà payées.

Saint-Martin-Labouval

17 avril et 4 mai 1791

Vigne, — de la cure de Saint-Martin-Labouval. — Est. 350 l. Adj. 995 l. à Marre, de Saint-Martin-Labouval. Enchérisseurs : Ladoux et l'adjudicataire.

9 messidor an IV (27 juin 1796)

Bâtiment appelé la cave, appuyé à l'église de Saint-Martin-Labouval — de la cure de Saint-Martin-Labouval. — Est. en revenu net, 16 fr. 70 en capital, 300 fr. 60. Adj. 300 fr. 60 à Tardieu Pierre, de Saint-Martin-Labouval.

25 pluviôse, an VI (13 février 1798)

Maison presbytérale, avec petit jardin attenant et une écurie ainsi que toutes ses autres dépendances — de la cure de Saint-Martin-Labouval. — Est. en capital 1.230 fr. Adj. 1.230 fr. à Calmette Pierre.

Saint-Médard près Catus

23 prairial, an IV (11 juin 1796)

Maison à Saint-Médard avec sa basse-cour, un petit pré, et une terre le tout joignant et situé au lieu dit rivière de Treysse, de contenance d'environ 10 boisselats — de la cure de Saint-Médard. — Contribution foncière, pour 1793, 7 fr., 4 s., 9 d. Est. en revenu net, 60 fr. en capital 1.200 fr. Adj. 1.200 fr. à Devès Bernard, de Saint-Médard.

Saint-Michel-Lafeuille

près Cours

8 thermidor, an IV (26 juillet 1796)

Maison presbytérale et jardin sis à Saint-Michel-Lafeuille — de la cure de Saint-Michel-Lafeuille. — Est. en revenu net 27 fr. en capital 516 fr. Adj. 516 fr. à Feyret Antoine et Gabriel Lescure, de Vers et Borredon Jean, de Cours.

Saint-Paul-de-Loubressac

(*aujourd'hui Saint-Paul-Labouffie près de Castelnau-Montratier*)

8 brumaire, an IV (30 octobre 1795)

Domaine — de Larroque-Bouillac, émigré. — Est. 132.928 l., 2 s., 6 d. Adj. 802.100 l. à Quercy, de Montdoumerc, qui fit cession à Bonhomme et Rames (1).

27 prairial, an IV (15 juin 1796)

Maison et terre labourable, autrefois jardin, contenant 1 boisselat et demi — de la cure de Saint-Paul. — Est. en revenu net 30 fr. 25, en capital 585 fr. 50. Adj. 585 fr. 50 à Marc-Antoine Clare, de Saint-Paul.

Saint-Pierre-Lafeuille

6 et 22 mars 1791

Maison et terres — des religieux Augustins de Cahors. — Est. 11.271 l. Adj. 13.600 l. à Lagrèze, de Saint-Pierre-Lafeuille. Enchérisseurs : Valet et l'adjudicataire. Aucun paiement ne fut effectué et, le 24 septembre 1793, eut lieu une nouvelle adjudication à laquelle prirent part, comme enchérisseurs, Sifray et Moyzan. Ce dernier fut adjudicataire au prix de 16.700 l.

25 nivôse et 11 pluviôse, an III (14 et 30 janvier 1795)

Bois à la côte du fonds perdu, — des orphelins de Cahors. — Est. 120 l. Adj. 2.000 l. à Aymard Henri fils, 1er né. Enchérisseurs : Talou, Pécal et l'adjudicataire.

Chenevière contenant 5 boisseaux — des orphelins de

---

(1) Sur le décompte figurent comme cessionnaires : d'abord Bonhomme, de Gourdon, puis le sieur Demaux, de la commune de St-Paul.

Cahors. — Est. 300 l. Adj. 5.010 l. à Burgalières, de Boissières (1).

Pré appelé de Revel (le citoyen Calmon jouissant le regain et les arbres à titre de locatairie — des Orphelins de Cahors. — Est. 900 l. Adj. 7.400 l. à Bruel et Vidaillac (1).

Moulin appelé de Revel à 2 meules tournantes (donné à locatairie au citoyen Calmon pour 100 livres annuellement) — des Orphelins de Cahors. — Est. 2.000 l. Adj. 2.010 l. à Calmon (1).

Pré au lieu dit rivière de Maxou (le citoyen Calmon jouit le foin comme locataire et l'hôpital des Orphelins, le regain) — des Orphelins de Cahors. — Est. 100 l. Adj. 500 l. à Baffalie faisant pour Burgalières, de Boissières (1).

Saint-Pierre-Liversou

17 thermidor, an IV (4 août 1796)

Maison presbytérale, grange et pâtus — de la cure de Saint-Pierre-Liversou. — Est. en revenu net 25 fr., en capital 450 fr. Adj. 450 fr. à Lagrèze Bernard, habitant de Pélacoy.

Saint-Vincent-sur-Lot

10 avril et 3 mai 1791

Moulin à une meule et terrain joignant, pré sous le lieu dit de Lagardelle, vigne au pech de Lagleye — de la cure de Saint-Vincent-sur-Lot — (un pressoir d'huile appartenant au fermier et se trouvant dans le moulin n'est pas compris dans la vente). — Est. 5.220 l. Adj. 16.175 l. à Delfau aîné négociant à Saint-Vincent-sur-Lot. Enchérisseurs : Guilhou, Blanié et l'adjudicataire.

8 et 24 mai 1791

Terre à Cournou — de la cure de ce lieu. — Est. 1687 l. Adj. 3.550 l. à Miquel François, du Bournaguet. Enchérisseurs : Vidié, Deloncle, Périé, Lala et l'adjudicataire.

1er octobre 1793

Petite maison près la maison presbytérale — du curé de Saint-Vincent. — Est. 50 l. Adj. 130 l. à Carriol Pierre (2). Enchérisseurs : Calmette et l'adjudicataire.

---

(1) Pour ces articles, les noms des enchérisseurs ne sont pas indiqués.

(2) C'est Marie Jouclet, de Parnac, qui figure sur l'état des paiements (Q. 388) au lieu de Carriol.

22 thermidor, an IV (9 août 1796)

1° Maison presbytérale, cour et petite bâtisse sur l'angle du jardin, 2° petit jardin, terre, sol d'une ancienne grange et padoin : le tout joignant et contenant 2 quartonats — de la cure de Cournou. — Est. en revenu net, 62 fr. 63, en capital 1.200 fr. Adj. 1.200 fr. à Deloncle, Jean-Pierre, habitant de Cahors.

5 fructidor, an IV (22 août 1796)

Maison presbytérale, cave, chai, écurie, grenier à foin, petite cour, étable à cochons, grenier à bois, le tout au rez-de-chaussée ; un premier étage composé de 8 pièces grandes ou petites ; un galetas où se trouve un colombier ; le tout — de la cure de Saint-Vincent. — Est. en revenu net 86 fr. 61, en capital 1.600 fr. Adj. 1.600 fr. à Guilhou Pujol, 1er né, habitant de St-Vincent.

Sainte-Alauzie

9 et 31 mai 1791

Pré au terroir de Barreau — de la cure de Sainte-Alauzie. — Est. 300 l. Adj. 1.330 l. à Miquel François, du Bournaguet. Enchérisseurs : Toussaint, Gleye, Quercy, Soldadié et l'adjudicataire. Sur le procès-verbal, Miquel a signé comme mandataire d'Arnaudet ; mais cette vente ne fut pas définitive et le pré, de nouveau vendu le 3 janvier 1792, fut acquis par Bergon, au prix de 605 l. Ce jour-là, les enchérisseurs furent Gleye, Buzenac et l'adjudicataire.

29 vendémiaire et 15 brumaire, an II
(20 octobre et 5 novembre 1793)

1 pièce de terre située au terroir de Roquebaquière et contenant 3 quartonats — de Pierre Desplats, émigré. — Est. 200 l. Adj. 400 l. à Larroque, de Sainte-Alauzie. Enchérisseurs : Freyssinet et l'adjudicataire.

1 quarterée de pré, mesure de Montcuq, à prendre dans un pré de plus grande contenance, au terroir de la Prade de Barrès — de Lamothe-Castanède, émigré. — Est. 450 l. Adj. 810 l. à Jean Long. Enchérisseurs : Guilhou, Serres et l'adjudicataire.

1 autre quarterée à prendre du susdit pré et au nord de la rivière du Lindou — de Lamothe-Castanède, émigré. — Est. 400 l. Adj. 600 l. à Laval Jean, de Lascabanes, qui fit cession à Tulle Jean, de Saint-Martial. L'adjudicataire fut seul enchérisseur.

Autre quarterée de pré à prendre à côté du lot précédent — de Lamothe-Castanède, émigré. — Est. 400 l. Adj. 900 l. à Baboulène, du lieu de Lasfargues, paroisse de

Sainte-Alauzie. Enchérisseurs : Pagès, Combelles, Cavaniès, Balmary et l'adjudicataire.

Autre quarterée de pré à prendre du susdit pré à côté du lot précédent — de Lamothe-Castanède, émigré. — Est. 400 l. Adj. 840 l. à Pagès Louis, de Sainte-Alauzie. Enchérisseurs : Loubéjac, Serres et l'adjudicataire.

Autre quarterée de pré à prendre du susdit pré à côté du lot précédent — de Lamothe-Castanède, émigré. — Est. 450 l. Adj. 910 l. à Pagès Louis, de Sainte-Alauzie.

1 quarterée de pré ou environ, formant le restant du susdit pré — de Lamothe-Castanède, émigré. — Est. 500 l. Adj. 870 l. à Serres du lieu des Vignals, paroisse d'Escayrac. Enchérisseurs : Baboulène, Loubéjac et l'adjudicataire.

1 quartonat de pré à prendre sur un pré de plus grande contenance au terroir de la Gravière — de Lamothe-Castanède, émigré. — Est. 130 l. Adj. 170 l. à Baboulène Jean aîné, de Sainte-Alauzie. Enchérisseurs : Cavaniès et l'adjudicataire.

Autre quartonat et 2 boisselats de pré à prendre du susdit pré à la suite du lot précédent — de Lamothe-Castanède, émigré. — Est. 195 l. Adj. 610 l. à Baboulène Jean, de Sauzet. Enchérisseurs : Cavaniès et l'adjudicataire

3 quartonats de pré à prendre du susdit pré à côté du lot précédent — de Lamothe-Castanède, émigré. — Est. 400 l. Adj. 990 l. à Baboulène Jacques, de Sauzet. Enchérisseurs : Bouyssou, Laval et l'adjudicataire.

1 quarterée, 2 quartonats de pré ou environ formant le restant du susdit pré — de Lamothe-Castanède, émigré. — Est. 750 l. Adj. 1.410 l. à Baboulène Jacques, de Sauzet. Enchérisseurs : Bouyssou, Laval et l'adjudicataire.

Maison, hangar, jardin et terre labourable, le tout joignant et contenant 4 quarterées, un quartonat — de Dablanc-Labouisse, émigré. — Est. 2.600 l. Adj. 5.000 l. à Loubéjac, de Lascabanes. Enchérisseurs : Montagnac, Laval et l'adjudicataire.

Pré contenant 3 quartonats, 2 boisselats — de Dablanc-Labouisse, émigré. — Est. 800 l. Adj. 1.400 l. à Combelles Antoine, de Lascabanes. Enchérisseurs : Bouyssou, Laval et l'adjudicataire.

Autre pré contenant 1 quarterée — de Dablanc-Labouisse, émigré. — Est. 400 l. Adj. 1.260 l. à Combelles Antoine, de Lascabanes. Enchérisseurs : Serres, Freyssinet, Laval, Combalbert et l'adjudicataire.

Autre pré contenant 1 quarterée — de Dablanc-Labouisse, émigré. — Est. 300 l. Adj. 1.430 l. à Combelles Antoine, de Lascabanes. Enchérisseurs : Frayssinet et l'adjudicataire.

Grange à Ste-Alauzie, grande pièce de terre au terroir de la Truque, contenant 24 quarterées et pré contenant 1 quarterée 2 quartonats — de Dablanc-Labouisse, émigré. — Les 3 objets est. 4.500 l. Adj. 7.620 l. à Laval, de Lascabanes. Enchérisseurs : Cavaniés et l'adjudicataire.

Bois à haute futaie contenant 2 quarterées 2 quartonats — de Dablanc-Labouisse, émigré. — Est. 600 l. Adj. 1.350 l. à Loubéjac, de Lascabanes. Enchérisseurs : Carriol, Larroque et l'adjudicataire.

18 messidor, an IV (6 juillet 1796)

Maison presbytérale et pâtus contenant environ 3/4 de boisselat ; plus 1 jardin contenant 1 boisselat et demi et demi-quart — de la ci-devant cure de Ste-Alauzie. — Est. en revenu net 48 fr. 42 ; en capital 900 fr. 68 à Sales Jean-André, de Ste-Alauzie, représenté par Cambournac, de Cahors.

2 thermidor, an IV (20 juillet 1796)

1/12 d'un domaine sis à Roquefas, communes de Sainte-Alauzie et Escayrac, consistant en maison, pâtus, jardin, terres labourables, prés, bois et friches. Est. en capital 1.551 fr. 86. Adj. 1.551 fr. 86 à Jean-Baptiste-Charles Lafage, habitant d'Escayrac.

Salvezou

26 pluviôse et 12 ventôse, an III
(14 février et 2 mars 1795)

1 quarton, 5 onces de terre labourable — de Cavalié François, ci-devant vicaire, déporté. — Est. 300 l. Adj. 850 l. à Vielcazals, de Salvezou. Enchérisseurs : Burgalières, Gélis et l'adjudicataire.

Petit jardin et padoin contenant 1 boisselat 2 onces — de Cavalié François, ci-devant vicaire, déporté. — Est. 75 l. Adj. 100 l. à Vielcazals, de Salvezou. L'adjudicataire fut seul enchérisseur.

7 et 12 pluviôse, an VI (26 et 31 janvier 1798)

Domaine comprenant maison et cour, contenant 1 boisseau 1/2 et 3/4 (*sic*) ; une écurie 1/4 ; une autre maison et petit jardin, 1 boisseau 3/4 ; un enclos 1 quarton 1/2 ; châtaignal à Lagrave, 1 quarte, 3 quartons, 3 boisseaux ; 1 vigne al camp de Lonclou, 1 quarte, 1 quarton, 1 boisseau 1/2 ; une vigne à Cachos 3 boisseaux 1/2 ; une vigne à Siffray 2 quartons, 2 boisseaux ; pré et chènevière 3 quartons, 1 boisseau ; 1 four ; 1/4 terre devèze ; bruyère et châtaignal, 12 quartes, 3 quartons ; une maison, grange, jardin, terre, bois et grèze, 43 quartes, 2 quartons, 3 boisseaux ; vigne et pigeonnier 1 quarte, 3 boisseaux 1/4 ; combe grèze de gounou, 2 quartes, 1 quarton, 2 boisseaux ; jardin, pré, terre et bois, 6 quartes, 3 quartons, 1 boisseau. Ensemble les cabaux, consistant en 1 paire de bœufs, 1 paire

de vaches, 1 génisse, 60 bêtes à laine, 1 charrette, 2 jougs avec les liens, 2 charrues, 4 chaînes de fer, 2 reilles [ou socs de charrue] — les dits biens provenant du partage fait entre la République et le citoyen Lassagne, père d'émigré. — Mise à prix, 26.455 fr. Adj. 384.000 fr. à Baldy, propriétaire à Mechmont. Enchérisseur : Lassagne, Dissès, Larroche et l'adjudicataire.

Pré au lieu dit rivière du Raboul, contenant 3 quartes, 3 boisseaux, provenant du lot échu à la Nation au partage fait entre la République et le citoyen Lassagne, père d'émigré. Mise à prix, 3.450 fr. Adj. 111.000 fr. à Delpech, chef de bureau du département. Enchérisseurs : Balagayrie, Lassagne, Fabre et l'adjudicataire.

Pré au lieu dit rivière de Salvezou, contenant 3 quartons, provenant du partage fait entre la République et le citoyen Lassagne, père d'émigré. Est. 1.000 fr. Mise à prix, 750 fr. Adj. 33.000 fr. à Lassagne Hélène, de Cahors. Enchérisseurs : Delpech, Fabre, Taillade, Larroche et l'adjudicataire.

Sauliac

10 mai et 7 juin 1791

Terre — de la cure de Sauliac. — Est. 150 l. Adj. 350 l. à François Héritié, de Sauliac. Enchérisseurs : Toussaint, Conte et l'adjudicataire.

Terre, au terroir de la Fargousse — de la cure de Sauliac. — Est. 100 l. Adj. 130 l. à Rulhe, de Sauliac. Enchérisseurs : Toussaint et l'adjudicataire.

Une possession, à Tanié — de la cure de Sauliac. — Est. 90 l. Adj. 130 l. à Reuilles, de Sauliac. Enchérisseurs : Toussaint et l'adjudicataire.

Grange et sol de la dîme — de la cure de Sauliac. — Est. 60 l. Adj. 65 l. à Héritié, de Sauliac. Enchérisseurs : Toussaint et l'adjudicataire.

Padouin appelé pré de Saint-André — du chapitre de Marcilhac. — Est. 150 l. Adj. 200 l. à Conte, de Cahors. Enchérisseurs : Toussaint et l'adjudicataire.

28 ventôse, an II (18 mars 1794)

Vigne — de la cure de Sauliac. — Adj. 660 l. à Issaly, habitant de Sauliac.

27 prairial, an IV (15 juin 1796)

Maison, vigne et jardin, contenant environ 3 boisseaux 1/2 — de la cure de Sauliac. — Est. en revenu net 40 fr., en capital, 828 fr. Adj. 828 fr. à Lagasquie Jean-Jacques, de Marcillac.

Sauzet

6 et 22 mars 1791

Pré au terroir d'Ussac et Roc bastit — de la cure de Sauzet — Est. 1.200 l. Adj. 1.300 l. à Cournou, notaire à Sauzet. Enchérisseurs : Malbert et l'adjudicataire.

10 mai et 16 juin 1791

Grange et sol près de la maison presbytérale — de la cure de Sauzet. — Est. 500 l. Le 16 juin, l'adjudication ne put avoir lieu faute d'enchérisseurs..

17 septembre 1793

Pré situé proche de la maison presbytérale, contenant 1 quarton — de la cure de Sauzet. — Est. 400 l. Adj. 1.200 l. à Guilhou-Pujol, de St-Vincent. Enchérisseurs : Bessières et l'adjudicataire. Le 22 thermidor, an III, Guilhou n'ayant encore effectué aucun versement de fonds, ce pré fut revendu et attribué à Marcenac, de Cournou, pour la somme de 7.010 l.

27 brumaire, 13 et 14 frimaire, an II
(17 novembre, 3 et 4 décembre 1793)

Vigne située à Pichagou, contenant 1 quarterée, 1 quarton — de Desplats Antoine, ancien mousquetaire, émigré. — Est. 120 l.

Les essais d'adjudication furent infructueux.

Friche située au même lieu — de Desplats Antoine, ancien mousquetaire, émigré. — Est. 20 l.

Les essais d'adjudication furent infructueux.

Bois situé al Roc bastit, contenant 3 quartonats ou environ — de Desplats Antoine, ancien mousquetaire, émigré. — Est. 30 l. Adj. 40 l. à Cournou, de Sauzet. L'adjudicataire fut seul enchérisseur.

Autre bois à Picebi, contenant 2 quartons 1/2 — de Desplats Antoine, ancien mousquetaire, émigré. — Est. 30 l. Les essais d'adjudication furent infructueux.

Autre bois situé al bas de Laborie, contenant environ 3 quartons 3 boisseaux — de Desplats Antoine, ancien mousquetaire, émigré. — Est. 100 l. Adj. 110 l. à Laborie Jean, de Sauzet. L'adjudicataire fut seul enchérisseur.

Autre bois situé au même lieu contenant 1 quarterée, 2 quartons — de Desplats Antoine, ancien mousquetaire, émigré. — Est. 200 l. Les 2 tentatives d'adjudication furent infructueuses.

Autre bois à la Condamine, contenant environ 1 quartonat — de Desplats Antoine, ancien mousquetaire, émigré. — Est. 60 l. Adj. 190 l. à Laborie Jean, de Sauzet. Enchérisseurs : Griffoul et l'adjudicataire.

Friche située à la Vigne grande, contenant 7 quarterées ou environ — de Desplats Antoine, ancien mousquetaire, émigré. — Est. 100 l. Adj. 230 l. à Cayla Pierre, de Sauzet. Enchérisseurs : Laborie et l'adjudicataire.

Vigne située au terroir de la Cartayrade, contenant 3 quarterées, 2 quartons et demi — de Desplats Antoine, ancien mousquetaire, émigré. — Est. 700 l. Adj. 840 l. à Griffoul Martin, de Sauzet. Enchérisseurs : Laborie et l'adjudicataire.

1 pièce de terre située à Mouli, contenant 1 quarterée, 1 quartonat — de Desplats Antoine, ancien mousquetaire, émigré. — Est. 200 l. Adj. 310 l. à Fabre, de Sauzet. Enchérisseurs : Laborie et l'adjudicataire.

Pré situé à l'Espital, contenant 2 quartons, 3 boisseaux — de Desplats Antoine, ancien mousquetaire, émigré. — Est. 350 l. Adj. 800 l. à Griffoul Joseph, de Sauzet. Enchérisseurs : Fabre, Laborie et l'adjudicataire.

Une première quarterée de terre, à prendre d'une plus grande pièce de terre située à l'Espital — de Desplats Antoine, ancien mousquetaire, émigré. — Est. 400 l. Adj. 410 l. à Cayla Pierre, de Sauzet. L'adjudicataire fut seul enchérisseur.

Deuxième quarterée de terre, à prendre de la même pièce de terre, du côté du 1er lot — de Desplats Antoine, ancien mousquetaire, émigré. — Est. 400 l. Adj. 410 l. à Laborie Pierre. L'adjudicataire fut seul enchérisseur.

Troisième quarterée de terre, à prendre de la même pièce de terre, du côté du 2e lot — de Desplats Antoine, ancien mousquetaire, émigré. — Est. 360 l. Adj. 520 l. à Lacombe Jean, du lieu de Piécourt, paroisse de Sauzet. Enchérisseurs : Laborie, Cayla et l'adjudicataire.

Quatrième quarterée de terre à prendre de la même pièce de terre, du côté du 3e lot — de Desplats Antoine, ancien mousquetaire, émigré. — Est. 350 l. Adj. 360 l. à Lacombe Pierre, de Sauzet. L'adjudicataire fut seul enchérisseur.

Cinquième quarterée de terre à prendre de la même pièce de terre, du côté du 4e lot — de Desplats Antoine, ancien mousquetaire, émigré. — Est. 340 l. Adj. 350 l. à Dutil Jean. L'adjudicataire fut seul enchérisseur.

Sixième portion de terre, avec vigne, à prendre de la même pièce de terre, du côté du 5e lot, contenant 1 quarterée, 3 quartons — de Desplats Antoine, ancien mousquetaire, émigré. — Est. 650 l. Les deux tentatives d'adjudication furent infructueuses.

Septième portion de terre à prendre de la même pièce de terre, contenant 2 quarterées 2 quartons — de Desplats Antoine, ancien mousquetaire, émigré. — Est. 500 l. Les deux tentatives d'adjudication furent infructueuses.

Huitième et dernière portion de la dite pièce de terre, à la suite du 7e lot — de Desplats Antoine, ancien mousquetaire, émigré. — Est. 660 l. Aucun acquéreur ne se présenta pour cet article.

Première quarterée de terre à prendre de la métairie del Foussat — de Desplats Antoine, ancien mousquetaire, émigré. — Est. 600 l. Adj. 830 l. à Griffoul Pierre, du lieu de Roubi, commune de Sauzet. Enchérisseurs : Henras, Fréjals et l'adjudicataire.

2e quarterée de terre à prendre de la dite métairie, du côté du 1er lot — de Desplats Antoine, ancien mousquetaire, émigré. — Est. 650 l. Adj. 1.090 l. à Henras, du lieu de Roubi, commune de Sauzet. Enchérisseurs : Fréjals, Griffoul et l'adjudicataire.

3e quarterée de terre à prendre de la dite métairie, du côté du 2e lot — de Desplats Antoine, ancien mousquetaire, émigré. — Est. 650 l. Adj. 1.250 l. à Baboulène Jacques, de Sauzet. Enchérisseurs : Fréjals, Laborie et l'adjudicataire.

4e quarterée de terre à prendre de la dite métairie, du côté du 1er lot — de Desplats Antoine, ancien mousquetaire, émigré. — Est. 550 l. Adj. 1.270 l. à Baboulène Jacques, de Sauzet. Enchérisseurs : Cayla, Laborie et l'adjudicataire.

5e quarterée de terre à prendre de la dite métairie, du côté du 4e lot, — de Desplats Antoine, ancien mousquetaire, émigré. — Est. 500 l. Adj. 810 l. à Baboulène Jacques, de Sauzet. Enchérisseurs : Andrieu, Cayla et l'adjudicataire.

6e portion de terre ou vigne à prendre de la dite métairie, sur la dite ligne, contenant 1 quarterée, 1 quarton, — de Desplats Antoine, ancien mousquetaire, émigré. — Est. 250 l. Aucun acquéreur ne se présenta pour cet article.

7e portion en long à prendre de la dite métairie — de Desplats Antoine, ancien mousquetaire, émigré. — Est. 450 l. (d'après l'affiche Q. 201), 430 l. (d'après le procès-verbal d'adjudication, Q. 422). Adj. 690 l. à Henras, de Sauzet. Enchérisseurs : Baboulène, David et l'adjudicataire.

8e portion à prendre de la dite métairie, du côté du 7e lot, contenant 1 quarte, 2 quartons — de Desplats, Antoine, ancien mousquetaire, émigré. — Est. 400 l. Adj. 710 l. à Lacombe Jean. Enchérisseurs : David et l'adjudicataire.

9e portion à prendre de la dite métairie — de Desplats Antoine, ancien mousquetaire, émigré. — Est. 400 l. Adj. 1.040 l. à David Hugues, de Sauzet. Enchérisseurs : Darquié et l'adjudicataire.

10e portion, contenant 1 quarterée, 2 quartons, à prendre de la dite métairie, du côté du 9e lot — de Desplats Antoine, ancien mousquetaire, émigré. — Est. 350 l. Adj. 620 l. à David Pierre, de Sauzet. Enchérisseurs : Lacombe, Baboulène et l'adjudicataire.

11e portion, contenant 1 quarterée, 3 quartons, à prendre de la dite métairie, à côté du 10e lot — de Desplats Antoine, ancien mousquetaire, émigré. — Est. 400 l. Adj. 420 l. à Andral qui, par acte du 6 ventôse suivant, devant Capmas, notaire à Cahors, fit cession de ce bien à Darquié Jean, de Sauzet.

10[e] et dernière portion à prendre de la dite métairie, y compris grange, pigeonnier, étable, sol, pâtus et jardin, contenant 9 quarterées, 2 quartons — de Desplats Antoine, ancien mousquetaire, émigré. — Est. 5.000 l. Aucun acquéreur ne se présenta pour cet article.

1 quarterée de terre située al Bruel — de Desplats Antoine, ancien mousquetaire, émigré. — Est. 300 l. Adj. 310 l. à Darquié Jean, de Sauzet. L'adjudicataire fut seul enchérisseur.

Autre quarterée de terre, au dit lieu, — de Desplats Antoine, ancien mousquetaire, émigré. — Est. 300 l. Adj. 340 l. à Darquié Jean, de Sauzet. L'adjudicataire fut seul enchérisseur.

1[re] portion de vigne située au dit lieu, contenant 1 quarterée, 1 quarton — de Desplats Antoine, ancien mousquetaire, émigré. — Est. 600 l. Adj. 610 l. à Delbreil fils, de Sauzet.

Seconde et dernière portion de vigne contenant 1 quarterée — de Desplats Antoine, ancien mousquetaire, émigré. — Est. 700 l. Adj. 1.150 l. à Martin-Couture, propriétaire à Sauzet Enchérisseurs : Delbrel et l'adjudicataire.

Autre portion de terre à prendre à côté du lot ci-dessus, contenant 2 quartons, 3 boisseaux — de Desplats Antoine, ancien mousquetaire, émigré. — Est. 400 l. Adj. 640 l. à Martin-Couture, propriétaire à Sauzet. Enchérisseurs : Baboulène et l'adjudicataire.

Partie de l'enclos de Lafargue, y compris grange et étable dépendant de la dite métairie et contenant 2 quarterées — de Desplats Antoine, ancien mousquetaire, émigré. — Est. 3.000 l. Adj. 5.190 l. à Martin-Couture, propriétaire à Sauzet. Enchérisseurs : Pons et l'adjudicataire.

Ci-devant château, cave avec le dessus, pâtus, jardin, basse-cour, partie de vieille maison, consistant en deux premières chambres, haut et bas, ce dernier servant de fournial, étable à cochons et sol, y compris la quarterée de terre restante de l'enclos de Lafargue et les 2 autres [quarterées] restantes de l'enclos du Verdié, contenant environ 3 quarterées, 3 quartonats — de Desplats Antoine, ancien mousquetaire, émigré. — Est. 6.000 l. Adj. 6.010 l. à Cournou, de Sauzet. L'adjudicataire fut seul enchérisseur.

3[e] chambre haut et bas de la dite vieille maison, dont le passage devra se pratiquer du côté du nord — de Desplats Antoine, ancien mousquetaire, émigré. — Est. 250 l. Adj. 260 l. à Cournou, de Sauzet. L'adjudicataire fut seul enchérisseur.

4[e] et dernière chambre, aussi haut et bas de la dite vieille maison, dont le passage devra se pratiquer du côté du nord — de Desplats Antoine, ancien mousquetaire, émigré. Est. 250 l. Adj. 260 l. à Cournou, de Sauzet. L'adjudicataire fut seul enchérisseur.

1[er] quartonat de la prade, à prendre du côté du levant, avec un lambeau de terre labourable de l'enclos de Lafar-

gue dont les bornes sont plantées — de Desplats Antoine, ancien mousquetaire, émigré. — Le tout est. 200 l. Adj. 470 l. à Lagrange Jean-Pierre, de Sauzet. Enchérisseurs : Andrieu et l'adjudicataire.

2ᵉ quartonat de la dite prade à prendre à la suite du 1ᵉʳ quartonat — de Desplats Antoine, ancien mousquetaire, émigré. — Est. 200 l. Adj. 390 l. à Dutil Jean, de Sauzet. Enchérisseurs : David et l'adjudicataire.

3ᵉ quartonat de la dite prade, à prendre à la suite du 2ᵉ quartonat — de Desplats Antoine, ancien mousquetaire, émigré. — Est. 200 l. Adj. 260 l. à Cournou, de Sauzet. Enchérisseurs : Dutil et l'adjudicataire.

4ᵉ quartonat de la dite prade à prendre à la suite du 3ᵉ quartonat — de Desplats Antoine, ancien mousquetaire, émigré. — Est. 180 l. Adj. 310 l. à Cournou de Sauzet. Enchérisseurs: Dutil, Griffoul et l'adjudicataire.

5ᵉ quartonat de la dite prade à prendre à la suite du 4ᵉ quartonat — de Desplats Antoine, ancien mousquetaire, émigré. — Est. 180 l. Adj. 190 l. à Cournou, de Sauzet. L'adjudicataire fut seul enchérisseur.

6ᵉ quartonat de la dite prade à prendre à la suite du 5ᵉ quartonat — de Desplats Antoine, ancien mousquetaire, émigré. — Est. 170 l. Adj. 180 l. à Dutil de Sauzet. L'adjudicataire fut seul enchérisseur.

7ᵉ quartonat de la dite prade à prendre à la suite du 6ᵉ quartonat — de Desplats Antoine, ancien mousquetaire, émigré. — Est. 160 l. Adj. 170 l. à Griffoul Joseph. L'adjudicataire fut seul enchérisseur.

8ᵉ quartonat de la dite prade, à prendre à la suite du 7 quartonat — de Desplats Antoine, ancien mousquetaire, émigré. — Est. 150 l. Adj. 160 l. à Cournou, de Sauzet. L'adjudicataire fut seul enchérisseur.

9ᵉ quartonat de la dite prade à prendre à la suite du 8ᵉ quartonat — de Desplats Antoine, ancien mousquetaire, émigré. — Est. 150 l. Aucun acquéreur ne se présenta pour cet article.

10ᵉ quartonat de la dite prade à prendre à la suite du 9ᵉ quartonat — de Desplats Antoine, ancien mousquetaire, émigré. — Est. 150 l. Adj. 160 l. à Cournou, de Sauzet. L'adjudicataire fut seul enchérisseur.

11ᵉ quartonat de la dite prade à prendre à la suite du 10ᵉ quartonat — de Desplats Antoine, ancien mousquetaire, émigré. — Est. 150 l. Adj. 160 l. à Cournou, de Sauzet. L'adjudicataire fut seul enchérisseur.

Restant de la dite prade contenant 1 quarton, 2 boisseaux — de Desplats Antoine, ancien mousquetaire, émigré. — Est. 230 l. Adj. 240 l. à Cournou, de Sauzet. L'adjudicataire fut seul enchérisseur.

1ʳᵉ quarterée de terre de l'enclos du Verdié, à prendre du côté du puits dit de l'Espital — de Desplats Antoine, ancien mousquetaire, émigré. — Est. 300 l. Adj. 350 l. à Cayla Pierre, de Sauzet. Enchérisseurs : Laborie et l'adjudicataire.

2e quarterée de terre du dit enclos du Verdié, à prendre à la suite de la 1re quarterée — de Desplats Antoine, ancien mousquetaire, émigré. — Est. 500 l. Adj. 1.370 l. à Griffoul Joseph, de Sauzet. Enchérisseurs : Laborie, Baboulène et l'adjudicataire.

3e quarterée de terre du dit enclos du Verdié, à prendre à la suite de la 2e quarterée — de Desplats Antoine, ancien mousquetaire, émigré. — Est. 450 l. Adj. 1.300 l. à Laborie Jean aîné, de Sauzet. Enchérisseurs : Baboulène, Griffoul et l'adjudicataire.

4e quarterée de terre du dit enclos du Verdié, à prendre à la suite de la 3e quarterée — de Desplats Antoine, ancien mousquetaire, émigré. — Est. 600 l. Adj. 1.320 l. à Baboulène, de Sauzet. Enchérisseurs : Laborie et l'adjudicataire.

5e et dernière quarterée de terre du dit enclos du Verdié, à prendre à la suite de la 4e quarterée — de Desplats Antoine, ancien mousquetaire, émigré. — Est. 600 l. Adj. 1.570 l. à Baboulène, de Sauzet. Enchérisseurs : Griffoul, Laborie et l'adjudicataire.

1 quarton de pré, à prendre du plus grand pré au tènement de Lafon — de Desplats Antoine, ancien mousquetaire, émigré. — Est. 300 l. Adj. 740 l. à Laborie Jean aîné, de Sauzet. Enchérisseurs : Baboulène, Fréjals et l'adjudicataire.

1 autre quarton de pré, à prendre à la suite du lot ci-dessus — de Desplats Antoine, ancien mousquetaire, émigré. — Est. 400 l. Adj. 860 l. à Laborie Jean aîné, de Sauzet. Enchérisseurs : Fréjals, Baboulène et l'adjudicataire.

1 autre quarton de pré, à prendre à la suite du lot ci-dessus — de Desplats Antoine, ancien mousquetaire, émigré. — Est. 450 l. Adj. 930 l. à Baboulène, de Sauzet. Enchérisseurs : Fréjals et l'adjudicataire.

1 autre quarton de pré, à prendre à la suite du lot ci-dessus — de Desplats Antoine, ancien mousquetaire, émigré. — Est. 500 l. Adj. 1.130 l. à Frézals Jean-François, de Sauzet. Enchérisseurs : Baboulène, Laborie et l'adjudicataire.

1 autre quarton de pré, à prendre à la suite du lot ci-dessus — de Desplats Antoine, ancien mousquetaire, émigré. — Est. 600 l. Adj. 1.160 l. à Baboulène, de Sauzet. Enchérisseurs : Cayla, Fréjals et l'adjudicataire.

1 autre quarton de pré, à prendre à la suite du lot ci-dessus — de Desplats Antoine, ancien mousquetaire, émigré. — Est. 700 l. Adj. 1.590 l. à Bousquet François, de Sauzet. Enchérisseurs : Massabié, Laborie et l'adjudicataire.

Autre quarton de pré — de Desplats Antoine, ancien mousquetaire, émigré. — Est. 650 l. Adj. 1.930 l. à Cayla Pierre, de Sauzet. Enchérisseurs : Bousquet, Fréjals et l'adjudicataire.

Restant du dit pré, contenant 2 boisseaux 1/2 — de Desplats Antoine, ancien mousquetaire, émigré. — Est. 250 l. Adj. 630 l. à Cournou, de Sauzet. Enchérisseurs : Griffoul et l'adjudicataire.

1re portion de la pièce de terre du Candaloux, à prendre en longueur, contenant 2 quartons, 3 boisseaux 1/2 — de Desplats Antoine, ancien mousquetaire, émigré. — Est. 400 l. Adj. 890 l. à Counort Pierre, de Sauzet. Enchérisseurs : Griffoul, Baboulène et l'adjudicataire.

1re quarterée de terre de la dite pièce de terre du Candaloux, à côté de la 1re portion ci-dessus — de Desplats Antoine, ancien mousquetaire, émigré. — Est. 600 l. Adj. 1.320 l. à Counort Pierre, de Sauzet. Enchérisseurs : Laborie, Baboulène et l'adjudicataire.

2e quarterée de terre de la pièce du Candaloux, à prendre à la suite de la 1re quarterée — de Desplats Antoine, ancien mousquetaire, émigré. — Est. 650 l. Adj. 1.620 l. à Griffoul jeune et Clusel Jean, de Sauzet. Enchérisseurs : Baboulène, Cayla et les adjudicataires.

3e quarterée de terre de la dite pièce du Candaloux, à prendre à la suite de la 2e quarterée — de Desplats Antoine, ancien mousquetaire, émigré. — Est. 600 l. Adj. 700 l. à Cayla Guillaume, de Sauzet. Enchérisseurs : Baboulène et l'adjudicataire.

Restant de la dite pièce du Candaloux, venant en pointe et contenant 1 quarterée, 1 quarton, 2 boisseaux 1/2 — de Desplats Antoine, ancien mousquetaire, émigré. — Est. 400 l. Adj. 620 l. à Delbreil Antoine. Enchérisseurs : Baboulène, Griffoul et l'adjudicataire.

15 thermidor et 1 fructidor, an II
(2 et 18 août 1794)

1 quarterée de terre labourable, qui reste seule à vendre de l'enclos de Candaloux — de Desplats Antoine, ancien mousquetaire, émigré. — Est. 500 l. Adj. 1.110 l. à Marcenac, de Sauzet. Enchérisseurs : Couderc, Cayla et l'adjudicataire.

8 et 25 frimaire, an III
(28 novembre et 15 décembre 1794)

Vigne à Piéchagou, contenant 1 quarte, 1 quarton — de Desplats Antoine, ancien mousquetaire, émigré. — Est. 120 l. Adj. 200 l. à Méric, de Sauzet. L'adjudicataire fut seul enchérisseur.

Friche au dit lieu — de Desplats Antoine, ancien mousquetaire, émigré. — Est. 20 l. Adj. 30 l. à Quercy. L'adjudicataire fut seul enchérisseur.

Bois al bos de Laborie, contenant 1 quarte, 2 quartons, 2 boisseaux — de Desplats Antoine, ancien mousquetaire, émigré. — Est. 200 l. Adj. 510 l. à Quercy. Enchérisseurs : Lestieu, Pendaries et l'adjudicataire.

Portion de terre labourable et vigne située au lieu de l'hospital et contenant 1 quarte, 3 quartons — de Desplats Antoine, ancien mousquetaire, émigré. — Est. 650 l. Adj. 1.020 l. à Quercy. Enchérisseurs : Couaillac et l'adjudicataire.

Portion de terre labourable, au dit lieu, contenant 2 quartes, 2 boisseaux — de Desplats Antoine, ancien mousquetaire, émigré. — Est. 500 l. Adj. 1.210 l. à Couaillac. Enchérisseurs : Quercy, Cayla et l'adjudicataire. Le 13 thermidor, an III (31 juillet 1795), ce bien fut de nouveau vendu pour le prix de 1.520 l. Cayla Pierre et Darquié Jean, de Sauzet, furent acquéreurs.

Dernière portion de terre labourable, au dit lieu — de Desplats Antoine, ancien mousquetaire, émigré. — Est. 660 l. Adj. 1.560 l. à Couaillac. Enchérisseurs : Pendaries, Méric et l'adjudicataire. Le 13 thermidor, an III (31 juillet 1795) cet article fut de nouveau vendu. Fabre Antoine, de Sauzet, fut acquéreur au prix de 2.300 l.

Portion de terre et vigne, au terroir del Foussat, contenant 1 quarte, 1 quarton — de Desplats Antoine, ancien mousquetaire, émigré. — Est. 250 l. Adj. 730 l. à Quercy, de Montdoumerc. Enchérisseurs : Cayla, Lestieu et l'adjudicataire.

Autre portion de terre labourable ou friche del Foussat, y compris pigeonnier, grange, étables, sol et pâtus, contenant 9 quartes, 2 quartons — de Desplats Antoine, ancien mousquetaire, émigré. — Est. 5.000 l. Adj. 10.530 l. à Quercy, de Montdoumerc. Enchérisseurs : Laboulène, Henras, Cayla et l'adjudicataire.

Un quartonat de la prade — de Desplats Antoine, ancien mousquetaire, émigré. — Est. 150 l. Adj. 580 l. à Méric, de Sauzet. Enchérisseurs : Cayla, Henras et l'adjudicataire. Le 13 thermidor, an III (31 juillet 1795), cet article fut de nouveau vendu. Henras Antoine, de Sauzet, fut acquéreur pour la somme de 700 l.

Bois à Pissobi, contenant 2 quartons, 2 boisseaux — de Desplats Antoine, ancien mousquetaire, émigré. — Est. 30 l. Adj. 100 l. à Lestieu. L'adjudicataire fut seul enchérisseur. Le 13 thermidor, an III (31 juillet 1795), cet article fut revendu et attribué à Delbreil Antoine, pour la somme de 110 l.

13 thermidor, an III (31 juillet 1795)

Vigne — de Desplats, émigré. — Adj. 500 l. à Cayla Pierre, de Sauzet. (D'après le sommier des paiements Q. 390.)

Sénaillac près Lauzès

28 ventôse, an II (18 mars 1794)

3 boisseaux de terre, sol et grange — de la cure de Sénaillac — Adj. 310 l. à Calvet François, qui fut remplacé par Martin. Ce dernier, par acte du 26 prairial, an II, devant Rueyres, notaire, fit cession à Périchou, de Sénaillac. (Registre des paiements, Q. 388).

27 prairial, an IV
(15 juin 1796)

Maison, jardin et pré, contenant 1 quarton, 2 boisseaux, sis à Domenac (commune de Sénaillac) — de la cure de Domenac. — Est. en revenu net 32 fr., en capital, 656 fr. Adj. 656 fr. à Jean-Jacques Lagasquie, de Marcilhac.

Soturac

(Voir Duravel)

Théron, Thouron ou Touron (le), près Prayssac

13 décembre 1791

Terre et friche — de la cure de Prayssac — Est. 20 l. La vente n'eut pas lieu ; il fut admis que ces terres devaient faire partie des biens de la chapellenie de la Capmasse. Voir, au passage concernant la commune de Lagardelle, l'adjudication des biens de la dite chapellenie de la Capmasse.

21 prairial, an III et 4 vendémiaire, an IV
(9 juin et 26 septembre 1795)

Domaine du Thouron — de Lapise-Lunegarde, émigré. — Contribution foncière 588 l. 16 s. 3 d. Est. 220.804 l. 13 s. 9 d. Adj. 1.900.900 l. à Pierre Grassian fils, de Prayssac. Enchérisseurs : Quercy, Labarre, Gailhouste, Brugalières, Cornède et l'adjudicataire.

Touzac

3 thermidor, an IV (21 juillet 1796)

Maison presbytérale et jardin, contenant 1 boisselat, mesure de Cahors — de la cure de Touzac. — Est., en revenu net, 40 fr., en capital 732 fr. Adj. 732 fr. à Girolt Etienne, habitant de Touzac.

5 thermidor, an IV (23 juillet 1796)

6e partie d'un moulin à blé et d'un moulin à papier, ainsi que d'un champ joignant — provenant de Maurice Duroc, émigré, — sur la succession de son père ; observant néanmoins que le citoyen Atgié (Charles) est propriétaire de 3/16 du moulin à blé et que le 1/6 vendu doit être pris sur les 13/16 du dit moulin à blé. Est. en revenu net 338 fr. 70, en capital 6.102 fr. 45. Adj. 6.102 fr. 45 à Duroc Hilaire, habitant de Mauroux.

Trébaïx

1er et 17 mai 1791

Terre labourable, joignant la maison presbytérale ; grange et sol ; terre al cap de la combe de Lendorre ; pré et terre dans la dite combe — de la cure de Trébaïx — Est. 2.710 l. Adj. 3.010 l. à François Miquel, Baptiste Foissac, Mathieu Mauriol et Jean Roualdès, de Trébaïx. Enchérisseurs : Bonis et les adjudicataires. Les acquéreurs firent cession à Bonis.

1er octobre 1793

Domaine consistant en maison, grange, sol, terres labourables, bois et friches, contenant en tout 129 quarterées — du Commandeur de Lacapelle-Livron, Ordre de Malthe. — Est. 33.800 l. Adj. 65.100 l. à Foissac, de Trébaïx. Enchérisseurs : Bru, Blanc et l'adjudicataire.

Ce domaine, de nouveau mis en vente le 22 thermidor, an III (9 août 1795), fut acquis au prix de 100.000 fr. par Guiches fils, de Lamolayrette (Q. 195 et 388).

Vigne contenant 4 quarterées, 3 quartons — du Commandeur de Lacapelle-Livron. — Est. 1.200 l. Adj. 3.025 l. à Bousquet François, de Trébaïx. Enchérisseurs : Blanc, Guilhou et l'adjudicataire.

Cette vigne fut revendue le 22 thermidor, an III à Pendaries Jean, faisant pour Antoine Borredon, au prix de 8.000 l. (Q. 419).

Château, padoin, terre, pré et chènevière, le tout joignant et contenant 13 quarterées, 1 quarton 1/2 — du commandeur de Lacapelle-Livron. — Est. 10.000 l. Adj. 31.600 l. à Blanc, de Cahors. Enchérisseurs : Lasbouygues et l'adjudicataire.

8 brumaire, an IV (30 octobre 1795)

Bois à Trébaïx — de Fondanis, émigré. — Est. 56 l. Adj. 1.500 l. à Blanc, de Cahors.

Autre bois, au même lieu — de Fondanis, émigré. — Est. 1.172 l. 17 s. 6 d. Adj. 5.010 l. à Blanc, de Cahors.

21 messidor, an IV (9 juillet 1796)

Maison presbytérale, sol et 1/2 arpent de terre, avec grange — de la cure de Trébaïx. — Est., en revenu net, 80 fr., en capital, 1.540 fr. Adj. 1.540 fr. à Marie-Christine Lescole, épouse du citoyen Dastorg, habitant à Trébaïx.

18 thermidor, an IV (5 août 1796)

Voir, au passage concernant Cambayrac, la vente d'une terre sise à Trébaïx, mais rattachée à un lot situé à Cambayrac et ayant appartenu à la cure du dit lieu.

Trespoux

(Rassiels et Trespoux forment aujourd'hui une seule commune. Voir aussi Rassiels).

20 février, 8 et 9 mars 1791

Petite vigne au tènement de la combe de Rasin — de la cure de Trespoux. — Est. 200 l. Adj. 405 l. à Guillaume Cantarel, domestique, demeurant à Trespoux.

17 avril et 4 mai 1791

Domaine appelé Las Vitarelles, avec ses dépendances — des Chartreux de Cahors. — Est. 6.000 l. Adj. 7.300 l. à une société de Trespoux comprenant Antoine Cantayré, Coulon, Bernard, Valette, Pierre Belmont, Michel Bardot, Jean Alazard, Talosse, Pierre Delord, François Miquel. Enchérisseurs : Lacoste et les adjudicataires.

17 avril et 4 mai 1791

Domaine de la Borde Rouge, situé partie à Trespoux, partie à Labastide-Marnhac, etc. — des Chartreux de Cahors. Voir Labastide-Marnhac.

17 floréal, an II (6 mai 1794)

Maison et pâtus joignant — des demoiselles du Bon pasteur, de Cahors. — Est. 800 l. Adj. 1.510 l. à Belmont Pierre. L'adjudicataire fut seul enchérisseur.

Jardin contenant 1 boisselat — des demoiselles du Bon Pasteur. — Est. 80 l. Adj. 770 l. à Cadres, faisant pour Delteil Jean et Tillac Jean, de Trespoux. Enchérisseurs : Belmont et l'adjudicataire.

Chai, pâtus et étable — du Bon Pasteur. — Est. 500 l. Adj. 1.310 l. à Cantayré François, de Trespoux. Enchérisseurs : Ayot, Belmont et l'adjudicataire.

Pré et vigne au pech de l'Evêque, contenant 3 quartonats, 3 boisselats — du Bon Pasteur, de Cahors. — Est. 80 l. Adj. 410 l. à Belmont, faisant pour Sifray, Enchérisseurs : Delteil et l'adjudicataire.

Vigne et terre, au tènement de Borduran, contenant 3 quartonats — du Bon Pasteur, de Cahors. — Est. 40 l. Adj. 60 l. à Décas Jean. L'adjudicataire fut seul enchérisseur.

Terre labourable, vigne, bois, friche et pré au tènement de Lagardette et Borduran, contenant 37 quarterées, 3 quartonats, 1 boisselat — du Bon Pasteur, de Cahors. — Est. 3.400 l. Adj. 9.090 l. à François Henras. Enchérisseurs : Cantarel, Lamoulère, Cantaire, Belmont et l'adjudicataire.

16 prairial, an IV (4 juin 1796)

Presbytère, cour, jardin et petit clos, contenant, savoir : le ci-devant sol de la dîme, 3 boisselats et la maison, avec ses dépendances, 2 boisselats 3/4. Les dits biens — de la cure de Trespoux — exploités par le ci-devant curé du lieu. Contribution foncière, pour 1793, 1 l. 5 s. 4 d. Est., en revenu net, 97 l. ; en capital, 1.802 l. Adj. 1.802 l. à Tulle Jean-Baptiste, de Trespoux.

Valroufié

16 messidor, an IV (4 juillet 1796)

Maison presbytérale, pâtus et jardin contenant environ 1/2 boisselat — de la cure de Valroufié. — Est., en revenu net 14 fr., en capital 252 fr. Adj. 252 fr. à Garric Guillaume, de Cahors. Le 11 germinal, an V (31 mars 1797), ces biens furent de nouveau mis en vente sur la mise à prix de 210 fr. ; mais ils restèrent « invendus faute d'acquéreurs ».

Varaire

3 et 19 avril 1791

Terre — du curé du lieu et des Chartreux de Cahors. — Est. 800 l. Adj. 1.230 l. à Lafon Pierre, et Calmette Pierre, de Varaire. Enchérisseurs : Delrieu, Quercy et les adjudicataires.

Terre appelée le sol de la dîme. Est. 200 l. Le 3 avril 1791, jour de l'adjudication provisoire, Lafon et Courpet se présentèrent comme acquéreurs, mais le 19 avril 1791, jour fixé pour l'adjudication définitive, des oppositions à la vente furent formulées et l'aliénation de cet article fut ajournée.

15 vendémiaire, an III (6 octobre 1794)

Maison à Varaire — de Méric, prêtre déporté — mise d'ouverture à la somme de 10 livres. Adj. 25 l. à Bories Bringou, de Varaire, sous la caution du citoyen Calmette, de Varaire. L'adjudicataire fut seul enchérisseur (1).

Biens de Trecens, habitant de Varaire, émigré ; les dits biens indivis avec ceux de son frère Louis Trecens et composant la succession de Trecens père (non compris la maison), mis d'ouverture à la somme de 100 l. Adj. 240 l. à Calmette, de Varaire, sous la caution du citoyen Demeaux. L'adjudicataire fut seul enchérisseur (1).

---

(1) Pour ces 2 ventes les renseignements ont été fournis par le procès-verbal d'adjudication (Q. 422) ; mais je n'ai trouvé trace d'aucun paiement effectué par les acquéreurs, Bories, Bringou et Calmette.

9 messidor, an IV (27 juin 1796)

Maison presbytérale et 1/2 arpent de terre — de la cure de Varaire — une partie des biens ayant été affermée par l'acquéreur et l'autre partie par Jean Malmont suivant bail de l'administration municipale. Est. en revenu net 85 fr., en capital 1.650 fr. Adj. 1.650 fr. à Calmettes Pierre, marchand de Varaire.

Vaylats

8 et 25 frimaire, an III
(28 novembre et 15 décembre 1794)

1re division d'une terre labourable appelée ci-devant jardin — de Godaille-Cieurac, condamné à mort. — Est. 300 l. Adj. 1.130 l. à Conte Louis, de Vaylats, qui a cédé ce bien à la veuve Belissen, de Toulouse. Enchérisseurs : Pechberty, Quercy et l'adjudicataire.

2e division du jardin — de Godaille-Cieurac. — Est. 240 l. Adj. 1.140 l. à Pechberty, de Vaylats, qui a cédé ce bien à la veuve Belissen, de Toulouse. Enchérisseurs : Soulié et l'adjudicataire.

3e division du dit jardin — de Godaille-Cieurac. — Est. 240 l. Adj. 1.160 l. à Pechberty, de Vaylats, qui a cédé ce bien à la veuve Belissen, de Toulouse. Enchérisseurs : Roldès, Fraysse et l'adjudicataire.

4e division du jardin, contenant 1 quarton, 7 onces — de Godaille-Cieurac. — Est. 400 l. Adj. 1.490 l. à Liauzu, de Vaylats. Enchérisseurs : Fraysse, Pechberty et l'adjudicataire.

5e division du jardin — de Godaille-Cieurac. — Est. 225 l. Adj. 810 l. à Léris Géraud, de Vaylats, qui a cédé ce bien à la veuve Belissen, de Toulouse. Enchérisseurs : Sembel et l'adjudicataire.

6e division du jardin, contenant 1 quarton, 5 onces — de Godaille-Cieurac. — Est. 225 l. Adj. 1.180 l. à Liauzu, de Vaylats. Enchérisseurs : Léris, Pechberty et l'adjudicataire.

7e division du dit jardin, contenant 1 quarton, 7 onces — de Godaille-Cieurac. — Est. 240 l. Adj. 1.120 l. à Liauzu, de Vaylats. Enchérisseurs : Pechberty, Brugidou et l'adjudicataire.

8e division du jardin, contenant 1 quarton, 5 onces — de Godaille-Cieurac. — Est. 225 l. Adj. 1.190 l. à Liauzu, de Vaylats. Enchérisseurs : Brugidou, Pechberty et l'adjudicataire.

9e division du jardin contenant 1 quarton, 12 onces — de Godaille-Cieurac. — Est. 225 l. Adj. 1.270 l. à Liauzu, de Vaylats. Enchérisseurs : Brugidou, Pechberty et l'adjudicataire.

10e division du jardin, contenant 1 quarton, 6 onces, —

de Godaille-Cieurac. — Est. 225 l. Adj. 1.310 l. à Liauzu, de Vaylats. Enchérisseurs : Brugidou, Pechberty et l'adjudicataire.

11e division du jardin, contenant 1 quarton, 1 boisseau — de Godaille-Cieurac. — Est. 250 l. Adj. 1.600 l. à Pouzergues, de Vaylats, qui, par acte devant Rueyres, notaire, fit cession à Delpech François. Enchérisseurs : Brugidou, Conte et l'adjudicataire.

12e division du dit jardin, contenant 1 quarton, 1 boisselat — de Godaille-Cieurac. — Est. 250 l. Adj. 1.660 l. à Conquet Antoine. Enchérisseurs : Pousergues et l'adjudicataire. Rouquié figure sur l'état des paiements au lieu de Conquet ; d'ailleurs Rouquié est signalé comme ayant cédé cet article à la citoyenne Belissen, de Toulouse.

13e division du dit jardin, contenant 1 quarton, 2 onces — de Godaille-Cieurac. — Est. 200 l. Adj. 1.500 l. à Brugidou, qui fit cession à la citoyenne Belissen, de Toulouse.

14e division du jardin, contenant 1 quarton, 10 onces — Godaille-Cieurac. — Est. 250 l. Adj. 1.610 l. à Liauzu qui, par acte du 7 nivôse, an II, devant Carla, notaire, fit cession à Soulié. Enchérisseurs : Quercy, Conquet et l'adjudicataire.

15e division du jardin, contenant 1 quarton, 4 onces — de Godaille-Cieurac. — Est. 225 l. Adj. 1.570 l. à Liauzu, qui fit cession à Soulié. Enchérisseurs : Pechberty, Conquet et l'adjudicataire.

16e et dernière division du dit jardin, contenant 2 quartons, 8 onces — de Godaille-Cieurac. — Est. 600 l. Adj. 3.060 l. à Douce, sous la caution de Conquet Antoine. Enchérisseurs : Brugidou, Pechberty, Conte et l'adjudicataire.

Article 17e, contenant 1 quarton, 3 onces — de Godaille-Cieurac. — Est. 300 l. Adj. 2.130 l. à Conquet, de Vaylats, qui fit cession à Delpech François ; celui-ci fit, à son tour, cession à la citoyenne Belissen, de Toulouse. Enchérisseurs : Pouzergues, Conte et l'adjudicataire.

Article 18e, lot appelé de la grange, comprenant grange, terre labourable et pâtus et contenant en tout 2 boisselats, 7 onces — de Godaille-Cieurac. — Est. 400 l. Adj. 1.810 l. à Rolles, qui fit cession à la citoyenne Belissen, de Toulouse. Enchérisseurs : Quercy, Brugidou et l'adjudicataire.

Plus et finalement un grand château, sis au lieu de Vaylats, comprenant 3 corps de logis, une basse-cour, écuries — de Godaille-Cieurac. — Est. 1.250 l. Adj. 8.660 l. à Quercy. Enchérisseurs : Fraisse, Pechberty et l'adjudicataire.

Vers et Velles

3 et 19 avril 1791

Maison et enclos joignant — des Chartreux de Cahors. — Est. 2.400 l. Adj. 2.450 l. à Jean-Pierre Davy, ci-devant dominicain. Enchérisseurs : Amadieu et l'adjudicataire.

1er et 17 mai 1791

Pré sur le ruisseau de St-Martin. Est......	350 l.
Moulin à papier avec pré, chènevière et bois taillis, le tout joignant. Est................	15.000 »
Moulin et pré appelés de Benedicti. Est...	2.000 »
Bois et cévenne appelés le moulin de las Possés. Est................................	1.100 »
Pré als Caudets, sur le ruisseau de St-Martin. Est..................................	8.000 »
Bois et terre à Courrouzac. Est...........	1.200 »
Petit domaine à Trégantou, avec ses appartenances. Est............................	2.860 »
Tous les susdits articles situés dans la municipalité de Vers et Velles et dépendant — des Chartreux de Cahors.	
Pré sur le ruisseau de Vers — de la cure du dit lieu. — Est.........................	800 »
Le tout porté et estimé en bloc à la somme de	31.310 »

Adj. 36.000 l. à Guiches, notaire à Lamolayrette. Enchérisseurs : Davy et l'adjudicataire.

13 décembre 1791

Terre et jardin — de la cure de Vers. — Est. 810 l. Le curé du lieu ayant demandé qu'on lui attribât ce lot pour lui servir de jardin, la vente du dit lot fut ajournée.

1er octobre 1793

Terre et vigne situées à la Magistat — du curé de Vers. — Est. 10 l. Adj. 30 l. à Bès, du lieu de Bach. L'adjudicataire fut seul enchérisseur.

Jardin attenant l'église de Velles — du curé de Vers. — Est. 800 l. Le 1er octobre 1793, la vente de ce jardin fut décidée ; le 26 novembre 1793, un nouvel ajournement fut décidé.

7 messidor, an IV (25 juin 1796)

Jardin situé à Velles — de la cure de Vers et Velles. — Est., en revenu net, 36 fr., en capital, 792 fr. Adj. 792 fr. à Jean-Antoine Lamoure, de St-Cernin.

9 et 14 pluviôse, an VI (28 janvier et 2 février 1798)

Terre, à la rivière de Velles, contenant 3 quartes, 1 quarton, 3 boisseaux, provenant du partage fait entre la République et le citoyen Roaldès père, à la suite de l'émigration de Roaldès fils, premier né. Est. 5.000 fr. Mise à prix 3.750 fr. Adj. 60.000 fr. aux citoyens Guil-

laume-Joseph-Nicolas Roaldès et Jean-Baptiste Roaldès frères, de Cahors. Enchérisseurs : Blanc, Dissès, Ladoux et les adjudicataires.

Vidaillac

20 février, 8 et 9 mars 1791

2 pièces de terre à côté du cimetière — de la cure de Vidaillac. — Ensemble est. 445 l. Adj. 670 l. à Portal, laboureur, de Vidaillac. Enchérisseurs : Pradines, Toulsa, Conte et l'adjudicataire.

6 et 22 mars 1791

Terre et bois joignant appelés Devès — de la chapellenie de Reygade. — Est. 1.550 l. Adj. 2.300 l. à Etienne Andrieu, laboureur, de Vidaillac. Enchérisseurs : Pradines, Bru, Lafon, Laborie, Vinel et l'adjudicataire.

7 juin 1793

Domaine appelé de Patras, avec ses appartenances et dépendances, consistant en vastes édifices, prés, terres, vignes, bois et chènevières, situé dans les municipalités de Vidaillac et Promilhanes — des Mirepoises de Cahors. — Est. 40.050 l. Adj. 71.300 l. à Olié, faisant tant pour lui que pour Andrieu, de Vidaillac (1). Enchérisseurs : Bories, Bergougnoux et l'association adjudicataire.

17 messidor, an IV (5 juillet 1796)

Maison presbytérale, jardin joignant et terre appelée champ de l'église — de la cure de Vidaillac. — Est., en revenu net, 60 fr., en capital, 1.180 fr. Adj. 1.180 fr. à Etienne Andrieu, de Vidaillac.

Villesèque

20 février, 8 et 9 mars 1791

Moulin à vent appelé de Sales et terre joignant — des Chartreux. — Est. 800 l. Adj. 3.100 l. à Soubrié, habitant du Colombié, près Rassiels. Enchérisseurs : Mercié, Loubières, Alazard Mathieu, Alazard Jean, Miquel, Grelard, Combarel, Richard et l'adjudicataire.

6 et 22 mars 1791

Pré appelé Prat niau, terre et enclos aboutissant à la place publique, terre et plantier au terroir de la Peyrou-

---

(1) Cet achat fut fait en réalité par une association malgré le décret du 24 avril 1793.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RAPPORT

DÉ

L'ARCHIVISTE DÉPARTEMENTAL



CAHORS
IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE COUESLANT
(Personnel intéressé)

1926

ARCHIVES

RAPPORT de l'Archiviste départemental

Cahors, le juillet 1926.

MONSIEUR LE PRÉFET,

Conformément aux instructions contenues dans l'article 32 du règlement général du 1er juillet 1921, j'ai l'honneur de vous adresser mon rapport sur le fonctionnement du service des archives pendant les 12 mois compris entre le 1er juillet 1925 et le 30 juin 1926.

Local, Casiers, Papiers inutiles. — Au moment où je prépare le présent rapport, M. Rigaudie (Jules) que vous avez bien voulu nommer gardien des archives prend possession de son poste. Il remplace M. Barret qui a quitté Cahors.

Par suite du vice de construction que j'ai signalé l'an dernier, il est bien difficile de maintenir en bon état la couverture de l'immeuble. Aussi est-il nécessaire de procéder fréquemment à la révision de la toiture, qui, en temps d'orage, laisse passer l'eau en de nombreux endroits. Cette opération a été faite récemment à la suite d'une pluie diluvienne qui avait inondé deux salles des archives.

Au mois de novembre 1925, au cours de l'inspection du dépôt départemental, M. Vidier, inspecteur général des archives et des bibliothèques, constata qu'il était absolument nécessaire d'établir des casiers neufs non seulement pour loger les dossiers restant à classer, mais encore en prévision des accroissements futurs. Le Conseil général informé de cette situation par le rapport que vous avez bien voulu lui soumettre, a, dans sa séance du 3 mai 1926, décidé d'inscrire au budget supplémentaire de l'exercice courant, un crédit de 2.702 francs, destiné à couvrir la dépense projetée. Ce crédit sera constitué par des prélèvements de :

1° 800 fr., sur l'article 5 du chapitre 16,
2° 500 fr., sur l'article 14 du chapitre 1,
3° 1.402 fr., sur les ressources générales du budget.

Avec 400 francs, déjà dépensés sur l'article 3 du chapitre XVI et cette somme de 2.702 francs, j'ai pu faire procéder, dans la salle de la Bibliothèque, aux modifications et aux travaux neufs demandés par M. Vidier. Mais l'Assemblée départementale ayant envisagé la nécessité de supprimer les papiers inutiles afin d'obtenir de la place, je mets de côté les dossiers que les règlements permettent de vendre : je proposerai l'aliénation de ces liasses lorsque j'aurai

terminé le triage et retiré les actes qui peuvent former titre de propriété soit pour les établissements publics, soit pour les particuliers.

Cajarc. — Dépouillement de chartes

En 1914, dans le tome 39 du *Bulletin de la Société des Etudes*, j'ai inséré l'analyse de 75 chartes concernant Cajarc. Je donne ci-après le résumé de 25 autres documents portant les n°° provisoires 76 à 100 et concernant cette même ville.

N° 76. Série DD. — Parchemin. 18 mars 1330, sous le règne de Phlilippe IV de Valois, — Latin.

Accord passé entre les seigneurs consuls de la ville de Cajarc, d'une part, et les seigneurs de Saint-Sulpice, d'autre part, au sujet des meules de moulins que l'on extrait du terroir de Bancorels.

N° 77. Série FF. — Parchemin. 1248, mois de janvier, dimanche après l'Epiphanie. Roman. — Acte d'accord consenti par la majeure et la plus saine partie des habitants de Cajarc pour mettre fin aux discordes et aux querelles qui les divisaient. Cet accord eut lieu par l'entremise de personnages importants, tels que les prud'hommes de la ville, l'archiprêtre de Cajarc, les consuls et le juge du seigneur évêque de Cahors. Pour sceller le pacte de réconciliation, les contractants mangèrent ensemble et burent dans le même verre. Dix sceaux en cire, bien conservés, sont appendus à ce parchemin. M. Combarieu, ancien archiviste, les ayant signalés en 1878, au moment où paraissait un « Recueil-musée des archives départementales », le fac-simile et la description de chacun de ces sceaux furent insérés dans le dit Recueil-musée. Deux exemplaires de cet ouvrage (volumes n°° 4809 et 6655) existent à la bibliothèque de la ville, à Cahors. Ces sceaux sont ainsi décrits :

1° Sceau en cire brune. Molette d'éperon. Sigillum Val. de Lamartinia.

2° Sceau pointu, fleur de lis. Sigillum Guillermi Rotbert.

3° Sceau triangulaire, écu armorié, bar. Sigillum Guillermi Pontanerii.

4° Sceau triangulaire, écu armorié, branche de chêne, chef chargé de 2 merlettes. Sigillum Guillermi Agarn.

5° Sceau pointu. Aigle éployée à deux têtes surmontées d'une étoile. Sagel G., archiprestre de Cajarc.

6° Ecu rond, portant 2 tours entre lesquelles on voit un donjon. Chaque tour et le donjon sont surmontés d'une croisette. Sagel del cossolat de Cajarc.

Contre-sceau : Aigle éployée. Sagel del cossolat de Cajarc.

7° Ecu rond. Un cœur.

8° Ecu rond. Un agneau pascal nimbé. Sigillum Guillermi Peyreira.

9° Ecu rond. Une colombe. Sigillum Guillermi de Camba.

10° Ecu rond armorié, 3 merlettes 2 et 1. Sigillum Guillermi Avarra.

N° 78. Série DD. — Parchemin. Dernier novembre 1450. Latin. — Jean du Breuilh (de Brolio, del Bruelh) damoiseau chambellan, commissaire du Roi de France, maître des eaux et forêts dans les pays de Quercy, Périgord, Agenais, Gascogne et Rouergue, maintient aux consuls et habitants de Cajarc la faculté d'employer les rets et toutes sortes d'artifices pour pêcher les poissons dans le Lot et le Célé. Toutefois, les dits consuls et habitants ne pourront user de cette faculté que dans l'étendue de la juridiction dudit Cajarc.

N° 79. Série DD. — Parchemin. 2 avril 1463. Latin. — Jean de Rodorel, damoiseau, seigneur de Frayssinet, maître des eaux et forêts, maintient aux consuls et habitants de Cajarc le droit de pêcher sans aucun trouble dans les eaux du Lot et du Célé. Cette décision fut prise parce que des habitants et pêcheurs de Cajarc se plaignaient d'avoir été molestés par des commissaires des eaux et forêts.

N° 80. Série DD. — Parchemin. 12 juin 1473. Français et Latin. — Henri Lostalier, damoiseau, lieutenant général de noble Jean de Ferrières, écuyer, maître des eaux et forêts dans les sénéchaussées d'Agenais, Périgord, Gascogne et Quercy reconnaît (sur la demande des consuls de Cajarc), que les habitants de cette ville ne doivent point être troublés lorsqu'ils exercent leur droit de pêcher librement dans les rivières du Lot et du Célé. Il est reconnu qu'ils peuvent pêcher avec toute sorte de filets et autres artifices et prendre toute espèce de poissons.

N° 81. Série FF. — Parchemin de 1 m. 50 de long sur 0 m. 25 de large. Cinquième jour des calendes de septembre 1300. Latin.

Les Evêques de Cahors, seigneurs de Cajarc (Sicard de Montaigu et Raymond de Pauchel) et Hugues de Brolie, juge de Cajarc pour le seigneur Evêque, d'une part,

Et Hugues Hector, Géraud de Bonnafos, Guillaume Rotbert et Bernard Peyrier, consuls de Cajarc, d'autre part,

Avaient des difficultés au sujet de l'exercice du droit de justice, à Cajarc.

Pierre de Bans et Hugues Fabre commissaires délégués par *la Cour de Justice de Fons* citèrent devant eux les deux parties pour entendre l'exposé de leurs arguments (1).

(1) Dans son livre sur Fons, M. l'abbé Allemand cite un manuscrit des archives nationales donnant la liste des paroisses qui, au moyen âge, ressortissaient de la baillie royale de Fons. Cajarc figure sur cette liste.

N° 82. Série DD. — Parchemin. 22 avril 1435. Roman. — Gisbert Cornavi, Bertrand de Cardalhac, Jean Combeles, Bertrand Audibert consuls de Cajarc, autorisent Raymond Dézas, savetier, à réparer sa maison. La dite autorisation est donnée sous la réserve des droits de Monseigneur [Evêque] de Cahors.

N° 83. Série DD. — Parchemin. Juin 1232, sous le règne de Louis IX et l'épiscopat de Guillaume IV de Cardaillac, évêque de Cahors. Roman. — Bertrand de Larnagol vend à Guillaume Veguier, Jean de La Valette, Pierre Pontanier, Hugues Molenier, consuls et représentants de la ville de Cajarc, toute la terre qu'il possède dans la paroisse de Saint-Chels.

N° 84. Série DD. — Parchemin, 16 février 1494, sous le règne de Charles VIII. Latin.
Noble Guisbert de Cajarc, seigneur de Gailhac et de Flaujac, Pierre de Lomenas et Jean Singlars, consuls de Cajarc, agissant au nom de la communauté, arrentèrent une vigne à Guillaume Jean qui s'engagea à payer annuellement 2 sols tournois (1).

N° 85. Série AA. — Parchemin, 17 juin 1559.
Cet acte fut signé par Pierre de Bertrand, évêque et comte de Cahors, seigneur de Cajarc ; lequel évêque, sur la demande qui lui en avait été faite, accorde aux syndic et consuls de Cajarc le droit

1° de porter chaperon rouge et noir sur l'épaule gauche :

2° de se faire précéder par deux sergents habillés d'une livrée perse (2) et verte pour leur dégager le passage. L'un de ces sergents pouvait être trompette ;

3° de rendre la justice au nom du seigneur évêque, mais en l'absence du juge de la Temporalité ;

4° de conserver les coutumes, franchises et libertés accordées par les évêques précédents.

N° 86. Série DD. — Parchemin. 23 avril 1343, sous le règne de Philippe VI de Valois. — Latin.
Transaction passée entre :

1° Bertrand de Cardaillac, évêque de Cahors, d'une part,

2° Martin et Géraud de Lamartinie frères, Mathieu Bessac et Bernard Delbourg consuls et de nombreux habitants de Cajarc, d'autre part,

au sujet des herbages et du tènement de Carbonié.

(1) La livre tournois (fabriquée à Tours) valait 20 sous ; la livre parisis (fabriquée à Paris) valait 25 sous. Le sou tournois valait 12 deniers et le sou parisis en valait 15.
(2) Habit pers, livrée perse (vieux français), habit, livrée de couleur perse tenant du vert et du bleu.

L'Evêque de Cahors, seigneur de Cajarc, prétendait que le tènement de Carbonié lui appartenait en propre et qu'il avait le droit de le bailler à nouveau fief quoique la communauté et les consuls de Cajarc eussent la faculté de couper et ramasser les herbages.

D'après l'accord intervenu, l'Evêque conservait le droit de donner lui-même l'investiture aux nouveaux emphytéotes, mais cette investiture devait être donnée en présence des consuls. De plus, la rente et les droits de lods et acapte seraient, à l'avenir, partagés en 3 portions dont 2 pour l'Evêque et 1 pour la communauté de Cajarc.

Enfin les consuls s'engageaient :

1° à servir annuellement au seigneur Evêque 4 setiers et émine d'avoine à la fête de saint Julien ;

2° à payer 1 denier tournoi d'argent à chaque nouvel évêque, le jour de son entrée à Cajarc.

Moyennant ces conditions, les consuls et habitants de Cajarc conservaient le droit de couper les herbages et d'utiliser les eaux et bois.

BENEDICTI, *Notaire.*

N° 87. Série CC. — Parchemin. 16 août 1341. Latin.

Jean, Evêque de Beauvais, lieutenant du roi de France dans les pays occitans (Languedoc) ordonne le remboursement, aux consuls de Cajarc, d'une somme de 90 livres qui leur avait été empruntée pour la guerre de Gascogne.

N° 88. Série DD. — Parchemin. 2 actes datés l'un du dernier jour de juin 1315, l'autre du 7 juillet de la même année. Latin.

Ces 2 actes ont trait à la vente d'une maison appartenant à la famille Pouriel.

N° 89. Série GG. — Parchemin. 11 juillet 1338. Latin.

Géraud Fabre, Henri Peyrier, Barthélémy Peyrier, Pierre Lamartinie, consuls de Cajarc, patrons de l'hôpital, nomment pour le dit hôpital :

1° Falcon Fabry commandeur (ou directeur) ;

2° Pierre Rosier donateur (ou économe).

N° 90. Série CC. — Parchemin. Jeudi avant la fête de Toussaint 1293, le siège apostolique étant vacant à la suite de la mort du pape Nicolas IV. Latin. — Obligation de 50 livres consentie par Guy de Belmont, Guillaume et Pierre de Bazas, leur mère dame Raymonde, veuve de Pierre Bazas et Bertrande Bazas femme de Belmont en faveur des consuls de Cajarc, Géraud Lacaze et Vital de Balarelhe. Cette somme était due à la suite d'un jugement rendu par le juge royal de Fons, en faveur des consuls de Cajarc. Les frais s'élevaient à 10 livres.

N° 91. Série FF. — Parchemin. Lundi avant la fête de

saint Thomas, 1285. Latin, 1 sceau. Fragments de sceau.

Accord intervenu entre Raymond de Cornil, évêque de Cahors, et les consuls de Cajarc pour mettre fin à des difficultés et à des discussions provoquées par les motifs indiqués ci-après :

Les consuls avaient refusé de rendre les clefs de la ville au bayle, représentant l'évêque.

Quelques habitants avaient fait des portes particulières dans les murailles de la ville. D'autres avaient pêché dans la rivière du Lot.

Certains autres avaient utilisé des herbages sans en avoir le droit.

Grâce à l'accord consenti :

1° Les consuls payèrent à l'évêque deux cents livres tournois, mais il leur fut fait remise de toutes les peines qu'ils avaient encourues.

2° Les habitants qui avaient pratiqué des ouvertures dans les fortifications seraient tenus de les fermer, mais, à l'avenir, les consuls pourraient eux-mêmes autoriser l'établissement de portes et fenêtres dans la dite muraille fortifiée.

3° Les consuls et habitants pourraient cueillir des glands dans la forêt dite de Lalbenque et faire paître les animaux dans certains pâturages.

N° 92. Série CC. — Parchemin. Lundi après la fête de saint Mathieu 1335. Latin.

Lettres de l'official de Cahors relatives à l'obligation imposée par les consuls de Cajarc aux prêtres et vicaires de ce lieu de contribuer au paiement de la taille, des quêtes, etc...., ceux-ci devaient être dispensés de ce paiement parce qu'ils dépendaient dudit official, lequel cite les consuls à comparaître devant lui pour expliquer et justifier leurs procédés.

N° 93. Série CC. — Parchemin. 5 février 1316. Latin.

Les consuls de Cajarc : Barthélémy Peyrier, Pierre Berton, Raymond Conduché, Barthélémy Grataric, consuls de l'année 1315, Géraud Lamartinie, Hugues d'Orniac, Guillaume Bestor chevalier et Barthélémy Lacoste consuls de l'année 1316 donnent quittance à Raymond Julian des impositions, collectes et redevances que le dit Raymond Julian avait été chargé de prélever dans la communauté de Cajarc. Le dit Raymond Julian faisait tant pour lui que pour son frère, Galhard Julian, archiprêtre de Cajarc.

N° 94. Série AA. — Parchemin. 7 novembre 1363. Latin.

Dans l'église de Cajarc, en présence de Raymond de Pomier chevalier, viguier de Figeac représentant Edouard prince de Galles et d'Aquitaine, les consuls de Cajarc Barthélémy de Bles, Géraud del Bourg, Guilhaume Ouvrié et Géraud de Cardaillac et aussi Arnaud Peyrier avec de

nombreux habitants de la ville prêtèrent serment de fidélité à Edouard, roi d'Angleterre.

Toutefois, en prêtant ce serment, les consuls et habitants de Cajarc entendaient ne préjudicier en rien à leurs privilèges, franchises et libertés ; ils réservaient aussi le droit dû au seigneur évêque, à l'église et au consulat.

N° 95. Série FF. — Parchemin. 21 août 1522. Latin.

Au moment où l'on procédait à la répartition de la taille, dans la maison commune de Cajarc, une querelle, avec échange de coups et de violences, avait éclaté entre Jean Cedal, Guillaume Bladviel, Jean Jossery et Jean Vialars consuls, d'une part et Etienne Lalo et Antet Andrieu d'autre part. Olivié de Cajarc, seigneur de Gaillac, Pierre Bodo, Mately Vidaliac, Pierre Durand et Gisbert Laborie notaire pris comme arbitres rendirent une sentence qui fut acceptée par les parties en cause. Lalo et Andrieu durent payer l'impôt auquel ils avaient été assujettis ; mais on leur remboursa les frais occasionnés par les garnisaires.

De plus, Lalo et Andrieu furent obligés :

1° « de demander pardon à Dieu et aux consuls » pour les violences qu'ils avaient commises ;

2° de payer une amende de 25 livres tournois. Cette amende devait contribuer au paiement des dépenses occasionnées par la construction d'une halle au milieu de la place publique.

N° 96. Série DD. — Papier. 11 août 1287. Latin.

La communauté de Cajarc devait pour le terroir de Sassenac ou Cessenac, 40 sols de rente avec l'acapte au vicomte de Calvignac et à sa femme Elise, fille de Raymond de Barasc. Celle-ci vend cette rente de 40 sols caorsins à Guillaume d'Ebrard, chevalier, faisant pour Aymeric, évêque de Coïmbre.

Une note inscrite au dos de la pièce fait connaître que « depuis », cette rente a été rachetée par les consuls.

N° 97. Série DD. — 2 pièces parchemin attachées ensemble. 2 fragments de sceaux. Samedi après la quinzaine de la fête de l'Annonciation, l'an 1326. Latin.

Lettres de l'Official de Cahors ordonnant aux abbés, prieurs, archidiacres, archiprêtes, chapelains et autres ecclésiastiques de la ville et du diocèse de Cahors de recueillir des aumônes pour la reconstruction d'un pont à Cajarc. Ces lettres font ressortir que :

1° cette construction est nécessaier à cause des grands dommages subis et des dangers courus au bord de la rivière du Lot près de Cajarc ;

2° que dans la dite ville et église d'icelle, par suite de la présence des reliques du Christ qui y sont, il se produit de nombreux miracles parmi les infirmes et les pèlerins venant de diverses parties du monde.

N° 98. Série FF. — Parchemin. Mardi, dernier jour du mois de juillet 1347. Latin.
Le nommé Jean Jean, habitant Cajarc, avait à plusieurs reprises et avant le lever du soleil commis des larcins ; il avait notamment volé des oignons, dans le jardin de Cagnac, des gerbes de blé, à Bach, etc..... Il fut chassé de Cajarc et il lui fut interdit de revenir dans cette ville. Avant de partir il fut fustigé et ses biens furent confisqués au profit de l'évêque de Cahors, seigneur de Cajarc. La sentence fut rendue en présence et du consentement des consuls Jean Conduché et Pierre Delmas.

N° 99. Série DD. — Parchemin. 3e jour des ides d'août 1265. Latin, 2 sceaux.
Guillaume de Livernon, fils de feu Pierre de Faycelle et sa femme Guillaumette donnent tous les droits qu'ils possèdent sur le lieu de Cessenac. Cette donation fut faite en faveur des consuls et des habitants de Cajarc devant Brenguier de Ripul, notaire.

N° 100. Série CC. — Parchemin. 3 avril 1443. Latin et français.
Copie de lettres du roi Charles VII accordant aux gens des trois Etats, du pays de Quercy, la faculté d'utiliser pour leur usage du sel noir venant du pays de Poitou et de La Rochelle ou d'ailleurs. Ces privilèges sont maintenus quoique Jean de Villaret et autres commissaires y aient mis empêchement.

Versements. — Dons. — Prise de possession des archives d'un dépôt communal

Les Bureaux de la Préfecture et de la Trésorerie m'ont remis de nombreux paquets et registres.
Cette année, le dépôt départemental s'est enrichi de livres et documents divers qui sont indiqués ci-après :

1° M. de Monzie désirant signaler aux touristes la bonne ville de Cahors dont il est maire avait chargé M. Bosc, instituteur public, de « recueillir les appréciations, jugements et impressions des écrivains de tous les siècles » sur l'antique Divona devenue chef-lieu du département du Lot.

Après avoir parcouru un grand nombre d'imprimés, le mandataire de notre 1er magistrat municipal a fait un choix judicieux des passages et des articles les plus intéressants qu'il a réunis dans un livre dont les premières pages contiennent une lettre-préface de M. de Monzie. Le titre de ce livre est le mot « Cahors » ; un exemplaire a été donné aux archives. Il y a quelques années, M. Bosc utilisant le fonds Greil de la Bibliothèque municipale et les Nos 236, 283 de la série L. fit paraître une brochure sur la Loge « les Elus de Chartres », dont le siège était à

Cahors et qui était en activité au commencement de la Révolution. Cette loge comprenait des nobles, des officiers, des avocats, des bourgeois, des chantres et l'organiste de la Cathédrale, des commerçants. Parmi ces derniers, certains achetèrent des biens nationaux, tandis que les nobles émigraient.

2° M. Cambon, professeur de seconde au Lycée Gambetta, a fait imprimer chez M. Bergon à Cahors, le texte d'une conférence qu'il fit en 1925 à l'Athénée de Bordeaux sur Olivier de Magny. J'ai reçu pour les archives un exemplaire de cette plaquette qui contient des dessins originaux composés par Mlle Millochau, professeur de dessin au Lycée Clément Marot.

3° MM. Jean Moulierat de l'Opéra Comique et Henri Ramet, premier président de la Cour d'appel de Toulouse ont adressé, comme hommage des auteurs, une très jolie brochure (comprenant 58 pages et quelques gravures) sur le château de Castelnau-de-Bretenoux. Cette brochure porte en tête une lettre-préface de M. Henri Lavedan, de l'Académie française. Je rappelle que M. Ramet a fait paraître sur Martel, en 1920, un ouvrage de 362 pages.

4° M. Rohmer, archiviste de la Corrèze, m'a envoyé la copie d'un acte de baptême de Roubert Jean-Frédéric, né le 14 novembre 1781 à Saint-Céré.

5° Un cadurcien d'origine, M. Calmon, ancien chef de section au Ministère des régions libérées, a donné aux archives deux dessins aujourd'hui rares et recherchés. Ces deux dessins, l'un gravé, l'autre lithographié sont dus au talent de M. Calmon père, dessinateur, peintre et sculpteur, qui, en 1872, sous l'épiscopat de Mgr. Grimardias, découvrit et restaura les peintures de l'abside de la Cathédrale. La gravure reproduit les traits de Gambetta ; la lithographie rappelle la Mission donnée à Cahors en 1857 et représente une foule nombreuse entourant le père Laurent lorsque, le 3 janvier 1858, fut inaugurée la Croix que l'on voit encore sur le quai Champollion, non loin du jardin de la Préfecture.

6° M. Pascal Guébin, l'un des Professeurs de l'Ecole Lavoisier à Paris, m'a fait parvenir un ouvrage qu'il a fait imprimer récemment et dont la préparation a exigé de lui de longues et savantes recherches sur « Les amortisse-« ments d'Alphonse de Poitiers », 1247-1270.

MM. Pascal Guébin et Ernest Lyon ont publié aussi, depuis peu, le tome I de l' « Hystoria albigensis » dans lequel ils citent, à la page 245, l' « Hérésie albigeoise et l'Inquisition... », de M. Albe et aussi « La seigneurie de « Lacapelle-Merlival » de M. Cadiergues.

M. Guébin a donné encore au dépôt départemental un livre, dont une partie intéresse l'ancien diocèse de Cahors.

Ce livre, œuvre du R. P. Dom Besse, parut en 1911. C'est le tome IV des Abbayes et prieurés de l'ancienne France.

7° M. Fernand de La Grénerie, ancien propriétaire du château de ce nom, dans la commune de Gagnac, a autorisé M. Foissac, professeur au Grand Séminaire, à verser aux archives départementales 2 malles contenant des lettres ou papiers divers et 250 parchemins et cahiers intéressant les 15e, 16e et 17e siècles. Sur l'un de ces cahiers, furent copiés des actes de reconnaissances féodales consenties en faveur du seigneur de Ganhac. Le texte de quelques actes est en latin, les autres sont écrits en français, A la première page de ce petit registre *in-quarto,* on lit le titre suivant : « Die lune nona mensis novembris anno « domini millesimo quadringentesimo septuagesimo octavo, « regnante domino Ludovico Francorum rege, in loco de « Ganhaco, personæ infrascriptæ recognoverunt se tenere « a nobili viro Guiberto de Ganhaco, domino de Ganhaco, « res feuda et pocessiones quæ sequuntur coram me « Joanne de Belloguia notario Ville Belli loci qui easdem « recognitiones aucthoritate regia recepi ».

J'ai remarqué un mémoire pour M. de Lestrade de la Greneyrie contre les héritiers de M. de Besse. Ce mémoire mentionne une convention du 6 mai 1638 par laquelle messire Charles de Fonmartin, chanoine à Agen, et sa nièce, demoiselle du Bousquet, veuve de noble Antoine de Chabrignac, agissant solidairement, donnèrent 1.000 livres de rente annuelle pour la fondation et l'entretien, à Agen, d'un monastère de religieuses du Tiers ordre de saint François.

8° Fidèle à la promesse qu'il m'avait faite, l'an dernier, M. Giraudy d'Antony demeurant autrefois à Sarlat, domicilié aujourd'hui à Paris, m'a envoyé des pièces qui sont énumérées ci-après :

A. Un relevé généalogique des membres de la famille d'Antoni ou d'Antony (1450-1905) qui étaient seigneurs barons de Perreux et de Venars (1) ;

B. Deux lettres du maréchal Bessières, duc d'Istrie ;

C. Dix lettres de la maréchale Bessières, duchesse d'Istrie et une note du Ministère des affaires étrangères la concernant ;

D. Une lettre de Pol-Napoléon Bessières, duc d'Istrie, pair de France ;

---

(1) Les représentants actuels de cette famille ont obtenu du tribunal civil de Cahors, à la date du 29 janvier 1926, un jugement confirmant leurs nom, particule et titre.

Les armes sont : D'or, au chevron d'azur, accompagné en chef de 2 coquilles de sable et, en pointe, d'un sanglier du même.

Timbre : Casque et couronne de baron.

Une branche cadette fixée en Autriche porte : D'azur à la cloche d'argent accompagnée, en chef, de deux étoiles du même. Timbre : Casque de baron.

E. Deux lettres de Mathilde de Lagrange, épouse de Pol-Napoléon Bessières, duc d'Istrie ;

F. Huit lettres du Baron Bessières, frère du maréchal.

L'une des lettres du maréchal Bessières fut écrite dans la ville de Bromberg, à la date du 11 janvier 1813, lors de la retraite de Russie. Dans cette missive, le duc d'Istrie donnait des ordres d'après lesquels le général Saint-Sulpice, le général Guyot et le capitaine Pinot qui commandaient, tous les trois, des détachements de cavalerie devaient partir de Bromberg et se rendre à Mayence en passant par Custrin et en évitant Berlin.

En 1913, M. Paumès fit paraître, dans le *Bulletin de la Société des Etudes*, un long article de 24 pages sur Jean Bessières de Prayssac, duc d'Istrie, maréchal de France. Il signale à la page 19, la rente annuelle de 20.000 fr., qui, après les traités de Vienne, fut servie par l'Autriche à la duchesse d'Istrie.

Or, dans la correspondance de la maréchale, on trouve, au sujet de cette rente, des notes et des pétitions dont l'une m'a paru particulièrement intéressante et que j'ai reproduite ci-après :

« Sa Majesté m'a autorisée, Monsieur le Ministre, à « dire à votre Excellence qu'elle me serait favorable « auprès de S. M. l'Empereur d'Autriche pour obtenir que « la pension de 20.000 livres de rentes qui me fut accor- « dée au mois de novembre 1816 par la protection spéciale « de S. M. Louis XVIII fut reversible, après ma mort, sur « la tête du duc d'Istrie, mon fils, ou échangée en un bien « en Hongrie. Cette première affaire fut traitée d'une « manière diplomatique par M. le Marquis de Caraman « qui la termina alors avec tout le succès que je pouvais « désirer. S. M. l'Empereur d'Autriche daigna m'assurer, « ainsi qu'à notre ambassadeur, M. le Marquis de Cara- « man, que, plus tard, il s'occuperait du sort de mon « fils, au moment de son établissement. Je réclame les « nouvelles bontés de l'Empereur ; celles qu'a daigné « m'accorder sa Majesté le Roi de France, en m'assurant « sa haute protection auprès de la Cour d'Autriche, me « donnent toute confiance. Je vous prie, Monsieur le « Ministre, d'écrire avec intérêt à S. A. le Prince de Met- « ternich ainsi qu'à M. le Marquis de Caraman. L'un et « l'autre furent si parfaits pour moi que j'ose tout atten- « dre encore de leurs bontés ; si votre Excellence veut bien « m'accorder les siennes, ma reconnaissance, Monsieur le « Ministre, égalera la haute considération avec laquelle « j'ai l'honneur d'être votre très humble servante. »

« La Maréchale Duchesse D'ISTRIE. »

Paris, 26 mars 1826.

Cette pièce ne porte pas d'adresse ; elle était, sans doute, destinée soit à M. le Comte de Villèle, Président du

Conseil, soit à M. le Baron de Damas, Ministre des Affaires étrangères.

9° M. le Lieutenant-colonel de Corn, en retraite, a transmis 3 cahiers et 7 registres d'actes de notaires de Corn intéressant la période comprise entre 1545 et 1628. La plupart des actes portent la signature de Saur, notaire.

10° M. R. Rey, professeur de l'Université à Toulouse, m'a fait remettre deux thèses imprimées qu'il a soutenues pour l'obtention du grade de docteur ès lettres. Ce titre lui a, d'ailleurs, été accordé, avec la mention très honorable et à l'unanimité, par les membres du Jury. Ces thèses forment 2 volumes, sortis des presses de l'Imprimerie Coueslant.

L'un de ces volumes se rapporte aux « Vieilles églises fortifiées du midi de la France », parmi lesquelles figurent 25 édifices du culte situés dans le département du Lot. Quarante-deux figures et vingt-quatre planches rendent encore plus attrayante la lecture de ce livre qui est déjà fort instructif.

L'autre concerne « La Cathédrale de Cahors et les origines de l'architecture à coupoles d'Aquitaine » ; il contient 22 pages d'introduction, 247 pages de texte et 100 gravures.

Les indications bibliographiques et une liste alphabétique de 160 noms de lieux cités prouvent que l'auteur a fait de nombreuses et patientes recherches. Aussi, a-t-il pu présenter une étude fort intéressante sur l'église Saint-Etienne de Cahors et comparer ce monument à d'autres constructions semblables, dont quelques-unes ont été élevées dans des régions fort éloignées du Quercy, en Arménie, par exemple. Les principaux travaux de notre cathédrale furent exécutés à la fin du XIe siècle et au commencement du XIIe ; c'est, en effet, le 27 juillet 1119 que le pape Calixte II consacra le maître-autel. Mais, M. R. Rey appelle l'attention du lecteur sur des additions et des modifications importantes effectuées au cours des siècles suivants. Pour l'intelligence du texte, un plan du bâtiment, en 6 couleurs, a été annexé après les tables ; chacune de ces couleurs indique des constructions nouvelles et s'applique à une période différente dont la date est indiquée.

M. R. Rey s'est demandé si, en établissant les coupoles, l'architecte qui a dirigé les travaux a imité des modèles orientaux ou s'il a suivi sa propre inspiration et continué les habitudes de nos ancêtres qui tenaient des Romains l'art de construire les voûtes. Un article inséré par M. Paul Fierens dans le *Journal des Débats* du 23 juin 1926 expose les deux opinions opposées. D'après l'une (et c'est celle que M. Rey paraît adopter avec MM. Brutails et Bertaux) « les coupoles du midi de la France sont autochtones ». Au contraire, M. Enlart affirme que les constructeurs des églises de Saint-Front, de Souillac, de Cahors ont imité les

édifices à coupoles de l'Orient, notamment ceux de Sainte-Sophie, à Constantinople, de Chypre, etc... Quoi qu'il en soit, ses travaux archéologiques ont valu à M. Rey de nombreuses louanges et des encouragements pécuniaires notamment un prix du Touring-club, une subvention du Conseil général du Lot et le prix Fould décerné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

11° La loi du 29 avril 1924 spécifie qu'il convient de verver au dépôt départemental, les archives anciennes ou historiques dont la conservation n'est pas convenablement assurée par les communes. Le Conseil municipal de Cahus ayant, à la date du 23 mai 1926, reconnu que, par suite du manque de local, les papiers étaient entassés et en désordre dans une salle du bâtiment scolaire, l'Administration a dû appliquer la loi précitée du 29 avril 1924.

C'est pourquoi, en juin dernier, je me suis rendu dans cette localité où j'ai pris possession des pièces anciennes qui m'ont été livrées par MM. Escuroux, instituteur, et Brandes, maire. J'ai fait transporter au dépôt départemental ces documents parmi lesquels je puis signaler :

1° un registre in-4° de la Confrérie du très saint et divin Sacrement de l'église de Teyssieu (1641-1803), localité voisine de Cahus ;

2° des registres paroissiaux de 1629 à 1792 ;

3° un registre d'état civil de 1792 à l'an VIII ;

4° sept registres ou cahiers (petit in-4°) contenant des délibérations, des certificats de civisme et d'autres actes des officiers municipaux de 1790 à 1811 ;

5° Une liasse comprenant des feuilles éparses, datées de la période révolutionnaire et sur lesquelles sont inscrits des noms de contribuables avec la liste de leurs biens immeubles ;

6° une liasse de passeports concernant des personnes ayant traversé Cahus de 1809 à 1833.

. . . .

Inspection des archives communales

Pendant le mois de juin dernier, j'ai visité les archives de 17 communes qui sont : Belmont-Bretenoux, Cahus, Calviac, Comiac, Cornac, Estal, Frayssinhes, Gagnac, Girac, Glanes, Lamativie, Latouille-Lentillac, Prudhomat, St-Laurent-les-Tours, St-Michel-Loubéjou, Sousceyrac, Teyssieu.

Les observations que j'ai faites au cours de cette inspection sont reproduites ci-après :

Belmont-Bretenoux. — Un volume portant le titre de « Livre de charges et décharges » contient : la liste des imposés de 1758 ; la liste des contribuables de 1789. D'une note inscrite à la page 63, il résulte que ce livre ne fut pas

utilisé seulement pour les mutations d'impôts des années 1758 et suivantes ; mais qu'il servit pendant et après la période révolutionnaire (jusqu'en 1837) à inscrire le texte des délibérations et actes divers du corps municipal. Parfois, aux pages de ce registre ont été épinglées des pièces intéressantes parmi lesquelles je puis citer :

1° une lettre du 9 juillet 1808 de laquelle il résulte que 36 conscrits de ce lieu avaient été déclarés réfractaires ;

2° une autre lettre par laquelle, à la date du 23 avril 1821, M. le Sous-Préfet de Figeac informait MM. Rouau et Pédamont de leur nomination comme maire et adjoint et les invitait à prêter serment de fidélité au Roi Louis XVIII, suivant la formule insérée dans le Recueil n° 45 des Actes administratifs de la Préfecture ;

3° un arrêté préfectoral du 7 janvier 1831 nommant M. Lavaur, maire, en remplacement de M. Rouan et M. Lescure adjoint, en remplacement d'autre Lescure. M. Souilhac, maire de St-Céré, fut délégué pour installer les nouveaux titulaires et recevoir d'eux le serment prescrit par la loi du 31 août 1830.

A la page 101 de ce livre, on lit le texte du serment prêté en 1791, par MM. Briat et Jamme, curé et vicaire, qui jurèrent fidélité à la Nation, à la Loi et au Roi mais en « exceptant formellement les objets qui dépendent essen-« tiellement de l'autorité spirituelle. »

Cahus. — Voir, précédemment, l'article relatif aux versements.

Calviac. — Je n'ai trouvé dans cette commune aucun registre paroissial. Dans un volume de la période révolutionnaire, un procès-verbal du 3 pluviôse, an III, relate une altercation survenue entre les agents municipaux Soliniac et Brunet, d'une part, et le sieur Thouron, d'autre part. Celui-ci venait réclamer, pour sa sœur, ci-devant Mirepoise, le secours de 40 sols accordé aux anciens religieux et religieuses réfugiés dans leur famille.

Comiac. — Je n'ai fait aucune observation particulière dans cette localité dont les archives sont assez bien tenues.

Cornac. — Les registres paroissiaux sont très nombreux ; ils forment une belle collection intéressant les 17e et 18e siècles de 1617 à la période révolutionnaire. On remarque cependant quelques lacunes.

Estal. — Cette commune formée en 1902 aux dépens de Cornac et de Gagnac, ne possède pas de documents anciens. Les quelques pièces qui constituent le dépôt sont en ordre.

Frayssinhes. — M. Larigaldie, instituteur, est secrétaire. Les archives sont placées sur une étagère dans une salle de l'école de garçons. Un registre paroissial fut commencé

en 1748. Dans un fragment de registre d'impôts du 18e siècle on lit le passage reproduit ci-après ; « Je sous- « signé, Jean-Louis Dardalhon-Miramon, homme de loi, « administrateur du directoire du district de St-Céré « déclare que je possède sur le territoire de la présente « communauté, dans la section A, 38 articles paraissant « occuper une surface considérable ».

Gagnac. — Une armoire fermée à clef et contenant les archives anciennes se trouve placée dans une classe de l'école des filles. J'ai remarqué : 1° deux volumes contenant les procès-verbaux des séances tenues par les conseillers municipaux de l'an VIII à 1838 et de 1838 à 1855 ; 2° de nombreux registres paroissiaux dont le plus ancien fut ouvert en 1602.

Girac. — Les archives sont bien installées dans une salle spécialement aménagée pour servir de mairie. A Girac, les actes de baptêmes, mariages et sépultures furent inscrits dès 1617. J'ai trouvé une lettre de dispense de bans accordée le 19 août 1763, par Bertrand-Baptiste-René du Guesclin, à Jean Costes et à Marie Nouguié qui « s'étant « mariés en face de la sainte Eglise avec toute les cérémo- « nies accoutumées » vécurent ensemble pendant un mois et se séparèrent ensuite provisoirement parce « qu'il y « avait entre eux un empêchement canonique du 3e au « 4e degré de consanguinité ». Jean Costes et Marie Nouguié firent réhabiliter leur mariage par une seconde bénédiction nuptiale, ils furent toutefois dispensés d'une nouvelle publication de bans.

Le même volume contient une liste des garçons et filles de la paroisse de St-Martin-de-Girac, que Mgr. de Cheylus, évêque, confirma à Bétaille, le 6 septembre 1771.

Glanes. — Les archives sont bien installées et bien tenues dans cette commune où j'ai remarqué des délibérations prises par des officiers municipaux les 30 avril et 11 mai 1815 pour prêter serment de fidélité à l'Empereur et le 14 octobre 1815, pour jurer fidélité au Roi. Toutefois les signatures sont différentes ; l'Administration préfectorale avait changé la municipalité.

Lamativie. — Cette localité figure pour la première fois sur la liste des communes insérées dans l'annuaire de 1846. Les archives sont peu importantes ; mais elles sont bien tenues.

Latouille-Lentillac. — Il n'y a pas de documents anciens ; les pièces modernes ont été reclassées et sont bien tenues par M. Bennet, instituteur, secrétaire de la mairie.

Prudhomat. — J'ai remarqué à Prudhomat 3 terriers concernant les paroisses de Félines, Paulhac et Bonneviole.

Saint-Laurent-les-Tours. — Cette localité appelée autrefois St-Laurent est désignée sous le nom de St-Laurent-les-Tours, depuis le mois de mars 1846. M. Sénac, professeur à l'école primaire supérieure de Saint-Céré, est secrétaire de la mairie ; il procède au reclassement des archives. On trouve dans cette commune de nombreux registres paroissiaux dont le plus ancien fut tenu dès le commencement du XVII[e] siècle.

Saint-Michel-Loubéjou. — Les pièces sont bien classées par M. Combrade, maire, qui procède à la réorganisation des archives et qui a constitué des enveloppes pour les dossiers modernes.

Sousceyrac. — M. Lherm, instituteur, depuis peu secrétaire de la mairie, s'occupe de la mise en ordre de ce dépôt dans lequel il n'a, encore, pu découvrir aucun document ancien.

Teyssieu. — M. Melou, instituteur, secrétaire de la mairie, classe les livres et papiers divers qui étaient entassés en désordre, les uns sur les autres.

CLASSEMENT. — RÉDACTION ET IMPRESSION DE L'INVENTAIRE. — *Emploi des crédits du chapitre XVI.* — Les dossiers qui me sont remis sont classés au fur et à mesure de leur arrivée aux archives ; ils sont inscrits sur le registre d'entrée. Je continue la préparation de la Table générale de l'Inventaire et la partie comprenant la lettre L sera, je l'espère, livrée à l'impression en 1927. Pendant l'exercice courant, j'ai employé : (sur l'art. 3), 400 francs pour reliure de livres, et achat de cartons, chemises ; (sur l'art. 4), 310 francs pour fournitures de bureau ; 35 francs pour transport de dossiers ; 130 francs pour bois de chauffage. Avec 125 francs, qui restent, j'achèterai, au mois d'octobre prochain, quelques fagots et des bûches. Le crédit de 800 francs inscrit à l'art. 5, sous la rubrique « Inventaire » servira, cette année, à payer une partie des dépenses occasionnées par l'établissement d'étagères neuves. (Voir précédemment). En juin 1926, la somme de 600 francs a été dépensée, lors de l'inspection des archives communales et de la prise de possession des documents anciens existant au dépôt communal de Cahus.

RECHERCHES. — J'ai reçu 834 demandes verbales ou écrites de renseignements ; soit 430 du 1[er] juillet au 31 décembre 1925 et 404 du 1[er] janvier au 30 juin 1926. Parmi les chercheurs ayant utilisé le dépôt départemental pendant cette année écoulée, je dois mentionner M. le chanoine Albe qui, en collaboration avec M. Viré, a récemment publié 3 volumes sur les abbayes d'Espagnac et de Marcilhac, sur le château et les seigneurs de Saint-Sulpice. M. Albe est décédé le 28 juin dernier ; il était l'un des membres les plus actifs de la Société des Etudes du Lot

dans laquelle il ne comptait que des amis et des admirateurs. On lui doit de nombreux ouvrages d'histoire tels que : « Autour de Jean XXII », « Hugues Géraud », « Les miracles de Rocamadour », « l'Inventaire analytique des archives municipales », etc... Beaucoup d'articles historiques signés de lui ont paru dans des publications périodiques, particulièrement dans la *Revue religieuse,* dans les *Bulletins* des Sociétés historiques de la Corrèze et du Lot, les *Annales du Midi,* les *Analecta bollandiana* etc..... Je signale également ci-après quelques-unes des personnes qui, au cours de cette même année, sont venues dans mon bureau et qui ont exécuté ou commencé des travaux importants. C'est ainsi que Mme Rivière, M. le chanoine Foissac, M. Guilhamon, professeur au Lycée ont pris des notes généalogiques. M. Calmon, mentionné précédemment, prépare un plan de Cahors au XVIIe siècle ; de plus, il s'occupe beaucoup d'art héraldique et, suivant les traces de M. Esquieu, il rassemble les éléments d'un nouvel armorial du Quercy. M. Leygue, substitut du procureur de la République, a relevé et décrit un grand nombre de sceaux ou d'armoiries de nobles et de villes du Quercy, mais il a interrompu ses travaux à la suite de sa nomination à Tarbes. M. Saint-Marty étudie la correspondance de 1800 à 1850. M. Bergounioux, médecin principal militaire retraité, relève des indications qui lui permettront de continuer sa « Galerie médicale du Lot ». M. Sol, curé de Notre-Dame, à Cahors, s'occupe de la période révolutionnaire. Au 59e Congrès des Sociétés savantes tenu à Poitiers, au mois d'avril dernier, il a fait une intéressante communication sur les « levées de volontaires dans le Lot » ; il a terminé récemment, dans le *Bulletin de la Société des Etudes du Lot,* la publication et l'interprétation d'actes concernant le Clergé de 1790 à 1800. M. Daymard est venu assez fréquemment au dépôt départemental où il s'est présenté tantôt en qualité d'expert, tantôt comme historien consultant les vieux documents. M. Baudel, originaire de Cahors, architecte à Paris, a utilisé quelques documents des archives départementales et de la Bibliothèque de Cahors pour la soutenance d'une thèse qu'il a présentée à la Faculté de droit à Paris ; le titre de cette thèse est le suivant : « Une évolution de ville, Cahors en Quercy ». M. Lavedan, qui enseigne l'Histoire de l'Art à la Faculté des Lettres de Toulouse, a fait aussi des études sur l'organisation et l'agrandissement des anciennes « bastides » du Quercy. M. Louis-Joseph Cros, Directeur des services vétérinaires du département du Lot, a, également, soutenu, avec succès, devant la Faculté de médecine de Paris, une thèse pour le Doctorat en médecine vétérinaire. « La race ovine des causses du « Lot », tel est le titre de cet intéressant travail dans lequel l'auteur donne des preuves de connaissances professionnelles très étendues. Définissant bien les caractères

spéciaux de la race ovine des causses du Lot il fait ressortir l'étroite liaison existant entre la faune et la flore de notre département qu'il examine aussi au point de vue géologique. Quoique le sujet traité soit surtout scientifique, M. Cros a soin de rappeler parfois des souvenirs historiques. Ainsi, il mentionne la redevance payée annuellement par les habitants d'Espédaillac, au seigneur de Thémines. Celui-ci, en effet, recevait, chaque année, à la fête de Pâques, « 100 agneaux à œil noir et à laine blanche ». M. Barberet, officier de cavalerie retraité, fait des recherches sur sa famille, mais plus spécialement sur le château des Junies dont il est depuis peu, propriétaire. Cet immeuble et les terrains en dépendant ayant appartenu à Touchebœuf-Beaumont-Junies, émigré, furent vendus, au profit de la Nation, le 2 vendémiaire, an III.

Enfin, M. André Berthon, député de la Seine, avocat à la Cour d'appel, est venu recueillir des indications sur un bien qu'il possède dans la commune du Vigan. Ce bien qui, en 1790, appartenait à l'émigré Antoine-Baptiste d'Aymare fut vendu, pour le compte de l'Etat, le 18 fructidor, an IV. Le domaine ainsi aliéné comprenait plusieurs maisons, four, écurie, moulin à vent, chapelle, granges, bois, terres, etc... ; il fut acheté par une personne de la famille d'Aymare, Mme Rose Camy-d'Aymare, veuve d'Abzac, sœur de l'ancien propriétaire. Cette dame acquit, d'ailleurs, le même jour (18 fructidor, an IV), tous les biens que son frère possédait dans les communes du Vigan, de Gourdon et Calès, pour le prix total de 54.278 fr. 50 ; elle effectua plusieurs paiements partiels tantôt en numéraire, tantôt en mandats territoriaux. Le prix d'achat et les paiements partiels ayant été ramenés à leur valeur réelle en numéraire, Mme Rose Camy-d'Aymare, veuve d'Abzac, devait encore 13.092 fr. 34, dont la remise gracieuse fut faite par arrêté de la Commission des émigrés, en date du 28 janvier 1817. Ces détails sont fournis par le Bordereau d'indemnité dressé en exécution de la loi du 27 avril 1825 et de l'Ordonnance royale du 1er mai de la même année.

J'ai dû donner à de nombreuses personnes des explications sur les pages précédemment insérées en 1924 et 1925 et relatives à la vente des biens nationaux de 1790 à l'an VIII. C'est pour ce motif que je crois devoir insérer ci-après la liste des localités pour lesquelles j'ai fourni le relevé des ventes dans mes rapports précités.

Liste des communes du district de Cahors dans lesquelles furent vendus des biens nationaux pendant la période révolutionnaire (1790 à l'an VIII).

Les communes figurent dans l'ordre où elles ont été placées au cours de la publication. Pour chacune d'elles sont indiquées les mesures agraires qui étaient en usage au moment des ventes.

Afin de permettre au lecteur de réduire ces mesures agraires anciennes en mesures nouvelles une notice, placée en tête de la liste, résume les éléments de la « Métrologie française de Duc Lachapelle », 1807.

Mesures agraires de Cahors

La canne carrée	valait		3	centiares	19
La latte carrée ou once	—		19	—	95
Le boisselat	—	3 ares	19	—	20
Le quartonat	—	12 —	76	—	80
La quarterée	—	51 —	07	—	20
L'hectare (nouvelle mesure)	—	1 quarterée	958	en mesures anciennes	

Mesures agraires de Cajarc

La canne carrée	valait		4	centiares	01
La latte carrée	—		16	—	05
Le pennon	—		32	—	10
La penne	—	1 are	28	—	41
Le quartonat	—	7 ares	70	—	44
La sétérée	—	61 —	63	—	53
L'hectare (nouvelle mesure)	—	1 sétérée	622	en mesures anciennes	

Mesures agraires de Castelnau et de Labarthe

La canne carrée	valait		3	centiares	26
La latte carrée	—		20	—	36
L'once	—		12	—	72
Le boisselat	—	2 ares	3	—	55
Le quartonat	—	8 —	14	—	20
La quarterée	—	32 —	56	—	81
L'hectare (nouvelle mesure)	—	3 quarterées	070	en mesures anciennes	

Mesures agraires de Duravel

La latte carrée	valait		16	centiares	49
L'once	—		9	—	27
Le boisselat	—	1 are	48	—	39
Le quartonat	—	5 ares	93	—	55
La quarterée	—	23 —	74	—	21
L'hectare (nouvelle mesure)	—	4 quarterées	211	en mesures anciennes	

Mesures agraires de Figeac

La canne carrée	valait		4	centiares	01
Le pennon	—		40	—	63
La penne	—	1 are	62	—	51
Le quarton	—	6 ares	50	—	06
La sétérée	—	52 —	00	—	48
L'hectare (nouvelle mesure)	—	1 sétérée		en mesures anciennes	

Mesures de Limogne et de Saint-Cirq-Lapopie

La canne carrée	valait		4	centiares	01
L'once	—		16	—	05
Le boisselat	—	2 ares	56	—	81
Le quartonat	—	10 —	27	—	26
La quarterée	—	41 —	09	—	02
L'hectare (nouvelle mesure)	—	2 quarterées 433 en mesures anciennes			

Mesures agraires de Puy-l'Evêque

La latte carrée	valait		16	centiares	49
L'once	—		12	—	37
Le boisselat	—	1 are	97	—	85
Le quartonat	—	7 ares	91	—	40
La quarterée	—	31 —	65	—	62
L'hectare (nouvelle mesure)	—	3 quarterées 158 en mesures anciennes			

Mesures agraires de Sauliac et de Laborie-Geniès

La canne carrée		valait		4	centiares	01
Fractions de quarton	1/8	—		96	—	31
—	1/4	—	1 are	92	—	61
—	1/2	—	3 ares	85	—	22
—	3/4	—	5 —	77	—	83
Le quartonat		—	7 —	70	—	44
L'hectare (nouvelle mesure)		—	12 quartonats 979 en mesures anciennes			

Mesures agraires de Lauzerte

La canne carrée	valait		3	centiares	26
La latte carrée	—		16	—	49
Le boisselat	—	2 ares	47	—	31
Le quartonat	—	9 —	89	—	26
La quarterée	—	39 —	57	—	02
L'hectare (nouvelle mesure)	—	2 quarterées 527 en mesures anciennes			

	MESURES AGRAIRES DE
Cahors	Cahors.
Albas	—
Anglars	—
Aujols	—
Bach	—
Beauregard	Limogne et St-Cirq-Lapopie.
Belfort	Cahors.
Belmont	
Berganty	—
Blars	Figeac.
Boisse	Castelnau.
Boissières	Catus.
Bouziès et Blars	Limogne et St-Cirq-Lapopie.
Brouelles	Cahors.
Cabrerets	Limogne et St Cirq-Lapopie.
Caillac	Cahors.
Calamane	—
Calvignac	Cajarc.


UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 03974 2542